

NOTE TO USER

This reproduction is the best copy available.

UMI[®]

MARIE-CLAUDE ROCHER

LE TRAITEMENT DU PATRIMOINE URBAIN

**ANALYSE DE MONS,
REGARDS SUR QUÉBEC**

TOME I

Thèse présentée à la
Faculté des études supérieures
de l'Université Laval
pour l'obtention du grade de
Philosophiae Doctor (Ph.D.)

Département d'histoire
FACULTÉ DES LETTRES
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

AVRIL 2001



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-61239-2

Canada



Ce 6^e jour du mois de mars 192001, les personnes soussignées, en leur qualité de membres du jury de la thèse de _____, ont assisté à la soutenance de cette thèse.

| NOMS | UNIVERSITÉ | SIGNATURE |
|--------------------------|-------------------------------|-----------|
| BARTHELEMY | Faculté polytechnique de Mons | |
| Alain-François Desjardis | Université Laval | |
| Philippe Dubé | Université Laval | |
| JACQUES MATHIEU | Université Laval | |
| | | |

REMERCIEMENTS

LA RÉALISATION D'UNE THÈSE DE DOCTORAT EXIGE LA COLLABORATION
DE NOMBREUX ACTEURS.

J'AIMERAIS LES REMERCIER TOUS TRÈS CHALEUREUSEMENT.

Dans le monde du cinéma, il est d'usage de nommer chacun dans l'ordre chronologique de son « apparition en scène ». J'emprunte ici cette façon de faire et désire rendre hommage, en tout premier lieu, à mon mari, Jean-Pierre Caron, et à mes enfants, Olivier, Milène et Gabriel, loyaux compagnons de route.

Merci à André Ségal, premier professeur du premier cours de ma première année en histoire, puis directeur de recherche lors de la maîtrise et toujours, conseiller et ami.

Merci à Jacques Mathieu, présent aussi cette première année, dont les enseignements et les défis ont jalonné toutes les étapes subséquentes.

Merci à Philippe Dubé, pour la découverte et l'exploration, pour la genèse d'une réflexion durable et pour le tremplin.

Merci à Jean Barthélemy, pour l'incroyable accueil, pour les « voyages d'Ulysse » entre Québec et Mons, pour la rigueur, l'art et la poésie.

Merci à Anne-Marie Desdouits, pour l'intelligence des questions posées et des directions proposées, pour la porte largement ouverte et pour le soutien sans faille.

RÉSUMÉ COURT

Dans le contexte urbain contemporain, le patrimoine - qu'il soit mobilier, immobilier ou vivant - est souvent considéré comme un obstacle au développement, un passif que seule une communauté bien nantie peut arriver à conserver. Or, l'expérience démontre qu'il peut au contraire s'avérer être un outil de croissance, si les interventions patrimoniales sont axées sur sa rentabilisation du patrimoine conservé et si elles savent miser sur son intégration et sa pertinence dans la réalité socio-économique. Cependant, cette contribution ne s'évalue pas uniquement à l'aide d'indicateurs économiques. Le rôle du patrimoine dans la société déborde le cadre économique - bien que celui-ci reste d'une importance non négligeable - pour se situer davantage dans l'axe du sens social.

Anne-Marie Desdouits
Directrice de recherche

Marie-Claude Rocher
Candidate au doctorat

Université Laval,
Janvier 2001

RÉSUMÉ LONG

La conservation du patrimoine urbain soulève de larges enjeux de société et se répercute dans les fibres mêmes du tissu de la cité, touchant aux constituantes aussi fondamentales de l'organisme que la construction identitaire de ses habitants, son rythme économique et son aménagement social. En retour, celles-ci affectent la production du patrimoine et en conditionnent la conservation. Pourtant, Malgré d'importants efforts tant locaux qu'internationaux, le patrimoine urbain reste menacé de dégradation, voire de destruction. Quels sont donc les facteurs qui permettent, dans certains cas, sa sauvegarde et son développement ?

Partant de cette question, la présente thèse observe la situation patrimoniale de la ville Mons, capitale du Hainaut (Belgique), l'interprète, puis construit un modèle d'analyse à partir de ces données. Ce modèle est ensuite appliqué à la situation patrimoniale de la ville de Québec, par le biais d'exemples choisis pour leur importance et leur exemplarité. La notion de patrimoine est entendue dans son acception large, comprenant l'immatériel (mentefacts) et matériel (artefacts) dans ses manifestations de patrimoine immobilier, mobilier et vivant. L'analyse est principalement menée à partir de deux types de sources : l'observation directe en terrain et la documentation écrite fournie par les informateurs.

À l'analyse, on constate que la sauvegarde du patrimoine urbain est directement tributaire de la capacité de ce dernier à s'insérer dans la modernité de la ville contemporaine et d'y trouver (ou retrouver) un sens. Or, cette insertion dépend, à son tour, de la présence de quatre facteurs inter-reliés : la perception par le public, l'intégration dans le contexte collectif, la gestion par les acteurs concernés, et la transmission aux migrants et aux générations suivantes. Présents en degrés variables mais incontournables, ces quatre facteurs, ou leur absence, sont discernables dans les cas de la conservation, ou de la dégradation, d'éléments patrimoniaux urbains.

Lorsque intégrée au développement de la communauté, la conservation du patrimoine génère des effets bénéfiques diversifiés, qui justifient les ressources qui y sont consacrées. Toutefois, la conservation du patrimoine peut également avoir des effets pervers, tant sur la communauté que sur le patrimoine lui-même. Les aléas de la conservation évoluent avec les transformations de la communauté, se prolongent dans le traitement actuel et continuent de menacer le patrimoine contemporain. Pour s'y soustraire, le patrimoine doit impérativement rester intégré au développement de sa communauté et conserver sa pertinence dans la réalité urbaine moderne.

Anne-Marie Desdouits,
Directrice de recherche

Marie-Claude Rocher
Candidate au doctorat

LE TRAITEMENT DU PATRIMOINE URBAIN

ANALYSE DE MONS, REGARDS SUR QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

| | | |
|------------|---|----|
| I | État de la question | |
| | <i>Le traitement du patrimoine comme champ de recherche :</i> | |
| | <i>Évolution, globalité, multidisciplinarité</i> | 3 |
| | • Évolution du champ de recherche | 3 |
| | • Globalité du champ de recherche | 9 |
| | • Spécificité du champ de recherche | 13 |
| II | Problématique | 19 |
| | • Perception | 21 |
| | • Intégration | 21 |
| | • Gestion | 22 |
| | • Transmission | 24 |
| III | Démarche | |
| | <i>Hypothèse, objectifs et originalité de la thèse</i> | 25 |
| | • Hypothèse de travail | 25 |
| | • Objectifs de la thèse | 25 |
| | • Originalité de la thèse | 26 |

PREMIÈRE PARTIE

MÉTHODOLOGIE

| | | |
|-------------------|--|-----------|
| Chapitre 1 | Convergence et multidisciplinarité | 28 |
| 1.1 | Cadre conceptuel | 28 |
| 1.1.1 | La notion de « patrimoine » | 28 |
| • | Le processus de « patrimonialisation » | 30 |
| • | « L'institution » patrimoniale : évolution sémantique | 32 |
| • | Typologie des composantes | 37 |
| 1.1.2 | La notion « d'intervention patrimoniale » | 42 |
| 1.1.3 | La notion de « rentabilité » appliquée au patrimoine | 46 |
| 1.2 | Identification du corpus | 49 |
| 1.2.1 | Sélection du corpus | 49 |
| 1.2.2 | Justification du choix du corpus | 52 |
| • | Le cadre temporel | 53 |
| • | Le cadre spatial | 55 |
| • | Le cadre paramétrique | 59 |
| 1.2.3 | Documentation spécifique | 62 |
| 1.3 | Traitement du corpus | 65 |
| 1.3.1 | Protocole de cueillette des données : <i>Le modèle qualitatif d'entretien de recherche</i> | 65 |
| 1.3.2 | Protocole de traitement des données : <i>Emprunts méthodologiques et paramètres d'analyse</i> | 73 |
| 1.3.3 | Structure de la démonstration | 78 |
| 1.4 | Prétests de la méthode | 83 |
| 1.4.1 | Le Grand-Hornu | 84 |
| • | Mise en contexte | 84 |
| • | Analyse | 91 |
| 1.4.2 | Le Château d'Havré | 101 |
| • | Mise en contexte | 101 |
| • | Analyse | 104 |

DEUXIÈME PARTIE

LE TRAITEMENT DU PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE À MONS LA FÊTE, LE SAVOIR-FAIRE ET L'OBJET

| | | |
|-------------------|--|-----|
| Chapitre 2 | Contextualisation | 108 |
| 2.1 | Le patrimoine festif | 109 |
| 2.1.1 | L'espace public : la procession du Car d'Or | 112 |
| • | Fondation et protection | 114 |
| • | Le parcours dans la mémoire urbaine | 119 |
| 2.1.2 | Le geste rituel : le combat dit « Lumeçon » | 124 |
| • | Les personnages et les symboles | 126 |
| • | Le rituel et le message social | 134 |
| 2.2 | Le savoir-faire et l'objet | 141 |
| 2.2.1 | Le savoir-faire traditionnel | 142 |
| • | Les métiers de la conservation | 143 |
| • | Les métiers traditionnels et l'économie moderne | 146 |
| 2.2.2 | L'objet dans la ville | 151 |
| • | L'objet et le bâti : une collection urbaine | 154 |
| • | Patrimonialisation et gestion muséale | 158 |
| | | |
| Chapitre 3 | Analyse | 166 |
| 3.1 | Les représentations modernes du patrimoine festif | 166 |
| 3.1.1 | Images du patrimoine traditionnel | 166 |
| • | L'acteur et le geste | 166 |
| • | Le discours et la fonction | 168 |
| 3.1.2 | Usages de l'espace urbain | 171 |
| • | L'ancrage spatial | 171 |
| • | Le sens | 175 |
| 3.2 | Pertinence sociale du patrimoine ethnologique : symboles et fonctions | 176 |
| 3.2.1 | Nouvelles symboliques du patrimoine ethnologique | 177 |
| • | La laïcisation | 178 |
| • | La mobilisation | 179 |

| | | |
|------------|--|------------|
| 3.2.2 | Nouvelles fonctions du patrimoine ethnologique | 181 |
| | • La commercialisation | 182 |
| | • L'internationalisation | 184 |
| 3.3 | Démocratie du patrimoine : « Les citoyens et le politique » | 185 |
| 3.3.1 | Administration publique | 186 |
| | • Structure législative | 186 |
| | • Cadre de gestion patrimoniale | 188 |
| 3.3.2 | Interventions du citoyen | 193 |
| | • Gestion | 194 |
| | • Transmission | 197 |

TROISIÈME PARTIE

LE TRAITEMENT DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL À MONS LES « GRANDS DISPARUS » ET LES « GRANDS SURVIVANTS »

| | | |
|-------------------|--|------------|
| Chapitre 4 | Contextualisation | 210 |
| 4.1 | Les « grands disparus » | 214 |
| 4.1.1 | L'enceinte médiévale : de prestige à vestige | 215 |
| | • L'ensemble en développement | 216 |
| | • L'ensemble en dégradation | 219 |
| 4.1.2 | Les traces dans le quartier | 226 |
| | • Les mutations et transformations | 226 |
| | • L'impact sur l'environnement urbain | 233 |
| 4.2 | Les « grands survivants » | 239 |
| 4.2.1 | Le patrimoine monumental | 242 |
| | • Le Beffroi | 242 |
| | • La Collégiale | 245 |
| | • L'Hôtel de ville | 245 |
| | • Fonction et conservation | 249 |
| 4.2.2 | La Grand'place et les îlots périphériques | 256 |
| | • La Cour du Noir-Lévrier | 267 |
| | • L'Îlot de la Grand'place | 270 |

| | | |
|-------------------|--|-----|
| Chapitre 5 | Analyse | 279 |
| 5.1 | L'infrastructure : la gestion citoyenne | 279 |
| 5.1.1 | Les initiatives montoises | 280 |
| | • Les premières mobilisations | 280 |
| | • Le Plan de structure de Mons | 284 |
| 5.1.2 | La gestion communale | 291 |
| | • L'héritage du Plan de structure | 291 |
| | • Continuité, priorités et perspectives | 292 |
| 5.2 | La supra-structure : l'encadrement par la Région wallonne | 299 |
| 5.2.1 | Le cadre administratif | 299 |
| | • La structure organisationnelle | 300 |
| | • La décentralisation | 303 |
| 5.2.2 | Les politiques d'intervention | 307 |
| | • Les orientations | 307 |
| | • Les subsides et partenariats | 312 |
| 5.3 | Le rayonnement du patrimoine | 315 |
| 5.3.1 | Rayonnement vers l'intérieur : l'éducation au patrimoine | 316 |
| | • La pédagogie du patrimoine | 316 |
| | • La sensibilisation du public | 322 |
| 5.3.2 | Rayonnement vers l'extérieur : le tourisme | 327 |
| | • Les politiques et choix | 331 |
| | • Les bénéfiques et effets pervers | 336 |

QUATRIÈME PARTIE

APPLICATION : LES PROBLÉMATIQUES DU PATRIMOINE À QUÉBEC

| | | |
|-------------------|--|-----|
| Chapitre 6 | De Mons à Québec | 346 |
| 6.1 | Le cas de Mons. Bilan : <i>L'intégration, enjeu de la conservation du patrimoine</i> | 346 |
| 6.2 | Précisions méthodologiques | 351 |

| | |
|--|-----|
| 6.3 Problématiques de Québec | 354 |
| 6.3.1 La fonction symbolique du patrimoine | 356 |
| • L'image par mutation : | |
| <i>Les fêtes populaires urbaines traditionnelles</i> | 356 |
| • L'image par création : | |
| <i>Les Médiévales/FNF</i> | 375 |
| 6.3.2 La vocation touristique du patrimoine | |
| • L'exemple de Place-Royale | 386 |
| 6.3.3 L'apport social du patrimoine | |
| • Le Quartier Saint-Roch | 404 |
| 6.4 Le cas de Québec : pistes | |
| <i>Le patrimoine dans l'image d'une capitale nationale</i> | 434 |

CONCLUSION

| | |
|--|-----|
| I Conclusions préliminaires | 453 |
| • Conservation et choix sociaux | 454 |
| • Impacts et effets bénéfiques | 456 |
| • Aléas et effets pervers | 458 |
| • Impératif de l'intégration | 460 |
| II Conclusion générale | 462 |

BIBLIOGRAPHIE

| | |
|--|-----|
| 1. Collections et ouvrages de référence générale | 473 |
| 2. Sources | 482 |
| 2.1 Informateurs anonymes | 484 |
| 2.2 Informateurs identifiés | 484 |
| 2.3 Observation directe d'événements | 486 |
| 2.4 Documentation médiatique | 487 |
| 2.5 Imprimés et manuscrits | 487 |
| 2.6 Déclarations, conventions, rapports, énoncés de politiques d'organismes gestionnaires du patrimoine | 488 |

| | |
|--|------------|
| 3. Actes, collectifs et périodiques | 490 |
| 4. Articles, communications et thèses | 492 |
| 5. Monographies | 495 |
| 6. Sites Internet | 498 |
| LISTE ET SOURCES DES FIGURES | 507 |
| ANNEXES | |

LE TRAITEMENT DU PATRIMOINE URBAIN

ANALYSE DE MONS, REGARDS SUR QUÉBEC

INTRODUCTION

Toutes les villes du monde, des plus antiques aux plus modernes, doivent composer avec les traces du passage des générations antérieures¹. Legs précieux ou héritage de négligence, ces traces sont une composante importante de l'espace urbain et des activités humaines. Langage, code social, infrastructures, architecture, éthique, esthétique, valeurs et croyances, le patrimoine définit une communauté et en constitue l'identité distinctive. Envisagé ainsi dans sa globalité, le patrimoine se présente sous trois formes dont les frontières se recoupent et, parfois, se confondent: les lieux de mémoire, les objets de mémoire et les gestes de mémoire.

Ces derniers appartiennent au « patrimoine vivant »: les traditions, les fêtes folkloriques, les savoir-faire, les récits mais aussi, plus largement, la fréquentation, au quotidien, des traces du passé, le sens qu'on y donne et l'intérêt qu'on y porte : « un ensemble de pratiques culturelles traditionnelles qui se situent en tout premier lieu au niveau de la vie quotidienne elle-même »². Ce patrimoine est immatériel et se compose des « mentefacts »³ d'une communauté.

¹ Ces traces du passé qu'Albert d'Haenens et Françoise Hiraux, de l'Université de Louvain-la-Neuve, appellent le « déjà-là ». Ce concept est d'ailleurs repris par Michel de Certeau et Michel Vernes, dans leur article « Les revenants de la ville », *Traverses* 40, Paris, Centre Georges Pompidou (Avril 1987), p. 74-87.

² « Qu'est-ce que le patrimoine vivant », dans le site officiel du C.Q.P.V. , sous-site du Gouvernement du Québec, Ministère de la Culture et des Communications. <http://www/mcc.gouv.qc.ca/pam/organismes/aratitre.htm>

³ « Mentefact » est un terme d'ethnologie qui distingue, dans la typologie de cette discipline, les éléments de la culture matérielle de ceux de la culture immatérielle. On en trouve l'explication

Les objets de mémoire sont de l'ordre du « patrimoine mobilier »: objets anciens, outils ou instruments usuels, supports culturels, expressions artistiques ou traditionnelles; ils sont également constitués de documents, d'archives, de traces diverses, conservés sous des formes variées. Formant la culture matérielle, ces artefacts sont davantage le champ de recherche des archéologues, des ethnologues et en aval, des muséographes et muséologues. Ensemble, les gestes et les objets de mémoire forment le « patrimoine ethnologique », culture matérielle et immatérielle.

Les lieux de mémoire, enfin, « patrimoine immobilier », chantier des architectes et des archéologues, regroupent les éléments du patrimoine construits de main d'homme ou organisés par lui : le bâti, les monuments, les parcs, les cimetières et autres lieux de souvenance. Il faut noter que, depuis la notion de « conservation intégrée » adoptée par le Conseil de l'Europe, certaines parties du patrimoine mobilier matériel sont considérées partie intégrante de l'immobilier et bénéficient ainsi des mesures de sauvegarde étendues. C'est le cas, par exemple, des biens d'Église qui ne sauraient être séparés du bâtiment⁴.

Polymorphe et omniprésent, le patrimoine fait l'objet de préoccupations internationales croissantes. Son traitement, particulièrement en milieu urbain, est un secteur d'étude en pleine effervescence. Les échanges entre le Québec et différents pays d'Europe sont nombreux dans ce domaine. C'est le cadre de cette thèse, qui analyse le traitement du patrimoine urbain par le biais d'exemples pris à la ville de Mons, en Belgique, et qui cherche ensuite les rapprochements avec les situations patrimoniales correspondantes ou contrastantes, dans la ville de Québec.

ainsi qu'une discussion pertinente dans TREMBLAY, Ginette, Guide d'inventaire des objets mobiliers, Québec, MCC, 1994.

⁴ Patrimoine mobilier et ensembles décoratifs. Rapport final d'activités, Conseil de l'Europe, Strasbourg, le 28 août 1995, p. 3.

I ÉTAT DE LA QUESTION

LE TRAITEMENT DU PATRIMOINE COMME CHAMP DE RECHERCHE : *Évolution, globalité, multidisciplinarité*

- *ÉVOLUTION DU CHAMP DE RECHERCHE*

Le patrimoine a fait, et fait encore, l'objet de recherches actives et productives. Le traitement de ce même patrimoine, cependant, est moins étudié. Comme champ de recherche, le traitement du patrimoine n'a émergé que relativement récemment. Le champ est encore mal défini. Il profite et souffre tout à la fois de cette indéfinition qui le place à la jonction de plusieurs disciplines, parfois en convergence, parfois en porte-à-faux.

Longtemps, le patrimoine - se limitant par définition au bâti - et sa conservation ont été l'apanage des architectes et des historiens de l'art, puis des urbanistes et ingénieurs civils lorsque les édifices concernés se trouvaient en territoire urbain. Les ouvrages portant sur les interventions patrimoniales spécifiques émanent donc, dans un premier temps, des disciplines du bâti. Puis, alors que s'élargit la notion de patrimoine, les chercheurs proviennent de spécialités plus variées des sciences sociales et des sciences humaines. On retrouvera donc, dans la bibliographie de la thèse, un regroupement des travaux disciplinaires selon le type de patrimoine duquel ils traitent. Plus encore que des rattachements scientifiques et de la nature transdisciplinaire des champs patrimoniaux, cependant, ces travaux témoignent des transformations du domaine d'étude. Ces dernières se traduisent par de nombreux actes officiels posés par la communauté internationale, dont l'influence est particulièrement sensible dans les pays économiquement favorisés.

Directeur à Héritage Montréal et membre de l'exécutif d'ICOMOS Canada, Dinu Bumbaru décrit cette évolution avec une pointe d'ironie. Certes, il se réfère à la Ville de

Montréal, mais dans la situation incertaine qui est souvent celle de la gestion patrimoniale, ses propos ont une résonance plus large.

Faute d'un objectif clair et conscient, le Vieux-Montréal a été la proie de tous les discours doctrinaires des architectes, urbanistes, ingénieurs ou « metteurs » en valeur, professionnels ou amateurs. Longtemps, on a jumelé de force les mots « patrimoine » et « restaurer », histoire de rendre le patrimoine plus patrimonial qu'il ne pouvait l'être. Puis on est passé à l'ère de la « mise en valeur » ou de « l'interprétation », histoire de rendre le patrimoine plus communicatif ou plus *show-biz* qu'il ne l'était. Plus tard, on a fait un acte de contrition économiste et on a parlé de « l'adaptation aux réalités économiques ». Aujourd'hui on parle de « gestion concertée » et de « partenariat ».⁵

Lequel partenariat peut, malheureusement et dans certains cas, faire fonction de prête-nom, et servir de paravent: « l'idée de partenariat devient une excuse pour ne rien faire, un moyen d'économiser, une stratégie de responsabilisation »⁶ ...ou, au contraire, de dé-responsabilisation.

Pour comprendre à la fois cette réserve des experts et les orientations des dix dernières années, il faut remonter aux années 1960⁷, et aux théories que les spécialistes remettaient alors en question. En France et en Angleterre, en effet, s'affrontaient, depuis le XIXe siècle, les écoles « interventionnistes » et « anti-interventionnistes », dont les maîtres les plus connus sont respectivement Viollet-le-Duc et Ruskin, de même qu'une

⁵ BUMBARU, Dinu, « Le Vieux-Montréal, laboratoire du patrimoine montréalais ? », dans Continuité, n° 71 (printemps 1997), p. 54-55.

⁶ MATHIEU, Jacques, « Pour une morphogenèse du passé », dans La mémoire dans la culture (Jacques Mathieu, dir.), Québec, CÉFAN/PUL, 1995, p. 14. M. Mathieu fait ici référence à une phase malheureuse du processus de conservation du patrimoine bâti au Québec (voir p. 12 à 14, particulièrement les notes 19 et 30).

⁷ Pour l'évolution de l'approche de la conservation du patrimoine bâti, voir La mémoire des pierres, de Pierre de Lagarde (Paris, Albin Michel, 1979), qui retrace un siècle et demi d'action et de réflexion autour de la conservation patrimoniale. S'il existe de nombreux ouvrages traitant de l'évolution dans la restauration des objets, on ne trouve pas, à ma connaissance, d'ouvrage de synthèse correspondant à celui de Lagarde, pour les patrimoines immobilier et vivant. Voir également l'ouvrage clé de Françoise Choay, L'allégorie du patrimoine (Paris, Le Seuil, 1992).

troisième voie, proposée Riegl, soutenait une approche plus « mémorielle »⁸. On vit, durant les années 1960, se modifier non seulement les approches de gestion patrimoniale, mais le sens (ou l'essence...) même du mot 'patrimoine'. Il se produisit alors, chez les défenseurs du patrimoine, une 'révolution idéologique' [...] qui ébranla les fondements théoriques en vigueur dans le domaine de la conservation »⁹, et dont le point de départ (était) la théorie critique (1963). Selon l'architecte Deschênes, cette dernière se résume en trois principes:

Une restauration doit conserver les matériaux ainsi que les traces laissées par le temps; l'unité esthétique d'une œuvre doit toujours être recherchée; les trois temps de son histoire, soit sa conception, sa vie et sa réanimation doivent être respectés. De plus, elle tient pour acquis que ce qui est reconnu par la conscience comme digne d'intérêt pour un individu ou une collectivité mérite d'être conservé [ouvrant la voie à la conservation du patrimoine mineur].¹⁰

La Charte de Venise (Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, UNESCO, 1964) formalisa ces principes, en élargissant la notion de patrimoine. Dans son préambule, le texte donne une « définition large, philosophique même », du patrimoine :

Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun, et, vis-à-vis les générations suivantes, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les leur transmettre dans toute la richesse de leur authenticité.¹¹

⁸ Voir, dans le chapitre intitulé « La consécration des monuments historiques », la section « Les apories de la restauration : Ruskin ou Viollet-le-Duc », dans CHOAY, Françoise, *Op. cit.*, p. 114 à 121 et « Alois Riegl : une contribution majeure », p. 124 à 130.

⁹ DESCHÊNES, Marie-Josée, « Restaurer ? Non, réanimer ! », dans *Continuité*, n° 71 (hiver 1997), p. 20-21.

¹⁰ *Ibid.*, p. 21.

Les trois premiers articles appliquent donc cette notion et affirment, de plus, la multidisciplinarité du travail patrimonial: « [...] une discipline qui fait appel à toutes les sciences et toutes les techniques » (article 2). La redéfinition conceptuelle qui s'opère se répercute dans tous les aspects du patrimoine : immobilier, mobilier et intangible. Ainsi, l'année même de l'adoption de la Charte de Venise, l'UNESCO consolida l'action du Centre international pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), établi à Rome cinq ans plus tôt. En 1972, la Conférence générale de l'UNESCO adopta la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, considérant dès lors la valeur des jardins, sites et paysages.

L'une des dates charnières en matière de sauvegarde est celle de 1975, Année européenne du Patrimoine architectural. Malgré son nom, ses effets ne furent pas exclusivement ressentis en Europe, puisqu'elle mena à l'adoption de la Déclaration d'Amsterdam qui consacra, au niveau international, le concept de la conservation intégrée: « La conservation du patrimoine architectural doit être considérée non pas comme un problème marginal mais comme un objectif majeur de la planification urbaine et de l'aménagement du territoire » (considération 4). Ce principe fut endossé par la communauté internationale et, sur cette base et sur la large définition de l'intervention patrimoniale, l'UNESCO constitue le Comité du Patrimoine mondial et, en 1977, débuta l'établissement de la liste du patrimoine mondial.

Reconnaissant la nécessité d'intégration contextuelle, on s'écartait donc de la stricte restauration stylistique, jugée désormais contre-productive, voire nuisible, pour se diriger vers un usage nettement fonctionnel du patrimoine. Selon les architectes et les conservateurs, « la seule restauration de l'enveloppe d'un édifice nuit à la conservation du patrimoine puisqu'un édifice ne peut survivre sans fonction ».¹² De plus, la Déclaration d'Amsterdam affirme que « Le patrimoine architectural ne survivra que s'il

¹¹ Préambule, Charte de Venise, UNESCO, 1966.

¹² DESCHÊNES, Marie-Josée, *Op. cit.*, p. 21.

est apprécié par le public et, notamment, par les nouvelles générations. Les programmes d'éducation doivent donc à tous les niveaux se préoccuper de cette matière» (considération 9). Elle eut ainsi pour effet de reconnaître au public le rôle d'agent dans la conservation patrimoniale. Le patrimoine entra graduellement dans les écoles, et les agences internationales offrirent aux consommateurs des guides techniques plus accessibles. La pédagogie du patrimoine devint l'un des fers de lance du Conseil de l'Europe, avec, à partir de 1980, le vaste programme des « Classes du patrimoine »¹³, encore en vigueur aujourd'hui.

Le Conseil de l'Europe, qui gère aussi son Comité des monuments et sites, publie, depuis 1975, une collection d'études portant sur des problèmes variés, européens et internationaux.¹⁴ La Direction du patrimoine de ce même organisme publie des *rapports explicatifs* sur les diverses conventions patrimoniales établies par l'UNESCO ou le CE. Ces rapports sont d'une aide précieuse devant l'enchevêtrement des politiques, chartes et déclarations.

En outre, des organismes nationaux publient eux aussi régulièrement des données et réflexions applicables aux pays voisins ou à l'ensemble de l'Europe. C'est le cas, particulièrement, de certains travaux édités par La direction du patrimoine, ministère de la Culture de France, dont le bien connu Le patrimoine, mode d'emploi, petit recueil qui, sous une forme accessible au grand public n'en vise pas moins à proposer « une réponse aux principales questions posées par la gestion quotidienne du patrimoine »¹⁵, et de Repères sur les monuments historiques protégés, qui éclaire la notion de patrimoine collectif et informe sur les ressources de l'État qu'il est justifié d'y investir¹⁶.

¹³ Classes du patrimoine et Classes européennes du patrimoine culturel. Rapport de l'ECO, Paris, UNESCO, 1999.

¹⁴ Série d'Études. Comité des monuments et sites, Strasbourg, Conseil de l'Europe.

¹⁵ Le patrimoine, mode d'emploi, Paris, Ministère de la Culture, 1985.

¹⁶ Repères sur les monuments historiques protégés, Paris, Ministère de la Culture, 1987.

Jusqu'à la fin des années 1970, et malgré l'application croissante de la notion de conservation intégrée, le terme « patrimoine » désignait principalement le bâti, avec patrimoine circonvoisin, considéré en quelque sorte comme une « annexe ». L'association patrimoine-architecture perdure dans les mentalités. Si la Déclaration d'Amsterdam avait ouvert des perspectives sur l'environnement immédiat de ce bâti, on était encore loin d'y inclure systématiquement les patrimoines mobilier et immatériel. Ce fut la préoccupation croissante des années 1980 et 1990. Ainsi, dans le prolongement de la Convention de Grenoble (1985), une étude préliminaire couvre « la protection du patrimoine mobilier faisant partie intégrante des ensembles architecturaux » (1988)¹⁷. Trois ans plus tard fut créé le Groupe de Spécialistes sur le patrimoine mobilier et les ensembles décoratifs, qui soumettra un rapport déterminant lors de la Convention d'Espagne (1993).

Le Projet de recommandation et les lignes directrices qui l'inspirent sont fondés sur une notion nouvelle, celle de l'**ensemble cohérent** formé par les biens culturels à caractère meuble et les bâtiments ou l'architecture dans laquelle ils s'insèrent et ceci, pour des raisons d'intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social, fonctionnel ou culturel.¹⁸

L'intégration de l'intangible dans la notion générale du patrimoine se fit à divers rythmes dans les pays francophones. L'un des plus précoces semble être la Belgique qui, dès 1923¹⁹, fondait la Commission royale belge du Folklore, principalement pour surveiller le déroulement des Marches, Ducasses et autres fêtes religieuses et protéger les trésors qu'elles exposent au public. En 1984, la Déclaration de l'Exécutif de la Communauté française de Belgique définit le patrimoine traditionnel comme « la langue, les manifestations passées de notre savoir-faire et de notre savoir-être » et

¹⁷ Patrimoine mobilier et ensembles décoratifs. Rapport final d'activités, Conseil de l'Europe, Strasbourg, le 28 août 1995, p. 3.

¹⁸ *Ibid.*, p. 4.

¹⁹ Cette date ressort d'une entrevue, mais elle reste à confirmer.

remplace l'organisme par deux instances, consultatives mais puissantes, le Conseil supérieur des Arts et Traditions populaires et du Folklore et le Conseil supérieur d'Ethnologie²⁰. Si on assiste, dès le milieu des années soixante, à l'élargissement progressif de la notion de patrimoine, force est de constater que ce n'est pas avant la fin des années 1980 que le patrimoine acquiert formellement la définition englobante qui lui est prêtée aujourd'hui.

- **GLOBALITÉ DU CHAMP DE RECHERCHE**

De façon générale, la perspective globale du traitement patrimonial offre un axe d'étude différent et constitue l'intérêt central de cette thèse. Se détachant des préoccupations spécifiques des diverses spécialités, la réflexion s'inscrit dans une démarche « pan-patrimoniale », certes très exploratoire. En outre il importe de noter, en début de démarche, que l'accent est mis principalement sur la réflexion menée en Europe ou au niveau des regroupements mondiaux (UNESCO, ICOMOS, etc.) Cette approche « européocentrique » peut sembler limitative, puisqu'elle exclut les expériences étatsuniennes, pourtant fort importantes. Cependant, elle s'explique par l'axe géographique de la thèse, qui sera explicité au chapitre sur la méthodologie.

Une tendance forte se dessine dans les travaux actuels sur le traitement du patrimoine urbain. La nette majorité d'entre eux porte sur la résolution de tension entre la nécessité de préserver le patrimoine et les impératifs du contexte urbain moderne. Et à l'intérieur même de cette perspective, deux grandes pistes de réflexion se dégagent, paradoxales mais complémentaires: d'une part, la relation du patrimoine à l'environnement local, voire communautaire, dont il est issu et d'autre part, le positionnement de ce même patrimoine dans la réalité socio-économique urbaine contemporaine. L'une comme l'autre associent le traitement du patrimoine aux facteurs

²⁰ DUVOSQUEL, Jean-Marie, « Le conseil supérieur des arts et traditions populaires et du folklore » dans Tradition wallonne. Ethnographie, dialectologie, onomastique, revue annuelle de

de modernité, tel que l'insertion ou la réinsertion dans les fonctions de la ville, la rentabilisation et la mondialisation.

Ainsi, l'UNESCO cherche à élaborer une stratégie de préservation du patrimoine urbain qui répondrait en même temps aux nécessités sociales urgentes. Suivant cet objectif audacieux, les gestionnaires tentent, par exemple, de jumeler patrimoine et logement social, espérant « que le logement social puisse être un moyen efficace de stimuler la protection du patrimoine culturel dans les quartiers défavorisés ou en déclin »²¹. Ils visent, autre exemple, à réinsérer les sites industriels abandonnés dans les divers champs de fonctionnalité de l'économie urbaine. Dans le même élan, ils veulent cibler le problème du chômage, associer conservation du patrimoine et création d'emplois.

Le lien peut surprendre. Mais la rénovation fait souvent appel à des technologies traditionnelles, qui nécessitent plus d'expérience que de formation, d'où la création récente de la Fondation européenne pour les métiers du patrimoine culturel, « pour favoriser la transmission du savoir-faire et la sensibilisation dans le secteur du patrimoine »²². En Belgique, l'Université Libre de Bruxelles propose « un diplôme d'études supérieures (d'une durée normale de trois ans) en restauration dans sa faculté des sciences appliquées »²³. On retrouve dans ce cheminement académique, la formation en métiers traditionnels tel que la facture et la restauration d'instruments anciens²⁴, de

la Commission Royale belge du folklore, vol. 5 (1988), p. 577.

²¹ Le patrimoine culturel : un défi économique et social. Rapport réunion des directeurs du patrimoine des états parties contractantes à la convention culturelle européenne (non publié), Strasbourg, le 28 août 1995, p. 12.

²² *Ibid.*, p. 13.

²³ « Analyse des politiques nationales du patrimoine culturel. Rapport sur les politiques du patrimoine culturel en Europe : Belgique », dans L'Europe et la coopération culturelle, UNESCO, Paris, 1996, p. 21.

²⁴ Entretien avec Véronique Van de Voorde, conservateur du Musée du Folklore à Mouscron. Son conjoint est facteur et restaurateur d'orgues anciens.

même que les « métiers de la pierre »²⁵. Soutenant ainsi la création d'une main-d'oeuvre adaptée et spécialisée, le patrimoine devient agent économique. Le tout s'inscrit dans « l'économisation » du patrimoine²⁶.

Dans certaines régions d'Europe, l'application de ces projets revêt une forme particulière. Les zones dévastées par les guerres civiles récentes, par exemple, bénéficient de secours spéciaux, de même que les pays qui se sont détachés de l'ancien bloc soviétique. Il en va de même pour les régions qui se remettent difficilement de l'effondrement d'une monoproduction. La CE cible ces régions pour recevoir une aide financière, dans le but de « promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement »²⁷. Cette aide spécifique est connue sous le nom d'Objectif 1 et elle mise, dans chaque situation, sur un atout de la région pour en assurer le développement. Or, dans certains cas, c'est le patrimoine qui a été reconnu comme levier de développement social et économique.

Par ailleurs, la mondialisation est un des facteurs souvent associés à la rentabilisation du patrimoine. Comme l'écrivait Henri Dorion, « Le monde se mondialise. Cette affirmation est moins tautologique qu'il n'y paraît. On assiste à l'internationalisation des biens, des services, des idées, des innovations, des crises et des solutions »²⁸. Dans ce contexte, le patrimoine s'affirme comme un facteur décisif. Il

²⁵ Entretien avec Jean-Franz Abraham, Président des Carrières Gauthier & Wincqz, fournisseurs de la pierre bleue (petit granit) fréquemment employée dans les constructions médiévales et largement utilisée dans les travaux de restauration. Les Carrières Gauthier & Wincqz sont aussi un terrain de formation pour les tailleurs de pierre.

²⁶ Voir à ce sujet « L'analyse des effets économiques de la patrimonialisation : l'économie du patrimoine » dans SCHAUT, Christine, Patrimoine et développement urbain. Monuments et sites 5, urbanisme 1, collection Études et documents, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin/MRW-DGATLP, 1997, p. 67 à 71.

²⁷ « Pour la période 1994-1999, le Hainaut est reconnu comme zone d'Objectif n°1 par la Commission des Communautés Européennes (...) », dont l'objectif principal est de « promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement » Règlement (CEE) no 2081/93 du Conseil du 20 juillet 93, art. Premier # 1, dans Fonds social européen OBJECTIF 1. Vade-mecum, Bruxelles, 1993, p. 3-4.

²⁸ M. Dorion est géographe de formation, mais, devenu muséologue, il œuvre spécifiquement

« génère », si l'on peut dire, l'internationalisation et il la « reçoit »; il en est une source et un produit, un facteur et un effet.

La commercialisation des sites historiques, comme outil de rentabilisation, est un élément central de l'étude de la gestion du patrimoine urbain, intrinsèquement lié à l'intégration (aussi appelée, dans ce sens, *insertion sociale*) et l'internationalisation. Par sa nature et par son poids, la rentabilisation scelle, en quelque sorte, le succès de l'ensemble puisqu'elle débouche, ou non, selon le cas, sur la valorisation du patrimoine.

La collectivité internationale, préoccupée par les atteintes au patrimoine, se heurte à un paradoxe: voulant protéger les lieux, on les sacralise, ce qui en limite l'accès au moment précis où la modernité les rend universellement attrayants et accessibles²⁹. En effet, cette accessibilité nouvelle passe souvent par le tourisme. Or, on le sait, le tourisme de masse tend à dégrader, voire à dénaturer, les lieux qu'il honore³⁰. Marcel Junius, alors secrétaire général de l'Organisation des Villes du patrimoine mondial (OVPM), qualifie le tourisme et le patrimoine de « sœurs ennemies mais partenaires obligés ».³¹ Et cependant, le tourisme représente souvent le moyen essentiel, sinon exclusif, de justifier économiquement la protection du site, particulièrement en milieu urbain. La gestion de la mémoire, cherchant à « jeter un pont entre le respect de la

pour la survie du patrimoine des anciens pays du bloc soviétique. Il pose une réflexion remarquablement intéressante sur la place du patrimoine dans les sociétés modernes, particulièrement en regard des phénomènes de compression de l'espace et du temps. DORION, Henri, « Les musées, carrefours du monde » dans *Forces*, n° 98 (été 1992), p. 43.

²⁹ L'exemple de l'Acropole d'Athènes est probant. La contamination bactérienne résultant de la fréquentation touristique dégrade les marbres millénaires. Il est maintenant impossible de circuler à l'intérieur du Parthénon et, d'année en année, le cordon de sécurité élargit le périmètre de ce qui est inaccessible.

³⁰ L'impact de l'industrie touristique sur la gestion du patrimoine fait l'objet de nombreuses réflexions, dont le colloque *Touriste et culture*, tenu en mai 1995 au Musée de la civilisation et le 4^e colloque de l'OVPM, tenu à Evora en octobre 1997 (Actes à paraître).

³¹ JUNIUS, Marcel, « Patrimoine national et tourisme », *Tourisme et culture. Des stratégies concrètes*, Actes du colloque, Musée de la civilisation, Québec, 1995, p. 22.

substance historique et la recherche d'une insertion harmonieuse de la modernité »³², doit naviguer entre ces contradictions.

Jose Maria Ballester³³ évoque de nouvelles balises pour cette navigation, particulièrement pour cette relation conflictuelle entre tourisme et patrimoine. Selon la gestion adoptée, en effet, le tourisme peut être spoliateur ou enrichissant pour le patrimoine. Il n'en demeure pas moins que le tourisme, bientôt la plus grande industrie mondiale, est l'industrie qui contribue le plus à la valorisation économique du patrimoine³⁴. Là encore, se manifeste la tension perpétuelle entre la conservation du patrimoine et les exigences de la modernité urbaine postindustrielle.

- **SPÉCIFICITÉ DU CHAMP DE RECHERCHE**

La gestion des traces de mémoire urbaine suscite une problématique particulière et forme dans un champ d'étude particulier. Souvent fortement identitaires, ces traces sont avant tout un enjeu de développement. Leur conservation se heurte aux impondérables humains et économiques et doit adapter cet « héritage » au contexte de la modernité. Le traitement du patrimoine urbain se retrouve donc à l'intérieur d'une dynamique complexe et mouvante, porteuse de ruptures et de paradoxes, à laquelle contribuent des spécialistes de divers horizons. La multidisciplinarité est la pierre angulaire des recherches sur le traitement du patrimoine urbain. Depuis la vogue de la spécialisation, datant des années 1960, affirme l'historien Jacques Mathieu, « on a privilégié le patrimoine vu par le biais d'une discipline plutôt que dans son contexte de

³² BARTHÉLEMY, Jean, « Authenticité et patrimoine monumental », Les échos du patrimoine, n° 27 (juillet-août-septembre 1995), p. 2.

³³ Entretien du 2 mai 1995 (Québec) et du 15 septembre 1995 (Strasbourg).

³⁴ BALLESTER, Jose Maria, « Tourisme et patrimoine » Tourisme et culture. Des stratégies concrètes, *Op. cit.*, p. 35.

signification pour la société ».³⁵ Les approches actuelles du traitement patrimonial sont souvent une mise en commun de divers champs disciplinaires.

Dans ce contexte, les travaux d'origine disciplinaire mais s'appliquant au traitement du patrimoine sont nombreux. On peut citer, pour exemple, quelques publications individuelles marquantes. Marcel Roncayolo, historien et géographe, propose une large réflexion pour « comprendre la ville aujourd'hui »³⁶, qu'il assoit sur l'usage de cartes et d'exemples concrets présentés dans des encadrés aux titres intrigants, dont « Haussmanisation »³⁷, « Enclaves et exclusions », « Paris: villes nouvelles »³⁸. Françoise Choay, architecte et urbaniste, dresse un historique du « culte du patrimoine » et de « l'invention du patrimoine urbain » en réponse aux questions fondamentales du champ de recherche : « Pourquoi le patrimoine historique, architectural et urbain a-t-il conquis aujourd'hui un public planétaire? Pourquoi sa connaissance, sa conservation et sa restauration sont-elles devenues un enjeu pour les États du monde entier ? »

Plus récemment, le sociologue Henri-Pierre Jeudy publie Courir la ville³⁹, ouvrage d'une grande distinction littéraire qui conjugue descriptions expressives et analyse théorique sociographique pointue (« Berlin, ville-anus ou l'impossible réconciliation spatiale », « New-York: ville-récit, ville-fiction... »). Enfin, avec Grande histoire de la ville, de la Mésopotamie aux États-Unis⁴⁰, historien de la composition

³⁵ MATHIEU, Jacques, « Le vernis du patrimoine », conférence d'ouverture, Le forum québécois du patrimoine. Actes de la rencontre de Trois-Rivières, 1992, p. 6-7.

³⁶ Titre de l'introduction, dans RONCAYOLO, Marcel, *Op. cit.*, p. 19-26.

³⁷ Personnage controversé dans le monde de la conservation architecturale, le Baron détruit « au nom de l'hygiène, de la circulation ou même de l'esthétique, des pans entiers du tissu ancien de Paris, (...prônant) une modernisation radicale des villes anciennes et de leur tissu ». Voir CHOAY, Françoise, L'allégorie du patrimoine, Paris, Seuil, 1992, p. 130-131.

³⁸ RONCAYOLO, Marcel, *Op. cit.*, p. 111-112, 117-118 et 133-134.

³⁹ JEUDY, Henri-Pierre, Courir la ville, Paris, Les Éditions de la Vilette, 1996 (1^{re} édition : 1992). L'ouvrage est récipiendaire du Grand Prix national du patrimoine, 1995.

⁴⁰ DELFANTE, Charles, Grande histoire de la ville, de la Mésopotamie aux États-Unis, Paris, Armand Colin, 1997.

urbaine dresse une synthèse de l'évolution architecturale et urbanistique de 160 villes d'Europe et d'Amérique.

Bien que souvent en filigrane, le traitement du patrimoine urbain sous l'angle de la mémoire collective est également l'une des constituantes de la problématique. En 1994, le CÉLAT tenait un séminaire portant sur les formes urbaines et les constructions identitaires. La publication qui en est issue⁴¹ propose un regard critique sur l'engagement mémoriel de diverses villes ou quartiers d'Amérique et d'Europe.⁴² Plus mémoriel qu'identitaire dans son approche, et résolument axé sur la controverse, le collectif Théâtres de la mémoire offre également une riche variété d'analyses de mémoires urbaines et suburbaines⁴³. Enfin, dans sa thèse de doctorat, Didier Guyvarc'h⁴⁴ se sert de l'exemple nantais pour analyser le patrimoine urbain sous les angles de ses éléments constitutifs: les constructeurs de mémoire, les outils et le chantier de construction mémorielle. Les conclusions qu'il dresse identifient les profondes transformations patrimoniales s'opérant d'une génération à l'autre, au gré des conflits politiques et des bouleversements socio-économiques. Il souligne ainsi la nature convergente, cumulative et dynamique de la mémoire urbaine.

Outre l'ethnologie, base disciplinaire de cette thèse, le traitement patrimonial en milieu citadin s'associe à nombreuses pratiques, dont trois ont une importance prépondérante. Il s'agit de l'urbanisme, du tourisme et de la muséographie. Sous une forme ou l'autre, en effet, elles sont présentes, ou du moins sous-jacentes, à la plupart des manifestations patrimoniales.

⁴¹ NOPPEN, Luc (dir.), Architecture, forme urbaine et identité collective, Cahiers du CÉLAT, Québec, 1995.

⁴² DESMARAIS, Gaëtan, « Identité collective et morphogenèse urbaine : le cas de Paris » dans *Ibid.*, p. 36-44.

⁴³ Théâtres de la mémoire, Traverses 40 (Avril 1987), Paris, Centre Georges Pompidou.

⁴⁴ GUYVARCH, Didier, La construction de la mémoire d'une ville. Nantes, 1914-1992, Université de Rennes/Haute-Bretagne, 1994.

Les liens entre tourisme et patrimoine, on l'a vu, sont complexes et souvent de nature ambiguë et contradictoire - ce que la psychologie nomme en anglais, *a love-hate relationship*. Ce difficile rapport a fait l'objet d'une pluralité de travaux à la fois de l'UNESCO et de nombreux organismes de recherche. Une synthèse, sous forme de liste commentée des diverses résolutions et recommandations est disponible aux bureaux de l'UNESCO, à Paris⁴⁵. Le sujet était au centre de plusieurs congrès majeurs, dont l'un, organisé par l'Université d'Honolulu, en 1991⁴⁶, mettait en scène 168 présentateurs et une centaine d'organismes nationaux et internationaux. Le même thème tenait une place importante au premier colloque de l'OVPM⁴⁷ et, constituait l'objet principal de celui de 1997⁴⁸. La revue Urbanisme y consacrait un numéro spécial, en 1997, réunissant autour de la problématique, des spécialistes du tourisme, de l'urbanisme et de la conservation⁴⁹.

Sur le problème de l'internationalisation du patrimoine par le tourisme, retenons trois ouvrages, aussi différents les uns des autres qu'il est possible de l'être. Premièrement, une perspective britannique: Heritage and Tourism in the « Global Village »⁵⁰, une synthèse mise en place par Priscilla Boniface et Peter Fowler, tous deux membres de la Royal Commission for the Historical Monuments of England. Ensuite la perception québécoise et humoristique de Normand Cazélais⁵¹, qui, dans un style léger mais réfléchi, ouvre la réflexion sur la mémoire visitée, celle de *l'autre* ou celle de *l'hôte*... Sa bibliographie, éclectique, réunit une soixantaine de livres qui viennent élargir, parfois

⁴⁵ « Le conseil de l'Europe et le patrimoine culturel », document non-publié mais disponible en circulation restreinte (chercheurs et professionnels) (1998).

⁴⁶ Congrès de six jours, offrant 169 allocutions et présentations diverses. Voir TABATA, Raymond (dir.) Proceedings of the Heritage Interpretation International Third Global Congress. Joining Hands for Quality Tourism : Interpretation, Tourism and the Travel Industry, Honolulu, University of Hawaii, 1992.

⁴⁷ Actes du 4e colloque international des villes du patrimoine mondial (Evora). Québec, OVPM, 1992.

⁴⁸ Actes du 4e colloque international des villes du patrimoine mondial (Evora). Québec, OVPM, 1998.

⁴⁹ Urbanisme. Le magazine international de la ville, no 295 (juillet-août 1997).

⁵⁰ BONIFACE, Priscilla et Peter FOWLER, dans TABATA, *Op. cit.*

⁵¹ Professeur à l'UQAM et chroniqueur au quotidien Le Devoir. CAZELAIS, Normand, Étrangers d'ici et d'ailleurs. Un tourisme à visage humain. Montréal, XYZ Éditeur, 1993.

de façon surprenante, les horizons du problème. Enfin, sur un ton de *Comedia del Arte*, Graziella Magherini introduit au « Syndrome de Stendhal », qui remet en question le contact entre le patrimoine et le visiteur⁵².

Pour certaines parties de leurs bibliographies, très pertinentes, signalons deux thèses récentes, provenant du département de géographie, qui traitent de tourisme et patrimoine : « L'environnement-mémoire: considérations sur le transitoire et le transhistorique »⁵³ et « Culture et lieux touristiques »⁵⁴.

Le patrimoine matériel mobilier tient une place ambiguë dans le milieu urbain. Il est lié à l'immatériel, puisqu'il sert le plus souvent à l'application de savoirs, de savoir-faire, ou exprime des valeurs de civilisation telles que le travail, la culture, les croyances. Il est également lié à l'immobilier, puisqu'un édifice, quelque soit sa nature, est rarement fonctionnel s'il est vide de son mobilier. Il est donc indissociable d'un patrimoine comme de l'autre, et son traitement est habituellement intégré aux interventions pratiquées sur eux. Le type de traitement qui lui est propre est, le plus souvent, celui qui dispensé en milieu muséologique. Dans ce contexte, les interventions sont nombreuses et la documentation, riche.

La muséologie est très présente dans la gestion mémorielle urbaine puisqu'on fait appel aux principes de cette discipline dès qu'il s'agit d'exposer, sous une forme ou une autre, le patrimoine aux visiteurs. L'ICOM (International Council of Museums) reste, bien sûr, la référence principale en matière d'intervention muséologique dans la gestion patrimoniale⁵⁵. Le point de départ de ce projet doctoral fut d'ailleurs le congrès d'ICOM

⁵² MAGHERINI, Graziella, Le syndrome de Stendhal. Du voyage dans les villes d'art, Florence, GEF, 1988 (édition française : 1990).

⁵³ Marc-Wilfrid Richard, UL, 1990.

⁵⁴ Ahmed Bouabdellah, UL, 1994.

⁵⁵ L'organisme a produit de nombreuses publications dont les références sont publiées dans une bibliographie annuelle. En outre, ICOM a publié le très utile La protection du patrimoine culturel : manuel des législations nationales, périodiquement remis à jour. Cependant, la BUL ne

à Québec, en 1992⁵⁶. L'excellent numéro spécial de Forces⁵⁷, vaut d'être signalé, pour trois articles d'importance cruciale pour cette réflexion: la communication d'Henri Dorion⁵⁸ et les entretiens de Roland Arpin, du Musée de la civilisation avec Alpha Konaré, alors président de l'ICOM⁵⁹, et avec Jacques Sallois, directeur des Musées de France.⁶⁰ Et, inévitablement, il faut retenir les actes de ce congrès lui-même⁶¹, si riche en pistes de réflexions.

Le patrimoine immobilier urbain est le lieu de convergence de plusieurs disciplines majeures, dont l'histoire de l'art, l'architecture et l'urbanisme. Pour cette raison, la documentation est très vaste. Ne peuvent être présentées ici que les principales sources de documentation et n'être cités que les ensembles de documents produits par les organismes les plus importants dans le domaine. Ainsi, il importe de connaître, entre autres, le répertoire des travaux de l'International Council of Monuments and Sites (ICOMOS) :

Organisme fondé en 1965 à Varsovie, à l'initiative de l'UNESCO, lors du deuxième congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques. Ce conseil, constitué à l'origine de pays ayants ratifié la Charte de Venise, compte désormais 5 300 membres répartis dans 89 pays et recrutés pour leurs compétences : architectes, historiens de l'art, archéologues, urbanistes, ingénieurs, archivistes ou administrateurs.⁶²

possède que la première édition, datant de 1974 et périmée, bien sûr.

⁵⁶ XVIe conférence générale du Conseil international des musées : Musées : y a-t-il des limites ?, Québec, ICOM, 1992. À l'intérieur de cette conférence triennale s'est tenu le colloque de l'ICTOP, sous la direction de Philippe Dubé, assisté de Marie-Claude Rocher.

⁵⁷ Forces, n° 98 (été 1992).

⁵⁸ « Les musées, carrefours du monde », *Ibid.*, p. 42-51.

⁵⁹ « Laisser les musées aller aux limites de leur créativité et de leur audace », *Ibid.*, p. 27-33.

⁶⁰ « Les musées de France prêts à jouer leur rôle dans la nouvelle Europe », *Ibid.*, p. 76-83.

⁶¹ Actes de la XVIe conférence générale du Conseil international des musées : Musées : y a-t-il des limites ?, Québec, ICOM, 1992.

⁶² Urbanisme. Le magazine international de la ville, no 295 (juillet-août 1997), p. 56.

Depuis son premier congrès, en 1967⁶³, ce comité publie régulièrement des ouvrages de synthèse et de réflexion ainsi que des manuels pratiques applicables aux situations particulières du patrimoine (le plus souvent urbain) de divers pays. Parmi les six chartes fixant sa doctrine, la Charte internationale du tourisme culturel (1976) et la Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques (1987), « dite Charte de Tolède ou encore Charte de Washington ». ⁶⁴

Certains organismes nationaux publient régulièrement des données et réflexions applicables à l'ensemble de l'Europe et de l'Amérique. C'est le cas, particulièrement, de certains travaux édités par La direction du patrimoine, ministère de la Culture de France. Enfin, pour la Belgique plus particulièrement, il faut noter l'énorme contribution du Crédit communal, qui maintient depuis 1960, une implication culturelle majeure. Toujours de niveau scientifique mais rendu accessible au public, le mécénat institutionnel du Crédit communal s'exerce dans trois créneaux: l'histoire, la musique et les arts plastiques. Depuis trente-cinq ans, l'organisme a publié plus de 500 titres en plus d'un million d'exemplaires.

II PROBLÉMATIQUE

Malgré d'importants efforts tant locaux qu'internationaux, le patrimoine urbain reste menacé de dégradation, voire de destruction. Quels sont donc les facteurs qui permettent, dans certains cas, sa sauvegarde et son développement ?

Manifestement, la sauvegarde du patrimoine urbain ne peut être assurée que par une action concertée de la communauté de laquelle il est issu. Or, cette action repose sur

⁶³ First Conference on the Conservation, Restoration and Revival of Areas and Groups of Buildings of Historic Interest, Caceres, ICOMOS, 1967.

⁶⁴ Urbanisme. Le magazine international de la ville, *Op. cit.*, p. 56.

une variété de composantes, que l'on peut présenter dans des combinaisons diverses, créant une typologie de l'intervention patrimoniale. Une telle typologie contextuelle peut alors servir de base de réflexion en établissant l'éventail des choix. Ainsi, on peut catégoriser les interventions patrimoniales en tenant compte

- des critères de **motivation**, ces derniers pouvant être entre autres, soit *politiques, idéologiques, économiques* ou *sociaux* ;
- des initiateurs ou **agents** de l'action de conservation, progressant de *privé* (citoyens, regroupements, entreprises,) à *collectif* (ASBL, syndicats, communautés) puis à *public* (gouvernemental) ;
- des **mesures** mises sur pied : *politiques, programmes, enseignement, législations* ;
- des **spécialités** guidant pour l'intervention : *architecture, urbanisme, muséologie, ingénierie, interprétation* et autres.

On remarque que les deux premières catégorisations concernent surtout les **acteurs** de l'intervention patrimoniale, et que les deux suivants sont surtout de l'ordre de l'**action** patrimoniale. Plus globalement, cependant, on pourrait considérer le processus d'intervention comme tel et l'envisager selon une compréhension « transversale ». Acteurs et actions seraient alors inclus dans l'**acte** de l'intervention patrimoniale et l'on pourrait y reconnaître un ordre approximativement chronologique : la prise de conscience ou la *perception* du patrimoine par des membres de la communauté dont il est issu mène logiquement à un effort d'*intégration* du patrimoine au développement collectif, ce qui requiert une *gestion* du patrimoine afin d'assurer un appui structurel et de permettre sa *transmission* aux générations suivantes. Ces quatre éléments combinent les catégories précédentes pour fournir une grille d'observation la plus complète possible.

- **PERCEPTION**

La sauvegarde d'un bien patrimonial débute par une réalisation initiale de son intérêt par et pour la communauté, ou par et pour l'individu. Le «désir de mémoire»⁶⁵ est la première étape de la patrimonialisation de la trace et, partant, de sa conservation. Cette prise de conscience peut être de nature identitaire ou mémorielle, alors qu'on reconnaît la valeur singulière d'un bien matériel ou immatériel. Françoise Choay, à cet égard, parle du « culte du patrimoine » et du « miroir narcissique » dans lequel « nous, membres des sociétés humaines du XXe siècle finissant, contemplerions notre propre image »⁶⁶. La prise de conscience peut également être de nature esthétique, utilitaire, ou économique. Dans ces cas, le patrimoine est reconnu par la communauté comme un bien commun qu'il est précieux de conserver.

De quelque nature soit-elle, cette perception du citoyen face au patrimoine est primordiale, car «souvent, ces initiatives de protection [du patrimoine] ne sont pas le fait des autorités politiques mais bien du résultat d'une prise de conscience de l'opinion publique »⁶⁷.

- **INTÉGRATION**

La sauvegarde du patrimoine dépend ensuite, selon l'expérience des gestionnaires, de sa capacité d'intégration dans la communauté. On l'a vu, le patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel, ne peut survivre s'il est vidé de sa pertinence à la vie contemporaine. « Les meilleures chances d'avenir du patrimoine

⁶⁵ Voir, à propos de ce concept, l'ouvrage important de Félix Torres, Déjà vu. Post et néo-modernisme : le retour du passé, Éditions Ramsay, Paris, 1986 et l'article fort intéressant de Pierre Vilar, « La querelle de l'histoire » dans Mélanges René Van Santbergen, Cahiers Clio, Numéro spécial (1984), p. 23-36.

⁶⁶ CHOAY, Françoise, L'allégorie du patrimoine, Paris, Seuil, 1992, p. 181.

résident dans son utilisation. Si la conservation des biens constitue une charge, elle est aussi une source de revenus et de création d'emploi »⁶⁸ et, à ce titre, acquiert un sens social qui lui est propre. Qu'il s'agisse d'un monument, d'une exposition ou d'une manifestation folklorique, on se dirige vers une notion « écologique » du patrimoine, qui s'inscrit de façon croissante dans la perspective d'une réinsertion sociale et culturelle.

En outre, dans les sociétés modernes, en raison de l'importance croissante du facteur économique, la conservation du patrimoine se justifie souvent par sa capacité de rentabilité. Sa rentabilisation s'impose dès lors comme facteur d'insertion, et l'on considère le patrimoine non plus exclusivement comme un bien culturel, mais aussi comme un atout social, éventuellement comme un levier de développement - à condition qu'il soit sciemment intégré dans le projet collectif. Dans son rapport préparatoire à la Conférence interministérielle d'Helsinki, le Conseil de l'Europe affirmait : « Dans cette optique, [le patrimoine] devient un stimulant exceptionnel du progrès social et économique, lequel, à son tour, profite à celui-ci »⁶⁹. Ainsi le patrimoine assure sa sauvegarde en devenant, lui-même, un facteur de développement.

- **GESTION**

À l'observation, on constate qu'il ne peut y avoir de gestion des traces du passé que s'il existe une volonté d'y investir les ressources. Le patrimoine est donc également

⁶⁷ BARTHÉLEMY, Jean. « Le patrimoine architectural : enjeu du défi de l'ère postindustrielle », *Bulletin de la classe des Beaux-Arts, Académie Royale de Belgique, 6e série, tome 2, 5-9 1996*, p. 146.

⁶⁸ Rapport explicatif sur la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, *Op. cit.*, p. 8.

⁶⁹ Le patrimoine culturel : un défi économique et social. Rapport réunion des directeurs du patrimoine des états parties contractantes à la convention culturelle européenne (non publié), Strasbourg, le 28 août 1995 (non publiée), p. 3.

tributaire des choix sociaux⁷⁰. Ainsi, on peut accorder une valeur à une trace – édifice, objet ou coutume – mais pour sa conservation, il importe que la collectivité la perçoive comme logiquement intégrée dans la vie locale. Alors seulement acceptera-t-on d’y consacrer les ressources nécessaires.

Car il s’agit bien là d’un choix de priorité, puisque même les nations les plus riches font face à des restrictions budgétaires dans des domaines essentiels de la santé publique, de l’éducation, etc. En Wallonie, le Rapport annuel Patrimoine et développement urbain souligne que « dans une situation de rareté des ressources qui se conjugue souvent avec des urgences socio-économiques, on comprend que le patrimoine et sa réhabilitation ne fassent pas partie des priorités. Il s’agira donc de prendre en compte et d’expliciter les effets multiplicateurs positifs de la réhabilitation du patrimoine à l’échelle locale »⁷¹.

La sauvegarde du patrimoine nécessite donc une gestion délibérée, dans un cadre politique, au sens large et original de *polis*, c’est-à-dire une gestion par la collectivité traduisant soit une volonté populaire, un choix des dirigeants politiques ou une participation professionnelle ou institutionnelle. Les interventions prendront alors en compte les *acteurs* du milieu (citoyens, pouvoirs publics, entreprises), les *volontés* du milieu (civiques, politiques, économiques) et ses *motivations* (identitaires, idéologiques, financières), ainsi que l’*impact* sur le milieu (qualité de vie, rentabilité).

⁷⁰ Peut-on aller jusqu’à proposer « La culture comme projet de société ? » C’est la question sur laquelle se penchait le colloque portant ce nom, sous la direction de Gilbert Gadoffre, de l’Institut Collégial Européen (Actes du colloque, Bruxelles, Éditions universitaires, 1991).

- **TRANSMISSION**

Enfin, la sauvegarde du patrimoine s'appuie sur sa transmission, c'est-à-dire la capacité d'en assurer l'accès aux générations futures. C'est véritablement une démarche pédagogique envers ceux qui arrivent - par naissance ou par migration. Selon l'expérience des didacticiens du patrimoine: « Il s'agit pour tout un chacun d'apprendre à s'approprier ou se réapproprier le patrimoine culturel : le percevoir d'abord (utilisation des cinq sens), le lire (décodage selon ses propres grilles d'analyse), le goûter (par comparaison), puis l'apprécier ensuite (selon sa propre sensibilité contemporaine) »⁷².

Ces quatre facteurs sont-ils toujours présents lorsqu'il y a sauvegarde du patrimoine urbain ? Quels rôles jouent-ils dans l'ensemble de la démarche de gestion patrimoniale ? Effectuée à un coût social incontestable, quel impact aura la sauvegarde du patrimoine sur la collectivité qui l'a généré ? Comment le processus de conservation s'inscrit-il dans le fonctionnement socio-économique de la ville contemporaine ? Quelles sont les réalités qui permettent de constater l'insertion, ou non, du patrimoine dans la modernité urbaine ?

Tels sont les principaux éléments de la problématique traitée dans cette thèse. Les conclusions auxquelles elle mène sont-elles applicables à un autre contexte géographique ?

⁷¹ SCHAUT, Christine, Patrimoine et développement urbain, Monuments et sites 5, Urbanisme 1, collection Études et documents, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin/MRW-DGATLP, 1997, p. 13.

⁷² Les sens du patrimoine, La revue 97-98, Projets de pédagogie du patrimoine, Fondation Roi Baudouin.

III DÉMARCHE

HYPOTHÈSE, OBJECTIFS ET ORIGINALITÉ DE LA THÈSE

- *HYPOTHÈSE DE TRAVAIL*

Tout se passe comme si la sauvegarde du patrimoine urbain était directement tributaire de la capacité de ce dernier à s'insérer dans la modernité de la ville contemporaine et d'y trouver (ou retrouver) un sens.

Or, il semble que cette insertion dépende, à son tour, de la présence de quatre facteurs inter-reliés : la perception par le public, l'intégration dans le contexte collectif, la gestion par les acteurs concernés, et la transmission aux migrants et aux générations suivantes. Présents en degrés variables mais incontournables, ces quatre facteurs, ou leur absence, sont discernables dans les cas de la conservation, ou de la dégradation, d'éléments patrimoniaux urbains. Il apparaît que les interventions, de quelque nature qu'elles soient, découlent de leur interaction.

Il semble, enfin, que l'impact de ces interventions dépasse largement la survie locale du patrimoine et affecte profondément la réalité sociale de la collectivité environnante, à la fois dans son identité et dans sa fonctionnalité.

- *OBJECTIFS DE LA THÈSE*

Le but de la thèse est donc d'observer et d'analyser des situations de traitement du patrimoine urbain à Mons, afin de vérifier la présence ou l'absence de ces quatre facteurs, de même que leur importance respective. De ces observations, on tentera de dégager une base de réflexion applicable à d'autres contextes, en particulier celui de Québec. Dans ces deux villes, différentes mais comparables, on recherchera l'existence des facteurs qui ont causé la dégradation ou permis le développement du patrimoine et

on tentera de vérifier si cette évolution relève effectivement des quatre éléments mentionnés.

Évidemment, la tension entre le patrimoine et la modernité se manifeste différemment selon le contexte dans lequel elle s'exprime et selon qu'il s'agisse du patrimoine tangible ou intangible, durable ou éphémère, naturel, matériel ou humain. L'intérêt de l'approche proposée ici n'est donc pas d'approfondir la connaissance spécifique de l'un ou l'autre de ces contextes. Le sujet de la thèse n'est pas le patrimoine *per se* mais bien la façon dont on il est traité, étant entendu que chaque exemple sélectionné est le plus représentatif possible. Il s'agit donc, en dépassant ces différences, et en considérant le patrimoine comme un tout, de s'interroger sur les conditions de sauvegarde et de développement de ce dernier dans la réalité urbaine contemporaine.

- *ORIGINALITÉ DE LA THÈSE*

Si de nombreux chercheurs ont travaillé en détail sur les spécificités des diverses composantes du patrimoine, cette thèse vise, au contraire, à rassembler ces composantes, à les intégrer en une problématique commune : celle de sa gestion et des tendances fortes qu'on y décèle. Les expressions de mémoire sont souvent objets d'études détaillées et demandent un travail spécialisé; l'analyse de leur traitement, par contre, requiert plutôt une vue d'ensemble du projet patrimonial et devrait déboucher sur l'identification de principes d'analyses applicables à d'autres situations patrimoniales.

La démarche exige, d'une part, un tri rigoureux. Intransigeant, voire réducteur, ce tri est également inéluctable. On y reviendra. Parmi la variété d'expressions du patrimoine vivant, par exemple, on ne peut en sélectionner qu'une seule, ou à tout le moins, une catégorie - en l'occurrence, le patrimoine festif. La masse du corpus ainsi

écarté est considérable : pourquoi ne pas avoir traité plutôt de savoir-faire, de chants traditionnels ou de croyances populaires? Et le tri s'impose également en ce qui concerne les patrimoines mobilier et immobilier.

La démarche exige, d'autre part, la prise en compte d'exemples de sauvegarde mais aussi d'exemples de dégradation, voire de destruction, de patrimoines urbains. Si la vérification de l'hypothèse s'avère concluante, ces contre-exemples feront état de l'absence d'un ou de plusieurs des facteurs mentionnés.

L'originalité de cette thèse n'est donc pas dans la recherche portant sur les sujets pris en exemples, mais plutôt dans un regard large à porter sur le traitement du patrimoine, sur les interventions, leurs motivations, leur contexte de réalisation. L'approche choisie est globale, basée sur la théorie de la complexité, et repose sur l'analyse du traitement patrimonial dans des contextes spécifiques. Les conclusions tirées de cette observation, portées sur d'autres contextes, ne manqueront pas de soulever des questionnements importants.

PREMIÈRE PARTIE

MÉTHODOLOGIE

CHAPITRE 1

CONVERGENCE ET MULTIDISCIPLINARITÉ

1.1 CADRE CONCEPTUEL

La terminologie utilisée dans le domaine du patrimoine est souvent polysémique. Il importe donc de clarifier l'usage des termes qui servent de base à cette étude. Trois concepts fondamentaux s'imposent comme éléments centraux et demandent, de ce fait, une définition bien structurée: la notion de *patrimoine*, souvent sur-utilisée, celle d'intervention, dans le cadre spécifique de *l'intervention patrimoniale*, et enfin celle de la *rentabilité*, telle qu'appliquée au patrimoine.

1.1.1 LA NOTION DE « PATRIMOINE »

Les dictionnaires communs imputent plusieurs définitions au « patrimoine ». Pour les juristes, c'est *l'héritage*, la *propriété* d'un individu ou de sa famille; pour les économistes, c'est *l'excédent des actifs sur les engagements des unités économiques* ; pour les biologistes, c'est le *génotype* ; par ailleurs, en Europe, les professionnels ne parlent presque jamais de « patrimoine » sans préciser, « *patrimoine culturel* », alors que ce n'est pas le cas au Québec.

Pour fins de recherche, cette thèse retient la définition donnée par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec, soit : « un ensemble d'éléments matériels et immatériels, d'ordre culturel, chargés de significations multiples, à dimension collective et transmis de génération en génération ». ⁷³ Cette définition, toutefois, semble présenter une lacune : elle fait abstraction de l'intervention humaine. Car avant que l'on ne le perçoive comme un héritage, avant que l'on ne prenne conscience de son existence et n'intervienne délibérément pour le sauvegarder - ou l'éliminer -, le mot désigne-t-il vraiment le « patrimoine » ? Ne fait-il pas plutôt référence à une trace du passé, parvenue au présent simplement par force d'usage ou, au contraire, qui est en train de s'effacer du présent parce qu'on en a perdu l'utilité ? Cette idée est d'ailleurs sous-jacente dans la définition du Ministère, puisqu'elle précise que le patrimoine est « chargé de signification » et « à dimension collective ».

Deux exemples viennent appuyer cette perspective : un site industriel à l'abandon ne sera perçu comme patrimoine que si un membre de la communauté qui l'abrite le déclare comme tel et entreprend de le réinsérer dans la réalité du quartier. À défaut de quoi, qualifié de « chancre urbain », il perdra définitivement sa raison d'être et sera éventuellement supprimé. N'est-ce pas le cas des églises démolies ou des anciennes manufactures rasées ? De même, une recette de médecine traditionnelle disparaîtra de la mémoire commune à moins que quelqu'un ne prenne conscience de son importance comme héritage culturel. Elle sera alors consignée et deviendra, par le fait même, un élément de patrimoine ethnologique, des traces du passé qui ont fait l'objet d'une intervention. On pourrait ainsi dire que le patrimoine est *ce qui résulte d'un choix, d'un tri dans les objets de mémoire*. « Le patrimoine n'existe pas à l'état naturel », affirme Jacques Mathieu : « Fruit d'un processus de sélection, ce que l'on appelle le patrimoine découle d'une décision, d'une volonté de sensibilités, d'un souhait de préservation, d'une analyse qui a pour effet d'accoler des valeurs. » ⁷⁴

⁷³ TREMBLAY, Ginette, *Op. cit.*, p. 171.

⁷⁴ MATHIEU, Jacques, « Le vernis du patrimoine », *Op. cit.*, p. 5.

- *LE PROCESSUS DE « PATRIMONIALISATION »*

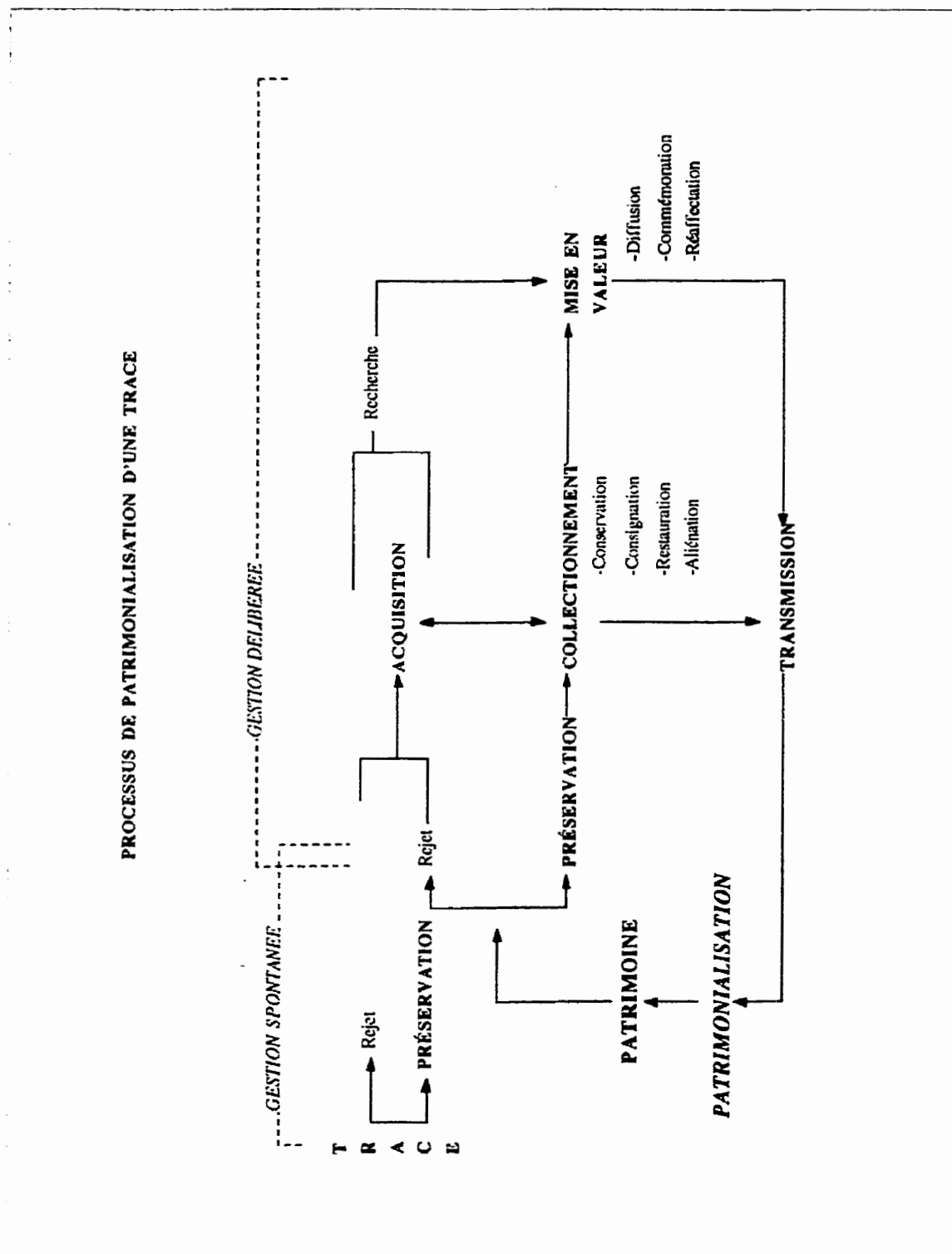
Dans le cadre de cette étude, on propose donc cette définition du terme « patrimoine » : « un ensemble d'éléments conservés, matériels et immatériels, d'ordre culturel, chargés de significations multiples, à dimension collective et transmis de génération en génération, suite à une intervention gestionnelle délibérée ».

En effet, la mémoire humaine, individuelle ou sociale, est indéniablement parcellaire. Ne parviennent aux contemporains que les traces conservées et transmises. Ce qui a été transmis, dans le matériel aussi bien que dans l'imaginaire, ce qui a traversé les épreuves diverses des passages successifs de génération en génération, a déjà été l'objet d'une gestion de la mémoire.

Beaucoup de traces ont disparu, les unes par usure ou accident, les autres, après avoir perdu leur utilité ou leur valeur, par oubli ou par élimination. On peut donc affirmer que la mémoire fait toujours l'objet d'une gestion, consciente ou inconsciente. Inexorablement, les tris s'effectuent, sans même que les trieurs s'en aperçoivent. Il s'agit là du premier niveau de gestion mémorielle, « le tri spontané ou naturel ». Il constitue l'étape préparatrice dans le processus de « patrimonialisation⁷⁵ de la trace », c'est-à-dire, la passation de l'usuel au mémoriel » (voir schéma Fig. 1.1).

⁷⁵ Malgré son absence des dictionnaires courants, ce terme « patrimonialisation » est maintenant largement utilisé, notamment par Dominique Poulot dans *Annales ESC*, novembre-décembre 1993, (no.6), p. 1601-1613 et par Christine Schaut dans son *Patrimoine et développement urbain, Monuments et sites 5, Urbanisme 2*, Namur, Fondation Roi Baudouin/MRW-DGATLP, 1997 (collection Études et monuments).

Fig. 1.1 Processus de la « patrimonialisation » de la trace



Le deuxième niveau de ce processus est donc la « gestion délibérée ». Loin d'être spontanée et inconsciente, elle consiste en une intervention rationnelle, souvent économique et politique, voire idéologique. Elle s'exerce davantage sur les expressions mémorielles que sur la mémoire elle-même. Les traces ainsi gérées bénéficient du soutien institutionnel mais risquent aussi de perdre une part d'« authenticité ».⁷⁶ Elles sont soumises aux diverses interventions professionnelles : collectionnement d'abord, restauration, conservation, consignation ou éventuellement aliénation, et enfin, recherche et mise en valeur. Ce qui en résulte, le *patrimoine*, sera transmis aux générations suivantes, comme expression de leur mémoire, et sera à son tour soumis à leur gestion, dans un processus répétitif à l'infini.

- « L'INSTITUTION » PATRIMONIALE : ÉVOLUTION SÉMANTIQUE

S'il importe de reconnaître les diverses constituantes du patrimoine urbain, il est toutefois primordial d'en éviter une compréhension fragmentée. Parlant de l'intégration du patrimoine, l'architecte et ingénieur Jean Barthélemy⁷⁷, examinateur de cette thèse, insiste sur l'élargissement de la notion. Et l'historien Jacques Mathieu, codirecteur de cette recherche, propose le concept de « l'institution patrimoniale », qu'il explique ainsi, puis traduit en tableau:

L'institution patrimoniale précise les liens organiques qui relient entre elles les interventions de type patrimonial dans le champ de la culture. Elle permet de reconnaître les cohérences d'un système de pratiques formelles et informelles de mise en valeur du patrimoine collectif. (...) Cette perspective institutionnelle dépasse et englobe les pratiques d'un établissement, d'une organisation ou d'un service, qu'il soit muséal,

⁷⁶ L'authenticité et le traitement patrimonial constituent un débat largement ouvert, encore abordé, de façon dynamique, par André SÉGAL (dir.) et Bogumil JEWIEVIKI, lors de la conférence du CÉLAT, le 23 novembre 1995.

⁷⁷ Architecte-urbaniste, professeur à la Faculté polytechnique de Mons, directeur de l'unité d'architecture, auteur de la Charte urbaine de Mons et de nombreux travaux en matière de conservation et aménagement, membre de l'Académie Royale de Belgique, président des Journées du Patrimoine de Wallonie et président d'ICOMOS-Wallonie.

d'urbanisme ou d'archives. Elle ne repose pas sur une addition de services ou d'expériences de gestion. Elle procède d'une communauté de personnes qui anime un pan de vie culturelle, par le recours au passé. Elle constitue un système organique et dynamique qui se compare à l'institution universitaire ou familiale (suite, tableau. 1.2).⁷⁸

Fig. 1.2 L'institution patrimoniale

| <i>L'institution patrimoniale...</i> | | | |
|--------------------------------------|--|--|---|
| <i>Champs</i> | <i>Ce qui l'établit</i> | <i>la réalise</i> | <i>lui donne sens</i> |
| Temps | Passé | Présent | Réactualisation |
| Acteurs | Génération passées | Professionnel/chercheur | Population Commanditaires |
| Assises | Matérialité | Changement de statut | Réinsertion culturelle |
| Propositions | Intégrité | Intégralité | Intégration |
| Actions | Reconnaître les • traces • faits/données | Sélection Médiation Gestion Recherche | Connaissance Savoir • rationnel • sensible |
| Formes | Immobilier Mobilier Festif Savoir-faire | Supports Discipline | Rapports au passé |
| Sens | Héritage | Partenaires | Valeurs |

⁷⁸ MATHIEU, Jacques, « L'institution patrimoniale » dans ROCHER, Marie-Claude et André SÉGAL (dir.), *Le traitement du patrimoine urbain. Intégration, intégralité, intégrité*, Québec, 1997, Musée de la civilisation (collection Muséo), p. 241.

Les définitions actuelles du patrimoine prennent racine dans la compréhension initiale du terme, qui se cantonnait, alors, à l'héritage architectural. Depuis, divers spécialistes en ont dressé des définitions successives et l'évolution sémantique du vocabulaire employé est révélatrice de la transformation des concepts. En 1837, la création de la Commission française, qui concernait uniquement le bâti, visait la conservation des « monuments historiques », dans le sens original du nom *monumentum* : « ce qui a les qualités de proportion, de style, de force propres à un monument », c'est-à-dire, à « un ouvrage d'architecture ou de sculpture destiné à perpétuer le souvenir d'un personnage ou d'un événement » (Larousse 1998).

À cette signification première du « monumental » s'est surimposé un autre sens, devenu vite populaire : celui d'« énorme en son genre, étonnant », et les dictionnaires des synonymes consacrent ce deuxième sens en lui attribuant comme interchangeables « grandiose, imposant, majestueux, colossal, énorme, prodigieux, etc... » (Dictionnaire de synonymes et des antonymes, Fides 1975). La notion de conservation du patrimoine est alors rattachée à l'idée de grandeur de reconnaissance publique. « Il s'agissait encore uniquement de protéger les édifices isolés repérés en fonction de leur appartenance à l'histoire glorieuse de l'architecture nationale ».⁷⁹

Le rôle de ces monuments était donc principalement la commémoration de grands moments nationaux, ce qui seul en justifiait la sauvegarde. Les glissements de sens successifs se produisent à mesure que s'étendent les limites chronologiques, géographiques et conceptuelles du patrimoine.⁸⁰ On se détache de la dimension monumentale, voire superlative du patrimoine et parfois même de sa fonction mémorielle, pour se concentrer davantage sur la dimension de pérennité, par une sorte d'attachement au passé hérité du romantisme. Selon l'urbaniste Alexandre Melissios, « Actuellement, on considère que les architectures anciennes - simples ou complexes -

⁷⁹ BARTHÉLEMY, Jean, « Introduction à la notion de patrimoine », p. 3.

⁸⁰ CHOAY, Françoise, *Op. cit.*, p. 10.

constituent un patrimoine, sans trop savoir si c'est en raison de la remémoration de sociétés révolues ou parce qu'elles sont le fruit d'élaborations architecturales que nous jugeons mériter d'être conservées». ⁸¹ La notion de patrimoine immobilier devient donc porteuse d'une typologie regroupant une variété d'éléments du bâti, comprenant, selon Françoise Choay :

Toutes les formes de l'art de bâtir, savantes et populaires, urbaines et rurales, toutes les catégories d'édifices, publics et privés, somptuaires et utilitaires, ont été annexées, sous des dénominations nouvelles : architecture *mineure*, venue d'Italie, pour désigner les constructions privées non monumentales, souvent érigées sans le secours d'architectes; architecture *vernaculaire*, venue d'Angleterre pour distinguer les édifices marqués par le terroir; architecture *industrielle* des usines, des gares, des hauts-fourneaux, reconnue d'abord par les Anglais. Enfin, le domaine patrimonial n'est plus limité aux édifices individuels, il comprend désormais les ensembles bâtis et le tissu urbain. ⁸²

Si les bases de la définition du patrimoine immobilier ont été jetées dès la Charte d'Athènes (1941-1942) et ont évolué vers un élargissement considérable, le concept d'un patrimoine mobilier n'est évoqué pour la première fois qu'en 1982, « lors de la Conférence de Mexico. Il fut alors suggéré d'étendre la notion de patrimoine à l'ensemble de la tradition culturelle » ⁸³. Elle comprend, dans un premier temps « tous les biens meubles qui sont l'expression et le témoignage de la création humaine ». ⁸⁴ La résolution fut adoptée en 1989 et l'année suivante, on incluait dans la définition le patrimoine « directement ou indirectement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires... ». ⁸⁵

⁸¹ MELISSIOS, Alexandre, « L'avant, le pendant et l'après-voyage », *Urbanisme*, no 295 (juillet-août 1997), p. 57-58.

⁸² CHOAY, Françoise, *Op. cit.*, p. 10.

⁸³ Recommandation pour la protection des biens culturels mobiliers, 1978, <http://www.unesco.org/culture/laws/movable/html-fr/page1.htm#recommandation>

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ Recommandations relatives aux mesures susceptibles de favoriser la conservation intégrée, 1998, site officiel de l'UNESCO

Aujourd'hui, l'UNESCO distingue « patrimoine tangible » et « patrimoine intangible » définissant ce dernier comme :

(...) l'ensemble des manifestations culturelles, traditionnelles et populaires, à savoir, les créations collectives, émanant d'une communauté, fondées sur la tradition. Elles sont transmises oralement ou à travers les gestes et sont modifiées à travers le temps par un processus de récréation collective. En font partie les traditions orales, les coutumes, les langues, la musique, la danse, les rituels, les festivités, la médecine et la pharmacopée traditionnelles, les arts de la table, les savoir-faire dans tous les domaines matériels des cultures tels que l'outil et l'habitat.⁸⁶

Cependant la notion de patrimoine « intangible » semble parfois déborder ce cadre pourtant large. En effet, lorsqu'il s'agit d'une légende, d'un patois ou d'un savoir-faire, on demeure dans les mentalités, la virtualité, le souvenir, on désigne effectivement un patrimoine immatériel. Mais lorsqu'une population se mobilise autour d'une fête commune, que cette fête est symbolisée par des objets et des costumes, qu'elle s'incarne dans des personnages et qu'elle est ancrée dans un espace précis et irremplaçable, ce patrimoine « intangible » prend une forme concrète et véritablement « tangible ». Il est observable et quantifiable (nombre de participants, évolutions des costumes, changements dans le trajet, fabrication et réparation des objets..) et s'exprime dans le vécu matériel d'une communauté. Dans ces cas, il devient impossible de distinguer « tangible » et « intangible », « matériel » et « immatériel », « mobilier » et « immobilier ». Il importe alors d'asseoir la définition de « patrimoine » sur une typologie qui permette d'exprimer les relations complexes entre le bâti, l'objet et l'immatériel.

- *LA TYPOLOGIE DES COMPOSANTES DU PATRIMOINE*

Chercheurs et praticiens sont de plus en plus nombreux à décroquer la notion de patrimoine, à lui prêter une définition synergique. Nonobstant, lors de certaines démarches, il est incontournable d'adopter une catégorisation du patrimoine qui, sans en scinder la compréhension, rend sa manipulation plus aisée. Plusieurs typologies sont possibles, selon l'angle adopté. Une répartition tripartite, basée sur l'identification physique, distingue entre « patrimoine immobilier, mobilier et immatériel (...), qui tous sont reliés par le fait qu'ils appartiennent au passé ».⁸⁷ En 1992, le Conseil de l'Europe, proposait plutôt, pour la promotion de la conservation intégrée, les catégories de « biens culturels composés de biens immeubles et de biens meubles ».⁸⁸

Dans le cadre de cette thèse, on utilise une typologie (Fig. 1.3) créée à partir d'une combinaison des propositions de l'UNESCO et du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, et dont les liens asymétriques permettent d'exprimer les nuances observées en terrain.

⁸⁶ « Préserver et revitaliser le patrimoine intangible : UNESCO secteur culture »

http://www.unesco.org/culture/heritage/tangible/html_fr/index-fr.htm

⁸⁷ BARTHÉLEMY, Jean, « Introduction à la notion de patrimoine », allocution prononcée à La Paix-Dieu, le 10 février 2000, p. 2.

⁸⁸ Le Conseil de l'Europe et le patrimoine culturel, document d'information, Strasbourg, 1992

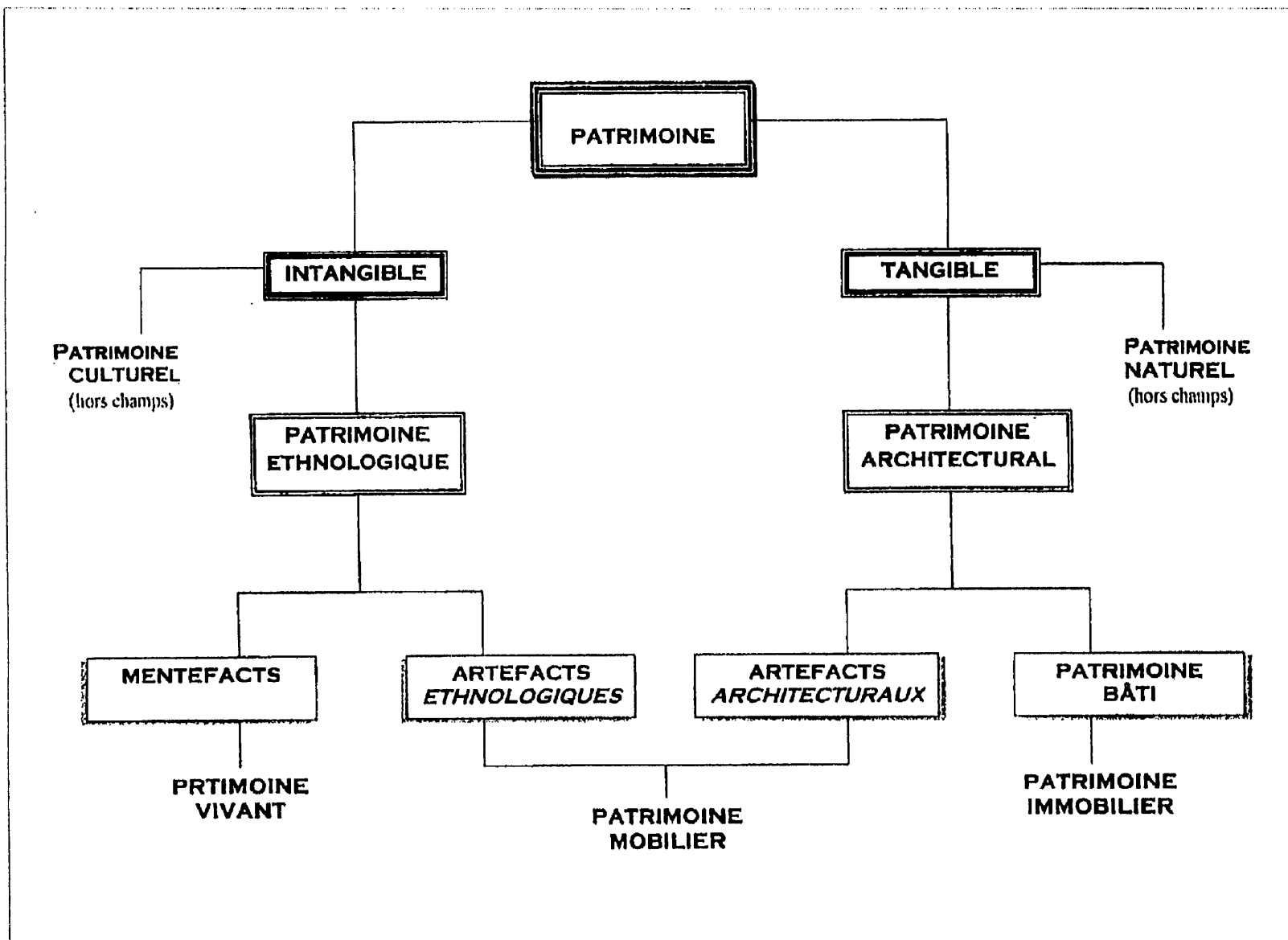


Fig. 1.3 Typologie des composantes du patrimoine

L'originalité de cette typologie réside dans la place accordée au patrimoine ethnologique, qu'elle situe à la jonction du tangible et de l'intangible. Traditionnellement, en effet, les catégorisations du patrimoine regroupent les composantes que l'on peut lire « à l'horizontale », sur un même niveau conceptuel :

- soit par relation au territoire (« mobilier/immobilier », « rural/urbain », « local/mondial »),
- soit par une relation au présent (« formes vivantes/formes mortes »⁸⁹, « historique/contemporain »),
- soit par fonction ou discipline (patrimoine religieux, architectural, industriel, naturel...),
- soit, plus communément, par des variations du binôme concret/abstrait (« matériel/immatériel », « tangible/intangible », « mentefacts/artefacts »).

La typologie proposée pour ce travail peut se lire horizontalement, bien sûr; mais elle doit aussi se comprendre verticalement, en trois paliers :

- au premier niveau, elle distingue le **tangible** et l'**intangible**, selon le modèle généralement accepté;
- à un deuxième niveau, elle regroupe sous le vocable « **patrimoine ethnologique** », les « mentefacts », éléments de patrimoine intangible, et les « artefacts », qui appartiennent au patrimoine tangible; parallèlement, le **patrimoine architectural** comprend le bâti (industriel, résidentiel, culturel ou autre) et le mobilier, que l'on pourrait aussi nommer les « artefacts architecturaux »
- à un troisième niveau, mais de façon moins prononcée, elle reconnaît le lien entre le patrimoine mobilier relié à l'ethnologie (culture matérielle) et celui relié à l'architecture (ensembles décoratifs, mobilier religieux...), souvent plus complémentaires qu'il n'y paraît, particulièrement dans les villes anciennes.

Le lien entre le patrimoine mobilier de nature ethnologique et celui de nature architecturale constitue une deuxième originalité de cette typologie. Il unit ainsi, dans la théorie, les patrimoines tangibles et intangibles, par les artefacts mobiliers qu'il

⁸⁹ Distinction quelque peu inhabituelle, proposée par le Conseil québécois du patrimoine vivant. Voir « Qu'est-ce que le patrimoine vivant », dans le site officiel du C.Q.P.V., sous-site du Gouvernement du Québec, Ministère de la Culture et des Communications.
<http://www/mcc.gouv.qc.ca/pam/organis/aratitre.htm>

produisent tous deux. L'établissement de ce lien s'appuie sur des définitions officielles de la Convention de Grenade (1985) qui, comme on l'a souligné, visait « la protection du **patrimoine mobilier** faisant partie intégrante des **ensembles architecturaux** »⁹⁰ et déclarait indissociables, par exemple, l'architecture religieuse et les éléments de dévotion populaire qui en sont une partie intégrante.⁹¹ Mais ce lien reflète une réalité de terrain plus qu'il ne traduit une réflexion théorique.

En effet, le mobilier et l'immobilier sont souvent inextricables dans les interventions de sauvegarde patrimoniale. C'est le cas, par exemple, de certains musées que l'on ne peut rénover sans détruire le mobilier d'exposition, lui-même si ancien qu'il est devenu objet de collectionnement. Collection, meubles et bâti ne se divisent alors qu'en théorie⁹²; on peut aussi se référer à l'exemple de la sauvegarde de carillons, démarche dans laquelle s'entremêle la conservation de coutumes, de métiers anciens, d'objets et de structures architecturales.⁹³

Ce diagramme permet ainsi de différencier, dans le patrimoine, ce qui est strictement de l'ordre de l'immatériel (les mentefacts) de ce qui, au contraire, est profondément ancré dans un lieu physique (l'immobilier) et de situer dans un entre-deux commun ce qui est matériel mais mobile (le mobilier).

Comme toute tentative de catégorisation, cette typologie exige d'être nuancée. Il importe particulièrement de souligner les liens entre éléments patrimoniaux. Certains, en effet, se retrouvent séparés graphiquement, malgré leur proximité dans la situation réelle. Ainsi, l'art et le bâti, indissociables dans la pratique; ou l'architecture

⁹⁰ Patrimoine mobilier et ensembles décoratifs. Rapport final d'activités, Conseil de L'Europe, Strasbourg, le 28 août 1995, p. 3.

⁹¹ Voir la Convention pour la Sauvegarde du Patrimoine Architectural de l'Europe, site officiel du Conseil de l'Europe <http://www.culture.coe.fr/patrimoine/fr.fpat4b.html>

⁹² Observation de terrain : musée du Chanoine Puissant. Voir 5.2.2, *infra*.

⁹³ Voir la communication d'André Matthys, Inspecteur général de la Direction de l'Aménagement du Territoire, Logement et Patrimoine, 8.2.1, *infra*.

résidentielle et l'environnement naturel, qui forment ensemble les bases de la ruralité; ou encore, la musique et le savoir-faire traditionnel indispensable à la facture d'instruments; ou enfin, les récits populaires et la littérature, qui se nourrissent mutuellement, et les archives qui recueillent l'un et l'autre...

À l'évidence, la présente étude se préoccupe uniquement des composantes situées au centre du diagramme : le patrimoine ethnologique et le patrimoine architectural. À elles deux, ces catégories font référence aux mentefacts, aux artefacts et au bâti ou, autrement nommé, aux patrimoines vivant, mobilier et immobilier.

Pour la lecture, il faut donc entendre le vocabulaire employé ici dans le sens du tableau typologique, ce qui en outre, reflète la structure de l'argumentation : une partie traite du patrimoine ethnologique, une autre aborde le patrimoine architectural, et on retrouve, dans l'une ou l'autre de ces sections, trois catégories patrimoniales : le patrimoine vivant (en référence aux mentefacts), le patrimoine mobilier (artefacts d'appartenance ethnologique mais aussi, à moindre échelle, d'origine architecturale) et le patrimoine immobilier (le bâti ancien et actuel).

Il faut noter, enfin, que depuis la reconnaissance du patrimoine de l'humanité, on peut superposer aux définitions typologiques et évolutives de la notion de patrimoine les critères d'inscription sur la liste prestigieuse du Patrimoine mondial. Jean Barthélemy en souligne quelques mots clefs : « Chef-d'œuvre de génie humain, témoignage exceptionnel d'échanges et d'influences culturelles, témoignage unique d'une civilisation, exemple éminent d'une période significative de l'humanité ou d'une culture, ... »⁹⁴

⁹⁴ BARTHÉLEMY, Jean, « Introduction à la notion de patrimoine », p. 5.

1.1.2 LA NOTION « D'INTERVENTION PATRIMONIALE »

Cette ample définition, si elle a le mérite d'accorder une large marge de manœuvre aux gestionnaires du patrimoine, suscite aussi « l'impossible envie de tout garder, que dénonçait Pierre-Yves Balut. (...) Trancher le nœud gordien, en matière de patrimoine, c'est effectuer un choix qui permettra de concentrer l'énergie à la création d'un héritage dans lequel se reconnaîtra une collectivité ».⁹⁵ Elle entraîne également une diversification croissante des interventions dont il fera l'objet.

En effet, l'évolution du champ d'étude vers la transdisciplinarité et l'élargissement de la notion de patrimoine se traduit dans la pratique. On passe de la sauvegarde à l'intégration⁹⁶, de la conservation à l'«authenticité circonstancielle»⁹⁷, de la rénovation à la réaffectation⁹⁸, de la restauration à la réanimation.⁹⁹ On passe du patrimoine *dans* la ville au patrimoine *de* la ville¹⁰⁰ puis à *la ville comme patrimoine*¹⁰¹, vers des interventions de «réinsertion culturelle»¹⁰² et «développement durable».¹⁰³ Interventions fondamentales, exploratoires, novatrices, qui visent le patrimoine dans son sens polymorphe, dans ses manifestations diverses.

⁹⁵ NOPPEN, Luc, Lucie K. MORISSET et Robert CARON (dir.), La conservation des églises dans les villes-centres, Actes du Premier colloque international sur l'Avenir des biens de l'Église, Québec, Septentrion, 1997, p. 14.

⁹⁶ BONNETTE, Michel « Plan d'actions intégrées pour la sauvegarde du Vieux-Québec », dans Actes du premier colloque international des villes du patrimoine mondial, Québec, 1991, p. 365-379.

⁹⁷ BARTHÉLEMY, Jean, « Authenticité et patrimoine monumental », dans Les échos du patrimoine, n°27 (septembre 1995), p. 2

⁹⁸ SIMONS-RENNONNET, Mary, De la rénovation des sites d'activité économique désaffectés, Ministère de la Région Wallonne, Namur, 1989.

⁹⁹ DESCHENES, M.-J., « Restaurer? Non, réanimer! » dans Continuité, no.71 (Hiver 1997).

¹⁰⁰ MATHIEU, Jacques (dir.), La mémoire dans la culture, Québec, PUL, 1995, collection culture française d'Amérique, p. 13.

¹⁰¹ *La ville comme patrimoine* est le thème du deuxième colloque sur le traitement du patrimoine urbain Québec-Mons, qui a eu lieu à Québec en octobre 1997 (voir p. 28).

¹⁰² MATHIEU, Jacques, *Op. cit.*, p. 244.

¹⁰³ WORD, Robertson, « Le rôle des villes historiques dans un développement humain durable », dans Actes du 2e colloque des villes du patrimoine mondial, Fès, septembre 1993, p. 90-100.

Après la notion de patrimoine, concept fondamental, celle de *traitement du patrimoine*, qui se traduit sur le terrain par *l'intervention patrimoniale* doit donc elle-même être précisée. Utilisée ici dans le sens d'une action délibérée sur le patrimoine, elle impose toute son importance lorsque l'on réalise que le résultat de cette action devient lui-même, on l'a vu, patrimoine pour les générations successives. Le tableau suivant (Fig. 1.4), élaboré en application du concept de l'institution patrimoniale posé par Jacques Mathieu, en regroupe les éléments principaux, les répartissant sur deux axes: les acteurs, d'une part, parmi lesquels on retrouve les pouvoirs publics, les institutions et les citoyens, et d'autre part, les actions, réparties sur un large spectre allant du collectionnement à l'actualisation, de la réinsertion à la pédagogie.

De l'importance relative accordée à chaque axe dépend le type d'intervention qui sera privilégié. Une intervention ayant un groupe de citoyens comme acteurs et l'appropriation comme impact, viserait « la réhabilitation de l'image [du patrimoine] dans l'opinion publique, et non l'octroi de statuts juridiques ou la mise en place de programmes de restauration unilatéraux ». ¹⁰⁴

À l'opposé, une intervention patrimoniale pourrait procéder d'un objectif presque exclusivement économique : « le projet d'aménagement de Place-Royale est au premier chef une opération financière, destinée à relancer l'économie du secteur tout comme pourrait le faire, en d'autres lieux, l'implantation d'une nouvelle industrie ». ¹⁰⁵ Ou encore, émaner d'une orientation clairement politico-idéologique: « La Cité Parlementaire est appelée à devenir un symbole national à l'image d'une capitale ». ¹⁰⁶

¹⁰⁴ MORISSET, Lucie K. et Luc NOPPEN, Patrimoine du quartier Saint-Roch. Rapport de synthèse, Québec, Ville de Québec, 1996, p. 7. Les italiques sont dans le texte.

¹⁰⁵ Rapport sur l'aménagement de Place-Royale, par La Haye et Ouellet, urbanistes et architectes, Québec, 1972, p. 9.

¹⁰⁶ Colline parlementaire, Conseil des monuments et sites du Québec, document 4, 1987.

Fig. 1.4 L'intervention patrimoniale : quelques moyens à disposition

| L'intervention patrimoniale: QUELQUES MOYENS À DISPOSITION | | | |
|---|--|---|--|
| ACTEURS | POUVOIRS PUBLICS (POLITIQUE ÉCONOMIQUE) | INSTITUTIONS (DE CONSERVATION RECHERCHE DIFFUSION) | CITOYENS (IDENTAIRE COMMEMORATIF TRANSMISSION) |
| ACTION | | | |
| collection / aliénation | politique et gestion des biens culturels | musées, centres d'interprétation, centres culturels, universités | collections privées, savoir-faire, récits de vie; mémoire |
| sauvegarde / conservation | lois, règlements, zonages; subventions; reconnaissance des traditions vivantes Europe: <i>Objectif 1</i> | muséographie, ethnographie, archives, archéologie conservation, recherche financement, subsides | entretien, choix de conserver le patrimoine personnel (tangible, intangibile); regroupement en comités de quartier |
| rénovation / actualisation | gestion des aménagement et espaces publics | apport scientifique et expert; encadrement lors de projets | comités de citoyens; mobilisation communautaire |
| réaffectation / réinsertion | modernisation ou réaménagement de lieux historiques | apport scientifique et experts; encadrement dans la planification et la réalisation | connaissance des nouvelles utilisations de lieux anciens |
| valorisation / rentabilisation / développement | tourisme, local ou international; mise en valeur des traditions collectives; attractivité des lieux patrimoniaux | accessibilité au public; fidélisation des publics mécénat corporatif promotion touristique | utilisation des sites réaffectés et des savoir-faire trad. dans le quotidien |
| transmission / pédagogie | incorporation du patrimoine dans le programme scolaire; formation adéquate de guides | diffusion du savoir: formation; publication, multimédia, Internet; soutien aux enseignants | sensibilisation de la génération suivante |

Ayant identifié les acteurs, leurs objectifs et le type d'action dans laquelle ils peuvent s'insérer, il est désormais nécessaire de refaire l'exercice en situant les moyens ou les supports à portée de main des différents intervenants. Évidemment, il ne peut s'agir, à ce stade de la thèse, que d'exemples théoriques dont on confirmera ou non la validité au cours de la démarche.

Il importe de noter que cette liste est loin d'être exhaustive et que l'on serait tenté d'ajouter « etc. » dans chaque cellule du tableau. De plus, ces exemples, ces tableaux, sont relativement simples - trop, peut-être? La réalité d'une intervention patrimoniale est souvent beaucoup plus complexe. Où placer, par exemple, des facteurs comme la qualité de vie ou les valeurs symboliques apolitiques? L'analyse du traitement du patrimoine urbain à Mons et à Québec devra nuancer le concept, tout en se servant de ces balises.

En outre, les intervenants et les interventions se recourent, se chevauchent, voire se dédoublent, parfois. L'intervention patrimoniale s'inscrit en général, on le verra, dans un réseau complexe d'interrelations individuelles, institutionnelles ou politiques. Tel les éléments d'un écosystème, ils interagissent et exercent des influences réciproques.

Enfin, les champs d'intervention ou les interventions elles-mêmes proposées ci-dessus, le sont à partir de lectures et d'observations indirectes. Nul doute que le travail en terrain et l'observation directe susciteront d'autres propositions complémentaires ou contradictoires.

1.1.3 LA NOTION DE « RENTABILITÉ » APPLIQUÉE AU PATRIMOINE

À l'intérieur même du concept de traitement du patrimoine, un autre concept s'impose, latent, sous-jacent mais omniprésent et, croirait-on parfois, omnipotent: celui de la *rentabilité*. Cette notion de rentabilisation reste à clarifier, non pas à cause de variations sémantiques disciplinaires, mais plutôt parce qu'il importe de clarifier les critères qui définissent la rentabilité que l'on prétend appliquer au patrimoine. Qu'est-ce qu'un patrimoine rentabilisé? Comment en déterminer la valeur, selon quoi juger cette dernière? La *rentabilité économique* s'impose souvent, dans les réflexions actuelles, comme la seule « qui compte » et elle est peut-être la plus facile à cerner. Dans le domaine du patrimoine immobilier, par exemple, une bâtisse ou un quartier sans vocation économique actuelle est voué à la destruction. Ainsi voit-on la négligence et l'abandon de certains édifices anciens, ainsi, également, apparaissent les phénomènes de paupérisation et de taudification de quartiers historiques.

Dans ces conditions se cumulent, dans un ordre causal, la dégradation patrimoniale, la dévalorisation de la fonction et la fuite des pôles économiques.¹⁰⁷ Il s'agit alors d'espaces physiques et de rentabilité économique. Mais on peut opérer une transposition de ces réalités dans une autre sphère, et observer la même négligence en matière de patrimoine intangible, ce dernier tombant alors en désuétude, puis dans l'oubli.

Cependant, on peut également établir la rentabilité du patrimoine à l'aune d'une autre mesure, celle du *développement social* ou de *l'enrichissement culturel*, et mener alors l'intervention patrimoniale sur un tout autre plan. Une église transformée en bibliothèque de quartier, par exemple, n'est peut-être rentable que culturellement.

¹⁰⁷ Luc Noppen et Lucie K. Morisset mènent une réflexion d'actualité sur ce problème. Leur étude porte sur le quartier Saint-Roch, à Québec. Voir, entre autres, *Architecture, formes urbaines et identité collective*, sous la direction de Luc Noppen, Cahiers du CÉLAT, Québec, 1995.

Elle n'est pas économiquement rentable, mais elle enrichit néanmoins sa communauté. Interviennent alors des paramètres immatériels et plus difficiles à quantifier: la qualité de vie des habitants, l'attractivité de la ville, l'accessibilité aux lieux culturels, la préservation de la mémoire, la convivialité du quartier, la projection de l'identité, bref ce que Marcel Roncayolo, un des grands noms de l'école géographique française, appelle « l'image de la ville ».¹⁰⁸

Peut-être devrait-on alors parler d'*utilité* plutôt que de rentabilité, réservant ce dernier terme pour désigner la valeur économique et attribuant au premier, les autres paramètres. Mais la distinction ainsi créée est artificielle, car on ne peut aussi aisément séparer les différentes constituantes du développement : « Respect du patrimoine, attractivité de la ville, spéculation? L'intention [dans le développement] est au moins composite ».¹⁰⁹ Là réside, selon Jean Barthélemy, les vices fondamentaux dans l'évaluation de l'utilité du patrimoine: ils font abstraction de nombre de données non quantifiables à l'aulne de la croissance économique et ainsi « falsifient notre jugement »:

Les indicateurs économiques sont étonnement rudimentaires à l'égard du patrimoine. Celui-ci, qu'il soit naturel ou immobilier, est la première victime du système: omission des emprunts faits sur la nature et ceux faits sur le patrimoine, indifférence à l'utilité sociale des interventions, ignorance de toute valeur considérée comme non quantifiable, notamment celle de l'esthétique. (...). À l'évidence, selon Philippe Saint-Marc, il faudrait introduire un critère de « satisfactions nettes » qui distinguerait les activités qui participent effectivement à l'amélioration du bien-être, celles qui reconstituent ou tentent de compenser un élément du bien-être disparu et enfin, celles qui le contrarient.¹¹⁰

¹⁰⁸ RONCAYOLO, Marcel, La ville et ses territoires, Paris, Gallimard, 1988, p. 250-253 (collection Folio/Essais). Professeur à l'Université de Paris X-Nanterre, Marcel Roncayolo a dirigé, entre autres, la publication majeure Histoire de la France urbaine, et collaboré avec André Burguière à L'Histoire de France.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 258.

¹¹⁰ BARTHÉLEMY, JEAN, « *Il valore vero dei monumentei* », dans Restaurato (141-142), 1997, Edizione Scientifiche Italiane. (Document en français), p. 69-70.

Dans la communauté internationale, divers organismes (UNESCO, ICOM, O.C.D.E.) se sont beaucoup penchés sur la problématique de la rentabilisation du patrimoine - notamment, il y a deux ans, par une conférence intergouvernementale.¹¹¹ Généralement, leurs énoncés l'associent à l'un des facteurs reliés à la modernité: l'intégration et l'internationalisation. L'intégration, c'est-à-dire l'insertion dans la réalité locale, est incontournable dans la recherche de la rentabilisation du patrimoine, car elle découle « du caractère indissociable du patrimoine culturel et de l'environnement social où il se situe ».¹¹² La notion de rentabilité est donc constamment mise en exergue dans la problématique du traitement du patrimoine.

Malgré quelques nuances en vigueur de part et d'autre de l'Atlantique, le concept de patrimoine, comme celui de l'intervention patrimoniale restent les mêmes pour Mons comme pour Québec et l'on y traitera des patrimoines immobilier, mobilier et vivant. Par contre, l'application du concept de rentabilité est plus variable selon le contexte. Si les composantes (rentabilité sociale, économique, culturelle, politique, identitaire, etc.) demeurent les mêmes, les paramètres qui identifient la rentabilité sont modulés par diverses variantes, qu'il importera de bien établir pour que la comparaison soit viable : la sensibilité de la population à la valeur historique d'un rite, d'un objet ou d'un lieu¹¹³, par exemple, ou, dans un tout autre ordre d'idée, l'importance de la circulation automobile, le poids de la vocation touristique, ou les habitudes de loisirs d'une communauté, son degré de respect des traditions, etc. Si bien qu'une mise en contexte régulière s'avère nécessaire. Il importe en outre de rappeler que la région de Mons et du Borinage, comme la plupart des anciennes

¹¹¹ Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, Suède, 30 mars - 2 avril 1998).

¹¹² Le patrimoine culturel... *Op. cit.*, p. 11.

¹¹³ Lors de la discussion-synthèse du colloque Le traitement du patrimoine urbain Mons-Québec 1996, tenu à Mons en septembre 1996, Francine Bouchard, urbaniste à la Ville de Québec, faisait remarquer le peu de réglementation nécessaire dans les quartiers historiques de Mons par rapport à ceux de Québec. Elle se demandait si on pouvait en conclure que les Montois, plus conscients de la dimension historique de leur patrimoine, se responsabilisaient plus facilement dans ce domaine. Son hypothèse reste à vérifier.

régions charbonnières, est ciblée par l'Objectif 1 du Conseil de l'Europe et que, dans leur cas, c'est le patrimoine qui a été reconnu comme levier de développement social et économique.¹¹⁴ Appliquée au patrimoine, la notion de rentabilité y est d'autant plus intéressante à examiner.

1.2 IDENTIFICATION DU CORPUS

Partant d'une interrogation (pourquoi certaines villes parviennent-elles à conserver, voire développer leur patrimoine alors que d'autres le traînent de génération en génération comme un lourd passif entravant l'épanouissement de la communauté?) et d'une réponse intuitive (les premières parviennent à *intégrer* le patrimoine dans leur modernité : il est pertinent, il est utile, il apporte un mieux-être à la communauté), il s'agissait de définir une assise spatio-temporelle pour élaborer une étude de cas suivi d'un processus analogique.

1.2.1 SÉLECTION DU CORPUS

Le corpus en est un de terrain, constitué de deux villes-témoins : l'une dont on analyse les diverses interventions patrimoniales pour tenter d'en dégager des principes, l'autre pour appliquer ces principes et en soulever les questionnements. Il importait donc de choisir comme exemples deux villes que l'on pouvait rapprocher ou contraster, ayant entre elles à la fois assez de similitudes et de distinctions pour former un contexte de corrélation. L'un serait le point de départ de l'observation, l'autre

¹¹⁴ Entrevue avec Michel de Reymaeker, conservateur du Musée des Beaux-Arts de Mons, ancien responsable de la Convention des Musées de Mons qui regroupait les principaux musées dans un but de restructuration financée avec les fonds de l'Objectif 1. La Convention fut dissoute en 1998 et les musées regroupés sous le vocable Musées communaux de Mons, sous la direction de Michel de Reymaeker.

constituerait le terrain où appliquer les questions soulevées à l'observation. Par choix pragmatique, Québec devenait la première ville-témoin. Pourquoi avoir choisi une ville d'Europe comme terrain d'observation ?

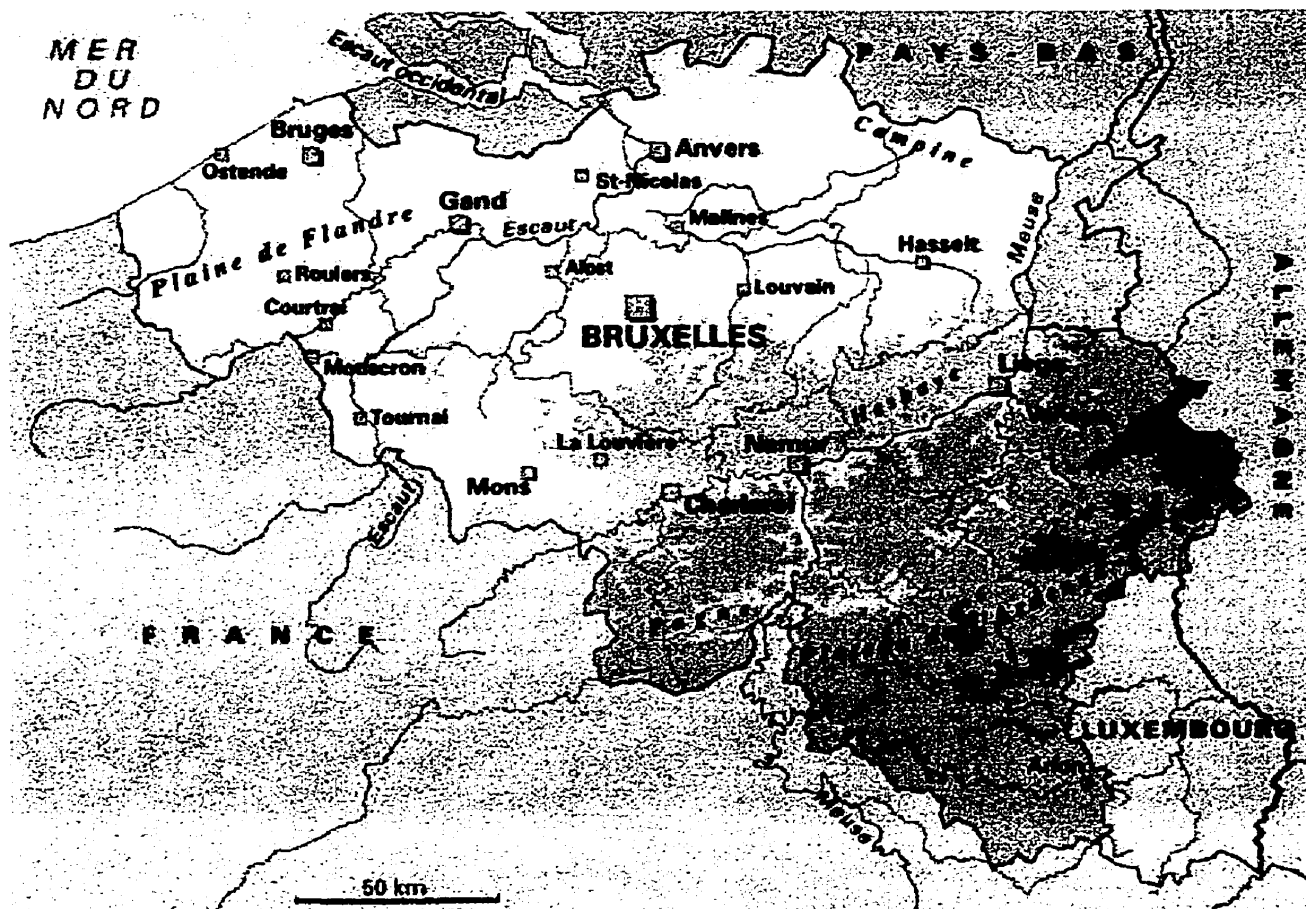
En effet, il y avait la possibilité de demeurer en Amérique et de travailler sur deux villes du même continent. Ainsi, l'expérience de Williamsburg, aux États-Unis, fut envisagée comme point de référence. Plusieurs facteurs y présentaient un intérêt certain: ville historique et mémorielle, universitaire, portuaire, centrale dans le développement de la colonisation puis dans la construction d'une nation, lieu-témoin de conflits armés et dépositaire de traces de mémoire collective. Mais l'option fut écartée pour une divergence irrécusable : Williamsburg est une ville de reconstruction, dont l'existence même est orientée exclusivement sur le tourisme patrimonial, ce qui n'est pas le cas Québec. Il aurait été impossible, par exemple, de trouver à Williamsburg l'équivalent du quartier Saint-Roch et d'aborder la question de la réinsertion sociale d'édifices affectés - ou désaffectés - par la réorientation économique. On n'y pouvait pas retrouver un fonctionnement urbain typique. L'unilatéralité de son développement et l'artificialité qui en résultait auraient faussé la construction d'une grille d'analyse représentative.

La ville de Boston fut également considérée, car les similitudes structurelles avec Québec étaient évidentes, de même que la Nouvelle-Orléans, dont la force des patrimoines vivant et architectural offraient un intérêt indéniable. Les deux options furent éliminées, cependant, de même que toute autre ville nord-américaine, car la profondeur historique s'imposait comme un élément important de l'analyse, au moins dans l'une des villes. Seules les villes d'Europe offraient la possibilité d'observer l'évolution d'un patrimoine ancré dans la longue durée et dont la pérennité n'était pas uniquement le résultat d'interventions du XXe siècle. L'analyse de son traitement s'en trouvait enrichi d'autant, et présentait dès lors un terrain de réflexion théorique mieux différencié.

Deux groupes de critères ont donc guidé la sélection de la ville européenne. Premièrement, la ville devait faire état d'une richesse et d'une diversité patrimoniales et présenter suffisamment de similitudes avec Québec pour permettre une application intelligible des conclusions. Il fallait, en quelque sorte, retenir une ville dans laquelle (Québec) pourrait éventuellement se reconnaître. Deuxièmement, il importait que la ville ait un positionnement culturel relié à sa mémoire, que les manifestations patrimoniales soient discernables et que le patrimoine, tant ethnologique qu'architectural, fasse l'objet d'actions concertées.

Une large proportion des villes européennes répondait à ces paramètres, et ce sont alors les critères pratiques qui se sont surimposés. Pour faciliter la cueillette des données, la dimension de la ville, son accessibilité et, surtout, sa langue devenaient des facteurs décisifs, éliminant ainsi toute ville autre que francophone. Restaient donc les villes de la France, de la Suisse et de la Belgique. Des difficultés d'échelle, principalement relatives aux institutions patrimoniales, posaient problème en France; la Suisse semblait difficile d'accès pour un chercheur; la Belgique attirait donc particulièrement l'attention. Pour des raisons explicitées ci-dessous, le choix s'est arrêté sur Mons, capitale de la province du Hainaut (Carte, page suivante).

Fig. 1.5 Ville de Mons sur la carte de la Belgique



1.2.2 JUSTIFICATION DU CHOIX DU CORPUS

Les observations de terrain partent donc d'exemples montois, pour s'appliquer, plus tard, à la situation de Québec. Or, comment sélectionner ces exemples dans le corpus surdimensionné que représente le patrimoine urbain dans son ensemble ? Le tri est incontournable, on l'a vu. L'«angoisse du chercheur» réside dans cet effort constant d'atteindre un équilibre viable, sans trahir le sujet et sans renoncer à son intégrité intellectuelle. Benoît Gauthier, spécialiste montréalais en recherche sociale, traduit ainsi le dilemme :

Comme la réalité humaine n'est pas un système fermé, il est toujours nécessaire de procéder à un découpage quelconque de cette réalité. Aucune équation causale ni aucune compréhension ne peut rendre compte de toute la réalité dès qu'on la découpe. Or, tout découpage est nécessairement sélectif. (...) On conçoit donc comme absolument essentiel qu'un chercheur établisse clairement des critères qui président aux choix qu'il effectue, quitte à s'exposer ainsi à la critique: il ne fait qu'ainsi preuve d'honnêteté intellectuelle.¹¹⁵

Les critères qui ont guidé le choix du corpus en général s'identifient relativement facilement en termes des cadres temporel, spatial et paramétrique. Ce dernier groupe, plus spécifiquement, a permis de sélectionner les exemples retenus pour analyse. Par-delà le choix de la ville, en effet, s'imposait une sélection plus rigoureuse encore, qui faisait appel à un tout autre ensemble de balises : celle des éléments patrimoniaux sur lesquels porterait l'analyse.

Les exemples furent donc retenus en fonction de leur ancrage dans le temps et la mémoire longue; en fonction, aussi, de leur interaction dans un espace urbain unique et irremplaçable. Paradoxalement, ces ancrages dans un temps et un espace spécifiques accordent à ces éléments patrimoniaux une qualité de représentativité : signes urbains, manifestations mémorielles ou repères identitaires, ils trouvent leur équivalent, ou leur antithèse, dans la majorité des villes occidentales, ce qui les rend non pas interchangeables mais à tout le moins, analogiques et propres à l'analyse. Enfin, et très prosaïquement, à qualité égale, les éléments à analyser furent retenus en fonction de leur accessibilité documentaire.

- *LE CADRE TEMPOREL*

Évidemment, pour le cadre temporel comme pour le cadre spatial, les possibilités étaient multiples. La date marquant le début de la problématique importait

¹¹⁵ Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données (Benoît Gauthier, dir.),

peu. Il s'agissait plutôt de déterminer la date d'arrêt de l'étude et d'identifier certains points de repère auquel rattacher l'étude. Plusieurs dates se justifiaient. Cela aurait pu être 1961, année de la création, au Québec, du ministère des Affaires culturelles ainsi que de la Commission des monuments historiques;¹¹⁶ en Europe, parallèlement, l'Assemblée parlementaire préparait « la consécration politique de vingt ans de coopération en matière de patrimoine »;¹¹⁷ on aurait également pu choisir 1964, année de l'adoption de la Charte de Venise, ou 1975, Année européenne du patrimoine bâti, de l'adoption de la Charte européenne du patrimoine architectural et de l'adhésion du Canada à la convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.¹¹⁸ Les années 1973 à 1975 marquent aussi, à Québec, le début de l'ambitieux projet de Place Royale et à Mons, l'élaboration du Plan de structure de Mons, les « directives urbanistiques pour la restructuration et la sauvegarde de la ville *intra-muros de Mons* » qui mèneront à la création de sa Charte urbaine.¹¹⁹

Il s'avère que 1985 est également une date significative pour l'évolution du traitement patrimonial, tant au niveau international que pour Québec ainsi que pour Mons. En effet, cette année-là s'est tenue la très importante conférence de Grenade, qui a produit la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, à laquelle Mons a adhéré, forte de sa Charte urbaine. D'autre part, 1985 marque l'inscription de l'arrondissement historique de Québec dans la liste de l'UNESCO

Sillery, PUQ, 1992.

¹¹⁶ SIMARD, Cyril, Patrimoine muséologique au Québec. Repères chronologiques, Québec, Commission des biens culturels du Québec, 1992, p. 79.

¹¹⁷ Rapport explicatif sur la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, *Op. cit.*, p. 6.

¹¹⁸ SIMARD, Cyril, *Op. cit.*, p. 85. Voir les descriptions du contenu de ces chartes et décrets dans RENY, Claude, Principes de restauration et d'insertion. Le patrimoine architectural d'intérêt public au Québec, Québec, Gouvernement du Québec, 1991, p. 3-24.

¹¹⁹ Voir BARTHÉLEMY, Jean, Mons, Revivre en ville et Mons, hier, aujourd'hui, demain, Mons, Faculté polytechnique, 1988.

patrimoine mondial¹²⁰ et la déclaration sur les Nouvelles muséologies;¹²¹ de plus, ce choix d'une date relativement tardive dans l'histoire si jeune de la gestion patrimoniale, permet d'observer la mise en œuvre des politiques de gestion, voire leur aboutissement, plutôt que leur création. La sélection s'est donc arrêtée sur cette date plus récente, puisqu'il fallait réduire le corpus, par ailleurs déjà assez vaste. Quant à la date d'arrivée, on fera référence à certains documents très récents, jusqu'à la fin de 1999, afin de présenter des conclusions les plus pertinentes possible.

- *LE CADRE SPATIAL*

Mons est une ville historique dont la fondation, comme celle de Québec, a précédé le développement de la région. Construite sur une butte elliptique, elle est dominée d'une part par sa collégiale, symbole de la longue hégémonie du clergé dans son histoire, et d'autre part, par le beffroi qui, avec l'Hôtel de ville, témoigne de l'importance historique du pouvoir civique. Le parallèle entre le centre historique de Mons et celui de Québec se dresse facilement, car on retrouve également dans celui-ci, un centre religieux ancien (Basilique et Séminaire) faisant face à l'hôtel de ville.

Ni Québec ni Mons ne se définit comme une ville industrielle avant tout. Si l'une comme l'autre ont un certain nombre d'usines,

Mons n'a jamais été un centre industriel important. La ville a connu au Moyen-âge une certaine prospérité avec une draperie, puis une sayetterie à usage local (tissage de serge de laine mêlée de soie), qui n'excluait pas l'exportation de textile flamand. Du XIVE au XVIIIe

¹²⁰ Huit ans plus tard, les villes historiques seront regroupées par l'OVPM : « Fondée le 8 septembre 1993, à Fès, au Maroc, l'Organisation des villes du patrimoine mondial (O.V.P.M.) rejoignait, le 31 décembre 2000, 175 villes ayant sur leur territoire un site inscrit par l'UNESCO dans la Liste du patrimoine mondial. Ces villes sont réparties comme suit : 17 en Afrique, 11 en Amérique du Nord (en incluant le Mexique), 25 en Amérique du Sud, 21 en Asie et 84 en Europe. ». <http://www.ovpm.org/frame.asp?t=http://www.unesco.org//whc/fr/patrimoi.htm#debut>

¹²¹ SIMARD, Cyril, Patrimoine muséologique au Québec. Repères chronologiques, Québec, Commission des biens culturels du Québec, 1992, p. 79.

siècle, l'orfèvrerie, le livre, l'enluminure, y eurent leur heure de gloire. Au XIXe siècle s'implantèrent des brasseries et des malteries, des raffineries de sucre, des savonneries, des piperies, des fabriques de tabac, une filature, une usine à gaz... Mais la ville fut toujours avant tout un centre administratif, judiciaire et militaire, ainsi qu'un centre d'enseignement et de commerce.¹²²

Comme Québec, Mons connut toutefois au XIXe siècle une importante activité portuaire. Si le Saint-Laurent, par sa taille et le climat qui l'entoure, n'a pas d'équivalent en Belgique, le réseau fluvial qui dessert Mons est important : « Mons fait partie du bassin hydrographique de l'Escaut, à la fois par la Haine qui coule d'est en ouest et a donné son nom à la province, et par son affluent la Trouille qui arrose Mons».¹²³ Dès le XVIe siècle, la Haine et la Trouille « assuraient le transport du charbon du Borinage vers Condé et l'Escaut, transitant par le canal de Mons ».¹²⁴ Aujourd'hui, la structure hydrographique est modifiée par le canal du Centre, une voie d'eau véritablement contre-nature : « sur 21 km, on franchit une dénivellation de 89 m. Après un tronçon en pente douce, compensé par 6 écluses sur 13 km, on a construit, sur 7 km, quatre ascenseurs rachetant une dénivellation de plus de 66m, prêtant à Mons une vocation de transit maritime ». ¹²⁵ En outre, ce canal est classé « patrimoine mondial » par l'UNESCO.

Si Québec, pourtant perçue comme une ville de « cols blancs », a sa Basse-ville, qui fut industrielle et industrieuse, Mons a son Borinage, large région minière qui connut la richesse des charbonnages et la catastrophe de leur déclin. En fait, comme le décrit André Ségal, le visiteur de Mons sent « revivre une ville dans une région sinistrée, portant le deuil de sa prospérité charbonnière et renouant avec la richesse de

¹²² PIERARD, Christiane, « Mons, du Moyen-âge au XIXe siècle » dans Mons, le béguinage, Paris, Norma (Institut français d'architecture), 1998, p. 17.

¹²³ BAVAY, Gérard, Christiane PIERARD et Christiane VAN DEN BERGEN-PATENS, Albums de Croÿ VII. Comté de Hainaut III, Bruxelles, Crédit Communal, 1990, p. 15.

¹²⁴ PIERARD, Christiane, « Mons, du Moyen-âge au XIXe siècle », p. 20.

¹²⁵ GILLET, Patrick, « Les ascenseurs du canal du Centre », dans Les échos du patrimoine, no 36 (octobre, novembre, décembre 1997).

son passé antérieur »¹²⁶. L'une comme l'autre doivent aujourd'hui composer avec la modification des fonctions économiques, la transformation du tissu urbain qui en résulte et la dévalorisation de plusieurs quartiers.

Mons et Québec sont toutes deux villes universitaires. À Québec, l'Université Laval, avec la charte royale de fondation, avait pris la relève du Séminaire de Québec, longtemps le principal lieu de formation de l'*intelligentsia* de l'Amérique francophone; à Mons, on retrouve plusieurs institutions d'enseignement supérieur, dont l'UMH (Université de Mons-Hainaut), la FUCAM (Facultés universitaires catholiques de Mons) et la Faculté Polytechnique de Mons.¹²⁷ Les deux villes ont aussi un passé militaire. Québec, seule ville fortifiée d'Amérique et Mons, que Victor Hugo décrivait comme « un rêve, un rêve fortifié »,¹²⁸ dont les remparts ont joué un rôle majeur dans l'histoire de la ville et de la région, et qui eurent des répercussions sur l'établissement des frontières intra-européennes. Aujourd'hui, en banlieue de Québec, on retrouve la base militaire Valcartier, lieu d'entraînement et d'administration de l'Armée canadienne et près de Mons, le SHAPE, qui rassemble sur le territoire de la ville de Mons un effectif de plus de 10 000 personnes, sur 200 ha, à Casteau.¹²⁹

Enfin - et surtout - Mons et Québec font l'objet, depuis quelque trente ans, d'une prise de conscience de l'urgence d'une action patrimoniale. Dans le cas de Québec, cela s'est amorcé dès 1970, avec ce que Cyril Simard nomme « la période des

¹²⁶ SÉGAL, André, dans Le traitement du patrimoine urbain. Intégration, intégralité, intégrité, *Op. cit.*, p. 19.

¹²⁷ Comme on le verra, la présence de ces institutions d'études supérieures s'est avérée décisive dans la protection du patrimoine urbain de Mons.

¹²⁸ La Belgique selon Victor Hugo. Lettres et dessins de Victor Hugo réunis par Pierre Arty, Liège/Bruxelles, Desoer, 1968, p. 50.

¹²⁹ *Le Supreme Headquarters of Allied Powers in Europe*, sous la direction du général américain Wesley Clark, gère les efforts de paix de l'OTAN en Europe, ainsi que le bureau du personnel civil, l'opération *Partners for Peace*, tel la KFOR, ainsi que la NATO Operational School. Source: Bureau de l'information publique du SHAPE, 1998.

grands équipements »¹³⁰ et s'est confirmé, en 1985, par la nomination comme ville du Patrimoine mondial; de son côté, Mons connaît, depuis les mêmes années, une intensification si vive des programmes patrimoniaux qu'elle a attiré l'attention internationale. La reconnaissance de cette attention internationale s'est cristallisée, tout récemment, par l'addition du Beffroi de Mons à la liste du Patrimoine mondial.

À maints égards, cette ville s'impose comme un modèle intéressant à observer : par la vivacité de son patrimoine folklorique, d'une part, car la Ducasse est l'un des rares vestiges festifs remontant véritablement et presque sans interruption au cœur des siècles médiévaux; par la richesse de son patrimoine mobilier, d'autre part, bien que cette richesse, justement, suscite d'importantes difficultés d'ordre muséographique, communes à ces anciennes villes européennes qui doivent gérer l'héritage de collections immenses avec des moyens réduits;¹³¹ par les avenues explorées dans la gestion du patrimoine bâti, enfin, puisque Mons fut la première ville de Wallonie à développer son centre ancien en fonction d'une charte urbaine.

Par l'importance de son patrimoine, donc, de même que par sa structure socio-démographique, Mons offre une bonne base avec comparabilité avec Québec. Comme toute analogie, cependant, elle offre aussi des faiblesses, dont l'une est particulièrement signifiante dans le cadre de cette démarche, comme le faisait ressortir Gérald Grandmont lors du colloque Québec-Mons: « Il est périlleux de s'inscrire dans une comparaison lorsque les épaisseurs, les sédimentations historiques sont aussi différentes : Mons, d'un côté, ville deux fois millénaire, et Québec, de l'autre, qui approche à peine ses quatre cents ans »¹³². Cette difficulté peut sembler insurmontable

¹³⁰ SIMARD, Cyril, *Op. cit.*, p. 87.

¹³¹ Entretiens avec Mmes Cécile Dulierre et Marie Arnould et avec MM. Pierre-Jean Foulon et Michel de Reymaeker.

¹³² GRANDMONT, Gérald, « Le patrimoine ou la pédagogie de l'appropriation », dans ROCHER, Marie-Claude et André SÉGAL (dir.), *Op. cit.*, p. 250.

dans une démarche patrimoniale. Mais pour ce qui est de l'étude de ces démarches patrimoniales, la difficulté perd énormément de son importance.

En effet, qu'il s'agisse d'un savoir-faire transmis depuis 600 ans ou depuis 200 ans, qu'un bâtiment soit de style roman, gothique ou victorien, qu'un objet appartienne au passé d'un mineur du XIXe siècle ou d'une religieuse du XVIe, leur importance relative dépend davantage de leur rôle mémoriel que de leur âge chronologique. C'est le processus de conservation de ces traces du passé qui fait l'objet de l'analyse et non les traces elles-mêmes. L'analyse n'est pas centrée sur les spécificités de ces dernières et leur origine antique, médiévale, moderne ou contemporaine, importe alors, beaucoup moins.

- *LE CADRE PARAMÉTRIQUE*

Dans le cadre de cette thèse, chaque type de patrimoine - entendu dans le sens précisé plus haut - est abordé, on le sait, sous l'angle du traitement dont il est l'objet. Il restait à sélectionner un objet d'analyse à l'intérieur de ces cadres. Trois balises se sont imposées. Le choix s'est effectué en fonction d'abord de l'*urbanité* de l'exemple choisi, puisque la thèse porte uniquement sur le traitement du patrimoine en contexte urbain; en fonction également de sa *pérennité*, puisque l'étude n'aurait pu porter sur la sauvegarde d'un patrimoine entièrement disparu, bien qu'on y fasse allusion dans le cas de contre-exemples; et enfin, en vertu de sa *représentativité*, puisqu'il importait que l'exemple choisi soit caractéristique des interventions sur ce type de patrimoine.

Dans le cadre du patrimoine festif, seule une fête populaire, religieuse à l'origine, répond à ces trois critères. En effet, la Ducasse de Mons est fermement ancrée dans le site urbain, elle est multiséculaire et ne saurait être associée à une autre ville ni à une autre communauté. En outre, dans ce cas précis, l'observation directe d'un patrimoine festif a permis l'accès indirect à une large variété de composantes : les

expressions consacrées, le patois montois original, les traditions, les légendes associées aux éléments de la fête et les contes qui en découlent, la religion populaire, l'hagiographie, la musique sacrée et le chant folklorique, les savoir-faire, particulièrement ceux liés à l'orfèvrerie, aux tissus et à la musique, les regroupements sociaux tels les corps de métiers, le compagnonnage, les confréries, et enfin, l'héraldique.¹³³ Le phénomène complexe qu'est la Ducasse de Mons permet d'entrevoir plusieurs facettes du patrimoine vivant. À ce titre, elle est à la fois unique et représentative. Elle servira donc de base d'analyse pour le premier chapitre portant sur le patrimoine ethnologique.

Le patrimoine ethnologique comprend un vaste éventail de manifestations patrimoniales. Au contraire du traitement de patrimoine vivant, les choix dans celui du patrimoine mobilier semblaient prédéterminés. En effet, les objets, anciens ou non, et la culture matérielle ne sont pas des entités désincarnées et se définissent en vertu de leur utilité. Leur sens et, partant, la justification de leur conservation, dépendent avant tout du contexte de leur utilisation. Il semblait difficile de dissocier les objets,

¹³³ Par exemple : pour les expressions consacrées: « chambourlette, Montois cayaux... »; pour le patois montois original : soirée de poésie en montois, gazette « El camerluche »; pour les traditions: participation à la Ducasse, fêtes familiales et l'hospitalité l'entourant; pour les légendes associées aux éléments de la fête et les contes qui en découlent : l'histoire du dragon et celle des personnages du combat; pour la religion populaire : le culte des reliques, la procession ; pour l'hagiographie : *Vita* et panégyrique de sainte Waudru, le culte marial (N-D de Tongres, N-D de Montserrat, N-D de Hal, etc.) ainsi que des saints célébrés à l'occasion de la procession, tels que saint Hubert, patron des chasseurs et des bouchers, saint Donat, protecteur contre les intempéries, saint Fiacre, patron des maraîchers, etc.; pour la musique sacrée : les œuvres du compositeur montois Roland De Lassus, le *sancta waldetrudis* entonné en collégiale; pour le chant folklorique : l'air du Doudou, connu de tous, et les chansons populaires traditionnelles qui accompagnent divers moments de la procession; pour les métiers traditionnels: rappel des corporations anciennes des bouchers, marins, mineurs, bourreaux, etc., pour les savoir-faire, particulièrement ceux liés à l'orfèvrerie, aux tissus et à la musique : objets anciens, profanes ou sacrés tels que reliquaires, statues, vêtements sacerdotaux, costumes...; pour l'héraldique : les blasons, étendards, croix et bannières en procession et en exposition; enfin, pour la sociabilité : les confréries, représentant soit des métiers, soit des affinités spirituelles, et dont la plus connue est celle de saint Jean le Décollé, dont les membres, cagoulés de noir, accompagnaient les condamnés au lieu du supplice et qui aujourd'hui s'occupent de la réintégration sociale d'anciens prisonniers ainsi que du bien-être de leurs familles.

artefacts, collections et autres, des lieux ou institutions qui en sont les dépositaires, mais il semblait inapproprié de les étudier dans leur contexte fonctionnel, en milieu privé. En outre, dans le cadre d'une étude sur le traitement patrimonial, il paraissait impossible d'envisager ce traitement en faisant abstraction des musées et, parallèlement, des institutions savantes, administratives ou communautaires.

On approche donc l'objet par le biais de la collection muséologique, c'est-à-dire dans la phase accomplie de sa patrimonialisation et l'expression de cette dernière. Le patrimoine mobilier n'est donc pas examiné sous un angle limité à l'objet matériel, ni à une collection ni même à une série de collections, mais plutôt dans la perspective patrimoniale englobant l'objet et son lieu d'accueil. Pour analyser le traitement du patrimoine mobilier, on a donc choisi d'aborder la problématique des musées de Mons, avec leurs collections, leurs locaux, leurs politiques, leur axe de développement ainsi que leur place dans le patrimoine urbain de Mons.

Quant aux exemples de traitement du patrimoine immobilier, c'est encore l'abondance qui constituait la principale difficulté. Ce sont toujours des critères d'urbanité, de pérennité et de représentativité qui ont prévalu. On a procédé en empruntant aux urbanistes l'un de leurs paramètres fondamentaux, celui des marqueurs urbains de Mons, c'est-à-dire, les constructions qui forment l'identité visuelle et fonctionnelle de la ville, entendant cette dernière comme *intra-muros*. En outre, il paraissait essentiel de considérer patrimonial dans une perspective multidirectionnelle, incluant les réalités sociographique, économique, fonctionnelle et autres, qui constituent la trame urbanistique du Vieux-Mons. L'analyse du troisième chapitre porte donc sur les principaux éléments du périmètre historique de Mons, en relation avec le milieu humain contemporain.

1.2.3 DOCUMENTATION SPÉCIFIQUE

Le patrimoine immatériel, qui tient à Mons une place prépondérante, a été beaucoup étudié, particulièrement dans les années 1980. Située à l'articulation entre les fêtes religieuses et populaires, la Ducasse rassemble Montois et Montoises dans les lieux anciens de la ville pour une célébration annuelle de la fondation de la ville. Dans le sillon d'Émile Durkheim, les sociologues Albert Piette et Claude Rivière¹³⁴, de même que les ethnologues Élisée Legros¹³⁵, Albert Marinus¹³⁶ et René Meurant¹³⁷, ont largement publié sur le sujet, citant fréquemment Mons en référence. À Mons même, le Cercle archéologique de Mons comprend une section folklore et publie, depuis 1928, des articles basés sur d'importantes recherches sur archives. En outre, l'Association des Montois cayaux¹³⁸ et Les amis de Marcel Gillis ont produit une Anthologie montoise en deux tomes, traitant «Des arts, des fêtes et des figures».¹³⁹

On peut aisément dresser des parallèles entre la Ducasse montoise et la fête française de la Tarasque, et se servir alors de l'ouvrage, toujours actuel, de Louis Dumont¹⁴⁰ et de Cités en fêtes¹⁴¹, le catalogue d'exposition du Musée des ATP à Paris. Pour le patrimoine vivant de la Belgique francophone, il faut aussi connaître la

¹³⁴ PIETTE, Albert, Les jeux de la fête, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988; PIETTE, Albert, Les religiosités séculaires, Paris, PUF (Coll. Que Sais-je ? no 2764), 1993; RIVIERE, Claude, et Albert PIETTE, Nouvelles idoles, nouveaux cultes: dérives de la sacralité, Paris, L'Harmattan, 1990 ; RIVIERE, Claude, Les liturgies politiques, Paris, PUF, 1988.

¹³⁵ Son œuvre monumentale est décrite dans Mélanges de folklore et d'ethnographie dédiés à Élisée Legros, Liège, Musée de la Wallonie, 1973.

¹³⁶ Voir entre autres: MARINUS, Albert, Le folklore belge, Bruxelles, Éditions historiques, 1937-1951(?), périodique qui fit œuvre pionnière dans le domaine de l'ethnographie wallonne.

¹³⁷ Parmi ses nombreuses publications, Géants processionnels et de cortège en Europe, en Belgique et en Wallonie (Bruxelles, Ministère de la Culture française (collection Folklore et arts populaires de Wallonie, Vol. 6), 1979 est particulièrement utile pour la Ducasse de Mons.

¹³⁸ Cette expression désigne les habitants de Mons qui y sont nés et qui y ont des racines profondes: ils constituent les *pierres* (cayaux = cailloux) de la ville.

¹³⁹ Anthologie Montoise, Nouvelle imprimerie Mostinckx, 1982. 2 tomes.

¹⁴⁰ DUMONT, Louis, La Tarasque, Paris, Gallimard, 1987 (1ère édition, 1951).

¹⁴¹ Cités en fêtes, catalogue d'exposition, Paris, Musée national des arts et traditions populaires, 1992.

collection prestigieuse *Folklore et arts populaires en Wallonie*¹⁴², ainsi que *Contributions au renouveau du folklore en Wallonie*¹⁴³, ouvrage qui faisait fureur dans les années 1960, et, plus récente, la collection à contenu scientifique, *Tradition wallonne. Ethnographie, dialectologie, onomastique*, dirigée par le CSE.¹⁴⁴

Si l'on profite d'une documentation relativement abondante traitant du patrimoine intangible, le corpus est nettement plus mince pour le patrimoine tangible mobilier. Certes, la Ville et les fabriques ont documenté les objets anciens en leur possession (le mobilier de l'Hôtel de ville et les vestiges de guerre, de même que les objets de culte); en outre, quelques catalogues, publiés *ad hoc* pour accompagner des événements répertorient les collections des Musées communaux de Mons¹⁴⁵. Mais de l'aveu de plusieurs intervenants, les inventaires sont généralement lacunaires, à l'exception de celui du Musée de Beaux-arts, tenu à jour depuis sa revitalisation en 1964, et celle du Musée du folklore et de la vie montoise (Maison Jean Lescart), qui a, depuis 1984, connu une rénovation complète. Le Musée du Centenaire, on le verra, fait actuellement l'objet d'un inventaire complet de ses collections. Celui du Musée du Chanoine Puissant présente les besoins les plus urgents, on le verra également.

À l'inverse du patrimoine immobilier, la documentation portant sur le traitement du patrimoine bâti en Wallonie et à Mons est très riche. Deux ouvrages de référence sont incontournables. D'une part, *Le patrimoine monumental de la Belgique*¹⁴⁶, en 16 tomes, inventorie tous les bâtiments historiques de l'espace belge. L'ouvrage est

¹⁴² *Folklore et arts populaires en Wallonie*. Bruxelles, Ministère de la culture française, depuis 1976.

¹⁴³ *Contributions au renouveau du folklore en Wallonie*, Bruxelles, Commission Royale belge du folklore, de 1960 à 1971.

¹⁴⁴ Collection *Tradition wallonne. Ethnographie, dialectologie, onomastique*, dirigée par le Conseil supérieur d'ethnologie avec la collaboration du Conseil supérieur des Arts et traditions populaires et du folklore, Bruxelles, depuis 1986.

¹⁴⁵ Voir, entre autres, *Musée du Folklore et de la Vie montoise. Maison Jean Lescarts. Guide du visiteur*, Communauté française de Belgique, s.l., 1988

¹⁴⁶ *Le patrimoine monumental de la Belgique*, Liège, Ministère de la Culture française, 1974-

remarquable de précision technique et de détails architecturaux. Malheureusement, il n'a pas été gardé à jour et l'édition, qui date de 1974, contient des informations périmées. D'autre part, le volume sur la Belgique produit par le Centre de communication culturelle de l'Université catholique de Louvain, dans la très belle collection *L'Europe aujourd'hui. Les hommes, leurs pays, leur culture*¹⁴⁷, offrent une synthèse davantage axée sur la communication, l'esthétique et les rapports sociaux perceptibles à travers les traces architecturales.

Pour les publications patrimoniales de la Belgique, il faut noter l'énorme contribution du Crédit communal¹⁴⁸, qui maintient, depuis 1960, une implication culturelle exceptionnelle. Toujours de niveau scientifique mais rendu accessible au public, le mécénat institutionnel du Crédit Communal s'exerce dans trois créneaux: l'histoire, la musique et les arts plastiques. Depuis trente-cinq ans, le secteur patrimoine culturel de l'institution bancaire a publié plus de 500 titres en plus d'un million d'exemplaires. Ainsi, on ne pourrait passer sous silence l'édition prestigieuse, sous la direction de Jean-Marie Duvosquel, des vingt-six volumes de la collection *Albums de Croÿ*¹⁴⁹, édités à l'occasion du 125e anniversaire de l'institution. Ces luxueux volumes rassemblent plus de 2500 gouaches représentant autant de villages des terroirs de la Belgique et du nord de la France, accompagnées d'explications historiques de haut niveau.

La situation bibliographique et documentaire présente un net déséquilibre : entre le patrimoine ethnologique et le plan architectural, le nombre de documents disponibles varie de façon significative, approximativement du simple au double dans

1976.

¹⁴⁷ D'HAENENS, Albert (dir.), *L'Europe aujourd'hui. Les hommes, leurs pays, leur culture*, Bruxelles, Artis-Historia, 1991.

¹⁴⁸ Par le biais du mécénat corporatif, formule de financement très développée en Belgique.

¹⁴⁹ DUVOSQUEL, Jean-Marie (dir.), *Albums de Croÿ*, Bruxelles, Crédit communal, 1990, 26 volumes.

le cas du patrimoine vivant et, pire encore, du simple au triple dans le cas du patrimoine mobilier de Mons.

À l'observation, ce déséquilibre documentaire reflète la réalité de terrain, en termes de budgets, de ressources, de temps et d'énergies consentis aux différents secteurs patrimoniaux. Le patrimoine immobilier occupe une place prépondérante dans la gestion patrimoniale urbaine alors que le patrimoine ethnologique, qu'il soit vivant ou mobilier, y fait plutôt figure de parent pauvre. Relativement peu de ressources lui sont consacrées. Sa valorisation est minimale. L'importance que les instances gouvernementales et institutionnelles accordent aux traditions populaires et aux musées semble souvent proportionnelle au nombre de touristes que ces derniers savent attirer. Cette constatation suscite une variété d'interrogations. Le musée - édifice ou institution - n'est-il pas une manifestation de la mémoire urbaine? N'en est-il pas dépositaire et gestionnaire? Les collections et les activités ne révèlent-elles pas des pans importants de la mémoire collective? Quelles relations existent entre le musée, la ville et le citoyen, entre le geste et la gestion, entre la collection et la collectivité?

1.3 TRAITEMENT DU CORPUS

1.3.1 PROTOCOLE DE CUEILLETTE DES DONNÉES : LE MODÈLE QUALITATIF D'ENTRETIEN DE RECHERCHE

Dans le cas de Mons comme dans celui de Québec, le corpus a été approché par la méthode qualitative de l'entretien de recherche, emprunté bien sûr au champ disciplinaire de l'ethnologie. Cette méthode offre divers types d'entretiens que le chercheur Gérard Boutin¹⁵⁰ regroupe en une typologie de huit éléments (Fig. 1.6).

¹⁵⁰ Voir Gérard BOUTIN, *L'entretien de recherche qualitatif*, Montréal, PUQ, 1997. L'auteur traite de la typologie et du modèle à appliquer en abordant l'épistémologie, de l'éthique, des

Fig. 1.6 Typologie de l'entretien de recherche

Les types d'entretiens

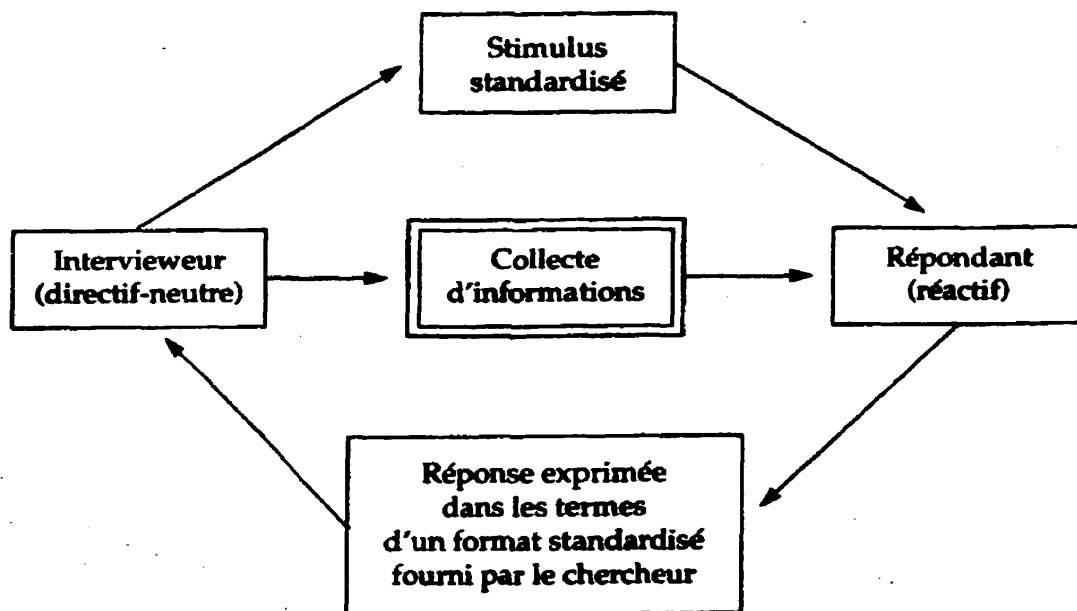
| Type d'entretien | Principales caractéristiques | Objet | Objectifs |
|---|---|---|--|
| Entretien en profondeur (<i>depth interview</i>) ou libre | Le degré de liberté de l'interviewé est réduit. Le thème est souvent choisi par l'intervieweur. | Vise à faire ressortir les rapports qui existent entre la personne et le thème: suppose souvent une attitude non directive. | Usages multiples: diagnostic dans un contexte, aide psychologique, étude de motivation. Permet de comprendre en profondeur une pratique ou un processus. |
| Entretien centré, entretien guidé ou à réponses libres (<i>focused interview</i>) | Liberté de l'interviewé circonscrit par plusieurs thèmes: les questions peuvent ne pas être formulées à l'avance. | Étudie la réaction d'une ou de plusieurs personnes face à une situation dont on a précisé les différents aspects. | Inspiration qualitative. Ce type d'entretien est souvent utilisé dans le cadre d'une pré-enquête, avant la tenue d'une enquête quantitative. |
| Entretien à questions ouvertes | Liberté de l'interviewé réduite par la formulation explicite des questions; les réponses demeurent libres. | Centré sur les sujets de l'enquête et sur la perception que le répondant en a. | Pour les enquêtes à objectifs principalement qualitatifs visant à découvrir des facteurs de comportement, des types d'attitudes. |
| Entretien à questions fermées (guidés) | Degré de liberté très réduit, autant pour le chercheur que pour la personne interrogée. | Centré sur le sujet de l'enquête, dans un cadre préalablement établi. | Comparaison des résultats (grâce à la standardisation), pour les sondages. |
| Entretien actif | Participation active de l'intervieweur | Centré sur le dialogue. | Approfondissement d'un thème. |
| Entretien long | Liberté mitigée du sujet: l'intervieweur joue un rôle important. | Centré sur l'objet d'étude. | Catégories sociales prises en considération. |
| Entretien ethnographique | Degré de liberté important accordé à l'informant. | Centré sur le vécu de l'interviewé. | Porte sur tout aspect qui concerne l'individu dans un milieu donné. |
| Entretien clinique (type piagétien) | Degré de liberté limité par un thème. | Centré sur le discours du sujet interrogé. | Découverte de structures cognitives/fonctionnement intellectuel. |

paradigmes, de la conduite et de l'application de ce type de recherche. Cet ouvrage est à recommander à tout chercheur se réclamant de l'approche qualitative.

Il est rare, selon cet auteur, qu'un entretien se classe catégoriquement dans l'un ou l'autre des types. Il s'agit le plus souvent d'un mélange d'approches, que le chercheur devra doser en fonction de sa clientèle et de ses objectifs. Dans le cas présent, on a surtout utilisé l'entretien à questions fermées lorsqu'il s'agissait d'interviewer des intervenants professionnels et les entretiens centrés (*focused*) et à questions ouvertes, pour les informateurs anonymes (non-professionnels).¹⁵¹ Le modèle qualitatif d'entretien de recherche se distingue du modèle traditionnel par l'interaction et la rétroaction multidirectionnelles constantes entre le chercheur, la méthode et l'objet, tel qu'illustré par les schémas suivants (Fig. 1.7).

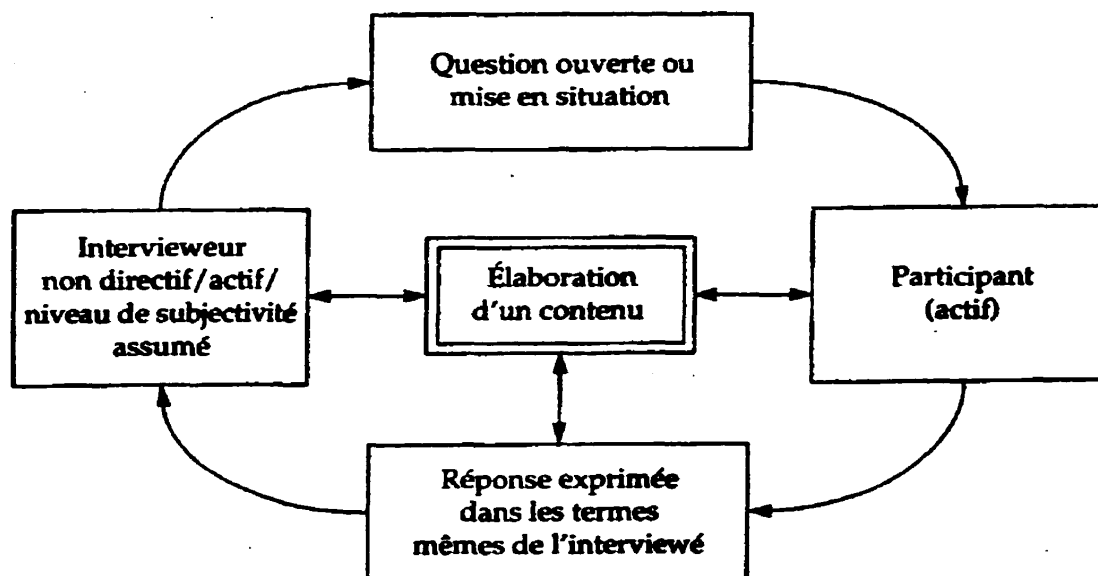
Fig. 1.7 Modèles traditionnel et qualitatif d'entretien de recherche

Le modèle traditionnel d'entretien de recherche



¹⁵¹ À propos des deux types d'informateurs, voir section 9 de cette thèse : liste des informateurs pour l'enquête de terrain.

Le modèle qualitatif d'entretien de recherche



Les trois types d'entretiens cumulés pour cette thèse relèvent de « l'observation directe », menée sur deux plans: l'observation dite *objective*, « dont les buts sont strictement descriptifs » et l'observation dite *participante*, « qui rassemble une série d'approches complémentaires - collecte documentaire, échanges ou entrevues avec les participants - permettant de mieux décrire le sens des actes et événements observés »¹⁵². Bien que, la plupart du temps, ces deux techniques soient mises en opposition l'une à l'autre, il est apparu, dès le début de cette recherche (en 1994), qu'elles s'avéraient complémentaires et mutuellement constructrices: l'une confirmait l'autre, ou l'infirmitait, et ouvrait d'autres pistes, alternant spontanément entre la documentation *stricto sensu* et la participation *in situ*. Dans sa publication, en 1997, M. Boutin confirme cette intuition de chercheur: « (...) il nous apparaît évident que l'interviewer est en situation d'observation au cours de l'entretien qui emprunte paradoxalement à l'observation dite objective et à l'observation dite participante ». ¹⁵³

¹⁵² Voir LAPERRIÈRE, Anne, « L'observation directe », dans *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (Benoît Gauthier, dir.), Sillery, PUQ, 1992, p. 251-272.

¹⁵³ BOUTIN, Gérard, *Op. cit.*, p. 39.

Lors de chacun des voyages de recherche à Mons, le choix des entretiens assurait une diversité fondamentale quant au type d'intervenant approché: professionnel (haut fonctionnaire, gestionnaire, chercheur) ou non-professionnel (travailleur, bénévole ou simple participant). Selon les règles en usage, ces derniers demeurent anonymes. Les résultats étaient consignés par notes écrites résumant l'entrevue, sans recourir au magnétophone. Enfin, dans le cadre du regard posé sur le cas du traitement patrimonial Québec, quelques entrevues ont été effectuées sur le terrain, particulièrement pour le travail sur le quartier Saint-Roch. Toutefois, la nature de cette deuxième démarche, davantage une réflexion synthétique qu'une véritable enquête, rend superflue la consignation systématique de ces entretiens, par ailleurs fort aléatoires.

Les recherches menées à Mons furent échelonnées sur sept séjours, dont la longueur variait de sept à dix jours. Le premier voyage (septembre 1993) en fut un d'exploration et servit surtout à établir le questionnement hypothétique et à sélectionner le terrain; chacun des trois séjours suivants était axé sur l'approfondissement de l'un des trois aspects du patrimoine. Ainsi, le deuxième, en hiver 1994, ciblait l'étude du geste populaire révélateur de mémoire et d'identité, par la Ducasse de Mons. L'analyse du phénomène patrimonial réalisée au cours de ce voyage s'est effectuée dans le cadre d'un séminaire du CÉLAT sur la construction identitaire. La réflexion reposait sur l'hypothèse d'une fête folklorique identitaire parce qu'à la fois ancrée dans le lieu mémoriel et intégrée à la modernité¹⁵⁴.

Le troisième voyage, en mars 1995, tendait à circonscrire la mémoire institutionnelle. L'enquête visait à inventorier les institutions mémorielles (musées, cercles d'histoire, d'archéologie ou d'archives, ASBL culturelles, organismes gouvernementaux, etc.) et à connaître les politiques, réalisations, et perspectives de

¹⁵⁴ ROCHER, Marie-Claude. « Le geste de mémoire. La construction identitaire et la fête folklorique: le cas de Mons » dans NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET (dir.), Architecture,

chaque. À l'origine de la démarche, ces organismes étaient, à tort, présentés comme autant d'*expressions mémorielles*. Or, après une révision de position, la grille d'analyse distingue désormais les organismes et le patrimoine, laissant ce dernier parmi les *expressions* de mémoire mais plaçant les premiers parmi les *gestionnaires* de ces expressions que l'on nomme, pour les besoins, *intervenants patrimoniaux*. Parallèlement s'amorçaient les premières démarches pour le projet du double colloque qui se dessinait pour 1996 et 1997.

Un quatrième séjour à Mons (septembre 1995) était axé sur les Journées européennes du patrimoine. Organisées sous l'égide du Conseil de l'Europe, ces Journées ont fourni une occasion unique d'observer plusieurs des éléments fondamentaux pour la problématique: le traitement et la gestion du patrimoine à Mons, les liens entretenus avec l'industrie touristique, l'attitude de la population face aux traces de son passé, l'implication des divers paliers de gouvernement, le rôle des ASBL culturelles, la place de la recherche historique et enfin, le fonctionnement du mécénat institutionnel. Le voyage permettait de se familiariser avec les diverses instances de gestion patrimoniale, à Mons, ainsi qu'à Namur, Liège, Bruxelles et Strasbourg. Il s'est prolongé par un passage au Parlement européen pour observer les politiques d'intervention patrimoniale du Conseil de l'Europe, particulièrement sous trois angles: celui de l'Objectif 1¹⁵⁵, celui de la pédagogie du patrimoine et celui des Journée du patrimoine.

En juin 1996, le cinquième séjour d'études, avait trois objectifs: d'une part, la finalisation des démarches pour le projet de colloque qui se dessinait pour octobre; d'autre part, la participation à la Ducasse de Mons par l'observation directe de la cérémonie de la descente de la châsse ainsi que de la procession de Sainte-Waudru; enfin, l'approfondissement, par entrevue, des contacts établis lors du voyage

Formes urbaines et identité collective (Luc Noppen, dir.). Québec, Cahiers du CÉLAT, 1995.

¹⁵⁵ Voir pages 9 et 27.

précédent et la poursuite du questionnement en fonction de l'évolution de la grille d'analyse. On ne peut sous-estimer la richesse de ces entretiens et échanges. Au point, d'ailleurs, que les participants ont exprimé le désir de les prolonger en rencontres communes et plus structurées. Il en a résulté la mise en œuvre des deux colloques mentionnés, qui ont réuni quelque 70 intervenants patrimoniaux, spécialistes de Mons ou de Québec.

Le premier colloque eut lieu à Mons, en octobre 1996, et constituait le cadre du sixième voyage d'étude. Sous les auspices de la Maison de la Mémoire, il avait comme thème « Intégration, intégralité, intégrité », faisant référence aux patrimoines immobilier, mobilier et vivant, et traitant de questions fondamentales telles que : « Comment intégrer le bâti ancien dans la ville et la vie modernes? Quels objets peut-on ou doit-on conserver comme traces du passé collectif? Comment résoudre les tensions entre les gestes traditionnels et leur sens actuel? ». ¹⁵⁶ Le deuxième colloque eut lieu à Québec, en octobre 1997, à l'invitation du Musée de la civilisation, poursuivant la réflexion sous le thème: « La ville comme patrimoine ». ¹⁵⁷ On y abordait des questions liées à la pratique patrimoniale des deux cités, telles que l'appropriation du patrimoine, les enjeux socio-économiques de ce dernier et la démocratie dans son traitement, dans sa conservation ou sa réaffectation. Il va sans dire que la « bibliographie vivante » réunie à ces deux occasions a constitué une source précieuse de réflexions...

Un septième séjour, en juin 1998, avait pour but de consolider la recherche documentaire par un travail sur invitation à la Bibliothèque de l'Académie Royale de Belgique (Bruxelles). Il a également permis l'observation directe du deuxième volet de

¹⁵⁶ ROCHER, Marie-Claude Rocher et André SÉGAL (dir.), *Op. cit.*, 4e de couverture.

¹⁵⁷ Voir : ROCHER, Marie-Claude (dir.), *Op. cit.* ; PIETTE, Albert, « Genèse et dynamique de la fête folklorique. Le cas du combat rituel de Saint-Georges et du dragon à Mons », dans Congrès de Namur. Actes, Bruxelles, Comité supérieur de l'ethnologie, 1987 (collection Tradition Wallonne. Ethnologie, dialectologie, onomastique)

la Ducasse de Mons: le combat rituel de Saint-Georges contre le dragon, depuis le campanile de l'Hôtel de ville- un très rare privilège permettant une observation participante d'une qualité exceptionnelle. Deux voyages subséquents, en 1999 et 2000 ont permis au professeur Barthélemy d'assurer un suivi indispensable en cours de rédaction.

En outre, une correspondance , se poursuivant durant la rédaction même de la thèse, a complété la démarche. Parallèlement, le travail sur documents portait principalement sur les archives des organismes approchés lors des entrevues, avec un accent particulier sur trois types de sources: les minutes ou résolutions menant à une ou des interventions constatées en terrain (élaboration de la Charte urbaine de Mons, intégration de Québec comme ville du patrimoine mondial); les rapports d'experts et de consultants autour d'une intervention (consultations aboutissant à la Convention des Musées de Mons, création du Musée de la civilisation); les documents de planification d'événements patrimoniaux et les bilans, correctifs, et rapports qui en relèvent (organisation des Journées du patrimoine 1994 et 1995, ou le *post-mortem* des Médiévales 1993 et 1995).

À plusieurs reprises, l'intérêt que divers intervenants ont porté à ce projet a facilité l'accès à certains documents de circulation interne. En fait, la difficulté principale de cette recherche n'est pas le manque de collaboration ou de documentation. À l'inverse, et en contradiction avec le proverbe, l'abondance de biens peut nuire, parfois, en imposant un tri intransigeant. C'est lors de l'application que se concrétise l'orientation méthodologique et que se précise l'usage effectif des sources, ainsi qu'on le verra dans les chapitres suivants.

1.3.2 PROTOCOLE DE TRAITEMENT DES DONNÉES :
EMPRUNTS MÉTHODOLOGIQUES ET
PARAMÈTRES D'ANALYSE

Tout comme le sujet de recherche, le traitement du patrimoine, qui se situe au carrefour de plusieurs disciplines, les orientations méthodologiques s'inspirent d'emprunts disciplinaires. Globalement, l'orientation méthodologique de la thèse se présente ainsi: il s'agit d'une **recherche sociale**, qui emploie la **l'analyse qualitative par théorisation** et s'inspire, dans les conclusions-réflexions, de la première étape de la **recherche-action**. Ces trois éléments méthodologiques s'entendent ainsi:

- **la recherche sociale** : « fondamentalement multidisciplinaire, elle est une activité de quête de connaissance sur des questions factuelles liées à l'homme en société ». Les quatre éléments qui la composent se résument ainsi¹⁵⁸:

| <i>Observation - théorisation</i> | | | |
|---|--|--|--|
| Préparation de l'objet d'étude | Structuration de la recherche | Formation de l'information | Analyse de l'observation |
| Spécification de la problématique Recherche documentaire Théorie et le sens de la recherche | Structure de la preuve Mesure Échantillonnage Éthique | Observation directe Entretien non-directif Histoire de vie Groupe de discussion Sondage Mesure des attitudes Données secondaires Évaluation des programme | Traitement des données Analyse des données Diffusion des données |

¹⁵⁸ GAUTHIER, Benoît, *Op. cit.*, p. 570.

- **L'analyse qualitative par théorisation** : L'analyse de contenu est une méthode bien connue des disciplines historiennes. Plusieurs applications en ont été proposées, tant en sciences humaines (y compris l'histoire et l'ethnologie) qu'en sciences sociales. L'analyse qualitative par théorisation est l'une de ces applications, qui sied particulièrement à l'approche adoptée dans cette thèse. Elle est ainsi explicitée par les auteurs¹⁵⁹ du Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales :

« L'analyse qualitative par théorisation, également connue sous le vocable 'l'analyse par théorisation ancrée' (Paillé, 1994), vise à générer inductivement une *théorisation au sujet d'un phénomène social, culturel ou psychologique*, en procédant à la conceptualisation par la mise en relation progressive de données qualitatives de terrain. (...) La méthode comprend toujours une part de travail concret, méthodique, laissant des traces, mais s'avère très tôt une entreprise de l'esprit où sensibilité théorique et rigueur empirique se conjuguent dans un effort de compréhension globale d'un phénomène.¹⁶⁰ (...) L'expression *théorisation* permet de désigner à la fois le processus et le résultat. C'est amener des phénomènes à une compréhension nouvelle, lier dans un *schéma englobant les acteurs, interactions et processus à l'œuvre*. (...) Concrètement, cela signifie que les catégories, hypothèses ou relations générées en cours d'analyse doivent être soumises à l'épreuve des phénomènes dont elles sont la description ou une tentative de théorisation. La génération et la vérification de la théorisation ont ainsi lieu de manière quasi simultanées, à la différence des théories traditionnelles d'abord créées, ensuite vérifiées.»¹⁶¹

¹⁵⁹ Dix-neuf spécialistes interdisciplinaires : psychologues, philosophes, sociologues, ethnologues et historiens.

¹⁶⁰ Dans le cadre de la présente recherche, le « phénomène » étudié est le *traitement du patrimoine*

¹⁶¹ MUCCHIELLI, Alex, Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales, Paris, Armand Colin, 1996, p. 184-186. Voir aussi: PAILLÉ, Paul, « L'analyse par théorisation ancrée », dans Cahiers de sociologie, no.23, (1994), p. 147-181, où sont explicités les cinq étapes de la démarche : catégorisation, mise en relation, intégration, modélisation et théorisation. Voir également l'entrée « sensibilité théorique » dans le Dictionnaire de méthodes..., p. 225-226, cité ci-haut.

Cette approche met donc l'accent sur la relation entre les données d'analyse et les données de terrain, particulièrement pertinente dans le cadre d'une recherche de terrain sur le traitement du patrimoine. Si elle reprend les quatre éléments de l'observation-théorisation cités plus haut, elle n'en conserve pas l'ordre chronologique mais, au contraire, implique en va-et-vient continu entre eux, un retour constant aux divers points de départ ou d'arrivée. Cette perméabilité constante accorde au terrain une place plus importante que ne le font les méthodes traditionnelles.¹⁶²

- **La recherche-action** s'imbrique aisément dans le processus d'analyse qualitative par théorisation. En effet, par sa nature éminemment pratique de même que par les caractéristiques qui lui sont propres, la recherche-action semble tout naturellement se positionner à sa suite : « elle est *naturaliste*, c'est-à-dire qu'elle s'effectue sur les lieux mêmes de l'action (...), elle fait appel à des méthodes qualitatives de cueillette de données (interview, observation), elle recourt essentiellement à des méthodes qualitatives d'analyse de données et elle donne lieu à un compte-rendu et à une analyse de l'action plutôt qu'à un exposé des résultats ». ¹⁶³

Ainsi, après la mise en forme de théories issues directement de l'observation du terrain et constamment nourries par elle, il peut être tentant de mener la démarche un pas plus loin et de formuler, en conclusion, des énoncés-recommandations. Si tel était le cas, cependant, cette thèse ne dépasserait certainement pas la première étape de la recherche-action, celle, dite « participative », qui vise à ce que le chercheur s'implique personnellement dans l'objet de sa recherche et que les conclusions qu'il en tire soient non pas des abstractions théoriques mais bien des considérations pratiques et applicables.¹⁶⁴

¹⁶² *Ibid.*, p. 185.

¹⁶³ *Ibid.*, p. 194.

¹⁶⁴ GAUTHIER, Benoît, *Op. cit.*, p. 518-533.

Les paramètres d'analyse utilisés lors de l'observation sociale empruntent eux aussi à plusieurs champs connexes, mettant en pratique ce que Jacques Mathieu appelle « l'éclatement disciplinaire »¹⁶⁵ De nombreuses références disciplinaires sont en effet nécessaires pour aborder les différents éléments de la problématique et, particulièrement, les spécificités des patrimoines immobilier, mobilier et vivant. L'histoire et l'ethnologie constituent donc les disciplines fondamentales, sur lesquelles viennent se greffer ces emprunts.

Pour aborder patrimoine bâti et son traitement, on se servira de références en urbanisme, en aménagement du territoire et en architecture; pour les interventions sur le patrimoine immobilier, on s'appuiera surtout sur la muséologie et la muséographie; pour la compréhension du patrimoine vivant, on fera appel à l'ethnographie, à la sociologie, à la psychosociologie, puisqu'il s'agit principalement de patrimoine immatériel qu'il faut appréhender dans une perspective phénoménologique avant d'en examiner le traitement; enfin, on puisera des notions de gestion et d'intervention dans le domaine auprès des administrateurs, des politologues, et les spécialistes du marketing et du tourisme. Noter que la documentation fournie par la Direction du Patrimoine du Conseil de l'Europe permet une vue d'ensemble des politiques et perspectives patrimoniales, au-delà des identifications territoriales. À l'inverse, la documentation, riche et abondante, offerte par la Région Wallonne permet, au contraire, de circonscrire l'étude et de réduire l'analyse au cas spécifiquement montois.

Les emprunts de références interdisciplinaires restent cependant ponctuels, utilisés *ad hoc*. Les instruments d'interprétation, les paramètres d'analyse, bref, les outils, demeurent résolument dans le cadre de l'ethnohistoire, approchée sous l'angle de la recherche sociale. Il est clair que les trop brèves incursions dans les autres disciplines ne servent qu'à contextualiser une intervention patrimoniale pour mieux

¹⁶⁵ MATHIEU, Jacques (dir.), La mémoire dans la culture, Québec, Presses de l'Université Laval, 1995, p. 3.

l'analyser. Ces emprunts disciplinaires s'opèrent au niveau de l'information, et non de la méthode ou de la critique. Il est bien entendu, par exemple, que le fait de s'appuyer sur un travail d'architecte pour parler de l'aménagement de la Grande Place de Mons n'implique pas une connaissance architecturale du lieu, puisque l'intérêt de cette thèse se situe dans le processus d'aménagement plus que dans la Grand'place elle-même. De même, s'il faut faire appel à l'analyse psychosociologique d'Albert Piette¹⁶⁶ pour comprendre le symbolisme identitaire de la Ducasse, il ne peut s'agir que d'un éclairage ou d'une information spécifique permettant de comprendre la pérennité d'un tel phénomène et les éléments de la gestion qu'il a connus. Malgré ces emprunts considérables, l'ancrage disciplinaire de ce travail demeure donc celui de l'ethnohistoire, avec des apports périphériques de disciplines connexes, apports rendus nécessaires par la diversité des types de patrimoines analysés.

La méthode proposée se base sur l'analyse de contenu telle que précisée, à l'usage des sciences humaines, par Réjean Landry, en 1989.¹⁶⁷ La pré-analyse, élément fondamental de la méthode, a été effectuée dans ses quatre étapes essentielles et a donné lieu à l'opérationnalisation du cadre de recherche:

- *sélection d'unités d'analyse* : le choix du corpus et sa justification
- *définition des règles analytiques* , par l'établissement de grilles d'analyses
- *détermination des règles d'interprétation* :définition des concepts opérationnels
- *la réalisation d'un prétest sur un échantillon*, présenté dans la troisième partie de ce chapitre méthodologique.

¹⁶⁶ PIETTE, Albert, « Genèse et dynamique de la fête folklorique. Le cas du combat rituel de Saint- Georges et du dragon à Mons », dans Congrès de Namur. Actes, Bruxelles, Comité supérieur de l'ethnologie, 1987, collection Tradition Wallonne. Ethnologie, dialectologie, onomastique.

¹⁶⁷ LANDRY, Réjean, L'analyse de contenu, Paris, PUF,1989, collection Le psychologue; repris dans GAUTHIER, Benoît (dir.), Recherche sociale. De la problématique à la collection des données, Québec, PUQ, 1992 (2e édition). Voir également les définitions paradigmatiques de l'analyse de contenu, dans MUCCHIELLI, Alex, Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales, *Op. cit.*, aux entrées suivantes: Complexité (paradigme de la), p. 29, Contenu (analyse de), p. 36 et 37 et Qualitative (analyse), p. 180 à 190.

Au centre de cette démarche, on l'a vu, l'échange constant entre observation et analyse, entre praxis et théorisation. Complémentaires, les principes de contenu manifeste et contenu latent, au centre même de ce type d'analyse, sont particulièrement utiles dans le cadre de cette thèse, puisqu'ils permettent « une grille d'analyse mixte où une partie des catégories analytiques dérive d'une théorie alors qu'une autre partie émerge du matériel analysé ».¹⁶⁸ Ces principes relèvent du paradigme de la complexité qui « repose sur la volonté de produire des connaissances spécifiques aux sciences humaines, à travers une attention particulière portée autant aux acteurs qu'aux significations ».¹⁶⁹ C'est d'ailleurs la base méthodologique de la grille proposée p. 31 (l'intervention patrimoniale: moyens à disposition), dans laquelle on retrouve des référents théoriques entremêlés de constatations concrètes. C'est également la méthode qui guidera l'interprétation des observations directes effectuées à Mons, et sur laquelle reposeront l'analogie et le questionnement centrés sur Québec.

1.3.3 STRUCTURE DE LA DÉMONSTRATION

Outre l'encadrement formé par l'introduction et la conclusion, cette thèse est structurée en quatre parties. La première détaille la méthodologie. Plus un sujet est vaste, plus la méthode doit être précise. Devant un thème aussi englobant que celui du traitement du patrimoine urbain, il semble donc nécessaire d'exposer clairement la méthodologie. Ainsi, cette partie est constituée de quatre sous-parties. La première présente le cadre conceptuel et définit les assises théoriques de la thèse de même que ses propositions ; les deux suivantes identifient le corpus et son traitement : la sélection et sa justification, les protocoles de cueillette et de traitement des données et enfin, structure de la démonstration; la quatrième partie propose deux pré-tests de la méthode, démontrant son application dans deux situations de terrain.

¹⁶⁸ GAUTHIER, Benoît (dir), *Op. cit.*, p. 344.

Les deuxième et troisième parties de la thèse étudient respectivement le traitement des patrimoines ethnologique et architectural. Conformément aux énoncés du cadre conceptuel, le patrimoine sera donc envisagé à travers cette typologie, sous l'angle des interventions dont il fait l'objet. Cette division bipartite de la thèse ne pose-t-elle pas problème, dans la perspective d'une définition décloisonnée du patrimoine? Est-il approprié d'aborder le patrimoine en le morcelant à nouveau? Comme pour les concepts, la contradiction ici n'est qu'apparente. Car la démonstration porte sur les traitements du patrimoine *at large* et s'appuie sur l'observation de celui-ci dans les contextes différents que sont les domaines de la culture matérielle et du bâti. La subdivision selon ces deux types de patrimoine s'avère être l'instrument le plus efficace pour l'appréhension de la problématique dans son ensemble. Paradoxalement, elle permet de dégager un panorama global des tendances gestionnelles adoptées dans les différents milieux.

Deux chapitres forment chacune des deux parties. Le premier présente une *mise en contexte* des exemples choisis et fait état de l'observation critique menée en terrain; le deuxième propose une *analyse* des mêmes exemples, abordée par le biais de problématiques de traitement reliées à ce type de patrimoine.

La mise en contexte s'effectue de façon à répondre aux interrogations d'observation : de quel type de patrimoine s'agit-il? Comment se présente-t-il aujourd'hui? Quelle est sa fonction, dans le quartier, dans les usages ou dans les traditions? Quelle valeur esthétique, usuelle, traditionnelle, identitaire, idéologique, etc., lui reconnaît-on? Comment est-il perçu localement ou de l'extérieur, officiellement ou officieusement? La mise en contexte comprend également une constatation de la situation avant l'intervention: s'agit-il de dénaturation? de délabrement? de menace de disparition? Quelles mesures ont été entreprises et quels sont les résultats visibles aujourd'hui? La perspective de ce questionnement est

¹⁶⁹ MUCCHIELLI, Alex, *Op. cit.*, p. 29.

immédiate et actuelle, sauf dans le cas où l'historique du lieu ou du geste facilite en la compréhension. C'est en quelque sorte un « bilan patrimonial ». **Ce premier temps est essentiellement une description critique.**

Le deuxième temps, l'analyse, fait référence aux éléments jugés essentiels à la conservation du patrimoine, tel qu'exposé dans l'hypothèse, mais elle y réfère en fonction de trois ou quatre problématiques inhérentes à l'exemple en question. Il peut s'agir de l'usage du patrimoine, par exemple, ou du rapport au tourisme, des nouvelles symboliques imputées au patrimoine, ou de l'insertion sociale. Des questions d'ordre pratique seront également soulevées, concernant le processus dans son ensemble: de quelles instances sont venus l'intérêt d'origine, la prise de conscience et la volonté d'intervention? Quelles en étaient les motivations? De quel type d'action s'agit-il? À quels critères, à quels objectifs répondent-elles? Quels en sont les acteurs? Quel en fut le cadre politique ou institutionnel? Quels en sont les impacts et les conséquences actuels. **La perspective, ici, est diachronique.**

Un troisième temps d'analyse, couvrant l'ensemble des données présentées dans les trois parties, se retrouve dans la conclusion. On y ouvre le questionnement projeté sur Québec à partir des observations en terrain montois. Elle reprend, par exemple, les conclusions des modélisations et propose une mise en parallèle des traitements québécois et montois : correspondances et contrastes, exemples et contre-exemples, besoins, réflexions, expériences, placés en apposition, voire en opposition. Cette conclusion, large et de nature principalement théorique, engage le chercheur à fixer ses observations et à les organiser en un modèle pratique cohérent. La finalité de la démarche, bien sûr, est de s'interroger sur l'application à Québec des modèles théoriques qui sous-tendent les interventions montoises.

Sans être comparative, la démarche d'ensemble tente néanmoins de dégager les terrains de rapprochement en posant des questions similaires dans les deux situations,

ce qui permet de transposer des conclusions communes ou, au contraire, d'en souligner les divergences. Comme le résumait Albert D'Haenens, lors du colloque Mons-Québec 1996 : « La collecte et la confrontation de données prélevées par des observateurs différents sur des univers culturels distincts visent à dégager un sens commun à ces données ».¹⁷⁰ Gérald Grandmont, dans sa conférence de clôture, résumait ainsi cette difficulté:

Il est périlleux de s'inscrire dans une comparabilité lorsque les épaisseurs, les sédimentations historiques sont aussi différentes : Mons, d'un côté, ville deux fois millénaire, et Québec, de l'autre, qui approche à peine ses quatre cents ans. En revanche, ce qui rassure, c'est bien que nous soyons à une échelle historique différente (...) la comparaison internationale des expériences, tout en montrant que les objets de travail et les préoccupations sont souvent de même nature, contribue à enrichir les points de vues et vient donner un relief inédit à nos propres initiatives.¹⁷¹

C'est pourquoi, en abordant ce troisième temps, il importe de noter que cette thèse ne pose pas de comparatif *stricto sensu* mais analyse la pratique observée dans un terrain (Mons, en l'occurrence) pour reporter le questionnement qui s'en dégage sur la pratique d'un autre terrain, dont la situation présente à la fois des différences profondes et d'importantes similitudes. La démarche présuppose, de la part du chercheur, à la fois une compréhension du traitement patrimonial à Mons et une appréhension suffisante de la situation à Québec pour poser un questionnement valable; et dans les deux cas, elle exige la capacité de se distancier malgré l'implication personnelle inhérente à la méthodologie adoptée. C'est donc avec circonspection qu'il faut aborder cette formalisation et, en conséquence, s'attendre à rencontrer plus de questions que de réponses.

¹⁷⁰ D'HAENENS, Albert, « Pour comparer... » dans ROCHER, Marie-Claude et André SÉGAL (dir.), *Op. cit.*, p. 239.

¹⁷¹ GRANDMONT, Gérald, « Le patrimoine ou la pédagogie de l'appropriation » dans *Ibid.*, p. 249-250.

Enfin, dans la perspective de l'analyse qualitative de théorisation, les hypothèses de réponses se seront construites durant le processus de l'analyse. C'est dans la conclusion qu'on les trouvera, puisqu'elles s'appliquent généralement non pas à un patrimoine en particulier, mais bien à l'ensemble des patrimoines, des acteurs et des actions, comme si le tout constituait une vaste collection. On y présente la formulation théorique des résultats de l'observation de terrain, dégagant les tendances fortes du traitement du patrimoine, débordant les différents contextes.

La structure argumentative proposée ici (cadre théorique, description critique, analyse diachronique, projection analogique en conclusion) a notamment été utilisée dans une démarche similaire entreprise par Ministère de la région Wallonne. En effet, en 1993-1994, la Fondation Roi Baudouin, de concert avec la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine (DGATLP) mettait sur pied un série de séminaires destinés aux fonctionnaires chargés d'urbanismes, séminaires dont la méthodologie porte des similitudes importantes avec celle de cette thèse. La découverte *a posteriori* de la démarche wallonne, publiée en 1997¹⁷², alors que le processus de rédaction était entamé, est venu confirmer la pertinence de l'approche utilisée ici.

Il s'agissait, dans le projet wallon, de choisir trois villes afin d'en étudier « la question patrimoniale sous plusieurs points de vue: historique, architectural, urbanistique, politique et institutionnel, économique et financier, en ayant le souci de chercher des réponses sur le terrain, via des voyages d'études et des ateliers avec des intervenants de terrain ».¹⁷³ Le travail visait, d'une part, à «formuler une conception dynamique du patrimoine qui tienne compte de son évolution (comment est-il et a-t-il été pensé au travers de certaines expériences urbaines?), des différentes sphères dans lesquelles il intervient, de la nature de ses relations avec les contextes urbains » et

¹⁷² SCHAUT, Christine, *Op. cit.*, p. 11-14

¹⁷³ *Ibid.*, p. 11.

d'autre part, à formuler « un essai de généralisation des information contenues dans les études de terrain et qui porte essentiellement sur les impact de la patrimonialisation sur les villes et sur leurs habitants, dans un cadre plus théorique, à la fois réflexif et prospectif ».¹⁷⁴

Dans le projet wallon, le choix des villes s'était effectué en fonction de possibilités d'analogie : « Le choix des villes s'est fait selon des critères de différenciation et de similarité. (...) Dans la mesure du possible, il fallait retenir des villes dans lesquelles d'autres villes puissent aisément se reconnaître. À partir des observation recueillies et « Au-delà de la spécificité de ces villes et de leur histoire, on dégagera des renseignements qui peuvent être généralisées aux villes wallonnes et dans lesquelles elles pourront lire, par transposition, une partie au moins de leur histoire et de leurs préoccupations. Ensuite, il s'agira de dépasser les cas concrets et l'on s'efforcera de confronter les informations dégagées des études de cas avec un contexte plus général».¹⁷⁵

Les trois temps d'analyse proposés dans la thèse sont axés sur le même souci d'une approche globale du patrimoine, dans l'optique d'une symbiose avec les facteurs humains d'un contexte urbain contemporain.

1.4 PRÉTESTS DE LA MÉTHODE

La perspective globale du traitement du patrimoine urbain privilégiée ici constitue l'une des originalités de cette thèse. Une démonstration préalable de son fonctionnement, un « pré-test » selon l'expression méthodologique, est effectué avant de procéder au traitement du corpus dans son ensemble.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 12-13.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 12.

Deux cas sont retenus pour cette démarche. Celui du Grand-Hornu, ancien complexe minier florissant, puis site industriel désaffecté et délabré, est un exemple d'intervention de réhabilitation qui ont fait de ce lieu un actif pour sa communauté, « joyau de la révolution industrielle », classé « site patrimonial urbanistique » et « patrimoine exceptionnel de Wallonie ». On proposera ensuite le cas du château des ducs d'Havré, qui n'a pas connu le même dénouement et reste à la recherche de solutions. Chacun fera l'objet d'une très brève contextualisation et d'une analyse un peu plus conséquente, annonçant ainsi la structure générale des parties traitant des patrimoines ethnologique et architectural. Le questionnement sur Québec, cependant, ne peut s'effectuer dans ce contexte limité, car il exige une vue plus large de la problématique. On reprendra cependant quelques éléments des deux cas ci-dessous dans la conclusion générale. Il va sans dire que cet exercice de pré-test, qui n'a pour but que d'explicitier la méthode utilisée, ne peut accorder aux sujets qu'un traitement superficiel, malgré le grand intérêt qu'ils présentent.

1.4.1 LE GRAND-HORNU

- *MISE EN CONTEXTE*

Le Borinage, appelé aussi « le couchant de Mons » est une large plaine dont le passé, dès le Moyen-âge, est relié à l'activité minière. Les premiers textes qui mentionnent les *carbornaria* paraissent en 1229¹⁷⁶ et on continue d'en retrouver des traces documentaires aux XIIIe, XIVe et XVe siècles. L'extraction se faisait d'abord à ciel ouvert, puis, graduellement, dans les galeries souterraines. L'apparition, en 1735, des premières « machines à feu » permit d'extraire les scories et de produire un charbon de haute densité. La première machine du Borinage fut construite en 1735 et celle de Boussu (futur Grand-Hornu), érigée en 1746-1747, est décrite dans

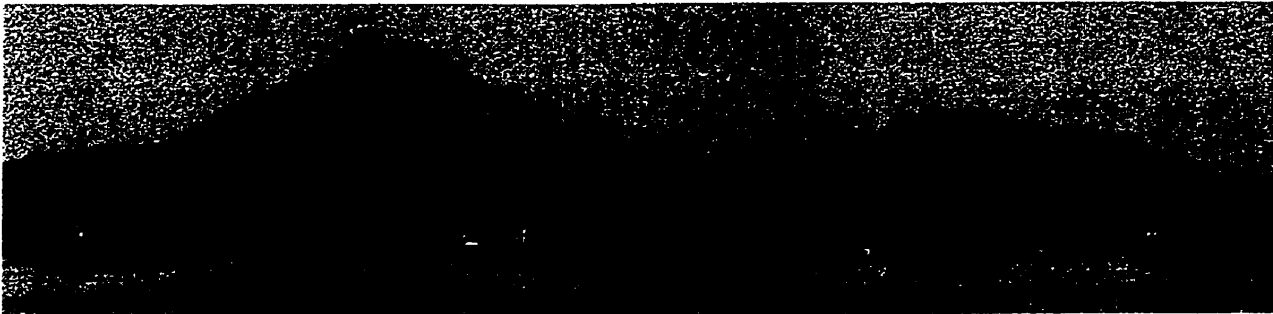
¹⁷⁶ ROGGEMANS, Marie-Laure et DUVOSQUEL, Jean-Marie (dir.), Autour du Grand-Hornu, Bruxelles, Crédit communal, 1989, p. 4.

l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert. La multiplication de ces machines confirma la vocation houillère de la région et quand la région tomba sous domination française,

les petites houillères de l'Ancien régime furent remplacées par de grandes exploitations. De 1810 à 1830, le Borinage tient la tête des producteurs de charbon belges; il procure du combustible aux Flandres, au Nord de la France, à Paris. (...) Pendant 150 ans, la mine a fourni l'essentiel du travail ouvrier: plus des trois-quarts jusqu'en 1880-1890 et plus de la moitié de 1896 à 1937. Le reste de l'emploi - sauf, peut-être, la chaussure - est lié au charbonnage. (...) L'industrialisation du Borinage a entraîné une densification de la population. De 1801-1806 à 1846, la densité moyenne a plus que doublé, avec un triplement pour Hornu...¹⁷⁷

Le paysage porte les traces de ce passé minier encore récent. Les terrils (Fig. 1.8), omniprésents, ont transformé le «plat pays» de Jacques Brel en une succession de collines incongrues.

Fig. 1.8 Terrils du Borinage



Également nommées *crassiers*, ces collines noires, formées par l'entassement de déchets miniers, sont aujourd'hui systématiquement reboisées. Certaines d'entre elles sont exploitées, dans un projet pilote, pour les résidus de charbon qu'elles contiennent. La couleur aussi, en atteste : là où ne sont pas encore passés les urbanistes et les rénovateurs, pierres, briques et granits ont une teinte noirâtre et uniforme, héritage d'un siècle de fumée. En outre, les vestiges architecturaux sont nombreux, depuis les

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 5.

caves à charbon des corons, jusqu'aux gigantesques cheminées et foreuses désœuvrées, tel les châssis à molette. (Fig. 1.9 Châssis à molette du Crachet-Picquery).

Fig. 1.9 Châssis à molette du Crachet-Picquery



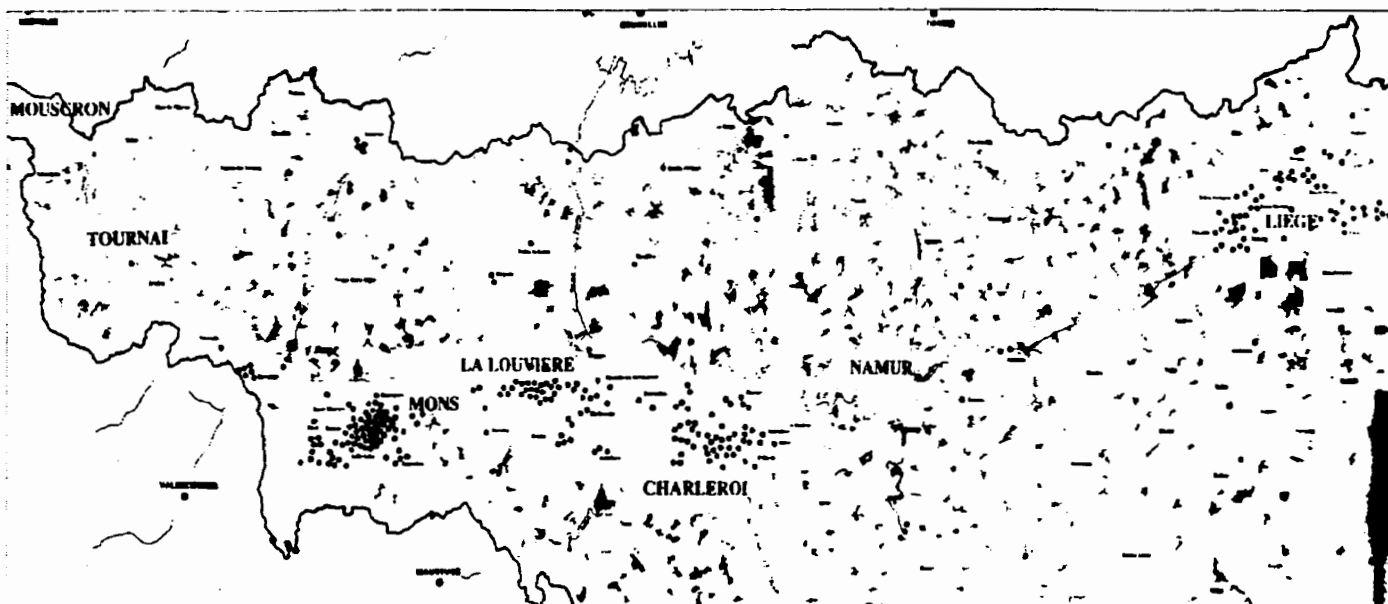
Le problème des sites industriels désaffectés, d'ailleurs, déborde largement celui du Grand-Hornu, et la mémoire douloureuse de la période minière reste profondément inscrite dans le territoire wallon:

Lors de la fermeture massive des charbonnages, on a chiffré que la superficie couverte s'élevait à 4.500 hectares environ, soit 10% de la superficie des communes concernées par ce problème. Mais s'ajoutent à présent les carrières de porphyre de pierres calcaires, de schiste, d'ardoise, les terres de découverte, les terrils, les crassiers ainsi que les sites sidérurgiques qui sont également désaffectés, les sites abandonnés par l'industrie du textile et celle du cuir et tous les petits établissements qui vivaient de ces grandes entreprises, soit, au total, de 7 à 8.000 hectares. ¹⁷⁸

Partout dans le bassin houiller de Wallonie, on retrouve deux types de sites désaffectés: « de grands espaces abandonnés, véritables zones de désolation, bâtiments ou terrains et, plus sournoisement, à l'intérieur des zones agglomérées, de petits sites d'activité abandonnés, véritables chancres au milieu d'un habitat de mauvaise qualité. [...] En 1989, le Ministère de la Région wallonne dénombre une soixantaine de sites

industriels désaffectés »¹⁷⁹. La carte suivante (Fig. 1.10) démontre la concentration particulière de ces sites dans la région de Mons, puis de La Louvière, Charleroi et Liège.

Fig. 1.10 Répartition géographique des sites industriels désaffectés dans l'est de la Wallonie



Parmi ces vestiges de l'activité industrielle révolue se trouve le Grand-Hornu, impressionnant ensemble architectural construit à partir 1817 par Henri De Gorge. « L'un des premiers complexes intégrés, modèle d'urbanisme, d'innovation industrielle et de modernité », il est bâti dans un souci de rentabilité, certes, mais également dans « les principes de l'idéal communautaire défendus par certains théoriciens utopistes de l'époque. Il s'agit là d'un exemple unique d'urbanisme fonctionnel à l'aube de la grande période d'industrialisation, à la fois témoin du paternalisme ambiant mais aussi de l'esprit d'entreprise qui fut celui des grands capitaines d'industrie ».¹⁸⁰

¹⁷⁸ SIMONS-RENNONNET, Mary, De la rénovation des sites d'activité économique désaffectés, Namur, DGATLP, 1989, p. 6.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 56-57.

¹⁸⁰ WATELET, Hubert, Le Grand-Hornu, Grand-Hornu Images, Bossu, 1993, p. 13.

Dès 1825, le Grand-Hornu se présente comme une véritable cité ouvrière. On y retrouvait les puits miniers, et les voies ferrées, les manufactures reliées aux besoins du charbonnage (fabrication de chaussures, casques, lampes, cordages), les magasins, les écuries, les bureaux, les fonderies de fer et de cuivre, les fourneaux et ateliers de construction, ainsi que les résidences: « 425 maisons, exceptionnellement confortables pour l'époque et dotées d'un jardin, (...) complétées par une école, une bibliothèque, un établissement de bains, une salle de danse et un hôpital ».¹⁸¹

La croissance de la production industrielle se poursuivit jusqu'en 1940, alors que s'entama un lent déclin provoqué surtout par l'épuisement des veines houillères. En 1954, en application des décisions de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier, qui gère la rationalisation de l'industrie charbonnière), la mine ferme et les ateliers sont démantelés et laissés à l'abandon. L'ensemble est alors fractionné en deux entités – d'une part les résidences, d'autre part le reste du site – qui ont fait l'objet de programmes de restauration totalement distincts¹⁸². Malgré leur richesse architecturale, les bâtiments du Grand-Hornu furent donc littéralement laissés pour compte. Si certaines des maisons de l'ancien complexe furent rapidement acquises par les familles ouvrières appauvries, le complexe lui-même fut laissé dans un tel état de délabrement qu'en 1969, un Arrêté Royal le condamna à la démolition.

Aujourd'hui le Grand-Hornu présente une composition architecturale d'esthétisme classique, aux dimensions impressionnantes, constituée de trois ensembles: les bâtiments qui entourent la grande cour elliptique; ceux qui encadrent la première cour d'entrée, à l'ouest de l'ellipse; les six rues principales de la cité ouvrière formant un grand quadrilatère, de quelque 400 m sur 500¹⁸³.

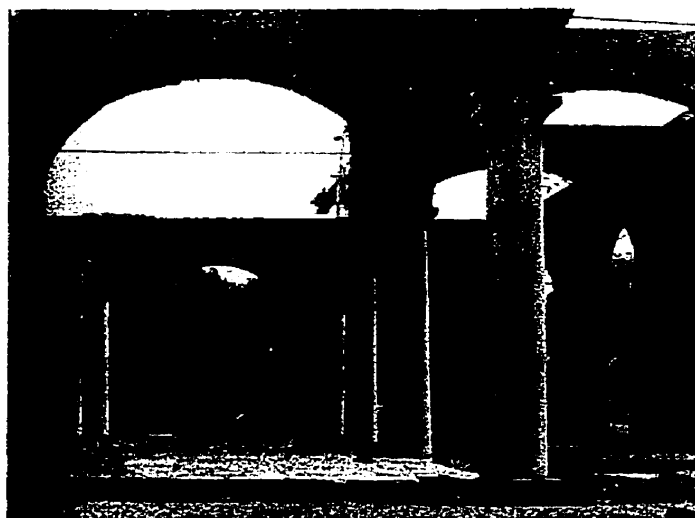
Page suivante, Fig. 1.11 Vue aérienne du site du Grand-Hornu 1978-1979

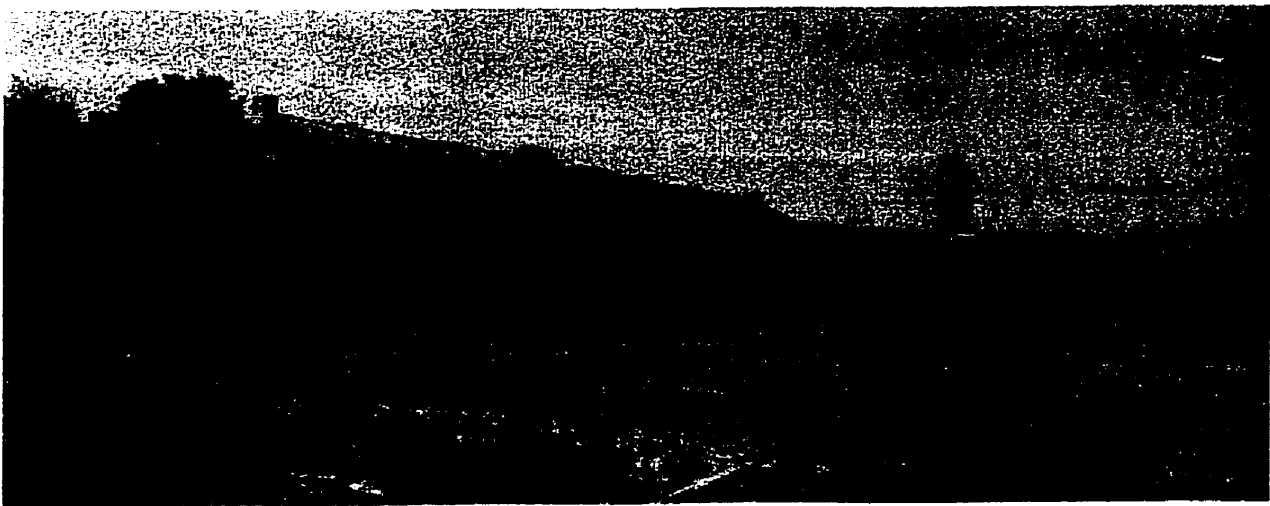
¹⁸¹ *Ibid.*

¹⁸² Seul le site en lui-même est étudié dans le cadre de cette expérimentation.



Fig. 1.12 Éléments architecturaux du Grand-Hornu





- *ANALYSE*

C'est donc essentiellement une mémoire de souffrance que celle des charbonniers. Les traces de leur passé paraissent sombres, au sens propre et au sens figuré. C'était la lourde mémoire des « Gueules noires », de leurs familles largement analphabètes, de leurs enfants dont la moitié n'atteignaient pas l'âge scolaire, des « coups de grisou » meurtriers, de ces hommes qui mouraient de fibrose pulmonaire avant la lettre. Mémoire de souffrance, qu'on préférait enfouir, mais qui s'affiche sans cesse par les édifices condamnés au délabrement ou par les terrils dont la poussière noircit encore tout le territoire.

Ainsi, lors de l'entrevue de septembre 1995, Mme Maryse Willems, directrice de la promotion à Grand-Hornu Images, citait un informateur, ancien mineur qui, avec plusieurs hommes de son âge, s'étaient objectés à la restauration de l'ancien complexe minier, de la même façon que certains Juifs s'opposent à la patrimonialisation des camps nazis¹⁸⁴. Il semble donc que ce ne soit pas le désir de mémoire de la collectivité qui soit à l'origine de la restauration et de la réaffectation du Grand-Hornu. Les premières observations révèlent une résistance populaire à une résurgence de la mémoire. Il semble plutôt que la motivation initiale ait émané des pouvoirs publics, voire institutionnels-intellectuels :

Mme Willems montre, par l'exemple du Grand-Hornu, qu'il n'est pas toujours facile d'amener le public à s'approprier sa mémoire, surtout si ce patrimoine est porteur de souvenirs pénibles. Le charbonnage, en effet, avait le handicap d'être un bâti relativement récent et qui, surtout, représentait un lieu de souffrance collective et de mémoire encore vive. La population était réticente à conserver ces traces, et il a fallu une anticipation intellectuelle pour les sauver. Vient, petit à petit, le temps où d'anciens mineurs transmettent avec fierté, à leurs descendants, les traces d'un passé difficile.¹⁸⁵

¹⁸⁴ Entretien avec Maryse Willems, Grand-Hornu, 1995.

¹⁸⁵ ROCHER, Marie-Claude et André SÉGAL (dir.), *Op. cit.*, p. 244.

La population avoisinante n'a commencé à modifier sa perception du site uniquement lorsqu'elle constata que la réaffectation du Grand-Hornu s'avérait bénéfique pour le quartier, c'est-à-dire, lorsqu'il y eut preuve de possibilité d'insertion, voire de rentabilisation. Dans le cas présent, la récupération d'un patrimoine abandonné passa premièrement par l'intervention des pouvoirs et institutions publiques.

L'initiative est donc venue d'une prise de conscience extérieure, politique et intellectuelle, comme le résumait Maryse Willems. Les autorités (communale, Wallonne et de la Communauté française) se heurtaient à deux réalités conflictuelles : d'une part, le territoire était émaillé de ces sites industriels abandonnés, désastreux pour l'environnement et le développement social; d'autre part, il devenait impératif d'attirer de nouvelles entreprises pour dynamiser l'économie de la région et contrer les effets pervers de la désindustrialisation. Cependant, ces entreprises nouvelles cherchaient à s'implanter dans des lieux exempts des séquelles du passé et du poids social qui l'accompagnaient. De sorte que la volonté politique était de plus en plus confrontée à la nécessité économique d'assainir les sites pour leur redonner un potentiel productif. En 1967 « Le Ministre qui a l'économie dans ses compétences sent bien qu'il ne pourra relancer l'économie de cette région qu'en renouvelant le cadre afin d'offrir un environnement accueillant à de nouvelles entreprises».¹⁸⁶ À la prise de conscience première se greffèrent d'importantes motivations économiques :

« Des constructions, qui naguère étaient considérées comme ruines irrécupérables ou comme cicatrices honteuses qu'il convenait d'assainir au plus tôt, permettent alors de réaliser des économies considérables de gros-œuvre; mieux même, de garantir aux nouveaux projets un caractère tout à fait original, riche en significations humaines »¹⁸⁷.

¹⁸⁶ SIMONS-RENNONNET, Mary, *Op. cit.*, p. 8.

¹⁸⁷ BARTHÉLEMY, Jean, « Le patrimoine industriel, à son tour à l'honneur », *Avant-propos Journées du patrimoine en Wallonie*, Ministère de la Région wallonne, Namur, 1994, p. 5.

Ce maillage entre le bâti existant mais désuet et la création de perspectives économiques futures était essentiel pour sortir la région de son marasme post-industriel. En 1971, les environs immédiats du Grand-Hornu font l'objet d'une entreprise téméraire: « La restauration et la réaffectation des bâtiments industriels sont marquées à ses débuts par un acte d'éclat avec l'achat en 1971 par l'architecte Henri Guchez du complexe urbanistique des anciens charbonnages du Grand-Hornu. (...) (L'architecte fut) saisi par l'impression extraordinaire que procure ce site néo-classique en ruine et qu'il entend restaurer pour y installer ses bureaux »¹⁸⁸. Il s'appuie sur des artistes pour une mise en valeur audacieuse, mais n'obtient, dans un premier temps, qu'un demi-succès auprès de la population des corons avoisinants¹⁸⁹. L'ensemble est aujourd'hui un complexe d'habitations et de bureaux regroupés autour d'espaces verts communs favorisant convivialité et vie de quartier. L'occupation avoisine 100% pour les espaces de bureaux comme pour les logements. Pour les environs comme pour le Grand-Hornu lui-même, il fallut faire la preuve de la valeur du projet pour renverser la perception négative liée au poids de la mémoire.

La réhabilitation du patrimoine industriel fit l'objet d'une volonté législative, en 1978. La volonté politique mobilisa les acteurs économiques et les contraint par législation, à collaborer : « La loi de 1978 a été conçue dans l'esprit que le propriétaire d'un site d'activité économique désaffecté *doit rénover*. Elle considère que s'il a des droits sur les sites, la rénovation est pour lui un devoir. Il ne peut laisser impunément le site à l'abandon ».¹⁹⁰ En 1987, un décret royal vint appuyer la loi:

...la rénovation de **tous** les sites d'activité désaffectés. [La loi] doit viser à permettre d'attribuer à ces sites une destination nouvelle. Elle se veut résolument active, désirant aboutir rapidement: d'où les délais courts strictement imposés, le pouvoir d'exproprier accordé avec possibilité

¹⁸⁸ LOZE, Pierre, « Le patrimoine bâti et l'architecture contemporaine en Wallonie » dans Wallonie : Nouvelles architectures, Bruxelles, s.é., 1998 (sans pagination).

¹⁸⁹ Observation directe, 1994 et 1998, et confirmation par entrevues.

¹⁹⁰ SIMONS-RENNONNET, Mary, *Op. cit.*, p. 14.

d'user d'extrême urgence, la création de fonds de rénovation et l'aide aux pouvoirs publics et aux particuliers.¹⁹¹

Malgré tout, ce n'est que dix ans plus tard, en 1989 que le Hainaut se porta acquéreur du Grand-Hornu, « avec l'aide de la Loterie nationale et de la Fondation Roi Baudouin. Par le biais de Grand-Hornu Images, ASBL, la province du Hainaut manifeste sa volonté de provoquer sur le site un développement économique et culturel selon quatre grands axes d'action, tout à la fois intégrés et autonomes »¹⁹².

La réaffectation, quelque soit le contexte, est une entreprise complexe et risquée. Selon Françoise Choay:

Consistant à réintroduire un monument désaffecté dans le circuit des usages vivants, à l'arracher du destin muséal, le *réemploi* est sans doute la forme la plus paradoxale, audacieuse et difficile de la mise en valeur patrimoniale. (...) Le monument est ainsi soustrait aux risques de la désaffectation pour être exposé à l'usure et aux usurpations de l'usage : lui attribuer une destination nouvelle est une opération difficile, qui ne doit pas se fonder seulement sur une homologie avec la destination originelle. Elle doit, avant tout, tenir compte de l'état matériel de l'édifice qui, aujourd'hui, demande à être apprécié au regard du flux de ses utilisateurs potentiels.¹⁹³

La réhabilitation du Grand-Hornu oscille entre le respect de la vocation d'origine et le réemploi total, selon les secteurs. Globalement, elle s'effectue en fonction de quatre axes d'insertion. Les deux premiers axes semblent évidents pour la réaffectation d'un site de ce genre. Ce sont les deux premiers auxquels l'on pense : la culture et le tourisme. En effet, le site offre un contexte idéal pour expositions, concerts et créations théâtrales, la « cathédrale ». Outre un musée historique, du type du « centre d'interprétation d'histoire industrielle », le Grand-Hornu offre, par les

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 13. On y trouve également l'évolution de la législation et les grandes lignes des modifications imposées par ce décret.

¹⁹² Grand-Hornu Images, brochure corporative, 1991.

¹⁹³ CHOAY, Françoise, *Op. cit.*, p. 163.

Associations touristiques, des « journées de réflexion » et, visant la sensibilisation des publics scolaires, des « classes de patrimoine ». Cette fonction culturelle n'est pas sans rappeler certains pans de sa vocation initiale, alors que, sous la direction de De Gorge, l'école était obligatoire jusqu'à 10 ans et que la bibliothèque était accessible à tous. Les « classes de patrimoine » ainsi que les visites au musée sont intégrées, sur base volontaire, dans les curriculae scolaires, dans les cours d'histoire.¹⁹⁴ On doit voir là, selon Mme Willems, une démarche de réconciliation avec la mémoire des charbonnages. On y reviendra.

Le Musée a sa boutique et ses propres publications, comprenant des éditions de prestige. Un nouveau Musée des arts contemporains de la Communauté française de Wallonie, dont l'ouverture est prévue pour 2001, proposera des œuvres dans les domaines du vidéo/ciné, des arts décoratifs et de la peinture. Son aménagement est prévu dans l'ancienne et pourra accueillir des installations dont les dimensions sont hors-norme, reflétant d'ailleurs, celle du Grand-Hornu.

C'est le cas, par exemple de l'œuvre de Christian Boltanski, plasticien bien connu qui travaille souvent sur les mémoires ouvrières. En 1997, il exposait au Grand-Hornu « les registres du Grand-Hornu » une installation de grande envergure centrée sur la mémoire houillère du Borinage. Basée sur les 'carnets de mineurs', instrument de domination économique et sociale des patrons charbonniers, réduisant les mineurs à l'état de quasi-esclavage. L'œuvre est, de l'aveu de l'artiste, « la pièce la plus importante jamais réalisée »¹⁹⁵ et a connu un succès appréciable au Centre Georges Pompidou, entre autres.

Les musées (existant et futur) doivent encore définir leur politique de collectionnement mais acceptent les dons dans une perspective de préservation du

¹⁹⁴ Entretien avec Mmes Maryse Willems et Françoise Busine, le 14 septembre 1997.

¹⁹⁵ Le Soir, 30 juillet 1997.

patrimoine populaire. En outre, les activités de recherche des musées comprennent le projet d'établissement d'une bibliothèque et d'un centre de recherche sur la classe ouvrière et le charbonnage au Borinage.¹⁹⁶

Les troisième et quatrième axes d'insertion sont de nature presque futuriste. Dans le respect de la philosophie avant-gardiste de son fondateur, le Grand-Hornu accueille un parc technologique. On y retrouve plusieurs centres de recherche spécialisée dans les technologies du laser, des télécommunications, de l'image synthétique, de l'informatique et de la bureautique. Certaines compagnies, tel IBM, et grands organismes, tel le Service Informatique du Hainaut, louent des locaux, en accord avec le principe de la valorisation économique du site. Enfin, le quatrième axe est celui de ce qu'il est convenu d'appeler « la prospective », un « laboratoire du futur », le Centre de Technologies Avancées, pépinière pour la recherche et « la création de nouvelles formes de l'art et de la technique ».¹⁹⁷

Il est évident que, dans le cadre de la valorisation du Grand-Hornu, le premier élément de transmission est l'utilisation du site, au quotidien et dans le respect de l'esprit d'origine. On ne peut cependant la dissocier de la fonction mémorielle, de celui de la diffusion des témoignages du passé, de l'accessibilité des traces de ce passé et de la sensibilisation à leur importance.

Un exemple de valorisation de la mémoire Boraine à travers le Grand-Hornu s'observe à l'occasion de sa participation aux Journées du patrimoine. Déclaré patrimoine exceptionnel de Wallonie, le Grand-Hornu participe chaque année à cet événement de sensibilisation au patrimoine, dont chacune est vouée à un thème particulier (par exemple : « Le patrimoine civil public », « le patrimoine rural »). Le

¹⁹⁶ Voir à ce propos la thèse du professeur Hubert Watelet, réalisée à l'Université de Louvain-la-Neuve puis publiée en édition soignée : WATELET, Hubert, Le Grand Hornu. Joyau de la révolution industrielle et du Borinage, Mons, Éditions Hainaut-Tourisme, 1995.

¹⁹⁷ Grand-Hornu, Brochure corporative, 1995.

patrimoine industriel faisait l'objet des Journées 1994. Le Grand-Hornu offrait au public, durant ces deux jours, outre son exposition permanente, 16 heures d'ouverture pour visites, 10 possibilités de visites guidées, une exposition de « vues anciennes sur les charbonnages du Borinage, un montage audiovisuel sur la vie des mineurs, et deux concerts « live » de musique traditionnelle : « quintette d'accordéons bayants ».

Le Grand-Hornu offre un programme varié d'expositions temporaires, dont les thèmes varient grandement mais dont on fait toujours ressortir le lien avec le lieu. Par exemple, une exposition sur les iguanodons fait ressortir l'origine antique du lieu (occupation romaine) et fait le lien avec l'utilisation du sous-sol, tant par l'archéologie que par l'extraction charbonnière. (voir, en annexe 1, le programme d'activités muséales du musée de Grand-Hornu).

Mais surtout, le Grand-Hornu transmet la mémoire du Borinage par sa pédagogie du patrimoine, par le biais des « Classes du patrimoine au Grand-Hornu ». S'adressant particulièrement aux élèves de la fin du primaire et du début du secondaire (10 à 14 ans), leur objectif est d'« associer un **ensemble de disciplines** autour du thème du **lien avec le passé** » et elles « visent surtout à reconstituer le contexte socio-économique afin de mieux faire saisir la raison d'être du Grand-Hornu et de rendre les jeunes sensibles à la nécessité de sa sauvegarde par la connaissance des conditions de vie ».¹⁹⁸ Les activités sont diverses, regroupées par problématiques socio-économiques. À l'aide de dossiers constitués de textes, de schémas et de photos anciennes, les enfants réfléchissent sur des questions diversifiées, toujours conçues dans le but de d'établir le lien entre la mémoire et l'actualité. En voici quelques exemples.

- Précisez ce que mange quotidiennement ce garçon (un enfant-mineur). Que manque-t-il à cette nourriture pour être équilibrée? Comparez avec la vôtre.
- Qu'est-ce qui caractérise un coron? Ces maisons sont en cours de restauration. Si on les conserve, c'est parce qu'elles appartiennent au 'patrimoine architectural'. Pourquoi?
- Le Borinage honore particulièrement sainte Barbe. Racontez en dessins ou oralement une fête actuelle et comparez avec la Sainte-Barbe du Borinage.
- Que craint particulièrement l'ouvrier du XIXe siècle? Qu'en est-il aujourd'hui?

Le Grand-Hornu est maintenant à la fois un site d'archéologie industrielle, un écomusée, un centre de recherche et de technologie et un édifice à bureaux. Ses fonctions actuelles rappellent sa vocation initiale : lieu de production et de technologie d'avant-garde, mais aussi lieu où la culture et l'éducation étaient rendues accessibles au plus grand nombre. Plus de 250 personnes travaillent quotidiennement dans ce complexe.

Cependant, la question du rôle de la volonté populaire dans la conservation du Grand-Hornu demeure entière. Les sources consultées ne révèlent pas de traces d'une implication populaire ou civique aux stades initiaux – sinon des signes de réticences, on l'a dit. Cela explique peut-être la vague impression de « vase clos » exprimée lors de la visite *in situ* effectuée avec la délégation québécoise à l'occasion du colloque Québec-Mons 1996. Par contre, la directrice de la promotion¹⁹⁹ a cité plusieurs exemples d'anciens mineurs ou d'enfants de mineurs qui avaient visité l'exposition « Gueules noires » (1994), au musée d'histoire du Grand-Hornu et y avaient, en quelque sorte, renoué avec leur mémoire.

¹⁹⁸ Dossier CLASSES PATRIMONIALES AU GRAND-HORNU, 1990.

¹⁹⁹ Entrevue avec Maryse Willems, septembre 1994. Un recueil, qui consigne les commentaires des visiteurs, fait état d'un « désir de fierté ». Les animateurs notent une croissance régulière dans la participation des « voisins » dans les diverses activités culturelles offertes (concerts, expositions d'art ou d'histoire, conférences...).

Dans le cas du Grand-Hornu, l'acteur-initiateur fut l'État, l'acteur-développeur, l'institution (ASBL) et public ne se mobilisa que devant la constatation de la réaffectation et de la réinsertion réussie du site.

Fig. 1.13 Intervention patrimoniale au Grand-Hornu

| ACTEURS | POUVOIRS PUBLICS (POLITIQUE ÉCONOMIQUE) | INSTITUTIONS (DE CONSERVATION RECHERCHE DIFFUSION) | CITOYENS (IDENTAIRE COMMÉMORATIF TRANSMISSION) |
|---------------------------------------|---|---|---|
| ÉTAT DES LIEUX | Desaffectation, abandon et perception négative | | |
| collection / aliénation | | | <ul style="list-style-type: none"> • achat par un citoyen (incapable de compléter la démarche) |
| sauvegarde / conservation | <ul style="list-style-type: none"> • arrêt ministériel protégeant le site • achat par la province | <ul style="list-style-type: none"> • création de 'ASBL Grand-Hornu Images | |
| renovation / actualisation | <ul style="list-style-type: none"> • restauration architecturale | | |
| réaffectation / réinsertion | <ul style="list-style-type: none"> • fonctionnalité | <ul style="list-style-type: none"> • vocations : mémoire, industrie, recherche, culture | <ul style="list-style-type: none"> • début de conciliation |
| valorisation / rentabilisation | <ul style="list-style-type: none"> • site industriel réaffecté • subvention pour développement | <ul style="list-style-type: none"> • recherche & production • activités muséales • activités culturelles | <ul style="list-style-type: none"> • acceptation • participation |
| transmission / pédagogie | | <ul style="list-style-type: none"> • journées du patrimoine • pédagogie • diffusion | <ul style="list-style-type: none"> • participation • fierté(?) |

Pour certains analystes, cette démarche constitue de l'interventionnisme de la part de l'État. Jean-Michel Leniaud, sans mentionner l'exemple précis du Grand-Hornu, parle de « technocratisation » du patrimoine : « Une élite éclairée de fonctionnaires administratifs, techniques et administratifs décide, au nom de tous, ce qui convient aux usagers ». ²⁰⁰ Michel de Certeau, quant à lui, estime que dans une pareille situation, le pouvoir administratif devient « un pouvoir 'soignant'. Il prend en charge la santé du corps social, et donc ses maladies mentales, biologiques ou urbaines » et que « une désappropriation des sujets accompagne la réhabilitation des objets ». Pour redresser la situation, la dynamique des relations entre habitants et spécialistes doit être restaurée. ²⁰¹

Il semble que ce soit le cas au Grand-Hornu. Si, il y a vingt ans, les citoyens des alentours se méfiaient de ce qui se passait dans l'ancien complexe minier, ils se déclarent maintenant satisfaits, dans l'ensemble, de l'impact sur le quartier ²⁰². L'observation confirme que le Grand-Hornu est aujourd'hui très présent dans la vie de quartier, non seulement par les emplois directs et indirects qu'il génère, mais aussi par l'activité qui l'entoure et la fierté qu'il procure. Depuis les dix dernières années, les façades des maisons avoisinantes font l'objet d'efforts d'esthétique de la part des habitants: portes repeintes, volets réparés, fleurs et jardinets entretenus. Peut-on lier cela à l'effet d'entraînement de la revitalisation du Grand-Hornu? C'est possible, surtout si l'on tient en compte la circulation générée par l'attractivité nouvelle du site. La direction évalue à 35 000 le nombre de visiteurs en 1998-1999, dont 15 000 d'âge scolaire et 2 000 aux Journées du patrimoine. Dans son état actuel, le Grand-Hornu

²⁰⁰ LENIAUD, Jean-Michel, « La mauvaise conscience du patrimoine » dans Le débat, janvier-février 1994 (no78), p. 171.

²⁰¹ DE CERTEAU, Michel, « Les Revenants de la ville: Mémoires de Paris, dans BERTRAND, Marc (dir.), Popular Traditions and Learned Culture in France from the Sixteenth to the Twentieth Century, London, Anma Libri, 1985, p. 305.

²⁰² Informateurs 4 et 6, avec confirmation durant un entretien avec Mme Willems, le 14 septembre 1997.

constitue un acteur social important dans la communauté locale. Lieu de mémoire, il est également lieu de transit technologique, de redéploiement culturel, de revalorisation économique et, en conséquence, agent de développement social et incubateur économique.

1.4.2 LE CHÂTEAU D'HAVRÉ

- *MISE EN CONTEXTE*

Lorsqu'en 1979 s'est fondée l'ASBL « Les Amis du château des Ducs d'Havré », seule la tour, dite « Tour d'Enghein » et la chapelle castrale émergeaient des ruines de l'édifice. Les douves étaient sujettes à l'ensablement, la végétation avait envahi le site et les fondations étaient fragilisées par les galeries minières creusées en sous-sol. L'objectif des *Amis* était de « favoriser la réinsertion du château dans la société actuelle et promouvoir sa sauvegarde et sa restauration ».²⁰³ Le site avait pourtant été classé 1939. Mais la protection avait été lacunaire et les quelques réparations effectuées en 1948 pour prévenir l'effondrement de la tour, nettement insuffisantes (voir Fig. 1.14 : Le château d'Havré en 1950).

Les ruines actuelles révèlent une structure imposante: poste de guet dont l'existence est documentée depuis le XIIe siècle, il devint « château » en 1276 : « pour la première fois, le châtelain de Mons est appelé 'châtelain d'Havré', ce qui implique l'existence d'un château ».²⁰⁴ Au XIVe siècle, la famille Enghein lui donna la disposition qu'on lui connaît encore aujourd'hui : un quadrilatère trapézoïde, avec

²⁰³ La mémoire des pierres. À la découverte du patrimoine architectural en Wallonie et à Bruxelles, p. 25.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 25.

quatre tours dont trois carrées et une octogonale, dite le donjon, et qui fut coiffée d'un bulbe en 1603, par son propriétaire Charles Alexandre de Croÿ. Menant grande cour, il fit de la forteresse un château de plaisance qui accueillit notamment Rubens, Marie de Médicis, et l'Infante Isabelle.

Fig. 1.14 : Le château d'Havré en 1950

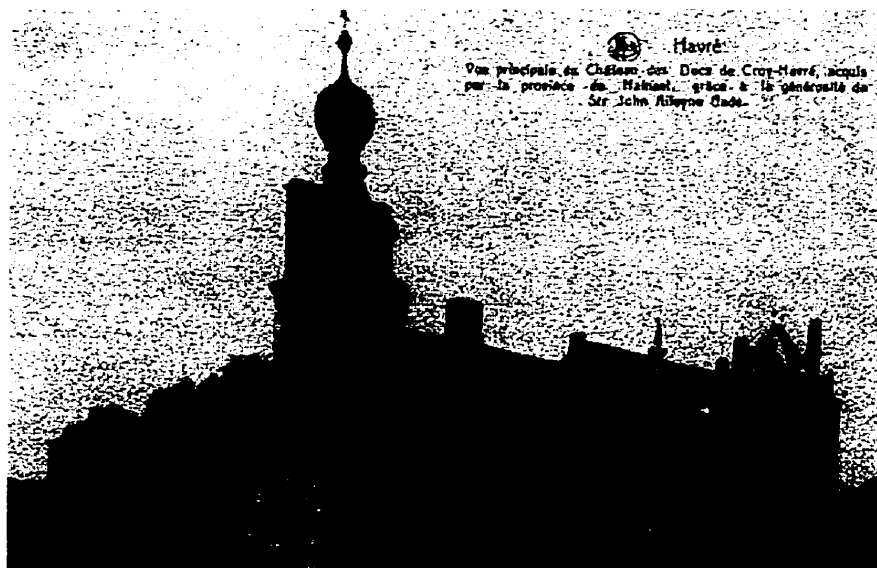


Fig. 1.15 Le château d'Havré en début de restauration

Fig. 1.16 Le château d'Havré avant et après intervention



- *ANALYSE*

Laissé pour compte par la famille de Croÿ au XIXe siècle, le château, en délabrement croissant, fit l'objet de plusieurs interventions individuelles ou communautaires²⁰⁵. En résumé, le Chanoine Puissant s'en porta acquéreur en 1919 et fit une première tentative de restauration. L'entreprise dépassait ses moyens financiers et techniques, cependant, mais les demandes de fond avaient éveillé l'intérêt d'un richissime Américain qui eut projet d'acheter le château et d'en transporter les pierres dans son pays pour reconstituer l'édifice. Dix ans plus tard, en 1930, la Province du Hainaut acheta le site, mais ce n'est qu'en 1936 qu'elle procéda à son classement comme site d'intérêt majeur.²⁰⁶ Les interventions qui s'en suivirent suffirent à peine à la consolidation du château et son délabrement, de même que celui du terrain avoisinant, se poursuivit.

La publication d'une monographie par Émile Poumon, publiée en 1947²⁰⁷ eut pour effet de réinvestir l'intérêt des résidents pour ce patrimoine local laissé à l'abandon et trois ans plus tard, l'auteur obtint les premiers subsides publics pour la restauration du bulbe. Le budget, cependant, fut inadéquat et les travaux, interrompus prématurément.²⁰⁸ Trente ans séparent cette première tentative de restauration de

²⁰⁵ Source : Office du tourisme de la Ville de Mons. Il n'a malheureusement pas été possible de rejoindre un représentant de l'ASBL Les Amis du château des Ducs de Havré, mais un informateur anonyme, ancien résident d'Havré, a bien voulu fournir certaines clarifications, lesquelles furent corroborées par un entretien téléphonique avec M. Van Caenagem.

²⁰⁶ Ministère de la Communauté française, Inventaire du patrimoine monumental,

²⁰⁷ POUMON. Émile, Havré : le duché, le village, le prieuré de Saint-Antoine en Barbefosse, Bruxelles, s.é., 1947. Il n'a pas été possible de trouver ce livre, mais référence y est faite dans Mons. Chronique des rues et maisons. Anthologie Montoise éditée par l'Association des cayaux et les amis de Marcel Gillis. Mons, 1981. Émile Poumon est un auteur prolifique en matière de patrimoine. Longtemps président du Cercle Royal Montois de Bruxelles ainsi que de l'association Royale des écrivains wallons, il publie de nombreuses monographies sur le patrimoine monumental belge, de même qu'une série de huit volumes sur diverses villes. Dans Mons. Chronique..., *Ibid.*, p. 15-16.

²⁰⁸ Le château d'Havré, dépliant informatif publié par l'Office du Tourisme de la Ville de Mons, 1998.

l'action publique encore visible aujourd'hui. En effet, 1978, un regroupement de citoyens mena à la fondation de l'ASBL Les Amis du château des Ducs d'Havré, citée plus haut. Depuis, les interventions sont incessantes, et l'impact de cet organisme sur la survie du site est majeur. Mobilisant les ressources locales, bénévoles et professionnelles, L'ASBL obtient en moins de six ans les résultats suivants:

- 1979 convention d'accès de la Province avec permission de rénovation
- 1980 établissement d'un chantier de bénévoles pour dégager la cour intérieure du château de la végétation envahissante
- 1981 continuation du déblaiement et pose, par la Province, d'une toiture provisoire sur la tour sud-ouest
- 1981 dégagement de la Grand salle, de l'escalier et de la chapelle; la Province couvre la tour nord-ouest, l'ASBL, la tour d'Enghein
- 1982 prise en charge par la Province de la consolidation de la tour d'Enghein (réfection du parement, imperméabilisation de la terrasse); un octroi pour l'aide de 9 ouvriers est accordé; un archéologue suit bénévolement le déroulement des travaux
- 1983 à 1985 suite des travaux sur les toitures, consolidations structurelles, aménagements intérieurs.

Une visite d'observation révèle aujourd'hui un site en voie de restauration, mais déjà agréable pour le public. Plusieurs salles sont disponibles pour diverses activités (mariages, fêtes, réunions, congrès, concerts, expositions); les douves ont été ensemençées et sont exploitées par une ASBL de pêche à la ligne; la conciergerie est louée à un particulier; enfin, l'ASBL est encore fort active²⁰⁹.

Pour les instances politiques concernées, « la première garantie restera toujours l'attachement et le respect que la population locale porte à un site. Il importe avant tout qu'elle se sache toute entière concernée».²¹⁰ Après plusieurs générations de

²⁰⁹ La dernière visite au château fut à l'occasion d'une dégustation de vins belges, dont une cuvée était produite au bénéfice de l'ASBL.

²¹⁰ Vous avez dit classement ? La protection du patrimoine immobilier dans la communauté française de Belgique, Bruxelles, MCFB, Administration de la protection du patrimoine culturel,

négligence et d'abandon, comment expliquer le renouveau d'intérêt pour le site du château des Ducs d'Havré, et le sérieux de l'intervention citoyenne? Car il est clair que le moteur de l'action est l'ASBL, sans laquelle les décideurs de la Province du Hainaut ne seraient probablement pas intervenus dans le dossier. L'intervention semble être basée principalement sur le dynamisme de l'ASBL. L'observateur a l'impression que le site est tenu à bout de bras et que seule la créativité des membres de l'ASBL l'empêche de sombrer à nouveau dans le délabrement. Le manque de soutien des différents paliers gouvernementaux, cependant, rend vulnérable l'entreprise de sauvegarde.

Pourquoi une telle implication populaire ? Quels facteurs distinguent l'expérience d'Havré de celle du Grand-Hornu ? Les contrastes et les similitudes avec le traitement patrimonial dans le cas du Grand-Hornu sont intéressants. Les deux situations débutent avec le même passif : un site historique désaffecté et en état de délabrement avec une perception populaire négative. La première étape vers la réhabilitation est, dans les deux cas, l'intérêt d'un individu débouchant sur un achat à titre privé. Celui-ci est incapable de compléter la démarche entamée, et une ASBL est créée, pour Hornu comme pour Havré.

Là s'arrêtent les similitudes : le château d'Havré ne fait l'objet que d'interventions limitées de la part des instances gouvernementales, malgré les vœux de la population. À l'inverse, le Grand-Hornu bénéficie des programmes de subvention malgré l'indifférence locale. Quels éléments ont suscité la différence dans les interventions patrimoniales des pouvoirs publics? Peut-on inférer une difficulté du site d'Havré à s'intégrer dans la modernité de la communauté ? En plus de constituer un attrait touristique relatif, le site souffre-t-il de la proximité de Mons, avec son centre historique renommé et son patrimoine majeur ? Ou, au contraire, Havré est-il situé trop loin de Mons, ne pouvant ainsi profiter des avantages du centre urbain ?

1984. Placé à l'époque sous la compétence de la Communauté française, le patrimoine immobilier relève maintenant de la compétence régionale.

Il est intéressant de noter que, selon la charte d'incorporation, l'objectif premier était de « favoriser la réinsertion du château dans la société actuelle ». L'ASBL semble très consciente que cette réinsertion est une clef de la survie du site. Ses membres tentent, par exemple, de lui donner une vocation éducative, en imaginant, par exemple, l'établissement sur place d'une école de métiers traditionnels, ou un lieu de stages ou de séminaires. Ils proposent aussi l'organisation de camps de vacances, de camps de jour et de classes du patrimoine. Le marécage qui entoure le château devrait, selon eux, devenir une réserve faunique, ce qui relancerait le potentiel touristique du site.

Actuellement, le seul élément de pertinence à la communauté moderne réside dans la fonction mémorielle du site et, accessoirement, à celle de loisir. Selon Benoît Van Caenagem, la solution la plus évidente pour sa sauvegarde serait de doubler cette vocation mémorielle d'une fonction sociale ou commerciale justifiant l'investissement nécessaire pour l'infrastructure. Le site retrouverait ainsi un sens social, certes différent de celui d'origine - d'administration et de prestige - mais pertinent à la vie contemporaine et adapté à ses valeurs.

DEUXIÈME PARTIE
LE TRAITEMENT DU
PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE À MONS

LA FÊTE, LE SAVOIR-FAIRE ET L'OBJET

CHAPITRE 2
CONTEXTUALISATION

L'observation directe d'un phénomène social tel qu'une expression de patrimoine vivant constitue une démarche de recherche particulière. Physiquement impliqué dans l'observation, le chercheur n'a d'autre choix que d'aborder cette étape comme une recherche à caractère heuristique, approche identifiée dans les années 1980 et qui se définit ainsi:

C'est une méthodologie de recherche de type phénoménologique ayant pour objet l'intensité de l'expérience d'un phénomène telle qu'un chercheur l'a vécue. (...) La recherche heuristique part du principe que nous ne pouvons connaître un phénomène qu'à partir de nos catégories propres d'analyse, lesquelles dérivent de notre expérience personnelle de la réalité. L'approche exige ainsi que le chercheur ait eu une expérience intense du phénomène étudié. Cela est vrai également des personnes interviewées par la suite.²¹⁰

L'observation de la Ducasse et de sa gestion ne peut se faire que par la participation physique à l'événement. C'est également vrai, le plus souvent, pour

²¹⁰ MUCCHIELLI, Alex, Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales, Paris, Armand Colin, 1996, p. 182.

d'autres réalités tel que les savoir-faire traditionnels et les objets d'usage courant; c'est d'autant plus vrai que les facteurs mentaux qui constituent le patrimoine immatériel (spiritualité, croyances, identité, récits traditionnels, etc.), lesquels se manifestent dans l'action du quotidien et sont donc beaucoup plus efficacement observés *in situ* et *de visu*.

Le présent chapitre aborde dans un premier temps la problématique de la conservation du patrimoine festif, à travers l'observation directe de la Ducasse de Mons et du traitement patrimonial dont elle est l'objet. Il aborde également, dans un deuxième temps, un autre aspect du patrimoine ethnologique en milieu urbain : la sauvegarde des savoir-faire traditionnels et le traitement des objets de culture matérielle.

2.1 LE PATRIMOINE FESTIF

Depuis plus de 700 ans, Mons, chef-lieu de la province du Hainaut, peuplée de quelque 100 000 habitants, est le théâtre d'une manifestation patrimoniale aux noms variés: Doudou, Lumeçon, Kermesse, Ducasse... À la fois procession et combat, cette fête regroupe des personnages folkloriques, mythiques et hagiographiques et met en scène divers éléments de mémoire, enjeux d'appartenance. La composition de cette fête est double: une procession religieuse souligne le culte à la « fondatrice » de la ville, Madame Sainte Waudru et un combat théâtral affirme la victoire perpétuelle du bien sur le mal.

Les Montois accordent beaucoup d'importance à cette fête locale et multiséculaire. Ils tirent une fierté commune de ce lien ancien avec le moyen âge et un

sentiment d'appartenance à l'espace qui l'exprime.²¹¹ Elle fait manifestement partie de leur espace urbain et des gestes qui l'animent. Certains, analysant le phénomène, n'hésitent pas à le qualifier d'« élément de mobilisation unanime de la population » et de « facteur de cohésion sociale ».²¹² Quoi qu'il en soit, le visiteur ne peut que remarquer la participation, voire, la mobilisation massive des habitants de Mons à cet événement annuel.

La Ducasse de Mons est donc un cas exemplaire de manifestation du patrimoine vivant. Son observation ouvre la porte à de larges pans de l'héritage intangible, tels que la langue, la musique, les légendes, les savoir-faire traditionnels et d'autres encore. Le choix de la Ducasse comme exemple du patrimoine festif repose sur sa représentativité, car on y retrouve, en concentré, plusieurs des éléments importants du patrimoine vivant. La langue locale, par exemple, est à l'honneur durant la soirée de poésie en montois²¹³, de même que le vocabulaire particulier dans les chants et les expressions populaires²¹⁴. La musique traditionnelle est omniprésente, de la descente de la chasse jusqu'à l'air du *Doudou* inlassablement répété par l'orchestre et la foule durant l'heure entière du combat de saint Georges.

Page suivante : Fig. 2.1 El Doudou, texte et musique

²¹¹ Selon les témoignages cités en bibliographie ainsi que l'enquête orale menée en 1992-1993 par Jean-Pierre Ducastel et Jean-Marie Duvosquel pour rapport, à paraître en 1994-1995, au Conseil supérieur des ATP et du folklore. Données communiquées lors de l'entrevue avec M. Ducastel à Mons, le 6 mai 1994.

²¹² Entrevue avec M. Michel de Reymaeker, conservateur en chef du Musée des Beaux-Arts de Mons. Mons, le 5 mai 1994.

²¹³ Les Montois Cayaux organisent une soirée de poésie en langue montoise, pour mettre en valeur l'œuvre des littérateurs s'exprimant dans cette langue.

²¹⁴ Tel, par exemple « In v'la co pou in an », salutation traditionnelle entendue partout après le combat. (Observation directe)

EL DOUDOU

Chant populaire montois

Tempo di Marche

Allegretto *Fa 7* *Do 7* *Fa* *Do 7*

Nos i-rons vir l'car d'or. à l'pro-ces-sion de Mon Ce s'ra l'pou-pée St Georg' qui

Fa *Refrain* *Do 7*

no' sui-vra de long C'est l'dou-dou c'est l'ma-ma, c'est l'pou - pée, pou-pée, pou - pée, c'est l'dou-

Fa *Do 7* *Fa* *Do* *Fa* *Do 7* *Fa*

dou, c'est l'ma-ma, c'est l'pou-pée St Georg' qui va Les gins du rem-part Ri-ront comm' des kiards Dé

Do 7 *Do* *Fa* *Do 7* *Fa*

vir tant de ca - rot-tes, Les gins du ca - lot Ri-ront comm' des soes Dé vir tant de ca - rot' A lieu' pots

2. El' Vieill' Margu'ritte
Trousse ses falbalas
Pou fair' bouilli l'marmitte
Et cuir' ses biaux p'ûts pois.

3. Les Dames du Chapitre
N'auront pas du gambon,
Parce qu'elles n'ont pas fait
El tour d'el procession.

4. Voici l'dragon qui vient !
Ma mère sauvons nous !
Il a mordu grand-mère,
l' vos mordra itou.

5. V'là qu'el Lumçon commence
Au son du carillon.
Saint Georg' avec sa lance
Va combat' el dragon.

6. Dragon, sauvag' et diabes,
Saint Georg' éié chinchins
Ess' tourpin dédins l'sabe ...
On tir', c'est l' grand moumint.

7. V'là l' dragon qui trépassé,
In v'là co pou in an:
Asteur faisons ducasse,
A tabe mes infants.

Le savoir-faire ancien ressort, notamment, dans la construction des personnages et des costumes, dont celui des hommes de feuilles est bon exemple: chaque année, l'épouse l'assemble en cousant une à une les feuilles de mûrier, y passant la nuit pour qu'elles n'aient pas le temps de se défraîchir avant le jour. La Ducasse constitue donc un exemple probant de patrimoine *vivant*, geste festif collectif, largement relié au savoir-faire et à la culture matérielle.

Existant depuis près de treize siècles²¹⁵, la Ducasse de Mons présente une pérennité qui soulève d'importants questionnements. En elle-même, la fête est complexe. Elle témoigne d'une construction identitaire évolutive et originale qui retient l'attention de nombreux ethnologues. C'est dans cette perspective que se situent la contextualisation et la description critique, dans le premier temps de ce

²¹⁵ Voir VAN CAENAGEM, Benoît, « Une tradition de treize siècles: la procession du Car d'Or à Mons », dans ROCHER, Marie-Claude, *Op. cit.*, p. 151-175.

chapitre. Ainsi, on identifiera les divers éléments de la fête, leur historique et particulièrement leur rôle symbolique ainsi que les adaptations qu'a subies ce rôle. On vérifiera si, dans la fête telle qu'elle se vit aujourd'hui, on retrouve des traces de construction identitaire, par exemple, comme on peut le supposer.

Après la Ducasse et les éléments qui la constituent, c'est sa perdurance elle-même qui sera examinée, dans l'analyse, deuxième temps de ce chapitre. En effet, même dans les villes d'Europe dites « médiévales », peu nombreuses sont les fêtes dont la forme et le sens sont restés si près de l'origine ancienne. La présence de la Ducasse dans la réalité urbaine contemporaine de Mons interpelle donc le chercheur.

2.1.1 L'ESPACE PUBLIC : LA PROCESSION DU CAR D'OR

Plusieurs villes européennes présentent aujourd'hui des fêtes qui perpétuent, sous diverses formes (courses, concours, processions, jeux, etc.), des traditions d'origine médiévale.²¹⁶ Parmi les plus connues, on retrouve dans la France méditerranéenne, l'exemple le plus rapproché de la Ducasse de Mons, celui de la Tarasque dont le récit de combat entre un dragon et un personnage hagiographique (ici, sainte Marthe) porte une ressemblance frappante avec le Doudou montois. Le renommé Palio de Sienne²¹⁷ en est un autre exemple, de même que les courses folles

²¹⁶ En 1995, la Société d'ethnologie française organisait l'exposition « Cités en fête » au Musée national des arts et traditions populaires, à Paris. Cette exposition fut l'occasion d'importantes réflexions sur le sujet. Voir : GUESQUIN, Marie-France, *Op. cit.*

²¹⁷ L'ethnologie a traité abondamment du Palio de Sienne. L'un des ouvrages plus importants, ne serait-ce que par sa bibliographie de près de 200 titres, est celui des ethno-anthropologues américains Dundes et Falassi, paru en 1975 mais mis à jour et traduit onze ans plus tard : La terra in piazza. An interpretation of the Palio of Sienna, Berkley, Los Angeles, 1975. En rapport avec les phénomènes du type de la Ducasse, voir: CARLE, Lucia, « Derrière le Palio de Sienne: un modèle social urbain » dans GUESQUIN, Marie-France (dir.)

des taureaux dans les rues de Pampelune, à l'occasion de l'Enciero²¹⁸ ou, tout près de Mons, le Carnaval de Binche²¹⁹.

Le Carnaval de Binche : Fig. 2.2 « Société des Pierrots » (1980) et Fig. 2.3 Gilles de Binche



Fête et identité de la ville, Ministère de la Communauté française de Belgique, 1994, p. 117-120.

²¹⁸ FRIBOURG, Jeannine, « Signes identitaires festifs en Espagne » dans GUESQUIN, Marie-france (dir.), Fête et identité de la ville, Ministère de la Communauté française de Belgique, 1994, collection Tradition Wallonne..., p. 75-90.

²¹⁹ Lieu de naissance des Gilles de Binche, sympathiques et énigmatiques, porteurs de chapeaux emplumés, d'armoiries royales et de lunettes vertes... Dans la ville, le Musée international du masque traite des usages carnavalesques dans divers pays du monde. L'historien et philologue roman, Samuel Glotz, Binchois lui-même, consacra sa vie à la connaissance et au rayonnement du folklore belge. Parmi ses publications: Le carnaval de Binche, Mons, Fédération de Tourisme de la Province du Hainaut, 1983. Voir également le chapitre traitant du Carnaval de Binche dans PIETTE, Albert, Les jeux de la fête, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988, p. 31 à 53.

À Mons, la Ducasse célèbre à la fois le mythe fondateur de la ville (par la Procession du Car d'Or) et l'éternel combat manichéiste (par le combat dit « Lumeçon »). Ces deux éléments, devenus indissociables, constituent le geste mémoriel posé chaque année à la Trinité (le premier dimanche de juin).

• *FONDATION ET PROTECTION*

Selon le récit de fondation de Mons, c'est sur la butte elliptique de la place forte que Waudru, épouse du prince Madelgaire, née entre 612 et 622²²⁰, quitta la vie familiale pour fonder un monastère. Celui-ci fut reconnu dès 650 par le roi d'Austrasie, Sigebert III.²²¹ À la mort de la sainte, en 688, son souvenir fut vénéré par la population de sorte qu'en 722, saint Hubert, évêque de Tongres-Maestricht, l'éleva à la sainteté, en présence, dit-on, de Charles Martel.²²² Son culte fut confirmé par la papauté, successivement en 1039 puis en 1181.

Des miracles sont attribués à la sainte dès 750. (...) À partir de 1401, les comptes du chapitre signalent les miracles et le nom des bénéficiaires. Des processions sont régulièrement organisées avec ceux-ci. On invoquait la sainte contre 'le feu de l'estincelle', maladie identifiée à un ergotisme gangreneux, mais aussi pour les accouchements, pour les jeunes enfants ou contre la peste. Parmi les autres traces du culte rendu à sainte Waudru, on peut relever des pèlerinages et, bien sûr, les processions. Il ne faut pas oublier, non plus, l'existence de sainteurs, manants et manantes voués à la sainte patronne (...) de même que la statuaire, les vitraux, les tableaux, les médailles....²²³

²²⁰ VAN HERK, Michel, « Sources biographiques », dans La procession de Mons et le combat dit Lumeçon, Mons. Publications du Musée des processions, 1982, p. 15-17.

²²¹ PETIT, Karl, La Ducasse de Mons, Imprimerie de la Fédération du tourisme de la Province du Hainaut, Mons, 1984, p. 8.

²²² NOIRFALIZE, Gérard, Abbé, Le chapitre noble et royal des chanoinesses de Sainte-Waudru à Mons, Publications de la Société d'histoire de France, T.5, 1961-1962, p. 105-125.

²²³ VAN HERK, Michel, « Un culte multiséculaire », dans La Ducasse de Mons, *Op. cit.*, p. 16-17.

À partir du VIII^e siècle, Sainte Waudru fut en effet l'objet d'une dévotion populaire très active²²⁴, non seulement comme fondatrice mais aussi comme protectrice de la ville. De telle sorte que, certains historiens, dont Benoît Van Caenagem, conservateur du Trésor de la Collégiale de Mons, considèrent que la procession en l'honneur de sainte Waudru est une tradition vieille de treize siècles: « Des processions en l'honneur de sainte Waudru avaient déjà été organisées peu après l'élévation des reliques [au VII^e siècle] Des comptes du XI^e siècle (en vue d'une réconciliation entre les habitants de Mons et ceux de Boussu [où est actuellement situé le Grand-Hornu], font mention d'une procession et de la « fierté » (châsse) de Sainte-Waudru ». ²²⁵

En 1349 particulièrement, la peste sévissait dans le Hainaut comme partout en Europe. Une procession en l'honneur de la Sainte fut alors recommandée par le clergé de la Collégiale. Le 7 octobre, les Montois placèrent sur le « kar », les reliques de sainte Waudru, alors que les habitants de Soignies, ville voisine, faisaient de même pour les restes de son époux, saint Vincent. Les deux reliquaires furent placés solennellement en présence l'un de l'autre à Bruyères de Casteau²²⁶ et restèrent à la vénération des pèlerins pendant huit jours. La peste régressa alors, et, en reconnaissance, les Montois établirent la procession en événement annuel. Trois ans plus tard, le clergé fit coïncider la procession avec celle de la Trinité.²²⁷ Ce serait donc là l'origine de la procession du Car d'Or, selon la tradition. À Soignies, commune voisine de Mons, le Tour saint Vincent est également encore observé aujourd'hui, sur la base d'un récit hagiographique semblable.

²²⁴ Voir BROGNIET, Jean-Michel, « La *Vita* ou le corps textuel de Waudru au moyen âge », dans *Sainte Waudru, mémoire millénaire*, Cahiers du CACEF (no. 133), 1988, p. 24-29, ainsi que : LIÉNARD, Edith et Pierre ORBAN, « Exploration d'un imaginaire : un culte millénaire », dans la même publication, p. 17-28.

²²⁵ VAN CAENAGEM, Benoît, cité dans ROCHER, Marie-Claude et André SÉGAL (dir.), *Op. cit.*, p. 151.

²²⁶ Emplacement de l'actuel Grand Quartier Général des Forces Alliées en Europe (SHAPE)

Il n'est pas certain, cependant, que la procession de 1349 fut réellement aussi déterminante dans l'histoire de Mons, car certains chercheurs tendent à remettre en question la gravité de l'épidémie de peste à Mons:

En réalité, le cortège n'eût d'exceptionnel que sa date, son changement d'itinéraire, et la participation conjointe des populations montoise et sonégienne. Quant à l'occasion - la grande peste de 1348-1349 - elle semble avoir été exagérée par les historiens des XVIIe et XVIIIe siècles, Vinchant et Boussu, dont les affirmations ont été répétées jusqu'à nos jours. En effet, l'épidémie de peste n'a guère touché le Hainaut, comme le constatent les historiens contemporains et comme le corroborent les comptes de la Ville pour les exercices de 1348 à 1350 qui révèlent une activité normale, impossible en cas de fléau.²²⁸

Quoi qu'il en soit, historiquement, Mons et sa patronne affirmèrent, par ce récit, leur prestige et leur domination sur les contrées rurales, drainant pèlerins et pénitents vers la Collégiale : « Dès lors, la procession montoise devient en quelque sorte un rite de fondation donnant à la population la possibilité d'exprimer une identité collective ».²²⁹

²²⁷ HAINAUT, Jacques, La procession du Car d'or, Office du tourisme de la ville de Mons, 1998. M. Hainaut est président de la Procession.

²²⁸ La Ducasse de Mons, *Op. cit.*, p. 7.

²²⁹ PIETTE, Albert, « Genèse et dynamique de la fête folklorique. Le cas du combat rituel de saint Georges et du dragon à Mons », dans Congrès de Namur. Actes, Bruxelles, Comité supérieur de l'ethnologie, 1981, collection Tradition Wallonne. Ethnologie, dialectologie, onomastique, p. 57. La procession se tient chaque année depuis cette date, ne connaissant que deux interruptions, une à la Révolution française (1789-1804), la Belgique étant alors en territoire de France, et l'autre en 1915, les Allemands ayant envahi la cité et interdisant les festivités. De 1939 à 1944, l'occupation nazie n'empêcha pas la procession et, malgré l'opposition locale, ce sont des officiers hitlériens qui prenaient place dans la tribune d'honneur au balcon de l'Hôtel de ville, sous le drapeau arborant la croix gammée.

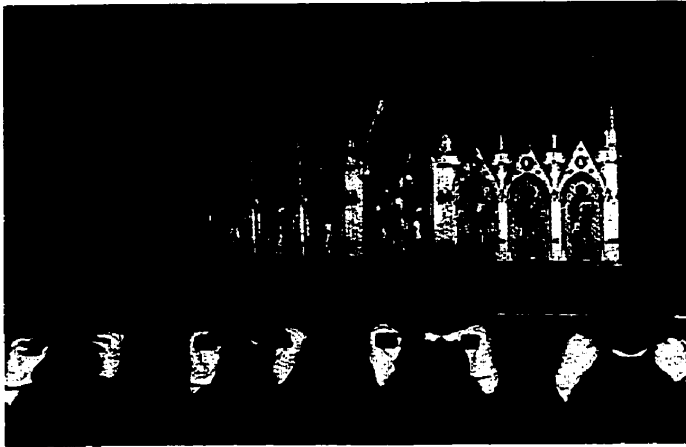


Fig. 2.6 La châsse en procession dans la collégiale

Le chef, habituellement déposé dans une chapelle latérale, est placé sur un brancard, puis, après avoir également fait le tour de la collégiale, il est placé au milieu du chœur, derrière la châsse. Le lendemain, le reliquaire sera processionné dans les rues de la ville, porté par six jeunes filles (Fig. 2.7) et enfin déposé devant les dignitaires, entouré de gens d'armes et de hallebardiers vêtus aux couleurs du chapitre selon la mode du XVe siècle

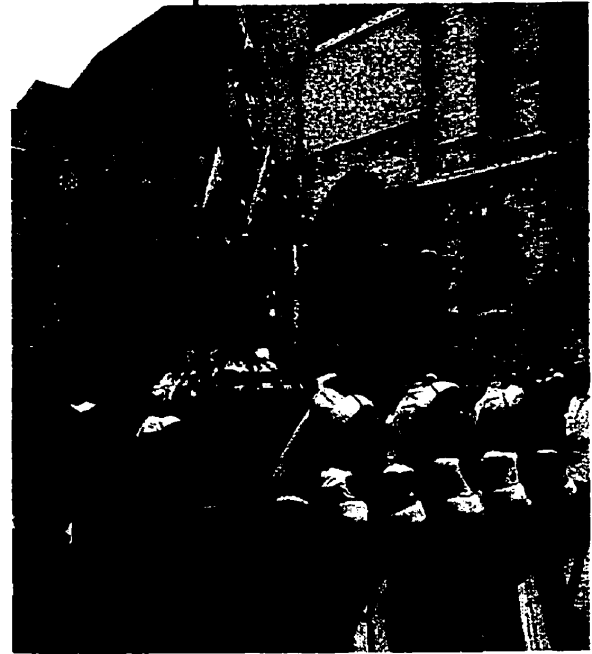


Fig. 2.7 Le chef de Sainte-Waudru en procession

Fig. 2.8 Le reliquaire devant les dignitaires



La veille de la procession se tient, en la collégiale, *La descente de la châsse*, cérémonie au terme de laquelle les reliquaires du chef et du corps de sainte Waudru sont mis en place pour le défilé. Au son des orgues et des trompettes, la châsse, « suspendue toute l'année au-dessus de l'autel principal (Fig. 2.4), est descendue grâce à un ancien mécanisme (1805) dissimulé sous la voûte du déambulatoire (Fig. 2.5) ». Elle fera ensuite le tour de la collégiale.



Fig. 2.4 La châsse suspendue

Fig. 2.5 Descente de la châsse

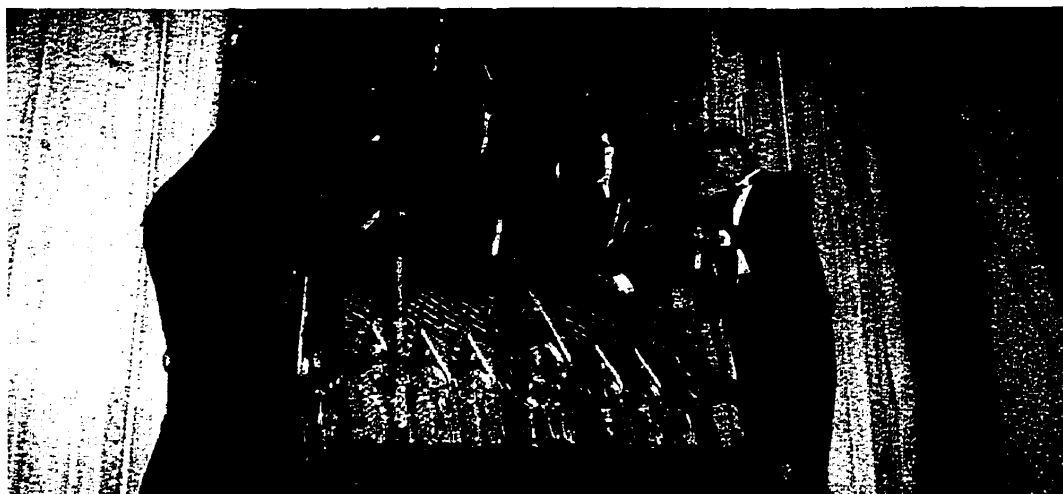


Fig. 2.9 Le Car d'Or



- *LE PARCOURS DANS LA MÉMOIRE URBAINE*

La tradition de la cérémonie remonte, selon l'historien Vinchant, au début du XVe siècle, quand les chanoinesses plaçaient la châsse sous la protection de l'autorité civile durant son périple hors de l'église. Aujourd'hui, le chapitre n'existant plus²³⁰, c'est le doyen de la Collégiale qui confie le reliquaire au Bourgmestre, en des termes inspirés de la cérémonie de 1429 : « En cette année, la nuit de la sainte Trinité, 25 de may, fut présenté pour la première fois aux Eschevins de la Ville de Mons, par les chanoinesses, le corps de sainte Waudru pour l'avoir en leur garde durant que la

²³⁰ Les chanoinesses prirent exil lors de la Révolution française et le chapitre fut aboli en 1796.

procession générale de la dite ville marche dedans icelles ». ²³¹ Le bourgmestre accepte la responsabilité symbolique:

Nous avons répondu à votre invitation et avons bien ouï et entendu votre requête. Nous acceptons volontiers la garde du Corps saint de Madame sainte Waudru et depuis qu'il sera hors de cette église jusqu'à rentré y sera, nous ferons notre loyal pouvoir pour l'aider et garder, sans coût ni frais, pour qu'il ne courre aucun danger ni péril en cette ville. ²³²

Cérémonie éminemment formelle, la descente de la châsse est soutenue par un riche programme musical de 14 pièces qui, entre le « Trumpet Voluntary » de Purcel et les « litanies à sainte Waudru », évoque avec puissance la place prédominante de l'église dans la mémoire de l'Occident. Mais dès que la châsse, descendue de l'autel, retrouve sa place parmi la population, cette dernière semble reprendre ses droits. Brusquement, dans l'édifice gothique majestueux, éclate l'air du Doudou, chanté par des milliers de personnes:

Comme une bonne trop longtemps contenue, l'assistance explosa alors. Le Doudou fut repris en chœur, les mains marquaient le rythme, à tel point qu'orgues, trompettes et tambours en furent inaudibles. Le soleil au couchant irisait la grande rosace et nimbait la Collégiale d'une lumière délicate. Dans le transept, bien après la cérémonie, la châsse et le chef de sainte Waudru étaient battus par une marée humaine. Des centaines de mains se tendaient pour toucher les reliques. ²³³

Être témoin de la Ducasse engage le chercheur à prêter une toute autre dimension à l'expression « patrimoine *vivant* »...

²³¹ VAN CAENAGEM, Benoît, Les fêtes de la Trinité en la Collégiale Sainte-Waudru, Office du tourisme de la Ville de Mons, 1998, p. 2.

²³² La Ducasse de Mons, *Op. cit.*, p. 21.

Le lendemain, dimanche de la Trinité, les festivités débutent par la procession. Peu de documents renseignent sur la composition et le déroulement des processions anciennes, mais un *Mémorial* du chapitre de Sainte-Waudru datant du début du XVIII^e siècle indique que les enfants, considérés comme plus proche du Royaume de Dieu, y tenaient un rôle important. Ils ouvraient le cortège, suivis des ordres religieux mandants, des cars et reliquaires, des chanoinesses et enfin, des nombreuses confréries de la ville.²³⁴ Dans le défilé moderne, outre les Pages de Rolland de Lassus, on retrouve un nombre impressionnant de jeunes (enfants et adolescents). La procession, dont les modalités ont été revues en 1962, compte entre 49 et 56 groupes.

Il est impossible de décrire efficacement la Ducasse de Mons. Seuls les témoins (Montois et *chambourlettes*) peuvent en saisir l'atmosphère et en comprendre les messages non-verbaux. Le propos ici n'est pas de décrire le contenu de la procession, malgré l'intérêt qu'il représente. Le lecteur trouvera donc, en annexe 3, la description du cortège et articles tirés de la revue de presse 1996.²³⁵ Les prochaines pages (figs. 2.10, 2.11 et 2.12) présentent quelques photos des groupes de la procession.

Page suivante Fig. 2.10 Reliquaires de saint Nazaire

²³³ « Sainte-Waudru pleine à craquer », *Province*, 3 juin 1996.

²³⁴ *La Ducasse de Mons*, *Op. cit.*, p. 11.

²³⁵ Le lecteur que cela intéresserait doit savoir que la Ville de Mons a un site Internet très élaboré (plus de 100 pages) qui expose en détail la Ducasse de l'année en cours (<http://www.chez.com/cdprod/mons/index.htm>). Chaque année, la Maison de la presse de Mons compile une revue de presse sur la semaine entourant la Ducasse (celle de 1996 contenait plus de 200 pages et quelque 260 articles) et enregistre une cassette vidéo de l'événement. Enfin, l'ASBL La procession du Car d'Or a produit un disque compact sur lequel on retrouve les programmes musicaux des diverses cérémonies de la Ducasse. Il est disponible au bureau de l'Office du tourisme de la Ville de Mons, où on retrouve également plusieurs publications sur le sujet.

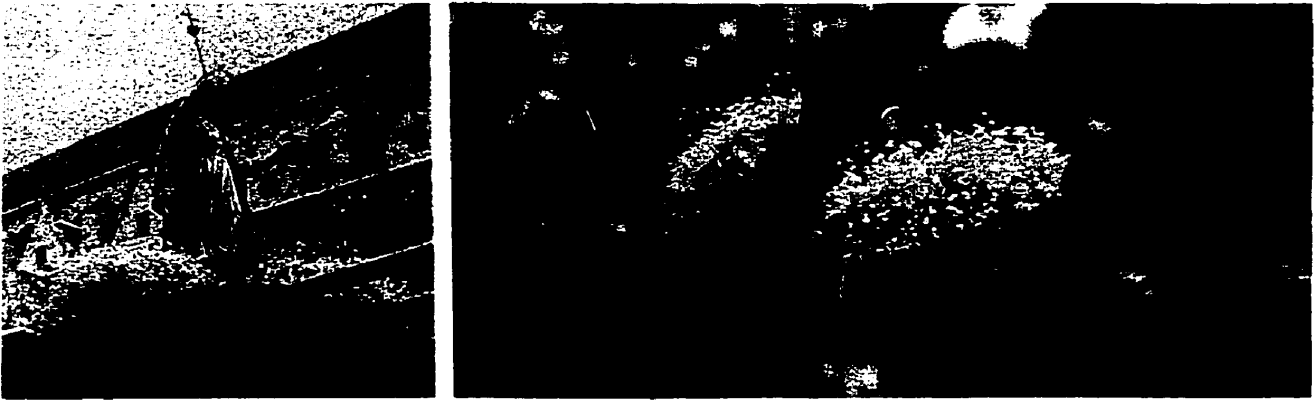


Fig. 2.11 Saint Arnould, patron des brasseurs

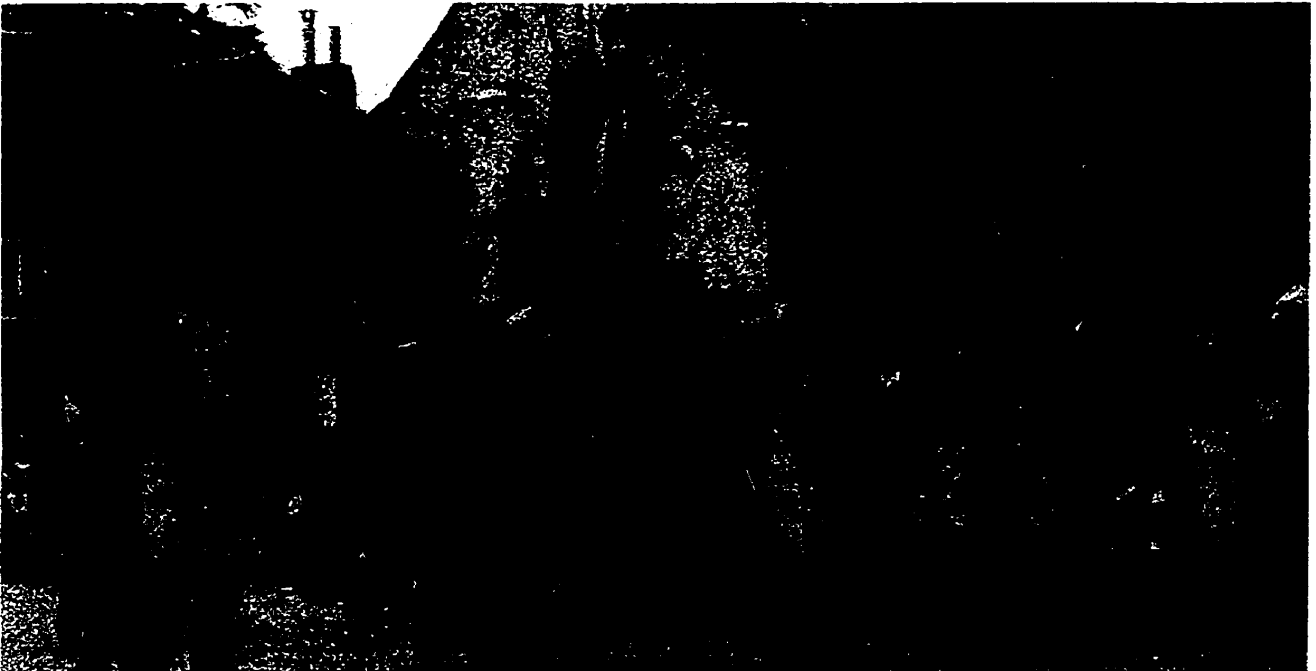
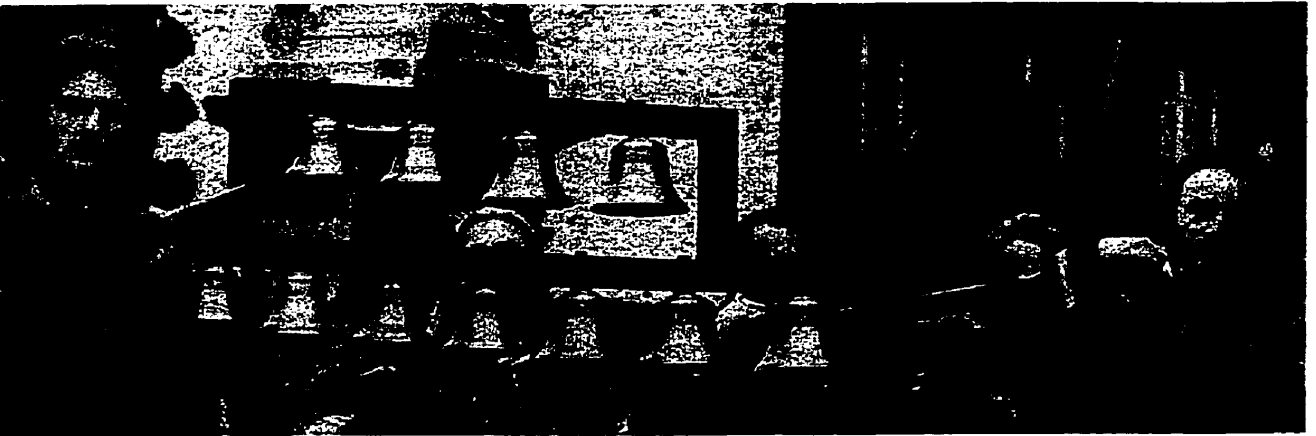


Fig. 2.12 Le carillon portatif



Depuis une vingtaine d'années, le moment fort de la procession est sans aucun doute la remontée du Car d'Or. À cause de la valeur symbolique qu'on y rattache, le geste collectif s'avère une formidable force de rassemblement et de mobilisation. Dans le périmètre du raidillon, (la rampe Sainte-Waudru), les spectateurs anticipent avec impatience le moment de leur participation. En voici une description, suivie d'une prise de vue, Fig. 2.13.

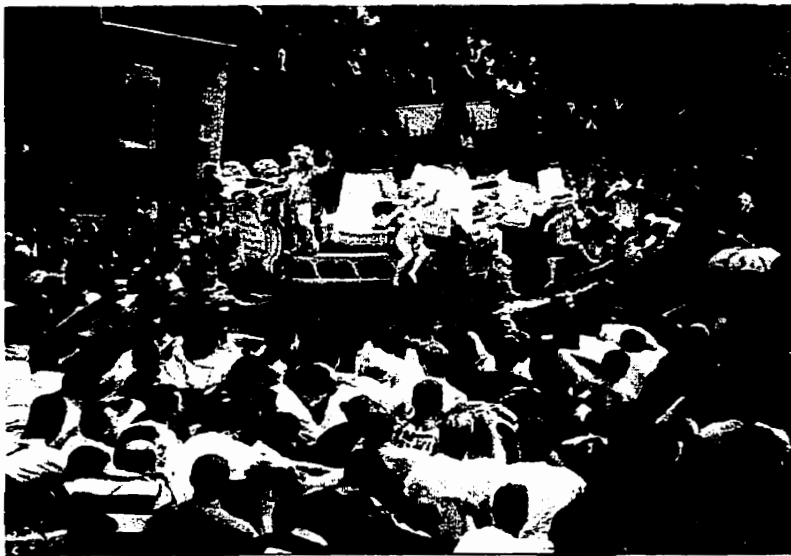
Au bas de la rampe Sainte-Waudru, l'attelage du Car d'Or s'arrête. Les six chevaux de trait reprennent des forces après la route ascendante parcourue depuis la gare. Leur harnachement est vérifié. La tension des spectateurs augmente progressivement. Bientôt, les cavaliers de l'escorte remontent au galop le raidillon, ouvrant la voie au Car d'Or. Celui-ci s'élance, suivi d'une foule en délire qui se presse en courant derrière lui. Les trompettes sonnent l'arrivée des reliques de sainte Waudru à la Collégiale. Le clergé et les personnalités les y accueillent. La population est en liesse le Car d'Or est bien monté, c'est un gage de bonheur pour l'année à venir.²³⁶

Fig. 2.13 Mouvement de foule à la rampe Sainte-Waudru





Haut : l'attente du Car d'Or



Centre et bas : trois étapes
dans la poussée de la foule



Le périple populaire de la châsse se termine une semaine plus tard :

Le dimanche suivant celui de la Trinité, au terme de l'octave des fêtes waldétrudiennes, les Montois se retrouvent à la Collégiale pour la cérémonie plus intime de la remontée de la châsse de sainte Waudru. À l'Issue de la messe, le clergé, les chanoinesses et les pages de Rolland de Lassus reconduisent en cortège, à leur place habituelle, les deux grandes châsses. La cérémonie se déroule sans éclat particulier et met fin aux fêtes de la Ducasse.²³⁷

Si la montée du Car d'Or constitue le point fort de la Ducasse, la remontée de la châsse, elle, en est le « point d'orgue, mélange de solennité, de bonhomie et de nostalgie ».²³⁸ En replaçant la châsse, les Montois clôturent également la semaine de commerce en mettant un terme à la braderie annuelle.

2.1.2 LE GESTE RITUEL : LE COMBAT DIT « LUMEÇON »

À la dévotion montoise à sainte Waudru, se juxtapose le culte de saint Georges. En 1380, une confrérie de « Dieu et Monseigneur Saint Georges » fut fondée, à l'initiative de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevent. Mi-religieuse, mi-militaire, la confrérie - mixte - était d'abord affiliée à l'ordre des chevaliers de Saint-Antoine-en-Barbefosse, mais devint, au cours des siècles, une association de piété populaire et de divertissement à l'époque des Ducs de Bourgogne.²³⁹ Elle avait pour objectifs « le maintien du culte au saint, le devoir d'accompagner la châsse pendant la Procession du Car d'Or et la mise en scène d'un jeu évoquant le combat du saint contre un dragon ».²⁴⁰ Protecteur, comme sainte Waudru, saint Georges incarnait, en plus de

²³⁶ La Ducasse de Mons, *Op. cit.*, p. 82.

²³⁷ *Ibid.*, p. 84.

²³⁸ WATIER Hubert, « Remontée de la châsse : le point d'orgue », Nord Éclair, 11 juin 1996.

²³⁹ PETIT, Karl, *Op. cit.*, p. 75.

²⁴⁰ VAN CAENAGEM, Benoît, Le combat dit « Lumeçon », Office du tourisme de la Ville de Mons, 1995, p. 2.

l'idéal chevaleresque, une belligérance toute masculine²⁴¹ qui fait le pendant de la féminité maternelle de sainte Waudru.

Selon Karl Petit²⁴², les traces documentaires du combat dit Lumeçon débutent au XVe siècle: dans les comptes du massard (receveur communal de Mons) pour les années 1440-1441, d'abord, puis dans les registres 1490-1491 des chanoinesses qui octroient 40 sols aux « compagnons qui devoient jeuwer le jeu de saint jorge (...) sur le markiet de Mons », ceux de 1533 et de 1596-1597 « au porteur du dragon ayant fait son devoir de remuer la keuwe ».

Dans un premier temps, au début du XVIe siècle, le combat n'appartient qu'à la Confrérie, composée exclusivement de nobles et de bourgeois, et le peuple en général ne peut être que spectateur²⁴³. La confrérie organisait et présentait au public des « représentations théâtrales », « Mettant en jeu saint Georges, trois sont mentionnées à Mons: en 1441, *Le Jeu de saint Georges*, en 1491, *La vie de saint Georges*, pour laquelle la confrérie fut aidée financièrement par les chanoinesses et en 1534, le *Mystère, Jeu et Histoire de saint Georges* »²⁴⁴. Il faut noter cependant la difficulté

²⁴¹ À propos du culte à saint Georges, selon l'index, les Annales du cercle archéologique de Mons semblent contenir des documents importants, dont « Confrérie noble de Saint Georges » (1867), « La procession de Mons » (1857), « Chronique du bon chevalier messire Gilles de Chin » (1827), « Notice sur le village de Wasmes » (1869), « Histoire de la ville de Mons ancienne et nouvelle » (1725). Pour raisons administratives, il n'a pas été possible de consulter plus que l'index.

²⁴² PETIT, Karl, *Op. cit.*, p. 75-76.

²⁴³ Voir l'article de Christine ÉLOY apparaissant dans le site Internet officiel de la Ville de Mons : « le Lumeçon : l'historique »:

<http://www.chez.com/cdprduction/mons/ducasse/histori.htm>

²⁴⁴ PIETTE, Albert, « Genèse et dynamique de la fête folklorique. Le cas du combat rituel de Saint-Georges et du dragon à Mons », dans Congrès de Namur. Actes, Bruxelles, Comité supérieur de l'ethnologie, 1987, collection Tradition Wallonne. Ethnologie, dialectologie, onomastique, p. 61.

historiographique à laquelle on se heurte en établissant l'historique de la confrérie, les archives de celle-ci ayant brûlé lors des bombardements de 1940²⁴⁵.

D'après les documents disponibles, après 1534, les dépenses relatives au Lumeçon apparaissent plus régulièrement dans les livres de la ville, et l'on identifie trois interruptions, par l'interdiction de l'empereur Joseph II, en 1786, puis celle de l'administration républicaine de la révolution française, en 1789. On en retrouve la trace en 1787, en 1793 et en 1794, mais le rite ne reprit, de façon régulière, qu'au début du XIXe siècle, probablement en 1803²⁴⁶. Depuis lors, la victoire de saint Georges sur le dragon est « revécue » chaque année sur la Grand'place de Mons.

Car tout Montois le dira : « le combat dit Lumeçon ne se regarde pas : il se vit »... En témoin, faute de mieux, ou en figurant, mais il exige de chacun une implication qui ne peut être passive. Pour cette raison, tous ceux qui « entrent en Ducasse », selon l'expression consacrée, sont des acteurs du combat : soit comme public, soit comme participants. La compréhension du phénomène combat, donc, passe par cette double perspective: celle du *public* et celle de *l'acteur*, celle des personnages et celle du combat.

• *LES PERSONNAGES ET LES SYMBOLES*

Ils sont six entités mythiques à évoluer dans l'arène, tous des hommes: saint Georges, vedette incontestée, et son antagoniste le dragon, assistés par divers personnages fantaisistes.

²⁴⁵ MEURANT, René, Géants processionnels et de cortège en Europe, Bruxelles, Ministère de la Culture française, 1979, p. 519.

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 519.

- Mesurant 9 m (avec la queue) « el biète », de quelque 180 kilos, est une créature d'osier et de bois peint, avec des garnitures de bois, de rubans et de crin de cheval. « Il faut cinq queues de cheval pour faire le crin du dragon. Et pour que ça tienne bien, il faut les faire saler une année entière ».²⁴⁷ Trois peintres des bâtiments communaux montois sont affectés à la tâche annuelle de remettre le dragon en état après le combat.

- Le saint (Fig. 2.14) porte un costume comportant de nombreux anachronismes, souvenirs des contributions de différentes époques au personnage du saint. Coiffé d'un casque du premier empire (1848) doté à l'arrière d'une longue crinière en crins de cheval, il se présente comme un cavalier vêtu d'une casaque jaune, d'un pantalon et de gants de peau blanche, et chaussé de bottes à l'écuyère. Il porte une courte lance rouge et or et une épée à son ceinturon. Son cheval est caparaçonné aux armoiries de Mons.

Autour des deux sujets centraux, d'autres personnages imaginaires:

- Les Chin-chin (Fig. 2.15), 11 créatures énigmatiques retenant à la fois du chien, du cheval et de l'homme, habillés d'une large « jupe » (cheval-jupon) en osier à motif écossais. À l'origine, leur rôle consistait à faire régler l'ordre dans la procession. Aujourd'hui, ils assurent plutôt le rire de la foule, en se débattant avec les diables. L'un d'eux, cependant, a un rôle plus important: le Chin-chin protecteur, aide de camp de Saint-Georges, qui ne le quitte pas et lui fournit une nouvelle lance lorsque nécessaire. D'aucuns voient dans ce personnage une réminiscence, voire une allusion ironique, à Gilles de Chin et, partant, une affirmation de la ville de Mons.

²⁴⁷ Nord Éclair, 24 mai 1996.

- Les 12 hommes-blancs (Fig. 2.16) portent le dragon et le manœuvrent selon un rituel précis: ils doivent permettre à la foule de s'approprier les crins qui se trouvent sur la queue du dragon, tout en veillant à ce que celui-ci survive jusqu'à la fin du combat. S'ils sont entièrement vêtus de blanc, c'est pour « exprimer leur inexistence symbolique : ces hommes sont uniquement chargés d'animer le dragon »²⁴⁸. Avec une exception : Georges Raepers qui, déguisé en homme blanc, est le réalisateur du Lumeçon depuis plus de vingt 25 ans.
- Les 7 hommes-feuilles ou hommes sauvages: appuyant les hommes blancs, ils maintiennent la queue du dragon hors de la portée du public, à l'aide de gourdins; pour élaboré qu'il soit (2 400 feuilles de lierre cousues ensemble), on connaît mal la signification de leur costume, que certains associent à la nudité originelle de l'homme et sa sauvagerie.²⁴⁹
- Les 8 hommes-diable, acolytes du dragon. Survivants des fêtes de Bacchus, les diables ont souvent « une mission de police burlesque ». Ceux de Mons ont le même rôle: « ils doivent virevolter pour animer le combat par leurs cabrioles, leur culbutes et leurs danses »²⁵⁰, et leurs joutes amicales avec les « chin-chins » auxquels ils assènent des coups avec des vessies de porc soufflées. Ils sont habillés de noir, avec une figure de diable peinte au dos du costume.

À partir du XIXe siècle, ces personnages fantastiques sont accompagnés dans leurs devoirs par des policiers (sans armes) et des pompiers, très certainement dans le but de calmer les foules promptes au désordre. (Fig. 2.17 Personnages en action)

²⁴⁸ Dernière heure, édition spéciale Ducasse 1996.

²⁴⁹ PIETTE, Albert, *Op. cit.*, p. 72.

²⁵⁰ PETIT, Karl, *Op. cit.*, p. 101-102.



Fig. 2.14 Saint Georges (ci-haut)



Fig. 2.15 Les Chins-chins (droite, haut)



Fig. 2.16 Les hommes blancs (ci-contre)

Fig. 2.17 Personnages en action (ci-dessous)



Fig. 2.18 L'arène, lieu du combat dit « Lumeçon »



S'ils sont depuis toujours les protagonistes principaux du combat, saint Georges et le dragon n'en ont pas moins subi d'importantes transformations - en crocodile pour le premier, en chevalier wasmien pour le second.

En 1723, en effet, s'opère une double mutation symbolique dans le jeu processionnel du Lumeçon: d'une part, l'appropriation du héros par la mémoire montoise, et d'autre part, la laïcisation du combat, où un homme, valeureux et chevaleresque, supprime un saint. « En effet, en 1723, ce n'est plus saint Georges qui combat de dragon, mais bien le chevalier Gilles de Chin ». ²⁵¹ Cette transformation s'effectue de deux façons, selon l'ethnologue Christine Éloy : l'une provenant de la ferveur populaire, l'autre de l'intervention d'un chroniqueur, porteur de la mémoire savante et de l'histoire officielle.

À quelque 15 kilomètres de Mons, dans le village de Wasmes, s'était établie la légende de Gilles de Chin, preux chevalier de la cour du Hainaut. Selon un chroniqueur du XII^e siècle il fut « le plus vaillant homme de guerre de son temps, a lutté seul avec un lion féroce qu'il a fini par tuer, armé d'une seule lance et d'un bouclier » ²⁵² pour délivrer la reine de Jérusalem. Cette dernière se convertit alors au seul Dieu capable de susciter un tel courage chez un mortel. En 1400, cependant, ce n'est plus à Jérusalem que le chevalier occit son ennemi, mais bien à Wasmes - et l'ennemi n'est plus un lion, mais « un monstre d'admirable et merveilleuse grandeur, ayant la forme d'un dragon ». ²⁵³

Neuf ans plus tard, un inventaire de la Trésorerie de la ville de Mons - et non pas celle du village de Wasmes - fait état de ce qui est décrit comme « la tête du dragon » et que la population considère longtemps comme la tête du dragon abattu

²⁵¹ ÉLOY, Christine, *Op. cit.*, p. 2.

²⁵² D'après Gislebert de Mons, cité dans PIETTE, Albert, « Genèse et dynamique d'un fête populaire. Le cas du combat rituel de Saint-Georges et du dragon à Mons », *Op. cit.*, p. 68-69.

par Gilles de Chin.²⁵⁴ Identifiée comme celle d'un crocodile du Nil, probablement rapportée par un croisé, elle fait aujourd'hui partie de la collection du Musée du folklore et de la vie montoise.

La légende du chevalier se développa au cours du XVI^e siècle et répondit au besoin d'identification de la religiosité populaire à un héros légendaire local. L'héroïsme du chevalier étant fermement ancré dans l'imaginaire collectif, la population peut alors « s'être sentie plus proche d'un héros issu de la région que d'un saint et ainsi avoir opéré la substitution ».²⁵⁵

Certains historiens, toutefois, proposent une autre cause pour ce glissement vers la sécularisation du combat : la confusion volontaire d'un chroniqueur, Gilles-Joseph de Boussu. Rémunéré par la magistrature de la Ville de Mons pour la rédaction d'une *Histoire de la Ville*, il en valorisait les choix moraux et politiques. « Il est donc possible que la substitution de saint Georges par Gilles de Chin soit issu de la volonté d'un érudit à déplacer les valeurs chevaleresques et religieuses véhiculées par saint Georges vers des valeurs civiles qui seraient alors défendues par Gilles de Chin », d'autant plus que depuis le début du XVI^e siècle, les comptes de la confrérie de saint Georges avaient été progressivement abandonnés au budget de la ville et bientôt, « la mainmise de la Magistrature traduit le déplacement des valeurs chrétiennes vers des valeurs civiles ».²⁵⁶ L'interdiction de Joseph II en 1786, d'ailleurs, témoigne de la substitution officielle de saint Georges par Gilles de Chin.

Les costumes des personnages du combat peuvent sembler invraisemblables. Certains historiens, particulièrement au XIX^e siècle, les ont trouvés ridicules et

²⁵³ Chronique du bon chevalier messire Gilles de Chin, cité dans PIETTE, Albert, *Ibid.*, p. 70.

²⁵⁴ DULIÈRE, Cécile et Olivier LHOIR, Musée du folklore et de la vie montoise. Maison Jean Lescart, Mons, Communauté française de Belgique, 1988, p. 61-63.

²⁵⁵ Christine ÉLOY, *Op. cit.*, p. 2-3.

abondent en citations méprisantes. H. Delmonte, notaire montois, parle du combat comme d'un « simulacre burlesque », avec des « héros de carnaval », « grotesquement vêtus, aussi ivres que méchants et n'ayant pour armes offensives que des vessies gonflées de vent ».²⁵⁷

En fait, peu de documents renseignent sur la signification de ces étranges déguisements. Albert Piette, dont l'approche psychosociale de l'ethnologie a pourtant expliqué de nombreux symboles, estime que la description des costumes importe beaucoup moins que leur impact sur la société montoise. Il voit dans ces extravagances vestimentaires une dramatisation de l'écart entre les classes ouvrières de Mons - Borinage et la bourgeoisie montoise, et parle de dichotomie sociale. Alors que « seules les classes populaires participent au combat rituel et se plaisent à croire à l'existence passée d'un quelconque animal dangereux, H. Delmote résume en cette phrase l'enjeu socioculturel de la fête : 'les gens sensés savent qu'il n'exista jamais de dragon, pas plus à Wasme qu'ailleurs...' ».²⁵⁸

Si la procession et le culte à sainte Waudru ont toujours uni les habitants de Mons, au XIXe siècle et jusqu'à la fin de la première guerre mondiale, le combat dit Lumeçon exacerbait les différences sociales plus qu'il ne les atténuait. Comment ce même combat est-il devenu un symbole identitaire rassembleur? Il semble que ce soit par le biais de diverses mutations symboliques telles que la laïcisation - on y reviendra - et par l'appropriation populaire de la fête au moyen d'un rituel participatif du combat.

²⁵⁶ PIETTE, Albert, « Genèse et dynamique d'une fête populaire. Le cas du combat rituel de Saint Georges et du dragon à Mons », *Op. cit.*, p. 66.

²⁵⁷ H. Delmonte, cité dans PIETTE, Albert, *Op. cit.*, p. 76.

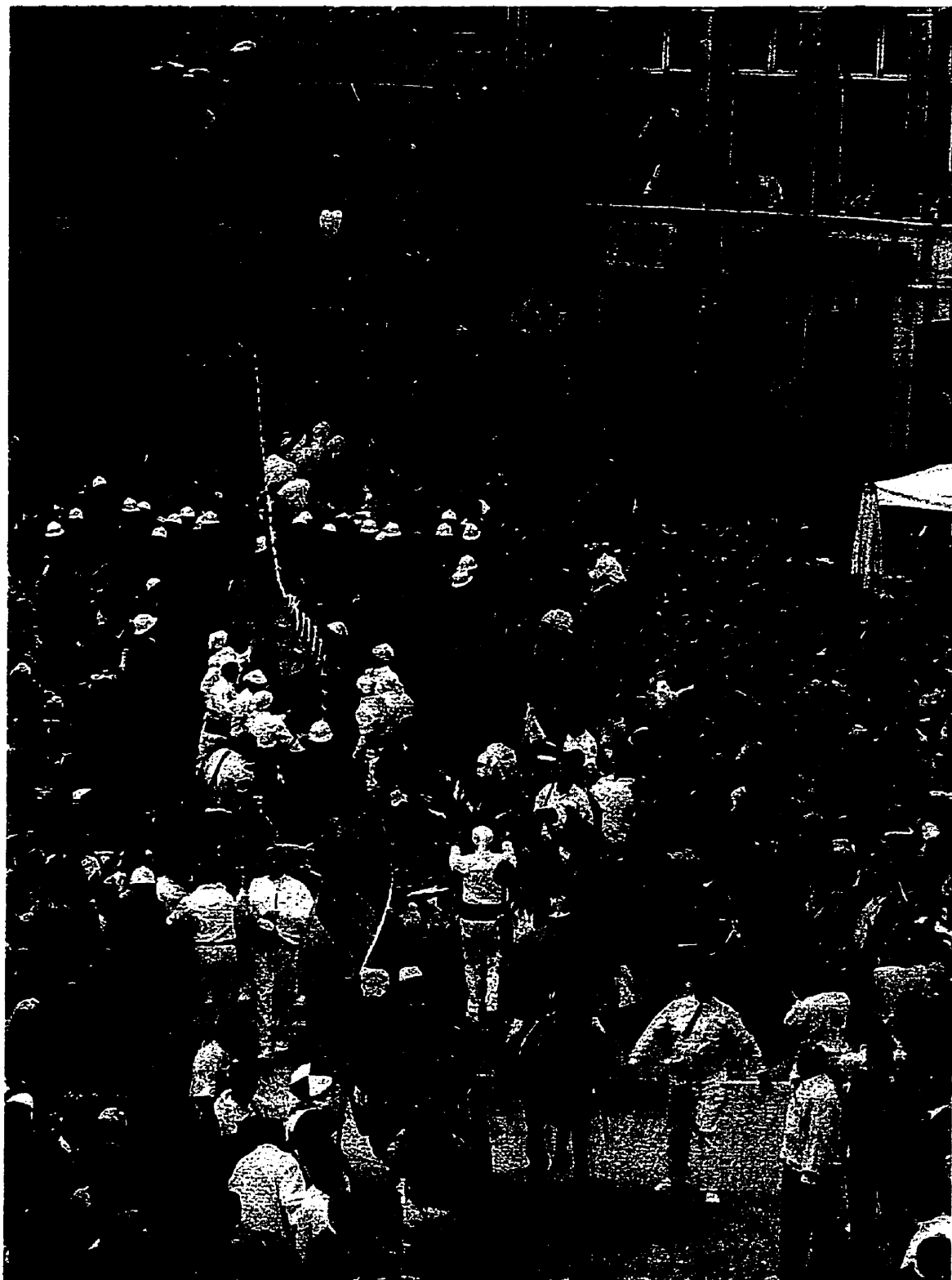
- *LE RITUEL ET LE MESSAGE SOCIAL*

À la minute où le car d'Or entre dans l'église, il se produit un changement dans la composition du public. La majorité des familles venues assister à la procession quitte les lieux et regardera le combat sur écran. Les jeunes, ceux-là même qui poussaient le Car d'Or sur la Rampe, forment alors un cortège exubérant pour escorter les acteurs du Lumeçon jusqu'à la Place de l'Hôtel de ville. La symbolique ne peut échapper à l'observateur. La procession, symbole d'ordre et cohésion, voire de soumission, collective se termine abruptement. Le Car d'or termine son périple et entre dans la Collégiale. L'attention se tourne désormais vers le Dragon qui attendait, « caché » dans l'ombre de la Collégiale, que les symboles du bien aient réintégré leur place. Parallèlement, le public le plus « docile » rentre aussi chez lui et les « contestataires » engagent le combat contre les règles établies, contre les forces de l'ordre.

Le protocole de déroulement du combat n'a donc plus changé depuis 1970. Il est annoncé, à 12h25, par l'éclat simultané de toutes les cloches de la ville, suivi, cinq minutes plus tard, de la salve inaugurale tirée par les pompiers. Le cortège se met alors en branle, depuis le chevet de la Collégiale (page suivante, Fig. 2.19).

²⁵⁸ *Ibid.*, p. 79.

2.19 Le cortège de saint Georges arrive à la Grand' place



L'ethnologue Jean-Pierre Ducastelle, archiviste et président du Conseil supérieur des ATP, en fait la description suivante :

La sortie du dragon succède à la procession à partir de midi et demi. Celui-ci est accompagné des acteurs du combat et escorté par la police et les pompiers.

Le groupe est précédé des tambours et du corps de musique qui joue l'air du *Doudou*. L'ambiance monte progressivement avec les salves des pompiers tandis que le monstre donne son premier coup de queue. Il arrive enfin dans l'arène où aura lieu le combat.

Aussitôt rentré dans l'arène (« le rond »), saint Georges en fait le tour en exécutant des moulinets avec sa lance. Et le combat peut alors commencer. Trois fois, le monstre va renverser les « chins-chins ». À trois reprises également, saint Georges s'empare de la queue du dragon et fait le tour de l'arène avec celle-ci. À ce moment, les « chin-chins » attaquent leurs adversaires. Régulièrement, le dragon donne un coup de queue dans le public et « ramone » les spectateurs.

Ceux-ci en profitent pour s'emparer des crins porte-bonheur. Les « chin-chins » et les diables sautillent au son de la musique.

Les premiers font sonner leur collier tandis que les diables font des moulinets avec leur vessie en frappant sur le sable de l'arène. Saint Georges casse sa lance quatre fois en s'attaquant vainement au dragon.

Le « chin-chin » qui lui sert de garde du corps va lui chercher une autre lance. Pendant ce temps, le chevalier continue le combat au sabre et donne un coup sur la gueule ou le dos du monstre. Les diables vont tenter d'empêcher le garde du corps de remettre une nouvelle lance à son maître. Tous les « chin-chins » devront l'aider.

À treize heures, saint Georges tue le dragon de trois coups de pistolet (un raté, deux réussis).

Le combat se déroule dans une ambiance tout à fait exceptionnelle. Il y a autant de mouvement de foule que dans le « rond ». Toute la population montoise vibre aux différents épisodes d'un combat qu'elle suit avec attention.²⁵⁹

²⁵⁹ *La Ducasse de Mons, Op. cit.*, p. 86-87.

Fig. 2.20 Scènes du combat



Au début du XIXe siècle, le combat servait d'expression de l'antagonisme traditionnel entre Montois et Borains d'exutoire aux frustrations socio-économiques des démunis, majoritairement des jeunes adultes. Le clergé avait désavoué le combat au profit de la procession: « En 1819, le jeu (fut) déplacé de la procession à la Grand'place où il se déroule encore aujourd'hui. Cette séparation dut se faire sous la pression du clergé n'acceptant plus la présence d'un jeu mettant en scène des personnages issus de la tradition populaire dans une procession religieuse ».²⁶⁰ Plus importante qu'il n'y paraît, la séparation concrétisait la scission de la société montoise en deux groupes très nettement différenciés par les facteurs économiques. La division du public entre les bourgeois prospères et les ouvriers, qui « constituait une réelle menace pour la survivance d'une tradition 'folklorique' pourtant appréciée globalement par toute la population montoise ».²⁶¹

Le rapprochement entre ces deux factions sociales ne s'opéra qu'autour de la première guerre, lors de ce que Piette appelle « la normalisation de l'antistrukture et la restructuration sociale » c'est-à-dire l'émergence d'une identité nationale se regroupant autour de valeurs socioculturelles traditionnelles

Dès l'entre-deux-guerres, la bourgeoisie montoise porte un intérêt réel et intrinsèque au combat. Sans doute cherchait-elle dans la fête un objet intellectualisé, plus qu'une valeur affective afin de combler une nostalgie du passé de sa ville et affirmer son identité locale. C'est dans ce contexte que le nom de saint Georges réapparut nettement, au détriment de celui de Gilles de Chin, bien que, pour les Montois non férus d'histoire, les deux soient souvent confondus.²⁶²

Le désir de contrer les débordements populaires entraîna la codification moderne du combat en un rituel ordonné, en 1914. L'ordonnance du rituel favorisa la participation croissante de la classe moyenne. Celle-ci commençait à se ré-intéresser

²⁶⁰ ÉLOY, Christine, *Op. cit.*, p. 2-3.

²⁶¹ RAEPERS, Georges, *Genèse...*, *Op. cit.*, p. 81.

²⁶² PIETTE, Albert, *Genèse...*, *Op. cit.*, p. 79-80.

au combat et rajoutait, semble-t-il, une certaine retenue à la fête. Ainsi, des articles de presse de 1922 à 1929 font état du bon déroulement du Lumeçon.²⁶³ Le mouvement de restructuration du combat fut l'initiative personnelle d'un secrétaire communal mais trouva un écho favorable parmi les participants et un soutien dans l'appareil politique, puisqu'il obtint, quelques années plus tard, la participation du corps de gendarmes et de pompiers.

Un phénomène de déstabilisation sociale semblable à celui du XIXe siècle se produisit à nouveau dans les années 1960 et en 1972, Georges Raepers, avocat de Mons «entreprend, avec l'aide d'amis²⁶⁴, de sauvegarder cette partie du patrimoine montois. Cette réorganisation n'est en fait qu'une normalisation de la violence amplifiée depuis la deuxième guerre mondiale »²⁶⁵. Il en résulte une réalisation plus contemporaine du combat multiséculaire, celle-là même qui est encore en vigueur aujourd'hui.

Une question s'impose : comment ce retour au personnage de saint Georges, à la symbolique manichéiste du combat, à l'expression naïve d'une légende religieuse cadre-t-elle avec les valeurs urbaines de la fin du XXe siècle? Quelle en est la pertinence sociale ?

Le paradoxe est d'autant plus frappant pour qui connaît l'histoire de la région montoise, qui fut, dès le tournant du siècle, de tendance libérale²⁶⁶ puis d'allégeance

²⁶³ La Province, 17 juin 1924, 27 mai 1926, 1 juin 1926, 16 juin 1930, etc. Maison de la Presse, Mons.

²⁶⁴ (Note dans le texte) « Le profil professionnel des acteurs actuels indique que la bourgeoisie intellectuelle de Mons participe désormais au Lumeçon comme acteurs : ils ont en effet, avocat, médecin, notaire, journaliste, professeur, ingénieur, kinésithérapeute... »..

²⁶⁵ PIETTE, Albert, Genèse... *Op. cit.*, p. 81

²⁶⁶ Noter qu'en Belgique, le mouvement politique libéral est totalement indépendant du parti catholique. À témoin : « En 1920 et 1924, les libéraux, au pouvoir à Mons, proposent le tripartisme. Les socialistes refusent. (...) les catholiques accusent le parti libéral de mener une politique partisane.» et « En 1959, le parti catholique renforce sa position au détriment du

socialiste, depuis la venue du bourgmestre Léo Collard en 1953, qui resta en place jusqu'en 1974. L'historien Pierre Oban écrit que vers 1900, « la politique sociale de la commune devient de plus en plus positive à cause de la pression socialiste dominante dans la région » et en 1903, le maire Henri Saintelette affirme dans son discours d'inauguration : « la ville de Mons est restée nettement anticléricale... Nous continuerons à administrer la ville avec les idées de progrès et de liberté qui sont le patrimoine, la gloire et l'honneur du parti libéral »; enfin, « Le 15 janvier 1947, le pouvoir est aux mains d'une alliance libérale-socialiste. (...) cette union repose sur un anticléricalisme rétrograde. Pourtant, en 1954, le PSB gagne les élections communales. L'ère socialiste commence ». ²⁶⁷ Elle se poursuit aujourd'hui avec l'équipe du mayorat actuelle et le Bourgmestre Maurice Lafosse.

Le retour en force de la Ducasse dans un contexte politique à prédominance socialiste ne peut se comprendre en dehors de la concrétisation des structures sociales, selon Georges Raepers²⁶⁸. C'est à travers les gestes mémoriels que s'expriment les conflits et que, symboliquement, ils trouvent leur résolution. En outre, la position spatiale du combat concrétise les luttes entre les classes : plus haute que les basses terres du Borinage mais plus basse que la Collégiale, l'aire de combat est compromissaire et offre un lieu propice à la régulation de tension. Ne trouverait-on pas là, dans l'exutoire annuel un autre facteur de perdurance de fêtes patrimoniales ?

parti libéral. » Dans ORBAN, Pierre, « Dix maières au service de la ville » dans Mémoire d'une ville. Mons depuis 1830, *Op. cit.*, p. 22.

²⁶⁷ *Ibid.*, p. 18.

²⁶⁸ Conférence non publiée de Georges Raepers, avocat et réalisateur du combat dit Lumeçon, le 26 mai 1995.

2.2 LE SAVOIR-FAIRE ET L'OBJET

Concernant le patrimoine « ethnologique », l'UNESCO affirme :

Il n'est pas aisé de délimiter les frontières de ce que l'on appelle le patrimoine culturel de l'humanité. En effet, comment séparer l'objet du savoir-faire qui l'a créé? Comment analyser une cathédrale gothique sans étudier les techniques des maîtres européens du moyen âge ? (...) L'Unité du **patrimoine intangible** de la Division du patrimoine culturel de l'UNESCO se propose de **faire le lien entre la sauvegarde du patrimoine intangible et celle du patrimoine tangible.** ²⁶⁹

C'est sur la base de ce lien que sont regroupés, pour ce sous-chapitre, le savoir-faire et l'objet. L'ethnologie, en effet, distingue les « formes vivantes » et les « formes mortes » dans la pratique culturelle : « les formes vivantes sont actualisées dans les objets ou à travers les personnes qui sont porteuses de savoirs et de savoir-faire alors que les formes non-vivantes sont constituées de documents archivés prenant la forme d'écrits, de cassettes ou de vidéos ». ²⁷⁰ Selon ces définitions, adoptées en introduction, certains vecteurs des « formes vivantes » sont de l'ordre du patrimoine mobilier. D'autres appartiennent au patrimoine vivant, au même titre que les légendes, fêtes et savoir-faire – au même titre, aussi, que les personnes qui en détiennent la mémoire. L'ensemble est donc indissociable.

²⁶⁹ « Préserver et revitaliser notre patrimoine intangible » UNESCO : secteur de la culture. Site officiel de l'UNESCO

http://www.unesco.org/culture/heritage/tangible/html_fr/index_fr.htm

²⁷⁰ Citation de la définition de l'UNESCO, extraite de « Qu'est-ce que l'ethnologie ? », article inscrit dans le site officiel du gouvernement du Québec créé par le Ministère de la Culture et des Communications, à la rubrique « patrimoine - ethnologie ».

<http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/champs/ethno/ethnos3.htm>

2.2.1 LE SAVOIR-FAIRE TRADITIONNEL

La conservation du patrimoine ethnologique inclut, comme on l'a vu plus tôt, la perpétuation de gestes traditionnels relevant d'un savoir-faire transmis, relié aux particularités culturelles de la région. Le Borinage a un riche répertoire de savoir-faire. Certains sont reliés au charbonnage, tel que le travail du cuir, pour la fabrication des casques, bottes et autres des mineurs²⁷¹, d'autres, axés vers manifestations folkloriques, telle la fabrication de marionnette pour le *Bètièmes montois*²⁷², d'autres encore, liés à l'exploitation du sous-sol argilière, tel les métiers de la céramique, de la porcelaine et de la faïence²⁷³, et d'autres, enfin, issus de traditions culinaires, tels les *cougnows*, ronds de terre cuite peints et placés sur des pâtisseries particulières temps de Noël, dont on trouve diverses variantes partout en Wallonie.²⁷⁴

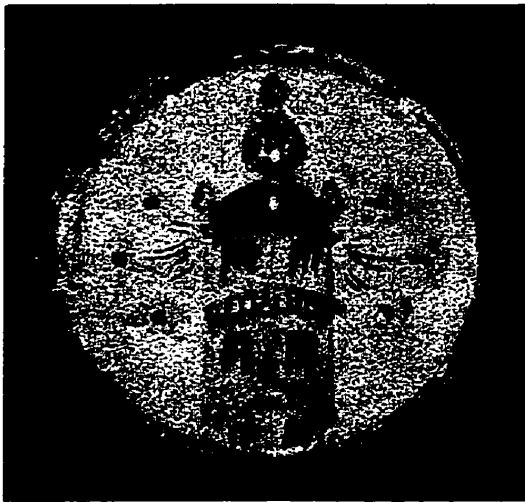


Fig. 2.21 Le Beffroi de Mons sur un rond de cougnole

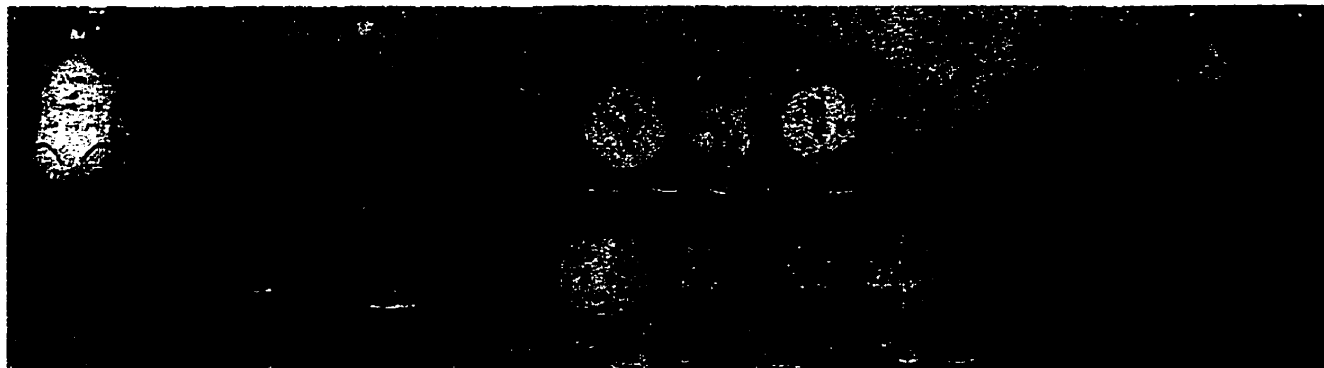
²⁷¹ Voir : ROGGEMANS, Marie-Laure et DUVOSQUEL, Jean-Marie (dir.), Autour du Grand-Hornu, *Op. cit.*

²⁷² « Les créateurs de ce divertissement étaient pour la plupart des artisans, des manuels, parfois illettrés. Leur théâtre était pour eux une occupation d'appoint, encore que liée souvent à leur profession : travailleurs du bois (aptés à sculpter les têtes de leurs *bolomes*) ; peintres (aptés à leur procurer un décor) ; tailleurs et couturiers (aptés à les vêtir) » dans « Théâtres de marionnettes et *Bètièmes montois* », dans Le Hainaut I, *Op. cit.*, p. 49.

²⁷³ Autour du Grand-Hornu, *Op. cit.*, p. 6 et 30. Le Musée de la Céramique, à l'intérieur du complexe des Musées du centenaire, détient une collection importante de créations régionales du XVIIIe au XXe siècle.

²⁷⁴ Au pays des cougnows, cougnoles et coquilles. Tradition wallonne, *Op. cit.*

Fig. 2.22 Vitrine du Musée Jean Lescart : ronds de cougnoles sur pain de Noël



- *LES MÉTIERS DE LA CONSERVATION*

Dans le contexte du patrimoine urbain, il est un savoir-faire qui s'impose en priorité, puisqu'il est lui-même outil de sauvegarde patrimoniale : celui des métiers du bâtiment. Vu sa nature principalement urbaine et son application particulière dans l'*Intra-muros* montois, c'est celui qui sera considéré ici.

D'emblée, on se rend compte que le savoir-faire traditionnel en métiers de la construction est dans une situation exceptionnelle pour un élément du patrimoine ethnologique : il est irremplaçable et indispensable aux entreprises de restauration du patrimoine. Conséquemment, à mesure que croît la préoccupation générale pour la sauvegarde du patrimoine monumental croît aussi l'intérêt pour les « vieux » métiers. En 1986, le Conseil de l'Europe était déjà sensible au problème, adoptant une résolution « relative à la promotion des métiers artisanaux intervenant dans la conservation du patrimoine (no. R (86) 15). (Qui) rappelait la nécessité impérieuse de sauvegarder, valoriser et développer les métiers indispensables à la survie du patrimoine ».²⁷⁵ Raymond Lemaire, premier président de l'ICOMOS, soulignait :

²⁷⁵ La mémoire des bâtisseurs, Bruxelles, Crédit communal, 1987, p. 125.

La formation professionnelle dans la conservation du patrimoine architectural est un problème très actuel car ni la formation des architectes, ni celle des ingénieurs du génie civil, ni celle des métiers d'exécution et de mise en œuvre ne sont plus en harmonie avec les moyens, les matériaux et les conceptions structurelles des bâtiments anciens. La formation contemporaine des architectes et des ingénieurs intervenant sur le bâtiment ne suffit donc plus pour résoudre les problèmes particuliers de la sauvegarde.²⁷⁶

En fait, dans ce contexte, et du point de vue ethnologique, la « sauvegarde » s'applique aussi bien aux bâtiments qu'aux métiers anciens en voie de disparition. La conservation de l'un se répercute sur l'autre, et l'on est en droit de se demander « quelle est l'influence des pratiques architecturales sur l'évolution de ces métiers (...) dont le savoir reste avant tout oral, peu traduit en textes et prescriptions ? ».²⁷⁷

En Belgique, la Commission paritaire de la construction reconnaît dix-huit catégories de métiers; onze sont « concernés par la restauration » :

- les entrepreneurs généraux
- les carreleurs
- les plafonniers, cimentiers, ornemanistes, rejointeurs, staffeurs et plâtriers
- les métiers de taille de la pierre
- les marbriers
- les métiers du vitrage
- les peintres, décorateurs et « recouvreurs » des sols et des murs
- les installateurs de sanitaires, les plombiers
- les ardoisiers et les couvreurs
- les menuisiers-charpentiers

²⁷⁶ LEMAIRE, Raymond, « La formation professionnelle dans la conservation du patrimoine monumental », dans ICOMOS - Un regard en arrière, un coup d'œil en avant, Dossier de la Commission des monuments, sites et fouilles, no.5, Liège, CRMSF, 1997, p. 157.

²⁷⁷ MAJOT, Jean-Pierre, « Les filières de la pierre en Wallonie », dans La mémoire des bâtisseurs, *Op. cit.*, p. 14. Jean-Pierre Majot est attaché aux Archives d'architecture moderne.

... de même qu'une douzième catégorie qui n'est pas incluse dans les métiers de la construction mais bien dans le domaine de la restauration :

- les ébénistes et les sculpteurs²⁷⁸

En outre il faut, selon l'inventaire dressé dans La mémoire des bâtisseurs, rajouter :

- les briquetiers et les maçons
- les fondeurs et les forgerons²⁷⁹

À Mons, l'un des exemples les plus probants est celui de l'apport des artisans lors de la restauration du Beffroi. L'utilisation de la pierre bleue dans la restauration a fait appel au métier traditionnel des tailleurs de pierre. Les grandes lucarnes, par exemple, ont été restaurées avec la pierre bleue de Soignies, provenant des Carrières Gauthier & Wincqz, situées à proximité de Mons, qui extraient ce matériau calcaire depuis 1668. La taille fut effectuée sur le chantier des carrières, par des tailleurs de pierre formés à la tradition ancienne. En 1992, le président des Carrières Gauthier & Wincqz, Jean-Franz Abraham, établit un « centre permanent de formation professionnelle spécialisé dans l'apprentissage et le perfectionnement des métiers de la pierre » pour lequel une ASBL dénommée CEFOMPI (Centre de formation aux métiers de la pierre) a été constituée. Les cinq premiers tailleurs de pierre formés dans cette filière sont sortis en juin 1994 et quelque vingt sont actuellement en formation.

La restauration du Beffroi de Mons est un exemple de l'interaction possible entre divers intervenants du patrimoine: de propriété communale²⁸⁰, le Beffroi est

²⁷⁸ Mieux restaurer le patrimoine architectural ? Plaidoyer, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1987, p. 118.

²⁷⁹ La mémoire des bâtisseurs, *Op. cit.*, p. 251.

²⁸⁰ Comme d'ailleurs tous les biens d'Église, à l'exception des cathédrales, propriétés de la Communauté française.

restauré grâce à des subventions de la Région Wallonne²⁸¹, avec la contribution du mécénat corporatif, au bénéfice des patrimoines vivant et bâti.

- *LES MÉTIERS TRADITIONNELS ET L'ÉCONOMIE MODERNE*

Dans les pays où le patrimoine bâti tient une place importante - tant dans l'espace que dans les mentalités - l'industrie de la construction liée à la sauvegarde de bâtiments peut occuper dans l'économie une place non négligeable. La France en offre un exemple.

Selon les statistiques du Ministère de la Culture (1992), un bon millier d'entreprises françaises interviennent régulièrement pour la conservation du patrimoine, protégé ou non à titre de « patrimoine historique ». Celles-ci emploient quelque 36 000 salariés, soit **2,8% du secteur Bâtiments et Travaux publics**.

Selon la même source, ces entreprises font surtout appel aux métiers suivants:

| | |
|---|-----------------|
| Taille de la pierre et maçonnerie | 356 entreprises |
| Métiers d'art (sculpture, peinture, vitrail, orgues, cloches, etc.) | 234 entreprises |
| Couverture, charpente, métallerie, menuiserie, plâtrerie, etc. | 337 entreprises |

En outre, en 1992, **22,7%** du chiffre d'affaires de ce secteur était affecté à la remise en état du patrimoine, ce qui représentait quelque 676 milliards FF. « Ce qui donnerait, extrapolé à la situation belge, quelque 210 milliards de FB de chiffre d'affaire pour ce même secteur. Des montants qui devraient nous inciter à reconsidérer **l'importance réelle du marché de la restauration.**»²⁸² Clairement, les

²⁸¹ On reviendra de façon plus détaillée sur ces structures de l'appareil gouvernemental belge en relation au traitement du patrimoine.

²⁸² Mieux restaurer le patrimoine architectural ? Plaidoyer, *Op. cit.*, p. 33-34.

métiers traditionnels – conservés et transmis - apportent une contribution directe au domaine de la construction. Indirectement, ils participent au développement économique par leur impact sur l'industrie touristique :

Le Conseil mondial du tourisme estime que 37% des voyages internationaux ont une connotation culturelle. (...) L'intensité du tourisme est de 20% plus élevée dans les régions dotées d'un patrimoine important (...). Ce qui a pour effet de générer des retombées économiques sur tout l'environnement des monuments et de créer de nouveaux emplois (gestion culturelle de ces sites et accueil des visiteurs ». ²⁸³

Or, malgré le potentiel économique évident, d'une part, et les besoins énormes en matière de restauration architecturale, d'autre part, le secteur reste relativement peu développé. La main-d'œuvre formée aux savoir-faire traditionnels et adaptée aux techniques actuelles, se trouve difficilement. Au point que les intervenants belges se demandent : « Y aura-t-il demain suffisamment d'artisans qualifiés pour maintenir en état et restaurer notre patrimoine architectural ? » ²⁸⁴ La sauvegarde et la transmission des métiers anciens de la construction, donc, est une question d'offre et de demande.

Le principal problème à surmonter est celui de l'éducation et de la formation spécifique, car il faut y consacrer des ressources suffisantes et répartir l'action sur deux niveaux : premièrement, sur celui des ouvriers qualifiés et deuxièmement, sur celui des universitaires spécialisés. En effet, le problème est double. D'une part, les ouvriers ayant exercé ces métiers traditionnels sont majoritairement retraités ou près de l'être et il y donc danger de disparition de la pratique; d'autre part, les programmes universitaires, on l'a dit, « ne les prépare(nt) guère les futurs

²⁸³ *Ibid.*,

²⁸⁴ *Ibid.*, p. 13

intervenants à assurer une conservation adéquate du patrimoine monumental ». ²⁸⁵ À ce double problème, la solution est triple :

- faciliter le dialogue entre les concepteurs (architectes, ingénieurs...) et les exécutants (artisans des métiers anciens),
- créer les conditions nécessaires à la transmission des savoir-faire traditionnels
- permettre la formation universitaire spécialisée.

Le besoin de formation spécifique universitaire n'est cependant pas toujours accepté. En 1997, la Fondation Roi Baudouin faisait ressortir, dans son Plaidoyer :

l'importance d'une formation spécifique pour les artisans (...) est généralement reconnue, mais l'idée semble loin d'être acquise en ce qui concerne les fausses catégories de professionnels dont il est question ici. La compétence des chercheurs, des experts, des concepteurs et des gestionnaires (publics et privés) en matière de restauration n'est ni reconnue officiellement, ni requise légalement en Belgique ²⁸⁶

Pourtant, selon Raymond Lemaire, « La seule voie pratique est donc celle d'études post-universitaires, entre autres sous la forme d'un post-graduat universitaire (...) ». En outre, « Une formation à ce haut niveau comporte nécessairement une participation importante à la pratique » ²⁸⁷, ce qui faciliterait la communication entre professionnels et artisans. À l'heure actuelle, un certain éventail de cours de perfectionnement est offert aux concepteurs :

- les rencontres « patrimoine en chantier », organisées depuis 1994 par la Fondation pour l'Art, l'Architecture et l'artisanat mosans ²⁸⁸
- un cycle de séminaires à l'attention des fonctionnaires, sous le thème du patrimoine urbain ²⁸⁹ et,

²⁸⁵ LEMAIRE, Raymond, « La formation professionnelle dans la conservation du patrimoine monumental », dans *ICOMOS - Un regard en arrière, un coup d'œil en avant*, *Op. cit.*, p. 158.

²⁸⁶ *Mieux restaurer le patrimoine architectural ? Plaidoyer*, *Op. cit.*, p. 97.

²⁸⁷ *Ibid.*, p. 157-158.

²⁸⁸ *Ibid.*, p. 82.

²⁸⁹ Voir le rapport de SCHAUT, Christine, *Op. cit.*

- dans le cadre du Centre eurorégional des métiers du patrimoine « La Paix-Dieu » (voir paragraphe suivant), un stage « archéologie du bâtiment », réservé aux administrateurs.

L'offre de formation pour ouvrier est plus variée. À cet effet, entre autres, l'Institut du patrimoine wallon, créé en 1999, détient trois mandats de nature complémentaire:

- sauver des biens classés en très mauvais état ou ne trouvant pas d'affectation contemporaine
- gérer et exploiter certains monuments classés appartenant à la Région wallonne
- assurer la conservation, la transmission et le perfectionnement des savoir-faire dans les métiers du patrimoine²⁹⁰

Le troisième mandat s'exerce particulièrement au centre Eurorégional des métiers du patrimoine, sis dans l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu. Des stages théoriques et pratiques sont offerts de façon à répondre aux besoins diversifiés de la restauration :

- stages thématiques
 - le mur (la brique, le bois, la pierre)
 - façades composites (bois & terre cuite, pierre et brique, pierre, brique & revêtement)
 - façades décorées (la pierre, la brique, stucs, staffs et enduits, peintures et badigeons)
- stages de conception et de gestion
 - cahier de charges
 - réglementations et procédures
 - méthodologie des investigations
- stages d'opportunité
 - « Lauzes » - cherbains et cornus
 - la dorure
 - techniques de pavage
 - le torchis

²⁹⁰ Dépliant institutionnel produit par la Région wallonne.

- stages d'archéologie
 - archéologie du bâtiment
 - conservation des vestiges archéologiques²⁹¹

Les chantiers de restauration du patrimoine regroupent donc un certain nombre d'ouvriers spécialisés, « une main-d'œuvre qualifiée de plus en plus difficile à trouver parmi les hommes de métiers qui sont au chômage actuellement »²⁹². L'impact social et économique de la conservation des savoir-faire traditionnels en métiers de la construction est donc limité. Ou plutôt, est-il plus juste de souligner, il est essentiellement indirect et doit s'accompagner d'une valorisation de ces métiers :

Les investissements dans ce secteur jouent pourtant un rôle clé dans la création d'emplois. En effet, par l'augmentation de son volume, la restauration attire les meilleurs ouvriers spécialisés de la construction, ce qui stimule, **par contagion, l'incorporation** au bas de l'échelle **d'ouvriers peu qualifiés**. Du point de vue **qualitatif**, la restauration architecturale favorise donc indubitablement la requalification de l'emploi et la responsabilisation de la main-d'œuvre (...). Pour avoir un effet positif sur l'emploi, il convient dès lors de travailler simultanément sur la **formation professionnelle** et la **revalorisation de la « culture »** liée à ces métiers manuels traditionnels, tout en investissant davantage dans les travaux de restauration en tant que tels.²⁹³

En fonction de ces énoncés, la Fondation formule une recommandation :

Mettre davantage en évidence la culture des métiers traditionnels relative au secteur du bâtiment

Promouvoir la culture des métiers traditionnels de la construction et des savoir-faire de la restauration, c'est (...) remettre à l'honneur les métiers manuels dans ce qu'ils ont de plus noble. En suscitant de nouvelles vocations pour les professions manuelles, cette politique

²⁹¹ Programme des stages, premier semestre 2000 Centre eurorégional des métiers du patrimoine.

²⁹² Mieux restaurer le patrimoine architectural ? Plaidoyer, *Op. cit.*, p. 37.

²⁹³ *Ibid.*, p. 37. Les caractères gras sont dans le texte

contribue, indirectement certes, mais efficacement, à orienter une partie de la population vers des emplois stables et valorisants.²⁹⁴

On peut donc conclure que l'impact social de ce patrimoine est restreint mais réel. Le secteur des métiers traditionnels de la construction offre un potentiel de croissance significatif. Il passe par des impératifs de formation professionnelle qui mènent, indirectement, à la requalification de l'emploi et, plus directement, à la valorisation des traditions dans un contexte éminemment pratique. En outre, étant lié au domaine de l'industrie touristique, il produit des retombées indirectes importantes en améliorant l'attractivité des sites. Cette forme de patrimoine immatériel n'a plus à faire preuve de son intégration dans la réalité socio-économique.

2.2.2 L'OBJET DANS LA VILLE

Le sens de l'objet de culture matérielle et, partant, la raison même de sa conservation, dépendent avant tout du contexte de son utilisation. S'agit-il d'un usage quotidien, son évolution (conservation, modification ou destruction) s'effectuera spontanément, en fonction des besoins de ses utilisateurs. Les objets ainsi traités subissent les transformations liées au temps et à l'usage. Ces objets sont placés en amont du processus de patrimonialisation et, selon le cadre conceptuel employé ici, ne peuvent être considérés comme « patrimoniaux ». À l'inverse, les objets situés en aval du même processus ont connu les effets de la dé-contextualisation, du collectionnement, de la conservation, etc. Ayant perdu leur fonction usuelle initiale, ils sont plutôt utilisés pour représenter les réalités antérieures ou particulières d'une collectivité, le plus souvent dans un contexte muséal ou para-muséal.

²⁹⁴ *Ibid.*, p. 37. Les caractères gras sont dans le texte

Entre l'utilisation courante de l'objet et sa muséification, le processus de patrimonialisation se fait en deux étapes : premièrement, par transfert de sens, alors que son propriétaire lui confère une valeur symbolique, le plus souvent mémorielle, et lui accorde un « statut particulier »; deuxièmement, par transfert de fonction, lorsque l'attribution de cette valeur nouvellement reconnue se traduit par des gestes de collectionnement tel que la documentation, la restauration, la mise en valeur. Dès lors, l'objet entre dans la pratique d'exposition - que ce soit en résidence privée, en local public ou en institution muséale. La muséification se présente donc comme la dernière étape de la patrimonialisation de l'objet.

D'emblée, il importe de se questionner sur la place de l'objet dans le patrimoine urbain. Essentiellement mobile, il semble facilement transposable d'un cadre à un autre et l'on peut se demander en quoi son traitement se rapporte à la situation patrimoniale montoise en particulier. Un premier élément de réponse se trouve dans l'ancrage disciplinaire de cette thèse, approche éloquemment décrite par André Juneau lors du premier colloque Québec-Mons :

(...) une pratique initiée par l'école de l'ethnologie française qui articule le collectionnement et l'interprétation des objets autour de leur valeur de témoignage ou d'indice des phénomènes culturels. (...) Ceux-ci éclairent des pratiques culturelles, manifestant tantôt des idéologies, tantôt des pratiques, des rapports, des cultures, etc..²⁹⁵

L'objet, donc, même patrimonialisé et placé en milieu muséal, est porteur des singularités de la vie montoise et à ce titre, participe à la constitution de son patrimoine mobilier. Un deuxième élément de réponse se trouve dans l'examen du rôle social de l'objet : quelle est son importance dans l'image mémorielle ? Dans la construction identitaire ? Dans l'attractivité de la ville ? Dans la sensibilisation aux

²⁹⁵ « L'intégralité du patrimoine immobilier ? Le Musée de la civilisation et ses composantes », dans ROCHER, Marie-Claude et André SÉGAL (dir.), *Op. cit.*, p. 107.

réalités patrimoniales ? Dans la transmission des acquis aux générations subséquentes ?

Enfin, troisième et principal élément, le patrimoine mobilier ne saurait être isolé de l'ensemble patrimonial de la ville. Dans les anciennes cités européennes, particulièrement, les problèmes de collectionnement sont intrinsèquement reliés aux problèmes de conservation des bâtiments²⁹⁶. Encore une fois, on constate que la sauvegarde d'un patrimoine peut être tributaire de celle d'un autre patrimoine, que les deux sont en interdépendance, comme dans un écosystème. Le traitement patrimonial de l'objet doit donc être envisagé globalement. Comme, d'ailleurs, son interprétation, selon André Juneau :

On ne saurait interpréter un objet seul; il devient à son tour argument au discours. On pourrait qualifier cette approche de systémique ou d'écologique. (...) Des relations entre les divers ensembles, émerge une vision de la société sur les couches sociales, les cultures savante et populaire, les domaines civil et religieux. »²⁹⁷

Le patrimoine mobilier urbain est donc envisagé non pas comme un artefact, une collection ou même une série de collections, mais plutôt comme un ensemble, un tout patrimonial qui comprend et l'objet et son lieu ainsi que sa relation à la ville.

Il semble donc inapproprié de dissocier les objets - artefacts et collections - des lieux ou institutions qui en sont les dépositaires, et impraticable d'aborder la sauvegarde de l'objet patrimonial autrement qu'en traitant des musées. Pour des raisons d'écart paramétriques et référentiels, les collections privées - individuelles ou institutionnelles - sont éliminées de l'analyse. Les institutions muséales publiques

²⁹⁶ DULIÈRE, Cécile, « À propos de la collection du Musée du folklore et de la Vie montoise », *Ibid.*, p. 111.

²⁹⁷ « L'intégralité du patrimoine immobilier ? Le Musée de la civilisation et ses composantes », *Ibid.*, p. 107.

sont donc placées en première ligne et on aborde le sujet par la problématique des musées urbains publics, sous l'angle de leurs collections, de leurs politiques de développement et, bien sûr, de leur intégration à la réalité contemporaine de la ville.

- *L'OBJET ET LE BÂTI : UNE COLLECTION URBAINE*

Les collections montoises sont depuis longtemps sujettes à des problèmes majeurs²⁹⁸ : manque d'espace pour une conservation adéquate, vétusté des locaux disponibles, muséographie traditionnelle, impossibilité de les mettre en valeur par des expositions temporaires, absence de personnel formé, etc. Il faut savoir que les responsables actuels des musées montois ont hérité d'une situation globale fort difficile. Le secteur est actuellement en restructuration profonde, et des résultats positifs sont déjà observables²⁹⁹.

En effet, riches de collections importantes en qualité et en quantité, sis dans des édifices historiques réaffectés³⁰⁰, les musées ont longtemps semblé « paralysés » par l'ampleur de leur mandat. Leurs collections sont essentiellement constituées de dons ou legs et, par ce fait, reflètent les goûts, parfois éclectiques, des donateurs. Les inventaires sont souvent incomplets ou désuets, et les conditions de conservation, inadéquates. Et majoritairement, les bâtiments historiques qu'ils habitent sont peu

²⁹⁸ Peu de publications existent sur les musées montois. On connaît les catalogues d'exposition produits par le Musée des Beaux-Arts de même que les documents et textes promotionnels de haut niveau issus par l'Office du Tourisme, sur support papier ou électronique. Ce qui suit est donc basé principalement sur les entrevues avec les responsables.

²⁹⁹ Bilan et prospective pour les Musées communaux, rapport intérimaire préparé par Michel De Reymaeker, conservateur en chef des Musées Communaux, mars 2000. (Pour circulation interne, avec permission d'utilisation limitée.)

³⁰⁰ À l'exception du Musée des Beaux-Arts, situé dans un bâtiment érigé spécialement en 1913, selon les désirs du mécène Henri Glépin, décédé en 1885.

adaptés aux besoins de la muséographie contemporaine mais font, en quelque sorte, partie intégrante de leur collection.³⁰¹

La ville de Mons compte une douzaine d'institutions muséales, communales ou para-communales, provinciales ou d'initiative privée³⁰². Neuf sont situées dans l'*Intra-muros*, parmi lesquels deux sont essentiellement des salles de diffusion d'accueil culturel, tandis que les sept autres détiennent des collections d'une importance significative.

- Le Musée des Beaux-Arts : art moderne et contemporain, mettant en valeur les œuvres plastiques d'artistes montois, hennuyers et belges;
- Les Musées du Centenaire, regroupant les collections spécialisées
 - de la Préhistoire : chronologie de l'occupation humaine paléolithique, mésolithique, néolithique, gallo-romaine et mérovingienne de la vallée de la Haine ;
 - de la numismatique : monnaies, gravures et médailles; parmi les plus importantes collections de Belgique, des mieux conservées et des plus complètes ;
 - de la Céramique : fabrications régionales, du XVIIIe au XX siècle ;
 - de la Guerre : histoire militaire; collection d'objets des première et deuxième guerres mondiales ;
- Le Musée du Folklore et de la Vie montoise : ancienne infirmerie du couvent des Filles de Notre-Dame construite en 1636, collection d'ethnographie urbaine : enseignes, poids et mesures, serrures, etc. et les objets du Lumeçon (y compris le dragon), exposés lorsqu'ils ne sont pas en usage ou en réparation ;
- Le Musée des Arts Décoratifs François-Duesberg : collection privée de bronzes dorés, porcelaines et faïences, horloges XVIIIe, orfèvreries, gravures, etc. ;

³⁰¹ « À propos des collections du Musée du Folklore et de la Vie montoise » dans ROCHER, Marie-Claude et André SÉGAL, *Op. cit.*, p. 111-112.

³⁰² La brève présentation ci-dessus est une collaboration de l'Office du Tourisme de Mons.

- Le Trésor de la Collégiale Sainte-Waudru : collection d'art sacré centrée sur le culte de Sainte-Waudru, incluant de nombreux reliquaires et le linceul de la sainte (Xe siècle ?), manuscrits, orfèvrerie, polychromes. Situé dans la salle capitulaire de la Collégiale ;
- Le Musée du château comtal : ancienne chapelle castrale, visionnement d'un vidéo permettant de suivre l'avancement des travaux de restauration du Beffroi;
- Le Musée du Chanoine Puissant, sis dans l'ancien refuge d'abbaye de Gishlenghein (XVIe siècle), (Fig. 2.23)
 - Le Vieux Logis : *curios* rassemblés par le chanoine Edmond Puissant ;
 - L'« Attacat » et la chapelle Sainte-Marguerite : ancien cimetière paroissial de Sainte-Waudru et chapelle romane du XIIIe siècle, collection d'ornements religieux du IVe au XIXe siècle ;



Fig. 2.23 Ensemble « Musée du Chanoine Puissant »

- Le Musée de la route : anciens engins de construction routière, signalisation, etc., situé dans l'une des casemates ;
- La Chapelle Saint-Calixte: musée lapidaire du Square du Château.

On trouve aussi à Mons, dans le couvent des Capucins, la maison de la Mémoire, lieu d'animation historico-culturelle appartenant au Réseau des Maisons de la Mémoire fondé par le professeur Albert D'Haenens, de l'Université de Louvain-la-Neuve. Trois musées, de facture contemporaine, se situent dans Mons *Extra-muros*:

- Espace Terre et matériaux : collections de géologie et minéralogie; relié à la Faculté Polytechnique de Mons ;
- Le Centre de recherche sur la conservation de la nature : musée d'histoire naturelle, collections de zoologie et d'ostéologie ;
- L'Amusette : musée vivant pour enfants, sur le thème de l'eau .

En outre, depuis le regroupement des communes, le Grand Mons compte parmi ses institutions muséales :

- Le Musée du Vieux Nimy : collection ethnographique régionale ;
- Le Musée des processions du Hainaut : poupées artisanales représentant l'évolution des costumes de la Procession du Car d'Or ;
- La Maison Van Gogh : résidence de l'artiste entre 1879 et 1880. Vente de reproductions de ses œuvres ;
- Le Centre de mise en valeur des Carrières de la Malogne (en projet) ;
- Le Centre de découvertes des carrières néolithiques de Spiennes (en projet) ;
- Musée Natalis (en projet) : dans l'ancienne Maison Communale de Nimy, musée d'animation en complémentarité avec le Musée du Vieux Nimy (en projet, l'aménagement débutant le 29 mars 2 000).

Comme on le constate, le corpus du patrimoine immobilier montois est vaste et varié. Une typologie des collections muséales³⁰³ répartirait ainsi l'appartenance du patrimoine mobilier de Mons : histoire naturelle, cinq collections; Beaux-arts et art religieux, quatre collections, y compris le Trésor de la Collégiale (dont certains objets de dévotion populaire pourraient être considérés ethnographiques); et ethnologie/histoire, dix collections.

Si elle se décline en une typologie relativement simple, la conservation du patrimoine mobilier à Mons se double toutefois d'une dimension immobilière. Sauf dans le cas du Musée des Beaux-Arts, qui habite un édifice spécialement construit, toutes les collections sont composées à la fois du patrimoine mobilier et du bâtiment historique qui l'abrite. Cécile Dulière, alors conservateur du Musée du folklore et de la vie wallonne, décrit la situation avec humour: « situées dans un bâtiment vétuste, elles sont présentées d'une façon extraordinairement démodées. En fait la présentation est en voie de devenir elle-même un artefact pour l'étude muséologique! ». Les deux y sont indissociables. La situation n'est pas sans rappeler certains aspects du projet du Musée de la civilisation à Québec, dont la construction devait tenir compte des éléments architecturaux anciens (Maison, voûtes et quai XVIIIe) qui sont partie intégrante de sa collection. On y reviendra au chapitre 6.

Il est révélateur que les musées montois que l'on peut qualifier d'historiques ou d'ethnologiques détiennent tous une sous-collection dont ils ont hérité « par inadvertance », au gré des évolutions architecturales de la ville : la collection lapidaire. Car on jetait, sur le terrain des musées, les vestiges architectoniques devenus embrassants lors de la modernisation de la ville, que l'on n'osait pas détruire mais que l'on ne pouvait garder, tel que colonnes sculptées, gargouilles, pierres

³⁰³ Basée sur la typologie adoptée par l'ICOM : Musées d'art, de civilisation (histoire, ethnologie, anthropologie, etc.) et d'histoire naturelle. Référence aux travaux du Congrès International de l'ICOM, tenu à Québec en 1992.

tombales, etc. Dans le cas de la Collégiale, la collection lapidaire se constitue graduellement, s'enrichissant, si l'on ose dire, de ce qui se détache des éléments en attente de restauration. Ces objets composent involontairement le « mobilier de l'immobilier ». La situation muséale montoise requiert donc une gestion plurielle, adaptée à ses besoins complexes. Or, elle s'appuie sur une structure administrative rendue lourde par le nombre d'intervenants impliqués.

- *PATRIMONIALISATION ET GESTION MUSÉALE*

La situation du Musée du Chanoine Puissant est représentative de la gestion complexe des musées montois. « Dès le 17 décembre 1933, le Conseil communal de Mons acceptait, à titre onéreux, le don du Chanoine Puissant : ce don consistait en deux immeubles sis à Mons (la chapelle Sainte-Marguerite et le Vieux Logis) et toutes les collections qui y étaient conservées »³⁰⁴. Les collections renferment effectivement des trésors culturels³⁰⁵ : uniquement en documents écrits, elle comprend une centaine d'incunables, 2 000 manuscrits et plus de 3 000 livres rares, dont l'unique bible de Gutenberg recensée en Belgique; dans le domaine de l'art religieux, on compte des étoffes rares, dont un lambeau de tissu copte du IV^e siècle, ciboires, calices et reliquaires des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, une « vierge » en albâtre attribuée à Du Brœucq... De plus, le jardin du Musée - l'Attacat, ou « cimetière aux chats » - est devenu un « musée lapidaire ».

Or, en 1995, le quotidien Le Soir titrait : « Attacat, le musée oublié de Mons »³⁰⁶, et l'échevin à la Culture, Christophe Taquin, présentait au Conseil de l'Europe une demande de subvention dans le cadre de l'Objectif 1, qui resta lettre morte. En mars 2 000, date de présentation du rapport intérimaire préparé par Michel De Reymaeker,

³⁰⁴ Site officiel de la Ville de Mons : <http://ww.cez.com/cdprod/mons/musée/chanin.htm>

³⁰⁵ Entretien avec Christiane Piérard, 1995.

Bilan et prospective pour les Musées communaux³⁰⁷, la situation de ce musée demeurait essentiellement inchangée et faisait état des besoins suivants :

- Il convient de revoir de fond en comble la présentation des collections de ce musée
- Préalablement, il faut restaurer l'ensemble des bâtiments, aménager le jardin de liaison entre le Vieux Logis et l'Attacat
- Prévoir des réserves
- Étudier les collections et les informatiser
- Disposer d'une salle d'animation³⁰⁸

En outre, l'observation *in situ* permet de constater l'état des lieux : infiltration d'eau, présence de moisissures sur les murs intérieurs et extérieurs, fissures multiples, bref, un besoin évident d'une restauration architecturale profonde. On comprend la situation précaire dans laquelle se retrouvent les collections précieuses de ce site pourtant exceptionnel. Le Bilan et Prospectives formulait la recommandation suivante : « que le Musée du Chanoine Puissant ne soit accessible que le week-end et un jour par semaine », et, en contre-poids : « si la suggestion de la fermeture partielle est acceptée, et afin de ne pas 'oublier' les collections du Puissant, il y aurait lieu de prévoir, à la Salle Saint-Georges ou au Musée des Beaux-arts, des expositions temporaires présentant des objets ou des documents provenant de ces collections »³⁰⁹.

Si le Musée du Chanoine Puissant met en lumière les difficultés de la muséographie montoise, le Musée du Folklore et de la Vie wallonne, de même que les Musées du Centenaire, représentent au contraire, les deux stades de réformes et les

³⁰⁶ DEFFET, Éric, « Attacat, le musée oublié de Mons » dans Le Soir, jeudi 23 février 1995, p.18.

³⁰⁷ Bilan et prospective pour les Musées communaux, *Op. cit.*

³⁰⁸ *Ibid.* (Document non paginé)

³⁰⁹ *Ibid.* (Document non paginé)

projets importants. Le mouvement de re-centration des musées montois avait connu un premier départ en 1984, avec la Convention des Musées de Mons :

Le Ministère de la Communauté française a passé une 'convention de restructuration des musées communaux qui met temporairement à la disposition de l'administration communale des collaborateurs (chercheurs, restaurateurs, photographes, décorateurs et autres), ainsi que des moyens financiers destinés à moderniser la présentation muséologique dans les bâtiments anciens dont l'entretien est assuré par la Ville.³¹⁰

La Convention se plaçait clairement dans une double perspective : muséologique, évidemment, mais aussi une perspective sociale, car les musées re-dynamisés devaient s'inscrire dans la revitalisation de leur quartier d'accueil et contribuer à son développement économique :

Le projet prévoyait de maintenir une certaine dispersion des collections à travers la ville, de manière à étoffer le parcours touristique, mais en assurant une spécificité plus grande à chacune des entités muséologiques par une redistribution des collections :

- autour du pôle de la Grand-place et de l'Hôtel de ville, le Musée du Folklore, ainsi que le Musée du Centenaire, centré principalement sur les arts décoratifs³¹¹;
- autour du pôle de la Collégiale Sainte-Waudru, avec le Musée du Chanoine puissant, dont les collections, hétéroclites au départ, présenteraient en permanence au visiteur une sélection d'art religieux;
- autour d'un nouveau pôle qui serait créé dans le quartier rénové de Messines avec la transformation des anciens abattoirs désaffectés en musée d'histoire militaire, à proximité de l'ancienne Caserne Sabbe transformée en 'Carré des arts' »

³¹⁰ « L'intégralité du patrimoine immobilier ? Le Musée de la civilisation et ses composantes », dans ROCHER, Marie-Claude et André SÉGAL (dir.), *Op. cit.*, p. 107.

³¹¹ (note infrapaginale dans le texte) La récente ouverture, en 1994, d'un nouveau musée d'arts décoratifs, suite à l'importante donation de M. Duesberg, modifie les perspectives en ce qui concerne le Musée du Centenaire. p. 110-111.

Deux niveaux de lecture sont envisagés : l'intérêt immédiat du public local, très conscient de son patrimoine, et l'intérêt plus général, par extrapolation, d'un public largement exotique et disponible.³¹²

On sent donc dans les objectifs de la restructuration, la préoccupation de transmettre le patrimoine et celle de l'insérer dans les fonctions contemporaines, par le tourisme et le développement de l'attractivité de quartiers restaurés.

Le Musée du Folklore et de la Vie wallonne fut le premier à bénéficier de cette action. À sa réouverture en 1988, l'inventaire faisait état d'une riche collection culturelle de « still life »³¹³. Aux abords du Musée, le visiteur peut donc prendre contact avec des traces parcellaires du passé monumental de la ville, par le jardin lapidaire; il peut aussi observer le style architectural du bâtiment, de briques et de pierre bleue³¹⁴, construit en 1632; à l'intérieur, douze des dix salles exposent les traces du passé quotidien (outils, mesures, enseignes urbaines, signes de reconnaissance des enfants trouvés, etc.) et, dans les voûtes, on retrouve le dragon - lorsqu'il n'est pas en préparation pour le Doudou - avec les costumes et les accessoires des personnages du combat. Conçu en harmonie avec l'architecture du bâtiment, le musée prolonge, par un autre type de service au public, la vocation première de l'édifice, c'est-à-dire le service à la population en général et aux enfants en particulier.

La diminution importante des budgets durant les années 1990 entraîna la cessation des projets jusqu'en 1998, année du regroupement des musées sous l'appellation « Musées communaux de Mons ». Le premier projet fut la réorganisation

³¹² DULIÈRE, Cécile, « À propos des collections du Musée du folklore et de la vie wallonne » dans ROCHER Marie-Claude et André SÉGAL, *Op. cit.*, p. 111-112 et -120.

³¹³ Expression courante dans le vocabulaire muséologique belge, basée sur un jeu de mot anglais, « still » étant entendu dans les doubles sens de « tranquille, immobile » et de « encore, en continuation ». De sorte que l'objet de culture matérielle, désormais stable dans son évolution puisque muséifié, a toujours sa vie, « une vie tranquille qui continue à les animer même s'ils ont perdu leur usage quotidien. », *Ibid.*, p. 115.

³¹⁴ Provenant des Carrières Gauthier-Wincqz, mentionnées *supra*.

des Musées du Centenaire et des quatre collections. La première étape fut, bien entendu, l'inventaire informatisé de la collection - tâche titanesque, puisqu'il s'agit en réalité de trois collections séparées, dont aucune n'avait été inventoriée entièrement. La deuxième phase était celle du déménagement des trois collections, et le stockage des objets, dans des conditions parfois idéales, parfois beaucoup moins...

Le projet de réaménagement des Musées du Centenaire est constitué de quatre volets : la création de réserves appropriées, le déménagement de la collection d'histoire militaire et sa réinstallation dans l'ancien abattoir, l'établissement des deux musées destinés à accueillir les collections archéologique et numismatique et enfin, la mise sur pied, dans l'édifice devenu vide, du futur *Historium*, lieu d'animation pédagogique pour le patrimoine montois.

Le réaménagement s'appuie sur une collaboration intense entre les musées de Mons. Plusieurs éventualités sont envisagées pour la re-localisation des collections³¹⁵. Il est possible que le Musée François Duesberg, d'arts décoratifs, expose les faïences et porcelaines précieuses de la collection des céramiques; que la collection numismatique, accompagnée que quelques artefacts archéologiques qui en faciliterait l'interprétation, loge dans l'un des étages du Beffroi, lorsque celui-ci sera de nouveau accessible au public; qu'une partie de la collection archéologique soit en dépôt permanent au Centre de découvertes de Spiennes.

En fait, l'observation des projets de structuration des musées révèle le réseau complexe qui relie entre eux non seulement les dépositaires du patrimoine mobilier, mais aussi ces derniers avec les gestionnaires des patrimoines vivant, architectural, naturel et autres. En outre, les règlements de subsides de la Région wallonne imposent d'utiliser les bâtiments anciens existants, à moins de faire la preuve qu'il

³¹⁵ Bilan et prospective pour les Musées communaux, *Op. cit.*, et entretiens avec Michel Deghilage, 1996, 1998 (à Québec) et 1999.

soit impossible de les réaffecter à l'usage proposé³¹⁶. La revitalisation des musées est donc directement liée à la restauration du patrimoine bâti. La sauvegarde de l'un facilite celle de l'autre, comme dans le cas de la restauration du patrimoine immobilier et la conservation des savoir-faire et métiers traditionnels. Cette interaction renforce la fonction socio-économique du patrimoine.

En dépit de la situation défavorable, que d'ailleurs ils commencent à renverser, les musées de Mons dans leur ensemble peuvent se targuer de participer, quoique modestement, au développement de la cité. On constate cet apport dans quatre domaines. Premièrement, comme on l'a vu, la fonction muséale constitue souvent l'axe de réinsertion d'un bien immobilier, l'usage à des fins culturelles étant, avec celle de la résidence, l'une des formes les plus répandues de ré-emploi du bâti; deuxièmement, à l'instar des métiers traditionnels, les musées sont une source, limitée mais réelle, d'emploi et de promotion sociale, possédant même un programme de formation et de réintégration des jeunes chômeurs. On y reviendra³¹⁷; troisièmement, ils sont sans équivoque agents de développement touristique, comme le révèlent ces quelques statistiques³¹⁸ : 6 600 visiteurs pour le Musée de la guerre, pourtant situé jusqu'à présent au 3^e étage des Musées du Centenaire et, étonnamment, 1 200 visiteurs pour le Musée du Chanoine Puissant, malgré sa situation générale peu avantageuse; enfin, de par la diversité de leurs collections, ils assurent une présence mémorielle dans la ville, liant les composantes de la mémoire et celles de la culture contemporaine.

L'intégration du mobilier par les institutions muséales semble donc s'affirmer dans le contexte de la ville contemporaine. En effet, la participation des Musées de Mons dépasse le rôle d'éducation sociale et mémorielle qu'on attribue généralement à

³¹⁶ Moniteur belge. Texte de loi, Livre III « Dispositions relatives au patrimoine », Titre premier - généralités, chapitre 1, article 186.

³¹⁷ Entretien avec Michel Deghilage.

ces institutions. Il y a certes transmission de patrimoine et sensibilisation à la mémoire locale; il y a également, comme dans la plupart des cas, contribution à l'attractivité de la ville. Cependant, pour une observation plus juste, il importe de se placer dans l'optique de la conservation intégrée qui, faut-il le rappeler, « est conditionnée par la prise en considération des facteurs sociaux »³¹⁹. Dans cette perspective, le rôle des musées dans la réaffectation des bâtiments et, à une échelle réduite, la réinsertion de travailleurs, confirme la présence d'un sens social autre que strictement mémoriel ou identitaire.

³¹⁸ Chiffres disponibles à l'Office du Tourisme de la Ville de Mons.

³¹⁹ Déclaration d'Amsterdam, UNESCO, 1975.

CHAPITRE 3

ANALYSE

3.1 LES REPRÉSENTATIONS MODERNES DU PATRIMOINE FESTIF

La fête de la *Ducasse* constitue, on l'a vu, un geste mémoriel posé collectivement, fondé sur un espace patrimonial et qui rassemble, pour un but identitaire commun, les éléments les plus divers de la société montoise. Comme cette fête se perpétue depuis quelque 700 ans, on peut affirmer sans hésitation qu'il s'agit bien là d'un patrimoine dûment conservé et même valorisé, si l'on en juge d'après le nombre d'acteurs depuis les 20 dernières années.

3.1.1 IMAGES DU PATRIMOINE TRADITIONNEL

- *L'ACTEUR ET LE GESTE*

En réalité, le terme « acteurs » est un terme trompeur. À tort, on croit qu'il désigne les hommes costumés qui mettent en scène le combat. C'est vrai, bien sûr. Mais c'est aussi limitatif, parce que les acteurs, c'est surtout le public. Ceux qui se rassemblent sur la Grand'place parce qu'ils aiment les traditions de leur ville et qu'ils ont intégré ce patrimoine dans leur réalité contemporaine; c'est la communauté qui participe avec ferveur, par sa répétition inlassable du « Doudou », accompagné par la fanfare, par ses mouvements à l'unisson, quand des milliers de bras se tendent en même temps, par son anticipation de chaque geste, pourtant connu, par sa masse même, par son poids sociétal et son unanimité dans le port et le support de cette tradition.

Les acteurs, se sont également ceux qui acceptent la transmission du patrimoine: les jeunes chahuteurs à la corde. Depuis le XIXe siècle, ils jouent le même jeu, opposant aux même forces policières les même tentatives de désordre. Ils personnifient la génération montante, occupée à repousser les limites imposées par ses prédécesseurs. Les acteurs, enfin, ce sont les autorités publiques qui financent l'événement, le récupérant parfois à des fins politiques, les institutions qui l'encadrent, les comités de citoyens, les bénévoles. On retrouve, dans cette énumération, les quatre éléments jugés essentiels à la sauvegarde du patrimoine.

Contrairement au cas du Grand-Hornu, depuis quelque trente ans, la perception que le public entretient de la Ducasse est favorable, ce qui est déterminant et à la base même de sa conservation multiséculaire. L'importance identitaire accordée à la fête³²⁰ et son intégration dans la vie moderne de la ville semblent donc véritablement être l'agent initiateur de sa conservation. Il importe dès lors de cerner les représentations et la façon dont le public insère la fête dans son quotidien. Quelle projection le public fait-il de l'image de son patrimoine traditionnel, et comment l'a-t-il construite? Il faut aussi aborder la question de l'usage du patrimoine: pourquoi le public s'en sert-il? Cet usage se révèle-t-il à travers la fête patrimoniale? Et globalement, quelle sensibilité le public entretient-il face au patrimoine qui l'entourne?

Incontestablement vecteur d'identité, le geste mémoriel que constitue la Ducasse est fermement ancré dans un lieu identitaire et exhibe les traces – heureuses ou non – d'une mémoire commune. Car perception identitaire, si mémorielle soit-elle, n'est pas un fait mental désincarné. Elle s'exprime dans un espace donné, dans un

³²⁰ L'importance identitaire de la Ducasse semble faire l'unanimité. Tous les informateurs, anonymes ou non, ont dû répondre à une question portant sur la valeur identitaire de la Ducasse. À l'exception de Me Georges Raepers, qui y apporte des nuances, aucun n'a déclaré remettre en doute cette affirmation : la Ducasse est une manifestation active de l'identité des Montois.

territoire. Les particularités de ce territoire nourrissent la mémoire, l'enrichissent, la modifient au cours des siècles. Or, selon les chercheurs, la célébration de la Ducasse de Mons est nettement liée à la construction identitaire montoise³²¹. À son tour, la construction identitaire est intrinsèquement liée à un espace patrimonial. Pour que s'élabore une identité collective, il faut donc que la collectivité puisse se réclamer d'un passé commun et, préférablement, glorieux. Inévitablement, les traces de ce passé collectif seront visibles dans l'espace commun et parfois plus évidentes dans le patrimoine urbain. L'observateur trouve-t-il, dans l'expression spatiale de la Ducasse, les traces territoriales de ce discours mémoriel commun?

- *LE DISCOURS ET LA FONCTION*

À l'époque romaine, la colline de Mons présentait une place forte (*castrum*) reliée à une voie de communication importante par un *diverticulum*. Les traces du *diverticulum* sont encore visibles aujourd'hui dans l'axe d'une des rues principales qui traverse la ville en passant par la Grand'place³²². Comme dans de nombreuses agglomérations urbaines au Moyen-âge, la vie de Mons s'articulait autour de deux pôles : sa fonction marchande, par les marchés de denrées alimentaires, et sa fonction religieuse, par les pèlerinages en l'honneur de Sainte Waudru.

Aujourd'hui, après les fusions de 1972 et de 1977, la Commune de Mons englobe 17 anciennes communes³²³. Dans la mémoire populaire, cependant, la ville de Mons se perçoit en fonction de deux pôles spatiaux: d'une part, l'enceinte de la ville et d'autre part, son centre historique, ce que l'on nomme le « périmètre médiéval », formé de la Collégiale Sainte-Waudru, du Beffroi, de l'Hôtel de ville et de la

³²¹ Voir PIETTE, Albert, *Les jeux de la fête*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988.

³²² C'est d'ailleurs à l'endroit où cette rue croise la Grand'place que se tenait, au Moyen-âge, «le marché au poisson qui sent déjà mais qui est encore bon » (expression documentée rapportée par Hervé Lottin, co-président de la *Ducasse*, responsable de l'itinéraire).

³²³ *Mémoire d'une ville. Mons depuis 1830, Op. cit.*, p. 16.

Grand'place. On a constaté l'importance prédominante de ce dernier dans les activités mémorielles et il est nettement visible dans l'analyse du parcours de la procession. En outre, on retrouve aujourd'hui une concordance étonnante entre ces structures anciennes et les infrastructures de la ville moderne.

La Ducasse évolue entre ces deux pôles spatiaux, ce qui fait dire à Georges Raepers que « la Ducasse constitue un lien entre deux espaces, une réconciliation entre une certaine forme de spiritualité et une certaine forme de temporalité »³²⁴. L'importance du deuxième espace patrimonial, le centre historique de Mons est évidente et se révèle par trois pistes d'observation : par la politique de gestion architecturale, bien sûr, sur laquelle on reviendra dans la troisième partie de la thèse, mais aussi par une particularité du vocabulaire montois et par le type de sociabilité à laquelle l'espace se prête, puisque ce quartier est l'hôte annuel de la Ducasse.

Objet d'études dans les trente dernières années³²⁵, la dialectologie wallonne souligne, à ce propos, un fait révélateur. Durant le premier tiers du XIX^e siècle – précisément la période durant laquelle germait le projet d'abattre les murailles et d'ouvrir la ville – on note la recrudescence de l'usage de l'expression *Montois Cayaux*, « appelés ainsi selon une association phonétique avec les cailloux (pavés) des rues, comme s'ils étaient aussi enracinés qu'eux »³²⁶. Seuls les *Cayaux* de Mons peuvent être

³²⁴ Conférence non-publiée de Georges Raepers, le 26 mai 1995.

³²⁵ Voir, notamment, les travaux de René Meurant et Maurice Arnould, dont les conclusions ont été publiées à diverses reprises dans la collection « Tradition wallonne. Ethnologie, dialectologie, onomastique » ainsi que l'entretien avec Jean-Pierre Ducastelle, président du comité de rédaction de cette collection. Il faut aussi connaître les ouvrages de Maurice Arnould et Albert Doppagne, l'imposante anthologie, *Le folklore belge*, d'Albert Marinus ainsi que l'œuvre monumentale d'Élisée Legros. Professeur d'ethnologie à l'université de Liège, Élisée Legros fut membre de la Société de langues et de littératures wallonnes ainsi que de la Commission royale de toponymie et de dialectologie. À son décès, en 1977, il laissa une bibliographie de 285 articles, enquêtes et monographies sur les traditions populaires et l'oralité de la Wallonie.

³²⁶ PIETTE, Albert, *Les jeux de la fête*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988, p. 154. Aujourd'hui, les *Montois Cayaux* forment une association sans but lucratif prestigieuse qui

porteurs des personnages de la fête (dragon, Chin-Chins, hommes blancs, etc.) et ainsi prétendre y participer pleinement. Les seuls *vrais* Montois sont ceux dont les familles vivent de mémoire d'homme, à l'intérieur du *vrai* Mons, celui des cailloux multiséculaires... Les autres, ceux qui se sont joints à la ville ouverte, ne peuvent qu'assister au spectacle. C'est un peu comme si, avec la disparition des murailles, les pourtours de l'identité montoise s'étaient effrités et qu'il faille, dès lors, compenser en valorisant le centre même de cette identité : le noyau de la fondation et de la protection par les saints, lieu médiéval et mémoriel.

En outre, le noyau physique de la ville, l'*intra-muros* de Mons présente un autre élément de la construction de l'identité sociale. Il est en effet dépositaire de la mémoire officielle, « institutionnalisée » de la collectivité, ce qui est largement visible dans la concentration de musées sur ce territoire réduit puisque dans l'état actuel, on retrouve, dans la seule périphérie immédiate de la Grand'place, le Musée des Beaux-Arts, le Musée du Folklore et de la Vie montoise, les Musées du centenaire (futur Historium) et le Trésor de Sainte-Waudru. Les objets ainsi rassemblés sont porteurs d'une mémoire discursive, consciente et élaborée, qui offre aux visiteurs un regard instruit sur le passé de la ville : les conditions de vie (Vie montoise), ses traditions (Folklore), ses créations artistiques (Beaux-Arts), ses richesses (numismatique, trésor de Sainte-Waudru), ses combats (histoire militaire), etc.

Le quartier historique du Vieux-Mons apparaît donc comme un espace patrimonial essentiel à la démarche d'identification commune. Or, non seulement cet espace sert-il l'élaboration identitaire de la ville, mais il en soutient aussi, tel qu'on l'a vu, la tendance de domination sur les campagnes environnantes, comme en témoigne la récupération de Saint Georges et son dragon; comme en témoigne également la nature des objets exposés (qu'on se souvienne de la « tête du dragon »...). En outre, la

organise des activités culturelles de haut niveau et possède une collection privée d'archives et

composition historique de ce tissu urbain se décèle à travers le geste mémoriel, tant dans l'itinéraire de la procession waldétrudienne que dans le combat de saint Georges devant l'Hôtel de ville. On y observe un usage socio-identitaire de l'espace patrimonial, particulièrement discernable à travers le patrimoine festif.

3.1.2. USAGES DE L'ESPACE URBAIN

- *L'ANCRAGE SPATIAL*

Le lien intime entre un geste multiséculaire et le lieu dans lequel il s'exprime a laissé des traces dans la ville. Gérard Bavay, historien originaire de Soignies, insiste sur « la dimension spatiale de la manifestation », faisant référence au Tour Saint-Vincent de Soignies³²⁷ : « Le Grand Tour représente aujourd'hui la persistance d'un itinéraire. À ce titre, il est la trace historique et le témoignage d'une forme permanente de dévotion populaire ». Analyser le parcours processionnel, selon lui, équivaut à résumer l'histoire de la commune, telle que le révèlent la coutume et la toponymie³²⁸.

La même démarche s'applique à Mons. Il semble, en effet, que le tracé de la procession de la *Ducasse* représente une forme concrète de diversité urbaine, ancienne et actuelle. Son observation permet donc d'ébaucher une réflexion sur le parcours mémoriel et la morphologie urbaine du Mons. Peut-être, en effet, le tracé de la *Ducasse* révèle-t-il des traces identitaires dans la configuration spatiale de la ville.

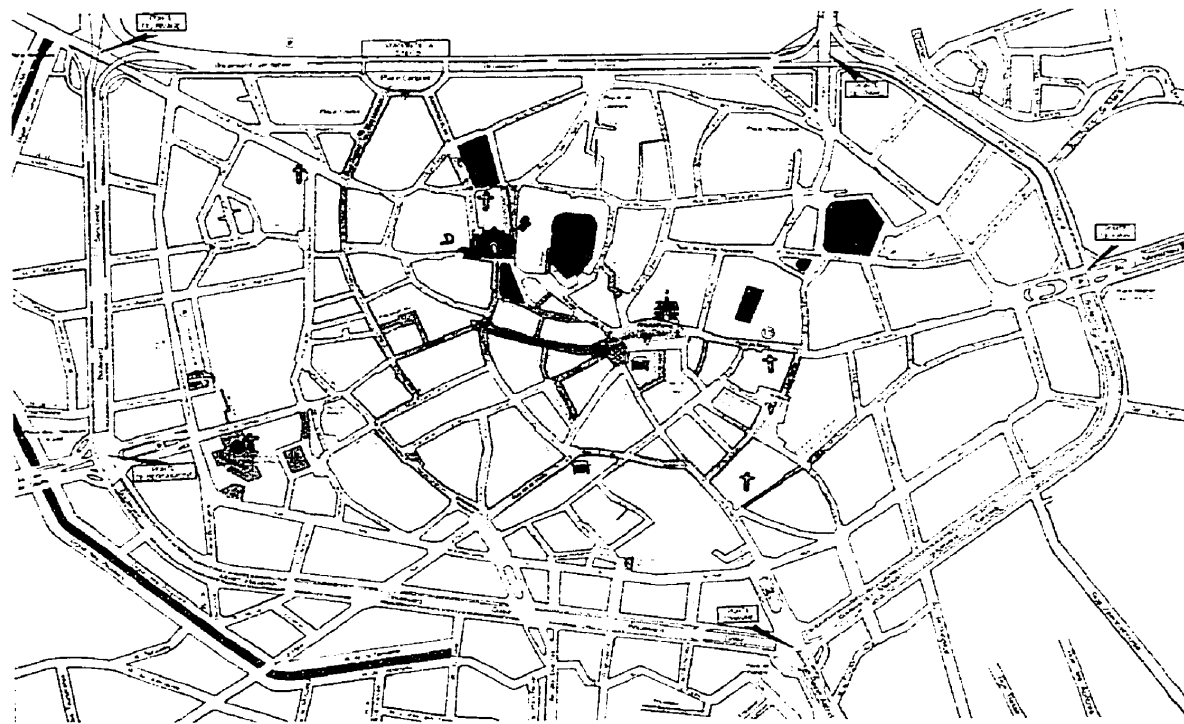
œuvres d'art. Voir *Mémoire d'une ville...*, *Op. cit.*, p45.

³²⁷ La dévotion à saint Vincent, mari de sainte Waudru, présente de nombreuses similitudes avec le culte montois, y compris le processionnement des reliques.

³²⁸ BAVAY, Gérard, « Le Tour Saint-Vincent de Soignies ou L'Histoire inscrite dans le paysage », dans *Le Hainaut I, Tradition wallonne. Ethnographie, dialectologie, onomastique*. Collection dirigée par le Conseil supérieur d'ethnologie avec la collaboration du Conseil supérieur des arts et traditions populaires et du folklore. Bruxelles, s.é., 1989, p. 63 à 117.

Tout porte à croire que l'ancrage spatial de la fête se traduit par une transcription identitaire discernable dans le parcours¹. Il importe donc de connaître à la fois l'évolution de l'itinéraire et son état présent, et le lien entre les deux. Le trajet actuel de la Procession reflète trois des grands pôles historiques de la réalité urbaine contemporaine, qu'il importe de situer dans un plan de la cité moderne (Fig. 3.1) : le pôle religieux (sur la carte ci-dessous, identifié par la Collégiale), le centre politique (Hôtel de ville) et les anciens quartiers ouvriers, polarisés au sud et à l'est de la ville. On peut alors évaluer la continuité des symboliques spatiales à l'aide du plan du parcours (ligne orange rajoutée).

Fig. 3.1 Plan de Mons et parcours de la Ducasse



¹ Sincères remerciements à Messieurs Guy Lienard et Herve Lotin pour leurs diapositives de la ville de Mons et de sa Ducasse, accompagnées de leurs commentaires érudits. Les données concernant le trajet de la procession ont été élaborées à partir de leurs indications et de l'ouvrage technique Le patrimoine monumental de la Belgique, *Op. cit.*, ainsi que de la thèse « Étude historique et descriptive de deux manifestations folkloriques : la procession du Car d'Or et le combat du Lumeçon », présentée à l'Université de Mons, en 1976, par Bernard Dutrieux (remise à jour et en projet de publication) et enfin, de la publication haute en couleur de La Ducasse de Mons, *Op. cit.*, éditée par l'Office du Tourisme de la Ville de Mons.

La procession s'ébranle, logiquement, au parvis de la Collégiale. Les cloches Sainte-Waudru sonnent à toute volée ainsi que celles des autres églises de la ville, symbolisant l'unité chrétienne dans cette activité. Le cortège passe par d'anciens lieux religieux, dont la place du Chapitre avec sa fontaine, qui est en réalité l'ancien puits de la demeure des chanoinesses, et la rue des Clercs.

Le trajet évoque ensuite le deuxième pôle, celui de la puissance séculière, en débouchant Grand'place, où la procession défile devant l'Hôtel de ville, aux pieds des notables et leurs invités rassemblés aux balcons ou dans le campanile. Dès le XII^e siècle, en effet, à Mons, comme dans la plupart des villes d'Occident, l'étendue du pouvoir communal est inversement proportionnelle à celle des autorités religieuses ou princières, qu'elles soient bourguignonnes, espagnoles, autrichiennes, françaises ou hollandaises. Traditionnellement, l'importance des constructions témoigne de la victoire de l'un ou l'autre des camps³³⁰.

Engagée dans la rue Nimy, la procession traverse ce qui, au Moyen-âge, constituait le quartier des marchands relativement aisés. C'est aujourd'hui le quartier culturel, regroupant en un quadrilatère serré le Musée des beaux-arts, la Maison Jean-Lescart, le Musée du centenaire, le Conservatoire royal de musique, le Musée de la route et, tout près, la Maison de la mémoire, un écomusée aménagé dans un ancien couvent dominicain.

Au Moyen-âge et aux XVI^e-XVII^e siècles, ce quartier marchand était très animé. Prospère, certes, mais aussi exposé aux risques inhérents. Si les demeures sont manifestement cossues, la toponymie révèle les aléas démographiques de ce quartier : rue des Fosses, rue Verte – ainsi nommée parce que, lors d'une épidémie de peste en

Dutrieux (remise à jour et en projet de publication) et enfin, de la publication haute en couleur de *La Ducasse de Mons*, *Op. cit.*, éditée par l' Office du Tourisme de la Ville de Mons.

³³⁰ Tel le fastueux palais des princes-évêques à Liège ou le splendide Hôtel de ville de Leuven.

1616, le quartier fut si dépeuplé que l'herbe poussait dans les rues. De même, les *gades*, ou chèvres, qui y broutaient laissèrent leur nom à la rue au pied du Beffroi.

Le Car d'Or longe ensuite l'ancien hôpital médiéval, avec sa chapelle convertie en église paroissiale, et son cimetière attenant. Il s'achemine en direction d'un quartier plus peuplé à la toponymie révélatrice : rue des Fripiers, rue Samson, rue des Juifs, rue des Orphelins, en passant d'abord près de l'ancien marché aux viandes, clairement identifié par le nom des rues : des charretiers, de la Halle, de la Boucherie, de la Grande et de la Petite Triperie, et enfin, les noms qui témoignent du rôle caritatif de l'Église: rue des Sœurs noires, des Sœurs grises, des Capucins, enclos des Récollets... On y retrouve également l'ancien abattoir communal, qui doit être prochainement converti en Musée d'histoire militaire³³¹. Au XIX^e siècle, ce quartier formera le faubourg Bertaimont, lieu de révolte ouvrière, construit sur l'emplacement des anciennes fortifications³³².

Enfin, le parcours traverse un quartier modernisé, frôle la gare ferroviaire construite en 1841 et revient à la Collégiale, en passant par la Rampe Sainte-Waudru. La légende veut que, si le Car d'Or ne franchit pas le raidillon d'un trait, malgré son attelage « à la d'Haunot » de six gros chevaux de trait, un malheur s'abattra sur la ville de Mons, voire sur le monde, dans l'année qui suit. Solidaires et prudents, les Montois mettent littéralement l'épaule à la roue, les uns tirant, les autres poussant, et font franchir la butte au Car d'Or³³³. On prétend qu'en 1914 et, encore, en 1939... mais les archives de la ville et les journaux ne mentionnent rien de tel³³⁴. Cependant,

³³¹ Le projet est prévu pour la fin de l'an 2000, mais sera probablement retardé, faute de ressource, selon M. Michel Deghilage, Musées Communaux de Mons, entretien lors de sa visite à Québec, octobre 1999.

³³² Voir p. 11.

³³³ Le poids du Car est estimé à quelque 1 200 à 1 500 kg, auxquels il convient d'ajouter les 450 kg de la chasse ainsi que le poids du curé et de ses 10 acolytes.

³³⁴ Voir, pour les années concernées, les journaux et périodiques suivants : La Province, Nord éclair / Le Journal de Mons, La Dernière heure / L'Écho, Mons-Borinage et Le Soir.

l'importance de cette croyance ne peut échapper à une analyse du symbolique : la prospérité, voire la survie des habitants, dépend de leur relation avec le territoire urbain de Mons.

- *LE SENS*

Martine Jaoul, conservatrice du Musée des ATP à Paris, écrit, à propos des traditions festives contemporaines:

Si les faits observés plongent leurs racines dans une très longue histoire, se nourrissent d'anciennes légendes et perpétuent des rites médiévaux, on découvre vite qu'ils participent pleinement de la quête d'identité de nos sociétés modernes et qu'on ne saurait réduire leur interprétation à un folklore de circonstance³³⁵.

La Ducasse, expression collective mémorielle et identitaire, est manifestement ancrée dans le lieu ainsi que dans la longue durée. Selon Guy Barbichon, ce type de célébration est à la fois « fête communale » et « fête patronale »:

La fête communale est un lieu de forte concentration de vie collective, où se croisent de multiples groupes, en de multiples actions et relations. [Elle] fait voir et vivre un acte collectif où intervient plusieurs composantes principales du fonctionnement social. (...) La fête communale, concurremment, rapproche et sépare les âges; elle enseigne un jeu des places et de liens dans la collectivité. La fête patronale, occasion d'apprentissage d'un univers sociale étendu, est aussi - et, probablement, surtout - occasion d'apprentissage d'un univers social étendu, et spécialement la découverte de l'identité d'une cité. (...) La fête est une leçon d'espace local.³³⁶

³³⁵ JAOUL, Martine, « Préface », dans *Cités en fêtes*, *Op. cit.*

³³⁶ BARBICHON, Guy, « Fête communale et socialisation de l'enfant », dans *Fête et identité dans la ville*, no 15, Ministère de la Communauté française de Belgique, Bruxelles, 1998, collection Tradition wallonne..., p. 48-50.

Profondément inscrite dans l'espace actuel de la ville, cette fête médiévale a fait l'objet d'interventions - spontanées ou délibérées - permettant sa survie. L'appropriation du Gilles de Chin par la religiosité montoise est un exemple... mais s'agit-il d'une gestion populaire spontanée ou récupération politique par la classe dirigeante?

Les mutations symboliques ne sont pas exceptionnelles, selon l'ethnologue Joseph Roland: « Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les mutations que les manifestations folkloriques subissent de nos jours ont existé autrefois, mais elles se produisaient à un rythme moins accéléré »³³⁷. C'est le choc de la modernité qui accélère la mutation du folklore, à la fois dans sa forme et dans son discours. Laïcisation et urbanisation, commercialisation et mondialisation, autant d'éléments confrontants qui aboutissent, le plus souvent, à la dévalorisation des fêtes folkloriques et, éventuellement, à leur disparition. Or, la fête de Mons a su non seulement survivre, mais se développer dans un contexte urbain moderne.

3.2 PERTINENCE SOCIALE DU PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE : SYMBOLES ET FONCTIONS

Déjà en 1965, l'ethnologue Albert Marinus affirmait le caractère évolutif du folklore, et l'on peut appliquer son affirmation à la conception plus large du

³³⁷ ROLAND, Joseph, « Folklore en mutation », dans Mélanges de folklore et d'ethnographie dédiés à Élisée Legros, Liège, Musée de la Wallonie, 1973, p. 377. Voir aussi, sur la même problématique, MARINUS, Albert, Les glissements explicatifs du folklore, Vol. 12, no 72, Bruxelles, Bulletin du service de recherche folklorique et historique du Babant (coll. Folklore Babançon), 1933. L'auteur, dans la plus pure tradition de Van Gennep, initie une vaste étude de terrain des folklores français de Belgique.

patrimoine ethnologique, comprenant le matériel et l'immatériel. Il percevait la perméabilité en regard des mutations sociales:

Il est naturel que les usages disparaissent que d'autres survivent sans guère changer, que d'autres, pour survivre, doivent s'accommoder à des nécessités de notre temps; que d'autres, au contraire, surgissent du magma social. (...) bref, le folklore reflète ce qui se passe dans tous les domaines de la vie sociale.³³⁸

3.2.1 NOUVELLES SYMBOLIQUES

DU PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE

« De nos jours, remarque Martine Jaoul, l'urbanisation a bousculé, en les laïcisant, bon nombre de fêtes calendaires religieuses »³³⁹. Si le caractère urbain de Mons, ville romaine, est davantage un fait historique qu'un facteur de modernité, cette dernière n'en a pas moins subi les contraintes de l'urbanisation moderne, débutant par laïcisation³⁴⁰, au cœur même de ses manifestations folkloriques, originellement religieuses.

³³⁸ MARINUS, Albert, « Le folklore à l'ère industrielle », Le folklore dans le monde moderne, Contribution au renouveau du folklore en Wallonie, volume III, Commission Royale belge du Folklore, s.l., 1965, p. 4, 9.

³³⁹ JAOUL, Martine, *Op. cit.*, p. 12.

³⁴⁰ On se heurte ici à une variation sémantique entre le Belges et les Québécois. En Belgique, la laïcisation est un processus qui s'applique surtout au domaine de l'éducation ou de la santé publique et contient souvent, en sous-entendu, l'idée d'un conflit antérieur ou latent de nature idéologique et, surtout, politique. Plusieurs des lecteurs de l'article paru à l'occasion du premier colloque Mons-Québec (1996) ont exprimé une résistance à l'emploi de ce mot. À l'inverse, au Québec, c'est le terme « sécularisation » qui provoque une hésitation car on s'en sert généralement pour des biens de l'Église restitués à la communauté laïque lorsqu'un individu quitte un ordre religieux. Le dictionnaire Larousse (1998) tranchera. **Laïciser** : soustraire à l'autorité religieuse, organiser selon les principes de la laïcité. **Laïcité** : Caractère de ce qui est laïc, indépendant des conceptions religieuses. **Séculariser** : Rendre (des clercs) à la vie laïque; laïciser des biens d'Église. En outre, c'est bien de laïcisation dont traitent les ethnologues belges René Meurant et Albert Piette. C'est donc ce terme qui prévaudra dans cette thèse.

• LA LAÏCISATION

Malgré la présence du clergé, la Collégiale et les reliques, de même que la procession du Car d'Or et le combat dit Lumeçon sont désormais un acte sociétaire, culturel et mémoriel, éminemment profane. « L'essence même du cortège s'est laïcisée, celui-ci est désormais un défilé laïc prestigieux auquel se superposent des pratiques prophylactiques »³⁴¹. Le cheminement vers la modernité impose au patrimoine un processus de désacralisation des messages et des formes.

Ainsi, la symbolique du geste rituel se déplace pour conserver sa pertinence. Cette transposition discursive du patrimoine constitue, selon les sociologues³⁴², une variante adaptative qui permet au rite de résoudre ses propres contradictions et de survivre, en réinvestissant de nouvelles valeurs dans les formes usuelles.

On ne peut s'empêcher, dès lors, de s'interroger sur la signification actuelle de ce rite laïcisé. Que représente-t-il, aujourd'hui, pour les Montois ? La dimension identitaire, on l'a vu, est indéniablement présente. Les entrevues et enquêtes sur le terrain révèlent aussi une réaction collective d'appartenance. Mobilisée par ce pôle attractif fortement ancré dans le lieu mémoriel, la population, unanime malgré son hétérogénéité, tend vers la création d'une imagerie commune. Les personnages religieux, ayant perdu leur identité surnaturelle, acquièrent une autre forme d'autorité transcendante : la capacité de réunir, par leur seul pouvoir, tous les habitants de la " vraie " cité de Mons.

³⁴¹ GUESQUIN, Marie-France, *Op.cit.*, p. 15.

³⁴² Voir, entre autres, la réflexion sur l'évolution discursive menée dans RIVIÈRE Claude et Albert PIETTE, « Nouvelles idoles, nouveaux cultes: dérives de la sacralité », *Op.cit.*

L'importance se déplace du personnage *vers le geste rassembleur en lui-même*. L'accent est moins sur la présence de sainte Waudru que sur la présence de la *communauté* réunie autour de sainte Waudru. Le miracle n'est pas que le dragon soit une fois de plus occis par saint Georges, mais plutôt que le saint, ses acolytes et son public soient au rendez-vous, avec une exactitude farouchement défendue. Ce n'est plus la crosse de « Madame Waudru » qui rassure, mais plutôt l'intégrité de la fête, qui, « tel un miroir, (...) offre le parfait reflet d'une société en place qui peut s'y admirer et s'en rassurer »³⁴³.

- *LA MOBILISATION*

Commentant la mobilisation spontanée des Montois autour de leur *Ducasse*, Michel de Reymaecker, conservateur en chef des Musées Communaux de Mons, parle de « manifestation d'ethnomémoire » et de « folklore participatif »³⁴⁴. Il souligne d'une part, l'apport de la communauté scientifique à cette mobilisation unanime. En effet, tant par la participation individuelle (études, colloques, articles, conférences) qu'institutionnelle (activités muséales, concerts, expositions), l'élite culturelle montoise s'inscrit pleinement dans cette manifestation folklorique, réalité qui est également rapportée par Albert Piette: « Le profil professionnel des acteurs actuels (avocat, médecin, notaire, journaliste, professeur, ingénieur) indique que la bourgeoisie intellectuelle de Mons participe désormais au Lumeçon ».

La mobilisation s'effectue aussi dans une perspective transgénérationnelle. On verra, en traitant de l'intervention citoyenne dans la gestion de la *Ducasse*, que la fête unit plus qu'elle ne divise les groupe d'âges, malgré les intérêts différents et les objectif apparemment contradictoires.

³⁴³ GUESQUIN, Marie-France, *Op. cit.*, p. 13.

³⁴⁴ Entrevue du 5 mai 1994, Mons.

Michel De Reymaecker souligne d'autre part, la « passion pour l'authenticité » qui anime les Montois, quel que soit leur niveau d'instruction. Dans un premier temps, cette passion se traduit par la mise en place de structures politiques et scientifiques favorisant la conservation traditionnelle, des objets autant que de la fête. On y reviendra. Elle se traduit également par l'émotion perceptible chez les participants au défilé, ceux qui sont chargés de fabriquer ou d'entretenir les costumes comme ceux qui ont le privilège de les porter. « Le dragon, c'est ma vie » proclame un *homme sauvage*, et un *homme blanc* avoue « c'est l'apothéose de ma carrière»³⁴⁵.

Laïcisée, donc, élaguée, dépouillée – ou peu s'en faut – de sa religiosité première, la *Ducasse* de Mons adopte une symbolique redéfinie par la modernité. Basculant de son pôle attractif du transcendantal à celui du social, la manifestation devient alors un geste rassembleur, unissant la population montoise en une activité identitaire et centripète : la création d'une image collective et mémorielle, et la participation quasi-unanime à la conservation d'un discours identitaire ancré dans un lieu patrimonial.

On ne retrouve guère cette tendance à la désacralisation dans le domaine de l'objet ou du savoir-faire, sinon par le fait que l'un comme l'autre sont le reflet d'actes quotidiens qui, eux, tiennent de moins en moins compte des réalités religieuses³⁴⁶. Le cas est particulier pour les objets de culte. Car s'ils conservent manifestement leur sens religieux, ils deviennent indépendamment de leur valeur symbolique, objets de curiosité, d'esthétique et d'histoire; ils participent à l'attractivité touristique de la ville, puisque le Trésor de Sainte-Waudru est présenté comme un point important de la richesse culturelle montoise. Cette fonctionnalité multiple renforce le sens social de ce patrimoine particulier. Mis à part ce cas précis, on peut se demander à quelle

³⁴⁵ *Ibid.*, p. 151-152.

³⁴⁶ Entretien avec Mme Cécile DULIÈRE, conservateur du Musée du folklore et de la vie montoise. Mons, le 5 mai 1994.

pertinence sociale peuvent prétendre les objets muséaux et le savoir-faire traditionnel. Il est évident que leur fonction est avant tout de nature symbolique et mémorielle : les derniers transmettent un savoir unique alors que les premiers sont dépositaires des objets de mémoire représentant des pans de la vie collective.

À ce titre, les Musées montois souscrivent aux deux premiers mandats des musées selon l'ICOM : la conservation et la recherche³⁴⁷. Mais aussi, les Musées sont en mesure d'offrir un « service social » surprenant. Avec l'aide financière et technique du Fonds européen, les Musées participent deux programmes: le Musée des jeunes plasticiens, d'une part, qui travaille de concert avec le Musée des Beaux-Arts, met en valeur les talents nouveaux et servent ainsi de tremplin à l'emploi. Par une politique active de collectionnement, la ville de Mons se porte acquéreur, chaque année, d'un certain nombre de ces œuvres³⁴⁸; d'autre part, la Maison des ateliers, permettant la réinsertion des chômeurs par le biais de la culture. Dans ce dernier programme, les chômeurs acquièrent à la fois formation et expérience dans le domaine des métiers traditionnels adaptés aux réalités économiques actuelles. La plupart de ces métiers s'exercent dans le domaine du bâtiment, on l'a vu, et débouchent sur une réinsertion dans le contexte de la construction ou de la restauration architecturale.

3.2.2 NOUVELLES FONCTIONS DU PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE

Outre l'incontournable laïcisation, l'insertion dans la modernité urbaine passe par la fonctionnalité, dont l'une des composantes est la commercialisation et une autre en est l'internationalisation.

³⁴⁷ Entrevue avec Michel Deghilage, Mons, le 15 juin 2000.

³⁴⁸ En 1999-2000, la ville compte en acheter quatre, qui seront exposées en permanence dans divers lieux de convergence publique. Entrevue avec Michel Deghilage, Mons, le 15 juin 2000.

- *LA COMMERCIALISATION*

Alors que le dragon apparaît comme l'archétype de la chute et de l'animalité, il devient, dans le cadre festif, l'enjeu symbolique d'une identité collective. Le basculement de symbole et d'usage s'accroît encore lorsqu'il se double d'une fonction promotionnelle liée à l'activité commerciale. À la fin des années 1990, quelle vitrine montoise n'avait pas son dragon de peluche, de porcelaine, de glace ou de massépain ? Les joueurs de l'équipe de football ne se surnomment-ils pas *Les Dragons* ?³⁴⁹ Mons, ville moderne, rentabilise sa fête.

Aujourd'hui, cette dernière dure une pleine semaine. Depuis 36 ans, par exemple, la semaine de Ducasse débute par un concours musical: le Festival international des musiques militaires, et se termine dans une *braderie* de trois jours qui transforme le Vieux-Mons en un gigantesque marché. Entre les deux, outre le dimanche de la procession, une foule d'activités variées: course des garçons de café, concerts et carillons, soirée de poésie montoise, spectacle de parachutistes, concours divers, événements sportifs. Plusieurs de ces activités puisent leurs origines dans des traditions anciennes : « Les jeux populaires connus déjà au XVIII^e siècle, les jeux de balle et de tir à l'arc qui datent encore de l'Ancien Régime, de même que la braderie des lundi et mardi qui trouve son origine dans la présence des marchands et des bateleurs qui envahissaient la ville lors des fêtes populaires. »³⁵⁰

Il est clair que la sauvegarde du patrimoine ethnologique, par la fête ou par l'objet exposé, acquiert une deuxième dimension économique croissante : le tourisme. Malgré les résistances initiales, en abattant ses murailles, Mons avait déjà abordé le virage de l'ouverture géographique. Près d'un siècle plus tard, dans les années 1960, le

³⁴⁹ PIETTE, Albert, *Les jeux...*, *Op. cit.*, p. 52. (La Fondation Roi Baudouin peut octroyer des bourses d'une valeur de 100.000 FB)

³⁵⁰ HAINAUT, Jacques, « À propos de la Ducasse », dans : *La Ducasse de Mons*, *Op. cit.*, p. 6.

processus continue et se confirme, dans l'axe particulier de développement du potentiel touristique.

En effet, si le Hainaut n'est pas une région traditionnellement reconnue comme destination de villégiature, la valeur d'attraction de la *Ducasse* de Mons s'impose rapidement. Roger Lecotté écrivait dans une publication du ministère de la Culture, en 1965 : « Il est évident que le meilleur apport du folklore au tourisme réside dans le maintien des fêtes traditionnelles inscrites au calendrier national de chaque pays »³⁵¹. Trente ans plus tard, un journaliste déclare : « On sait que le tourisme patrimonial peut être considéré comme le point fort du développement de la Ville de Mons dans les années qui viennent »³⁵².

Durant plus de trente ans, les efforts de patrimonialisation sont soutenus efficacement par le Crédit communal de Belgique, institution bancaire investissant dans le domaine culturel³⁵³. Par ailleurs, la corrélation entre le tourisme et le patrimoine a été soulignée efficacement lors du colloque de l'ICOMOS-Wallonie³⁵⁴, tenu à Spa en 1988³⁵⁵. On approfondira ce sujet au chapitre suivant.

³⁵¹ LECOTTÉ, Roger, « Tourisme et folklore », dans Le folklore dans le monde moderne, Bruxelles, Commission royale belge du folklore, Ministère de la Culture (Coll. Contributions au renouveau du folklore en Wallonie), 1965, p. 63.

³⁵² GHISLAIN, Éric, « Le tourisme patrimonial : l'avenir de la ville », dans Nord Éclair, 5 mai 1996, p. 22 et 27. Les caractères gras sont rajoutés.

³⁵³ Voir la publication bruxelloise, Bulletin du Crédit communal de Belgique.

³⁵⁴ L'ICOMOS (International Council of Monuments and Sites) est un conseil international relevant de l'UNESCO.

³⁵⁵ Malheureusement, les Actes ne sont plus disponibles. Il en est fait brièvement mention dans le numéro spécial de Wallonie-Bruxelles, Dossier aménagement du territoire et patrimoine culturel, no 11 (sept. 1986), p. 32.

- *L'INTERNATIONALISATION*

En outre, le patrimoine de cette partie de la Wallonie développe progressivement une reconnaissance internationale : Binche, la ville des Gilles, a son Musée international du masque, les Ascenseurs du Canal du centre sont maintenant classés par l'UNESCO, et les fêtes historiques telles que la Ducasse commencent à être connues mondialement. En 1996, la Ducasse de Mons faisait l'objet d'une étude menée par le prestigieux CNRS de Paris, au terme de laquelle un film documentaire doit être réalisé en 1999. Noter que la méthodologie et l'approche de la recherche du CNRS se déroulent en trois étapes, semblables à celles de cette thèse: « La première phase est celle de l'intégration, de l'imprégnation des lieux et des personnes; puis une première année mettra l'accent sur le combat et les acteurs. La deuxième année, nous suivrons plus particulièrement la procession, avant de terminer sur un regard plus synthétique ».³⁵⁶

La même année se tenait un colloque organisé par le Conseil supérieur du folklore et le Centre interdisciplinaire d'études philosophiques de l'Université de Mons (le Ciephum), portant sur « Les traditions populaires dans la construction de l'Europe » et qui ont donné lieu à des Actes en deux tomes publiés dans la série *Tradition Wallonne* ainsi que dans *Les cahiers internationaux du symbolisme*. Opportunistes légitimes, les administrateurs de musées associent leurs institutions à ces recherches, soit par le prêt de locaux reliés aux problématiques³⁵⁷, soit par l'étude de leurs collections, particulièrement celle du Musée du folklore et de la vie montoise, dépositaire des accessoires du Doudou.

³⁵⁶ EFFEL, « Le Doudou mis à nu par deux ethnologues », dans *La Province*, 5 juin 1996. Il est regrettable que le film ne soit pas prêt à temps pour y référer dans ces pages.

³⁵⁷ Par exemple, le colloque Mons-Québec eut lieu dans la bibliothèque du Couvent des Capucins, site de la Maison de la Mémoire de Mons.

La presse montoise rapporte, entre autres, la visite d'une délégation chinoise de la province de Hunan, composée de hauts fonctionnaires et de chefs d'entreprises³⁵⁸, et d'une « septantaine de représentants nippons »³⁵⁹. Au-delà de ces présences étrangères, l'internationalisation de la Ducasse correspond à certaines aspirations européennes modernes : un « désir d'Europe »:

Pour faire naître ce désir d'Europe, il faut remonter aux sources mythologiques, aux sources vives qui nous sont communes. (...) Ce que nous vivons est vécu ailleurs: nous voudrions dessiner la carte des points communs affectifs en Europe. Au Ciephum, on n'oublie pas que la capitale du Hainaut vit un jour émerger « l'esprit de Mons » qui se concrétisa dans l'exception culturelle.³⁶⁰

Éléments de modernité, la commercialisation et la mondialisation du patrimoine folklorique se réalisent avec l'appui de la population et avec les moyens mis à disposition par le pouvoir politique. Complexe, cet appui reflète néanmoins la préoccupation d'authenticité, à la fois scientifique et populaire, traduite par les interventions individuelles, institutionnelles ou politiques.

3.3 DÉMOCRATIE DU PATRIMOINE ³⁶¹: « LES CITOYENS ET LE POLITIQUE »

L'appareil politique belge est complexe et, de ce fait, impossible à présenter ici. On ne peut cependant identifier ses interventions patrimoniales sans connaître l'essentiel de sa structure. Un bref détour s'impose donc, pour identifier les instances

³⁵⁸ « Tchang et les Chinois », dans Nord Éclair, le 5 juin 1996.

³⁵⁹ VAL, S., « Opération dragon, regard Nippon », dans : Le Soir, 31 mai 1996.

³⁶⁰ « Trois jours de réflexion au plus profond de la conscience collective : La face cachée de la Ducasse de Mons », dans Le Soir, 18 mai 1996.

administratives gouvernementales impliquées dans la gestion des diverses formes du patrimoine³⁶². Par ailleurs, cette mise en place base servira de référence aux chapitres suivants.

3.3.1 ADMINISTRATION PUBLIQUE

- *STRUCTURE LÉGISLATIVE*

Adoptée le 22 novembre 1830 suite l'indépendance des « provinces de Belgique violemment détachées de la Hollande »³⁶³, la Constitution de Belgique reconnaît cinq instances gouvernementales. À la tête du pays se trouve l'État fédéral, un régime monarchique et représentatif. À l'autre extrémité structurale sont les Provinces, puis les Communes, ayant les mandats « d'administration générale et (de) gestion journalière des intérêts »³⁶⁴ de leurs territoires respectifs. Entre les pouvoirs central et local, au cœur du système gouvernemental, quatre Communautés (francophone, bilingue (Bruxelles-capitale), néerlandophone et germanophone) et trois Régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles-capitale) se partagent les pouvoirs exécutifs.

La répartition des compétences s'est effectuée selon la Constitution, avec, par la suite, plusieurs modifications, dont l'important remaniement de 1991. Entre les

³⁶¹ Le concept de la démocratie du patrimoine a fait l'objet de la conférence de clôture de Gérald Grandmont, lors du premier colloque Québec -Mons: « Le patrimoine ou la pédagogie de l'appropriation », dans ROCHER, Marie-Claude et André SÉGAL (dir.), *Op. cit.*, p. 250-266.

³⁶² Une présentation approfondie, le Politicographe Mémento politique, détaillant les structures politiques belges et leurs compétences respectives, est mise à jour tous les deux ans (Voir : Clair YSEBAERT, Politicographe Mémento politique (13^e édition), Bruxelles, Crédit communal, 1995). On retrouve également un organigramme de l'État belge dans La Wallonie. Une région, un parlement, Namur, Conseil régional wallon, 1993.

³⁶³ La Wallonie. Une région, un parlement, *Op. cit.*, p. 3-17.

³⁶⁴ *Ibid.*, p. 219.

Communautés et les Régions, les liens sont originaux, aux dires de l'ancien premier ministre J.-L. Dehaene :

La Belgique a évolué d'une structure d'État vers un fédéralisme *suis generis* basé sur des compétences exclusives des Régions et des Communautés, d'une part, et de l'autorité fédérale, d'autre part, sans qu'une hiérarchie des normes ait été instaurée. Cette structure fédérale, qui s'écarte de ce qui existe dans la plupart des États fédéraux, a été complétée par la possibilité de conclure des accords de coopération contraignants entre les Communautés et les Régions, d'une part, et entre celles-ci et l'État fédéral, d'autre part.³⁶⁵

En effet, la séparation des pouvoirs régionaux et communautaires est basée sur les notions de « territorialité » et de « personnalité ».

(...) la notion de **territorialité** des Flamands et le principe de **personnalité** des Francophones. Selon la notion de territorialité, le territoire et les frontières de chaque territoire sont sacrés et chaque personne se trouvant sur le territoire flamand doit respecter ce caractère flamand, même s'il pratique une autre langue. Selon le principe de la personnalité, les droits d'un Francophone priment toute chose, même si cette personne habite en Flandre et y travaille.³⁶⁶

En fonction de ces notions,

Les Communautés sont compétentes en ordre principal pour les matières culturelles, l'enseignement et les matières dites personnalisables (...) qui s'occupent en tout premier lieu des relations humaines c.-à.-d., des matières 'douces' qui ont un impact linguistique. Par contre, les trois régions, qui sont clairement définies territorialement, sont principalement compétentes pour des matières de caractères économique; ce sont des matières 'dures' (économie, transport, aménagement). Les régions sont donc directement en rapport avec des questions ou matières liées à l'endroit ou au lieu. Les

³⁶⁵ *Ibid.*, p. 79.

³⁶⁶ YSEBAERT, Clair, *Op. cit.*, p. 82.

communautés sont clairement une notion personnaliste -qui renvoie aux personnes composant ces communautés et au lien qui les unit, en l'espèce la langue et la culture - tandis que les Régions sont une notion de territoire.³⁶⁷

Il est donc clair que le patrimoine immobilier relève de la Région Wallonne, alors que les matières de tradition, fêtes ou d'objets d'art sont de compétence Communautaire ou, selon les situations particulières, de juridiction provinciale. En outre, la Commune participe toujours à la gestion, à divers degrés.

- *CADRE DE GESTION PATRIMONIALE*

Dans le domaine de la gestion patrimoniale, la différenciation entre les mandats des Régions et celui des Communautés n'est pas toujours aussi simple et cause parfois des chevauchements. Tel cet exemple d'un musée qui occupe un immeuble classé (compétence régionale), dont les collections sont de propriété provinciale mais dont le fonctionnement (domaine culturel) est financé par Communauté française. Que faire si la Commune veut le re-localiser, pour des raisons d'aménagement urbain de son centre ancien? Ce cas, complexe mais plausible, n'est pas loin de la situation de certains musées montois. Par contre, le territoire et le bâti dépendent strictement de la Région wallonne. Le chapitre suivant, portant sur le patrimoine immobilier, offrira l'occasion de revenir sur cette structure du pouvoir public.

Par « Communauté française », il faut entendre l'une des « trois communautés linguistiques homogènes et la région bilingue de Bruxelles-capitale. (...) La région de langue néerlandaise comprend les provinces de Flandre occidentale, de Flandre orientale, d'Anvers, de Limbourg et du Brabant flamand; la région de langue française comprend les provinces de Hainaut, de Liège (à l'exception de la partie est), de Luxembourg et de Namur; la région bilingue de Bruxelles-capitale comprend

³⁶⁷ *Ibid.*, p. 82.

l'arrondissement administratif de Bruxelles-capitale; que la région de langue allemande comprend la partie est de la province de Liège. »³⁶⁸

Du pouvoir royal dépend aussi l'Institut Royal de patrimoine artistique et l'importante Fondation Roi Baudouin, « établissement indépendant d'utilité publique » dont l'action se fait sentir dans plusieurs domaines, y compris celui de la pédagogie du patrimoine³⁶⁹. L'Institut Royal de patrimoine artistique (IRPA) « est un institut scientifique fédéral » qui remplit les mandats de conservation (laboratoires de traitement et restauration), de recherche (matériaux et technique utilisés par les artistes et artisans) et diffusion (photothèque et bibliothèque accessibles au public, publications, etc.)³⁷⁰. Son action concerne plus spécifiquement le patrimoine mobilier, les objets anciens (costumes, figures processionnelles, artefacts, objets de culte, etc.) qui ont besoin de traitement spécifique.

Ayant compétence en matière de culture, la Communauté française a sous sa responsabilité divers aspects du patrimoine que la typologie adoptée ici qualifie d'ethnologique : la défense et l'illustration de la langue, le loisir et le tourisme, la formation intellectuelle, morale et sociale et enfin, l'animation culturelle³⁷¹. À l'intérieur de la Direction générale de la Culture et de la Communication, elle compte un Secteur de l'ethnologie. C'est également à cette instance que sont rattachés le Conseil supérieur des arts et traditions populaires et du folklore (CSATPF) et le Conseil supérieur de l'ethnologie³⁷², créés en 1984.

³⁶⁸ YSEBAERT, Clair, *Op. cit.*, p. 77-78.

³⁶⁹ Le programme « Les sens du patrimoine » encourage la valorisation du patrimoine dans tous les contextes scolaires, par le biais de projets innovateurs. Un colloque annuel sert de vitrine aux meilleures réalisations. Tous les détails se trouvent sur le site Internet <http://www.sdp.kbs-frb.be>.

³⁷⁰ « Musées et patrimoine mobilier », dans Les échos du patrimoine, Ministère de la Région wallonne, (janvier, février, mars 1996), p. 13.

³⁷¹ YSEBAERT, Clair, *Op. cit.*, p. 92.

³⁷² Ces deux organes consultatifs prennent origine dans l'implication du pouvoir central dans la préservation du patrimoine traditionnel de Belgique. En effet, la Commission royale de

Aujourd'hui, la fonction du CSATPF est de « formuler des avis de reconnaissance sur les manifestations et groupes folkloriques, ainsi que sur des études et recherches effectuées dans ce domaine. Ainsi, le Conseil est amené à « mener une politique active au profit du folklore, de la vie et des traditions populaires »³⁷³. Chargé d'assumer sur le terrain des fonctions de soutien à l'authenticité, le CSATPF se distingue du Conseil supérieur de l'ethnologie (CSE), dont le mandat couvrira surtout la recherche scientifique dans les domaines historique et ethnologique et la publication de cette recherche dans des collections spécialisées³⁷⁴. Ces deux organismes, parallèles et complémentaires, œuvrent - l'un dans la pratique, l'autre dans la recherche - à la protection du patrimoine ethnologique, à sa reconnaissance et à sa valorisation.

Ainsi, dans le cadre d'un programme de reconnaissance et de subventions, la Procession du Car d'or et le Combat du Lumeçon bénéficient de subsides depuis 1986³⁷⁵. Il est intéressant de noter que dès 1988, le CSATPF a travaillé en collaboration avec l'Office de promotion du Tourisme et de Télé-tourisme (RTBF) mais qu'il œuvrait parallèlement pour tenter de délimiter les activités respectives de tourisme et de folklore :

folklore, sous la direction de Samuel Glotz, ethnologue, disciple d'Arnold Van Gennep, puis collègue de Georges Henri Rivière³⁷² avait, dès 1937, le mandat de veiller à la sauvegarde de l'authenticité des traditions populaires, jusque dans les détails : les matériaux des costumes, les itinéraires empruntés, etc. Pour plus de précisions sur l'origine de ces organismes et leur histoire, se référer à DUVOSQUEL, Jean-Marie, « Le Conseil supérieur des arts et traditions populaires et du folklore » dans Tradition wallonne. Ethnographie, dialectologie, onomastique, no 5 (1988), p. 577 à 606.

³⁷³ DUVOSQUEL, Jean-Marie, « Le Conseil supérieur des arts et traditions populaires et du folklore », *Op. cit.*, p. 577.

³⁷⁴ Principalement la collection Tradition wallonne. Ethnographie, dialectologie, onomastique, déjà citée, qui s'adresse surtout au lecteur scientifique, et Musea Nostra, davantage accessible pour le grand public.

³⁷⁵ DUVOSQUEL, Jean-Marie, « Le Conseil supérieur des arts et traditions populaires et du folklore » *Op. cit.*, p. 585.

Afin d'éviter tout amalgame touristique-folklorique, (le CSATPF) souhaite sensibiliser l'Office du Tourisme et les Syndicats d'initiatives locaux à la nécessité d'une concertation suivie propre à garantir la préservation et la protection du patrimoine folklorique. (...) Le Conseil a également constaté que le confusion entre tradition et animation allait croissant. Il a tenu à rappeler que sa responsabilité était de protéger le patrimoine traditionnel de la Communauté et non d'encourager la prolifération d'activités d'animation, à caractère essentiellement économique et touristique.³⁷⁶

La question de la relation entre tourisme et patrimoine intangible se trouve ainsi posée à Mons, en situation pratique. Pour le CSATPF, le voisinage et l'interaction des deux éléments peuvent mener soit à la destruction par dénaturation, du patrimoine, soit à son développement. Pour favoriser ce dernier, le Conseil propose avant tout une meilleure connaissance du patrimoine : informer le public, sensibiliser les promoteurs, valoriser « la dimension culturelle propre à chaque manifestation folklorique », créer des « instruments de recherche et de conservation, des moyens de formation et d'information » tels que la publication de guides, d'un fichier informatique, de documents audio-visuels, d'expositions voire de musées consacrés aux traditions anciennes³⁷⁷. Ainsi, la perception que le public garde de l'importance de ses traditions, plus encore que toute action extérieure, demeure, selon le Conseil, la base de la sauvegarde de ce patrimoine.

L'Office du tourisme de la Ville de Mons tient une place importante dans le développement du patrimoine. Il assure une promotion importante du patrimoine immobilier, par la publication de guides et de brochure de haut standard. On évalue à 400.000 le nombre de visiteurs se rendant à Mons. La plupart, cependant, n'y sont que pour une journée, ce qui rend peu rentable leur passage.³⁷⁸ L'Office entreprend la mise

³⁷⁶ *Ibid.*, p. 584-585.

³⁷⁷ *Ibid.*, p. 582-584.

³⁷⁸ Entretien avec Michel Deghilage, le 15 juin 2000.

sur pied d'une Maison du tourisme, dans l'espoir de faire connaître les atouts de la ville et d'encourager les séjours plus longs.

Enfin, à Mons comme dans d'autres communes, l'échevinage à la culture est un poste prestigieux. On retrouve également dans le Conseil communal, un échevinage à la fête, chargé de gérer les structures en autorité, les modifications mises des l'avant, et les budgets destinés à la tenue annuelle de la Ducasse. En outre, les Musées Communaux, bien que bénéficiant de subventions diverses, relèvent de l'administration communale, par la Direction de la Culture qui gère les Musées, la bibliothèque et le programme de culture.

En collaboration avec les structures d'état, les institutions privées participent à la valorisation du patrimoine par le « mécénat corporatif », c'est-à-dire par de larges subventions. En fait, la plupart des grandes corporations ont un département exclusivement attitré à la diffusion culturelle. Dans certains cas, il s'agit plus particulièrement du patrimoine culturel. Il faut noter, par exemple, l'énorme contribution du Crédit communal, qui maintient depuis 1960, une implication culturelle exceptionnelle. Cette année-là, à l'occasion de son centième anniversaire, la banque se dota d'une « politique culturelle » en accord avec sa mission d'entreprise et selon laquelle « priorité a été donnée aux initiatives qui contribuaient à la mise en valeur du patrimoine des villes et des communes du pays ».³⁷⁹ Toujours de niveau scientifique mais rendu accessible au public, le mécénat institutionnel du Crédit Communal s'exerce suivant trois créneaux: l'histoire, la musique et les arts plastiques. Dans le seul domaine patrimonial, l'organisme a publié, depuis trente-cinq ans, plus de 500 titres en plus d'un million d'exemplaires.³⁸⁰ De nombreux autres exemples

³⁷⁹ DUVOSQUEL, Jean-Marie, « Les activités culturelles du Crédit Communal » dans La revue Générale, no 5 (131^e année, mai 1996), p. 43.

³⁸⁰ Il peut s'agir de volumes modestes, dont le but premier est la diffusion large de la connaissance du patrimoine belge, tels Autour du Grand-Hornu, Porcelaine de Baudour, Bâtiments de culte, Maisons du peuple, et autres titres dans la collection « Des Pierres pour le

pourraient être cités, dont la Générale de Belgique ou les Carrières Gauthier-Wincqz.³⁸¹ Les mécénats corporatifs constituent, en Belgique, une source importante de financement pour le domaine de la culture et du patrimoine.

3.3.2 INTERVENTIONS DU CITOYEN

Les structures citoyennes bénévoles sont nombreuses à Mons et témoignent de la sensibilité du public au patrimoine et de l'intérêt pour celui-ci. L'une d'elles, l'ASBL Sauvegarde et Avenir de Mons, a joué un rôle déterminant dans la conservation du patrimoine immobilier de la ville et la conservation du caractère patrimonial de celle-ci. Dans le domaine du patrimoine mobilier, la Maison de la Mémoire, le Cercle de Cartophilie, l'Association des Montois Cayaux, le Cercle archéologique, Les amis de la bibliothèque et de Musées, les ASBL de la procession du Car d'or et du combat dit « Lumeçon », n'en sont que quelques exemples.

L'implication du citoyen dans ces entreprises, évidemment, dépend de sa sensibilité à la question patrimoniale, ce qui renvoie au schéma multigrade qui place la perception comme l'un des quatre facteurs constitutifs. Ayant observé l'attachement du public montois à sa fête annuelle et au patrimoine matériel et

dire », édition de 45 pages en couleur ; ou il peut s'agir de publications de prestige , telles Tournai, une ville, un fleuve (24 x 45 cm, 120 illustrations en couleur dont plusieurs reproductions, 1995) ou la collection « Album de Croÿ » en 26 volumes de la même dimension, rassemblant près de 2 500 gouaches représentant autant de villages éparpillés sur les domaines de Charles de Croÿ, à la fin du XVI^e siècle (1990). Entretiens avec Jean-Marie Duvosquel, 1996 et 1997.

³⁸¹ Son Président-Directeur général, M. Jean-Franz Abraham, est responsable de la formation des tailleurs de pierres et patronne de nombreuses entreprises de sauvetage du patrimoine bâti. Il a participé aux deux colloques Québec-Mons, profitant de ce dernier voyage pour se rendre aux carrières de la Haute-Beauce observer le travail industriel et artisanal. Les Actes 1996, de même que la logistique d'accueil de la délégation québécoise à Mons, bénéficièrent de sa contribution financière. Qu'il en soit ici remercié à nouveau.

immatériel qui s'y rattache, on ne peut être surpris de constater le niveau d'implication de nombreux citoyens dans la gestion de la Ducasse.

- *GESTION*

Le public intervient directement dans la gestion patrimoniale. Car indépendamment de la structure administrative, le public lui-même gère « sa » Ducasse - non plus alors comme spectateur ou comme participant, mais bien comme encadreur dans les secteurs les plus stratégiques, dont celui de la sécurité. Le recrutement des participants revient au Conseil communal, à partir d'une liste proposée par le Comité des citoyens. Selon MM. Lottin et Raepers, la procession mobilise 1 200 personnages et le combat, une quarantaine. Dans le premier cas, toute candidature est examinée; pour le Lumeçon, la condition d'admission est d'être inscrit au registre civil de Mons depuis au moins quinze ans et la procédure finit par une décision du Conseil communal sur recommandation des organisateurs.

On devine aisément qu'une fête de cette envergure dans une municipalité somme toute modeste, exige un effort important. La coordination est assurée par Hervé Lottin, administrateur du comité de la Procession du Car d'Or, qui affirme que la gestion de la participation publique à la procession est une progression « sur un fil de rasoir »³⁸². Car certaines années ont connu un débordement parmi les participants. En 1988, par exemple, une foule particulièrement nombreuse et exubérante perturba la procession en coupant la route au pied de la Rampe Sainte-Waudru.

La police communale prit l'initiative d'organiser des mesures pour éviter que cela ne se reproduise, mais sans imposer de mesures coercitives :

Ce sont bien des policiers de la ville de Mons, non en mission mais en casque blanc, jouant leur rôle ritualisé dans la fête. Attention à une dérive vers la gauche ou vers la droite... mais c'est un jeu aussi pour la foule qui ne pourrait pas déborder les policiers si les rangs se brisaient, sans provoquer la rupture complète du cadre festif.³⁸³

Pour contrôler la foule sans détruire l'atmosphère, la commune plaça d'abord un camion semi-remorque dans une rue perpendiculaire, de façon à briser l'élan de la course du public. La plate-forme du camion constitue en outre un excellent point de vue pour observer la procession. On introduisit ensuite, aux endroits stratégiques, « des agents en tenue de combat (entendez: combat dit « Lumeçon ») dont l'arrivée détendit l'atmosphère ». C'est le public qui assura la suite de la démarche. Comme l'explique Hervé Lottin:

Une partie du public a compris qu'il y avait là un problème, une dérive en cours. Des volontaires se sont présentés pour collaborer avec la police et trouver un moyen pacifique de contenir cette *ambiance*. Un groupe s'est constitué, qui reçut une tenue reconnaissable (un tee-shirt jaune avec un logo spécifique) et qui, comme par le passé, accepte d'occuper le premier rang, mais en essayant de convaincre les autres de l'utilité de se contrôler. Ils ont même fait l'effort de réapprendre des chansons populaires traditionnelles oubliées. Et ils ont pris l'initiative de distribuer, à leurs frais, des centaines de feuillets de ces chansons. (...) En accord avec la police et en coordination avec le responsable de la procession, ils alternent les phases « calmes », durant lesquelles le cortège peut passer, avec les phases plus animées, les « charges » qui ont lieu quand l'écart entre les groupes est plus imposant ou quand on arrête un groupe pour permettre « d'actionner la soupape de sécurité.³⁸⁴

³⁸² LOTTIN, Hervé, « La participation publique à la procession du Car d'Or ou le fil du rasoir », dans ROCHER, Marie-Claude et André SÉGAL (dir.), *Op. cit.*, p. 177 à 188.

³⁸³ PIETTE, Albert, *Genèse*, *Op. cit.*, p. 83.

³⁸⁴ LOTTIN, Hervé, « La participation publique à la procession du Car d'Or ou le fil du rasoir », dans ROCHER, Marie-Claude et André SÉGAL (dir.), *Op. cit.*, p. 181-182.

Enfin, il note, ceci est d'une importance capitale: « Le maintien de l'ordre est assuré par le public lui-même à qui la police est bien obligée de faire confiance ».³⁸⁵

Cette mobilisation de la population pour assurer la discipline est-elle efficace? Il semblerait que oui. Les deux exemples en font foi, l'un général, l'autre ponctuel : d'une part, à l'exception d'un acte de vandalisme perpétré dans un parc municipal, aucun incident perturbateur relatif à la Ducasse n'a été signalé ; d'autre part, l'événement inhabituel, observé *in situ* durant la Ducasse 1998 et décrit ci-dessous, est révélateur d'un autre aspect du phénomène de la transmission du patrimoine vivant.

Jimmy Tournay, alias saint Georges, a pris sa retraite, après 37 ans dans l'arène, dont 15 dans le rôle du saint. Il en avait hérité de son père, Aramis, qui « l'avait joué trente années »³⁸⁶. Et dans une cérémonie formelle et émouvante pour les Montois, il a transmis sa charge à son fils. Cette reconduction de père en fils par les Tournay est la première connue, mais, selon Hervé Lottin³⁸⁷ il n'est pas impossible que cela soit précurseur d'une tendance. L'événement fut largement couvert par la presse locale. Ce qui fut impressionnant pour l'observateur, c'est la retenue dont a fait preuve le public entier - y compris les jeunes chahuteurs, toujours à la corde et donc aux premiers rangs. Durant la cérémonie, tous ont observé un silence respectueux, applaudissant aux moments voulus, se pliant de bonne grâce au décorum *ad hoc* . Puis, le dernier discours terminé, le chahut a repris ses droits, la transmission du patrimoine étant assurée et entérinée par tous.

Le public de la Ducasse contemporaine est donc trans-générationnel. La Ducasse s'accommode bien des générations: plus du tiers de la procession est

³⁸⁵ *Ibid.*, p. 183.

³⁸⁶ « Jimmy Tournay, Saint-Georges de père en fils » dans À l'affût, magazine culturel, numéro spécial gratuit à l'occasion de la Ducasse, 1996.

³⁸⁷ Entrevue, avril 1999.

constitué d'enfants, d'adolescents ou de très jeunes adultes³⁸⁸. Elle réunit en outre des groupes économiques aux fonctions diverses : parmi les 38 acteurs du Lumeçon, on trouve une variété de métiers et professions, tels que cimentier, avocat, comptable, étudiant, assureur, artiste, restaurateur³⁸⁹. Et si aucune femme ne fait partie du combat, elles sont nombreuses dans le défilé. Généralement, les Montois forment une quasi-unanimité autour de leur fête³⁹⁰. Ce ne fut pas toujours le cas, comme on a vu.

Il ne faut cependant pas confondre unanimité et uniformité. Le public de la Ducasse est loin d'être uniforme, ce qui est évident si on le prétend représentatif de la vie de la cité. En effet, on observe nettement une césure entre le public de la procession et celui du combat. Il s'agit presque d'un changement de ton: de contemplatif à actif, d'admirateur à batailleur. Pour des raisons évidentes, la majorité des familles rentre chez elles après la procession, ou s'assemble autour de l'écran qui retransmet le combat, à l'écart des protagonistes³⁹¹. Le public plutôt calme de la procession cède sa place aux joyeux revendicateurs du combat. Mais les deux types de public font intégralement partie de la société montoise et l'un comme l'autre perçoit la Ducasse comme la célébration de son identité propre.

- TRANSMISSION

L'ethno-sociologue Guy Barbichon souligne que la fête est « une leçon d'espace local, (...) une leçon de ville » et constitue une occasion unique de former à la

³⁸⁸ Observation directe, confirmée par l'informateur no 4.

³⁸⁹ Informateur no 3.

³⁹⁰ Une question s'impose : qu'en est-il des immigrants? Relativement peu nombreux à Mons, on peut supposer qu'ils ne participent pas à cette fête de nature identitaire. Toutefois, l'observation directe a permis de constater la présence d'un certain nombre de membres de minorités visibles. Il faudra confirmer.

³⁹¹ Il faut une force physique importante pour s'insérer dans la cohue qui descend la rue des clercs avec saint Georges et le dragon. Mais c'est du courage qu'il faut pour assister de près au combat...

cité les générations montantes³⁹². À l'intérieur du rituel de la Ducasse, l'unité visible autour de la fête se fait aussi autour de la transmission à la génération suivante.

Les jeunes, en effet, tiennent une place importante dans les festivités montoises et particulièrement dans la procession (Fig. 3.2). Filles ou garçons, fidèles à la tradition, ils y sont aujourd'hui très présents³⁹³: chaque dame noble, depuis la Dame bâtonnière jusqu'aux Chanoinesses, est accompagnée d'une fillette qui tient le pan de sa robe; la Bonne maison de Ladre, représentant l'œuvre auprès des lépreux, est figurée par des enfants; sept enfants de chœur, on l'a vu, accompagnent la châsse sur le Car d'Or; le passage de la chorale des Petits pages de Roland de Lassus, célèbre compositeur du XVI^e siècle, est un point fort du défilé; et - ce qui peut sembler incroyable au spectateur nord-américain - plusieurs reliquaires précieux, datant des XVII^e ou XVIII^e siècles, sont portés par des épaules d'enfants.

Fig. 3.2 Présence importante des enfants dans la procession du Car d'Or



³⁹² BARBICHON, Guy, *Op. cit.*, p. 51.

³⁹³ Les photos qui suivent sont reproduites à partir de La Ducasse de Mons *Op. cit.*, avec permission de M. Fernand Martin, directeur de l'Office du Tourisme de la ville de Mons.

Page précédente : La bonne maison de Saint-Ladre

Ci-dessous : Les pages de Roland de Lassus

Bas de la page : (G) Le reliquaire de saint Julien (D) Notre-Dame du Bon-secours



Selon Guy Barbichon, en participant ainsi à un tour processionnel, l'enfant s'approprié l'espace de sa cité, à travers « une représentation et une intention collectives (...). La fête [est] occasion d'apprentissage d'un univers social étendu, moment d'apprentissage d'un univers local et spécialement de découverte de l'identité d'une cité. »³⁹⁴ et, plus largement, « Cet apprentissage social concourt de manière déterminante à la continuité culturelle de la cité »³⁹⁵.

La place des jeunes dans la Ducasse dépasse le simple accompagnement des adultes. Trois jours avant le combat, en effet, se tient le Petit Lumeçon, combat miniaturisé qui reproduit celui des adultes. On y retrouve les mêmes personnages, les mêmes symboliques et la même fierté des participants, comme en témoignent ces coupures de presse (Fig. 3.3 ci-dessous et page suivante) : l'une aimablement prêtée par un parent de participant et l'autre, une page de journal reproduite.

Fig. 3.3 Coupures de presse : le Petit « Lumeçon »



³⁹⁴ BARBICHON, Guy, *Op. cit.*, p. 52-53.

³⁹⁵ *Ibid.*, p. 47.

AU TOUR DES PETITS...

Avec la même rage au cœur...

Quel monde... Et quel soleil ! Cette fois, le petit Lumeçon a gagné ses lettres de noblesse. Ce n'est plus une annexe du programme des festivités, c'est un événement à part entière.

L'heure, c'est l'heure... Juste le temps pour Saint Georges de refaire la lanterne de son casque et la musique lance les premières notes du Doudou. Le cortège des petits acteurs entame la longue descente de la rue d'Havré; à 18h précises sous un soleil de plomb qui prend un malin plaisir à se refêter dans les casques des pompiers. Julien Claustriau est juché sur son cheval, figurant le preux chevalier comme un vrai pro.

C'est qu'il a l'habitude : il en est à son quatrième et dernier combat. Pour traverser la Grand-Place, c'est devenu presque aussi difficile que le dimanche à midi. Hier, la toute grosse foule était là, depuis la vague qui suivait les acteurs jusqu'aux milliers de personnes qui faisaient le pied de grue dans les jardins du Waux-Hall.

Les hommes blancs arlochent et Biète jusqu'à la place des Flandres, où ils ont droit à un repos bien mérité. Leur chemises sont déjà trempées et le plus dur reste à faire. Heureusement, les «grands» acteurs qui les escortent ont prévu de l'eau.

Les diables -plaqués-

Autour du rond, c'est de la folie douce. Certains sont arrivés dès 13h, pour être sûrs d'avoir une bonne place. Les plus grands parmi les petits se sont taillé une place à la corde avec la même hargne que leurs aînés. Parfois dans un esprit déplorable, comme ces vingt gaillards qui ont cru intelligent de plaquer au sol les petits diables à leur entrée dans le rond. Sans l'intervention d'un solide service d'ordre, les gamins ne se seraient jamais dégagés. La suite fut plus réglementaire, heureusement. Et si la Croix-Rouge a eu beaucoup de travail, c'était essen-

tiellement dû à la chaleur. A leur sortie, les petits acteurs étaient aussi rouges que leurs aînés. Aussi fiers, sans doute.

four, en restant à l'affût du crin qu'il restait au dragon. Pour les copains, ou pour les parents...
D.F.



Ce n'est pas parce qu'on a 11 ans qu'on ne fait pas les choses sérieusement. Que ce soit dans le rond ou à la corde...

Saint Georges a mené les petits combattants depuis l'hôtel de ville jusqu'au Waux-Hall. Julien Claustriau, qui tient ce rôle depuis quatre ans, en était à son dernier petit Lumeçon.

(Photos NVE)



Proux. 7-6-96.

Les adolescents et jeunes adultes, on l'a vu, se sont arrogé les premiers rangs autour des codes délimitant l'arène lors du combat. Uniformément vêtus de jeans et généralement torse nu, ils s'adonnent à un chahut de bon aloi, que les autorités communautaires tentent de circonscrire tout en respectant la participation de chacun. C'est d'ailleurs dès la fin de la procession, à la remontée du Car d'Or, que les jeunes gens s'approprient la fête:

Autant la procession est digne, quoique bon enfant, autant la fièvre s'empare des Montois lorsque le Car d'Or arrive au terme de son périple, à midi. Car avant de rentrer dans la Collégiale, il lui faut grimper la rampe Sainte-Waudru, le raidillon qui mène à l'édifice. Et c'est une foule transfigurée par l'effort commun qui pousse le Car d'Or pour l'aider à atteindre son but. C'est à ce moment que tout bascule, et que la Ducasse change de cap: quelques minutes plus tard débute le cortège du Lumeçon...³⁹⁶

Les jeunes, forts et exubérants, prennent alors autorité sur la fête : « Derrière le monstre, une double rangée de policiers tente, vaille que vaille, de retenir la foule en délire, foule avide des crins et des rubans porte-bonheur dont est garnie la queue du dragon. »³⁹⁷ Georges Raepers qui coordonne le Lumeçon depuis 25 ans, précise : « Les policiers, qui se présentent sans armes, se font bousculer durant la descente de la rue des Clercs, symbolisant la remise en cause du pouvoir et de la puissance de la ville ».³⁹⁸

Puis, c'est l'arrivée à la Grand'place, et le positionnement dans et autour de l'arène - bien nommée pour ce qui s'y déroulera. Se met alors en scène un double

³⁹⁶ Description du déroulement de la Ducasse, Programme officiel 1998. Office du tourisme de la Ville de Mons.

³⁹⁷ VAN CAENAGEM, Benoît, « La Ducasse de Mons », dans Saints et dragons II. Rôle des traditions populaires dans la construction de l'Europe, no 14, 1997, collection Tradition wallonne, Communauté française de Belgique, Bruxelles, p. 245.

³⁹⁸ RAEPERS, Georges, « Le Lumeçon, symbole et rituel collectif » dans Magazine À l'affût, édition spéciale Ducasse 1996.

ballet: celui, symbolique et régimenté, de l'intérieur de l'arène et celui, physique et vigoureux, du pourtour de celle-ci. Les groupes jeunes entourent les policiers et tentent briser la chaîne humaine qu'ils forment. Plusieurs se font forts de pénétrer dans l'arène, pour en être aussitôt expulsé, le cas échéant; les bousculades sont nombreuses, bien que contenues, et les échanges peuvent être rudes. À l'observation *in situ* du combat, on saisit mieux les définitions du patrimoine *intangibile* et du patrimoine *vivant*, et l'on comprend l'impact, sur le chercheur, de la recherche participative...

Après la fin du combat, alors que les acteurs de toutes sortes se dispersent, les enfants reprennent possession du terrain, qu'ils ratissent, à la recherche des crins qui leur assureront une année de bonheur (Fig. 3.4).

Fig. 3.4 L'après-combat



Si elle est parfois dérangeante, il est évident que cette participation des jeunes adultes exubérants à la Ducasse n'en est pas moins primordiale pour la perdurance de la fête. Elle témoigne de la mobilisation d'un groupe d'âge qu'il n'est pas toujours facile d'impliquer et de sa sensibilité à l'identité de la cité. Cela s'exprime d'ailleurs par ce refrain que les jeunes entonnent autant à une joute sportive qu'à une manifestation patrimoniale: « Et les Montois ne périront pas »...

Il semble que la Ducasse, contrairement au Grand-Hornu et aux musées, soit l'exemple d'un patrimoine qui a survécu par appropriation. Que ce soit par les détenteurs de l'autorité en place qui récupèrent la fête pour ses fins politiques, ou par les démunis qui y voient une occasion de revendication, ou encore par la classe moyenne qui y retrouve l'expression de sa mémoire, la Ducasse de Mons a été portée au cours des siècles par son public. Son appropriation par le public ne fait aucun doute, et cela ressort clairement de la représentation schématique de l'intervention patrimoniale (Fig. 3.5 page suivante).

Fig. 3.5 L'intervention patrimoniale pour la Ducasse

| <i>L'intervention patrimoniale :</i> La Ducasse | | | |
|--|--|--|--|
| ACTEURS | POUVOIRS PUBLICS (POLITIQUE ÉCONOMIQUE) | INSTITUTIONS (DE CONSERVATION RECHERCHE DIFFUSION) | CITOYENS (IDENTAIRE COMMÉMORATIF TRANSMISSION) |
| ACTION | | | |
| collection / aliénation | | | <ul style="list-style-type: none"> • religiosité populaire • identification à la cité; appropriation |
| sauvegarde / conservation | | <ul style="list-style-type: none"> • mandat du Conseil sup. de l'ethnologie | <ul style="list-style-type: none"> • initiatives citoyennes |
| renovation / actualisation | <ul style="list-style-type: none"> • subside de la commune • création d'un échevinage aux fêtes | | <ul style="list-style-type: none"> • création d'un comité de citoyen • renouvellement des rituels & costumes |
| réaffectation / réinsertion | <ul style="list-style-type: none"> • implication des dignitaires dans la cérémonie | | <ul style="list-style-type: none"> • laïcisation • participation active trans-générationnelle |
| valorisation / rentabilisation | <ul style="list-style-type: none"> • soutien de l'office du tourisme • conservateur du trésor de la Collégiale | <ul style="list-style-type: none"> • mécénat corporatif | <ul style="list-style-type: none"> • commercialisation de sous-produits • tourisme • prolongation (1 semaine) |
| transmission / pédagogie | <ul style="list-style-type: none"> • publications officielles | <ul style="list-style-type: none"> • recherches ethnologiques | <ul style="list-style-type: none"> • Petit Doudou • implication des jeunes |

Selon la représentation schématique, il semble donc que le premier facteur de conservation du patrimoine, celui de la perception du public à l'égard de l'importance du patrimoine concerné. En effet, la sensibilité du public à l'égard de cette fête a peu varié au cours des siècles, malgré l'évolution symbolique de celle-ci - ou peut-être, grâce à son évolution symbolique. Le désir de conservation de ce patrimoine est davantage le résultat d'initiatives populaires que d'interventions politiques. En outre, l'appropriation par le public est double: individuelle et collective, avec une nette prédominance de cette dernière, comme le démontrent, d'une part, l'autorégulation communautaire et d'autre part, la volonté générale d'adhésion à la tradition ou au protocole, sans oublier la large participation bénévole.

Sans renier l'assise populaire qui constitue la base même de la perdurance de la Ducasse, on peut néanmoins soulever une question fondamentale : à force d'adaptation, la fête a-t-elle subi une dénaturation? Sa profondeur historique est indéniable, mais la contemporanéité a-t-elle rompu la continuité? On aborde ainsi les redoutables questions de l'authenticité du patrimoine et de son intégrité.

Bien que certains puristes de la tradition regrettent qu'effectivement, les diverses transformations aient opéré une dilution à la fois du fond et de la forme, René Meurant et Albert Piette font plutôt état des glissements symboliques de la Ducasse, que confirme l'observation. On constate ainsi la pénétration de paramètres modernes dans la fête: laïcisation, internationalisation, commercialisation, facteurs d'insertion de la fête dans la modernité de Mons. De même, l'élargissement de la Ducasse à une semaine entière de festivités témoigne de l'ouverture de la fête vers des participants extérieurs, entraînant l'accroissement de retombées économiques et, partant, la rentabilisation de cette dernière. Le sens socio-économique de la manifestation devient évident et semble, avec la sécularisation et la commercialisation, s'imposer sur les fonctions mémorielle et identitaire d'origine.

On constate également la participation, quoique restreinte, des pouvoirs publics et institutionnels, particulièrement par le biais d'octrois et de subsides, de soutien logistique (prêt de personnel communal), d'approbations (des nominations de nouveaux acteurs, par exemple) et de présences symboliques: le Bourgmestre reçoit les reliques, les dignitaires siègent en spectateurs sur le parvis et au balcon de l'Hôtel de ville... Enfin, le désir de transmission s'exprime par l'implication transgénérationnelle, à la fois dans la procession et dans la tenue du Petit Doudou, de même que par l'ouverture du tourisme, comme on l'a vu plus tôt.

Dans le cas de la Ducasse de Mons, donc, les quatre facteurs de sauvegarde du patrimoine semblent être présents, ce qui expliquerait la perdurance et le développement de ce patrimoine ethnologique. On retrouve, en premier lieu, une perception et une sensibilité aiguës de la part du public; on constate son intégration de l'événement dans le fonctionnement économique autant que mémoriel de la ville, car la fête ponctue annuellement la vie de ses habitants; citoyens et institutions en gèrent le déroulement et la protection et en transmettent le goût aux générations futures et aux publics externes.

L'objet de culture matérielle, particulièrement lorsqu'envisagé en situation muséale, se présente dans une tout autre position de conservation (Fig. 3.6). Hors de portée du collectionnement privé, il dépend intégralement de la gestion institutionnelle et gouvernementale et, accessoirement, de la conscientisation du grand public. Certains pans de la population y sont encore sensibles : la génération âgée, qui a mémoire de l'usage courant des objets et des savoirs, la communauté savante (historiens, archivistes, ethnologues), pour laquelle la conservation est une préoccupation professionnelle, et le public averti, public de loisir et d'intérêt personnel, qui recoupe souvent les deux premiers groupes.

Fig. 3.6 L'intervention patrimoniale : les objets en situation muséale

| <i>L'intervention patrimoniale:</i> Les objets en situation muséale | | | |
|---|---|--|--|
| ACTEURS (OBJECTIFS) | POUVOIRS PUBLICS (POLITIQUE ÉCONOMIQUE) | INSTITUTIONS (DE CONSERVATION RECHERCHE DIFFUSION) | CITOYENS (IDENTITAIRE COMMÉMORATIF TRANSMISSION) |
| TYPE D'ACTION | | | |
| collection / aliénation | 2 ^{ème} niveau de collectionnement : l'institutionnalisation publique | | 1 ^{er} niveau de collectionnement : l'intérêt privé |
| sauvegarde / conservation | Actions issues des mandats muséaux | | Actions privées limitées (bénévolat, promotion) |
| rénovation / actualisation | subside de la Commune : collection subside de la RW : rénovation de bâtiment | | |
| réaffectation / réinsertion | • Changement de fonctionnalité de l'objet : acquiert une valeur culturelle, mémorielle, identitaire | | Ré-appropriation ? |
| valorisation / rentabilisation | soutien de l'office du tourisme | mécénat corporatif | • tourisme • image ? |
| transmission / pédagogie | publications officielles, activité de prestige & de culture | recherches ethnologiques & muséologiques | Rôle didactique ++ Sensibilisation, éduc. |

La relation entre public et patrimoine se trouve alors inversée par rapport à celle du Doudou. Alors que pour ce dernier, la mobilisation publique suscite l'action de pouvoirs publics, dans le cas de musées, l'intervention débute par un désir des instances officielles de sauvegarder ce patrimoine mobilier en y sensibilisant la

population et en cherchant à le dynamiser par l'intégration dans les fonctions urbaines - via la pédagogie, le tourisme et l'emploi. Ainsi, il y a inversion dans la chronologie habituelle des quatre éléments de sauvegarde patrimoniale : gestion, perception, intégration et transmission.

En outre, le public reste le maillon faible de l'enchaînement. On a constaté une difficulté de fidélisation directement liée à l'exiguïté et la vétusté des locaux et l'ampleur de la collection. C'est donc une multiplicité de problème qui remet en cause la conservation du patrimoine mobilier en milieu muséal à Mons. Il semble que les solutions soient surtout de l'ordre de la gestion publique et mobilisent une quantité importante de ressources, au service d'une « rentabilité » qui ne sera jamais économique. Ce patrimoine s'intègre-t-il pleinement dans le fonctionnement d'une ville contemporaine ? Par quels critères peut-on évaluer les impacts de la conservation dans ce domaine ? Ces questions restent posées.

Par contre, les savoir-faire traditionnels se retrouvent dans une situation intermédiaire : tout en étant tributaires de l'action des instances politiques, administratives et entrepreneuriales, ils contribuent de façon essentielle aux activités de restauration architecturale et imposent, par ce fait, la nécessité de leur propre conservation. Ainsi, bien que l'importance du patrimoine ethnologique dans la vie moderne de la ville soit généralement perçue comme mineure, celle des métiers anciens de la construction connaît une reconnaissance accrue. Les retombées sociales de leur sauvegarde, telle que la formation aux techniques traditionnelles du bâtiment, la réinsertion de chômeurs, la reconnaissance de jeunes artistes et l'apport au développement du tourisme local, confèrent à ce patrimoine vivant un rôle socioéconomique non négligeable.

TROISIÈME PARTIE

LE TRAITEMENT DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL À MONS

LES « GRANDS DISPARUS » ET LES « GRANDS SURVIVANTS »

CHAPITRE 4 CONTEXTUALISATION

Le patrimoine architectural - du moins en Occident - est l'apport concret de l'histoire, le « déjà-là » le plus visible et certainement, en termes de volume, le plus imposant. Il est « la référence irremplaçable » et, à ce titre, le plus représentatif du rapport de l'Homme à son passé. Il s'avère aussi fréquemment porteur d'identité urbaine. Selon l'urbaniste Alexandre Melissinos,

Il semble que les architectures anciennes donnent aux villes leur image et leur identité. (...) Lorsque l'on cherche à distinguer les villes les unes des autres, ce ne sont pas leurs périphéries qui font la différence, mais bien leurs bâtiments et leurs quartiers anciens. De ce fait, le « patrimoine » de ces architectures joue un rôle déterminant dans l'identification de la ville, même s'il est désormais hors du contexte social qui l'a produit. J'ajouterais que, d'une certaine façon, ce patrimoine est devenu un élément subversif, car il constitue l'image inverse de l'urbanisation et de l'architecture uniforme actuelle. Il rappelle et il interpelle à la fois.⁴¹¹

Dans ce contexte, les ensembles contemporains, ainsi que ceux qui ne sont parvenus au XXI^e siècle que sous la forme de ruines, sont révélateurs de la réalité urbaine. La façon dont les gestionnaires actuels traitent ces patrimoines l'est encore plus.

Une présentation systématique du patrimoine immobilier de Mons *Intra-muros* pouvait commander une structure tripartite, examinant tour à tour les traces laissées par les pouvoirs politico-militaire, religieux et civique. C'était la structure initiale de cette section de chapitre. Or en cours de démarche, il est apparu qu'une approche plus systémique serait préférable, puisqu'elle permettrait, d'entrée de jeu, d'adopter une perspective de problématique. La mise en contexte du patrimoine immobilier de Mons s'effectue donc en deux parties : d'une part, le patrimoine qui n'a pas résisté au temps, un « grand disparu » et d'autre part, celui qui est encore visible aujourd'hui, un « grand survivant ». On reconnaîtra néanmoins les références aux trois pouvoirs mentionnés ci-dessus. Dans cette perspective systémique, chaque exemple choisi peut être envisagé dans sa réalité contextuelle : son utilité, sa mémoire, son insertion, sa pertinence et sa relation au public-citoyen.

On comprendra que cet exercice de présentation ne saurait prétendre à l'exhaustivité. L'ampleur du sujet traité exclut cette possibilité, et impose encore une fois un tri intransigeant. Il tend néanmoins vers une certaine représentativité, car les éléments choisis pour les deux chapitres qui suivent, s'ils s'inscrivent clairement dans la réalité montoise, ne se distinguent pas, pour la plupart, par des caractéristiques exceptionnelles pour la région.

Le choix des exemples repose sur leur importance centrale pour la ville de Mons - au sens propre et au sens figuré : au sens propre, parce qu'ils ne pouvaient se situer que dans l'*Intra-muros* de Mons, la périphérie de la ville - soit les « première et deuxième couronnes » - étant exclue en vertu du corpus désigné; au sens figuré, de par le rôle primordial que ce patrimoine devait avoir tenu dans le développement et le rayonnement de la cité. Le choix prend en compte, d'autre part, la représentativité des objets d'analyse, car l'analyse d'un bâti d'exception aurait faussé la démarche.

⁴¹¹ « L'avant, le pendant et l'après-voyage. Entretiens avec Alexandre Melissinos » dans *Urbanisme* (juillet-août 1997) no 295, p. 59. Les italiques sont rajoutés.

Il faut noter, également, que la définition de ce qui constitue l'*Intra-muros* repose sur la conception montoise de la cité, c'est-à-dire l'inclusion des fortifications qui ont toujours fait partie de son identité. Cette conception de l'espace interne de Mons est confirmée par le Schéma de structure de Mons, datant de mars 2000 : « le centre historique de Mons défini à l'intérieur de la ceinture des boulevards, en ce compris les rives extérieures construites de celui-ci », que l'on distingue clairement de la « première couronne (...) quartiers inscrits dans un rayon de 2 km de la Grand'place ou 1 km à partir des portes de l'*Intra-muros* » et *a fortiori*, de la « deuxième couronne », zone suburbaine de vocation mixte⁴¹².

L'analyse du traitement du patrimoine immobilier architectural à Mons porte sur deux ensembles architecturaux : les éléments « disparus », c'est-à-dire des vestiges, incomplets et « a-fonctionnels », en l'occurrence les fortifications de Mons, qui ont défini l'*Intra-muros* pendant plus d'un millénaire, et les « survivants », c'est-à-dire le centre historique de Mons, qui a également défini l'*Intra-muros* de la cité, mais d'une perspective interne.

Les « grands disparus » forment le premier ensemble architectural observé. Il s'agit de ruines, donc de traces architecturales et, en ce sens, les « grands disparus » ne le sont pas totalement... On entend donc l'expression telle qu'elle est définie dans le dictionnaire Larousse, désignant « les restes d'un bâti antérieur, résultant de la dégradation de celui-ci, et inutilisables sans une intervention patrimoniale ». En contrepartie des « grands disparus », les « grands survivants » constituent le deuxième groupe soumis à l'analyse. Mons, avec son héritage plus que millénaire, proposait un vaste éventail de possibilités d'observation. On pouvait choisir en vertu de la fonction, selon la vocation politique, civique, religieuse, industrielle ou

⁴¹² Schéma de structure de la ville de Mons. Rapport 8, Phase 3 - Étape 7. Objectifs détaillés (provisoires). Cooparch-RU, mars 2000. L'importance de ce schéma de structure sera expliquée dans la deuxième partie de ce chapitre.

résidentielle de l'édifice; on pouvait aussi opérer la sélection d'après des critères d'époque ou de style et n'inclure, par exemple, que le bâti gothique, pré- ou postindustriel ou autre. On a retenu plutôt les mêmes paramètres que pour « les grands disparus » : ceux de la centralité et de la représentativité.

Pour correspondre aux fortifications, ensemble patrimonial dont l'importance s'étendit véritablement sur toute la cité, un seul choix s'imposait comme exemple de « grand survivant » : le centre historique de Mons, dit « quadrilatère médiéval », qui regroupe la Grand'place, avec l'Hôtel de ville et son jardin, ainsi que la Collégiale, le square du château comtal⁴¹² et le Beffroi. Seul ce site ancien peut présenter l'équivalent, en termes d'influence sur la vie montoise, des grandes fortifications. La correspondance historique est évidente : tous deux construits dès la fondation de la cité (on se souviendra que, sous l'empire romain, Mons était un *castilocus*, château fortifié), ils conditionnèrent le développement de la ville.

Mais le parallèle entre les deux est plus fondamental encore. En effet, les deux ont été des facteurs « définisseurs » de l'identité montoise, que ce soit par la délimitation ou par l'identification, de l'intérieur ou de l'extérieur. Chacun des ensembles a contribué au développement de Mons, l'un en retenant les débordements, l'autre en dynamisant le cœur. La fonction poliurcétique des fortifications représente la dimension identitaire centripète de la cité, alors que le centre historique, dont l'influence rayonnait, voire dominait, depuis Mons sur les

⁴¹² Paradoxalement, à l'intérieur du quartier ancien, qualifié de « grand survivant », se trouve justement un « disparu » : le château des Comtes de Hainaut. Il aurait certes été intéressant de s'y arrêter et d'en traiter comme du « grand disparu ». L'enceinte, la conciergerie, la chapelle et les caves sont en cours de restauration complète. Deux ensembles de facteurs ont plutôt orienté le choix vers les fortifications. D'une part, l'abondance de la documentation et l'avancement des travaux de réhabilitation, qui permettait une démarche plus riche, d'autre part, la diversité des usages après réaffectation, par opposition au site du château, dont la vocation restera essentiellement touristique. Le lecteur comprendra qu'il faudra donc, à grand regret, faire abstraction de ce « disparu » dans l'analyse du centre ancien de Mons.

communes avoisinantes, confirmait le caractère radio-concentrique⁴¹³ de la cité. Enfin, le XIXe siècle provoqua pour les deux ensembles, un questionnement de leurs fonctions respectives.

Là s'arrêtent les similitudes, cependant. Pour l'une, ce questionnement mène à la confirmation, à la continuité, pour l'autre, à la rupture; l'un des ensembles éclate et s'achemine vers la disparition, alors que l'autre s'affirme et se développe, s'adaptant à la modernité croissante de la ville.

4.1 LES « GRANDS DISPARUS »

Malgré leur importance historique, les fortifications de Mons n'ont pas résisté aux poussées industrielles du XIXe siècle. Seuls certains quartiers en ont gardé des traces éparses. La plus ancienne est la Tour Valenciennoise, construction massive de brique et de pierre bleue érigée vers 1340 lors des travaux d'édification de la deuxième enceinte, dont elle reste le seul vestige⁴¹⁴. Beaucoup plus récentes, les casernes forment une série de traces intéressantes, avec entre autres, les casemates et la boulangerie militaire, situées dans le quartier du Béguinage, et la caserne du Major Sabbe, aujourd'hui le Carré des arts, dans le quartier voisin des Messines. Démantelées en 1746 sur ordre autrichien, puis reconstruites par les autorités hollandaises au début du XIXe siècle, elles présentent l'intérêt unique d'appartenir à deux quartiers populaires dont le tissu urbain fut en mutation constante pendant plus de cent ans. Les deux quartiers font, encore aujourd'hui, l'objet d'une attention particulière en matière de revalorisation.

⁴¹³ BARTHÉLEMY, Jean, Mons. Revivre en ville, *Op. cit.*, p. 30.

⁴¹⁴ Le patrimoine monumental de la Belgique, Liège, Ministère de la Culture française, 1974 à 1976, p. 232-233. La tour est située au nord-ouest de la ville.

Comment, dans leur état parcellaire et dégradé, peuvent-elles s'intégrer dans le contexte urbain actuel ? Comment les quartiers dans lesquels elles sont situées composent-ils avec leur présence ? Quelles valeurs justifient l'investissement de ressources publiques dans une entreprise de conservation ? Le cas échéant, quelle responsabilité portent les communautés contemporaines dans la transmission de ces vestiges aux générations suivantes ?

Les casemates et le quartier du Béguinage constituent le sujet d'analyse principal de cette première partie de chapitre, bien que diverses allusions seront faites aux remarquables réalisations du Carré des arts et, plus largement, du quartier de Messines⁴¹⁵. Le patrimoine monumental, de même que la Grand'place et ses abords, en forment la deuxième.

4.1.1 L'ENCEINTE MÉDIÉVALE : DE PRESTIGE À VESTIGE

Victor Hugo, de passage à Mons le 18 août 1837, notait deux particularités : le Beffroi et les fortifications. Il écrivait : « Mons est une citadelle; et une citadelle plus forte qu'aucune des nôtres. Il y a huit ou dix enceintes avec autant de fossés autour de Mons. En sortant de la ville, on est rejeté, pendant plus d'un quart d'heure, de passerelles en pont-levis, à travers les demi-lunes, les bastions et les contrescarpes... »⁴¹⁶ Jusqu'à leur démolition, décrétée en 1861, les fortifications montoises constituaient véritablement l'un des marqueurs spectaculaires de la ville de Mons. Au cours des siècles, elles avaient fonctionné à la fois comme remparts de protection et comme symbole du prestige et du pouvoir de la ville.

⁴¹⁵ Le quartier de Messines aurait constitué un excellent exemple. Là encore, le choix s'est effectué de façon presque aléatoire, en fonction de l'accessibilité des sources, du matériel livré lors des entrevues et de la disponibilité de la documentation lors des séjours à Mons.

⁴¹⁶ La Belgique selon Victor Hugo. Lettres et dessins de Victor Hugo réunis par Pierre Arty, Liège/Bruxelles, Desoer, 1968, p. 50.

- *L'ENSEMBLE EN DÉVELOPPEMENT*

Si, dès le Xe siècle, les premières palissades du comte de Hainaut, « haut avoué et abbé laïc de Sainte-Waudru », construites par ce dernier autour de son *castrum*, font place à de véritables murailles, « il n'y aura pas d'enceinte urbaine avant le XIIIe siècle, et cette première muraille de pierre, défense avancée du château, est édiflée aux frais du comte : elle encercle les monastères et l'église, et l'agglomération en sus du château; son développement est d'environ 1 000m ». ⁴¹⁷

La proximité et le dynamisme des foires de Champagne fournissaient à Mons un florissant commerce de vin, de blé et de poisson, de sorte qu'au siècle suivant, l'évolution de Mons se caractérisa par la montée d'un troisième pôle d'autorité. Face aux pouvoirs comtal et capitulaire s'affirmait le pouvoir civil d'une bourgeoisie dont la prospérité croissait sans cesse. Il en résulta la construction, vers 1287, d'une enceinte véritablement communale, érigée avec la collaboration du comte et du chapitre, mais néanmoins placée sous l'autorité des échevins.

L'enceinte séparait la cité libre⁴¹⁸, désormais *Intra-muros*, du plat pays borain majoritairement peuplé de libres manants et de serfs. « Ceinturée par de nombreux vallonnements (d'où le nom de *Mons*), bordée par des zones boisées au nord et à l'est, limitée par les sillons des rivières la Haine et la Trouille, la ville s'étend 'en tentacules à partir de la Grand'place' »⁴¹⁹. La prospérité de la ville et son développement démographique rendirent nécessaire l'extension de la muraille en 1290 et en 1395,

⁴¹⁷ PIÉRARD, Christiane et Bruno VAN MOL, « Mons, une enceinte en mutation constante, de 1290 à 1865 » dans Les enceintes urbaines en Hainaut, Bruxelles, Crédit communal, 1988, p. 15.

⁴¹⁸ « Bien que Mons ne possédât pas de charte franchise, *de facto*, elle eut tous les attributs et caractéristiques de la commune dès le début du XIIIe sinon déjà à la fin du XIIe siècle. » *Ibid.*, p. 15.

⁴¹⁹ PIERRARD, Charles. Mons et sa région, Cuesmes, s.é., 1967, p. 71.

donnant ainsi à la ville l'aspect qu'elle conserva jusqu'au milieu du XIXe siècle¹. Ainsi, « Si la première muraille avait un développement de près de 1 000 m, la deuxième (c. 1395) atteignait environ 4 600 m (...) Au-delà de cette ceinture de talus, de fossés et murs, les enceintes modernes s'étendront largement sur la campagne voisine, empiétant sur la *tierra communis* montoise, sur Ghlin, Nimy, Hyon, Cibly et Cuesmes »².

Bien que la forme et l'ampleur des murailles aient varié au gré des conflits et des dominations, l'enceinte médiévale demeura intacte, bien qu'obsolète, jusqu'en 1815³. Successivement, les pouvoirs espagnol, français, autrichien et hollandais ordonnaient l'expansion, le démantèlement puis la reconstruction des fortifications. Ainsi, suite au siège de Louis XIV, l'architecte Vauban en dirigea de puissants travaux, de 1691 à 1697. Il reste aujourd'hui peu de traces visibles seule subsiste, de l'enceinte médiévale, la tour Valenciennoise (ci-dessous, Fig.4.1), dont le début des travaux d'érection datent de 1358.



¹ Le patrimoine monumental de la Belgique, volume 4, Province de Hainaut, Arrondissement de Mons, Liège, Ministère de la Culture française, 1975, p. 227.

² PIÉRARD, Christiane et Bruno VAN MOL, *Op. cit.*, p. 15.

³ PIÉRARD, Christiane, « Mons fortifiée, de 1290 à 1861 », dans Mons. Le béguinage, *Op. cit.*, p. 23.

Et, des remparts des XVIIIe et XIXe siècles, il ne reste « au-dessus du niveau du sol, que les casemates (magasins à fourrage du XIXe siècle) de la place Nervienne et la boulangerie de la rue Thirimont (rue de la boulangerie), constructions essentiellement en briques qui ont eu un usage militaire jusque mai 1940. Elles sont à présent occupées par diverses activités sportives ou culturelles. »¹Par ailleurs, les fortifications, avec ses portes et ses plans d'eau, sont omniprésentes dans l'iconographie montoise et s'imposent, tel un leitmotiv, à travers les siècles et les styles, particulièrement à l'occasion du siège de Louis XIV mais aussi avec l'évolution des bâtiments et des quartiers, vus de l'intérieur et de l'extérieur de la ville.

Fig. 4.2 Représentations iconographiques des fortifications : ci-dessous, «Louis XIV acceptant la reddition de Mons», 1691, huile sur toile (Détail)

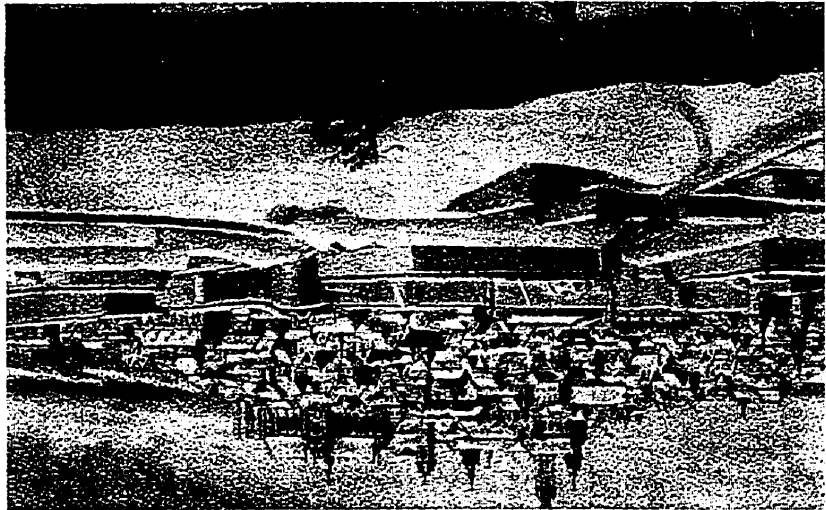
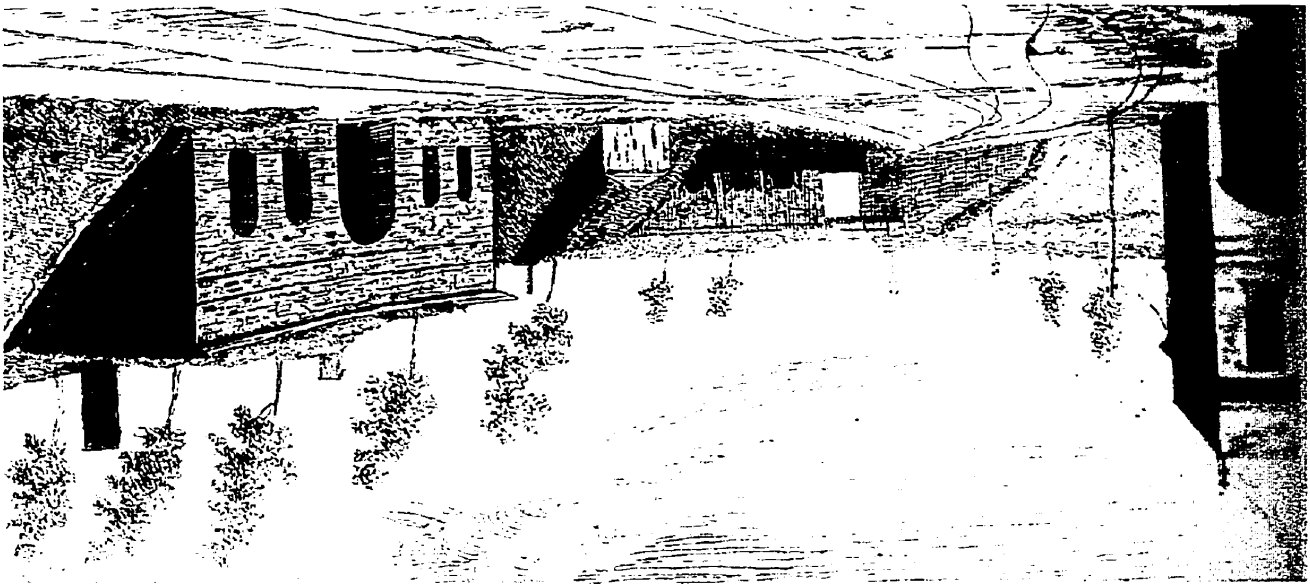


Page suivante : (haut) Mons, 1638, huile sur bois, (bas) «Porte du Rivage», 1862, dessin gravé

¹ *Ibid.*, p. 48.

L'ancienne enceinte médiévale et les fortifications qui l'entouraient devinrent incompatibles avec les fonctions économiques du XIXe siècle et l'expansion urbaine qui en résultait : le nombre réduit et l'étroitesse des portes (4,40m) entravaient la circulation des marchandises. En 1841, le chemin de fer pénétra la ville et les remparts furent percés à cet effet en deux endroits.² Mons est, depuis 1996, desservie par le TGV Paris-Bruxelles-Amsterdam.

• L'ENSEMBLE EN DÉGRADATION



L'industrialisation et la prospérité charbonnière entraînèrent une explosion démographique, « passant de 43 700 habitants en 1831 à 77 600 en 1900, soit un taux de croissance de 78% ». ⁴²⁵ Cette nouvelle pression démographique annonçait comme inévitable la démolition de l'enceinte de la ville. L'espace habitable *Intra-muros* était devenu exigü : « Vers 1860, il reste à peine à chaque habitant une moyenne de 45m², rues et espaces publics compris. (...) En 1834, on dénombre dans l'enceinte des fortifications, 2 340 propriétés bâties pour une population de 21 000 âmes, soit une moyenne de neuf habitants par maison ». ⁴²⁶

Une commission chargée « d'examiner toutes les questions que la démolition des fortifications pourrait faire naître » ⁴²⁷ fut créée en 1859. « Le 18 mai 1861 le roi Léopold 1er signa la loi relative à la réorganisation de l'artillerie belge et au démantèlement total de Mons » ⁴²⁸ et en 1865, la démolition était achevée ⁴²⁹, les vestiges des fortifications faisant place au développement des boulevards périphériques.

Or, comment les Montois de l'époque perçoivent-ils la perte de « leurs » murs ? On retrouve de nombreux documents faisant état d'une certaine « libération » de la cité, dont celui-ci, que Michèle Rouhard, ingénieur architecte, qualifie de représentatif « du sentiment général des Montois » : Les envolées lyriques de L. Dumont dans la Gazette de Mons des 16 et 25 juin 1861 témoignent certainement du sentiment général des Montois :

⁴²⁵ BARTHÉLEMY, Jean, « Ville de Mons : mise en place d'une stratégie globale de renouveau urbain. Étude de cas », Groupe chargé du projet sur les politiques d'amélioration de l'environnement urbain, OCDE. Document interne, photocopié par l'auteur. Sans date, sans pagination.

⁴²⁶ Rapport du Comité de la santé publique, 19 janvier 1859, cité dans LECOMTE, Marcel, *Op. cit.*, p. 39.

⁴²⁷ Rapport du conseil communal, octobre 1862, Archives de la Commune de Mons.

⁴²⁸ *Ibid.*, p. 38.

Tes troupeaux de maison descendent dans la plaine.
 Désormais tu seras en ta splendeur sereine,
 Comme un temple habité par les arts et la paix.
 Sous tes bras étendus, l'industrie aura place,
 Tu vas enfin avoir de l'air et de l'espace,
 Des fleurs et des ombrages frais. »⁴³⁰

De même, dans une perspective hygiéniste inspirée de l'utopisme, les ingénieurs et les architectes magnifiaient le potentiel de réaménagement autour des anciennes fortifications, dans le cadre d'un vaste « projet urbain », qui comprenait l'assainissement de quartiers ouvriers par le détournement de la Trouille et l'érection de plusieurs bâtiments de services publics tels « l'hôpital civique, la prison, la gare et des écoles (...), l'école Normale et la machine à eau »⁴³¹. Mais surtout, la démolition des remparts permet la construction d'un réseau routier périphérique, apparemment unanimement désiré : « Établissement d'une magnifique ligne de boulevards, de 35 mètres de largeur (...) et formant, à leurs points de jonction, de vastes places circulaires ... »⁴³²

Ainsi, dès la disparition de son périmètre déterminant, une autre structure s'y superpose : de grands boulevards périphériques en épousent, quelques centaines de mètres plus loin, le tracé exact. « Les grands boulevards ont perpétué la trace de l'enceinte et gardé, aux yeux des autorités communales, son rôle de césure entre la ville ancienne et les faubourgs, c'est-à-dire 'toutes les habitations qui se trouvent au-delà de la ligne des boulevards et ronds-points', selon la définition du conseil communal en date du 5 juillet 1874. »⁴³³ En d'autres termes encore, la cité *Intra-muros*.

⁴²⁹ LECOMTE, Marcel, *Op. cit.*, p. 46.

⁴³⁰ ROUHARD, Michèle, « Projet urbain de Mons de 1861 à 1914 », dans Mons. Le béguinage, *Op. cit.*, p. 29.

⁴³¹ *Ibid.*, p. 35.

⁴³² *Ibid.*, p. 34.

⁴³³ ROUHARD, Michèle, « Projet urbain de Mons de 1861 à 1914 », dans Mons. Le béguinage, *Op. cit.*, p. 33.

Aujourd'hui, ces boulevards et leur aménagement paysager ont eux-mêmes été détruits pour faire place à un anneau d'autoroutes. Mis en place par décision Régionale il y a quelque vingt ans dans le cadre d'un nouveau plan de circulation, ce système routier ne fit pas l'unanimité. L'ASBL Sauvegarde et Avenir de Mons s'y opposait et, si l'anneau soulage le problème de circulation automobile, on note encore aujourd'hui qu'il accentue celui des résidences situées dans l'entre-deux⁴³⁴. Les écrits Charles Bertin éveillèrent la conscience montoise à l'égard du patrimoine :

Les boulevards de Mons construits sur l'emplacement des anciennes fortifications étaient l'une des plus délicieuses beautés de la ville. Leur quadruple anneau de feuillage était la tentation des promeneurs et des amoureux qui prenaient plaisir à boucler leur cercle d'ombre. (...) On a froidement abattu ces beaux arbres centenaires pour faire place à cet horrible nœud coulant de béton qui étrangle la ville. »⁴³⁵

On est donc ici devant un autre exemple de la disparition du patrimoine lorsque celui-ci n'a pas la capacité d'adaptation à la modernité - en l'occurrence, les exigences du trafic automobile et d'accessibilité à la ville. L'accès à Mons est en effet facilité aujourd'hui par la jonction avec quatre autoroutes nationales (E 19, A 2, E 42 et E 40)⁴³⁶ et ce qu'il reste des boulevards construits à partir des fortifications sont les carrefours qui arborent le nom des anciennes portes médiévales : la « porte d'Havré », à l'est ouvrant sur Namur, Liège et l'ancien Empire, la « porte de Bertaimont », au sud, menant vers Maubeuge, Laon et Paris, et, menant également à Paris, ainsi qu'à Lille et Valenciennes par le sud-ouest : la « porte du Rivage », la « Porte du Parc, au nord-ouest vers Tournai, Courtrai et la Flandre et enfin, vers le nord, Bruxelles, le Brabant et la Hollande : la « porte de Nimy ».

⁴³⁴ Entretien avec M. Jean Barthélemy, juin 2000.

⁴³⁵ Allocution de Charles Bertin prononcée à l'occasion du 25e anniversaire de fondation de Sauvegarde et avenir de Mons. Édition spéciale du bulletin bimensuel du même nom (août 1995), p. 5.

⁴³⁶ « Les accès à Mons », Mons. Le guide. *Op. cit.*, p. 85.

Il semble donc que, malgré leur destruction, les fortifications continuent à jouer un rôle significatif dans l'identité montoise. En délimitant le territoire d'appartenance, elles ont longtemps établi un périmètre identitaire. Quelles traces symboliques se retrouvent dans la mentalité contemporaine ?

La persistance mémorielle semble évidente lorsqu'on évoque les Montois Cayaux, qui se définissent par leur appartenance à l'*Intra-muros* montois. Plusieurs observateurs le rapportent⁴³⁷, et certains résidents montois en sont fortement conscients : « L'âme populaire montoise fut longtemps prisonnière des remparts de la ville. (...) Les Montois s'aventuraient rarement hors des murs de la cité, sinon pour l'un ou l'autre pèlerinage »⁴³⁸; ou encore, « L'histoire de la cité du Doudou ne peut se comprendre que par l'existence d'une importante ceinture de remparts »⁴³⁹. En outre, les historiens Pierre Orban et Louis Thiernesse affirment : « À l'intérieur de la cité montoise, un très fort sentiment de propriété croît, à cause de l'ensemble fermé, de l'autonomie et de la domination. (...) Les Montois s'attachent à leurs murs » et, plus loin, faisant allusion aux grandes transformations de 1864, « À la fin du XIX^e siècle, la mentalité carcérale montoise ne disparaît pas. Il a été plus facile d'abattre les murs que de modifier la mentalité montoise ».⁴⁴⁰

La forteresse demeure donc dans la mentalité et perdure sous plusieurs formes. D'une part, une limite fiscale a longtemps séparé Mons de la contrée environnante⁴⁴¹, jusqu'à la fusion des communes décrétée par des arrêtés royaux en

⁴³⁷ Entrevues avec M. Michel De Reymaeker, Mme Cécile Dulière et deux informateurs anonymes.

⁴³⁸ GALLEZ, Alfred, « Propos sur le folklore d'hier et d'aujourd'hui », dans Calendrier populaire de Mons et de sa région, catalogue d'exposition, Mons, Musée des Beaux-Arts, 1974, p. 13.

⁴³⁹ LECOMTE, Marcel, « Des remparts aux boulevards », dans Mémoire d'une ville. Mons depuis 1830, *Op. cit.*, p. 39.

⁴⁴⁰ ORBAN, Pierre et Louis THIERNESSE, « Mons, ville fortifiée », dans *Ibid.*, p. 11, 13.

⁴⁴¹ *Ibid.*, p. 13.

1972, 1975, 1977⁴⁴². Enfin, si l'enceinte de pierre disparaît, il apparaît que les habitants de Mons n'installent pas facilement leurs résidences dans le vacuum qui en résulte :

Les espaces touchant les remparts sont occupés du côté interne par des immeubles non-résidentiels : École normale, école primaire, prison... du côté externe par la machine à eau, l'hôpital civil, l'institut bactériologique. Ainsi sur la rive extérieure des boulevards, (...) de grands espaces restent libres. Sur les anciens territoires agricoles, la ville va développer un quartier industriel lié à un raccordement ferroviaire. Elle aura là un des faubourgs les plus pauvres : celui de Bertaimont. Une sorte de couronne d'isolement va continuer l'idée de fermeture.⁴⁴³

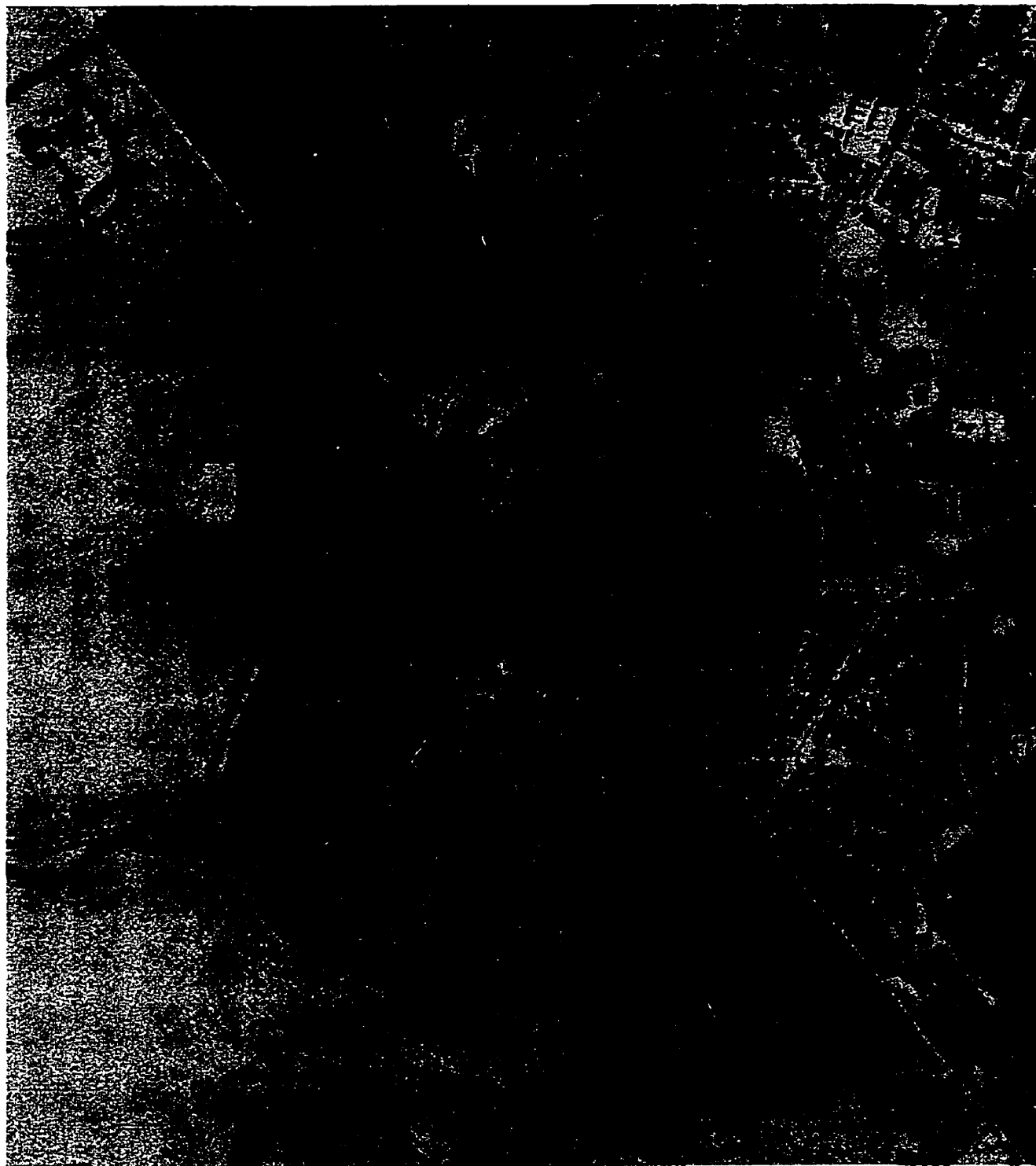
Ainsi, les anciennes fortifications sont clairement visibles dans le tracé actuel de la ville. Cela fait dire aux professeurs Orban et Thiernesse, « Plus on avance dans le temps, plus les fortifications assurent des fonctions concrètes inexistantes, mais leur emplacement se maintient dans l'imaginaire montois »⁴⁴⁴. L'évidente correspondance entre l'ancienne enceinte et les boulevards actuels témoigne de l'importance de ces traces dans la modernité de la ville. La démonstration la plus probante de cette réalité est celle qu'a effectuée Jean Barthélemy, plaçant en contiguïté le plan de Mons de dressé par Jacques Deventer en 1550 et une carte actuelle de 1965 (voir Fig.4.3 plan ancien et carte actuelle de Mons).

⁴⁴² En deux étapes successives, Mons est passée de 25 000 à près de 100 000 habitants, avec la fusion, en 1977, de dix-sept communes. DUBOIS, Abel, « Quinze années à la tête de Mons », dans *Mémoire d'une ville. Mons depuis 1830*, *Op. cit.*, p. 61.

⁴⁴³ ORBAN, Pierre et Louis THIERNESSE, *Ibid.*, p. 13.

⁴⁴⁴ *Ibid.*, p. 16.

Fig. 4.3 Plan ancien et carte actuelle de Mons



4.1.2 LES TRACES DANS LE QUARTIER

- LES MUTATIONS ET TRANSFORMATIONS

Aux gestionnaires montois du mi-XIXe siècle, la possibilité de conservation de l'enceinte semblait inversement proportionnelle au potentiel de développement de la ville. L'expansion de la dernière était fonction de la réduction de la première et pour sacrifier aux exigences du développement économique, il fallait que la ville déborde de sa frontière de pierre. C'est cette adéquation qui entraîna sa disparition, à tout le moins physique. *A posteriori*, le dilemme persiste dans l'esprit des Montois contemporains. Abel Dubois, bourgmestre durant quinze ans, écrivait en 1989 : « Si aujourd'hui, les remparts existaient encore, ils trouveraient d'ardents défenseurs; s'ils n'avaient pas été démolis, Mons serait-elle encore viable dans les conditions de notre époque ?⁴⁴⁵. Malgré son importance historique et identitaire, le patrimoine n'est donc pas préservé. Du point de vue de la conservation, s'agit-il d'un contre-exemple ?

On le croirait, à prime abord. Avant de l'affirmer, cependant, il importe de souligner qu'il s'agit du développement économique d'un autre siècle, basé sur le rayonnement industriel de Mons et son couchant, sur l'exploitation et la circulation de la production houillère; que la décision de détruire fut prise au XIXe siècle, en fonction des critères propres à la Révolution industrielle. Et il faut noter que même dans ce cas, la conservation du patrimoine fut tributaire à la fois de la perception populaire et de son intégration à la fonction de la ville : créant obstacle à cette dernière, le patrimoine fut éliminé. Parallèlement, on sait que la population percevait négativement ces remparts, dès les années 1860.

Malgré la persistance d'une certaine valeur symbolique identitaire, donc, ce sont bel et bien les critères de fonctionnalité, voire de rentabilité - ceux du XIXe

⁴⁴⁵ DUBOIS, Abel, *Op. cit.*, p. 7.

siècle, en l'occurrence - qui ont prévalu et qui, cautionnant la destruction du patrimoine, en réduisirent la survie à une transmission mémorielle. D'après Françoise Choay, cette démarche est typique de la période et elle dit de la Révolution industrielle qu'elle représente « la frontière de l'irréremédiable, (...) la rupture traumatique du temps ».⁴⁴⁶ De cette rupture, affirme-t-elle, naquit le mouvement romantique, conscient de la transformation plurielle en cours :

Sans doute l'entrée dans l'ère industrielle, la brutalité avec laquelle elle vient diviser l'histoire de sociétés et de leur environnement, le « jamais plus comme avant » qui en résulte sont-ils une des origines du romantisme (...) En effet, la conscience de l'avènement d'une ère nouvelle et de ses conséquences a créé à l'égard du monument historique une médiation et une distance secondes, en même temps qu'elle libérait des énergies dormantes en faveur de sa protection.⁴⁴⁷

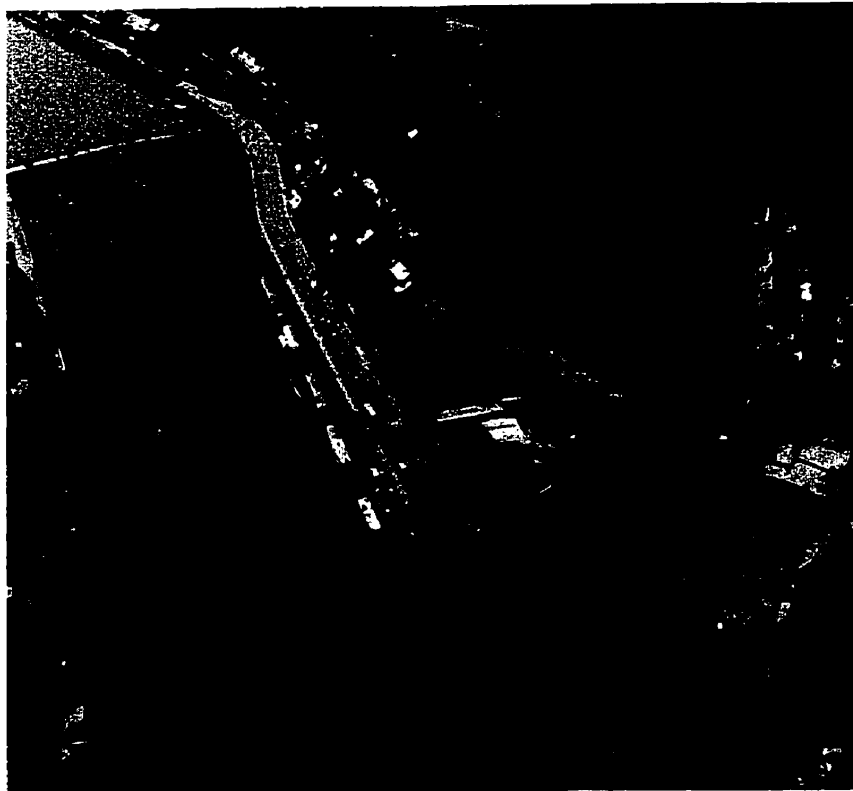
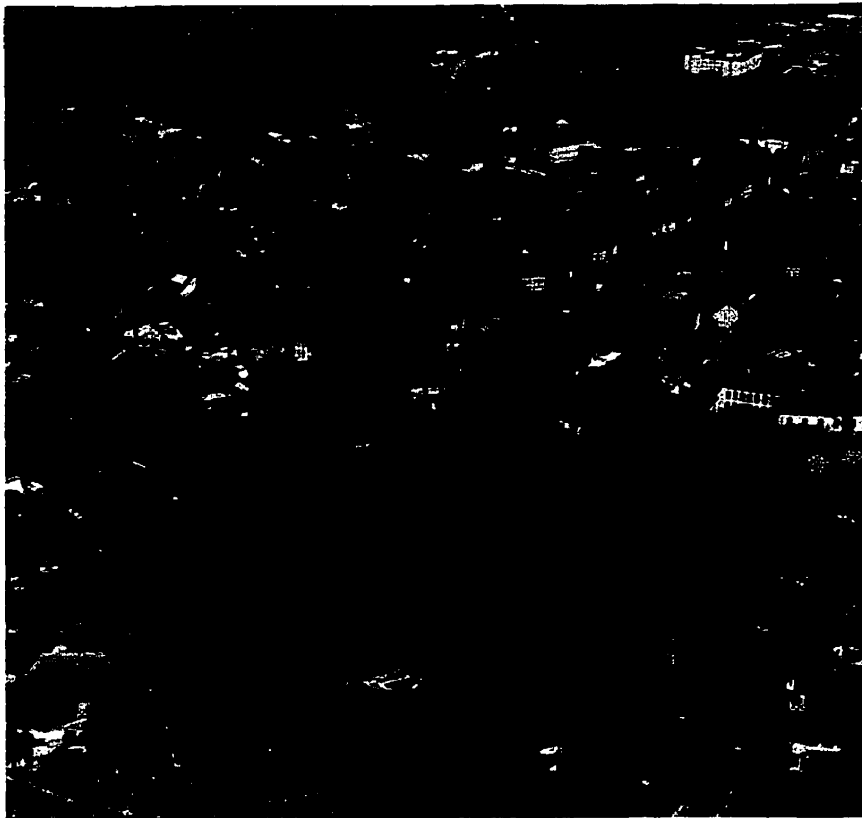
La répercussion de cette prise de conscience détermine encore, aux XXe et XXIe siècles, la sauvegarde du patrimoine. Toute extrapolation est évidemment risquée, mais on peut inférer que les gestionnaires actuels auraient cherché un accommodement entre la survie des fortifications et le développement économique de la ville de Mons, ne serait-ce que pour l'atout touristique qu'elle représente. À ce propos, les expériences de Binche et de Namur sont intéressantes. Les deux villes ont exploité le potentiel qu'offraient leurs fortifications : « Très présents dans la ville, ces remparts médiévaux structurent l'espace urbain et améliorent le cadre de vie de la cité ».⁴⁴⁸ (voir Fig. 4.4 et 4.5 Utilisation des fortifications à Binche et à Namur).

Page suivante Fig. 4.4 et 4.5 Utilisation des fortifications à Binche (Haut) et à Namur (Bas).

⁴⁴⁶ CHOAY, Françoise, *Op. cit.*, p. 101.

⁴⁴⁷ *Ibid.*, p. 101.

⁴⁴⁸ MATTHYS, André, « La conservation et la réaffectation du patrimoine religieux et militaire urbain en Wallonie », *Op. cit.*, p. 93.



En outre, il faut noter que la plupart des villes occidentales classées Joyaux du Patrimoine mondial par l'UNESCO sont d'anciennes villes fortifiées dont on peut encore admirer des parties de remparts⁴⁴⁹. Loin de limiter le développement économique dans ces villes, les fortifications, quoique partiellement détruites, l'accélèrent, en attirant l'intérêt international et l'attention touristique.

D'importants efforts se conjuguent aujourd'hui pour la préservation des vestiges des fortifications. Ainsi, les casemates : « Classé depuis 1979, le bâtiment aujourd'hui en cours de restauration voit s'affirmer une vocation culturelle. Il accueille le Musée de la route et un équipement culturel polyvalent. Le service des fouilles de la Région wallonne pour la province du Hainaut s'y installera bientôt. »⁴⁵⁰ Quoiqu'il s'agisse de ruines et de vestiges, il est évident que les casemates présentent un intérêt architectural et esthétique indéniable :

L'ensemble de la *grande casemate* est un vaste bâtiment pentagonal en briques, divisé en douze gaines voûtées de 8,80 mètres d'ouverture, sur une hauteur de 5,50 mètres et dont les longueurs varient de 30 à 50 mètres. Une galerie intérieure de 7,50 mètres de large longe l'ensemble des gaines, communiquant avec chacune d'elles. Dans cette galerie périphérique s'ouvrent quarante embrasures qui éclairent et aèrent le bâtiment. (...) La façade rectiligne sur la Place Nervienne est formée de douze arcades monumentales sur 168 mètres de long. ⁴⁵¹

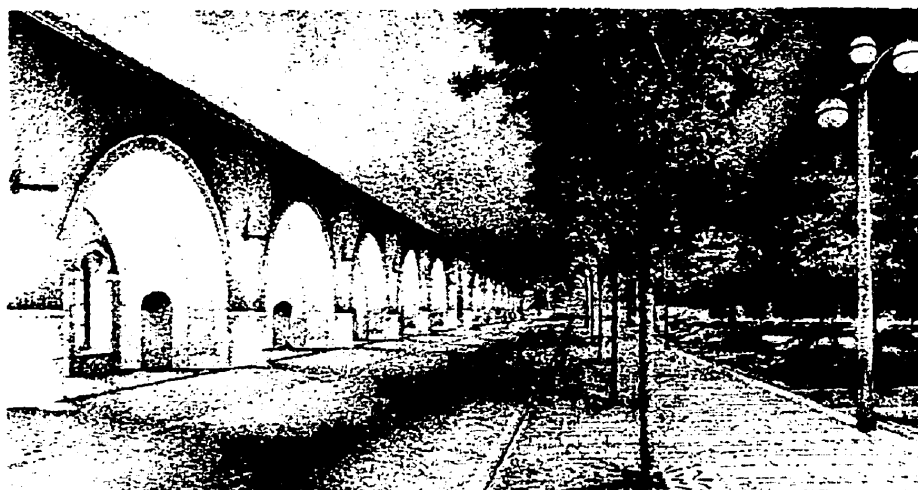
Voir pages suivantes, les détails des fortifications de 1817, du paysage urbain des casemates au XIXe siècle, puis les façades dégradées des casernes casematées en 1997, la proposition d'embellissement pour la Place Nervienne face à la caserne, et quelques vues intérieures des réalisations de restauration: salles et des galeries périphériques (Fig. 4.6 à 4.10).

⁴⁴⁹ Conférence de Marcel Junius, Québec, le 16 octobre 1996, OVPM.

⁴⁵⁰ PIÉRARD, Christiane et Bruno VAN MOL, *Op. cit.*, p. 89.

⁴⁵¹ *Ibid.*, p. 89.

Haut : Fig. 4.6 Paysage urbain des casemates, XIXe siècle; Centre : Fig. 4.7 Façade des casemates en délabrement; Bas : Fig. 4.8 Proposition d'embellissement des casemates



Les casemates après restauration



Fig. 4.9 Les galeries latérales



Fig. 4.10 La salle centrale

À quelques rues des casernes casematées, dans le quartier de Messines, la caserne Major Sabbe connaît une réaffectation qui est souvent citée en exemple, tant pour son intégration urbanistique que pour la dimension esthétique des lieux, « totalement respectueuse de la structure ancienne » (Fig. 4.11 Le Carré des Arts). Complètement rénovée, l'ancienne caserne accueille maintenant « l'École supérieure des Beaux-Arts, une partie du Conservatoire, le Centre dramatique de la Province et la Télévision locale »⁴⁵².



Fig. 4.11 Le Carré des Arts

Il va sans dire que la restauration et la revalorisation des casernes ne se limitent pas à l'utilisation interne du lieu, mais englobent, comme dans un écosystème, le bâtiment extérieur, le quartier qu'il occupe, le tissu urbain qu'il affecte, de même l'activité humaine qu'il accueille, voire, qu'il génère. Indissociable du développement de ce dernier, la restauration des bâtiments ne peut se réaliser qu'à l'intérieur d'un mouvement général de la revalorisation du quartier. Il n'est donc pas possible d'élaborer une réflexion sur la réhabilitation des vestiges des

⁴⁵² MATTHYS, André, « Conservation et réaffectation du patrimoine urbain en Wallonie » dans ROCHER, Marie-Claude (dir.), *Op. cit.*, p. 90.

fortifications sans présenter un bref aperçu de l'évolution des quartiers qui les entourent.

- *L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN*

· Le « périmètre du Béguinage », qui inclut les Casemates, est en mutation constante depuis de XVII^e siècle. Extérieurement, les limites changent peu. À cette époque comme aujourd'hui encore, le quartier est délimité à l'ouest par la rue du Rivage, qui se prolonge aujourd'hui pour devenir la rue Masquelier, au sud par les fortifications, qui deviendront la rue Saintelette, au nord par la rue des Capucins et à l'est la rue Bertaimont, qui conduit à la Grand'place et le sépare les quartiers du Béguinage et de Messine. Bien que les fortifications qui délimitent les quartiers aient été remplacées par les boulevards, ces quartiers n'ont pas connu, on l'a vu, d'expansion systématique lors de cette ouverture. C'est donc de l'intérieur que se manifeste l'évolution des quartiers.

Si au Moyen-âge, les deux quartiers étaient caractérisés par le nombre important d'institutions caritatives⁴⁵³, ils prirent au XIX^e siècle, une vocation industrielle et commerçante, visible par le nombre de petites industries, par la présence d'un marché hautement fréquenté de même que par le nombre d'institutions publiques qui souvent remplacent des œuvres charitables anciennes. Jusqu'en 1871, le quartier fut traversé par rivière la Trouille, ce qui facilitait le transport des marchandises et de la houille, mais dégradait l'environnement urbain. Le détournement de la rivière, « opération d'assainissement et de spéculation entraînera le processus d'urbanisation »⁴⁵⁴. Le quartier prospéra alors :

⁴⁵³ Voir l'histoire du quartier dans *Mons. Le béguinage*, *Op. cit.* et QUINQUE, Lucien et Jacques PATRIS, « Le temps des portefaix » dans : *Mémoire d'une ville. Mons depuis 1830*, *Op. cit.*, p. 26 à 38.

L'assainissement résultant du détournement de la Trouille, le percement de nouvelles rues et l'élargissement des voiries existantes permirent l'édification d'habitations ouvrières répondant aux critères modernes de confort et de salubrité. Parallèlement, la petite bourgeoisie allait s'installer dans les rues reliant la rue des canoniers au boulevard Saintelette, sur lequel s'implanteront des constructions destinées aux catégories favorisées de la population montoise.⁴⁵⁵

Si bien qu'au début du XXe siècle, les documents iconographiques révèlent, devant les casemates encore occupées par l'armée (s'en servant comme magasin à fourrage), une place active et conviviale. Suivant le déclin de l'activité charbonnière, cependant, le quartier périclita, de sorte qu'au milieu du XXe siècle, il « présentait, comme plusieurs quartiers proches de l'enceinte fortifiée, les symptômes classiques de la dégradation urbaine : population vieillie, immeubles désaffectés, espaces publics dégradés, activités artisanales ou industrielles en déclin »⁴⁵⁶.

Le début de la réhabilitation du quartier date d'une vingtaine d'années, alors que la masse monumentale des casemates délabrées constituait pour le quartier, un problème exceptionnel d'hygiène publique. L'intervention en ce sens se traduit aujourd'hui par un aménagement qui prend en compte les fonctions naturelles du quartier : services sociaux, enseignement, résidences, espaces de sociabilité. Dans ce quartier en voie de renouveau, comment s'effectue la réhabilitation des casemates ? Précède-t-elle la revalorisation du quartier ou suit-elle ? L'entreprise est-elle politique, citoyenne ou commerciale ? Le tableau suivant résume la situation.⁴⁵⁷

⁴⁵⁴ Mons. Le béguinage, *Op. cit.*, p. 58.

⁴⁵⁵ BENRUBI, Richard, « Le quartier du béguinage aujourd'hui », dans Mons. Le béguinage, *Op. cit.*, p. 57.

⁴⁵⁶ *Ibid.*, p. 58.

⁴⁵⁷ Ces données, ainsi que celles du tableau suivant, proviennent essentiellement de recherches effectuées au département de l'urbanisme de la Ville de Mons. M. Richard Benrubi, directeur des Services techniques de la Ville de Mons, a grandement facilité ces démarches. Qu'il en soit remercié.

Fig. 4.12 Interventions patrimoniales : le quartier des casemates

| | | | |
|----------------------------|-------------------------|---|---|
| Bonne maison de Bouzanton | 1977 | Par arrêté royal ⁴⁵⁸ | classement de l'ensemble |
| Hôpital militaire | 1994 | Achat Ville de Mons | bail emphytéotique |
| Couv. Capucins | 1998 | Achat V. de Mons | entretien |
| Val-des-écoliers | | <i>aucune protection</i> | entièrement détruit sauf la tour |
| Casemates | 1979 | Région wallonne | classement; vocation culturelle & bureaux |
| Hospice des Kanquennes | | <i>aucune protection</i> | entièrement détruit |
| Hospice de Cantimpret | 1989 1991 1990... | Région Wallonne privé (?) Région Wallonne | classement façade, portique et chapelle démolition sauf éléments classés reconstruction entière |
| Chapelle du Béguinage | 1999... | Région Wallonne | restauration et réaffectation |
| Hospice Glépin | | Région Wallonne | classement, restauration et réaffectation |
| Monument H. Glépin | | Région Wallonne | |
| Loge maçonnique | 1982 | Arrêté royal | classement |
| Bains-douches | 1991 1997 | Décret royal Ville de Mons | classement restauration, abrite une maison de Quartier |
| Monument à Charles-Simonet | 1998 | Ville de Mons | restauration, installation de fontaines |

On déduit de ce tableau que les casemates furent le deuxième bâtiment à être classé, précédé seulement par la Bonne maison de Bouzanton; que les interventions sont soit régionales soit communales, ou une collaboration des deux, comme dans le cas de casemates; que les édifices anciens sont réaffectés à nouvelles fonctions qui

⁴⁵⁸ Jusqu'en 1980, le classement était déclaré par arrêté royal. Depuis 1980, cela relève de la Région wallonne.

sont parfois considérablement différentes des premières. Quelle en est la nature et quels rôles, nouveaux ou non, sont attribués à l'ensemble restauré ? Quel est le niveau d'intégration de ces « nouveaux » bâtiments dans la vie de quartier ?

Fig. 4.13 Réaffectations dans le quartier des casemates

| | |
|----------------------------|---|
| Bonne maison de Bouzanton | intérieur : bureaux du Centre public d'aide sociale (Commune de Mons); extérieur du bâtiment : cadre de vie & tourisme |
| Couvent des Capucins | culture (Maison de la Mémoire, Action Ciné-jeunes); transmission (publications, expositions, accueil); résidence de la communauté religieuse jusqu'à son extinction |
| Val-des-écoliers | tourisme |
| Casemates | musée, tourisme, salle culturelle polyvalente, bureaux & activités du Service des fouilles de la R. W. pour le Hainaut |
| Boulangerie militaire | tourisme, équipement culturel et sportif |
| Hôpital militaire | bail emphytéotique à la Société régionale wallonne du logement: logements sociaux, taux d'occupation de 100% |
| Hospice Glépin | logements sociaux |
| Hospice de Cantimpret | bureaux des services décentralisés de la Région wallonne |
| Chapelle du Béguinage | Services du patrimoine de la Région wallonne pour la province du Hainaut |
| Loge maçonnique | locaux de réunions |
| Bains-douches | maison de Quartier : locaux pour activités sociales |
| Monument à Charles-Simonet | espace de convivialité et de commémoration |

Ce deuxième tableau permet une double constatation sur l'intégration du patrimoine réaffecté dans la réalité du quartier. On remarque, premièrement, la présence des bureaux administratifs : 3 édifices sur 10 sont réaffectés vers cette fonction. Or, constatant également l'absence quasi-totale du secteur secondaire, on peut conclure à la tertiatisation du quartier. Le remplacement des industries

nombreuses et souvent insalubres du début du siècle par des bureaux et services confirment l'inscription du quartier dans l'une des caractéristiques de la modernité urbaine : l'importance du secteur tertiaire dans l'économie, modernisation croissante.

Deuxièmement, on note la prédominance des fonctions sociales et récréo-touristiques, qui touchent 8 sites sur 11, sans compter les espaces ne figurant pas dans le tableau, tels la place Nervienne⁴⁵⁹ et le Marché⁴⁶⁰. Cet accent sur la vie de quartier est l'application concrète d'une philosophie de traitement du patrimoine en milieu urbain, qui affirme que le renouveau architectural ne peut s'effectuer qu'en conjonction avec l'amélioration des conditions de vie des citoyens. Cette philosophie constitue ce que Jean Barthélemy appelle « une nouvelle orientation éthique »⁴⁶¹ dans la gestion du bâti, décrit ainsi dans la Charte urbaine de Mons:

La politique de revitalisation du centre par l'habitat et les fonctions d'échange à échelle limitée ne peut se concevoir que parallèlement à une amélioration de l'environnement. (...) La rénovation, par la récupération d'importants espaces désaffectés en bordure du centre historique (tel les casemates), doit contribuer largement à la redensification urbaine favorable à une saine animation urbaine.⁴⁶²

Traces des anciennes fortifications, les casernes casematées demeurent un élément important du quartier. Elles sont à la fois attrait touristique, musée, salle culturelle polyvalente, site du bureau des Services des fouilles de la Région wallonne pour la province du Hainaut, et espace convivial important. Restaurées et

⁴⁵⁹ Située immédiatement devant les casemates, la Place Nervienne, de gestion communale, sert de stationnement public mais est aménagée de façon à accueillir occasionnellement des activités publiques particulières telles que cirques, foires, marchés, etc.

⁴⁶⁰ L'existence de ce marché, qui a persisté malgré la détérioration du quartier, a été déterminante pour le tissu social de quartier du béguinage, préservant sa dynamique communautaire alors que les quartiers avoisinants perdaient la leur. (Source : R. Benrubi)

⁴⁶¹ BARTHÉLEMY, Jean, « *Il valore vero dei monumenti* » dans *Restauro*, *Op. cit.*, p. 71.

⁴⁶² BARTHÉLEMY, Jean, *Mons. Revivre en ville*, *Op. cit.*, p. 27.

réaffectées, ces ruines sont perçues par la population comme l'un des seuls rappels de la fonction identitaire des anciennes fortifications; elles font l'objet d'interventions gouvernementales des niveaux régional et communal, et participent au processus de modernisation du quartier par leur intégration aux nouvelles fonctions socio-économiques de ce dernier. En outre, en présentant des éléments architecturaux exceptionnels, les casemates contribuent à sensibiliser le public à l'importance du patrimoine de la ville.

On retrouve donc au moins trois des quatre conditions qui, selon l'hypothèse, expliquent la conservation d'un bien patrimonial en milieu urbain : après la crise que connut le quartier, la reconnaissance de sa valeur patrimoniale, la mise en place d'une structure gestionnaire dont les politiques résultent dans l'intégration des éléments patrimoniaux dans le fonctionnement moderne du quartier. Si la transmission transgénérationnelle ne fait pas l'objet d'une entreprise systématique, il faut néanmoins souligner la présence des deux parcs commémoratifs et la croissance du sentiment d'appartenance et de cohésion au gré de la convivialité encouragée par l'espace physique et par l'esthétique retrouvée.

Dans quel ordre d'importance les trouve-t-on? Dans ce cas particulier, l'élément dominant semble avoir été le désir des autorités politiques d'assainir et de revitaliser le quartier du Béguinage. Moins détérioré que les quartiers environnants (Messines ou Rachot), il présentait toutefois les caractéristiques de la désaffection économique : paupérisation de la population, dégradation des bâtiments, etc.

Comme dans le cas du Grand-Hornu, l'initiative de revalorisation n'est pas venue de la population, mais plutôt des instances gestionnaires. Avec une nuance importante, toutefois, c'est-à-dire : le rôle primordial qu'a joué l'ASBL Sauvegarde et Avenir de Mons, organisme non-gouvernemental issu des préoccupations urbanistiques et patrimoniales des résidents avertis de Mons (urbanistes,

architectes, historiens, ingénieurs...). C'est donc une initiative citoyenne qui est à l'origine de l'action, mais il importe de souligner qu'il ne s'agissait pas nécessairement de résidents du quartier même. On reviendra à ce phénomène, et sur ses composantes, dans l'analyse au chapitre suivant.

4.2 LES « GRANDS SURVIVANTS »

On a vu que les marqueurs urbains de Mons, point de repères visuels, fonctionnels et identitaires, sont constitués de deux ensembles, l'un exogène, délimitant la ville et projetant vers l'intérieur son appartenance et l'autre, endogène, irradiant depuis le centre historique. Or si les fortifications, physiquement détruites mais pas encore totalement effacées, n'ont laissé que quelques traces, le centre historique de Mons, au contraire, en contient en abondance, allant du Beffroi - classé patrimoine mondial par l'UNESCO en 1999⁴⁶³ - à la Collégiale, de la Grand'place aux cours intérieures conviviales, de l'Hôtel de ville aux modestes propriétés individuelles dont certaines surprennent le passant par un détail architectural gothique ou baroque. La richesse du patrimoine bâti dans le centre historique de Mons et la variété des interventions dont il a fait l'objet placent encore une fois le chercheur devant un processus de tri.

L'approche mise en pratique dans cette recherche impose, on l'a vu, une restriction sévère dans la sélection des éléments patrimoniaux pris en exemple. Elle suscite aussi un dilemme constant, la recherche de l'équilibre entre l'étude

⁴⁶³ Six Beffrois de Wallonie ont été classés Patrimoine mondial lors de la 23e session de Marrakech, en décembre 1999. (Le rapport de L'UNESCO est encore non publié au moment de la rédaction de la thèse).

approfondie du sujet sélectionné et la perspective globale qui, au contraire, met l'accent sur le contexte plus que sur l'élément singulier⁴⁶⁴.

Dans l'immense corpus que constituent les éléments architecturaux du centre historique de Mons, on ne peut pas, au contraire des fortifications, prétendre à une sélection en fonction de l'importance ou de la représentativité⁴⁶⁵, car malgré ces critères, il y aurait encore débordement. On pourrait, par exemple, traiter du Val-des-écoliers, dont seule la tour subsiste, de la chapelle Saint-Calixte, la plus ancienne de Mons, des restes du château comtal, mis en valeur depuis 1984, ou enfin du vaste Béguinage, dont il ne demeure que la chapelle et quelques logements. Mais cela deviendrait redondant, car dans des cadres analogues (immeubles voisins, quartiers semblables, interventions similaires) les facteurs d'intervention et de sauvegarde se reportent d'un cas à l'autre⁴⁶⁶.

D'un autre côté, on ne peut traiter du quartier ancien de Mons comme d'une entité abstraite, espace historiquement déterminant, sans en identifier les composantes. En outre, pour respecter l'approche systémique en vigueur dans la thèse, il est impossible de dissocier les éléments du centre historique et d'en traiter individuellement. Il faut aborder la mise en contexte du centre historique de Mons en conservant à la fois un regard d'ensemble et une conscience des éléments constituants: leur importance, leur place dans la vie de quartier, leur historicité.

⁴⁶⁴ En outre, il faut se rappeler que le sujet de la thèse n'est pas le patrimoine urbain mais bien son *traitement* et résister à la tentation de trop s'investir dans chaque élément, puisque la présentation d'un élément du patrimoine n'est qu'un préalable à son analyse.

⁴⁶⁵ Entendre par là une représentativité des types de démarches de conservation du patrimoine bâti, à savoir : conservation et restauration (particulièrement le Beffroi, en travaux depuis 1984), réinsertion et réaffectation, aménagement des espaces publics (rues, parcs, cours, espaces verts), rénovation résidentielle, harmonisation des architectures ancienne et contemporaine, etc.

⁴⁶⁶ Restent inchangés, par exemple, l'encadrement de la Région wallonne (intervenant principal en matière d'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine) ; les objectifs de la Charte urbaine de Mons ; la ligne de conduite tracée par le Plan de structure, etc.

Par ailleurs, les éléments du patrimoine « exceptionnel » comme la Collégiale, le Beffroi et l'Hôtel de ville sont déjà décrits abondamment, dans des études savantes comme dans des fascicules de promotion touristique. Il n'est d'aucun intérêt de les reprendre ici, sinon par égard pour le lecteur n'ayant jamais visité Mons. On trouvera donc pour la Collégiale, le Beffroi et l'Hôtel de ville, une brève présentation constituée de quelques extraits de textes et photos fournis par l'Office du Tourisme.

L'accent est plutôt mis sur la question de leur présence dans le quartier. Comment sont-ils perçus par les riverains : nuisance ou avantage ? Comment leurs fonctions anciennes s'intègrent-elles aux rythmes urbains modernes ? Cela explique-t-il leur conservation, en l'occurrence excellente ? Leur potentiel d'attractivité modifie-t-il leur fonction initiale ? Par cette dernière question, on évoque la large problématique du tourisme patrimonial, qui sera cependant plus amplement examinée dans la deuxième partie de ce chapitre.

Par la suite, la mise en contexte s'élargira à la Grand'place elle-même, lieu ancien et symbolique de sociabilité la cité, et à certaines des rues limitrophes, prenant à titre d'exemple de traitement de patrimoine ancien mais non exceptionnel, deux îlots de vie urbaine au pourtour de la Grand'place : la cour du Noir Lévrier et l'Îlot face à l'Hôtel de ville. Situés dans la zone désignée dans le PSM comme la « zone culturelle », ces ensembles subirent la dénaturation puis la dégradation des centres-villes, dans la société industrielle. Quel rôle le patrimoine joue-t-il dans un tel contexte ? Est-il un obstacle ou un levier de développement ? Sur quelles bases s'élaborent les interventions et quels en sont les paramètres de réalisation ?

En outre, le développement du patrimoine exceptionnel et celui des quartiers anciens environnants est parfois antinomique : le rayonnement du premier s'affirme

aux dépens du deuxième, qui subit alors les aléas de la notoriété, tels la circulation automobile (bruit, pollution, engorgement), l'invasion des commerces étrangers au quotidien et, partant, le déplacement de la population résidente. Comme le souligne l'urbaniste Christine Schaut :

Mener une politique patrimoniale axée principalement sur le logement, ou la mener en fonction d'un potentiel touristique et de la création d'une politique de marketing urbain destinée à vendre la ville à l'extérieur, n'aura pas les mêmes impacts. De même, favoriser avant tout le maillage urbain dans lequel s'intègrent des éléments patrimoniaux ou au contraire composer la ville autour d'axes et de pôles structurants qui peuvent être des biens patrimoniaux, génère des effets différents.⁴⁶⁷

Quel est l'axe adopté par les décideurs de Mons ? Peut-on concilier le développement du patrimoine avec celui de l'habitation ? Quelle relation y établit-on entre la mise en valeur de l'un et de l'autre dans le contexte montois ?

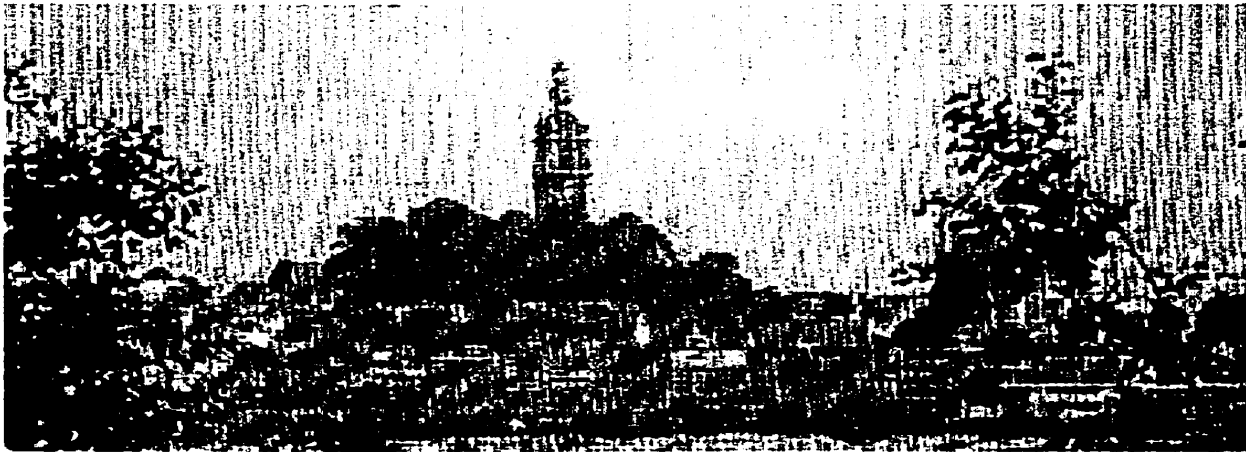
4.2.1 LE PATRIMOINE MONUMENTAL

- *LE BEFFROI*

Symbole de la ville, El catiau des Montois fut élevé au XVII^e siècle après l'écroulement de la tour à l'horloge (avril 1661). C'est le plus récent des Beffrois de Belgique et le seul en style baroque. Il fut tour de guet et porteur du temps – un cadran sur chaque face orientée vers les quatre points cardinaux. De bas en haut, il énumère les ordres classiques adoptés et adaptés par les architectes baroques et se termine par une charpente en bulbes dans une tradition venue d'Orient et chère aux Pays-Bas méridionaux. Les architectes sont Louis Ledoux et Vincent Anthony et le maître d'ouvrage, la ville de Mons, donc les échevins.

⁴⁶⁷ SCHAUT, Christine, *Op. cit.*, p. 73.

Fig. 6.14 Le Beffroi de Mons



Le Beffroi surplombant la ville

Les murs sont de grès de Bray tandis que les ornements, y compris les colonnes et pilastres portants, sont en pierre bleue, l'intérieur est en brique et charpente de bois. Au premier étage, des pilastres toscans engagés s'élèvent de part et d'autre d'une grande baie en plein cintre ornée de motifs baroques. Les angles du deuxième étage se caractérisent par l'engagement de hautes colonnes d'ordre doriques. Entre elles, sous le cadran horaire de chacune des faces, une fenêtre cintrée surmonte un fronton circulaire brisé. L'étage suivant contient la chambre des cloches et abrite un carillon de 49 cloches d'âges différents représentant un poids total de plus de 25 000kg.



Cloches, carillonneur et mécanisme du carillon du Beffroi

Enfin, le tout est coiffé d'un clocher en charpente en chêne affectant la forme d'un bulbe central octogonal et cantonné de quatre clochetons piriformes ornés de bannières. Au faît, une lanterne ajourée est surmontée par une girouette dorée à l'or fin.



Ci-dessus gauche : Les clochetons et le bulbe central; droite : girouette temporairement exposée dans le jardin de l'Hôtel de ville. Ci-dessous, le Beffrois de restauration (1985).



- *LA COLLÉGIALE*

Les travaux de construction débutèrent en 1450 par le chœur, terminé vers 1506 selon la date inscrite dans une clé de voûte. Le transept fut achevé en 1527 et les travaux d'édification de la nef se prolongèrent jusqu'en 1621. Il fallut donc près de deux siècles pour achever l'œuvre. Le même plan a été utilisé du XVe au XVIIe siècle, ce qui explique l'extraordinaire unité du bâtiment.

Plan en forme de croix latine, élévation à trois étages que rien ne vient troubler, projet d'une tour unique en façade occidentale, 110m de long, 34m de large, 24,5m de haut : telles sont les principales caractéristiques de la Collégiale Sainte-Waudru, édifice gothique de type brabançon.

La nef principale, le transept et le chœur sont entourés de 29 chapelles qui furent, durant l'ancien régime, le siège de confréries et de corporations encore évoquées de nos jours dans la procession du Car d'Or le dimanche de la trinité. Les piliers, les meneaux et les nervures des voûtes sont en pierre bleue provenant de Feluy, Ecaussines et Soignies. Les murs sont constitués de moellons de grès issus des carrières du Chapitre de Sainte-Waudru à Bray et à Cibly. Les voûtes sont construites en briques rouges vraisemblablement fabriquées sur place. De solides poutres de châtaignier constituent la charpente dont la couverture est en ardoises.

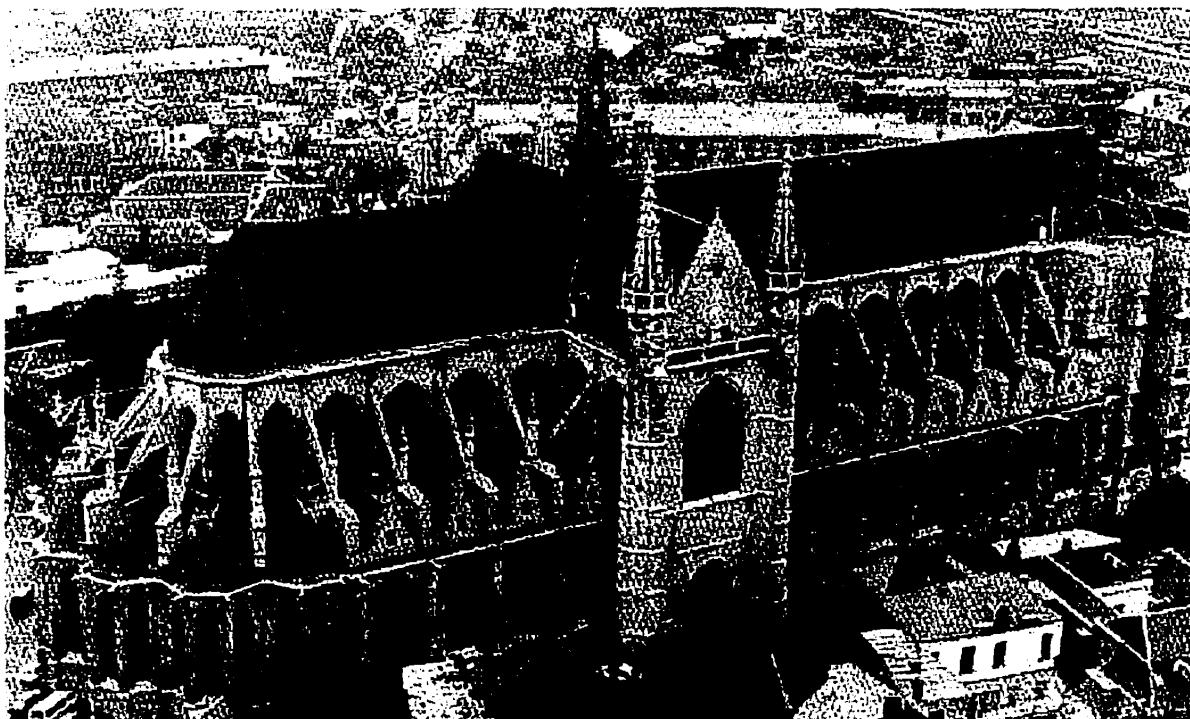
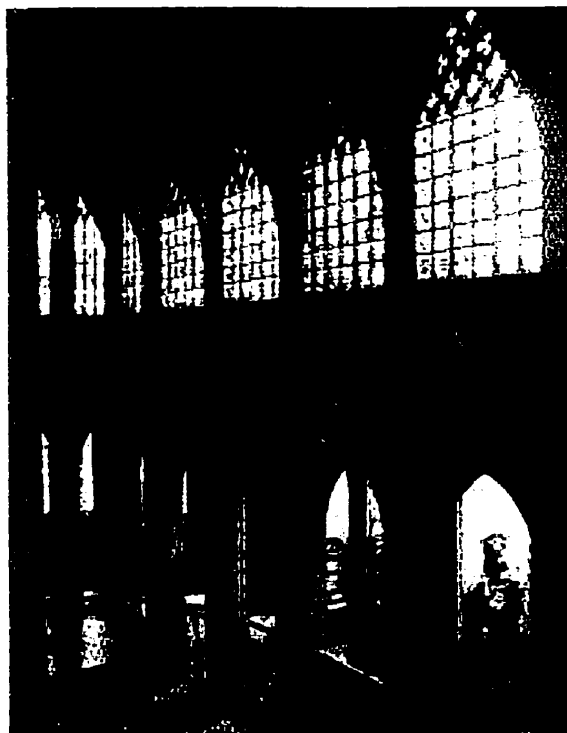


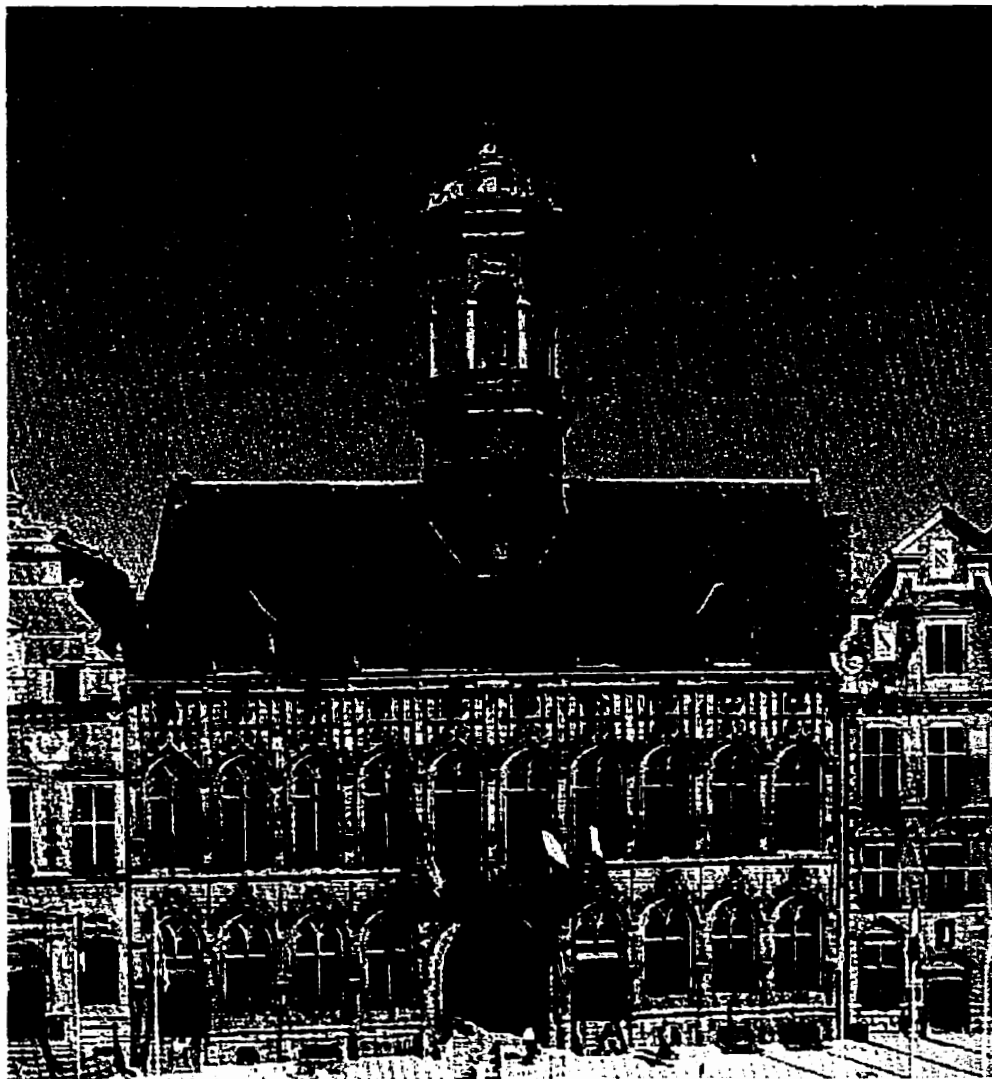
Fig. 6.15 La Collégiale Sainte-Waudru. Page précédente : vue depuis le Beffroi. Ci-dessous : gauche haut, le chœur (noter la châsse suspendue); gauche bas : les verrières dites « impériales »; droite haut : partie de la nef centrale; droite bas : bas-relief de Du Broeucq.



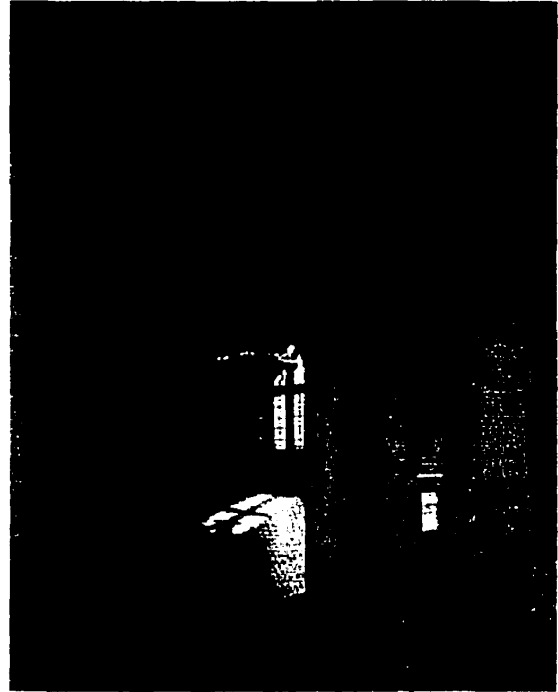
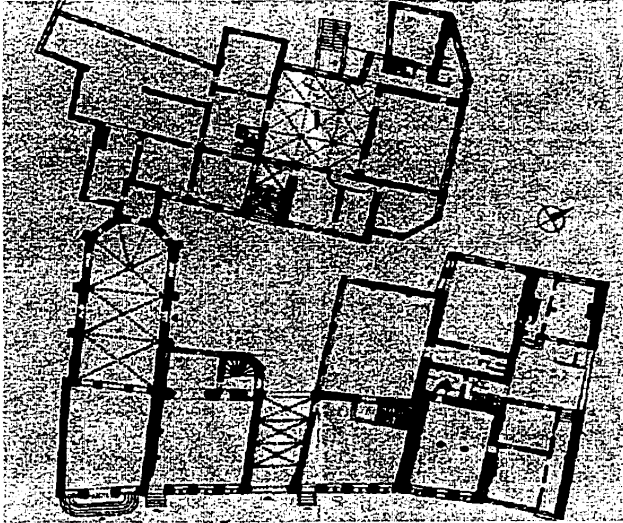
- *L'HÔTEL DE VILLE*

La bâtisse qui se dresse aujourd'hui à l'ouest de la Grand'place fut construite dans la tradition des maisons communes du Barabant et son architecte, Matthieu de Layens, est également l'auteur du remarquable Hôtel de ville de Louven. On retrouve dans l'un comme dans l'autre, par exemple, des arcs tiers-point à toutes les baies, des croisées fixes aux fenêtres, des arcatures aveugles plaquées sous la corniche, des décors de crochets et de fleurons aux arcs. Le campanille hexagonal qui le surmonte fut ajouté au VXIIIe siècle et porte la cloche banale datant de 1390, en plus d'une horloge et d'un carillons fonctionnels.

Fig. 6.16 L'Hôtel de ville de Mons



L'édifice gothique visible de la Grand'place ne constitue qu'une partie du complexe architectural de l'Hôtel de ville de Mons, devenu fort imposant avec l'expansion de la cité, comme en témoigne le plan ci-dessous (la façade sur la Grand'place se trouve au bas de la page, à gauche, la Salle Saint-Georges et au fond à droite, le jardin du Mayeur).



À l'intérieur de l'édifice gothique, auquel on accède par un proche aux voûtes nervurées (ci-dessus), on retrouve des particularités architecturales d'époque, telles un escalier en vis (ci-dessous, gauche), des sièges en vis-à-vis aux fenêtres (ci-dessous,



• *FONCTION ET CONSERVATION*

L'importance architecturale d'un édifice n'est pas toujours garant de sa sauvegarde, particulièrement dans des villes ou régions touchées par d'importants déclin économiques ou bouleversements politiques. L'exemple de Cluny s'impose, parmi tant d'autres : abbaye bénédictine dont la construction débuta en 1088, elle servit d'approvisionnement en pierres de carrières après sa condamnation post-révolutionnaire et fut ainsi graduellement « déconstruite », au gré des besoins de la population. Dans le cas des fortifications de Mons, on a vu prévaloir les facteurs économiques et sociaux. En quoi la situation du centre ancien de Mons diffère-t-elle de ces exemples et quels sont les facteurs de sa résistance aux changements?

La Collégiale, le Beffroi et l'Hôtel de ville de Mons représentent trois pôles de fonctionnalité : religieux, politique, et identitaire⁴⁶⁸. Chacun offre encore une présence utilitaire dans la vie régulière du quartier, assumant toujours un rôle relatif au quotidien. En sus de ces usages particuliers, chaque élément tient un rôle emblématique⁴⁶⁹. La place fonctionnelle de chacun, doublée du sens symbolique, témoigne de la forte intégration de ces éléments patrimoniaux dans la vie actuelle de la ville.

La Collégiale fait toujours office de lieu de culte, mais n'échappe pas au mouvement général de diminution de la pratique religieuse. Si donc elle est comble lors des festivités importantes, on concentre plutôt les messes hebdomadaires dans

⁴⁶⁸ L'Hôtel de ville représente, évidemment, le pouvoir politique communal, historiquement en lutte contre le pouvoir comtal. Ce dernier aurait constitué un quatrième pôle de fonctionnalité, celui de l'administration comtale, n'eût été des bouleversements socio-politiques des XVII^e et XVIII^e siècles.

⁴⁶⁹ Christiane Piérard insiste fortement sur leur statut symbolique (entretiens 1994 et 1996). Cette perception est largement partagée par les 10 informateurs anonymes (entretiens 1994 à 1997).

la chapelle du Saint-Sacrement⁴⁷⁰, qui s'accommode davantage du nombre restreint des fidèles. L'usage cultuel de la Collégiale, cependant, se double, comme on sait, d'une importante vocation symbolique, identitaire, culturelle et mémorielle durant la Ducasse. Sa fonction emblématique vient donc renforcer son utilité, car sans le rituel annuel et l'importance qu'il accorde à sainte Waudru, son église et sa ville, la Collégiale ne risquerait-elle pas le sort des nombreux lieux de cultes en voie de dégradation ?

De même, l'Hôtel de ville, encore aujourd'hui le siège fonctionnel du pouvoir communal, abrite un long passé de quasi-autonomie pour la ville. Dans l'histoire des rapports de forces entre les pouvoirs religieux, politiques et civiques, ces derniers ont, à Mons, une importance particulière depuis le XIIe siècle. Dès le XIIIe siècle, des documents attestent de ces libertés urbaines : en 1227, Mons avait son propre sceau communal et à cette période, ses échevins « rendent la paix et exercent la basse justice » au bénéfice de la commune; les bourgeois de Mons ne pouvaient être jugés que par leurs pairs et la première mention de la Maison de la Paix, précurseur de l'actuel Hôtel de ville, date de 1269. Christiane Piérard, auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire architecturale de Mons, souligne l'importance emblématique de l'édifice. « L'Hôtel de ville demeure l'incarnation ou matérialisation de la citoyenneté » :

Bâtiment connu pour tous les habitants de Mons, il reste pour tous « la commune »; c'est par ce vocable que les gens l'identifient, le qualifient; on va « à la commune » pour inscrire son nouveau-né, pour, faire établir ses « papiers » (...); on va « à la commune » comme autrefois les Montois se rendaient à la Maison de la Paix. On dit aussi « aller à la ville », tant cet édifice incarne la notion urbaine. Il (en) est le siège symbolique.⁴⁷¹

⁴⁷⁰ Chapelle latérale contiguë au Trésor.

⁴⁷¹ PIÉRARD, Christiane, L'Hôtel de ville de Mons, Bruxelles, MRW/Ville de Mons, 1995, collection « Carnets du patrimoine », p. 30.

Au contraire des autres éléments dont la vocation première est de nature utilitaire, le Beffroi de Mons ne semble jamais avoir eu d'autre fonction que d'affirmer symboliquement l'identité de la ville. Si l'Hôtel de ville représente la force du pouvoir communale affirmée dans l'histoire, le Beffroi est, selon Richard Benrubi, maître d'œuvre des travaux de restauration, « sans conteste le bâtiment symbolique majeur de la ville » :

Situé au point le plus élevé de la ville ancienne, il domine non seulement la ville mais la campagne avoisinante. Il est à travers les années, pour les Montois, le point de référence, l'élément intangible par excellence⁴⁷². (...) En réalité, à l'époque où il fut construit, il n'assurait déjà plus l'ensemble des fonctions qu'on attribue généralement à un Beffroi. On peut en effet se demander si, au milieu du XVIIe siècle un Beffroi était encore nécessaire (...). La construction du Beffroi ne résulte-t-elle pas plutôt de la volonté d'affirmation de la puissance communale vis-à-vis, d'une part, de l'importance du pouvoir religieux (du chapitre noble de Sainte-Waudru) et d'autre part, de celle du seigneur, en l'occurrence le comte de Hainaut et roi d'Espagne Philippe V.⁴⁷³

Si le Beffroi, avec son carillon, sert d'horloge municipale, son utilité première, celle qui justifie les ressources investies dans sa conservation, est clairement emblématique. À Québec en 1996, M. Benrubi a étayé son exposé de nombreux exemples de l'importance identitaire du Beffroi et de l'attachement des habitants à ce symbole rassembleur, notamment lors des invasions et des conflits armés. Certains Montois plus âgés se rappellent avec grande émotion l'éclat du carillon lors de l'entrée victorieuse du 22e Régiment qui venait de libérer Mons de l'occupation allemande⁴⁷⁴. Et lors de la Ducasse, le Bourdon, « *el grosse cloque du Catiau* »⁴⁷⁵ se joint aux autres cloches de Mons.

⁴⁷² ROCHER, Marie-Claude et André SÉGAL (dir.), *Op. cit.*, p. 95-109.

⁴⁷³ *Ibid.*, p.101.

⁴⁷⁴ Les informateurs questionnés ont tous rendu hommage au carillonneur Fernand Redouté qui, selon l'un d'eux, « libéra par ce premier concert libre, l'âme montoise de la domination allemande ». Entretiens 1998.

⁴⁷⁵ En patois montois. *Ibid.*

Au cours des siècles, la commune de Mons investit largement dans l'entretien du Beffroi et de son carillon. Un document datant de 1760 fait état d'une dépense de 1080 livres pour la refonte des cloches et la consolidation de la tour et entre 1849 et 1866, d'une reconstruction partielle au coût de 210 726 FB; de plus, sans en connaître les montants exacts, on sait qu'il en fut de même en 1820-1821, en 1894, en 1911, en 1935 et en 1953⁴⁷⁶. Sous l'égide de la Région Wallonne, les travaux de restauration sont plus importants encore, comme on le verra.

Devant la forte intégration du patrimoine dans la vie urbaine, on serait tenté de conclure à une perception favorable *ipso facto* de la part du public. Or, la réalité est plus nuancée. Il s'agit plutôt d'une *assimilation* du patrimoine dans la vie courante. L'écolier se rendant à l'Athénée Royal passe quotidiennement devant le Beffroi, ou traverse la Grand'place - comme, d'ailleurs, l'écolier de Bruges ou de Tournai; pour assister à la messe dominicale, on pénètre la nef, on côtoie les reliquaires, on contourne les bas-reliefs de Du Brœuq... Bref, tout Montois vit à l'ombre de ce patrimoine impressionnant qui, en fait, ne l'impressionne plus du tout, tant il fait partie de son paysage quotidien.

Sous cet aspect, la perception montoise du patrimoine monumental de la ville est paradoxale. D'une part, on le tient pour acquis, maugréant à l'occasion contre les inconvénients qu'il apporte : ruelles glissantes, pavés inégaux, circulation à sens uniques⁴⁷⁷; d'autre part, on en tire une fierté considérable, voire une certaine émotion, nourrie par le rassemblement annuel que l'on sait. Ni indifférence ni ostentation, il s'agit plutôt d'une inclusion du patrimoine dans le quotidien, basée sur son utilisation régulière qui touche divers aspects de la vie. Car, écrit Jacques Dalibard, ancien directeur de la Fondation Héritage Canada, « Les individus ne compartimentent pas. Le social, l'économique, la culture, l'écologie forment un

⁴⁷⁶ PETIT, Karl, Le Beffroi de Mons et son carillon, Mons, OTVM, 1991, p. 17.

⁴⁷⁷ Observation directe.

tout. »⁴⁷⁸ Dans le cas présent, la perception du public est à la fois éminemment concrète et fortement symbolique; elle demeure également fondamentalement positive, forte de cette double nature pratique et mentale.

Il reste à vérifier s'il existe, pour ces éléments patrimoniaux, une fonction qui n'a pas été encore évoquée : celle de la transmission mémorielle. Car si l'utilisation des sites et l'attachement plus ou moins sentimental des montois adultes les protège actuellement de la destruction, qu'en est-il de la génération montante ? À Mons autant qu'ailleurs, le profil de la démographie urbaine est en transformation : vieillissement de la population, intégration de communautés immigrantes. Les jeunes et les nouveaux venus sont-ils sensibles aux mêmes réalités de conservation que leurs aînés ? L'observation de trois phénomènes le laisse croire, pour le moment et dans une certaine mesure.

Premièrement, comme on l'a vu au chapitre 2, la Ducasse fournit aux Montois l'occasion d'une appropriation transgénérationnelle. Par la tenue du Petit Doudou comme par la participation significative des jeunes à la procession, on peut croire à leur intérêt. De plus, l'ajout d'activités parallèles attractives pour les jeunes (montée au flambeau, concours sportifs...) se déroulant dans le sillage du Doudou est susceptible de retenir leur intérêt. Par contre, la sensibilité à l'objet patrimonial, que ce soit en milieu muséal ou dans le contexte familial, présente certaines lacunes, comme on l'a souligné. Qu'en est-il de l'appropriation du lieu ancien et du patrimoine qu'il recèle ? On peut l'évaluer, par la négative, via le niveau de

⁴⁷⁸ DALIBARD, Jacques, « L'Universalité commence chez soi. L'implication des populations locales en tant que principe fondamental à la conservation des villes du patrimoine mondial » dans : Actes du colloque des Villes du patrimoine mondial, Québec, OVPM, 1992, p. 132.

vandalisme dirigé contre les biens patrimoniaux : ils en sont très rarement l'objet, selon les services techniques de Mons, chargés d'en effacer les traces éventuelles⁴⁷⁹.

On peut aussi jauger la sensibilité des jeunes au patrimoine par leur intérêt et leur participation aux activités de valorisation. Il existe en Wallonie de nombreux programmes visant à intéresser la jeunesse au patrimoine qui l'entoure. Un grand nombre d'entre eux mériterait d'être exposé ici, parmi lesquels on en retiendra trois : les « classes du patrimoine », qui en sont l'exemple le plus ancien, et que l'on a évoqué dans le pré-test portant sur le Grand-Hornu⁴⁸⁰; les Journées du Patrimoine, bien connues en Europe depuis plus de dix ans, qui ne ciblent pas exclusivement les jeunes mais leur accorde une place importante; et enfin, le projet « Les sens du patrimoine », de la Fondation Roi Baudouin, qui se démarque à la fois par son originalité et par la démarche globale et intégrative avec laquelle elle approche la problématique de la pédagogie du patrimoine. On y reviendra dans le cadre de l'analyse (section 2.2), en abordant la transmission du patrimoine.

Il semble donc que l'intégration du patrimoine monumental dans le fonctionnement de la ville moderne soit ici le facteur central de sa conservation. Le respect des mandats d'origine de même que la continuité de sens expliquent la présence active de ces signes. Sur cette fonctionnalité reconnue repose une perception favorable du public face au patrimoine, de son utilité et sa pertinence. De plus, la persistance des valeurs symboliques de ce patrimoine ajoute à la sensibilité communautaire et au désir de le transmettre intact aux générations suivantes. En conséquence, les investissements consentis pour leur conservation sont généralement bien acceptés par la population⁴⁸¹.

⁴⁷⁹ Le vandalisme (graffitis ou autres) est le plus souvent dirigés contre des propriétés privées et non contre les biens patrimoniaux. Entretien avec Richard Benrubi, 1996.

⁴⁸⁰ Le lecteur peut à nouveau se référer à l'annexe 1.

⁴⁸¹ Information basée sur l'enquête auprès des informateurs anonymes. La question posée fut la suivante : « Dans le contexte des restrictions budgétaires gouvernementales actuelles,

Ainsi, la gestion de ce bâti par les autorités publiques constitue également un facteur primordial, à la fois cause et conséquence de l'intégration : l'importance fonctionnelle de ce patrimoine justifie sa conservation, mais inversement, sa conservation en état de fonctionnement en permet l'utilisation. Sans conservation, pas d'utilisation et sans utilité, pas conservation... Le tableau synthétique (Fig. 4.17), plutôt complexe dans le cas de la réhabilitation de vestiges, s'avère largement simplifié pour ce qui est du centre ancien⁴⁸². Il s'agit ici d'une stabilité fonctionnelle et symbolique, doublée d'une volonté collective de continuité et donc, de conservation.

Fig. 4.17 L'intervention patrimoniale : le patrimoine monumental

| <i>L'intervention patrimoniale : le patrimoine monumental</i> | | | |
|--|--|--------------------|-----------------|
| TYPE D'ACTION | POUVOIRS PUBLICS | INTITUTIONS | CITOYENS |
| (généralement : accord unanime sur l'investissement de ressources; collaboration) ⁴⁸³ | | | |
| Conservation | <ul style="list-style-type: none"> ● continuité de sens et de fonction dans la communauté ● désir de sauvegarde | | |
| Valorisation | <ul style="list-style-type: none"> ● intégration fonctionnelle et symbolique ininterrompue ● ajout de la dimension touristique | | |
| Transmission | <ul style="list-style-type: none"> ● (interne) fierté, respect, identité, valeur didactique ● (externe) tourisme, publications | | |

que pensez-vous des dépenses encourues pour la rénovation et la valorisation du patrimoine bâti de Mons ? ». La réponse fut unanime : tous soulignaient l'importance de conserver le patrimoine, particulièrement le Beffroi, signe d'identification de la cité. Deux se disaient toutefois méfiants de l'utilisation des fonds par les gestionnaires publiques, et deux, les plus âgés, se souvenaient des craintes de destruction - encore une fois, surtout du Beffroi - lors des invasions allemandes des deux grandes guerres. Pour l'un des jeunes, la disparition de ces traces historiques, « ce serait 'le pied' ! » (entendre : « regrettable »).

⁴⁸² Avec toutefois l'exception importante du château des comtes de Hainaut, dont l'analyse de la conservation pourrait se rapprocher de celle des fortifications (destruction, abandon, prise de conscience de la valeur potentielle des vestiges, réhabilitation et réaffectation).

⁴⁸³ La recherche dans les journaux locaux (archives de la Maison de la Presse) n'a pas permis de découvrir d'article dans lequel l'auteur s'opposait à l'investissement de ressources pour l'entretien ou la réparation de ces trois édifices. Si la durée limitée des temps de séjour n'a peut-être pas permis une recherche suffisamment approfondie, l'impression générale a été confirmée par Richard Benrubi et deux informateurs (1995).

4.2.2 LA GRAND'PLACE ET LES ÎLOTS PÉRIPHÉRIQUES

Si la structure morphologique de Mons *Intra-muros* a peu changé depuis les trois derniers siècles, comme on l'a vu, en revanche, la composition de sa trame sociale a subi de profondes transformations :

Il apparaît qu'à l'intérieur de la grande voirie, les modifications de structures urbaines ont été peu sensibles au cours de siècles. Par contre, le remplissage urbain a été bouleversé : disparition des fonctions résidentielles et évanescence d'espaces publics ou de diverses fonctions d'échange, au profit de fonctions administratives et de concentrations en rupture d'échelles avec le cadre urbain. Ce phénomène est bien connu. (...) Les principales conséquences de ce déséquilibre sont facilement décelables : l'exode urbain, le vieillissement accéléré d'un patrimoine hâtivement délaissé et l'appauvrissement du caractère et de l'attractivité du cœur de la ville.⁴⁸⁴

Comme d'autres villes anciennes, Mons avait connu, au temps de la prospérité industrielle de l'après-guerre, la migration sociale typique, l'un des motifs essentiels de la dégradation du milieu :

Très rapidement, une part importante de la population va quitter la ville ancienne pour faire construire en périphérie des villas devenues, avec la voiture, des symboles de la réussite sociale. La bourgeoisie d'après-guerre va chercher à Hyon ou à Saint-Symphorien une qualité de vie que la ville ancienne ne semble plus pouvoir lui apporter »⁴⁸⁵.

La prospérité économique avait donc entraîné un exode de la classe moyenne supérieure, exode qui serait qualifié d'étalement urbain s'il n'y avait eu l'encerclement périphérique que l'on connaît. En l'occurrence, la migration des classes aisées se produisit non pas vers les quartiers périphériques mais plutôt vers les *communes* périphériques, celles-là même qui seront regroupées pour former le Grand Mons.

⁴⁸⁴ BARTHÉLEMY, Jean, *Mons, Revivre en ville, Op. cit.*, p. 27.

⁴⁸⁵ *Mons. Le béguinage, Op. cit.*, p. 53.

La population restante, majoritairement des ouvriers en détresse économique, ne pouvait assurer la conservation des édifices anciens, les exposant à un délabrement croissant. Ainsi, avec déclin industriel suivant l'abandon massif des charbonnages, Mons *Intra-muros* abordait le tournant des années 1960-1970 dans un état démographique et économique visiblement pénible. Parmi les villes du bassin houiller de Wallonie, son taux de chômage était l'un des plus élevés, frôlant les 30 % dans le noyau urbain et dépassant parfois 50 % dans le Borinage et la région périurbaine. Avec Thuin et Charleroi, la ville se situait dans le quart le plus pauvre de la Belgique, le revenu moyen par habitant étant le plus faible par un écart de 20 % à 27 % avec le reste de la Wallonie⁴⁸⁶. La province du Hainaut fournissait à elle seule 55 % des chômeurs chroniques⁴⁸⁷ de Belgique, et les anciennes villes charbonnières, particulièrement Charleroi et Mons, menaient la liste⁴⁸⁸. Plus de trente ans plus tard, en 1999, la région est encore fortement touchée par ce bouleversement économique. Les statistiques du CE révèlent un taux de chômage de 15,6 % pour les trois villes anciennement charbonnières, regroupant une population de 892,350 âmes.⁴⁸⁹

La paupérisation de la population se répercuta dans son occupation de l'espace urbain, de sorte que l'intérieur même de la cité, la zone dite « culturelle » et les pourtours immédiats du périmètre historique présentèrent « des espaces dégradés : véritables chancres qui ont créé des déchirures dans le tissu urbain et en ont dénaturé le caractère. »⁴⁹⁰ Une nuance s'impose ici, qui explique la conservation

⁴⁸⁶ Source : INS (Institut National de Statistiques), statistiques financières, 1970-1980. Noter que les statistiques s'appliquent à Mons-Borinage. La fusion des communes, survenue en 1977, affecte le RMB (Revenu Moyen Brut) à la baisse. Les chiffres sont calculés sur le revenu moyen pré et post-fusion.

⁴⁸⁷ Sont considérés « chômeurs chroniques » ceux qui sont à la recherche d'un emploi pendant deux ans et plus.

⁴⁸⁸ Plan de développement régional (1994-1999) concernant l'Objectif 1 du Fonds social Européen pour la province du Hainaut (extrait du chapitre 1 : « diagnostic socio-politique et environnemental du Hainaut »), 1995, p. 4.

⁴⁸⁹ Territorial Pact : Belgique/België : Hainaut (Mons, Charleroi, Soignies), site officiel de l'Union européenne : <http://eco.coe.fr/obj1/be.wall/hafr/tep.html>

⁴⁹⁰ Mons. Le béguinage, *Op. cit.*, p. 30.

du caractère fondamentalement médiéval de Mons (qu'on se souvienne de la superposition des plans de 1550 et de 1995...). La ville possède deux caractéristiques qui ralentirent la dégradation de son centre historique. D'une part, comme on l'a noté, le patrimoine monumental conservait sa fonctionnalité, ce qui le protégeait de l'abandon ; d'autre part, la géographie avait suscité une morphogenèse désormais impossible à modifier : la ville, construite depuis le promontoire, s'était étendue au cours des siècles, à partir de celui-ci. L'organisation spatiale qui en résulta, avec les rues sinueuses, les pentes, la structure parcellaire et la concentricité constituait dans une certaine mesure une limite infranchissable à la transformation du bâti.

Malgré tout, délaissé par un segment de sa population active, livré aux aléas du « progrès » et de la spéculation foncière, fragilisé par la perte d'une partie de ses fonctions économiques, le centre ancien de Mons perdit certaines de ses originalités architecturales. « Plusieurs projets de spéculation avaient avancé la dénaturation du centre historique et de ses environs : le remplacement d'anciens marchés et places par des immeubles commerciaux ou administratifs, l'édification d'immeubles de béton, hors gabarit et mal intégrés », incongrus dans les quartiers historiques, et, surtout, « l'asphaltage de la Grand'place et des rues du centre ancien, l'abattage progressif des arbres de boulevards »⁴⁹¹. Comment, dans ces conditions, s'amorce le virage vers la conservation du patrimoine bâti montois ?

À partir de 1975, on note en Wallonie, la convergence de plusieurs éléments en faveur du patrimoine bâti : expériences communales⁴⁹², subsides wallons⁴⁹³,

⁴⁹¹ *Ibid.*, p. 5-54.

⁴⁹² « Dès 1975, des opérations de rénovation des quartiers déshérités ont été entreprises par l'autorité municipale », dans *Mons. Le béguinage*, *Op. cit.*, p. 55.

⁴⁹³ Le Parlement de la Région wallonne, en cours de structuration, passe par différentes appellations. L'évolution est résumée dans la plaquette produite par le Conseil Régional Wallon « La Wallonie, une région, un parlement », 1998.

arrêtés royaux⁴⁹⁴, projets européens⁴⁹⁵. Mais il semble clair que l'initiative populaire est très souvent à l'origine du mouvement de redressement. En effet, alors qu'en 1969 la Belgique n'était encore ni « régionalisée » ni « communautarisée »⁴⁹⁶ et que l'Aménagement du territoire n'était qu'une annexe du Ministère de Travaux publics, instance fédérale, on assistait déjà à la mobilisation citoyenne en faveur du patrimoine :

Dans les principales villes de Wallonie, des Associations se sont constituées pour la défense du patrimoine architectural menacé tant par les grands travaux que par la spéculation foncière, la taudification et l'incohérence tapageuse de la promotion immobilière. Leur action se concrétise notamment par la rédaction de manifestes et par l'organisation d'expositions publiques proposant des alternatives au désordre urbanistique ambiant.⁴⁹⁷

À Mons, l'ASBL Sauvegarde et Avenir de Mons fut l'un des acteurs principaux de cette mobilisation. On reviendra sur l'importance exceptionnelle de cet organisme en abordant les « initiatives citoyennes ».

Dans la perspective privilégiée alors par les intervenants, la revitalisation du centre ancien de Mons passait premièrement par une réappropriation de l'espace à fonction résidentielle. La Grand'place, bien sûr, fut au cœur de ce redéploiement patrimonial, de par sa position centrale - tant dans l'espace et dans les mentalités. Élément rassembleur dans la cité, elle fut durant des siècles, à la fois tribune d'expression, ambon cérémonial, scène politique, parfois théâtre de manifestations artistiques et, toujours, lieu de convivialité et d'échanges : marchés, foires, fêtes, y

⁴⁹⁴ « Le projet de loi concrétisant le guide de la rénovation urbaine est déposé le 4 mars 1975 et servira de base pour l'Arrêté Royal du 8 février 1978 », dans BARTHÉLEMY, Jean, Dix ans de rénovation en Wallonie, *Op. cit.*, p. 9.

⁴⁹⁵ La Loi Malraux entre en vigueur en France, encadrant la restauration de quartiers historiques ; 1975 est déclarée « année européenne du patrimoine architectural ».

⁴⁹⁶ La « régionalisation » et la « communautarisation » désignent « le transfert de compétences socio-économiques et administratives du pouvoir central vers les parties constituantes de l'État ». (YSEBAERT, Clair (dir.), *Op. cit.*, p. 77).

⁴⁹⁷ Dix ans de rénovation en Wallonie, *Op. cit.*, p. 7

compris, bien sûr, le Doudou. La préoccupation de sa sauvegarde se manifeste très tôt: L'Hôtel de ville est classé monument historique en 1936, suivi de nombreuses façades. On y reviendra.

En interaction directe avec la Grand'place, et donc également au premier plan de ces actions, se trouvent les îlots adjacents, telle la cour du Noir-Lévrier, et le quadrilatère faisant face à l'Hôtel de ville, espaces parfois défigurés par les conséquences de la spéculation. En effet, au pourtour de la Grand'place de même que dans les zones de la périphérie immédiate, étaient apparues des structures incompatibles avec le caractère historique du centre : entrepôts, garages privés, ateliers, petites industries délaissées et en état d'abandon.

La démolition de ces annexes insalubres fut donc la première intervention, suivie immédiatement par la construction de logements offrant une bonne qualité de vie. Les tableaux ci-dessous démontrent l'impact démographique du projet de redensification du centre ville par l'habitat : le premier (Fig. 4.18) estime les nombres minimum ou maximum de résidents pouvant être attirés dans le secteur par les interventions de redensification en 1988; le deuxième tableau (Fig. 4.19) évalue les variations démographiques qui en résultent éventuellement.⁴⁹⁸

Fig. 4.18 Nombre minimum et maximum de résidents

| | | |
|--|--------------|--------------|
| Rénovation d'îlots du centre ville | 401 | 401 |
| Aménagement de zones récupérables | 1 812 | 4 484 |
| Rénovation du quartier de Messines | 945 | 1 215 |
| Remplissage urbain | 1 707 | 1 915 |
| Total de la population projetée | 5 893 | 9 043 |

⁴⁹⁸ BARTHÉLEMY, Jean, Mons. Revivre en ville, *Op. cit.*, p. 27.

Fig. 4.19 Variations démographiques

| | | |
|--|--------|--------|
| Nombre de résidents avant intervention | 9 911 | 9 911 |
| Nombre de nouveaux résidents | 5 893 | 9 043 |
| Population totale après intervention | 15 804 | 18 954 |
| Augmentation (en %) | 59% | 91% |

On en conclue donc que le taux de redensification prévu variait de 59% à 91%, selon la meilleure ou la pire des hypothèses. Le Service d'urbanisme de Mons estime, dix ans plus tard (1988), avoir atteint le chiffre maximum. En outre le taux d'occupation des logements réhabilités se situe régulièrement autour de 100 % sauf dans le cas de l'Îlot face à la Grand'place⁴⁹⁹, comme on le verra.

Dans la Grand'place uniquement, c'est-à-dire dans les immeubles de façade, plus de 70 logements ont été créés et occupés. De cette réinstallation résidentielle découle le rétablissement d'activités socio-économiques appropriées et stables. Ainsi, en 1990, on note que « si la Grand'place se caractérisait, avant l'opération, par une stagnation de son activité commerciale et une lente dégradation des immeubles, il est significatif de constater que tous les immeubles ont changé de mains et que pas moins de 19 établissements ont été entièrement rénovés ou sont en chantier. »⁵⁰⁰ Ils ont également, pour la plupart, changé de vocation et, sans aucune exception, s'inscrivent maintenant dans le secteur tertiaire. Ceci confirme le choix gestionnel de la réhabilitation du Mons ancien, basé sur le principe que « La rénovation, par la récupération d'importants espaces désaffectés et leur aménagement en zones

⁴⁹⁹ Données disponibles aux Services techniques de la Ville de Mons.

⁵⁰⁰ Mémoire d'une ville. Mons depuis 1830, *Op. cit.*, p. 64.

résidentielles suffisamment aérées, doit contribuer largement à la redensification urbaine favorable à une saine animation urbaine »⁵⁰¹.

À l'instigation de la Commune de Mons, la Grand'place et ses rues irradiantes furent repavées à l'ancienne en 1995. L'intention était de la rendre à la circulation, avec permission de stationner, dès la fin des travaux. Un mouvement d'opinion remit sérieusement cette option en question et les habitants demandèrent un référendum. Aujourd'hui, la Place est piétonnière, à l'exception d'une possibilité de circulation à sens unique (de la rue de Nimy à la rue de Clercs), dans la partie haute⁵⁰². Elle demeure un centre important de sociabilité. Toujours mise à contribution lors d'événements prestigieux ou populaires, elle attire touristes et résidents par le développement du secteur « horeca »⁵⁰³. Son attractivité est indéniable, car on y trouve une exceptionnelle richesse architecturale, que décrit avec compétence Christiane Piérard :

Aux rives de ce vaste espace, défilent les témoins de toutes les époques de l'architecture montoise, du XVe au XXe siècle, du XVe siècle, la Maison communale, avec sa façade gothique, ses baies en arcs brisés, son décor d'arcature aveugle, de crochets, de fleurons; du XVIe siècle, la maison Saint-Christophe en pierre à baies rectangulaires, surmontés d'arcs et dont la modénature reste gothique, de même que deux maisons (le Greffier et (...) David Longhet, 1545-1545) et la riche maison du Blan Lévrier (1530) qui allie le décor gothique et apports renaissants (...); du XVIIe siècle, les deux façades baroques qui jouxtent l'Hôtel de ville, la salle ou Chapelle Saint-Georges (1601) et la Toison d'Or (c. 1650) étroites et hautes, décorées de pierres en bossage au pignon à volute et aux baies encore dotées de croisées fixes; c'est pourtant le XVIIIe siècle qui se taille la part du lion : après le siège dévastateur de 1691 et en application des prescriptions urbanistiques des autorités

⁵⁰¹ BARTHÉLEMY, Jean, Mons. Revivre en ville, *Op. cit.*, p. 27.

⁵⁰² Entretien avec Richard Benrubi.

⁵⁰³ Terme largement utilisé en Belgique, qui désigne les secteurs d'accueil récréo-touristique : hôtels, restaurants, cafés. Voir, à ce propos, l'article de l'inspecteur général de la DGATLP, André Matthys, « Conservation et réaffectation du patrimoine bâti en Wallonie », dans ROCHER, Marie-Claude (dir.), *Op. cit.*, p. 78 à 95.

françaises qui régissent la ville pendant sept ans, la ville va connaître une véritable fièvre architecturale; désormais, elle échappe aux tendances de construction des Pays-Bas et le style français va influencer les architectes montois y compris pendant le XVIII^e siècle et sous le gouvernement autrichien. La Grand'place offre des échantillons de ces styles avec un retard chronologique évident sur le modèle : il en est ainsi du coin de la rue des Clercs (1709) qui pourrait être qualifié de Louis XIII, de même que les immeubles 6 et 7, Louis XIV, tout en pierres à joints creux; de l'hôtel de la Couronne, en Régence-Louis XV (1784). Le XIX^e siècle a donné le Théâtre néoclassique (Sury, 1842) et le coin de la rue de Nimy - rue du Miroir (1888) en néo-renaissance; enfin, le XX^e siècle, le coin de la rue de la Coupe (1933), en néo-renaissance flamande et la récente façade de l'îlot (face à l'Hôtel de ville), en un style qui se cherche.⁵⁰⁴

Les étages supérieurs des immeubles riverains sont majoritairement affectés au logement. Outre l'Hôtel de ville, en 1936, certaines façades sont très tôt classées Monuments historiques : l'ancien Hôtel de la couronne impériale, en 1948; puis, en 1952, l'immeuble du Blan Lévrier; en 1955, la Chapelle Saint-Georges et les maisons « Saint-Christophe » et de la « Toison d'Or » et en 1972, Année européenne du patrimoine, 15 maisons et hôtels particuliers⁵⁰⁵. Aujourd'hui, toutes sont restaurées, généralement par les propriétaires (personnes physiques ou morales), en fonction du

⁵⁰⁴ Le lecteur pardonnera la longueur de cette citation, indispensable à la représentation de la Grand'place, et qui n'offre, malgré tout, que quelques extraits de la courte mais riche brochure L'Hôtel de ville de Mons (p. 28-29). Christiane Piérard, l'auteur, est d'une remarquable érudition dans le domaine de l'histoire de l'architecture. À propos de l'architecture autour de la Grand'place de Mons, on peut aussi consulter l'article « La Grand'place de Mons. Étude architecturale », dans le prestigieux Bulletin de la Commission Royale des Monuments et Sites, no. 3 (1974), Bruxelles, p. 157 à 229, ainsi que la monographie Architecture civile, Genbloux, collection Wallonie, Arts et histoire (p. 14-17).

⁵⁰⁵ Liste des Monuments et Sites classés de Wallonie, disponible auprès de la DGATLP. Noter que les biens énumérés ci-dessus sont tous classés parmi les « monuments », mais la typologie en vigueur classe les biens immobiliers patrimoniaux en cinq catégories : Monument, Site, Ensemble architectural, Site archéologique et Zone de protection. SCHAUT, Christine, *Op. cit.*, p. 86.

Code wallon de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme (CWATU)⁵⁰⁶ et avec les soutiens financiers de la Commune et de la Région wallonne.

Derrière ces façades historiques, Montois et visiteurs accèdent aux services inhérents au fonctionnement d'une ville contemporaine : bureaux d'administration municipale, cour d'appel, Office du Tourisme, banques, restaurants et cafés, boutiques, entrée d'un mail commercial, lieux culturels, tels la salle ou Chapelle Saint-Georges et le Théâtre Royal, sans oublier l'incontournable petit singe, objet d'une tradition populaire : À gauche du portail principal de l'Hôtel de ville, le Montois le plus connu mais aussi le plus malicieux, c'est le Singe du grand-garde. Cette statuette en fer forgé date du Moyen-âge (...). On ignore s'il s'agit d'un travail de maître de forgeron, d'un pilori d'enfant ou d'une enseigne d'un cabaret mais (...) on ne manquera pas de lui caresser la tête de la main gauche : cela porte bonheur ».

La Grand'place est donc toujours restée l'un des pôles de fonctionnalité de la ville, au cœur de la triade religion-politique-société. Elle a continuellement offert un lieu de services et de convergence, où s'exprimaient le pouvoir civique et la sociabilité communautaire; elle rassemblait également les habitants pour des fonctions économiques : « Cette place, centre civique et commercial de la ville, est une extension, datant du XIV^e siècle, du marché alors implanté (...) au pied de l'enceinte comtale du XIII^e siècle (porte du marché) »⁵⁰⁷. La perception de la population à l'égard de ce lieu ancien est donc remarquablement stable depuis

⁵⁰⁶ En application des Arrêtés de l'Exécutif régional wallon du 14 mai 1984 (Moniteur belge 25 mai 1984), modifiés les 23 novembre 1989 et 10 septembre 1992, « instaurant une aide à la rénovation et à l'embellissement extérieurs des immeubles d'habitation ». Extraits du Code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, 1994, documentés lors des entretiens avec Mme Sylvie Ghene, secrétaire de la Commission royale des monuments, sites et fouilles, 1994 et 1998. Pour le rôle de la Région wallonne, voir « les structures d'encadrement », première partie de l'analyse. *Les extraits du CWATUP sont des documents photocopiés gracieusement fournis par Mme Ghene. Malheureusement, la disposition des photocopies ne permet pas de voir la pagination. Les citations seront donc localisées en fonction du chapitre dont elles sont tirées et du numéro de l'article en question.*

plusieurs siècles. À l'instar de la Collégiale, de l'Hôtel de ville et du Beffroi, la Grand'place fait partie des aménagements spatiaux que les Montois ont toujours connus, et qui leur semblent indispensables et irremplaçables.

Or, cette totale intégration dans le quotidien montois n'a-t-elle pas failli entraîner la destruction de la Grand'place en tant de patrimoine immobilier ? Partie intégrante du quartier, elle en a suivi l'évolution. Site prestigieux d'abord, regroupant les résidences des bourgeois aisés, elle refléta, au cours des siècles, les aléas politiques et économiques de la ville, y compris les dominations étrangères successives, la débâcle charbonnière avec l'appauvrissement qui s'ensuivit, l'exode urbain, la venue de l'automobile et l'asphaltage conséquent et enfin, les entreprises de « modernisation », qui entraînèrent la spéculation immobilière et l'installation de commerces qui n'eurent pas de préoccupations patrimoniales.

Ainsi, la Grand'place des années 1959 et 1960 et ses îlots avoisinants avaient « succombé aux affres de l'affairisme », selon l'expression de Charles Bertin dont il tirait, en 1969, des observations probantes :

(...) les pouvoirs publics ont autorisé que l'on construise n'importe quoi, n'importe où et n'importe comment. Anarchie des façades, fenêtres disposées dans le désordre le plus complet, absence de toits à versants, vitrines brisant la ligne architecturale, confusion des rythmes verticaux et horizontaux, absurdité prétentieuse des matériaux employés : il paraît en réalité difficile de commettre plus de fautes et d'accumuler plus de laideurs en un espace aussi réduit. »⁵⁰⁸

L'intégration de la Grand'place dans le mouvement de la « modernisation » de la ville avait donc provoqué une dégradation de son patrimoine bâti. Mais c'est

⁵⁰⁷ Mons. Le guide, *Op. cit.*, p. 43.

⁵⁰⁸ Extrait de l'article « saccage de Mons », publié par Charles Bertin en 1969 » et reproduit dans Sauvegarde et avenir de Mons (septembre 1995), lors du 25e anniversaire de fondation de l'ASBL du même nom. p. 3.

également cette totale intégration dans la vie montoise qui a situé la Grand'place et ses environs au centre des préoccupations de réhabilitation du bâti ancien à partir des années 1960-1970 et qui a fait de ce centre-ville la cible des premières interventions patrimoniales concertées.

La Grand'place est entourée de ce que l'on pourrait appeler des « micro-quartiers », îlots délimités par des rues irrégulières, faisant partie de ce « parcellaire » hérité de la ville ancienne et qui caractérise Mons. Ces îlots ont subi de façon aiguë les avatars de la désaffectation du centre urbain. Or, s'ils accusent uniformément un même besoin de rénovation et de réhabilitation, chacun de ces « micro-quartiers » impose à l'intervenant des contraintes fort diversifiées, en vertu de leurs particularités. Le Guide de la rénovation urbaine en Wallonie fait état de cas où certaines restaurations » ont été « les premiers prétextes de destruction du tissu urbain », dont les effets furent aussi nocifs que les dégradations antérieures⁵⁰⁹. Pour éviter de répéter de telles expériences, la RW choisit d'établir toute intervention dans une double perspective : celle de la démocratie et celle de la continuité, tant architecturale que démographique. « La rénovation doit viser les habitants existants. Elle doit tenir compte de leur mode de vie, de leurs problèmes, de leurs habitudes sociales et culturelles. Elle a pour objectif de profiter en priorité aux habitants du quartier rénové⁵¹⁰ », ce qui n'est possible que si l'intervenant connaît les avis de la population locale et les prend en compte. Il s'instaure alors une réciprocité : le patrimoine profite aux résidents, et inversement, « l'interaction sociale et l'intégration des citoyens augmentent assurément la démocratie et bénéficient directement à la bonne conservation du patrimoine ». ⁵¹¹

⁵⁰⁹ Guide de la rénovation urbaine en Wallonie, Ministère des Affaires wallonnes, de l'Aménagement du territoire et du Logement, 1975, p. 18.

⁵¹⁰ *Ibid.*, p. 18-19. À la lecture de cette citation, l'exemple de Place Royale ne manquera pas de s'imposer au lecteur québécois... On y reviendra.

- *LA COUR DU NOIR-LÉVRIER*

Le cas de la cour du Noir-Lévrier, « première opération publique entreprise par la ville (1980) »⁵¹² est un exemple patent d'une intervention de sauvegarde patrimoniale véritablement déterminée par les résultats de la consultation démocratique. Dans cette rue d'ouvriers à revenus plus que modestes, une dizaine de maisons présentaient, au début des années 1980, un état de dégradation avancé qui privait ses habitants des commodités élémentaires : « W-C à chasse », chauffage central, installation électrique correcte, escaliers praticables⁵¹³. Dans ce contexte, en respect de la population résidente, la première contrainte était celle de la modestie des moyens. Il importait avant tout de fixer des objectifs réalisables qui ne détruiraient pas la dynamique du quartier en expulsant *de facto* les résidents d'origine, âgés pour la plupart, ou en situation financière précaire (familles monoparentales, ménages d'une personne, étudiants)⁵¹⁴. « Il ne s'agissait pas d'une rénovation complète, dont le coût aurait dépassé 50 % de la valeur à neuf de ces immeubles, mais bien d'une amélioration du confort des habitants⁵¹⁵ ». En limitant ainsi volontairement l'envergure de leur intervention, les responsables préservaient l'intégrité du quartier, voire son authenticité, tout en réhabilitant l'une des rues d'accès à la Grand'place.

Page suivante : Fig. 2.20 La cour du Noir-Lévrier (avant rénovation et après)

⁵¹¹ MATTHYS, André, « Conservation et réaffectation du patrimoine urbain en Wallonie », dans ROCHER, Marie-Claude, *Op. cit.*, p. 86.

⁵¹² *Mons. Le guide*, *Op. cit.*, p. 63.

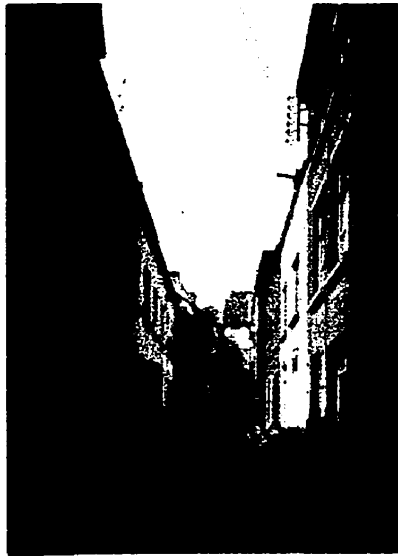
⁵¹³ BARTHÉLEMY, Jean, *Mons. Revivre en ville*, *Op. cit.*, p. 34.

⁵¹⁴ *Schéma de structure de la Ville de Mons. Rapport 8, Phase 3 - Étape 7. Objectifs détaillés (provisoire)*, *Op. cit.*, 1.1.3.1 A.

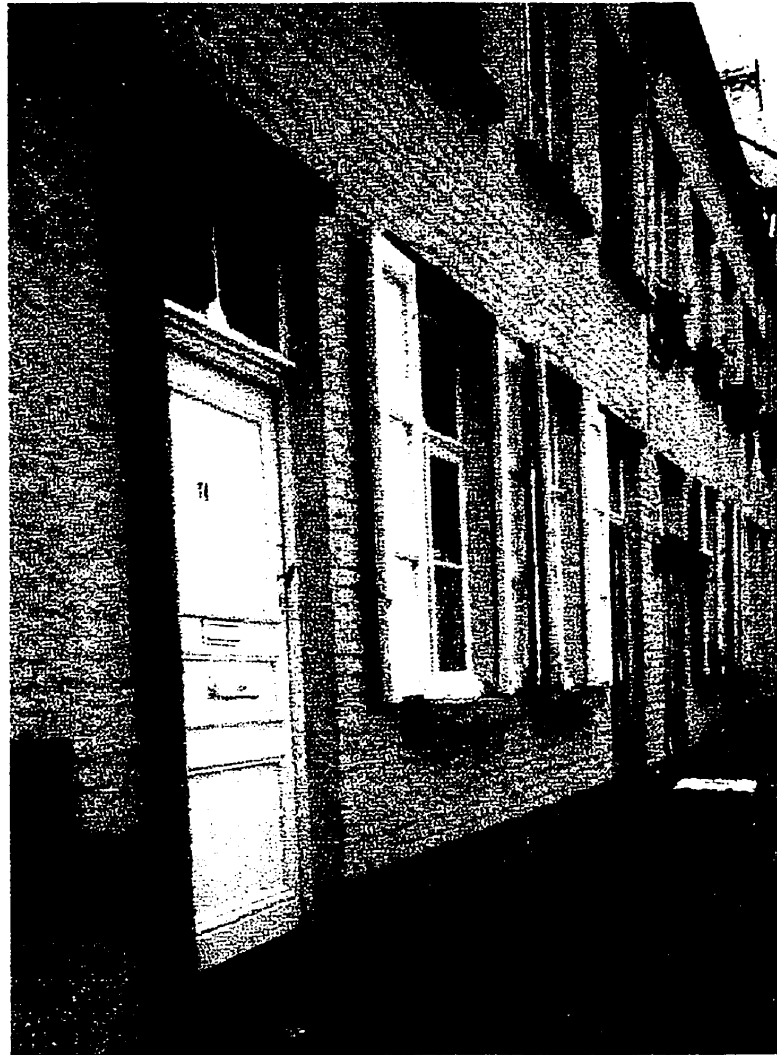
⁵¹⁵ BARTHÉLEMY, Jean, *Dix ans de rénovation en Wallonie*, *Op. cit.*, p. 68.

Fig. 4.20 La cour du Noir-Lévrier : « une réhabilitation discrète » (J. Barthélemy)

Avant rénovation



Après rénovation



La perspective de la continuité constitue la deuxième des lignes directrices de la rénovation urbaine wallonne. Complexe, elle a donné lieu à des expériences diversifiées, particulièrement sur ce territoire porteur d'une forte concentration de zones désaffectées. Cette perspective est basée sur « la reconnaissance des vertus de l'urbanisme traditionnel, de son échelle, des qualités d'espace qu'il comporte (et qui) n'excluait pas la recherche d'un langage contemporain et la production de formes adaptées aux techniques utilisées. »⁵¹⁶. C'est ce que l'architecte André Godard a nommé « l'architecture contextuelle » :

Il a proposé une architecture plus respectueuse du tissu existant. (...) Cette approche ne signifie absolument pas qu'il faille se réfugier dans un certain mimétisme ou dans un pastiche quelconque, affirmait-il. Au contraire, elle s'ouvre pleinement à une forme de création qui connaît son champ d'action et ses limites et qui se situe en dehors des lieux communs des architectures de bon goût. Dans ces interventions aux côtés de bâtiments anciens, il s'efforce de trouver des équivalents aux formes avec lesquelles il dialogue, plutôt qu'il ne tente de les reproduire. Et c'est en termes de rythmes, de valeurs tectoniques, de modénature, de volumes ou d'espace qu'il les trouve, sans se laisser piéger par la tentation du style ou de l'imitation que l'évolution des techniques rendrait caduques. ⁵¹⁷

Il s'agit donc de l'intégration de la modernité dans la réalité architecturale d'un centre ancien. Et à l'inverse, il s'agit aussi d'enrichir cette réalité ancienne par les

⁵¹⁶ LOZE, Pierre, « Le patrimoine bâti et l'architecture contemporaine en Wallonie » dans Wallonie. Nouvelles architectures, Bruxelles, Prime Éditions, 1996, p. 16. Les italiques sont dans le texte. Certaines des expériences wallonnes de traitement du patrimoine bâti en zone urbaine ont marqué la réflexion architecturale internationale, tel que l'expérience de Louvain-la-Neuve, campus créé de toutes pièces qui, sans imiter la forme de l'ancien site de Leuven, n'en recrée pas moins l'esprit, dans une interprétation actuelle ; ou la rénovation du quartier Hors-château à Liège, expérience unique de redensification d'un centre ville en dégradation extrême, exécutée sous la direction de Charles Vandenhove ; ou le Grand-Hornu, déjà mentionné. Une excellente synthèse des interventions urbanistiques créatives menées en Wallonie se trouve dans Wallonie. Nouvelles architectures, Bruxelles, Prime Éditions, 1996. En outre, Patrimoine et développement urbain, *Op. cit.*, présente en détail trois entreprises de rénovation urbaine, traitant à la fois des caractéristiques socio-démographiques des villes concernées, des enjeux de développement et du bilan patrimonial.

⁵¹⁷ *Ibid.*, p. 19.

apports de l'architecture contemporaine : « de protéger le bâti ancien tout en l'adaptant à l'évolution des modes de vie et, parallèlement, intégrer le bâti nouveau dans le cadre façonné par l'histoire »⁵¹⁸. L'échange s'effectue véritablement dans les deux sens. C'est le cas, notamment de l'îlot faisant face à l'Hôtel de ville.

- *L'ÎLOT DE LA GRAND'PLACE*

Ayant façade sur la Grand'place, circonscrit par les rues d'Havré, du Miroir et de la Peine perdue, l'îlot est décrit par Christiane Piérard comme ayant « un style qui se cherche ». Vétuste et négligé, il appelait une restructuration presque totale. En effet, il était composé de deux zones distinctes, l'une, en couronne, formée d'édifices commerciaux plus ou moins actifs et l'autre, au centre, constituée d'anciens logements vétustes et pour la plupart abandonnés. En outre, sa position riveraine de l'ensemble architectural de la Grand'place exigeait une réhabilitation respectueuse non seulement de la trame urbaine mais aussi de la valeur patrimoniale de l'environnement.

L'inadéquation des fonctions économiques attribuées aux édifices dans les années 1960, de même que leur état de délabrement avancé ne donnait d'autre option que leur démolition et une reconstruction. Ce contexte plaçait l'intervention au cœur du débat sur l'intégration de l'architecture contemporaine dans un site historique. Les architectes responsables⁵¹⁹ auraient pu préconiser une reconstruction en pastiche, « refaisant à l'ancienne », dans la pratique interventionniste de Viollet-le-Duc⁵²⁰, l'un

⁵¹⁸ BARTHÉLEMY, Jean, « Le patrimoine architectural et urbanistique, facteur de réorientation du développement », Allocution prononcée dans le cadre de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, Suède, 30 mars - 2 avril 1998). Document non-publié mais disponible sur le site Internet installé pour l'occasion : <http://www.unesco-sweden.org/conference/papers.htm>

⁵¹⁹ J. Kaisin, P. Hayez et J. Baudon.

⁵²⁰ Auteur du monumental Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI au XVI^e siècle (1854-1868) et des Entretiens sur l'architecture, qui ont posé les bases de la restauration comme discipline, il réalisa, à l'âge de 26 ans, la restauration - aujourd'hui controversée - de l'abbatiale de Vezelay. Plus tard, il ajouta des flèches à Notre-Dame de Paris de même qu'à la

des styles architecturaux de la Grand'place. Cette école résonnait encore dans le discours des concepteurs des années 1970-1980 : « Les groupes de pression préconisaient les mimétismes urbanistiques et la renaissance de la ville à travers la reprise des modèles et techniques traditionnels et le refus de l'innovation. »⁵²¹

Il s'agissait cependant moins de restaurer des édifices que de réinstaurer la fonction socio-économique qui avait été celle du quartier, vu sa proximité de la Grand'place. Les responsables choisirent plutôt une architecture contextuelle, optant pour une construction dans le style actuel. L'érection d'un édifice moderne en face de l'hôtel de ville gothique s'annonçait audacieuse. Le respect de la perspective visuelle vers le beffroi, le rapport des rythmes et des gabarits avec ceux de la Grand'place et la restitution des fonctions originales du lieu en furent les lignes directrices.

Aujourd'hui, 250 places de stationnement sont aménagées en souterrain et une rue piétonnière relie l'îlot à la Grand'place offrant 3 000m² d'espaces commerciaux, et de logements avec aires de repos et espaces publics. Tout est donc prévu pour que l'îlot retrouve ses fonctions de convivialité, de lieu commercial et de logement.

Page suivante :

Fig. 4.21 Vue aérienne de la Grand'place et de l'Îlot

À gauche, l'hôtel de ville;

au centre, la place avec la circulation unidirectionnelle et les services HORECA;

à droite, les toitures modernes de l'Îlot reconstruit

Fig. 4.21 L'ensemble dans son contexte architectural

Fig. 4.22 La perspective du Beffroi

Sainte-Chapelle, selon sa définition de l'intervention sur un bâtiment patrimonial : « Restaurer un édifice, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé dans un moment donné » (cité dans CHOAY, Françoise, *L'Allégorie du patrimoine*, *Op. cit.*, p. 116.

⁵²¹ BARTHÉLEMY, Jean [http : // www.unesco.org-sweden.org/conference/papers.htm](http://www.unesco.org-sweden.org/conference/papers.htm)

Figs. 4.21 et 4.22



À l'observateur extérieur, le bilan à dresser de ces interventions patrimoniales semble positif : le centre ancien de Mons, entre la Collégiale, le Beffroi et la Grand'place, est facilement accessible, visuellement attirant, intéressant pour le regard architectural, accueillant selon les paramètres touristiques. La question, néanmoins, doit prioritairement être adressée aux résidents. Demeure-t-il un quartier vivant ? La satisfaction semble générale, on l'a vu, pour ce qui est du patrimoine monumental, y compris la Grand'place. Le bilan est plus mitigé lorsqu'il s'agit des abords. Les interventions sont généralement appréciées et les résultats du référendum d'octobre 1995⁵²² ont été respectés, à la satisfaction générale. Cependant, l'usage de l'espace contigu n'a pas systématiquement atteint les objectifs établis par la Ville ni par les comités locaux. Ainsi, si la Cour du Noir Lévrier répond aux attentes de la population, l'Îlot face à l'Hôtel de ville est encore en voie de développement.

Dans ce cas, en effet, la gestion privée a manqué de dynamisme et le partenariat public-privé n'a pas donné tous les résultats escomptés, entraînant une sous-utilisation de l'ensemble. Les commerces qui s'y étaient installés dès le début s'en sont rapidement retirés, et le taux de vacance des logements est relativement élevé. Récemment, la Ville a racheté les locaux restants et espère dynamiser l'endroit en y installant « l'antenne Centre-ville de la Bibliothèque publique, la Médiathèque de la Communauté française », et louer les logements libres soit en résidences, soit en services communaux ou para-communaux. Ainsi, compris entre la couronne de l'Îlot et son centre, on compte, en 1999, 4 immeubles et 5 maisons particulières, 11 commerces, 34 bureaux (3 privés, 31 publics), et 83 logements. Ces derniers affichent, en date de mai 2000, un taux de vacance de 12% soit 10 logements sur les 83.⁵²³

Selon les Services techniques de la Ville de Mons, « l'Îlot ne représente sûrement pas une opération exemplaire. Il s'agit plutôt d'une expérience-pilote, lancée au début

⁵²² Concernant l'utilisation de l'automobile dans la Grand'place (voir p. 236 et note 434).

⁵²³ Rapport de Richard Benrubi, correspondance par télécopieur, avril 2000.

de l'existence de la réglementation sur la rénovation urbaine et qui a tenté de récupérer une promotion privée mal engagée par un précédent investisseur. »⁵²⁴ Depuis ces premières tentatives, la RW a précisé les balises du partenariat et raffiné son cadre d'intervention, notamment par le biais de la décentralisation. Il n'en demeure pas moins que l'environnement a été assaini et l'habitat, densifié, que les rythmes architecturaux ont été rétablis et que les résidents peuvent y retrouver un espace fonctionnel et convivial, au même diapason que la Grand'place contiguë.

Quant à la Grand'place elle-même, elle reste, on l'a vu, un lieu central de fonctionnalité, d'activité et de sociabilité pour les Montois et, de façon croissante, lieu attractif et touristique. De l'extérieur, les opérations sont un succès cité internationalement : « En 1995, Mons est sans doute, avec Bruges, une des villes (belges) le plus souvent citées en matière de réhabilitation de patrimoine ».⁵²⁵

De l'intérieur, le bilan est également essentiellement positif : « Notre Grand'place, centre civique, économique, ludique, festif de la ville, noyau de la vie montoise, a été rénovée, repavée; elle a retrouvé son espace du XIVe siècle à peine modifié, et tout le monde s'en réjouit »⁵²⁶. Mais cette médaille, comme tout autre, a son revers. On observe une tension latente entre les différents protagonistes de l'usage courant de la place. Ainsi, certaines fêtes populaires, à l'occasion desquelles on érige des structures temporaires, entravent la perspective patrimoniale :

(...) des manifestations de longue durée, parfois bruyantes voire tonitruantes, souvent inesthétiques, généralement trop imposantes par leurs constructions en hauteur coupent la vue, empêchant de visualiser l'ensemble prestigieux de cette vaste esplanade. (...) Les chalets de bois des marchés de Noël, les tentes à dégustation ou celles de fêtes

⁵²⁴ *Ibid.*, p. 1.

⁵²⁵ SCHAUT, Christine, *Op. cit.*, p. 66.

⁵²⁶ PIÉRARD, Christiane, « Un amour de Grand-Place... ou le chagrin des Montois » dans *Sauvegarde et avenir de Mons* (mars-avril 2000), p. 4.

médiévales qui n'ont de moyenâgeuse que le nom, les loges rustiques qui entourent la patinoire, et j'en passe, altèrent la vision globale.⁵²⁷

De plus, l'apport du secteur HORECA, dont on comprend le lien au tourisme, est parfois jugé envahissant, ce qui représente un problème courant : « le secteur HORECA tend à s'imposer dans les espaces centraux, de manière particulièrement hégémonique dès lors qu'il y a création de piétonniers »⁵²⁸. Dans l'utilisation de la Grand'place comme dans d'autres situations, les utilisateurs cherchent constamment un équilibre entre le respect du patrimoine et son usage moderne. La poursuite de cet équilibre s'exprime dans les choix des priorités. Elle témoigne du degré d'intégration du patrimoine dans le quotidien de la ville moderne.

On sait que le mouvement de réhabilitation du centre ancien de Mons débuta par une initiative citoyenne, en réaction aux entreprises commerciales endommageant le patrimoine. Quelque 30 ans plus tard, on observe les aboutissements éminemment positifs de ce mouvement. Une question s'impose : comment la mobilisation citoyenne a-t-elle pu générer de tels résultats? Le rapport dressé par Christine Schaut tente d'y répondre. Après avoir retracé l'évolution menant à la Charte urbaine et résumé cette dernière, elle explique :

Cette charte (est) remise aux autorités communales. Ce mouvement de l'opinion publique est relayé par la commune, qui met au point un schéma de structure chargé de concrétiser les axes centraux de la charte, en concertation avec un groupe de contact regroupant tous les acteurs de la société civile. Très vite, ce mouvement fait boule de neige et se diffuse chez les particuliers qui commencent à rénover leurs biens⁵²⁹.

Le cheminement se résume donc ainsi : un noyau de citoyens avertis conteste la destruction du patrimoine local, se mobilise puis formule des solutions qu'il présente à

⁵²⁷ *Ibid.*, p. 5.

⁵²⁸ SCHAUT, Christine, *Op. cit.*, p. 73.

⁵²⁹ *Ibid.*, p. 66

l'instance gouvernementale la plus proche - en l'occurrence, la Commune. Cette dernière prend le relais et, avec l'appui de la RW, enclenche un processus de réhabilitation. À cette amélioration de leur cadre de vie, la population générale répond par ses propres initiatives et participe ainsi au projet collectif. Ceci n'est pas sans rappeler le cas du Grand-Hornu, compte tenu des différences d'échelles.

La grille d'analyse proposée à chaque exemple doit ici être quelque peu modifiée. En effet, aucune institution majeure n'est engagée dans l'entreprise de revitalisation urbaine. Cependant, en regard de la participation soutenue des regroupements de citoyens et de leur interaction avec les instances de la Région et de la Commune, il serait plus juste d'estomper la délimitation entre les interventions du pouvoir public et celles de l'entreprise privée, mettant ainsi l'accent sur l'interaction, sauf dans la première étape, celle de la conscientisation.

Fig. 4.22 L'intervention patrimoniale : Grand'place et îlots périphériques

| ACTEURS <i>(OBJECTIFS)</i> | POUVOIRS PUBLICS <i>(POLITIQUE, ÉCONOMIQUE)</i> | CITOYENS <i>(IDENTITAIRE, COMMÉMORATION TRANSMISSION)</i> | INSTITUTIONS <i>(DE CONSERVATION, RECHERCHE, DIFFUSION)</i> |
|--------------------------------------|---|--|---|
| TYPE D'ACTION | | | |
| collection / aliénation | (situation d'origine : prédominance de l'aliénation) • aucune protection, voire participation à la dévalorisation du patrimoine | (situation d'origine : prédominance de l'aliénation) • entreprises privées dévalorisation, spéculation, destruction | |
| sauvegarde / conservation | | • prise de conscience création de SAM • mobilisation • charte urbaine, PSM | • partenariat avec le Conseil de l'Europe |

| | | | |
|-----------------------------------|---|--|--|
| rénovation / actualisation | <ul style="list-style-type: none"> • politiques de gestion du patrimoine et de l'aménagement du territoire (DGATLP) • subsides de la Région wallonne • participation technique et financière de la commune | <ul style="list-style-type: none"> • réhabilitation, rénovation, restructuration, etc... de bâti patrimonial et de quartiers anciens • assainissement, démolition et reconstruction, • accessibilité des logements rénovés ou créés | |
| réaffectation / réinsertion | <ul style="list-style-type: none"> • subsides de la Région wallonne • participation technique et financière de la commune | <ul style="list-style-type: none"> • redensification de l'habitat • amélioration du cadre de vie en ville • réorientation économique • rétablissement de zones de sociabilité (espaces verts, places, etc.) • rétablissement de l'échelle et de l'image urbaines • opérations de restauration (repavage, façades) • système de circulation automobile (parkings et des zones piétonnières) | |
| valorisation / rentabilisation | <ul style="list-style-type: none"> • subsides de la Région wallonne • participation technique et financière de la Commune | <ul style="list-style-type: none"> • réinsertion dans la fonctionnalité urbaine • création de pôles économiques tertiaires (administration, culture, loisirs) • début des retombées touristiques : HORECA | <ul style="list-style-type: none"> • réutilisation obligatoire de locaux existants • introduction du facteur touristique |
| transmission / pédagogie | <ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation du public (Journées du patrimoine, etc.) • éducation des jeunes (classes du Patrimoine, trousseaux pédagogiques) | <ul style="list-style-type: none"> • tourisme | <ul style="list-style-type: none"> • activités culturelles et touristiques |

On remarque dans ce tableau que l'objectif des citoyens dépasse largement les motifs identitaires et commémoratifs traditionnellement associés à la sauvegarde du patrimoine. Certes, le désir d'arrêter la destruction de lieux anciens a catalysé l'éveil collectif. Mais rapidement, ce désir de conservation s'est mué en une entreprise beaucoup plus vaste, soutenue par l'État, et basée sur les amples objectifs de la réinsertion économique, la reconstitution du tissu social, la redensification de l'habitat urbain et la revitalisation de quartiers paupérisés par la désaffectation fonctionnelle.

On constate également l'exceptionnelle productivité, à Mons, de l'association de l'initiative citoyenne, de l'entreprise communale et du soutien régional. À quoi est-elle due, et est-elle reproductible dans un autre contexte ? La question est suffisamment importante pour justifier un traitement plus approfondi, dans l'analyse.

CHAPITRE 5

ANALYSE

5.1 L'INFRASTRUCTURE : LA GESTION CITOYENNE

Lors de son passage à Québec, André Matthys, Inspecteur général à la DGATLP donnait l'exemple d'un carillon qu'il avait fallu rénover à grands frais, simplement parce qu'on avait négligé l'entretien de l'escalier qui y menait. Retenu par cet obstacle pourtant minime, le carillonneur, d'un âge avancé, s'était aventuré de moins en moins souvent dans la tour et les habitants du village s'étaient accoutumés progressivement au silence des cloches. Or « les instruments de musique - orgues et carillons - demandent une utilisation régulière pour leur conservation »⁵³⁰. En conséquence, la RW fut sollicitée, nombre d'années plus tard, pour restaurer le carillon abandonné.

Si la population avait été sensible à l'importance de la gestion de ce patrimoine et si ce dernier avait été clairement placé sous la responsabilité d'un comité local, celui-ci n'eut-il pas réparé l'escalier, évitant ainsi la coûteuse entreprise de restauration ? On reconnaît, par ce raisonnement, l'importance de l'implication citoyenne dans la gestion du patrimoine; et on aborde ainsi la large question de la démocratie du patrimoine.

En effet, la revalorisation des quartiers anciens de Mons se lit comme un récit d'action collective, « avec comme toile de fond la prise de conscience universelle des problèmes de l'environnement »⁵³¹, avec comme décor un centre-ville en dégradation

⁵³⁰ MATTHYS, André, « Conservation et réaffectation du patrimoine urbain en Wallonie », dans ROCHER, Marie-Claude, Le traitement du patrimoine urbain, *Op. cit.*, p. 86.

⁵³¹ Schéma de structure de Mons. Étude « Intra-Muros, Unité d'architecture Faculté Polytechnique de Mons, 1997. Document photocopié, p. 1.

et comme acteurs, des citoyens préoccupés par l'évolution menacée (et menaçante) de leur cadre urbain.

5.1.1 LES INITIATIVES MONTOISES

- *LES PREMIÈRES MOBILISATIONS*

La mobilisation citoyenne à Mons s'enclencha près de cinq ans avant la première intervention gouvernementale. L'élément catalyseur fut l'insatisfaction générale face à deux projets d'aménagement : l'un, projet d'aménagement routier qui aurait percé d'un boulevard le centre de Mons et l'autre, « celui d'un promoteur immobilier visant à raser le quartier compris entre la Grand'place, les rues d'Havré, de la Peine Perdue et du Miroir. »⁵³² Le 21 octobre 1969, Charles Bertin, avocat d'origine montoise, publia dans le quotidien Le soir un article intitulé *Le saccage de Mons* qui, selon plusieurs, fut un élément catalyseur de l'action citoyenne :

Le jour où l'on me rapporta qu'on agitait sérieusement dans les sphères officielles l'idée de démolir et de raser l'îlot qui fait face à l'Hôtel de Ville et qu'on caressait le projet d'une semi-autoroute urbaine qui aurait coupé en deux le centre ancien de la ville, j'estimais que je n'avais plus le droit de garder le silence. (...) moins de deux mois plus tard, l'association Sauvegarde et avenir de Mons était créée sous la direction de Baudouin Hambye.⁵³³

Le rejet de ces projets mobilisait non seulement les citoyens préoccupés de patrimoine, mais aussi de nombreux riverains, dont la vie serait directement affectée par ces transformations, ainsi que des spécialistes de l'urbanité issus des institutions montoises d'études supérieures. « nombreux furent les citoyens qui se sentirent

⁵³² Mons. Le Béguinage, *Op. cit.*, p. 53.

⁵³³ Sauvegarde et Avenir de Mons, numéro spécial (août 1995), p. 6.

responsables devant l'histoire du choix urbanistique, à la fois imminent et difficile, dont dépendrait à jamais la physionomie de la ville. L'association *Sauvegarde et Avenir de Mons* était née sous l'impulsion d'hommes et de femmes issus d'horizons sociaux et professionnels très différents »⁵³⁴

À la suite de cette sensibilisation croissante, la Maison de la Culture organisa en 1972 un colloque d'une durée de six jours réunissant des intervenants diversifiés, tels des associations marchandes, la Jeune Chambre Économique, des étudiants universitaires et les institutions d'études supérieures - en tout une cinquantaine de personnes, qui engageaient un dialogue pour poser, collectivement, une réflexion sur leur avenir urbain commun. Important par sa taille, sa durée et ses conséquences, le colloque eut trois retombées, dont la plus importante fut la formalisation de paramètres de développement urbanistique pour Mons : « à Mons, trois ans avant la proclamation solennelle de la Charte européenne du patrimoine architectural, se trouvait déjà définis et concrétisés, dans une Charte urbaine, les principes de la conservation intégrée. »⁵³⁵ (Le texte intégral de la Charte se trouve à l'annexe 4). Il importe de souligner le statut précurseur de la démarche et on remarquera l'absence des instances gouvernementales de quelque niveau dans ce dossier.

La sensibilité grandissante du public à l'égard du patrimoine de sa ville s'est manifestée à nouveau l'année suivante, lorsque 10.000 visiteurs se présentèrent à l'exposition « Mons, hier, aujourd'hui, demain », effort de diffusion des énoncés de la Charte. Deux ans plus tard, la Charte remporta le « prix du Conseil de l'Europe » lors d'un concours dans le cadre de l'année du patrimoine architectural européen et résulta en la production, en 1978, du PSM, plan directeur de la rénovation du centre

⁵³⁴ *Schéma de structure de Mons. Étude « Intra-Muros, Op. cit., p. 2.*

⁵³⁵ BARTHÉLEMY, Jean, « La sauvegarde d'un centre historique. Le cas de Mons » dans ROCHER, Marie-Claude et André SÉGAL, *Op. cit., p. 38.*

historique⁵³⁶. Dès lors, la participation des échelons gouvernementaux accélère le processus, en le soutenant financièrement. La perception citoyenne suivie de sa mobilisation en faveur du patrimoine suscitèrent puis accompagnèrent une nouvelle gestion du patrimoine bâti. On note ainsi l'engagement de multiples intervenants dans différents quartiers de Mons :

Dès 1975, les opérations de rénovation des quartiers déshérités ont été entreprises par l'autorité municipale; cour du Noir-Lévrier, quartier de Messines (voir Figs. 5.1, 5.2, 5.3). D'autres institutions ont également été actives dans ce registre : l'Université rénove la cité estudiantine du Parc; la Communauté française de Belgique restaure le Conservatoire de musique, la Caserne Guillaume et les magasins de l'Indépendance, les Facultés universitaires catholiques de Mons, l'ancien couvent des Sœurs noires, et la Région wallonne, l'ancien hospice du Béguinage. L'initiative privée n'est pas de reste; de nombreux immeubles anciens ont été réhabilités et réaffectés au logement.⁵³⁷

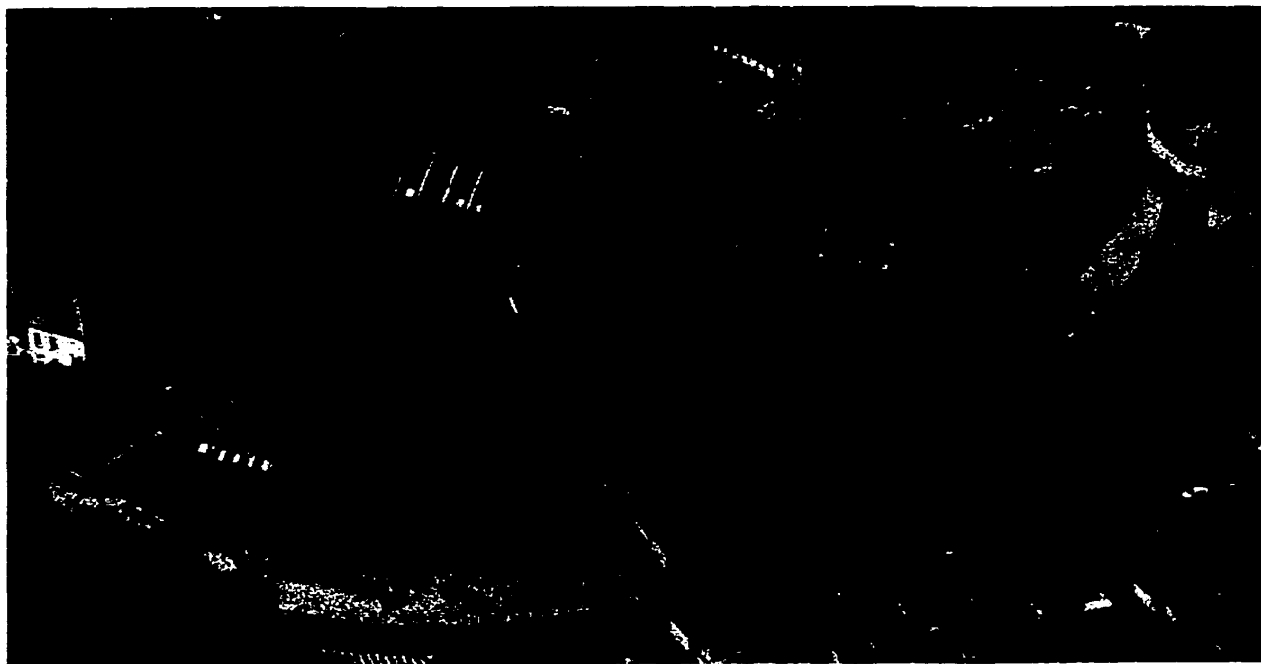


Fig. 5.1 Vue aérienne du quartier de Messines

⁵³⁶ *Ibid.*, p. 35-39.

⁵³⁷ *Mons. Le Béguinage, Op. cit.*, p. 55. Les parenthèses sont rajoutées pour les besoins de la thèse.

Fig. 5.2 Éléments de Messines Haut : rue de la Place du bastion vert;
Bas gauche : Enclos des Récollets ; Bas droite : ruelle

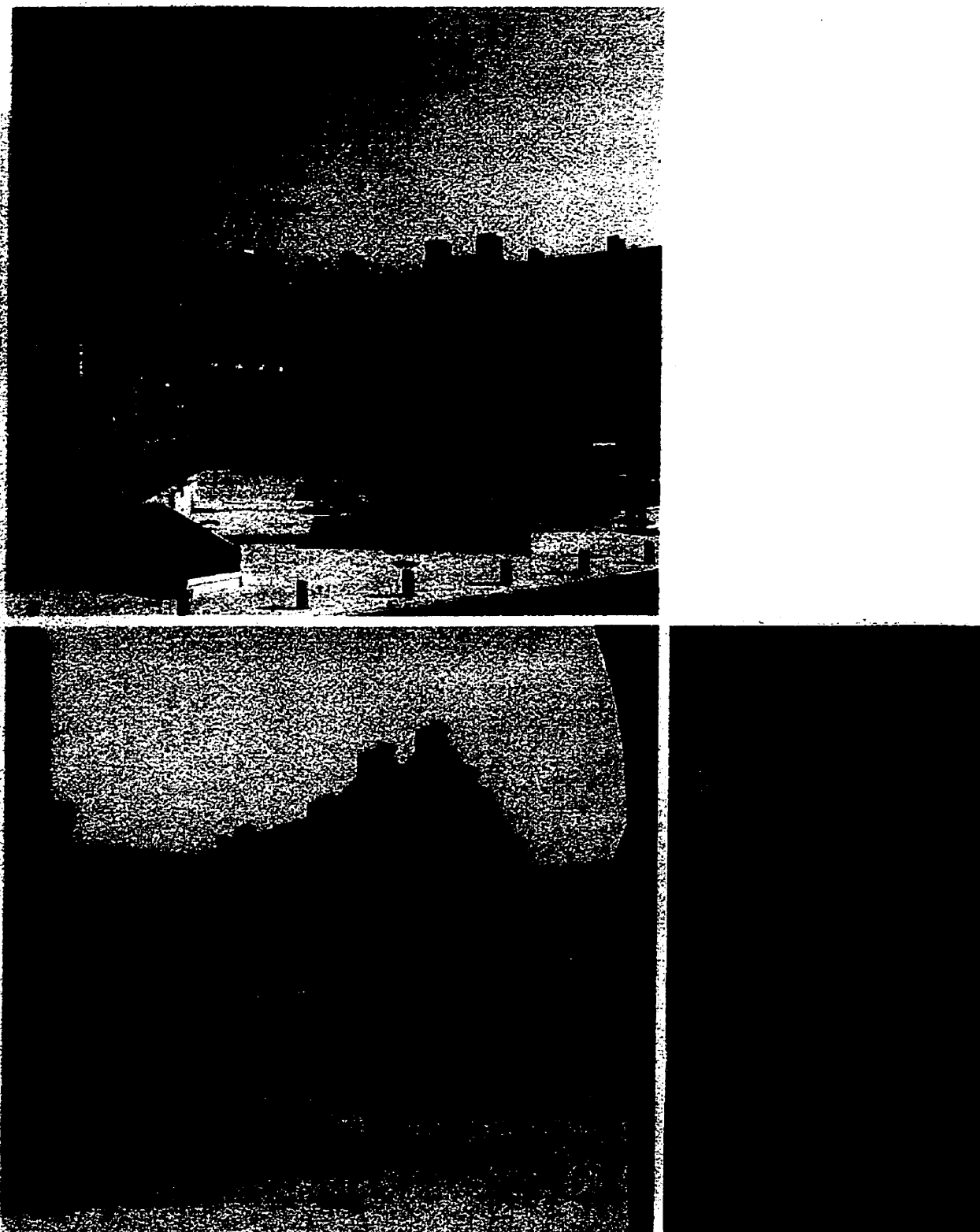


Fig. 5.3 Place du Bastion vert



- *LE PLAN DE STRUCTURE DE MONS*

La mobilisation des années 1970, avec Sauvegarde et Avenir de Mons, avait résulté, on l'a vu, en la création d'une charte urbaine et du Plan de structure de Mons, qui constituent l'héritage sur lequel s'érigent les interventions actuelles de gestion du patrimoine. Il importe donc d'accorder un regard plus détaillé au Plan de Structure.

Dans l'esprit de la conservation intégrée le Plan de structure de Mons (PSM) fixe cinq objectifs :

1. la définition d'une politique résidentielle
2. la définition d'une politique des espaces verts
3. la définition de lignes de forces de la conservation du patrimoine bâti
4. la restructuration des fonctions urbaines
5. la proposition d'un système de circulation⁵³⁸

L'établissement de ces objectifs, cependant, résultait d'une prise de conscience collective et d'un mouvement de la communauté (SAM, Etc.). En amont de toute intervention, en effet, on retrouve à Mons une démarche analytique ayant comme objectifs de déterminer l'importance urbanistique et la valeur architecturale des bâtiments anciens en dressant une typologie et, concurremment, d'identifier la valeur visuelle, intrinsèque et relative des éléments architecturaux⁵³⁹. À la suite de cette analyse, les responsables ont dressé d'abord une « carte d'appréciations urbanistiques » évaluant l'intégration des ensembles (Fig. 5.4 carte des appréciations urbanistiques), ce qui a donné lieu à un découpage de la ville de Mons en 2 zones : « zone de conservation » et zone à restructurer », chacune présentant l'identification de « l'ensemble culturel » et de la « zone de protection » entourant celui-ci (Fig. 5.5 carte : « délimitation des zones urbanistiques »). Il s'agissait donc, avant d'élaborer un plan d'intervention, d'asseoir la perception du patrimoine bâti sur des bases scientifiques, car « en l'absence d'un support théorique efficace, les décisions (d'aménagement du territoire) restent soumises à des pressions ponctuelles. »⁵⁴⁰

⁵³⁸ BARTHÉLEMY, Jean, « La sauvegarde d'un centre historique. Le cas de Mons » dans ROCHER, Marie-Claude et André SÉGAL, *Op. cit.*, p. 42.

⁵³⁹ BARTHÉLEMY, Jean, *Mons, Revivre en ville*, *Op. cit.*, p. 26-27. Noter que l'importance accordée à la « valeur visuelle » d'un bâtiment ou d'un ensemble est aussi du domaine de la perception qu'a le public de son patrimoine.

⁵⁴⁰ *Ibid.*, p. 25.

Fig. 5.4 Carte des appréciations urbanistiques

**CARTE****« APPRECIATIONS URBANISTIQUES »**








-  éléments ou ensembles importants
-  éléments d'accompagnement
-  éléments intégrés partiellement
-  éléments non intégrés
-  *extra muros*

Fig. 5.5 Carte des délimitations des zones urbanistiques





CARTE « DELIMITATION DES ZONES URBANISTIQUES »

zones de conservation

-  zone de l'ensemble culturel
-  zone de protection

zones à restructurer

-  dans la zone de l'ensemble culturel
-  dans la zone de protection

Sur la base de ces études, les cinq objectifs précités ont déterminé l'orientation des interventions, dans l'optique, de la conservation intégrée. Dans l'optique, également, d'un principe cher aux intervenants montois et qui, tout au long des opérations, reste le point de référence : « *c'est la qualité de la vie urbaine qui fournit le critère fondamental* »⁵⁴¹. Ce postulat reflète l'orientation adoptée dans les « sphères économiques les plus spécialisées », tel que l'OCDE⁵⁴² qui notait, dans une synthèse datant de 1987

Les travaux déjà réalisés au titre des programmes de l'OCDE sur le développement économique urbain montrent que l'amélioration de la qualité de l'environnement de nos villes est, à bien des égards, la condition *sine qua non* de leur régénération économique. Il s'est avéré que l'amélioration de la qualité de l'environnement dans la ville est bien souvent une condition préalable à la croissance économique.⁵⁴³

C'est donc dans cette perspective qu'il faut envisager les objectifs du Plan de structure. Dès lors, il est logique que les deux premiers traitent directement du problème de logement : la politique résidentielle, bien sûr, mais aussi la politique des espaces verts. Ces derniers constituent une préoccupation primordiale, car ils permettent de conserver un équilibre dans la démarche de redensification du centre-ville. Selon René Pachère, urbaniste paysager, « il faut veiller à ce que les espaces verts soient suffisamment bien répartis pour que tous les habitants puissent y accéder en dix minutes au départ de leur habitation »⁵⁴⁴.

Pour la Ville de Mons, comme pour la RW, les espaces publics - qui, le plus souvent, contiennent des éléments de verdure - sont un facteur majeur dans la rénovation urbaine, car « la réhabilitation de l'espace public génère des effets

⁵⁴¹ *Ibid.*, p. 36. Les italiques sont dans le texte.

⁵⁴² Organisation de coopération et de développement économiques.

⁵⁴³ « Document UP/UE/Exp.(87)1, OCDE, Paris, p. 3 » référence tirée tel quel du texte de Jean Barthélemy, « Le patrimoine architectural et urbanistique, facteur de réorientation du développement », *Op. cit.*, p. 7.

d'entraînement positifs sur l'espace privé »⁵⁴⁵. En outre, l'espace public tient un rôle socio-environnemental, offrant à la population résidente une zone de répit, d'esthétique, de confort et de convivialité, et fournit souvent le support à une démarche réflexive, de nature symbolique ou mémorielle. (Référence photographique Fig. 5.2 le quartier de Messines : la place du Bastion vert)

Dans un autre ordre d'idée, les quatrième et cinquième objectifs du PSM de Mons sont axés sur la fonctionnalité de la ville : les fonctions urbaines et l'infrastructure de communication, c'est-à-dire, le système de circulation et d'accès. Ces deux problématiques sont envisagées dans leur complémentarité, car les fonctions urbaines se développeront là où le permettra le système de circulation et inversement, ce dernier prendra de l'expansion selon les localisations à desservir. Or, le développement de certaines fonctions est incompatible avec l'*Intra-muros* de Mons, ce qui implique, d'une part, une distribution plus « étendue » des services urbains et d'autre part, un meilleur réseau d'accès aux zones ainsi formées. Selon les études produites par la Faculté Polytechnique de Mons :

À l'heure du Grand Mons, il faut procéder à une meilleure répartition des fonctions à travers l'entièreté de la ville. Il faut perdre l'habitude de vouloir garder au centre historique toutes les fonctions urbaines contemporaines. Sous l'impulsion économique, non seulement celles-ci se sont progressivement diversifiées, mais, ce qui est plus dangereux, elles se sont davantage typifiées et soudainement amplifiées par secteurs (grandes surfaces commerciales, immeubles à bureaux). (...) La seule attitude réaliste consiste à confronter les diverses fonctions urbaines aux volumes bâtis et à n'accepter que celles qui sont compatibles avec l'échelle historique. Parallèlement à cette politique, pour constituer de nouveaux pôles d'attraction, doivent être cherchées des localisations où la configuration, les accès et les surfaces disponibles permettent de

⁵⁴⁴ « Définition d'une politique des espaces verts », *Mons, Revivre en ville, Op. cit.*, p. 29.

⁵⁴⁵ SCHAUT, Christine, *Op. cit.*, p. 108.

recupérer à proximité du centre ancien, les nouveaux services qui ne peuvent y trouver place.⁵⁴⁶

Dans cette perspective de protection du centre ville et de développement de zones périphériques aux fonctions complémentaires, le développement du système de circulation routière de la ville est un élément d'importance primordiale. Il repose sur un postulat : la préservation du centre historique passe par la limitation de l'envahissement automobile. Partant, on accepte l'élimination du trafic de transit et la re-direction de la circulation - pas obligatoirement par le chemin le plus court -, l'établissement de zones piétonnières permanentes et donc, l'aménagement de parkings dissuasifs et l'amélioration du transport en commun⁵⁴⁷.

Au centre même des cinq objectifs du PSM - est-ce une coïncidence ? -, la problématique du patrimoine architectural, et « la détermination des lignes de force de la conservation du patrimoine bâti »⁵⁴⁸. En s'appuyant sur les réalisations observées en terrain, il est possible d'identifier l'application de ces « lignes de force » : conservation de l'intégrité visuelle et morphologique de la vieille ville, priorisation du bien-être de la population tout en respectant le bâti ancien, redensification, préservation de la fonctionnalité ou réaffectation, prescriptions urbanistiques strictes.⁵⁴⁹ On l'a fait dans les cas des vestiges des fortifications, du patrimoine monumental, et de la Grand'place avec ses îlots limitrophes; il semble plus important encore de vérifier si leur pertinence demeure et si l'on en retrouve l'essence dans les orientations redéfinies par les documents relatifs à la décentralisation (SSM et RCU). Identifie-t-on dans cette gestion communale menée quelque 30 ans plus tard, les bases jetées en 1978 ?

⁵⁴⁶ Jean-Claude Baiwir, Guy Giroux et Julien d'Amour, cités dans Mons. Hier, aujourd'hui, demain, *Op. cit.* p. 5-7.

⁵⁴⁷ Exemples concrets de solutions aux problèmes urbains. 1. Problèmes de circulation », dans Mons, Revivre en ville, *Op. cit.*, p. 37-38.

⁵⁴⁸ *Ibid.*, 3e objectif, p. 27.

⁵⁴⁹ *Ibid.*, p. 29-33.

5.1.2 LA GESTION COMMUNALE

Deux démarches d'actualisation, menées en 1987 et 1997, permettent de dresser un bilan évolutif de l'application du PSM. La première évalue l'étape initiale et établit, en quelque sorte, l'héritage du Plan ; la deuxième, qui se prolonge dans les documents de décentralisation encore en cours de rédaction, met en place les perspectives de continuité de même que les priorités et les prospectives.

- *L'HÉRITAGE DU PLAN DE STRUCTURE*

Selon une étude présentée par l'Unité d'Architecture de la Faculté Polytechnique de Mons, dix ans après la conception du PSM : « Les réalisations nouvelles, répertoriées en 1987, ne sont sans doute pas toutes d'une qualité irréprochable. Mais, un fait nouveau, important et indiscutable, s'est produit à Mons durant cette décade : c'est l'inversion du phénomène de dégradation urbaine ».⁵⁵⁰ Cette observation s'établit à travers trois axes de transformations : l'amélioration du parc immobilier, la restauration de l'image urbaine de Mons et les progrès dans le secteur de la circulation.⁵⁵¹

Trois des cinq principes directeurs du PSM s'appliquaient directement à la bonification du parc immobilier : la politique résidentielle, celle des espaces verts, et les lignes de forces de la conservation du patrimoine bâti. Les résultats, en 1987, sont importants. En plus des nouvelles infrastructures routières (voirie, stationnements, zones piétonnes), de larges aires urbaines ont été restaurées par les intervenants publics, on l'a vu, dont : l'îlot de la Grand'place, le quartier de Messines, la cour du Noir-Lévrier ainsi que la rue du Parc, avec l'aménagement de résidences étudiantes. De plus, les entrepreneurs privés ont largement contribué au redressement noté :

⁵⁵⁰ *Schéma de structure de Mons. Étude « Intra-Muros », Op. cit. p. 3.*

⁵⁵¹ Les données qui suivent sont tirées de *Ibid.*, p. 3-6.

« Près de 200 transformations rendent compte de l'action du secteur privé en matière d'amélioration aussi bien de l'habitat que des bâtiments destinés à d'autres usages ».

Parallèlement, la zone dit « culturelle » a fait l'objet de nombreuses interventions : réhabilitation de l'enceinte du parc, restauration de façades de la Grand'place, consolidation des fonctions d'édifices anciens. Quant à ceux dont la vocation s'est modifiée, plusieurs ont connu des réaménagements structurels importants résultant en de nouvelles fonctions, souvent dans la culture, les services publics ou l'HORECA. On pense notamment, comme exemple, aux Casemates et aux anciennes institutions caritatives ; on pense également aux places publiques arborées et aux divers lieux de convivialité, dans des micro-quartiers anciennement délabrés.

Rétrospectivement, l'observateur conclut à une triple évolution durant ces dix années : l'amélioration du parc urbain, la restauration de l'image de la ville et un progrès sur le plan de la circulation, bien que ce dernier constitue encore, dix ans voire vingt ans après le PSM, un nerf sensible, une aire à travailler.

- *CONTINUITÉ, PRIORITÉS ET PROSPECTIVES*

Dans le Schéma de structure 2000, le premier point des « objectifs par territoire », présenté immédiatement après la définition des éléments constitutifs de ce dernier, s'intitule « Les grandes vues et les éléments repères à conserver » :

À l'échelle de la ville, seules les valeurs structurantes sont mises en évidence. Il s'agit pour l'essentiel des vues sur le Beffroi mais aussi des liens visuels entre les éléments naturels ou bâtis, qui donnent toute son unité et sa lisibilité au territoire. La valorisation de ces axes visuels est essentielle pour l'image de la ville, puisque constitutifs de la représentation que se fait le visiteur de Mons.⁵⁵²

⁵⁵² Schéma de structure de la ville de Mons. Rapport 8, Phase 3 - Étape 7. Objectifs détaillés (provisoires), *Op. cit.*, 1.1.2.

S'ensuit alors la nomenclature de six axes visuels de Mons. Il semble donc que la même préoccupation pour l'identité visuelle de Mons soit présente au premier plan dans l'un et l'autre document. Toutefois on perçoit dans le document récent, une dimension qui n'est pas directement identifiable dans le premier : on y fait allusion au « visiteur de Mons », à « l'excellente publicité pour l'attraction touristique de Mons », au « moteurs essentiels au développement touristique de Mons » et enfin à « l'unité visuelle (...) qui constitue un grand atout du développement de Mons »⁵⁵³. D'entrée, les richesses patrimoniales de la ville sont rattachées à son potentiel de développement économique et acquièrent par le fait même une autre signification fonctionnelle, indubitablement reliée au tourisme.

Dans l'analyse de 1978, la démarche subséquente consistait à identifier, à l'intérieur de la ville, trois zones de différenciation morphologique et démographique: la zone « culturelle », constituée du centre ancien de l'*Intra-muros*, la zone « urbaine », également historique mais moins ancienne, aire de transition entre le noyau historique de la ville et l'*Extra-muros*, qui forme la troisième zone. Le même principe est repris dans le document actuel, mais en tenant compte de la conurbation étendue résultant du regroupement des communes et de la formation du Grand Mons. On y retrouve également trois zones : « les centres-villes »⁵⁵⁴, la « première couronne » et la « deuxième couronne », déjà mentionnées⁵⁵⁵. Pour cette thèse bien sûr, on ne retient que la zone du centre ville.

⁵⁵³ « Depuis l'autoroute, deux de ces grandes perspectives, qui donnent sur le Beffroi; (...) Toujours sur un axe de circulation, le panorama depuis la route de Wallonie longeant le canal, à hauteur d'Obourg; (...) À hauteur de Petit Spiennes, (...) un ensemble naturel de vallées et vue sur le Beffroi. Cette perspective relie deux moteurs essentiels au développement touristique de Mons ; (...) Le lien entre le site du Levant et l'*Intra-muros*. Cette vue est à valoriser pour la réaffectation du charbonnage du Levant ; enfin, le réseau de parcs d'anciens terrils est à symboliser par une unité visuelle entre le parc du Levant, le Mont de l'Héribut et le site du Crachet. » *Ibid.*, 1.1.2.

⁵⁵⁴ Mons et Jemappes.

⁵⁵⁵ Voir p. 178 et suivantes.

Ayant défini la structure de l'espace urbain, le SSM en identifie les éléments fondamentaux. Comme dans le document de 1978, l'habitat y est nettement priorisé. Le but de redensification, clair dans les années 1970, semble avoir été atteint à la fin des années 1990, car on évoque la densité comme un acquis et non comme un objectif: « le centre-ville est avant tout un lieu de concentration de l'occupation humaine de territoire »⁵⁵⁶, « Le centre-ville comprend un réseau commercial dense et diversifié »⁵⁵⁷ « (...) ceux-ci (les logements) trouvent leur place dans les conditions de la densité du tissu urbain ancien »⁵⁵⁸.

Ainsi, dans la version récente, la redensification vise uniquement les territoires de la première et de la deuxième couronne, qui font l'objet « d'une politique d'urbanisation volontariste »⁵⁵⁹, alors que le centre ville n'est visé que par une politique de maintien : « Toute suppression d'une surface de logement hors-rez-de-chaussée pour l'affecter à une autre activité doit être compensée par la création d'une surface équivalente dans la même zone »⁵⁶⁰. On reconnaît la place déjà occupée par les équipements nécessaires « à son rayonnement au niveau régional et communal » (bureaux administratifs ouverts au public, équipements scolaires et culturels), qui peut s'accroître mais « à condition de ne pas mettre en péril la fonction résidentielle »⁵⁶¹ Il est donc clair que les objectifs de redensification mis de l'avant trente ans auparavant ont été atteints, dans l'ensemble. Cette évaluation se confirme par le taux d'occupation locatif qui oscille, selon les quartiers, entre 82 % et 100 %, comme on l'a vu plus haut.

Or, des barèmes de rénovation et de reconstruction avaient été clairement énoncés dans le PSM, et conçus pour la réhabilitation de quartiers anciens en

⁵⁵⁶ Schéma de structure de la Ville de Mons. Rapport 8, Phase 3 - Étape 7. Objectifs détaillés (provisoires), Op. cit., 1.1.2. C.

⁵⁵⁷ *Ibid.*, 1.1.2. E.

⁵⁵⁸ *Ibid.*, 1.1.2. A.

⁵⁵⁹ *Ibid.*, 3.1.1.

⁵⁶⁰ *Ibid.*, 2.1.1.

⁵⁶¹ *Ibid.*, 2.1.1.

dégradation de même que pour la conservation du patrimoine bâti. Comme en témoigne cet extrait : « Les caractéristiques morphologiques - gabarit parcellaire, rythme, proportion, texture, ... - du tissu urbain et des constructions, qui composent cette zone sont si marquantes qu'elles imposent une discipline de composition relativement stricte pour ne pas compromettre la qualité des espaces et des ensembles architecturaux. »⁵⁶²

Ces principes sont encore largement mis en application dans les directives du SSM, car celui-ci reconnaît, on l'a noté, que le développement de la cité passe par la conservation du centre ancien, névralgique et porteur de ses signes identitaires. La conservation du patrimoine bâti fait l'objet de directives précises, lesquelles sont complétées par le Règlement communal d'urbanisme. Mais comme pour la redensification, ces principes semblent acquis et sont évoqués comme une évidence : « Les opérations de construction-reconstruction dans les centre-villes déjà densément bâtis (...) complètent la trame urbaine existante. Les nouveaux bâtiments affirment une architecture recherchée et de qualité, susceptible de s'inscrire dans les dimensions de l'urbanisme du centre ancien »⁵⁶³, « les surfaces commerciales s'insèrent avec harmonie dans le cadre historique et urbanistique »⁵⁶⁴ et « La typologie des logements à créer ou à rénover répond donc (...) aux caractéristiques d'une ville dense, de facture ancienne »⁵⁶⁵.

La conservation du patrimoine bâti ne saurait se faire, on le sait, sans que celui-ci ne s'intègre dans le quotidien du quartier et ne participe activement à son développement. Loin de constituer un frein à l'essor du quartier, le patrimoine se transforme ainsi en un agent de requalification, outil d'une amélioration de la qualité

⁵⁶² Mons, Revivre en ville, *Op. cit.*, p. 33.

⁵⁶³ Schéma de structure de la Ville de Mons. Rapport 8, Phase 3 - Étape 7. Objectifs détaillés (provisoire), *Op. cit.*, 1.1.3.1.

⁵⁶⁴ *Ibid.*, 1.1.1.3. E.

⁵⁶⁵ *Ibid.*, 1.1.1.3. A.

de vie et du cadre environnemental des résidents. Ce qui implique, on le sait également, l'aménagement d'espaces publics, aires de repos et de convivialité. Ainsi, en concomitance avec la priorisation de l'habitat, on trouve dans chacun des deux documents, une « politique des espaces verts », que le rapport de 2000 renomme « le maillage vert », et qu'il faut entendre selon les définitions suivantes :

- Les **espaces verts écologiques** sont des zones de biodiversité ;
- Les **espaces verts sociaux** sont constitués de parcs publics ou privés ainsi que des espaces verts aménagés de telle sorte qu'ils puissent remplir des fonctions esthétiques, récréatives, sociales, de santé ou de liaison ;
- Les **espaces verts mixtes** sont une valeur écologique de première importance, mais sont aménagés pour accueillir le public sur des sentiers pédagogiques tout en préservant l'habitat de la faune et la flore ;
- Le **maillage vert** est la mise en réseau, l'interconnexion par la végétation et/ou par les circulations douces (cyclistes, piétons, rollers) d'espaces verts à vocation écologique, sociale ou mixte⁵⁶⁶.

Enfin, la conservation du patrimoine bâti est régie par la réinsertion du patrimoine ancien puisqu'en vertu du SSM, on ne peut construire que s'il est impossible de réaffecter : « le développement d'activités nouvelles est favorisé, à la condition qu'elles s'inscrivent dans l'utilisation du bâti existant et en assurent la conservation »⁵⁶⁷. Dès lors, le développement des fonctions urbaines est associé à la conservation du patrimoine. Cette constatation résume l'orientation des entreprises patrimoniales à Mons et trouve son prolongement, *stricto sensu* dans les objectifs du SSM qui visent « une évolution de son profil par des actions volontaristes en termes d'images et d'accueil de nouvelles activités », articulée autour de quatre priorités :

- L'élaboration d'un programme volontariste d'assainissement et de réinsertion économique des friches industrielles⁵⁶⁸ (...)

⁵⁶⁶ *Ibid.*, 2.2.1.

⁵⁶⁷ *Ibid.*, 1.1.1.3. D.

⁵⁶⁸ D'abord élaboré pour le patrimoine du centre ancien de la ville, ce « programme volontariste » se déplace ici vers d'autres pôles patrimoniaux.

- Le développement de l'économie tertiaire par l'aménagement de pôle d'emploi au centre ville (...);
- L'amélioration de l'image et de la qualité paysagère (...);
- Enfin, la mise en œuvre d'une véritable politique touristique par l'élaboration de circuits (...), le renforcement des activités et des infrastructures d'accueil, mais aussi des moyens de publicité et de communication.⁵⁶⁹

Ces quatre priorités reprennent les énoncés du PSM, en tenant compte de l'évolution de quelque trente ans. Car si le Schéma de structure reflète effectivement les réflexions antérieures, il appert qu'il témoigne aussi de l'évolution de la ville. Les années 1970, en effet, appréhendaient une situation patrimoniale quasi-catastrophique : dénaturaion de quartiers historiques et projets urbanistiques inconciliables avec la conservation du centre ancien. Or, au tournant du XXI^e siècle, on constate un revirement de la situation, le patrimoine étant considéré désormais comme un atout, comme un « levier de développement », selon le terme du Conseil de l'Europe, repris par les autorités régionales et communales de Wallonie. Il n'est pas surprenant que le Schéma identifie tout naturellement le patrimoine comme facteur de croissance. Les mesures de développement annoncées dans les objectifs du SSM prennent donc en compte la valorisation économique du centre ville.

Nonobstant ces variations somme toute minimes, les concepts explicités dans les démarches des années 1970 et formalisés dans la Charte urbaine de Mons puis dans le PSM, ressortent clairement dans les politiques actuelles, à la fois sur le terrain et dans le SSM. Jacques Drousie, président de SAM, se réjouit de cette correspondance : « (...) incontestablement, le fruit des réflexions associatives est largement passé aujourd'hui non seulement dans le discours officiel mais aussi dans la législation et dans les réalisations concrètes. »⁵⁷⁰ Organisée en tableau (Fig. 5.6), la continuité des politiques est plus évidente encore. On peut aussi en dresser le parallèle avec les éléments proposés en hypothèse et vérifier leur application.

⁵⁶⁹ *Ibid.*, 3.1.2.

⁵⁷⁰ *Ibid.*, p. 8.

Fig. 5.6 Continuité dans les politiques montoises de conservation

| Plan de Structure (1978) | Schéma d'aménagement (2000) | Vérification de l'hypothèse |
|---|---|---|
| <p>1. Conscientisation de la communauté</p> <p>2. Analyse de la situation</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Nécessité du PSM » importance de l'identité visuelle & morphologique • identification 3 zones : culturelle, urbaine, extra-muros <p>3. Réhabilitation zone culturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • politique résidentielle : redensification, espaces verts, services • conservation du bâti ancien • plan de circulation <p>4. Restructuration des fonctions urbaines</p> <ul style="list-style-type: none"> • respect de la structure morphologique • commerces, culture, services <p>5. Sensibilisation & aide fin.</p> <ul style="list-style-type: none"> • SAM etc. • Financement restaurations | <p>1. Volonté décentralisatrice RW</p> <p>1. Analyse « Structure du territoire »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grandes vues & éléments repères » • Identification: centre-ville, 1e & 2e couronnes <p>3. Développement économique du centre-ville</p> <ul style="list-style-type: none"> • réaménageant si nécess. : espaces verts & mixité fonctionnelle • réaffectation & entretien • HORECA, serv. publ. <p>4. Ptm comme levier de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> • tourisme (externe) <p>5. Sensibilisation & aide financière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tourisme, sensibilisation • Financement de restaurations | <p>Perception & gestion : « asseoir la gestion du ptm sur l'observation et la théorie »⁵⁷¹</p> <p>Intégration dans les fonctions urbaines contemporaines : « mixité fonctionnelle et priorité à l'habitat »</p> <p>Intégration dans les fonctions économiques & Développement</p> <p>Développement & transmission</p> |

5.2 LA SUPRA-STRUCTURE :

L'ENCADREMENT PAR LA RÉGION WALLONNE

Les citoyens de Mons, regroupés depuis les années 1970 en diverses ASBL, ont donc été à l'origine de l'éveil collectif devant la destruction du patrimoine immobilier. Initiés par l'action de Sauvegarde et Avenir de Mons, la Charte urbaine de Mons puis le Plan de Structure de Mons, produits de l'implication de citoyens sensibilisés, de jeunes architectes et de spécialistes d'expérience⁵⁷², balisent encore aujourd'hui les interventions urbanistiques. Les opérations de sauvetage et de réhabilitation bénéficient d'un appui gouvernemental et institutionnel offrant supports administratif et financier. Ils proviennent essentiellement la Région wallonne, dans le cadre de politiques énoncées par le Gouvernement et mis en application par la DGATLP.

5.2.1 LE CADRE ADMINISTRATIF

Les chapitres précédents ont offert l'occasion d'identifier les instances du pouvoir public dont relèvent les divers types de patrimoine. Ainsi, on a vu que le patrimoine vivant est avant tout de compétence communautaire, avec le soutien des deux Conseils supérieurs consultatifs (CSATPF, CSE), puis de compétence communale puisque ce sont les autorités locales qui en gèrent la réalisation⁵⁷³; le patrimoine mobilier relève essentiellement de la Communauté, comme on l'a également souligné; enfin, la gestion du patrimoine bâti est principalement de juridiction Régionale⁵⁷⁴.

⁵⁷¹ BARTHÉLEMY, Jean, *Mons, Revivre en ville*, p. 38.

⁵⁷² « À Mons, il faut citer le rôle d'André Godard qui (réussit) à mettre la ville à l'abri des désastres qu'on lui préparait (...) Au même moment, la Faculté Polytechnique de Mons s'entourait d'enseignants brillants comme Jean Barthélemy, Jean Cosse, René Greich, Bruno Albert, Charles Vandenhove ou Jean Tanghe ». LOZE, Pierre, « Le patrimoine bâti et l'architecture contemporaine en Wallonie » dans *Wallonie. Nouvelles architectures*, p. 20.

⁵⁷³ Les Conseil supérieur de l'ethnologie et Conseil supérieur des Arts et traditions populaires et du folklore.

⁵⁷⁴ Il existe une exception : comme l'UNESCO ne reconnaît, dans ses relations avec ses pays membres, que l'État fédéral, et que le patrimoine est de compétence régionale et

Le Ministère de la Région Wallonne (MRW) dessert la Région Wallonne (RW), formée des cinq provinces wallonnes que sont le Brabant wallon, le Hainaut, le Luxembourg, Liège et Namur. Sa juridiction comprend l'aménagement du territoire c'est-à-dire, entre autres, sur « la rénovation urbaine, l'acquisition de monuments, la réhabilitation de sites économiques désaffectés⁵⁷⁵, la politique foncière et, depuis la réforme institutionnelle de 1988, les monuments et sites »⁵⁷⁶.

- *LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE*

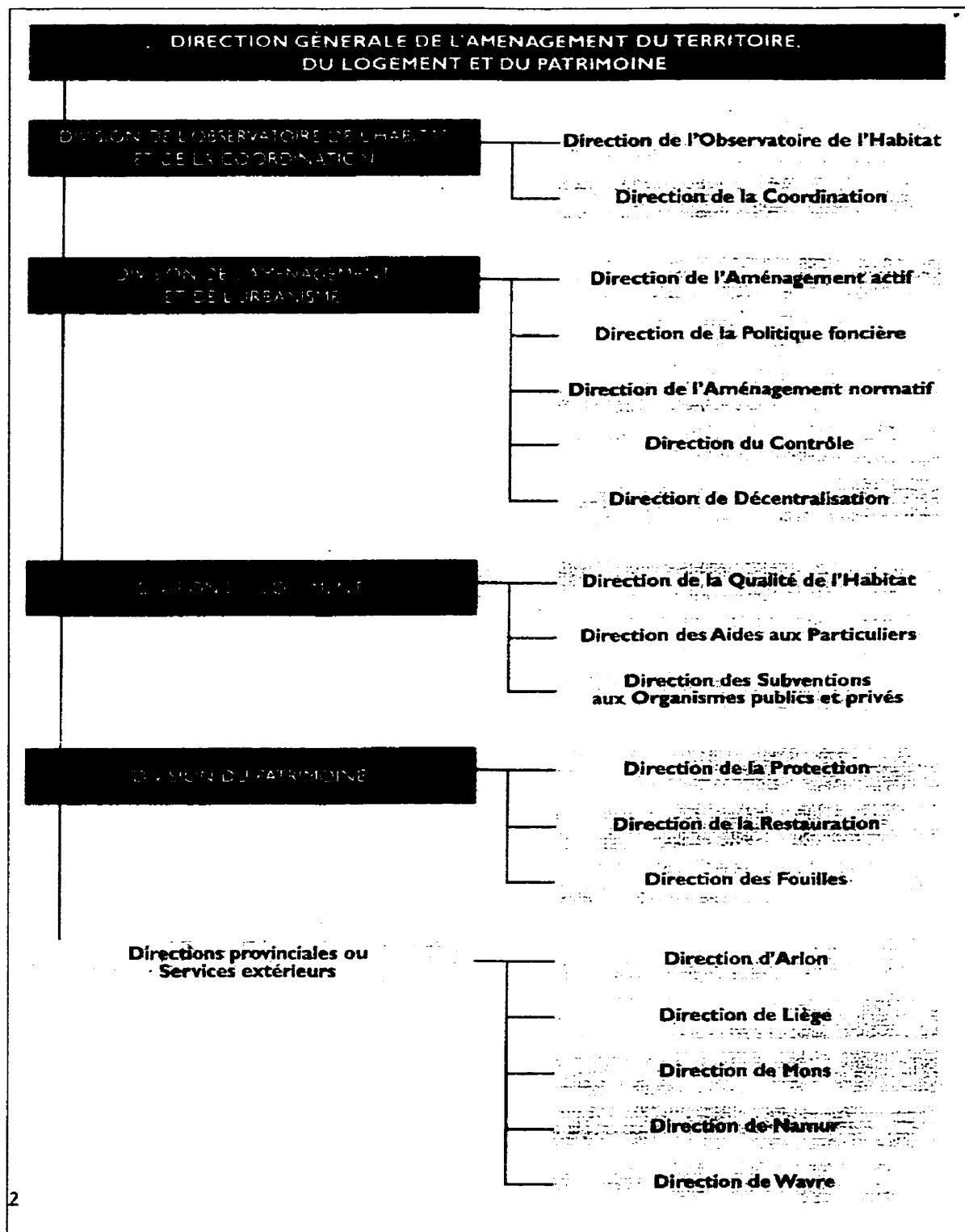
L'organe responsable de la gestion du patrimoine architectural est donc la Direction générale de l'Aménagement du territoire, logement et patrimoine (voir Fig. 5.7 Structure organisationnelle de la DGATLP). De cette instance relèvent aussi la gestion de l'archéologie et l'aliénation ou l'acquisition de biens patrimoniaux.

Page suivante : Fig. 5.7 Structure organisationnelle de la DGATLP

communautaire, le patrimoine belge ne pouvait être inclus dans les actions de l'organisme. En conséquence, « afin de combler ce vide juridique, dans les Régions et les communautés, (...) il a été convenu, à titre exceptionnel, que l'État fédéral jouerait le rôle de 'boîte aux lettres'. » (« Patrimoine en action », éditorial du Ministre-Président Robert Collignon, dans Les échos du patrimoine, no 33 (janvier, février, mars 1997), p. 2.

⁵⁷⁵ On imagine l'importance de ce secteur dans une région dont l'économie a été pendant plus d'un siècle basée exclusivement sur les activités, maintenant désuètes, de charbonnage.

⁵⁷⁶ Guide du Ministère de la Région wallonne, 1994-1995, p. 47. Mme Danielle Sarlet, responsable de la Direction générale de l'Aménagement du territoire, logement et patrimoine, et M. André Matthys, inspecteur général à la même direction ont soutenu activement la tenue des colloques Québec Mons, M. Matthys se rendant à Québec en 1997 pour y prononcer une conférence. La DGATLP a également financé la publication des Actes.



Toutefois, depuis 1989-1990, la RW procède à une décentralisation en faveur des communes. Ainsi, le décret du 27 avril 1989 offre la possibilité d'une gestion localisée de l'aménagement du territoire :

« Le régime de décentralisation mis en place par le Conseil régional wallon implique le transfert de la compétence décisionnelle à la commune en ce qui concerne les décisions d'urbanisme pourvu que certaines conditions soient remplies : la couverture du territoire communal par un plan de secteur, l'élaboration d'un schéma de structure communal, l'approbation d'un règlement communal d'urbanisme et la mise sur pied d'une Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire (CCAT).⁵⁷⁷

La volonté de décentralisation de la RW relève donc d'une intention de responsabilisation de citoyens face à leur patrimoine. Idéologique, elle est également éminemment pratique. Elle se base sur les principes fondamentaux de la démocratisation et du bien public. C'est la dimension idéologique. Elle se base aussi sur la présupposition, pratique, que les gens les plus aptes à connaître leur patrimoine et, partant, à savoir le conserver, sont les habitants qui le côtoient et l'utilisent régulièrement. Ainsi, la participation des communes se trouve augmentée, car celles-ci doivent désormais être à l'origine des entreprises de réhabilitation patrimoniale⁵⁷⁸ subsidiées par la RW... si elles le désirent, puisque l'option de décentralisation reste facultative. La Ville de Mons s'en est prévalu en 1996 et se trouve en plein processus d'élaboration des documents requis, comme on le verra plus loin⁵⁷⁹.

⁵⁷⁷ *Moniteur belge*, 8 juillet 1989. Les italiques sont dans le texte.

⁵⁷⁸ SCHAUT, Christine, *Op. cit.*, p. 108.

⁵⁷⁹ En vertu des limites définies dans la méthodologie, 1996 se situe à l'extérieur du cadre temporel de cette thèse. Cependant, on se permettra d'y faire référence afin de retracer l'impact que les politiques antérieures ont sur le traitement du patrimoine urbain dans le contexte actuel.

- *LA DÉCENTRALISATION*

Le transfert de pouvoirs aux communes s'effectue à l'intérieur d'un processus qui inclut la mise en forme d'un cadre structurel, non seulement par la rédaction d'un Schéma et de structure et l'adoption d'un Règlement d'urbanisme, mais également l'établissement d'un organe de consultation de la population locale, sous la forme de la Commission Consultative d'Aménagement de Territoire (CCAT). « La CCAT constitue la forme la plus aboutie du mécanisme de participation dans la mesure où elle permet aux habitants d'être associés à la conception d'un projet au lieu d'être invités à se prononcer sur les documents ou plans déjà échafaudés. »⁵⁸⁰ Son mandat est de faciliter la participation du public aux décisions de gestion : « cette commission rend avis aux autorités communales sur les divers projets d'aménagement »⁵⁸¹. Elle a également une fonction formelle d'avis qui oblige le pouvoir communal à justifier son choix s'il ne suit pas l'avis de la commission »⁵⁸².

Le rôle que joue la CCAT de Mons est largement remis en question, tant par certaines ASBL tel SAM que par les particuliers qui, souvent, n'en voient pas l'utilité. Il y a deux ans, l'un des membres de la CCAT s'en faisait sévèrement critique:

Si on considère la CCAT comme une formalité qui doit permettre au pouvoir communal d'accéder à une plus grande autonomie administrative, son fonctionnement peut être considéré comme satisfaisant. Par contre, si on l'envisage comme un dialogue démocratique entre la société civile et le monde politique en matière d'aménagement du territoire comme un moyen pour parvenir à une gestion plus efficace de notre ville, on peut considérer que la CCAT de Mons a jusqu'ici failli à sa mission.⁵⁸³

⁵⁸⁰ de BIE, Thierry, « Bilan des CCAT en Wallonie » causerie prononcée lors de l'assemblée générale de Sauvegarde et Avenir de Mons, juin 1997, reprise partiellement dans Dossier Espace-vie, Maison de l'urbanisme du Barbant wallon, no 5 (mai 1997).

⁵⁸¹ Guide du Ministère de la Région wallonne, 1996, p. 109.

⁵⁸² LEENS, Luc, « Un an de CCAT à Mons. Pour quoi faire ? », conférence à l'assemblée générale de SAM, juin 1997, dans Sauvegarde et Avenir de Mons (février 1998), p. 5.

⁵⁸³ de BIE, Thierry, *Op. cit.*, p. 7-8.

Plus récemment, enfin, les observateurs font état d'un fonctionnement qui paraît toujours insatisfaisant : « absence des débats d'idées, manque d'information sur les problèmes essentiels, multiplication des 'tâches administratives', absentéisme des membres... »⁵⁸⁴.

Lors d'un colloque organisé en octobre 1999 par Inter Environnement Wallonie pour traiter du sujet, M. Jacques Drousie et l'architecte ingénieur André Godart, connaisseurs expérimentés de la situation montoise, en identifient deux causes : d'une part, une « indigence des options », c'est-à-dire, « le manque d'idées fortes, la difficulté de quitter le terrain des principes pour définir les mesures concrètes »⁵⁸⁵; d'autre part, la démotivation de la population face à la cause de l'urbanisme.

En effet, si les années 1870 et 1980 ont été marquées par un fort mouvement de mobilisation en faveur du patrimoine et du réaménagement urbain, les années 1990 se sont plutôt caractérisées, au contraire, par la démobilisation de la population à l'égard de ces problématiques :

Les années 70 furent celles d'une sorte de 'fête participative', où les associations organisaient de vastes consultations populaires, où se mettaient en place les commissions d'avis, où se développaient des comités de quartier, où enfin il semblait que la participation des citoyens à la gestion de leur cité était désormais un principe acquis même s'il restait à en arrêter les modalités; aujourd'hui, ce grand essor de la démocratie communale semble se solder par un 'flop', se briser sur la raideur croissante des autorités en place, s'engluer dans l'indifférence de la population.⁵⁸⁶

⁵⁸⁴ DROUSIE, Jacques, « Un projet...sérieux ? » dans Sauvegarde et Avenir de Mons (mars-avril 2000), p. 2.

⁵⁸⁵ KIEVITS, Janine, « Victoires et désenchantements », article à la suite du colloque « Les schémas de structures », organisé par Inter-environnement Wallonie, dont les actes paraissent dans Environnement (octobre 1999), p. 22.

⁵⁸⁶ *Ibid.*, p. 8.

Paradoxalement, on a constaté à Mons l'existence de plusieurs regroupements de citoyens autour de la question du patrimoine bâti, ce qui laisse supposer que, depuis les années 1960-1970 une partie relativement importante de la population est consciente des besoins en la matière et qu'une partie plus importante encore est ouverte à ces problèmes, mais, également, que cette sensibilisation du « très grand public » au patrimoine demeure une démarche à recommencer indéfiniment...

On a vu qu'à Mons, la perception que le public entretenait de son héritage architectural a rapidement dépassé le simple état de conscience, pour se muter en stratégies de participation. Cependant, celle-ci est-elle fruit d'une sensibilité générale ou n'émane-t-elle que des cercles intellectuels ?

Il semble que la réponse soit ici plus nuancée que dans les cas du Grand-Hornu, par exemple, des musées de Mons, ou de la Ducasse. Dans ce dernier, en effet, on a vu que, depuis ses origines et presque sans interruption, la manifestation patrimoniale a mobilisé la majorité de la population. Le sens, le fond symbolique et la forme ont subi les transformations inhérentes à l'intégration, mais la population, en général, est restée fidèle à ces rendez-vous identitaires annuels. La situation du Grand-Hornu était diamétralement opposée, puisque les habitants résistaient, voire s'opposaient à la réinsertion de ces lieux porteurs d'une mémoire honnie. Situés entre les deux extrêmes, les musées de Mons, on l'a vu également, souffraient et souffrent encore aujourd'hui de problèmes structureux entraînant une relative aliénation de la population. Sur ce spectre de la perception citoyenne, où se situe la conservation du patrimoine ?

L'enquête démontre que la majorité des habitants est en accord avec l'attribution de crédits pour l'entretien du patrimoine monumental; la satisfaction *a posteriori* de la réhabilitation d'espaces tels que les casemates ou la cour du Noir-Lévrier semble également acquise, tel qu'en témoigne l'utilisation régulière des lieux et

le taux d'occupation oscillant autour du maximum (y compris l'îlot face à l'Hôtel de Ville dont le service d'urbanisme se dit mécontent mais qui affiche néanmoins un ratio d'utilisation de plus de 85 %). On peut en conclure que la perception populaire est intervenue à la fois en amont et en aval de la conservation.

De plus, on constate qu'elle en a été la cause mais aussi l'effet, dans un mouvement de va-et-vient entre l'intervention du politique (Région ou Commune) et la réponse du privé (individuel ou commercial). On se souviendra de l'attachement des Montois à l'espace des anciennes fortifications, bien que celles-ci ne retiennent, dans l'évolution de la ville, que leur fonction identitaire et mémorielle; on se souviendra également de situations où la réhabilitation de l'espace public a suscité une fierté locale qui s'est traduite par divers efforts d'amélioration de l'habitation privée ou de l'occupation institutionnelle, particulièrement dans les cas des quartiers dysfonctionnels. Ce n'est donc pas exclusivement l'initiative intellectuelle ou gouvernementale qui a soutenu la réhabilitation de quartiers anciens, mais bien une alternance des deux, encadrée par les structures de la Région et de la Commune.

Cette réciprocité que l'on observe entre l'opinion publique et la conservation patrimoniale se révèle également, on l'a noté, entre le patrimoine et la réalité urbaine contemporaine. La fonction est garante de la conservation, celle-ci à son tour en garantit l'utilisation. L'interaction déborde parfois la stricte fonctionnalité, comme l'affirme le sociologue François Coupé : « Il sera alors possible que la population soit préservée dans son patrimoine et qu'elle préserve ce patrimoine ».⁵⁸⁷ Et l'une comme l'autre doit évoluer selon les besoins de la ville moderne, sous peine de devenir l'un des « disparus » dont on devra gérer les vestiges.

⁵⁸⁷ COUPÉ, François, « La gestion des centres urbains et du patrimoine » dans Les nouvelles du patrimoine, Bulletin de l'Association des Amis de l'UNESCO, no 70 (octobre-novembre-décembre 1996), p. 23.

5.2.2 LES POLITIQUES D'INTERVENTION

Quelle compréhension du traitement du patrimoine définit les actions de la RW ? Dans quelles perspectives s'orientent les choix ? Comment la RW aborde-t-elle les grands problèmes sociaux et économiques liés à la sauvegarde du patrimoine bâti ? Comment concilie-t-elle la gestion du patrimoine avec celle de l'environnement, du logement, de l'économie et de l'énergie, qui lui échoit aussi ?

En tout premier lieu, il importe de noter que la RW appuie ses politiques et ses interventions sur le principe de la conservation intégrée tel qu'explicité par l'UNESCO en 1975. La conservation intégrée, y lit-on :

- est l'un des objectifs majeurs de la planification urbaine et l'aménagement du territoire ;
- engage la responsabilité des pouvoirs locaux et appelle la participation des citoyens ;
- est conditionnée par la prise en considération des facteurs sociaux ;
- exige une adaptation des mesures législatives ;
- demande des moyens financiers appropriés ;
- appelle une promotion des méthodes, des techniques et des compétences professionnelles liées à la restauration et à la réhabilitation.⁵⁸⁸

Ces sept postulats sous-tendent la mise en place de toute entreprise de la DGATLP. Ses choix de gestion territoriale, ses interventions urbanistiques comme son attribution de subsides, démontrent que la RW témoigne de son adhésion au concept de la conservation intégrée.

- *LES ORIENTATIONS*

Dans sa gestion de l'aménagement du territoire, en effet, la Région détient « des dispositions légales pour préserver, réhabiliter et créer le patrimoine, entendu dans

⁵⁸⁸ Déclaration d'Amsterdam, UNESCO, 1975.

son sens strict et large »⁵⁸⁹. S'il n'est pas possible de présenter ici le détail de ces dispositions légales⁵⁹⁰, on peut néanmoins en identifier certains principes fondamentaux, qui sont moins des directives d'exécution que des orientations larges⁵⁹¹ et dans lesquels on perçoit facilement les dimensions de la conservation intégrée. On en retiendra trois : premièrement, l'obligation de participation des instances locales; deuxièmement, la nécessité d'un partenariat public-privé; troisièmement, la reconnaissance de l'apport social et économique du patrimoine. L'application des deux premiers principes repose sur une distinction fondamentale entre deux types d'interventions qui, dans d'autres contextes, sont confondus : la « rénovation urbaine » et la « revitalisation des centres anciens ».

Cette distinction en est principalement une de perspective, chacun ayant des objectifs et des acteurs différents, on le verra. Enfin, troisième principe « définisseur » des politiques wallonnes en matière de patrimoine, la RW reconnaît l'impact social et économique de la patrimonialisation et le prend en compte comme un élément de premier plan dans la détermination de ses projets de réhabilitation.

La RW définit la démarche de la « rénovation urbaine » comme :

⁵⁸⁹ On trouvera celles-ci dans le *Vade-mecum* publié dans SCHAUT, Christine, *Op. cit.*, p. 131-150. La citation provient de la page 13.

⁵⁹⁰ On peut en prendre connaissance dans le Code wallon pour l'aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine, de même que dans le Livre Blanc du patrimoine en Région wallonne, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1993.

⁵⁹¹ La synthèse proposée ici est élaborée à partir de plusieurs entretiens, tenus à Namur et à Québec, avec André Matthys, Inspecteur général de la DGATLP et à ce titre, responsable de l'approbation de tous les travaux touchant le patrimoine et le territoire ; elle repose aussi sur l'examen de certains arrêtés du Gouvernement wallon, tirés du Moniteur Belge, dont les copies ont été gracieusement fournies par le secrétariat de la DGATLP (Namur), de même que sur l'important rapport-synthèse Patrimoine et développement urbain dirigé par Christine Schaut et remis à la DGATLP en 1996. Enfin, elle prend en compte le texte de plusieurs discours émanant du Ministère de la Région wallonne, également mis à disposition par la même Direction.

une action d'aménagement global et concerté, *d'initiative communale*, qui vise à restructurer, à assainir, ou réhabiliter un quartier urbain de manière à y favoriser le maintien de la population locale et à promouvoir sa fonction économique dans le respect de ses caractéristiques culturelles et architecturales propres⁵⁹².

La rénovation urbaine mise donc prioritairement sur la participation locale: citoyens, comités, communes. Or, axée prioritairement sur l'amélioration des conditions de vie, n'ira-t-elle pas parfois à l'encontre de la conservation du patrimoine bâti ? On connaît en effet des exemples, en Wallonie ou ailleurs, où la rénovation d'un quartier passa par la destruction d'éléments patrimoniaux. Dans une situation de dilemme, de quoi dépend la conservation du patrimoine ? Pour la RW, l'élément déterminant est clair : « En fait, l'importance que peut revêtir le patrimoine dans une opération de rénovation urbaine dépend de la sensibilité des autorités communales qui montent le dossier de rénovation »⁵⁹³.

Il importe donc de noter que, dans le cadre d'une entreprise de développement local, alors que le patrimoine n'y est ni la raison première de l'intervention ni forcément une priorité, sa sauvegarde est tributaire de la perception des citoyens résidents. Le patrimoine bâti est ainsi considéré partie prenante de l'environnement à redéployer, s'intégrant dans l'action «transversale» :

La rénovation urbaine devient un projet de développement de quartier, plus précisément dans les quartiers qui cumulent des problèmes socio-économiques et des problèmes de dégradation de l'habitat. Il s'agit donc d'aborder frontalement les problèmes du quartier et de ses habitants : le logement, l'espace public souvent déstructuré, l'emploi, la réinsertion socioprofessionnelle, le travail communautaire et interculturel. Dans cette optique-là, le travail sur « la brique » n'a de sens que s'il s'intègre dans cette

⁵⁹² Arrêté du Gouvernement wallon du 4 novembre 1993 modifiant l'arrêté de l'Exécutif du 6 décembre 1985. Arrêté de l'Exécutif Régional wallon du 6 décembre 1985 relatif à l'octroi par la Région de subventions pour l'exécution d'opérations de rénovation urbaine. Chapitre 1, « Dispositions générales » article 2, *CWATU*, 1994. Les italiques sont rajoutés.

⁵⁹³ SCHAUT, Christine, *Op. cit.*, p. 107.

démarche transversale. Quant à la réhabilitation du patrimoine, *elle fait aussi l'objet de ce type d'arbitrage mais est aussi de plus en plus perçue comme une donnée fondamentale dans la réhabilitation de l'espace et dans la réappropriation du quartier et de son quotidien par les habitants eux-mêmes.*⁵⁹⁴

En outre, « bien que les opérations de rénovation urbaine n'aient pas pour objectif premier la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel, celui-ci est pris en compte, de manière formelle »⁵⁹⁵. Comment s'élabore cette mise en compte ? Elle débute par l'analyse de données d'une enquête, auprès des résidents, « sur la situation existante, notamment sur la valeur architecturale des bâtiments existants, sur la qualité de l'environnement, sur les parcs et les arbres intéressants, sur les biens classés, sur les éléments du patrimoine social identifiés par les habitants du quartier, *sur l'image que les habitants ont de leur quartier.* »⁵⁹⁶.

Dans ses politiques, donc, la RW reconnaît que la sauvegarde du patrimoine est liée à la perception du public. Toutefois, une nuance s'impose. Dans certains cas, le public le plus directement concerné n'est pas en mesure de réagir à la dégradation de son environnement. Les résidents de quartiers anciens désaffectés présentent souvent les caractéristiques démographiques défavorables: pauvreté, bas niveau d'instruction, manque de ressources, démotivation sociale, poids politique réduit, etc. En outre, ce public n'est pas toujours conscient des enjeux liés au patrimoine de leur quartier, par manque de sensibilisation au problème.

Dans de telles situations, la prise de conscience initiale provient non pas du public résidant mais des autorités communales ou, le plus souvent, d'un groupe de citoyens avertis, généralement voisins de l'endroit concerné et désireux d'améliorer l'environnement urbain qu'ils partagent. Elle se traduit rapidement par la formation

⁵⁹⁴ *Ibid.*, p. 108. Pour les détails des procédures, voir THIERNESSE, Louis, Éduquer à l'aménagement du territoire, Namur, MRW - DGATL, 1992 (3e édition, revue).

⁵⁹⁵ *Ibid.*, p. 108.

⁵⁹⁶ *Ibid.*, p. 109. Les italiques sont rajoutés.

de regroupements qui susciteront l'intervention de l'instance locale la plus proche : la commune. De telle sorte qu'il est parfois malaisé de définir l'action citoyenne et de distinguer où s'arrête et où débute l'intervention communale, tel qu'on l'a déjà observé. Ainsi, dans le cas de la sauvegarde du patrimoine immobilier de l'*Intra-muros* montois, l'élément catalyseur fut l'action citoyenne montoise, de l'intérieur comme de l'extérieur des quartiers directement concernés.

À l'inverse de la rénovation urbaine, basée sur le rôle des communes et des habitants, la « revitalisation des centres urbains » - deuxième principe « définisseur » de la politique patrimoniale wallonne - s'opère surtout dans un partenariat entre la RW et les acteurs privés. L'initiative de revitalisation revient encore une fois à la commune, mais l'action vise avant tout à « encourager les initiatives privées sur le bâti. (...) Contrairement à la rénovation urbaine, l'opérateur principal est donc un acteur privé. »⁵⁹⁷

À première vue, cela laisse les quartiers de centre vulnérables soit au désintéressement des entrepreneurs, soit aux entreprises de spéculation ou de construction inappropriées. Il ne semble pas que ce dernier danger soit un facteur important, car les critères de la RW pour l'obtention de subventions sont suffisamment exigeants : « Cette association (partenariat public/privé) n'implique pas de laisser-faire, puisque les privés sont tenus d'investir dans des espaces privés qui soient affectés, pour une part, au logement social »⁵⁹⁸. Dans le premier cas, les résistances sont surtout d'ordre pécuniaire. Le MRW offre donc son soutien financier, particulièrement pour le réaménagement des espaces publics avoisinants (parcs, rues, places, arborisation, etc.), de même que pour la requalification des infrastructures

⁵⁹⁷ CWATUP, 1990, cité dans l'entrevue avec Mme Sylvie Gherne, secrétaire de la Commission royale des monuments, sites et fouilles, 1994.

⁵⁹⁸ SCHAUT, Christine, *Op. cit.*, p. 111.

nécessaires (égouts, éclairage, voirie, etc.).⁵⁹⁹ Dans ces interventions de « revitalisation des centres urbains », le partenariat offre un soutien complémentaire à celui de l'État. L'intervention du privé est alors primordiale.

- *LES SUBSIDES ET PARTENARIATS*

On constate ainsi que la RW exige le partenariat public-privé et met l'accent sur les intervenants locaux : villes, communes ou individus sont les premiers responsabilisés pour la conservation de leur patrimoine et le rôle de la Région en est un de soutien technique et financier. En l'occurrence, ce rôle subsidiaire s'avère fort important. Depuis l'arrêté du GRW, en 1993, « les monuments classés peuvent obtenir une subvention en faveur des travaux de conservation. Cette subvention est accordée pour la protection, l'entretien, la restauration et la mise en valeur du monument. »⁶⁰⁰ L'attribution se détermine en fonction du propriétaire et de la nature du patrimoine :

Pour les monuments classés et (...) pour autant que le propriétaire soit un pouvoir public subordonné ou un privé (personne physique ou morale), les taux de subventions sont les suivants :

- jusqu'à 60 % du coût des études préalables aux travaux de restauration
- jusqu'à 80 % du coût des études préalables aux travaux de restauration s'il s'agit d'une opération de conservation intégrée et que l'immeuble est d'intérêt collectif
- jusqu'à 95 % pour les monuments classés « patrimoine exceptionnel » ou faisant partie intégrante d'un de ces immeubles (peintures, sculptures, vitraux, etc...)
- jusqu'à 100 % quand c'est une ASBL, un privé ou un pouvoir public qui met en œuvre la restauration.⁶⁰¹

⁵⁹⁹ Voir Arrêté de l'Exécutif Régional wallon du 6 décembre 1985 relatif à l'octroi par la Région de subventions pour l'exécution d'opération de rénovation urbaine, Chapitre IV « Financement de l'opération de rénovation urbaine », *CWATUP*, 1994.

⁶⁰⁰ « Analyse des politiques nationales du patrimoine culturel. Rapport sur les politiques du patrimoine culturel en Europe : Belgique », dans *L'Europe et la coopération culturelle*, UNESCO, Paris, 1996, p. 21.

⁶⁰¹ SCHAUT, Christine, *Op. cit.*, p. 97.

En outre, si les travaux sont exécutés par un propriétaire de droit réel sur le bien, par des bénévoles agissant avec l'accord du titulaire (...), ce soutien peut atteindre 100 % du coût des matériaux et des moyens nécessaires à l'exécution des travaux.⁶⁰²

L'importance de cette participation financière gouvernementale - doublée de celle de l'entreprise privée - s'explique par la double gageure de la RW en matière de patrimoine urbain: que le patrimoine est outil de développement *social*, en améliorant le cadre de vie urbain, et que le patrimoine est un outil de développement *économique*, lorsqu'on sait l'intégrer aux fonctions modernes de la ville. Le postulat de ce double rôle, clairement explicité dans la politique patrimoniale wallonne, a une résonance concrète, vérifiable dans le budget national. Jean-Claude Van Cauwenberghe, Vice-Président du Gouvernement wallon rapporte qu'en douze ans, soit de 1988 à 2000, les crédits affectés au patrimoine sont passés de 285M FB à 1MM 850M FB :

Cette tendance (à l'augmentation) s'est vue confirmée cette année (2000), dans le cadre d'un budget difficile. En effet, en dépit de la faible croissance de 1999, de la mise en œuvre de la phase définitive de la loi de financement, d'un important effort de solidarité avec la Communauté Wallonie-Bruxelles et de notre volonté d'amorcer notre désendettement, nous avons voulu augmenter de 192 millions les moyens accordés au patrimoine, soit un accroissement de plus de 11 %. Si nous avons résolu d'accorder des moyens accrus au Patrimoine, c'est parce qu'en accord avec mes collègues, j'ai estimé *qu'il s'agissait d'un secteur capable de contribuer efficacement au redressement structurel de la Wallonie.*⁶⁰³

Ces subsides importants, avec les mesures d'appui qui les accompagnent, sont doublés de mesures législatives à nature coercitive, s'appliquant surtout aux pouvoirs public et institutionnel. Ceux-ci doivent, « en préalable à toute décision de construction d'un immeuble nouveau, pour assurer la conservation intégrée du patrimoine (...) produire une *étude démontrant l'impossibilité d'affecter à l'activité proposée*

⁶⁰² « Analyse des politiques nationales du patrimoine culturel. Rapport sur les politiques du patrimoine culturel en Europe : Belgique », *Op. cit.*, p. 21.

⁶⁰³ Éditorial spécial de Jean-Claude Van Cauwenberghe dans *Les échos du patrimoine*, no 45 (janvier, février, mars 2000), p. 1. Les italiques sont rajoutés.

le ou les bien relevant du patrimoine (...) »⁶⁰⁴. L'obligation à l'inclusion du patrimoine démontre que, dans la politique wallonne, la conservation du patrimoine passe par sa réaffectation à une fonction moderne et que, inversement, les fonctions modernes de la ville sont un moyen de conservation du patrimoine. C'est cette interaction entre fonctions urbaines et patrimoine confère à ce dernier son rôle d'atout économique et social, troisième des principes définisseurs de l'intervention patrimoniale de la RW.

Il est clair que dans l'élaboration de ses politiques patrimoniales, la RW reconnaît la valorisation du patrimoine comme un apport à la société wallonne, apport économique, bien sûr, calculable et quantifiable; mais apport, également, qui s'évalue en des termes immatériels, moins faciles à chiffrer : l'identité, la symbolique, la qualité de vie des résidents. On accorde une importance croissante à ces facteurs. Louis Thiernes écrit, en regard de la réhabilitation des quartiers urbains en voie de taudification : « On s'oriente de plus en plus vers des opérations plus modestes, plus sensibles, dans lesquelles on cherche à associer rénovation, réhabilitation et environnement avec, à l'esprit, une réelle amélioration du cadre de vie »⁶⁰⁵.

Dans le cas de Mons, particulièrement, le choix de cette échelle et de ces priorités sociales se situe au cœur de l'intervention patrimoniale. Les résultats concrets s'offrent à l'observateur qui visite le centre ancien. Ils sont aussi visibles dans le Plan de structure (PSM)⁶⁰⁶ produit en 1978, et plus récemment, dans les objectifs du Schéma de structure (SSM) de mars 2000⁶⁰⁷, ainsi qu'on l'a noté.

⁶⁰⁴ Moniteur belge. Texte de loi, Livre III « Dispositions relatives au patrimoine » Titre premier - généralités, chapitre 1, article 186. Les italiques sont rajoutés.

⁶⁰⁵ THIERNESSE, Louis, Éduquer à l'aménagement du territoire, Namur, MRW - DGATL, 1992 (3e édition, revue), p. 28.

⁶⁰⁶ « Le Règlement communal d'urbanisme n'a pas vocation à régir l'affectation du sol et ne se soucie pas de programmation des aménagements, ce qui est le domaine du Schéma de structure. (...) il peut cependant tendre aux mêmes objectifs que les options du Schéma de structure dont il constitue donc un complément et un approfondissement ». Cette citation en elle-même justifie que le RCU ne tienne pas une place très importante dans ce chapitre.

5.3 LE RAYONNEMENT DU PATRIMOINE

La contribution citoyenne représente un impératif pour plusieurs, comme on l'a déjà noté. Si la première obligation est une bonne connaissance du terrain et du contexte, « la seconde condition de réussite est qu'il y ait participation active de la population au plan de rénovation urbaine. (...) Que puissent se réunir autour des problèmes d'aménagement urbain, des personnes issues de tous les horizons sociaux et professionnels (...) »⁶⁰⁸. Dans sa nomenclature des conditions nécessaires à la réussite de la conservation du patrimoine urbain, M. Barthélemy insiste sur la place des jeunes dans le processus, et sur le fait qu'il est impératif de sensibiliser la génération montante aux exigences de la conservation du patrimoine :

Participer à la protection du patrimoine commun afin de pouvoir transmettre ces témoignages concrets de l'histoire aux générations futures, c'est faire preuve de citoyenneté responsable. (...) L'éducation et la formation initiale des jeunes au patrimoine concrétisent parfaitement cette vision de l'avenir en associant la jeunesse, gage d'une ingéniosité humaine outrepassant l'ère industrielle, et le patrimoine, témoignage d'un savoir-faire immémorial. »⁶⁰⁹

Ainsi, l'éducation au patrimoine des générations suivantes et la sensibilisation des adultes - populations de souche ou migrantes - font partie intégrante du traitement du patrimoine urbain, et sont essentielles à sa conservation à long terme.

Néanmoins, on trouvera, à l'annexe 6, la Table des matières et le Chapitre 1.A.3 : « Le contenu synthétique du Règlement communal d'urbanisme ».

⁶⁰⁷ Schéma de structure de la Ville de Mons. Rapport 8, Phase 3 - Étape 7. Objectifs détaillés (provisoire). Certains extraits sont reproduits en annexe 5. Le Schéma d'aménagement s'accompagne du Plan communal de Développement de la Nature. Il concerne essentiellement les zones rurales ou prérurales et n'intervient dans l'aménagement urbain que dans la mesure du maillage vert. Pour cette raison, il ne fait pas partie de cette analyse. On peut néanmoins se procurer copie du texte à l'Hôtel de Ville de Mons ou sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.mons.be/français/bienvenu.htm>.

⁶⁰⁸ Mons. Hier, aujourd'hui, demain, Op. cit., p. 5.

⁶⁰⁹ BARTHÉLEMY, Jean, « Le patrimoine architectural et urbanistique, facteur de réorientation et de développement », Conférence intergouvernementale ..., Stockholm, 1998, *Op. cit.*, p. 13, 20.

5.3.1 RAYONNEMENT VERS L'INTÉRIEUR : L'ÉDUCATION AU PATRIMOINE

L'immense problématique du rayonnement du patrimoine urbain touche à la fois le public interne, par la voie de la sensibilisation et de l'éducation, et le public externe, par le biais du tourisme. En entreprendre l'analyse serait une tentative démesurée si elle n'était limitée par les balises qui s'imposent logiquement dans le cadre de ce chapitre. Premièrement, ce thème ne concerne que le patrimoine bâti, la problématique du rayonnement ayant déjà été évoquée à plusieurs reprises dans les deux chapitres précédents (sensibilisation des jeunes au patrimoine vivant par la Ducasse, aux métiers traditionnels, aux légendes; formation par le biais des musées, des expériences muséales, des Classes du patrimoine *in situ.*, etc.).

Deuxièmement, le thème n'est abordé que sous l'angle du traitement patrimonial. Ni le tourisme, ni la pédagogie, ni la sensibilisation en elles-mêmes ne retiennent l'attention autrement que par leur contribution à l'intervention patrimoniale, en milieu wallon ou montois.

Troisièmement, pour éviter toute redondance et procéder avec le plus de concision possible, on a réduit le nombre d'exemples proposés, les choisissant comme toujours selon leur représentativité et/ou leur importance; Il ne s'agit pas de dresser l'inventaire des ressources de tourisme et d'éducation au patrimoine, mais bien de sélectionner les éléments pertinents et de les situer dans la problématique du traitement du bâti urbain.

- *LA PÉDAGOGIE DU PATRIMOINE*

Dans le cadre de la pédagogie du patrimoine, les Classes du patrimoine s'imposent premièrement, tant pour leur ancienneté que pour leur importance. L'expérience novatrice « Les sens du patrimoine », coordonnée par la Fondation Roi

Baudouin retient également l'attention. À la fois exemplaire et adaptable, elle offre le point de vue d'une fondation, ce qui n'a pas encore été directement présenté. En outre, ce projet se distingue par la formule de maillage obligatoire qu'il préconise et qui brise l'exclusivité du duo enseignement-culture pour y introduire des intervenants d'autres horizons.

L'éducation au patrimoine préoccupe officiellement les intervenants depuis plus de quarante-cinq ans. On en retrouve une première mention dans la Convention culturelle européenne qui marqua la formation de l'ECC, L'Europe de la Coopération Culturelle, en 1954.⁶¹⁰ Dès lors, le souci de « communiquer » le patrimoine ressurgit régulièrement, et les initiatives de sensibilisation et de pédagogie se multiplient. « En effet, l'UNESCO, l'ICOMOS et le Conseil de l'Europe ainsi que de nombreuses fondations et institutions scientifiques n'ont cessé de dicter des recommandations en faveur de la sensibilisation du public à la sauvegarde du patrimoine. »⁶¹¹. En outre, avec la progression de la mondialisation, on perçoit une « urgence » à l'éducation patrimoniale. Ayant élargi la notion du patrimoine, à la fois dans son contenu et dans son territoire, on en comprend mieux la précarité et de vulnérabilité :

Ainsi, la définition du patrimoine est en perpétuelle évolution. Une telle extension est le fruit d'une prise de conscience collective : la peur de perdre ses repères familiers, fondements même de la mémoire des lieux et des ambiances. (...) Dans le monde entier, ce patrimoine est en danger, sous la pression d'une culture amalgamée artificiellement, dont une médiatisation et une promotion commerciale forcenées assurent le succès.⁶¹²

⁶¹⁰ L'Europe de la Coopération culturelle. Site Internet du Conseil de l'Europe. <http://culture.coe.fr/welcome/fr/copliste.html>

⁶¹¹ « Pour une implication active des jeunes dans la sauvegarde du patrimoine » dans Les échos du patrimoine, no 31 (juillet-août-septembre 1996), p. 1.

⁶¹² Jean BARTHÉLEMY, « Le patrimoine architectural et urbanistique, facteur de réorientation du développement », *Op. cit.*, p. 5.

Et de conclure que la formation des jeunes au patrimoine architectural s'inscrit dans « toute une philosophie d'action qui se donne pour mission d'éveiller la créativité et de l'orienter non dans l'optique de la rupture par rapport à ses racines, mais bien dans celle d'une continuité culturelle profondément humaine »⁶¹³.

C'est dans cette optique que s'étaient élaborées les Classes du patrimoine, au début des années 1980, d'abord en France puis plus largement en Europe. Progressivement implantées dans la plupart des pays, « elles se déroulent dans le temps scolaire mais impliquent une transplantation hors du milieu scolaire habituel. »⁶¹⁴ Pluridisciplinaires, elles exigent un investissement important de divers intervenants :

De la préparation à l'exploitation, une classe du patrimoine constitue un projet éducatif global, de longue durée, qui associe le plus grand nombre de disciplines autour d'un thème commun. En outre, pendant son déroulement, elle exige un partenariat entre enseignement et culture, une confiance réciproque et une complémentarité entre les responsables pédagogiques et les intervenants culturels.⁶¹⁵

En Wallonie, où elles sont facultatives, elles existent depuis 1989 et font l'objet de sorties scolaires et de concours annuels. « Plus de 2 000 enfants se sont ainsi penchés sur leur environnement bâti. »⁶¹⁶

En 1994, le projet « L'école adopte un monument » s'est greffé aux Classes, en renouvelant ainsi l'intérêt didactique. En vertu de ce programme, les écoles participantes s'intéressent à un élément du patrimoine architectural et l'insèrent dans différentes matières et activités. Leur tenue exige « une large et active participation des pouvoirs enseignants, tous réseaux confondus. Depuis 1995, des centaines d'écoliers et

⁶¹³ *Ibid.*, p.18.

⁶¹⁴ « Les classes du patrimoine. Classes européennes du patrimoine culturel », Mémento sur les classes européennes du patrimoine, Strasbourg, Les Éditions du Conseil de l'Europe, 1993, p. 33.

⁶¹⁵ L'Europe de la Coopération culturelle. Site Internet du Conseil de l'Europe. <http://culture.coe.fr/pat/fr/fpat7b.html>

⁶¹⁶ Analyse des politiques nationales du patrimoine culturel, *Op. cit.*, p. 28.

d'étudiants préparent des dossiers consacrés à des sites qu'ils font découvrir au public durant les JDP. »⁶¹⁷ Un an après son lancement, Danielle Sarlet, Directrice de la DGATLP déclarait : « Comme notre avenir réside en notre jeunesse, je me réjouis de souligner l'importance de la participation des écoles et des écoliers aux JDP à travers l'action 'Adoptons un monument' »⁶¹⁸. Ce projet pédagogique, s'insérant ainsi dans les Journées, se trouve *ipso facto* intégré à la dimension touristique de celles-ci. Éducation et tourisme se conjuguent en un triptyque culture-éducation-tourisme, essentiel au patrimoine. On y reviendra.

Dans cette même optique s'est élaborée, sous l'Égide de la Fondation Roi Baudouin, la campagne « Les sens du patrimoine » (LSDP). Dans ce cadre, des centaines de jeunes, de la maternelle à la fin du lycée participent, depuis 1997, à des expériences novatrices, qu'ils ont eux-mêmes conçues, en vue de se réapproprier le patrimoine culturel et naturel qui les entoure. La raison d'être du projet est de susciter la collaboration de divers acteurs sociaux et économiques afin de produire des outils permettant d'inclure le patrimoine dans la pratique pédagogique⁶¹⁹. (Voir annexe 7, la brochure-rapport 1997-1998 décrivant les outils pédagogiques réalisés.).

Quatre objectifs sous-tendent l'entreprise :

1. **Le décloisonnement entre les milieux du patrimoine, de la culture et de l'enseignement** Grâce aux partenariats mis en place, trois mondes qui, habituellement, n'interagissent que dans des cadres limités, sont placés en maillage autour de la sensibilisation au patrimoine.
2. **L'engagement comme jeune acteur dans la société civile** « Les sens du patrimoine » œuvre à responsabiliser les jeunes face au patrimoine, dans un effort de conscientisation civique.
3. **La volonté de rencontrer plusieurs des objectifs pédagogiques actuels**

⁶¹⁷ Site Internet de la Région wallonne : <http://www.wallonie.be/html>

⁶¹⁸ SARLET, Danielle, « Avant-propos » dans Journées du patrimoine 1995. Le patrimoine civique. (programme)

⁶¹⁹ À l'invitation de la Fondation Roi Baudouin, il fut possible d'assister au Forum 1999, tenu au Domaine provincial d'Hélécine (Brabant Wallon), dans l'ancienne abbaye d'Heylisse.

La manière transversale dont les projets « utilisent » le patrimoine permet aux pédagogues de combiner harmonieusement les aspects cognitifs, affectif et hédoniste de l'apprentissage. Elle s'inscrit dans la ligne de pensée de la « pédagogie active ».

4. **Une meilleure prise en compte du patrimoine architectural et des enjeux de sa sauvegarde** L'opération permet à des publics qui ne se positionnent d'habitude par rapport au patrimoine qu'en tant que consommateurs (écoles, parascolaire, familles), de mieux investir ce domaine; elle permet de canaliser l'effet démultiplicateur d'une action directement ciblée sur les jeunes.

L'implication de plusieurs acteurs de divers champs d'action et la collaboration intersectorielle sont le fer de lance de LSDP, comme l'est, pour la Région Wallonne, la participation des communes et du privé. Lors de la campagne 1997-1998, des partenaires de divers horizons furent mobilisés dans les proportions suivantes :

| | |
|---|--------|
| Monde de l'enseignement tous niveaux, techniques <i>scolaires, techniques, alternatives, écoles supérieures, facultés...</i> | 29,5 % |
| Secteur socioculturel <i>foyers et centres socioculturels, artistes, ludothèque...</i> | 28,8 % |
| Partenaires institutionnels <i>associations, commanditaires</i> | 12,8 % |
| Partenaires issus de la mouvance du patrimoine <i>assoc. actives dans le patrim., archéologues, historiens...</i> | 10,8 % |
| Associations liées à la sauvegarde de l'environnement <i>A.S.B.L.: environnement urbain, rural, naturel</i> | 4,7 % |
| Secteur des musées <i>centres musicographiques, maisons, collectionneurs</i> | 4,1 % |
| Autres <i>PME, communes, individus, regroupements...</i> | 9,4 % |

Il en résulta la mise en candidature de 129 projets, dont 14 furent retenus : 7 en milieu urbain ou périurbain, 6 en milieu rural et 1 en milieu mixte, rassemblant près de 200 partenaires de divers horizons, avec une aide financière globale de 8 000 000 FB. Comme la Région Wallonne dans le cadre de ses opérations de rénovation urbaine et de revitalisation des centres urbains, le partenariat entre les secteurs publics et privés constitue une exigence pour l'obtention d'un financement. Ce maillage intersectoriel place le patrimoine « dans le champ de vision », pourrait-on dire, d'entreprises qui, autrement, s'en préoccuperaient bien peu. Celles-ci s'en trouvent par le fait même

sensibilisées à la question patrimoniale. Inversement, l'obligation de recherche de collaborations hors institution oblige à une plus grande ouverture les responsables qui, parfois, ont tendance à se replier sur le financement de l'État.

Un Forum, tenu à l'automne 1999, avait comme objectif de faire connaître LSDP à travers les projets sélectionnés. Les deux jours étaient organisés autour de l'expérimentation de ces 14 démarches interdisciplinaires et multimédiatiques⁶²⁰. Mis en situation d'apprentissage, les participants devaient reproduire les étapes de certains projets avec les outils construits en milieu scolaire, puis avaient l'occasion d'examiner les réalisations des élèves et de questionner les responsables.

L'observateur put donc constater la création d'outils pluridisciplinaires, à travers « une approche transversale » au potentiel pédagogique étonnant » :

(...) le patrimoine n'est pas considéré comme « une nouvelle matière à insérer dans un cursus scolaire déjà surchargé ». Il ne constitue pas un savoir à maîtriser au sortir de l'école ou une fin en soi.(...) Bien plus qu'un support servant à illustrer le cours d'histoire, les biens patrimoniaux constituent en soi de véritables « objets » de réflexion, de questionnement et d'amusement. L'utilisation du patrimoine en milieu scolaire permet des exploitations multiples dans le cadre de « matières traditionnelles » telles que l'étude du milieu, la géographie, les mathématiques, le français, la religion ou la morale. Si elle explore l'histoire, éveille aux techniques anciennes, fait percevoir des enjeux sociaux - à la manière dont peut le proposer un partenariat pluriel -, la démarche devient un instrument de citoyenneté.⁶²¹

La plénière permit une démonstration de cette éducation plurielle au patrimoine et à la citoyenneté, dans le cadre d'un projet visant l'intégration d'immigrants dans la culture wallonne contemporaine. Des chants folkloriques anciens se déclinaient sur rythmes *rap*, tout en conservant leurs paroles en Wallon. Ce

⁶²⁰ Théâtre, informatique, audiovisuel, muséographie, exploration sensorielle, chorales, etc.

⁶²¹ *Ibid.*, p. 26-27.

sont donc des adolescents, garçons et filles, Belges, Noirs, et Maghrébins, avec tchador ou *body-piercing*, qui démontraient la vitalité du patrimoine vivant acclimaté à la réalité urbaine contemporaine. Il y eut deux rappels, et beaucoup d'émotion...

Tous près de Mons, un projet a été retenu pour la campagne LSDP 1999-2000 : celui de Morlanwelz, en collaboration avec le Musée de Mariemont⁶²². Ce projet est axé sur la « formation des formateurs » et se décrit comme :

La conception, application et évaluation de matériels didactiques originaux, fruits de projets menés par les étudiants de l'école normale en collaboration avec le musée (de Mariemont). Les futurs professeurs deviennent des partenaires actifs du service éducatif et ne sont plus considérés comme de simples consommateurs culturels des musées (clé sur porte). Une telle expérience permettra d'instaurer des modalités de pratique de partenariat école/musées où les acteurs fonctionnent de concert.⁶²³

Le projet bénéficie d'une subvention de la Fondation Roi Baudouin de 476 000 FB.

- *LA SENSIBILISATION DU PUBLIC*

Complétant la démarche de l'éducation au patrimoine et parallèlement à la pédagogie en milieu scolaire, la sensibilisation au patrimoine tient une place

⁶²² Sis sur l'ancien domaine de la Reine Marie de Hongrie (XVI^e siècle), à la fois institution de recherche, centre culturel et parc naturel, ce Musée d'art expose une collection hétéroclite constituée d'artefacts des civilisations classiques de l'Égypte, de la Grèce, de Rome, ainsi que de spécimens remarquables d'art chinois, d'arts décoratifs européens, d'archéologie et d'histoire locale et une bibliothèque somptueuse. Le musée est dominé par deux personnalités : celle de la souveraine et celle de Raoul Warocqué, de fortune charbonnière, qui constitua la riche collection et la légua à l'État en 1917. Le château d'origine, détruit par un incendie en 1960, fut remplacé, en 1975, par un édifice moderne d'inspiration Le Corbusier. Le musée est situé dans un parc, arboretum paysager, dans lequel l'on retrouve fontaines, vestiges architecturaux et sculptures tel que l'un des *Bourgeois de Calais*. Le musée offre un service pédagogique et publie activement. Voir : Guide du Parc et du Musée Royal de Mariemont, 1993.

⁶²³ Campagne « Les sens du patrimoine 1999-2000 », Liste et présentation des 10 projets primés. Fondation Roi Baudouin, mars 2000.

importante dans l'éducation populaire, en Wallonie, à Mons, comme dans la plupart des pays et des villes d'Europe. Elle fait partie des « quatre axes fondamentaux de développement du patrimoine » identifiés par Robert Collignon, Ministre-Président de la Région wallonne : « la prévention, la hiérarchisation, la sensibilisation et la réaffectation »⁶²⁴, et selon qui « la prise de conscience de tous nos citoyens passe inévitablement par la sensibilisation active auprès d'un large public. Cinq activités majeures sont élaborées dans un objectif de vulgarisation :

1. Les « années thématiques » consacrées au patrimoine wallon, qui visent à la mise en valeur par la promotion et par des travaux d'entretien, de réfection, des éléments de patrimoine populaire regroupés, années par année, autour d'un thème donné (fontaines, enseignes et portes, portails et portiques, fers forgés, etc.) Le succès des années thématiques a révélé l'intérêt tout particulier pour le patrimoine local, mais aussi une *prise de conscience de la responsabilité collective du patrimoine*.
2. La « multiplication des publications de vulgarisation de qualité, destinées à un large public et d'outils indispensables aux professionnels ». La Division des Monuments, sites et fouilles mène une politique extrêmement dynamique :
 - en publiant des outils indispensables : inventaires, listes de monuments, sites classés, atlas, plans de secteurs, périodiques, mises à jour diverses...
 - en publiant des ouvrages, des fiches et des collections présentant le patrimoine vernaculaire (etc.)
 - en encourageant et en collaborant au financement de nombreuses publications.
3. Un vaste effort de médiatisation, notamment par de nombreuses réalisations audiovisuelles dans le domaine de la protection du patrimoine, par le soutien de télévisions communautaires et de diverses émissions de la RTBF
4. Le soutien de nombreuses associations qui participent à l'effort de sensibilisation. Ainsi peut-on parler de **socialisation nouvelle** entre le public et son patrimoine grâce à des démarches et à des formations menées par les associations de protection du patrimoine.
5. L'organisation annuelle des Journées du patrimoine (JDP), qui se signalent par leur envergure et par l'intérêt croissant qu'elles suscitent dans la population⁶²⁵.

⁶²⁴ « Patrimoine en action » dans Les échos du patrimoine, no 33 (janvier-février-mars 1997), p. 1.

⁶²⁵ « Analyse des politiques nationales du patrimoine culturel. Rapport sur les politiques du patrimoine culturel en Europe : Belgique », *Op. cit.*, p. 26.

À mi-chemin entre la sensibilisation et la pédagogie, et certainement situées dans l'axe de la vulgarisation, les Journées du patrimoine (JDP) se caractérisent par une large participation du public jeune et adulte. Leurs objectifs se définissent ainsi : « Depuis leur origine, les JDP ont pour double vocation de rapprocher les citoyens de leur patrimoine et de leur faire prendre conscience de leur identité culturelle commune »⁶²⁶. L'observation des JDP à Mons a fourni une occasion unique d'aborder, sur le terrain, plusieurs des éléments fondamentaux à la problématique : le traitement et la gestion du patrimoine à Mons, les liens entretenus avec l'industrie touristique, l'attitude de la population face aux traces de son passé, l'implication des divers paliers de gouvernement, le rôle des ASBL culturelles, la place de la recherche historique et enfin, le fonctionnement du mécénat institutionnel, en milieu scolaire comme en milieu récréatif⁶²⁷. Selon le Rapport sur les politiques du patrimoine (1996) :

Les JDP constituent indéniablement l'événement majeur de l'année au niveau du grand public. La grande diversité du programme (540 activités et quelque 2000 animations en 1994), sa large médiatisation et l'accès libre à toutes les manifestations répondent à l'objectif de sensibilisation d'un public toujours plus nombreux. La progression du nombre de visiteurs est à ce sujet tout à fait significative : de 70 000 en 1989, ce nombre est passé à 275 000 en 1994.⁶²⁸

Les statistiques récentes montrent une progression continue. Dans son bilan provisoire de 1999, la direction évalue à 420 000 le nombre de participants en Wallonie et à près de 70 000 dans les seules villes de Liège et Mons. Cette même année, les Journées ont permis l'accès à quelque 5 000 châteaux ou sites habituellement inaccessibles au public, et la tenue de 20 000 à 30 000 spectacles à thématique de

⁶²⁶ Colloque tenu à Bruxelles, du 22 au 24 avril 1999. Publication des Actes à venir. Texte du résumé disponible sur Internet, au site de la Fondation Roi Baudouin : <http://www.kbs-frb.be>

⁶²⁷ Trois observations directes : 1995 (suivie d'entrevues avec Jean Barthélemy, directeur des Journées du patrimoine en Wallonie et avec les responsables de la Division Patrimoine du Conseil de l'Europe, à Strasbourg), 1996 (avec les participants québécois du premier colloque Québec-Mons) et 1998 (à l'invitation de la Ville de Mons).

patrimoine. En outre, la Direction des JDP engage des actions (prêt de personnel, tec.) pour que les sites restent ouverts le lundi suivant, pour en permettre l'utilisation par les écoles.⁶²⁹

Dans ses vœux de Nouvel An à la communauté du patrimoine, le Vice-Président wallon annonce une planification intégrée et pluriannuelle, de même que sa volonté de voir désormais les JDP « servir de trame à nos actions tant de protection que de restauration et de sensibilisation. Cette volonté se concrétise avec l'annonce du thème *Itinéraires au fil de l'eau* et la présentation simultanée des thèmes des deux années suivantes *Itinéraires au fil des idées* et *Itinéraires au fil du labeur*.⁶³⁰

On constate que d'importants efforts sont enclenchés pour sensibiliser le public à l'importance du bâti ancien. Dans la synthèse d'un colloque sur les JDP, tenu sous le thème « Les JDP, les clefs d'un succès et les défis de demain », et demandait : « quel impact les JDP ont-elle sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine ? »⁶³¹. Président des JDP en Wallonie, Jean Barthélemy, affirme : « D'année en année, le succès populaire grandissant des Journées du patrimoine confirme l'avènement d'une perception authentiquement 'sociale' du patrimoine architectural, perception qui traduit le caractère éminemment affectif qui sous-tend la reconnaissance du patrimoine. »⁶³² L'enjeu est réel, selon le Ministre-Président :

⁶²⁸ Analyse des politiques nationales du patrimoine culturel, *Op. cit.*, p. 26. Les italiques sont rajoutés mais les caractères gras figurent dans le texte.

⁶²⁹ Entretien avec Mme Plumier, Directrice des Journées du patrimoine pour la Wallonie. (juin 2000).

⁶³⁰ *Op. cit.*, p. 26.

⁶³¹ Colloque tenu à Bruxelles, du 22 au 24 avril 1999. Publication des Actes à venir. Texte du résumé disponible sur Internet, au site de la Fondation Roi Baudouin : <http://www.kbs-frb.be>

⁶³² BARTHÉLEMY, Jean, « Le patrimoine architectural et urbanistique, facteur de réorientation et de développement », Conférence intergouvernementale..., Stockholm, 1998, *Op. cit.*, p. 5.

Le patrimoine est l'expression des traces d'une histoire qui se perpétue. Sa mise en valeur est la voie privilégiée pour construire notre identité culturelle. Loin de la tentation d'un repli « identitaire », la culture de nos traditions est indissociable de la culture de l'ouverture et de la tolérance. »⁶³³

Ainsi, on constate, en amont comme en aval du processus de conservation-valorisation du patrimoine, l'importance de la perception, de la « reconnaissance » de ce dernier par la communauté dans laquelle il se trouve, cette perception étant la base de toute action de sauvegarde.

Enfin, la sensibilisation au patrimoine, tout comme l'enseignement de celui-ci, nécessitent l'apport d'un personnel dûment formé. La formation de professionnels est donc reconnue comme partie prenante de la sauvegarde du patrimoine urbain⁶³⁴. Or, de façon presque unanime, les divers intervenants consultés, que ce soit dans les milieux muséologiques, éducatifs ou autre, dénoncent le manque de ressources affectées à la formation. En 1996, à la suite d'un « séminaire transnational », la synthèse soulignait que, de façon générale :

Si l'on peut disposer d'une importante documentation et d'outils pédagogiques variés (voire, sophistiqués) pour appréhender notre patrimoine, il n'en reste pas moins qu'un problème majeur ressort des communications, à savoir la formation des formateurs (vulgarisateurs). Cette formation est inexistante.⁶³⁵

Le projet LSDP présenté par Morlanwelz est un exemple d'efforts entrepris dans cette direction. Dans de telles activités se rejoignent la pédagogie du patrimoine et la

⁶³³ COLLIGNON, Robert, « Patrimoine en action », *Op. cit.*, p. 2.

⁶³⁴ Voir résolution no 3C-a, Troisième conférence européenne des Ministres responsables du patrimoine culturel, Malte, 1992. Référence : site Internet de l'Europe de la coopération culturelle (UNESCO). <http://culture.coe.fr/infocentre/txt/fr/conférence3.html>

⁶³⁵ GILLET, Joël, « Pour une implication active des jeunes dans la sauvegarde du patrimoine » dans *Les échos du patrimoine*, no 31 (juillet-août-septembre 1996), p. 2.

sensibilisation. Cela fait partie du « rayonnement du patrimoine », qui s'opère à l'interne par l'éducation, et à l'externe par le tourisme.

5.3.2 RAYONNEMENT VERS L'EXTÉRIEUR : LE TOURISME

Le tourisme, vu de l'intérieur, constitue un moyen de communiquer les particularités de son patrimoine, d'exposer son altérité au visiteur. Il s'agit dès lors, d'une transmission de ce patrimoine à un public extérieur en quête d'exotisme et de dépaysement relatifs. En outre, on retrouve souvent ce domaine stratégique et controversé au cœur du développement patrimonial, partie prenante de l'économie locale. À titre d'exemple, en 1994, l'industrie du tourisme majoritairement culturel « a généré (mondialement) des profits s'élevant à 389 milliards USD et l'on prévoit un doublement d'ici à 2005 »⁶³⁶. Le patrimoine est, selon les rapports du Conseil de l'Europe, « l'utilisation la plus massive, et certainement la plus intéressante, du patrimoine culturel »⁶³⁷.

Il est donc compréhensible que la question du lien entre tourisme et patrimoine préoccupe les organismes internationaux depuis quelque vingt-cinq ans. Le premier document international, spécifique et d'importance, est la Charte du tourisme culturel, parue en 1976, sous l'égide de l'ICOMOS. On y faisait état des dangers que représente pour le patrimoine, l'usage touristique abusif, ainsi que de l'engagement solennel de la part des pays participants d'œuvrer à la fois pour la protection du patrimoine et pour le développement d'un tourisme rationnel.⁶³⁸ L'ICOMOS est aujourd'hui occupée à

⁶³⁶ JUNIUS, Marcel, « Site interpatrimonial ; <http://www.ovpm.org>. Les critères de sélection de l'UNESCO », dans *Urbanisme*, *Op. cit.*, p. 85.

⁶³⁷ Réunion des directeurs du patrimoine des États parties contractantes à la Convention culturelle européenne : « Le patrimoine culturel : un défi économique et social » Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1996. Document de circulation interne. Avec permission.

⁶³⁸ « Charte du tourisme culturel - ICOMOS » dans Recueil des chartes et autres guides Tourisme et patrimoine, Québec, OVPM, 1997.

mettre à jour cette charte et les concepts qui la sous-tendent. Depuis, les notions rattachées au tourisme se sont précisées et l'on parle de « tourisme éthique », de « tourisme durable » et de « tourisme social »⁶³⁹; en revanche, on nomme également les effets pervers de l'industrie touristique : « tourisme de consommation », de « tourisme de masse », de « Dysnéification des lieux touristiques »⁶⁴⁰, sur lesquels on reviendra.

En outre, plusieurs organismes internationaux ont été formés pour tenter d'encadrer le développement du tourisme transfrontalier. Déjà en 1910, la France possédait son Conseil national de tourisme, qui a suivi, en quelque 90 ans, les évolutions du secteur. Sa constitution est présentement en voie de redéfinition⁶⁴¹. Plus récente, l'Organisation mondiale du Tourisme, fondée en 1978-1979 proposait en 1980 la Déclaration de Manille, offrant un cadre de réflexion pour la praxis du voyage. Cet organisme travaille depuis quelque dix ans à l'élaboration du Code mondial d'éthique du tourisme, qui touche les pays réceptifs autant que les voyagistes et les voyageurs et qui fut approuvé à Santiago du Chili en 1999⁶⁴².

Pour plusieurs pays, particulièrement ceux qui sont en voie de redéveloppement, le patrimoine constitue une force majeure de réhabilitation, « l'une des premières solutions pour palier à la disparition ou au ralentissement des activités primaires ou secondaires, agricoles, minières ou industrielles. (...) N'entend-on pas

⁶³⁹ *Ibid.*, p. 13 à 121.

⁶⁴⁰ Entre autres : « Le patrimoine à l'âge de l'industrie touristique » dans CHOAY, Françoise, *Op. cit.*, p. 152 à 160 ; HUSHION, Nancy « Vers une nouvelle étape de développement et de consolidation » dans *Forces*, no 98, numéro spécial à l'occasion du congrès de l'ICOM, Québec 1992, p. 38 ; BALLESTER, José Maria, « Tourisme et patrimoine » et CÔTÉ, Michel, « Tourisme et culture (introduction au colloque) » dans *Actes du colloque Tourisme et culture. Des stratégies concrètes*, Québec, Musée de la civilisation, 1995, respectivement p. 6-7 et p. 34 à 37.

⁶⁴¹ RADELET, Michel, « Le Conseil national du tourisme fait une cure de jouvence », dans *Espaces*, no 17 (mai 2000), p. 57. Michel Radelet est Secrétaire général du Conseil national du tourisme et Inspecteur général du tourisme de France.

⁶⁴² FRANGIALLI, Francesco, « Un code mondial pour le tourisme », Dossier : Tourisme et éthique, dans *Ibid.*, p. 23. F. Frangialli est Secrétaire général de l'OMT.

parfois les hauts responsables de ces pays désigner le patrimoine sous le terme gourmand de *notre pétrole à nous* ? » et l'auteur, de continuer : « Quand on sait ce qu'il reste d'un gisement minier après exploitation, on a froid dans le dos... »⁶⁴³. Cette métaphore minière n'est-elle pas particulièrement pertinente dans le cas de Mons?

La conjugaison systématique de « patrimoine et tourisme » entraîne souvent une conception exclusivement exogène de ce dernier. Ainsi, pour mériter l'appellation de « touriste », au sens que lui prêtait Stendhal lorsqu'il inventa le mot, le visiteur doit venir de l'extérieur, dans le prolongement la tradition du *touring* des jeunes bourgeois britanniques⁶⁴⁴. Selon cette perception, le tourisme ne serait l'apanage que des visiteurs étrangers. Or, une telle conception du phénomène du tourisme fait abstraction de ses dimensions essentielles, endogènes par nature. Un tourisme exclusivement fondé sur le rapport à l'extérieur n'est-il pas plus susceptible d'entraver la sauvegarde et le développement du patrimoine?

Il semble que la construction d'une industrie touristique respectueuse à la fois du résident et du visiteur doive passer par deux étapes constitutives : premièrement, la structuration d'un contexte réceptif fort, facteur endogène, et deuxièmement, le développement du processus d'accueil, facteur exogène.

Dans divers contextes nationaux - particulièrement ceux mettant en scène les relations Nord-Sud⁶⁴⁵, l'expérience permet de conclure que, généralement, un tourisme unidimensionnellement exogène provoque une scission entre l'habitant et l'héritage de sa cité, une « dépossession » des lieux anciens qui entraîne un certain nombre de

⁶⁴³ VINCENT, Jean-Marie, « Quelles mesures pour une cohabitation ? » dans *Urbanisme*, *Op. cit.*, p. 44.

⁶⁴⁴ Voir MAGHERINI, Graziella, *Le syndrome de Stendhal. Du voyage dans les villes d'art*, Florence, GEF, 1989. Version française : s.l., Éditions Usher, 1990, p. 16-17.

⁶⁴⁵ Voir MICHEL, Franck, « Des hôtes et des autres. Tourisme et altérité : Anthropologie des voyages », dans *Espaces*, no 171 (mai 2000).

réactions socio-démographiques et économiques. Selon l'analyse des urbanistes Georges Cazes et Françoise Potier,

La difficulté principale est celle du partage d'un territoire, limité et densément peuplé, entre résidents et visiteurs, avec les conflits sociaux et spatiaux qui peuvent en résulter. L'acuité de ces conflits d'appropriation et d'usage est, évidemment, gradué selon le rayonnement touristique de la ville considérée, mais elle dépend aussi de l'envergure (population, territoire, voirie, autres infrastructures, services) de la cité réceptrice.⁶⁴⁶

Dans le cas d'un partage important - et importun - du quartier patrimonial, il peut donc se produire une désappropriation des habitants. Virtuellement délogés de leur territoire, ils s'installent dans des lieux moins touristiques. Deux conséquences s'imposent alors. D'une part, la déperdition de la fonctionnalité du quartier, due au déplacement des fonctions urbaines socio-économiques et conviviales vers une « monoculture touristique »⁶⁴⁷ - n'est-ce pas là le scénario de la désaffectation d'un quartier, cette fois encore par surspécialisation économique et dénaturation fonctionnelle ? - et d'autre part, un nouvel effritement du tissu urbain, celui-là même que l'on tentait de reformer. Vidé de ses habitants au profit d'une population transitoire, le quartier ne perd-il pas ainsi son authenticité - non pas stylistique, mais humaine ? Il se produit également, dans ces cas, un basculement de la symbolique du lieu, un remplacement du statut identitaire par celui de *curio*, de l'usuel par l'insolite. Or, paradoxalement, cette préservation d'une vie authentique dans un contexte architectural ancien n'était-elle pas facteur d'attractivité ?

⁶⁴⁶ CAZES, Georges et Françoise POTIER, « Le tourisme urbain » dans Urbanisme, *Op. cit.*, p.51.

⁶⁴⁷ *Ibid.*, p. 51. Mons, évidemment, n'est pas une cité fortement vulnérable aux aléas d'un tourisme abusif. Il n'en demeure pas moins que le tourisme culturel s'inscrit dans ses projets de développement, qu'elle détient sur son territoire plusieurs éléments du patrimoine majeur de Wallonie⁶⁴⁷, et que son Beffroi est parmi les beffrois de Flandre et de wallonie inscrits sur la liste Patrimoine mondial depuis 1999.

Selon cette analyse, il importe donc, pour la sauvegarde, que le développement touristique soit précédé d'une présence significative et stable des résidents, vivant avec un patrimoine intégré dans les divers aspects du quotidien :

Ceux-ci (les résidents) doivent donc en être non seulement les conservateurs mais aussi les principaux utilisateurs ». (...) Mais il est clair que cela n'est possible que si l'accueil touristique n'est pas conçu comme une fin en soi, comme l'activité prioritaire, comme l'affection désormais privilégiée d'un bien culturel. Il doit venir se greffer sur l'usage quotidien et vivant de ce bien par les héritiers.(...)

Il ne peut y avoir d'affectation touristique exclusive d'un bien culturel. Le tourisme doit être intégré soigneusement dans une politique globale de la cité privilégiant la réappropriation totale et quotidienne du patrimoine par la communauté et la qualité de vie de celle-ci.⁶⁴⁸

Comme le fait remarquer Raymond Lemaire, professeur émérite et ancien président de l'ICOMOS : « Il me semble donc qu'il faut réhabiliter les quartiers anciens, en premier lieu pour le plaisir qu'ils procurent à leurs habitants, et non pour la fréquentation ponctuelle d'inévitables touristes » et, dans son introduction, « Il apparaît indispensable de redéfinir premièrement (le terme de patrimoine) à l'aulne de l'importance symbolique et affective que lui accorde la communauté qui le revendique. »⁶⁴⁹. L'intégration du patrimoine dans la communauté, l'attachement de cette dernière à son héritage est là encore, même en termes d'exploitation touristique, un facteur déterminant pour la sauvegarde.

- *LES POLITIQUES ET CHOIX*

« À l'interne » de Mons, tout semble en place pour éviter les pièges principaux d'un éventuel tourisme abusif. Certaines mesures se sont imposées presque

⁶⁴⁸ VINCENT, Jean-Marie, « Quelles mesures pour une cohabitation ? » dans *Urbanisme*, *Op. cit.*, p. 47-48.

naturellement, dirait-on, résultat de facteurs historiques. C'est le cas de l'ancrage profond des valeurs symboliques du centre ancien dans la mémoire commune : la pérennité de la Ducasse et l'attachement des Montois à cette fête sont garants de leur appropriation, comme le sont le Beffroi, élément visuel de l'identité de la ville, l'Hôtel de Ville, centre fonctionnel et la Grand'place, redevenue lieu de convivialité. D'autres mesures résultent de politiques de gestion, comme le choix de concentrer les fonctions administratives autour de l'Hôtel de Ville plutôt que de les répartir dans les quartiers de banlieue⁶⁵⁰, ainsi que le Plan de circulation, élaboré dans le PSM et repris dans le SSM et qui, comme on l'a vu, protège l'*Intra-muros* de l'envahissement automobile sans entraver l'accès routier à la ville.

La constitution d'un réseau interne cohérent (qualité de vie, respect de l'échelle et de la structure urbanistiques, utilisation fonctionnelle du bâti ancien, mobilisation autour de symboliques identitaires, éducation au patrimoine, transmission intergénérationnelle) contribue ainsi à la sauvegarde du patrimoine et forme la base endogène de l'entreprise touristique en développement. Cela en constitue la première étape, qu'on ne saurait escamoter sans risquer de dénaturer un centre ancien.

La deuxième étape est plus directement liée aux entreprises touristiques : « Ce n'est bien souvent que dans un deuxième temps que la problématique touristique est prise en compte. L'objectif alors n'est plus d'améliorer la qualité de vie des habitants mais de faire en sorte que cette qualité de vie soit une source de revenu pour la commune. »⁶⁵¹

⁶⁴⁹ « Que conserve-t-on et pour qui ? Entretien avec Raymond Lemaire » dans *Ibid.*, p. 55.

⁶⁵⁰ Entretien avec Richard Benrubi, 1998.

⁶⁵¹ ORIGET du CLUZEAU, Claude, « Éditorial », Dossier : Cœur de ville et cœur de station, dans *Espaces*, no 157, février 1999, p. 3.

La progression chronologique, de la réhabilitation à la « touristisation », est aisément discernable à la lecture du Plan de structure et du Schéma de structure⁶⁵². Alors qu'en 1978, le Plan priorisait la réhabilitation des quartiers centres par l'amélioration du cadre de vie, le Schéma postule, en 2000, le développement touristique par l'exploitation du patrimoine. Dès lors, les gestionnaires du patrimoine à Mons cherchent à équilibrer la fonction de réceptivité et celle d'habitabilité, à élaborer les balises permettant de préserver à la fois la qualité de vie des résidents et l'attractivité touristique du quartier.

Cependant, le développement patrimonial actuel de Mons semble être en transition entre les deux étapes. S'il poursuit l'orientation initiale du PSM, il prend désormais en compte la dimension touristique potentielle. À l'observation, on ne peut nier que la plupart des mesures visant à l'amélioration du cadre de vie ont aujourd'hui une résonance touristique, à tel point qu'il devient difficile de différencier leurs objectifs. Cadre de vie, culture et tourisme se confondent dans des projets communs.

Au niveau des politiques communales, cela semble évident. Dans l'énumération des réalisations récentes dans les domaines de la culture et du cadre de vie, présentées par le Mayor dans son texte-bilan « Maurice Lafosse : des promesses aux actes »⁶⁵³, neuf concernent la gestion interne de la ville et huit traitent de projets socio-récréatifs reliés à l'exploitation touristique du centre ancien. Les premiers couvrent des sujets telles la pollution et la salubrité, la cartographie de Mons, et la mise en place des CCAT, PCDN et SSM; quant aux deuxièmes, on en identifie clairement le dédoublement des objectifs patrimoniaux et touristiques :

- Projets « Justice », Place Léopold, Grand Large, Grands Prés
- Rénovation des « Bains-douches » (quartier des Messines)

⁶⁵² Se référer, si nécessaire, au début de ce chapitre.

⁶⁵³ Texte disponible sur l'un des liens au site Internet de la ville de Mons : <http://lafosse/pages/promesses.htm#vie> accessible par <http://mons.be>

- Élaboration d'un plan lumière
- Chantiers pour bâtiments de culte
- Pavage de la Grand'place
- Aménagements routiers
- Réaménagement de l'ancienne boulangerie militaire
- Poursuite des travaux de rénovation dans les quartiers Rachot et Béguinage
- « Contrat Culture » avec la Communauté française
- Ouverture de la Machine à eau, de la Salle du Bélian
- Agrandissement et mise en valeur du Musée François Duesberg
- Mise en avant du Trésor de Sainte Waudru

Le domaine du tourisme est partiellement de juridiction provinciale. La province du Hainaut, à travers la Fédération du tourisme de la Province du Hainaut soutient « L'émergence d'un tourisme de qualité sur l'ensemble du territoire » et, en 1999, y consacrait 1,34 % de son budget⁶⁵⁴. Le tourisme relève également de la Région wallonne, par l'Office de promotion du Tourisme Wallonie-Bruxelles. Cet organisme est convaincu de la valeur économique-touristique du patrimoine. Dans sa Déclaration de Politique Régionale, il affirme :

La mise en valeur du patrimoine bâti et naturel est complémentaire à la meilleure valorisation touristique et culturelle. Ces politiques ont un très haut potentiel en matière de création d'emplois. Le Gouvernement entend poursuivre l'implantation des Maisons du tourisme tout en accentuant la professionnalisation des acteurs du tourisme. Il accordera une attention toute particulière à la qualité des prestations et des infrastructures, à la gestion des infrastructures, à la formation des métiers du tourisme, aux techniques de promotion et à l'utilisation des nouvelles technologies.⁶⁵⁵

Dans la même optique, Mons met à profit les politiques européennes visant le rétablissement des zones affectées par la désindustrialisation. Ainsi, l'application de

⁶⁵⁴ Voir, dans le même site, « capacité distributive de la Province du Hainaut ».

⁶⁵⁵ « Patrimoine et tourisme » Déclaration de Politique régionale, site officiel de la Région wallonne <http://gov.wallonie.be/gov/dpr23.html>

l'Objectif 1 a permis la réalisation de trois projets majeurs et la projection de six autres. En voici ceux qui concernent la valorisation du patrimoine⁶⁵⁶ :

- Construction de l'auberge de jeunesse (110 millions FB)
- Système d'audioguidage pour la ville
- Plan lumière de la Collégiale
- Mise en place d'une signalisation touristique
- Création d'un « patrimonium » ou d'un « historium » (total de 49 millions FB pour les quatre projets ci-dessus)
- Aménagement d'un parc urbain sur le toit de la boulangerie militaire (2850 m²) (15 millions FB)
- Équipement touristique des Carrières de la Malogne (4 millions)

Enfin, la ville participe aussi aux regroupements transfrontaliers dont un dirige son action vers la mise en valeur patrimoniale du centre ville : Euraphis (Animation du Patrimoine des Villes Historiques de l'Eurorégion). L'association « offre un programme articulé en trois volets : Ingénierie du développement, animations et événements autour du patrimoine historique, promotion) »⁶⁵⁷.

Le développement d'infrastructures réceptives qui suit l'établissement d'un réseau patrimonial interne semble donc avoir bien préparé Mons pour une orientation touristique. Celle-ci se heurte cependant à une faiblesse commune, selon Louis-Noël Netter, à la plupart des villes de taille petite ou moyenne de l'Europe du Nord : « absence de stratégie touristique claire et globale, action politique à court terme »⁶⁵⁸. En général, ces villes ne sont pas dotées d'une politique touristique officielle. À Mons, de nombreux projets s'élaborent dans cette direction. Le secteur HORECA, on l'a vu, est en pleine expansion, l'Office du Tourisme est très actif, et d'importantes ressources sont investies pour accroître l'attractivité du centre ville et sa capacité d'accueil,

⁶⁵⁶ Voir le site officiel de la ville, section « international » <http://mons.be>

⁶⁵⁷ *Ibid.*

⁶⁵⁸ NETTER, Louis-Noël, « Tourisme et qualité. Hier, aujourd'hui, demain » dans Cahiers espaces, no 64 (juillet 1999), p. 148 à 156. Exception faite, bien sûr, de destinations touristiques prestigieuses telles que Bruges.

comme le démontre la construction de l'Auberge de jeunesse au pied du Beffroi. Des partenariats sont établis avec la FTPH et l'OPT.

On perçoit aisément la présence d'une préoccupation touristique dans la gestion patrimoniale de la ville. Cependant, la lecture du SSM, pourtant axé sur tous les aspects du développement urbain, ne révèle que des références implicites à l'activité touristique. Serait-ce parce que le document s'élabore dans l'optique de l'aménagement du territoire et dans un tout autre mandat ?

Le bilan du maire Lafosse, autre exemple, ne fait pas explicitement état de politique de tourisme, malgré son énumération des nombreuses réalisations socioculturelles à portée touristique. Cet aspect y est évident, mais il semble parfois n'être qu'une conséquence du développement patrimonial. Son exploitation ne paraît pas faire l'objet d'une politique construite et appliquée systématiquement. L'absence présumée d'une politique touristique officielle n'entraîne pas nécessairement l'absence d'une activité touristique, comme on le constate. Ce secteur semble en effet s'être développé de façon importante, depuis les 15 dernières années, si l'on se réfère au document-bilan de 1997⁶⁵⁹. Il faut souligner le dynamisme remarquable de l'Office du Tourisme qui publie une quantité importante de brochures destinées à un public visiteur, aux textes instructifs bien qu'accessibles, de même que des ouvrages de documentation, d'intérêt scientifique et des « éditions de luxe ».

- *LES BÉNÉFICES ET EFFETS PERVERS*

La sauvegarde d'un site, déterminée par son passage d'un « passif » à un « actif » pour sa communauté, par valorisation ou réaffectation, entraîne inévitablement des retombées sociales et économiques. Celles-ci peuvent être

⁶⁵⁹ Schéma de structure de Mons, Étude « Intra-Muros » (1997), Op. cit.

négatives. C'est le cas, par exemple, d'une surexploitation touristique aboutissant à la dénaturation d'un quartier; c'est le cas, également, du processus de « gentryfication », lorsque la réhabilitation d'un quartier entraîne l'exil de la population d'origine, reproduisant, ainsi la rupture du tissu social que l'on avait voulu restaurer.

Évidemment, les retombées sont le plus souvent positives. On a vu que la sauvegarde du patrimoine, particulièrement le bâti, est à la fois cause et conséquence de la réhabilitation d'un quartier en déclin, comme le résume le Conseil de l'Europe :

De nombreux projets de conservation en milieu urbain devraient prendre pour point de départ les stratégies de revitalisation sociale et économique, au lieu de procéder en sens inverse. Les mesures de sauvegarde étant à leur tour génératrices de bien-être et de vitalité sociale et économique, on aurait ainsi amorcé un « cercle vertueux ».⁶⁶⁰

Certains des éléments qui contribuent à ce « cercle vertueux », aussi diversifiés que la cohésion sociale, le développement de l'emploi et le tourisme, sont quantifiables, d'autres le sont moins, mais la majorité d'entre eux est identifiable, et tous traduisent l'impact de la réhabilitation sur la communauté. Les facteurs quantifiables sont l'objet d'études comptables et actuariales; les retombées inquantifiables, cependant, sont impossibles à mesurer, mais peuvent néanmoins être circonscrites, et sont généralement évaluées de façon « intuitive »⁶⁶¹. On trouvera donc ci-après, un tableau synthétique (Fig. 5.8) qui identifie les retombées de la réhabilitation d'un patrimoine bâti sur les différents éléments de la communauté⁶⁶².

⁶⁶⁰ Réunion des directeurs du patrimoine des États parties contractantes de la Convention culturelle européenne, *Op. cit.*, p. 12.

⁶⁶¹ Christine Schaut, Patrimoine et développement urbain, *Op. cit.*, p. 69.

⁶⁶² Le tableau ci-dessus est constitué selon la méthodologie de Christine Schaut (Patrimoine et développement urbain, *Op. cit.*) et regroupe les informations contenues dans son rapport, complétées par des observations concrètes sur Mons.

La démarche est simple et se base strictement sur des données d'observation et d'entrevue. Elle comprend l'identification des agents impliqués dans la revitalisation du centre ancien : le type d'activité qu'il exerce et sa localisation, de même que son statut de gestionnaire (G) ou de consommateur (Cs) - noter qu'un agent peut être à la fois l'un et l'autre, selon les circonstances. Les agents concernés sont toujours des intervenants montois - l'autorité communale ou le citoyen, en association, propriétaire ou locataire, commerçant.

Puisqu'il est impossible d'attribuer une valeur numérique à des facteurs humains, le tableau présente uniquement une évaluation binaire : l'impact est qualifié de positif (+) ou de négatif (-), sauf lorsque interviennent des variables ponctuelles que l'on ne peut pondérer (le taux de taxation, la hauteur des subsides accordés, les retombées paradoxales ou particulièrement risquées). L'impact est alors qualifié de « mixte » (#) et doit se comprendre en fonction de chaque situation. Les impacts jugés positifs sont ceux qui augmentent la valeur (sociale, culturelle ou économique) du patrimoine; inversement, ceux jugés « négatifs » la diminuent. La nature de l'impact peut être sociale (S), culturelle (Cu), commerciale (Co) ou financière (F), fiscalité comprise. Les évaluations n'expriment pas des jugements de valeurs, mais traduisent l'observation de terrain. Enfin, la nature et la fonction des bâtiments importent peu, et l'on en fait abstraction pour les besoins du tableau.

Page suivante : Fig. 5.8 Distribution de l'impact de la réhabilitation du quartier ancien

| Agent rôle, lieu et type d'activité | Impact de la réhabilitation d'un patrimoine | Type d'impact | Signification mixte |
|--|--|---|--|
| Ville de Mons (G) (Grand'place, monuments historiques, parcs & places arborées, bureaux en location, logements sociaux) | <ul style="list-style-type: none"> • revenus de taxation • attractivité • subsides • prestige • coûts de gestion & d'entretien • extension de la fonctionnalité • effet multiplicateur sur l'économie • nécessité de partenariat avec le privé et RW | <ul style="list-style-type: none"> • F • Cu/Co • F • S/Cu • F • S • Co/F • F | <ul style="list-style-type: none"> • + • + • + • + • - • + • + • # |
| Services publics : Ville et Mons et autres (Cs/G) (Grand'place, etc.) Théâtre & musées, administration publique, bureaux | <ul style="list-style-type: none"> • coûts d'entretien • subsides • prestige • circulation • fonctionnalité • valeur symbolique • valeurs communautaires • identification, fierté • valeurs patrimoniales (esthétique, conserv.) | <ul style="list-style-type: none"> • F • F • S • S • S • Cu • S • Cu • Cu/S | <ul style="list-style-type: none"> • - • + • + • # • + • + • + • + • + |
| Propriétaire - commerçant occupant (Cs) (rez-de-ch, de la Grand'place, centre commercial, rues piétonnes) HORECA, boutiques | <ul style="list-style-type: none"> • coûts de rénovation • obligation d'entretien • taxes élevées • subsides • accessibilité de la main-d'œuvre • attractivité • accessibilité (circulation & piétons) • fréquentation (public) • public des fêtes populaires • appréciation de l'investissement | <ul style="list-style-type: none"> • F • F • F • F • Co • Co • Co • Co • Co • F | <ul style="list-style-type: none"> • - • - • - • + • + • + • + • + • # • + |
| Résidents locataires (Cs) (étages de la Grand'place, îlots) logements sociaux ou non | <ul style="list-style-type: none"> • amélioration de la qualité de vie & habitat • logement subventionné (si applicable) • inconvénients liés au site (parking, bruit) • prestige • cohésion sociale- convivialité • valeurs civiques (participation, préservation) | <ul style="list-style-type: none"> • S • S • S • S/Cu • S • S | <ul style="list-style-type: none"> • + • + • - • + • + • + |

La simplicité de ce tableau permet deux conclusions fortes. Premièrement, les impacts à connotation humaine (convivialité, fierté, symbolique, valeurs civiques) sont presque invariablement positifs (11/12); les charges financières (5, pour trois agents) sont souvent diminuées, voire équilibrées, par l'attribution de subsides (disponibles pour tous les agents), par l'existence d'avantages commerciaux (5 facteurs positifs, 2

mixtes), ou par un fort niveau de fonctionnalité (Ville et services). Pour évaluer la satisfaction des agents non-résidents - moins sensibles aux impacts de nature humaine - il faudrait faire l'exercice comptable et y ajouter les facteurs subjectifs tels l'attractivité et le prestige rattachés au lieu. Il en ressort donc que la rentabilité d'un patrimoine est multiforme et que seule une évaluation plurielle peut s'avérer juste. On confirme également la nécessaire intégration, en termes de symbole ou de fonction, du patrimoine dans sa communauté et son rôle d'agent de social et économique, de même que l'interdépendance de tous ces facteurs.

L'impact socio-économique de réhabilitations patrimoniales est reconnu par les instances internationales telles que l'UNESCO et la CE, de même que par tous les niveaux gouvernementaux de Belgique. Dans le cas des « disparus », il s'agit de transformer les ruines, dépréciatrices par nature même, en facteurs d'appréciation du quartier. Christine Schaut, dans son étude intitulée « Patrimoine et développement urbain », synthétise ainsi la position de la Région Wallonne :

La patrimonialisation, on l'a déjà dit, peut apporter un mieux-être social en améliorant le cadre de vie urbain; elle peut engendrer de nouveaux axes de développement socio-économiques, comme le tourisme, par exemple, mais aussi spatial. La réhabilitation du patrimoine sert ainsi à polariser la ville autrement, à susciter, à recréer des axes structurants dans le centre urbain, à modifier les rapports entre le centre et son agglomération, à recomposer les relations et les réseaux entre les villes...⁶⁶³

La RW cible quatre composantes du développement lié au patrimoine, identifiées par Jean-Claude Van Cauwenbreghe dans un récent éditorial :

Dans sa **dimension culturelle**, le patrimoine participe à l'affirmation de notre identité wallonne par la mise en exergue d'éléments remarquables ou symboliques de notre héritage commun. Au **plan touristique**, il permet un développement qualitatif inestimable de notre potentiel d'attraction vis-à-vis de l'extérieur. En relation étroite avec **l'aménagement du territoire**, il contribue largement à

⁶⁶³ SCHAUT, Christine, *Op. cit.*, p. 72.

l'amélioration du cadre de vie de notre population. Enfin, dans le cadre de sa contribution globale à notre économie, il participe directement à la création d'emplois dans les PME et les TPE.⁶⁶⁴

L'élément majeur de la réhabilitation du quartier des fortifications est sans contredit celui de la restauration du tissu social par l'aménagement du territoire, visible par l'installation de logements sociaux, par la création d'aires de socialisation et de convivialité, par le rappel de la mémoire visible dans le respect de l'architecture d'origine et l'érection de monuments. On y note également un fort développement de la dimension culturelle : plusieurs bâtiments sont consacrés aux manifestations d'art, de musées et de sports, de même qu'une présence importante du secteur de l'éducation; on n'y retrouve, cependant, que peu d'activités relevant strictement de l'activité économique. S'il est certain que l'observateur est en présence d'une remarquable réinsertion sociale, peut-on établir la « rentabilité » de ce patrimoine ?

L'évaluation, évidemment, dépend des critères employés. Certes, ce sont des édifices à fonction d'administration publique et qui, à ce titre, seront assujettis aux aléas des finances gouvernementales. Mais on a noté en introduction, que le succès d'une intervention patrimoniale ne se mesure pas nécessairement par « indicateur économique ». Celui-ci devient lamentablement inadéquat lorsqu'il s'agit de quantifier les données humaines : « Comprendons bien que, dès qu'un geste est gratuit, par nature même il ne peut influencer cet étrange appareil de mesure que le Produit National. Que le bilan social soit excellent, qu'un climat d'entraide et d'amitié favorise les activités bénévoles d'aide aux déshérités de d'animation culturelle, notre indicateur économique reste insensible. »⁶⁶⁵ Il est plus approprié d'opérer sur la base d'une « nouvelle orientation éthique », qui, lors d'une intervention patrimoniale, imposerait d'examiner avec attention tout le contexte, de recoudre le tissu (urbain) et d'en

⁶⁶⁴ Éditorial à l'occasion du nouvel an 2000, par le Vice-Président du Gouvernement wallon, dans *Les échos du patrimoine*, DGATLP, no 45 (janvier-février-mars 2000), p. 3. Les caractères gras sont dans le texte original.

améliorer la cohérence, de recréer des ambiances humaines et conviviales et enfin, d'être soucieux de l'échelle humaine⁶⁶⁶. Cette base prendrait également en compte les considérations esthétiques, dont l'importance pour le développement urbain est reconnue de façon croissante. Elles constituent, par exemple, le fondement même d'outils économiques cruciaux telle l'industrie touristique. John Kenneth Galbraith, professeur d'économie à l'Université Harvard, explique ainsi la place prépondérante de l'esthétique dans le développement global d'une ville :

Le voyageur en provenance des grandes cités industrielles s'en va chaque été découvrir les restes de civilisations préindustrielles. Pourquoi ? Parce que des villes comme Athènes, Florence, Venise ou Kyoto, bien qu'extrêmement pauvres selon les critères de cités modernes, comportent intimement liées à la vie, des perspectives esthétiques beaucoup plus vastes... La dimension esthétique n'étant pas à la portée du système industriel, les membres de ce système sont amenés naturellement à le déclarer quantité négligeable... Mais plus que le test de la production, qui est beaucoup trop facile, le test de réalisations en matière d'esthétique deviendra un jour décisif.⁶⁶⁷

Le Schéma de structure de Mons intègre d'ailleurs dans la dénomination de ses zones urbaines, un « périmètre d'intérêt culturel et/ou esthétique »⁶⁶⁸. Bien antérieure à l'« institutionnalisation » de ce principe, la réhabilitation des vestiges de l'enceinte médiévale et du quartier environnant s'inscrivait déjà dans cette ligne de pensée. Ainsi sont respectés, semble-t-il, les critères de rentabilisation du patrimoine, tant en termes de développement urbain qu'en termes de valeur esthétique et humaniste. On trouve cependant dans les politiques qui ont guidé ces interventions, des points de vulnérabilité qui les exposent à certains effets pervers.

⁶⁶⁵ BARTHÉLEMY, Jean, « *In valero vero dei monumenti* », *Op. cit.*, p. 69.

⁶⁶⁶ BARTHÉLEMY, Jean, « La ville traditionnelle face à l'ère post-industrielle » dans ROCHER, Marie-Claude, Le traitement du patrimoine urbain II, *Op. cit.*, p. 231.

⁶⁶⁷ GALBRAITH, John Kenneth, « L'autre dimension », cité dans BARTHÉLEMY, Jean, « *In valero vero dei monumenti* », *Op. cit.*, p. 69.

⁶⁶⁸ Schéma de structure de Mons, Ville de Mons, mars 2000.

En dépit des bénéfices de la revitalisation de centres anciens par le biais du développement patrimonial, les pouvoirs publics demeurent attentifs à certains effets contraires, que Marcel Roncayolo nomme « le métabolisme urbain »⁶⁶⁹. Certains ne concernent pas directement le quartier des casemates, ni même la ville de Mons, tel la « surdimensionnalisation », « l'explosion démographique urbaine »⁶⁷⁰ ou la surexploitation touristique, malgré l'attractivité du patrimoine monumental. D'autres semblent plus près de la situation montoise.

Ainsi, la politique de restauration des logements, conçue pour reconstituer le tissu urbain, peut paradoxalement contribuer à le déséquilibrer davantage : l'amélioration du cadre de vie, entraînant l'installation d'habitants mieux nantis, peut également chasser ceux qui y habitaient parce que le niveau de vie y était abordable. Ce phénomène est connu sous le nom de « gentryfication », terme lancé par Roncayolo à propos du port de Londres, où l'on voyait : « l'installation de nouvelles zones industrielles, la construction massive de bureaux et de résidences de luxe, le réaménagement des quartiers ouvriers insérés dans les espaces portuaires, avec gentryfication »⁶⁷¹. En outre, « l'attractivité du quartier peut attirer les fonctions dites fortes, les fonctions tertiaires et commerciales, plus précisément, au détriment de fonctions dites faibles (lire : moins rentables) et de populations défavorisées sur le plan financier »⁶⁷², dénaturant la fonctionnalité originelle des lieux. Voit-on le phénomène dans les quartiers des anciennes fortifications de Mons ? Le secteur tertiaire y est certes largement présent, comme le sont, plus modestement, les activités commerciales. Mais la stricte réglementation des logements, imposant l'allocation d'une proportion au logement social⁶⁷³ semble les avoir préservés du déséquilibre démographique.

⁶⁶⁹ RONCAYOLO, Marcel, *Op. cit.*, p. 241.

⁶⁷⁰ *Ibid.*, p. 228.

⁶⁷¹ *Ibid.*, p. 252.

⁶⁷² SCHAUT, Christine, *Op. cit.*, p. 63.

⁶⁷³ Les dispositions précises sont expliquées dans le cahier IV du Code wallon de l'aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine, publié par la Région wallonne (*Op. cit.*)

La revitalisation, présente ou prévue, d'un quartier paupérisé peut également susciter le problème très répandu de la spéculation, problème ancien mais toujours d'actualité, menant à la concentration de propriétés et à « un usage détourné de zones patrimoniales », comme le faisait ressortir le conseiller municipal marocain, Mohamed Louafa, dans son allocution à l'OVPM.⁶⁷⁴ Ce fut, on l'a vu, l'une des causes du déclin des quartiers anciens de Mons aux XIXe et XXe siècles, alors que la ville connut les conséquences de l'« affairisme ». Toutefois, l'adoption du CWATUP, la participation de la Commune de même que l'exigence de partenariat imposée aujourd'hui par la Région wallonne, principal bailleur de fonds dans les projets de rénovation urbaine, contribuent à circonscrire ce danger.

La possibilité d'une fragilisation des politiques patrimoniales constitue un autre problème. En effet, dans certains contextes, celles-ci sont encore trop souvent mises en opposition avec le développement économique de la ville :

La fragilité des politiques patrimoniales est d'autant plus grande qu'elles s'inscrivent dans les contradictions renouvelées que suscite le maintien d'un héritage - artistique, historique, architectural, naturel ou ethnographique - dans ces sociétés qui, malgré l'affirmation des valeurs patrimoniales, donnent priorité au changement et à la modernité.⁶⁷⁵

La lutte contre cette tendance passe par des mesures de « rentabilisation » du patrimoine, quelle qu'en soit la forme. En outre, l'Objectif 1 du Conseil de l'Europe, est encore porteur de projets de développement patrimonial à Mons. La future auberge de jeunesse de Mons, par exemple, qui sera érigée à partir des ruines au pied du Beffroi, est subventionnée « à hauteur de 100 millions FB par la Région wallonne et l'Union Européenne dans le cadre des subsides *Objectif 1-FEDER* attribués à la province du

⁶⁷⁴ LOUAFI, Mohamed, « Les obstacles et les difficultés de la préservation » dans Actes du 1er colloque international des villes du patrimoine mondial, Québec, OVPM, 1991, p. 193.

⁶⁷⁵ BALLÉ, Catherine, « La ville et son patrimoine : l'exemple d'Avignon » dans L'esprit des lieux. Le patrimoine et la cité, *Op. cit.*, p. 229.

Hainaut »⁶⁷⁶. On confirme ainsi, en Europe comme en RW, la priorité de rentabilisation du patrimoine local et la reconnaissance du poids économique de celui-ci.

Cette redéfinition économique du patrimoine dans le quartier qui l'entoure est cependant une « épée à deux tranchants ». On sait qu'elle provoque parfois une modification, voire un basculement des fonctions locales qui ne convient pas aux habitants d'origine. Plus largement, c'est une problématique complexe dont l'enjeu dépasse largement les dimensions actuariales. Selon la sociologue Catherine Ballé,

Le patrimoine, considéré comme un handicap hérité du passé, est devenu, par un renversement de tendance, une ressource du présent. Cependant, les sens multiples de la notion de ressource éclairent les ambivalences, les paradoxes et les contradictions la prise en charge moderne du patrimoine. (...) La valeur du patrimoine semblerait moins renvoyer à un enjeu économique qu'à un enjeu social.⁶⁷⁷

Dans le cas des quartiers où se situaient les « grands disparus » de Mons, les enjeux économiques et sociaux sont inextricablement liés. Or, à Mons comme ailleurs, ces enjeux sont également co-dépendants de la participation citoyenne :

À la lumière de l'expérience d'Avignon et au-delà de ses spécificités, les options adoptées pour la sauvegarde du patrimoine ont, de manière indiscutable, permis de conserver un grand nombre de monuments. La prise de conscience de l'importance du patrimoine s'est ainsi concrétisée par des politiques dont les effets positifs sont manifestes. Or, la mise en œuvre d'une telle orientation suppose l'évolution des mentalités et des responsabilités⁶⁷⁸.

Cette évolution des mentalités est manifeste dans le cas des quartiers entourant les anciennes fortifications, « grandes disparues » du patrimoine architectural montois; elle l'est également dans la vaste entreprise de revitalisation de l'*Intra-muros* de Mons.

⁶⁷⁶ Entretien avec Richard Benrubi, 1999.

⁶⁷⁷ BALLÉ, Catherine, « La ville et son patrimoine : l'exemple d'Avignon » dans L'esprit des lieux. Le patrimoine et la cité, *Op. cit.*, p. 228.

⁶⁷⁸ *Ibid.*, p. 228.

MARIE-CLAUDE ROCHER

LE TRAITEMENT DU PATRIMOINE URBAIN

**ANALYSE DE MONS,
REGARDS SUR QUÉBEC**

TOME II

Thèse présentée à la
Faculté des études supérieures
de l'Université Laval
pour l'obtention du grade de
Philosophiae Doctor (Ph.D.)

Département d'histoire
FACULTÉ DES LETTRES
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

AVRIL 2001

QUATRIÈME PARTIE

APPLICATION LES PROBLÉMATIQUES DU PATRIMOINE À QUÉBEC

CHAPITRE 6

DE MONS À QUÉBEC

L'examen d'exemples et de contre-exemples de sauvegarde du patrimoine urbain à Mons permet une conclusion à trois paliers. Premièrement, on constate que la sauvegarde du patrimoine repose sur l'interaction de quatre facteurs, à savoir : la perception, la gestion, l'insertion et la transmission; deuxièmement, l'observation et l'analyse révèlent que la contribution du patrimoine au développement social et économique du milieu contemporain est le principal déterminant de sa sauvegarde; troisièmement, il s'agit alors de « l'intégration » du patrimoine, de sa participation à la fonctionnalité de l'ensemble urbain, qui se lit dans la double perspective des développements social et économique.

6.1 LE CAS DE MONS. BILAN : L'INTÉGRATION, ENJEU DE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

Dans tous les cas examinés, la réalisation de la valeur patrimoniale d'un bien est à l'origine de sa conservation. Lapalissade ? En apparence seulement. Car cette prise de conscience est en réalité un phénomène complexe. Comment identifie-t-on un bien

patrimonial et qui est habilité à le faire ? On a vu, par exemple, que la communauté où se situe le patrimoine ne le reconnaît pas toujours comme tel et préférerait parfois le voir disparaître, emportant ainsi les traces d'un passé considéré honteux ou douloureux. C'était le cas du Grand-Hornu. La réalisation de la valeur de cet ensemble architectural n'est donc pas venue de ses utilisateurs immédiats mais plutôt d'intervenants voisins mais extérieurs. Il en est de même pour le centre ancien de Mons, dont la population d'origine ne possédait pas les ressources nécessaires pour enclencher une réhabilitation du quartier - l'initiative est donc venue de résidents voisins, sensibles à la dégradation croissante de leur cité; à l'inverse, la ferveur des participants s'impose comme facteur déterminant de la sauvegarde de la Ducasse de Mons; par contre, la mobilisation populaire ne semble pas suffire pour la conservation et le développement du Château d'Havré.

En outre, la sauvegarde du patrimoine est liée à l'existence d'un cadre gestionnel adapté aux contraintes spécifiques des situations patrimoniales. Ainsi, le Plan de Structure de Mons fonde ses interventions sur une première analyse de la situation, analyse qui prend en compte non seulement les aspects techniques - architecture, urbanisme, ingénierie - mais aussi les dimensions humaines telles que les moyens financiers des résidents, le besoin de convivialité, la proximité d'espaces verts, l'appréciation esthétique, etc. Ainsi, on se souviendra de la démarche de sauvegarde patrimoniale de la Cour du Noir-Lévrier. L'intervention préconisée a tenu compte des ressources limitées des résidents. De même, la structure élaborée de la DGATLP fournit un encadrement précis à la conservation du patrimoine wallon et donne aux gestionnaires des politiques générales et des ressources importantes.

La gestion de la conservation repose également sur une « démocratie du patrimoine », dont témoignent non seulement les comités de consultation mais aussi les diverses ASBL et les nombreux bénévoles. La perception que le public entretient de son patrimoine devient alors un facteur décisif qui déterminera la quantité de

ressources mobilisées dans sa sauvegarde. Aucun des Montois questionnés, par exemple, n'a contesté l'investissement majeur dans la rénovation du Beffroi, reconnaissant ce dernier comme symbole indispensable de l'identité du territoire. La gestion et, partant, la distribution des ressources pécuniaires et humaines, sont donc indissociables de la perception. Mais en bout de piste, les deux sont tributaires du potentiel d'intégration du patrimoine dans le développement contemporain de la ville.

Mons, en effet, reconnaît le potentiel de développement économique et social du patrimoine. Il s'agit pourtant d'une région qui se remet difficilement de l'effondrement de l'économie charbonnière et qui doit composer, entre autres, avec une abondance de sites industriels désaffectés. Les interventions patrimoniales, dès lors, doivent être axées sur la rentabilisation du patrimoine conservé et miser sur la contribution de celui-ci au développement socio-économique. Cependant, cette contribution ne s'évalue pas uniquement à l'aide d'indicateurs économiques, souvent inapplicables devant des données humaines telles que l'amélioration de la qualité de vie, du logement et de l'environnement urbain, le développement d'une cohésion sociale, ou la réintégration et la requalification de personnes et de groupes marginalisés, etc. Le rôle du patrimoine dans la société déborde alors le cadre économique - bien que celui-ci reste d'une importance non négligeable - pour se situer davantage dans l'axe du sens social.

Enfin, la sauvegarde du patrimoine s'appuie sur un quatrième facteur : celui de la transmission. Le concept de la patrimonialisation d'une trace, en effet, est un processus en redéfinition continue. Une génération peut éliminer ce que la précédente avait préservé, et la suivante peut récupérer le tout, pour le transmettre à ses successeurs. C'est vrai pour l'architecture comme pour le patrimoine immatériel, comme en témoigne la mise sur pied du Centre Eurorégional des métiers du patrimoine, qui conjugue réinsertion sociale, création d'emploi et transmission de patrimoine vivant. Le potentiel socio-économique du patrimoine est alors patent. Dans

cette même perspective mais dans un autre ordre d'idées, l'éducation et la sensibilisation de la population locale - les « héritiers », en quelque sorte - se traduisent par d'importantes mesures de transmission, dont les bien connues Classes et Journées du patrimoine. À cela s'ajoutent les entreprises touristiques qui doublent leurs objectifs économiques d'une volonté de faire connaître aux visiteurs leur patrimoine et, par là, leur identité.

Une analyse plus précise de l'interaction entre les quatre facteurs permet de constater la nette prédominance de l'un d'eux : celui de l'insertion du patrimoine dans les fonctionnalités urbaines contemporaines. On assiste ainsi à une forme de rentabilisation ou, selon l'expression consacrée, à « l'économisation » du patrimoine⁶⁷⁹, durant laquelle il est impératif, sous peine de destruction, que celui-ci s'inscrive dans le mieux-être de sa communauté. Les impacts de cette « économisation » sont principalement positifs : résurgence de la mémoire commune, transmission de savoirs et savoir-faire anciens, restitution d'usages, préservation de témoignages architecturaux, réutilisation, revitalisation, etc. Dans certaines situations, les impacts peuvent, au contraire être partiellement négatifs et entraîner des effets pervers pour la communauté. On peut penser, par exemple, aux dangers d'une industrie touristique excessive ou aux risques de développement d'un « patrimoine de consommation ». Malgré ces aléas, on peut affirmer qu'en Wallonie, dans un contexte socio-économique en reconstruction, le patrimoine - de nature matérielle ou immatérielle - est considéré comme un outil de croissance.

On a vu en effet que selon les paramètres européens appliqués à Mons, un bien patrimonial n'est conservé que s'il peut devenir un outil de progrès pour la communauté - par réaffectation, réutilisation, valorisation ou autre. Comme l'affirme la Déclaration de Venise : « L'intégrité physique du patrimoine culturel est d'autant

⁶⁷⁹ SCHAUT, Christine, *Op. cit.*, p. 64-81.

mieux assurée que la continuité de son caractère fonctionnel est garantie ».⁶⁸⁰ Dans les situations où il y a eu sauvegarde du patrimoine, ce dernier jouait un rôle considérable dans le développement local, dont il s'avérait un élément non négligeable. La démarche devient alors circulaire, puisque les ressources investies dans la conservation et le développement du patrimoine seront plus considérables lorsque le contexte économique est favorable. C'est le « cercle vertueux » auquel fait allusion de Conseil de l'Europe⁶⁸¹ : la conservation du patrimoine génère le développement économique de la communauté; le développement de l'économie de la communauté permet la conservation du patrimoine.

La conservation du patrimoine peut ainsi jouer un rôle de catalyseur pour la réinsertion sociale, comme on l'a observé dans la requalification d'ouvriers de la construction par la réhabilitation d'anciens métiers manuels, ou encore pour le rétablissement de quartiers paupérisés et la reconstitution de tissus urbains délabrés, tels que ceux des centre-ville désaffectés, ou enfin pour le développement d'une cohésion identitaire qui permet l'inclusion des populations migrantes et favorise l'interaction transgénérationnelle, comme dans le cas de fêtes traditionnelles actualisées.

Or, dans certains contextes nationaux, on assiste à la dynamique inverse : c'est plutôt le degré de développement, voire de prospérité, de la communauté qui est le point de départ de la sauvegarde du patrimoine, considérée comme un « luxe » que seules les sociétés prospères peuvent s'accorder. Dans ces cas, le patrimoine est perçu comme un « passif » économique que l'on peut, ou non, se permettre de conserver, selon les priorités budgétaires. La particularité de l'approche wallonne, et spécifiquement montoise, est de poser, au départ, le choix administratif délibéré

⁶⁸⁰ Déclaration de Venise (UNESCO, 1993), p. 5.

⁶⁸¹ Réunion des directeurs du patrimoine des États parties contractantes de la Convention culturelle européenne, *Op. cit.*, p. 12.

d'inscrire le patrimoine comme « actif » pour la collectivité et de l'imposer comme tremplin pour le développement social.

À Mons, la sauvegarde du patrimoine est donc indissociablement liée à son intégration socio-économique, et les principaux enjeux se situent sur les plans du développement social et de l'expansion économique. Qu'en est-il à Québec ? Que perd ou que gagne la société de la ville de Québec dans l'évolution de son patrimoine ? Quels sont les éléments de fonctionnement social qui déterminent sa sauvegarde ou sa dégradation ? Inversement, comment la fonction urbaine est-elle affectée par elles ? Comment s'effectue l'intégration socio-économique du patrimoine urbain dans une ville patrimoniale, capitale moderne en Amérique du Nord ?

Les conclusions tirées du modèle montois sont-elles pertinentes à d'autres situations de sauvegarde du patrimoine, et en particulier à celle de Québec ? Cette tentative d'application différenciée suscite un questionnement important relié à de larges problématiques. Le questionnement est plus soutenu encore si l'on cherche à transporter ces conclusions hors de Mons et à les appliquer dans un contexte différent, tel Québec. C'est dans une telle tentative d'application que s'engage ce chapitre.

6.2 PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Dans le cadre de cette étude, il n'est pas possible de reprendre pour Québec le même cheminement détaillé qu'à Mons afin de vérifier la validité des observations. Cela constituerait en soi une deuxième thèse, comme on l'a souligné en introduction. Il s'agit donc plutôt d'aborder l'application par le biais des problématiques soulevées par l'étude montoise. Ces problématiques, au cœur de la question de sauvegarde

patrimoniale, se détachent des particularités géographiques et typologiques pour positionner la réflexion dans un cadre plus large.

La démarche proposée ici est donc cohésive, elle en est une de synthèse et d'application. Elle s'inscrit en continuité de la réflexion posée lors des colloques Mons-Québec. Alors que celui de 1996 présentait des expériences de gestion, cas par cas, prises dans leurs contextes respectifs et portant sur « la gestion du patrimoine : édifices, monuments, objets, traditions et savoir-faire », le deuxième colloque, en 1997, traitait « de la ville comme patrimoine plutôt que des patrimoines de la ville ». Dans le sillage de cette deuxième rencontre, ce chapitre est lui aussi « centré(e) sur l'intégration d'une ville, c'est-à-dire sur sa capacité d'harmoniser son héritage et ses fonctions actuelles. (...) Cette intégration conduit à envisager les traces du passé dans la perspective de leur place au sein du projet social contemporain ».⁶⁸²

La démarche suivie à Mons, explicitée en première partie de cette thèse, en était une d'observation directe suivie d'une analyse qualitative par théorisation visant, comme on le sait, à « générer inductivement une théorisation au sujet d'un phénomène social, culturel ou psychologique, en procédant à la conceptualisation par la mise en relation progressive de données qualitatives de terrain ».⁶⁸³ La conceptualisation progressive a donc produit des conclusions qui à leur tour suscitent des questions lorsqu'on cherche à les appliquer au contexte québécois. Ce sont précisément ces questions qui constituent le point de départ de cette quatrième partie de la thèse. Il ne s'agit donc pas ici d'effectuer un deuxième travail de terrain pour fins de comparaisons avec Mons, mais plutôt de se servir de l'analyse du cas montois comme cadre de questionnement et ainsi poser une réflexion sur le traitement patrimonial à Québec.

⁶⁸² « Le traitement du patrimoine urbain », 1996 et 1997, *Op. cit.*, résumés de couverture.

⁶⁸³ MUCCHIELLI, Alex, Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales, *Op. cit.*, p. 184-186.

L'application est conduite à travers des cas prélevés dans la réalité patrimoniale de la ville de Québec telle qu'elle se présente au tournant du XXI^e siècle. La sélection de ces exemples est régie par les mêmes paramètres qu'à Mons : urbanité, pérennité, représentativité. Un paramètre se rajoute, celui de la spécificité. Pour l'exigence de la synthèse, ne seront donc retenus que les exemples qui présentent spécifiquement la situation patrimoniale dans les quartiers anciens de la ville de Québec. Les exemples d'intervenants ou d'interventions qui se rapportent à la capitale mais traitent surtout du patrimoine québécois (provincial) ou transfrontalier, doivent être éliminés de l'analyse, malgré leur intérêt certain. C'est le cas des musées d'État, tel le Musée de la civilisation, dont on ne retiendra que les actions patrimoniales ayant un rapport direct avec la gestion du patrimoine strictement local.

Puisqu'il ne s'agit plus d'une observation systématique mais plutôt d'une réflexion-synthèse, la difficulté principale ne réside pas dans la sélection de l'un ou l'autre exemple, mais dans l'identification conceptuelle de ceux-ci. Quel exemple de traitement patrimonial résume le mieux la problématique touristique ? Lequel permet d'en examiner les corollaires indissociables, telles les transformations sociales, les symboles identitaires ou le développement économique et d'autres encore ? Quel exemple de quartier est le plus propice à l'étude de la question de l'essor économique ou de la reconstruction du tissu urbain ? Lequel représente le plus efficacement l'évolution du patrimoine urbain à Québec ? Quels décideurs ou gestionnaires questionner : les idéologues (question d'identité), les mandataires de l'État (question de politique), les décideurs corporatifs ou gouvernementaux (question d'économie) ou encore les comités de citoyens ou les consommateurs (question de société) ?

Il ressort de ces interrogations qu'il est impossible de considérer le patrimoine sous l'angle d'une problématique unique, de la même façon qu'il s'était avéré impossible de le subdiviser en catégories étanches. Le patrimoine urbain n'est jamais unifonctionnel, il ne peut être limité à un seul usage. Malgré cela, le chapitre présente

bel et bien les fonctions touristiques, symboliques et autres, de certains cas patrimoniaux. Il faut en comprendre que c'est là une concession faite aux contraintes rédactionnelles. Clairement, les usages du patrimoine s'imbriquent l'un dans l'autre et cohabitent en interrelation étroite dans le système urbain. Toutefois, l'une de ces fonctions domine dans chacun des cas, et cette prédominance se révèle à long terme. C'est sur cette base que sont établies les sous-sections de ce chapitre, et c'est aussi pour cette raison que sont fournies certaines données historiques concernant l'évolution du traitement de chaque contexte patrimonial.

On comprendra également que la réflexion, conduite en fonction de thématiques, n'a aucune prétention à l'exhaustivité. Par exemple, en observant la conservation de Place Royale principalement dans la perspective de l'enjeu économique qu'elle représente, on arrête la réflexion sur la problématique touristique et le type d'intervention patrimoniale qui en découle. Ceci ne nécessite qu'une très succincte description des lieux mais exige, en contrepartie, de prendre en compte, la complexité de la question touristique, avec les facteurs urbanistiques, démographiques, économiques, etc.

6.3 PROBLÉMATIQUES DE QUÉBEC

Plusieurs problématiques ressortent lorsqu'on envisage le traitement du patrimoine à Québec du point de vue de l'expérience montoise. Le point de départ est l'affirmation de la nécessaire intégration du patrimoine au développement socio-économique de sa communauté. Toutes les problématiques sont donc reliées à la fonctionnalité du patrimoine. On a retenu ce qui apparaît, intuitivement, comme trois des principales contributions de ce dernier dans le contexte québécois : la fonction symbolique, la vocation touristique et l'apport dynamique. Ces trois éléments

établissent la pertinence du patrimoine dans une capitale moderne et semblent former la base de la conservation patrimoniale à Québec.

La première grande question traite donc de la **fonction symbolique**, qui inclut des dimensions emblématique et mémorielle du patrimoine. Elle en est une de perception et d'identité. On a constaté, à Mons, l'importance du rôle socioidentitaire du patrimoine, particulièrement les patrimoines monumental et festif. Il est, paradoxalement, définisseur et rassembleur, générateur d'identité et révélateur d'altérité. Postulant que le patrimoine est toujours, à quelque degré, un enjeu symbolique, on peut se demander quelle image le public québécois retient de sa ville et de son ancrage dans le temps. Comment s'est-elle forgée, comment est-elle transmise ? L'image s'élabore, et en même temps se traduit, par la façon dont on exprime le patrimoine, que ce soit par la gestion de sites, par les activités populaires ou par les programmes gouvernementaux ou institutionnels. L'exemple du traitement du patrimoine festif est celui qui est retenu pour cette problématique. Par tradition ou par création, les fêtes populaires à saveur historique mobilisent la communauté autour d'une mémoire collectivement élaborée. Elles offrent une vitrine particulière sur la perception interne et externe du patrimoine québécois. La problématique de l'enjeu symbolique de la sauvegarde du patrimoine est donc abordée par le biais de fêtes populaires de type historique, dont la Saint-Jean-Baptiste et les Médiévales.

Elle pourrait l'être aussi par la deuxième problématique, très proche de la précédente : celle de la **fonction touristique** du patrimoine. À Québec, en effet, ville historique et « joyau du patrimoine mondial », l'industrie du tourisme est un facteur majeur de traitement patrimonial. Recherchée ou imposée, l'association patrimoine/tourisme est d'actualité particulière lorsqu'il s'agit d'une ville membre de l'OVPM. Comment les quartiers anciens s'accommodent-ils de leur rôle attractif ? Quel est le positionnement symbolique qui résulte de ces transformations ? Les nouvelles activités qui résultent de la requalification économique du quartier sont-elles

constitutives ou destructrices du tissu urbain ? L'un des exemples retenus est celui de Place Royale, destination incontournable des touristes à Québec et symbole identitaire de la présence française en Amérique. À ce double titre, d'ailleurs, le site chevauche les deux problématiques et l'on ne peut l'aborder sans traiter simultanément d'identité et d'économie. C'est aussi le cas du Musée de la civilisation, dont l'attractivité marque le paysage touristique de Québec.

Enfin, la troisième question aborde la place du patrimoine dans le développement - la fonction « **dynamique** » - de la ville. C'est la large problématique de la réinsertion patrimoniale. Elle examine les interventions qui touchent à la nature même du patrimoine, à sa fonction, à sa validité à la fois structurelle et fonctionnelle, et polarise les questions du rôle socio-économique du patrimoine. Quelle forme de patrimoine garde une pertinence dans la vie urbaine de Québec ? Quelle relation existe entre la sauvegarde du patrimoine et le développement, entre la conservation et l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers en réhabilitation ? Le cas du quartier Saint-Roch, particulièrement le noyau central autour de l'édifice La Fabrique, servira de base pour la réflexion sur l'impact de la sauvegarde du patrimoine dans l'évolution dynamique du quartier.

6.3.1 LA FONCTION SYMBOLIQUE DU PATRIMOINE URBAIN À QUÉBEC

- *L'IMAGE PAR MUTATION :
LES FÊTES POPULAIRES URBAINES TRADITIONNELLES*

À l'évidence, aucune fête à Québec ne correspond véritablement à la Ducasse de Mons. Le patrimoine festif est pourtant riche et varié, mettant en valeur les ressources, les idées et la population de la ville. Le Carnaval de Québec, par exemple. Depuis le

premier événement, en 1894⁶⁸⁴, il se présente comme une célébration de l'identité nordique de Québec « Capitale mondiale de la neige », ainsi que le révèle toute analyse sémiotique, même superficielle, du discours officiel.⁶⁸⁵ La fête du froid pourrait donc s'avérer un élément rassembleur et identitaire, intégré au territoire avec ses caractéristiques propres. Mais selon la typologie ethnologique, le Carnaval n'appartient pas à la même catégorie de festivité populaire que la Ducasse, car il s'inscrit plutôt dans celle de la « fête de subversion », souvent doublée d'une intention moqueuse et contestataire.⁶⁸⁶

Or, si le Combat constitue parfois un exutoire pour les conflits sociaux, la Ducasse en elle-même n'est pas qu'une manifestation subversive. En outre, certains organisateurs du Carnaval sont sensibles aux évolutions symboliques perceptibles et ils constatent, depuis les trente dernières années, la déperdition du sens identitaire au profit de la fonction commerciale et strictement divertissante. Ils craignent aussi un glissement vers une utilisation exclusivement « fêtarde » et perturbatrice de l'ordre public (ivresse collective, vandalisme, tapage...), au détriment des dimensions familiale et identitaire de la fête.⁶⁸⁷ Si l'on retrouve dans cette réalité un certain parallèle avec

⁶⁸⁴ RICHARD, Bruno, « Des fêtes d'envergure internationale » dans TESSIER, Yves (dir.), Québec, ville internationale, Québec, Société historique de Québec/CCNQ, 1998, p. 216.

⁶⁸⁵ Dessislav Sabev, étudiant en ethnologie au Département d'Histoire, effectuait une étude de terrain dans laquelle il analysait les discours, préfaces et commentaires produits par les autorités politiques et gestionnaires (Premiers ministres fédéral et provincial, Maire de Québec, Ministre délégué au tourisme, président du Carnaval) à l'occasion du Carnaval de Québec 1998. Cf. Travail non publié: SABEV, Dessislav, « Carnaval et *Décarnaval* ou La culture irréversible », présenté à Anne-Marie Desdouts dans le cadre du cours Pratiques ludiques collectives (EFN 62601), Université Laval, 1998.

⁶⁸⁶ Marie-France Guesquin fait cette distinction catégorique dans Cités en fête, *Op. cit.*, p. 14 ; voir aussi, à propos de la typologie, WIENENBERGER, Jean-Jacques, La fête, le jeu et le sacré, Paris, PUF, 1997. Incontestablement, le rôle du « caribou » (alcool fort concocté pour l'occasion et largement répandu) fait facilement du Carnaval une occasion de « subversion » ; par ailleurs, les personnages du Bonhomme et, plus récemment, des « Knuks » sont fondamentalement humoristiques.

⁶⁸⁷ Voir CLOUTIER, Jean-Marie, « Pour une revalorisation du sens de la fête hivernale », Rapport du Groupe d'études sur le Carnaval de Québec, Québec, s.é., 1982.

les débordements de la Ducasse - relativement rares et modérés, en comparaison -, la réaction des citoyens montois diffère fondamentalement, comme on l'a vu.

À l'instar des carnavals, les festivals constituent, selon la même typologie, des « Fêtes de revendication ou de consommation ».⁶⁸⁸ C'est surtout ce dernier élément qui caractérise les festivals québécois, le terme étant entendu dans son sens large. Selon les travaux de chercheurs, utilisés dans le cadre de l'exposition « Mémoires » du Musée de la civilisation, à Québec⁶⁸⁹,

Actuellement, chaque année, paroisses, municipalités, villages ou groupes divers organisent environ 150 festivals d'été. On y célèbre la nature sous toutes ses formes (forêt, pissenlit, bleuet, tabac, patate, tomate, automne et même la lune), en plus de la chasse, la pêche, l'artisanat, la chanson, le théâtre, le jazz, etc. Ces réjouissances populaires conservent habituellement un caractère spontané, ainsi que des rites instaurés à l'époque médiévale ou antérieurement.⁶⁹⁰

Variant quelque peu cette évaluation chiffrée, la Société des festivals populaires du Québec, fondée en 1975, affirme compter plus de 200 festivals organisés sous son égide, et évalue que « une centaine d'autres sont probablement organisés chaque année en dehors du programme officiel ».⁶⁹¹ La Société classe ces manifestations en cinq catégories, selon la nature de ce qui est « célébré » :

- les « arts et traditions », par exemple, le Festival de la parenté de Petite Vallée
- les produits ou ressources, par exemple, le Festival de la crevette de Matane

⁶⁸⁸ GUESQUIN, Marie-France, *Cités en fête, Op. cit.*, p. 15.

⁶⁸⁹ Exposition permanente de 1 165 m² : « Une vision de l'histoire du Québec, ses moments forts, ses moments difficiles, illustrée par des objets, des mises en scènes, des témoignages... » Cf. ARPIN, Roland, *Le Musée de la civilisation. Concept et pratiques*, Québec, Musée de la civilisation/Éditions MultiMondes, 1992, p. 155.

⁶⁹⁰ MATHIEU, Jacques et Jacques LACOURSIÈRE, *Les mémoires québécoises*, Québec, PUL, 1991, p. 357.

⁶⁹¹ CHERUBINI, Bernard, *Localisme, fête et identité. Une traversée ethno-festive de la Mauricie*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 156.

- les sports et loisirs, par exemple, le Festival de la chasse
- les « Westerns », par exemple, le Festival du « bûche à Saint-Cyrille
- les « Carnavals » (que la Société reconnaît comme mal-nommés), tel le Carnaval-Souvenir de Chicoutimi.⁶⁹²

Certaines de ces manifestations contiennent des éléments de patrimoine, mais elles sont surtout un véhicule de culture populaire, une « forme de loisir socioculturel, mode d'expression de la spécificité locale et de l'appartenance à la communauté ».⁶⁹³ Certaines caractéristiques se retrouvent donc dans la Ducasse, dont ce mode d'expression populaire et la célébration des ressources locales. Mais la symbolique identitaire reliée au culte des fondateurs et le défoulement manichéiste relié au combat du dragon en sont absents, éliminant tout rapprochement fonctionnel dans le cadre de la présente démarche. Les processions religieuses du Québec, par contre, offrent un parallèle plus complet avec la Ducasse et leur sauvegarde - ou leur disparition - présentent un intérêt certain. Ainsi, ces fêtes populaires offrent la profondeur historique d'un lien ininterrompu entre la société médiévale française et la société franco-canadienne d'avant 1960.

Ces fêtes religieuses ressemblaient beaucoup aux « fêtes médiévales ». En effet, les premiers « Québécois » sont arrivés au Canada avec leurs rites et leurs anciennes fêtes issus du Moyen Âge, n'ayant pas connu les ruptures du protestantisme, de la Renaissance européenne, de la Révolution française. Cette « fête médiévale » s'est poursuivie jusqu'en 1960, aux dires de Bernard Lacroix (1982⁶⁹⁴), avec les mêmes couleurs liturgiques, les mêmes processions, les mêmes messes, les expositions du Saint-Sacrement, les reliques, les mêmes chants latins.⁶⁹⁵

⁶⁹² *Ibid.*, p. 159.

⁶⁹³ Voir BOUTHILIER, R., Les arts et traditions populaires et le loisir: problématique et orientation, Étude présentée au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Québec, Gouvernement du Québec, 1987.

⁶⁹⁴ LACROIX, Bernard, « La fête religieuse au Québec », dans PINARD, Daniel (dir.), Que la fête commence. Actes du colloque national sur la fête populaire, Montréal, SFPQ, 1980, p. 49-60.

⁶⁹⁵ CHERUBINI, Bernard, *Op. cit.*, p. 158.

C'est le cas de la fête de la Saint-Jean, soulignée depuis le XVII^e siècle, reconnue Fête nationale en 1834, au milieu des remous socio-économiques et identitaires qui connurent leur paroxysme avec la crise de 1837-1838 et officialisée comme telle en 1977, durant la flambée indépendantiste du premier gouvernement Lévesque.

Comme le souligne l'ethnologue Anne-Marie Desdouits, directrice de cette thèse : « Au début de la colonisation, les Canadiens français allumèrent sur le sol d'Amérique des feux de la Saint-Jean, le soir du 23 juin, tout comme ils le faisaient dans leur province d'origine » et, citant Lionel Groulx « La fête remontait aux premiers temps de la colonie puisque d'après « les Relations » il y eut un feu de la Saint-Jean-Baptiste en 1636 ». ⁶⁹⁶

Au Québec, les fêtes religieuses tinrent longtemps une place significative dans le fonctionnement social, témoignant de l'appartenance d'un individu à la communauté et de la cohésion quasi monolithique de cette dernière. ⁶⁹⁷ Cependant aucune n'a résisté à la décléricalisation de la société québécoise durant la « révolution tranquille ». Les dernières Fête-Dieu, ainsi que les processions en l'honneur du Saint-Sacrement, du Sacré-Cœur ou de saints divers, eurent lieu au début des années 1960. ⁶⁹⁸ Seule survécut la Saint-Jean-Baptiste, avec des transformations profondes tant dans le fond que dans la forme. La charge symbolique de la fête semble avoir suivi, voire

⁶⁹⁶ DESDOUITS, Anne-Marie, La vie traditionnelle au pays de Caux et au Canada français. Le cycle des saisons, Québec, PUL/Éditions du CRNS, 1987, p. 298.

⁶⁹⁷ Les processions religieuses offraient l'occasion d'ostraciser, voire de tourmenter les éléments « hors-normes » de la société: juifs, protestants, immigrants ou autres qui ne pouvaient participer à ces manifestations sociales d'une religion qui n'était pas la leur. Voir: ROCHER, Marie-Claude, Un autre son de cloche. Les protestants francophones au Québec, XIX^e siècle, Québec, Musée du Séminaire, 1993.

⁶⁹⁸ Il subsiste quelques conservations de ces rites, sous la forme de pèlerinages, par exemple au Sacré-Cœur de Montréal ou à Sainte-Anne-de-Beaupré. Il faut cependant souligner la dimension communautaire du culte à sainte Anne par les Amérindiens: la sainte, grand-mère du Christ, touche la sensibilité de leur société matriarcale. Cela dit, ce sont avant tout des manifestations de foi individuelle et qui n'ont aucune commune mesure avec l'engouement collectif pour la Ducasse de Mons.

complété, les mutations profondes que connut le Québec au milieu du XXe siècle. Ne peut-on pas supposer que, comme dans le cas de la Ducasse, la sauvegarde du patrimoine festif fut tributaire de son adaptation à la modernité ?

Plusieurs facteurs similaires sont observables dans le processus de sauvegarde des deux manifestations. Outre l'acclimatation de chacune au processus de sécularisation, elles doivent toutes deux leur pérennité à une intervention spontanée du public, mobilisé contre la dénaturation ou la disparition d'un symbole d'identité nationale ou communale. De plus, les deux fêtes ont périodiquement servi d'exutoire aux revendications sociales, particulièrement en période de crises intérieures, de nature religieuse, politique ou économique.

Ainsi, on se souvient que la Ducasse permit, à plusieurs reprises, d'exprimer les antagonismes entre Cayaux et Borains, entre religieux et laïcs, entre ouvriers et bourgeois, entre « Catholiques » et « Socialistes ». Au Québec, la fête est d'abord éminemment religieuse, comme le soulignent les historiens Mathieu et Lacoursière :

En Nouvelle-France dès 1636, bénédictions, coups de canon et de mousquet marquent la mise à feu d'un bûcher et sa célébration se poursuit régulièrement par la suite. De 1694 à 1744, la Saint-Jean est même une sorte de fête d'obligation « chômée ». À cette époque, et jusqu'au premier tiers du XIXe siècle, la célébration accompagne une fête devenue d'abord et avant tout religieuse.⁶⁹⁹

L'histoire du glissement symbolique vers la fête telle qu'elle est vécue dans la société contemporaine se présente comme une valse-hésitation oscillant entre le nationalisme politique et la ferveur religieuse. On peut aisément en identifier quatre étapes. Du début de la colonie jusqu'aux années 1930, le sens symbolique de la Saint-Jean est presque exclusivement religieux. La fête est une manifestation publique de la foi collective et marque le rythme d'une société rurale catholicisée: fête du solstice

d'été, repère de semailles et de récolte. Est-elle « patrimoine » ? La question reste ouverte. Elle ne semble pas avoir subi d'intervention délibérée de conservation ou de mise en valeur. Elle est un héritage des coutumes des « vieux pays », un instrument collectif de l'expression du sacré dans le cycle annuel de la vie. Elle semble donc davantage une « trace », un outil social qui n'a pas encore entamé le processus de patrimonialisation.

L'adjonction délibérée de la dimension patriotique s'opère, de façon claire, en 1834, avec la création de la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB).⁷⁰⁰ « À partir de 1834, la Saint-Jean prend une tout autre signification pour les Québécois : à l'instigation du Montréalais Ludger Duvernay, elle devient la Saint-Jean-Baptiste, fête religieuse et nationale. (...) La Société Saint-Jean-Baptiste organise désormais le déroulement de la fête.»⁷⁰¹ Cette appropriation « populaire »⁷⁰² n'est pas sans rappeler les prises en mains successives de la Ducasse par les Montois dans le but de protéger « l'authenticité » de la fête et d'en contrôler les débordements de forme et de fond. Rebaptisée (sic) et organisée, la fête traditionnelle devient alors « patrimoine », objet d'une gestion consciente et délibérée.

De religieuse, la fête se transforma en manifestation du désir politique d'autonomie et de patriotisme. La lutte politique contre le pouvoir anglo-canadien s'était accentuée - 95% de la population soutenait le Parti patriote⁷⁰³ - et s'incarnait désormais dans ce rassemblement annuel de plus en plus militant. L'écrasement de la Rébellion de 1837-1838 et le dépôt du Rapport Durham, ainsi que la réaffirmation du

⁶⁹⁹ MATHIEU, Jacques et Jacques LACOURSIÈRE, *Op. cit.*, p. 357.

⁷⁰⁰ Elle fut suivie, en 1842, de la création de la SSJB de Québec par le docteur Bardy.

⁷⁰¹ DESDOUITS, Anne-Marie, *Op. cit.*, p. 299.

⁷⁰² Faisant référence à l'élite intellectuelle de la population (Ludger Duvernay est journaliste), le terme « populaire » est ici utilisé par opposition à « institutionnelle » ou « gouvernementale », comme dans le cas de la Ducasse.

pouvoir de l'Église, recentrèrent la Fête nationale sur sa symbolique religieuse doublée d'une exaltation du passé national. Il s'en suivit alors une longue période durant laquelle Foi et Nation furent de plus en plus imbriquées dans les célébrations, gages d'union et de survie pour la francophonie canadienne, en accord avec l'idéologie clérico-nationaliste en vigueur jusqu'au milieu du XXe siècle.

La fête de la Saint-Jean demeure un moment privilégié de l'année où célébrer la grandeur de la nation. Toutefois son intention est modifiée : elle soulignera davantage le phénomène de la survivance que nos revendications d'autonomie. (...) D'un ton désormais moins politique, la Saint-Jean-Baptiste n'en prend pas moins rapidement une importante dimension de monument quasi sacré dans le rythme annuel des événements de la nation.⁷⁰⁴

Selon les recherches de l'ethnologue Anne-Marie Desdouits, les thématiques choisies entre 1924 et 1957 traduisent cet attachement au passé et aux valeurs de la trilogie famille-travail-patrie. En voici dix exemples, parmi les 25 recensés⁷⁰⁵ :

- 1924 Ce que l'Amérique doit à la race française
- 1925 Visions du passé
- 1927 Quatre siècles d'histoire
- 1930 Je me souviens
- 1931 Vive la Canadienne
- 1932 Glorification du sol
- 1937 Ô Canada, mon pays, mes amours
- 1939 Le Canada est resté fidèle
- 1941 Hommage à la famille paysanne canadienne-française
- 1947 La patrie, c'est ça

(Page suivante, Fig. 6.1 Messe en plein air, Terrasse Dufferin à Québec, 1943)

⁷⁰³ VAUGEOIS, Denis, « La Saint-Jean, fête de la fierté », dans *Forces*, no.43 (1978), p. 10. Denis Vaugois fut Ministre de la Culture sous le Gouvernement du Parti Québécois de René Lévesque, à partir de 1976.

⁷⁰⁴ *Ibid.*, p. 12.

⁷⁰⁵ DESDOUITS, Anne-Marie, *Op. cit.*, p. 300.



Les modifications formelles introduites dans la fête, à l'instigation du clergé et des autorités municipales, confirmaient à la fois le désir de glorification de la patrie et l'ascendant de l'Église sur la manifestation. Ainsi, le personnage de Saint-Jean-Baptiste et son controversé mouton, apparurent en 1866, et furent adoptés comme l'incarnation du peuple canadien-français. « Ce symbole n'avait alors rien de péjoratif ou de réducteur. Il représentait l'agneau de Dieu, protecteur d'un peuple jeune ».⁷⁰⁶ On ne peut toutefois occulter le symbole de soumission et d'impuissance véhiculé, fût-ce inconsciemment, par l'imagerie d'un enfant et de son agneau⁷⁰⁷, et l'image fut de plus

⁷⁰⁶ MATHIEU, Jacques et Jacques LACOURSIÈRE, *Op. cit.*, p. 357-358. Voir également le texte en encart « Le mouton de la Saint-Jean-Baptiste » paru dans Bulletin des recherches historiques, vol. LI, p. 279, cité à la page 358: « Doit-on faire disparaître le « petit mouton » des processions de la Saint-Jean-Baptiste ? Les opinions sont partagées à ce sujet. (...) Et il ne faut pas que le Canadien français, s'il veut conserver ses droits, soit peureux ou encore moins veule. »

⁷⁰⁷ Avec humour, on peut souligner que l'emblème du mouton est loin des symboles nationaux de fierté traduits par l'aigle américain ou de combativité, véhiculés par le coq wallon...

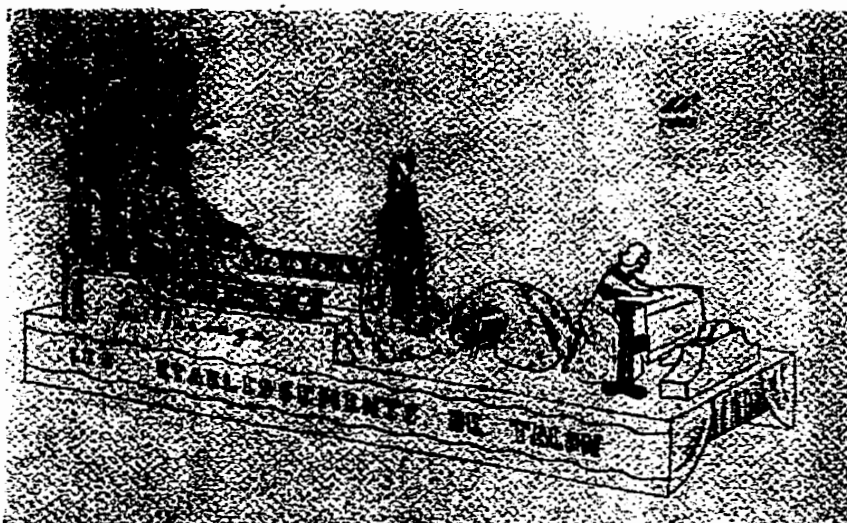
en plus souvent contestée dans le courant du nationalisme décléricalisé annonciateur de la Révolution tranquille. À l'issue de celle-ci, d'ailleurs, le dernier personnage de saint Jean à paraître sur un char allégorique était « un colosse de saint Jean, adulte et sans mouton. On n'a plus revu, depuis, le saint patron se promener devant son peuple qu'il ne symbolisait plus guère ».⁷⁰⁸

L'importance de l'acceptation de l'ordre social dès la fin du XIXe siècle et jusqu'au milieu du XXe transparaît dans les processions-défilés qui firent leur apparition à partir de 1873. Les programmes et rapports de la SSJB en ont laissé trace. Les cahiers de maquettes, par exemple, révèlent le message que les responsables voulaient transmettre à travers les chars allégoriques : valeurs chrétiennes, gloire des ancêtres, respect des autorités. (voir Fig. 6.2 Maquettes de chars allégoriques 1952) Denis Vaugois commente ainsi cette addition aux célébrations populaires : « Québec, 1873 : la fête s'inaugure donc par une procession où paradedent les représentants des différents corps de la ville, bannières en tête. Artisans, écoliers, officiers... défilent devant la foule qui se masse le long des rues du parcours pour voir cette représentation savante et parfaite de l'ordre social qu'il convient de tenir. »⁷⁰⁹

Page suivante Fig. 6.2 Maquettes de chars allégoriques 1952

⁷⁰⁸ VAUGEOIS, Denis, *Op. cit.*, p. 15. Noter que même adulte, le saint n'est guère porteur d'une symbolique triomphaliste: selon le récit biblique, Jean Baptiste fut décapité alors qu'il était dans la force de l'âge, à l'ordre d'un représentant local de la domination étrangère...

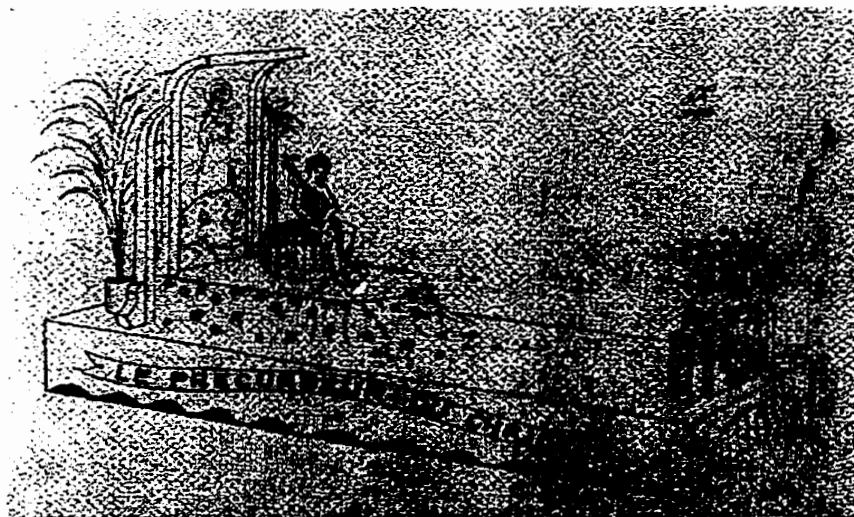
⁷⁰⁹ *Ibid.*, p.12.



L'INDUSTRIE SOUS TALON : LE TISSAGE

L'intendant Talon développa considérablement les ressources du pays par la colonisation, l'industrie et le commerce. C'est à lui qu'on doit l'introduction de la culture du lin et du chanvre. Il fit faire du droguet, du bouracan, de l'étamine, de la serge, du drap et des cuirs. Il lui arriva de visiter les fermes pour constater comment le travail s'exécutait. L'on comprend que le métier à tisser, sous l'impulsion d'une telle autorité, joua un grand rôle dans la vie domestique. "Chaque année, nos mères faisaient deux pièces au moins d'étoffe et de toile. On n'encourageait pas les jeunes gens à se marier, à moins que la jeune fille ne pût tisser une paire de draps."

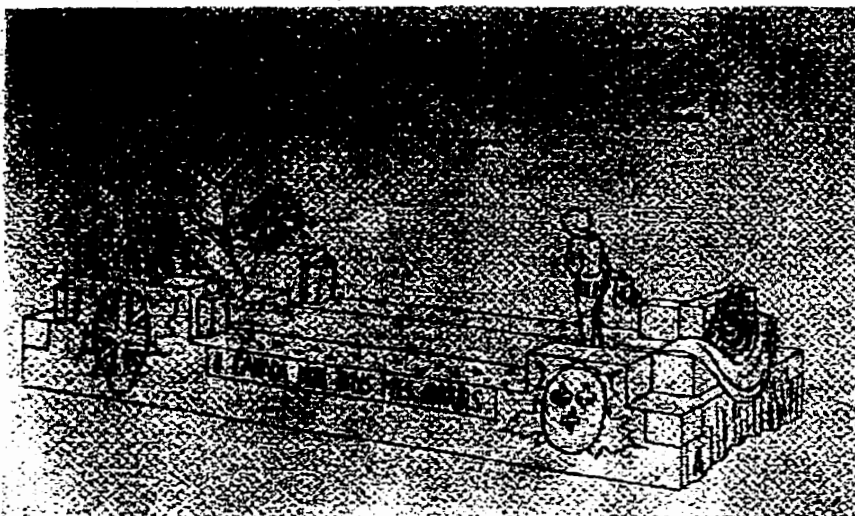
(Don de la Brasserie Boswell)



SAINT-JEAN-BAPTISTE, PATRON DES CANADIENS-FRANÇAIS

Par une heureuse inspiration, écrit l'auteur de "Témoin de la Lumière", saint Jean-Baptiste, un personnage d'exceptionnelle grandeur, le saint le plus prestigieux, a été choisi par la nation canadienne-française pour son patron. Le 25 février 1908, le Pape PIE X, se rendant à une requête présentée par Mgr Bégin, archevêque de Québec, à la demande de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, a déclaré "saint Jean-Baptiste patron spécial auprès de Dieu des fidèles franco-canadiens, tant de ceux qui sont au Canada que de ceux qui vivent sur une terre étrangère". Fiers d'un tel patronage, les Franco-canadiens se doivent de décerner au Précurseur un culte d'honneur particulier.

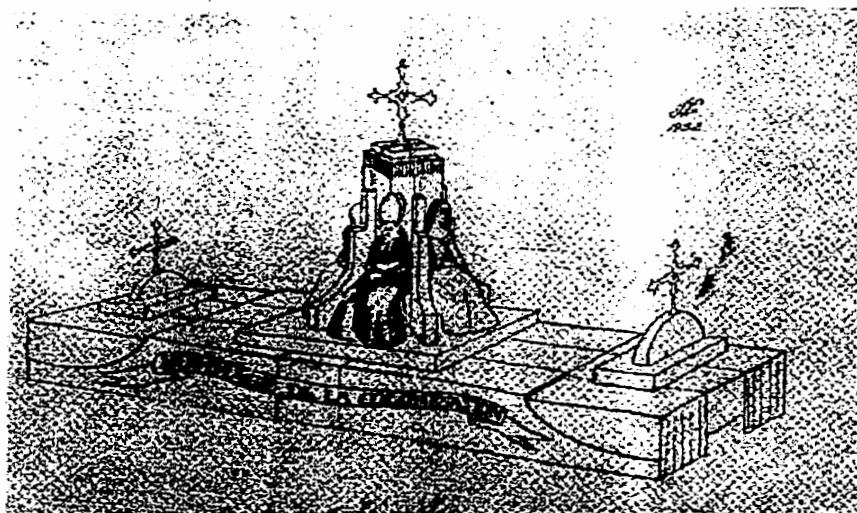
(Don du "Commerce du Quartier Limoilou")



"O CANADA, MON PAYS, MES AMOURS!"

Le chant a toujours agrémenté, vivifié nos réunions patriotiques. Il est un élément de culture populaire. Il a été pour certains peuples un facteur extrêmement puissant de survivance et même de renaissance. A tous ces titres, écrivait l'abbé P.-E. Gosselin, le chant populaire doit retenir notre attention, bénéficier de notre sympathie. Il n'est pas de chansons qui expriment mieux l'âme d'un peuple que celles qu'il a composées lui-même ou qu'il a faites siennes par l'usage, et qu'on appelle: "chansons de folklore". — La chanson populaire se plaît à chanter son pays et ses héros. Le Canadien, avec sir Georges-Etienne Cartier, chante le CANADA, "son pays, ses amours".

(Don de Vitrerie Citadell Glass)



LES FONDATEURS DE L'ÉGLISE CANADIENNE

Pour obtenir des saints au Canada, les candidats ne manquent pas. Cela prend du zèle et de la persévérance; et c'est cela qui manque trop. Après deux cent cinquante ans, la Mère Bourgeoys a été enfin glorifiée par l'Eglise militante. Que, par nos vœux ardents, elle tienne ouvertes les portes des saints parvis, pour y introduire à sa suite, et bientôt, le vénérable François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec et les autres serviteurs de Dieu qui ont illustré l'Eglise du Canada, notamment celles qui avec la Mère Bourgeoys et Mgr de Laval, sont considérées comme fondatrices de cette Eglise: Marie de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines; Catherine de Saint-Augustin, religieuse de l'Hôtel-Dieu de Québec; Jeanne Manca, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

(Don du Ministère de la Colonisation)

En outre, comme pour la procession en l'honneur de sainte Waudru, l'usage de l'espace patrimonial dans le parcours processionnel révèle à l'observateur les priorités idéologiques en vigueur. Le défilé se cantonnait en haute-ville, négligeant les quartiers populaires et leurs symboles (usines, écoles, etc.), mais mettait en exergue les représentations du pouvoir traditionnel : le roi, la commune et, surtout, l'Église.

On fait des haltes choisies : chez le lieutenant-gouverneur, représentant éminent de l'autorité royale à nouveau respectée; à l'hôtel de ville, pour y saluer le maire; chez l'archevêque avant d'aller assister à la messe solennelle y recevoir le sermon de circonstance qui remplace le profane discours patriotique d'antan.⁷¹⁰

Rurale et religieuse au début de la colonie, politisée dans les années 1840 puis à nouveau récupérée par l'Église aux XIXe-XXe siècles, la Saint-Jean-Baptiste acquit de nouveau une dimension politique intense avec la montée du nationalisme indépendantiste dès les années 1970.

La Saint-Jean fut alors l'occasion de rassemblements immenses affirmant l'appartenance à la francophonie et la fierté nationale d'un peuple résolument moderne qui se rebaptise lui-même « québécois » plutôt que « canadien ». Selon Hélène de Carufel :

De plus en plus, les défilés expriment les réalisations nouvelles du peuple québécois. On commence à aimer non plus seulement ce que l'on a été ou ce que l'on va devenir, mais ce que l'on est. Le sentiment national débouche sur la réalisation de soi-même au présent. C'est le signe d'une mutation profonde.⁷¹¹

⁷¹⁰ *Ibid.*, p.12. On peut cependant s'interroger sur l'absence d'un arrêt devant l'Assemblée Nationale, qui aurait pourtant semblé approprié.

⁷¹¹ DE CARUFEL, Hélène, À la découverte de notre fête nationale, Montréal, Corporation des Fêtes de la Saint-Jean, 1980, p. 80.

De plus en plus détachée des élites religieuses (politiques ou cléricales), la nouvelle « personnalité » de la Saint-Jean-Baptiste confirmait la « dé-romanisation » croissante de la société québécoise. En 1970, c'est un animateur, Roger Baulu, qui fut nommé Président général des Fêtes, et « les bals populaires et les nombreux spectacles en plein air cherchent à intégrer les Québécois de tous les milieux ».⁷¹² L'enthousiasme populaire croît à mesure que les organisateurs de la fête produisent des événements spectaculaires, qui véhiculent les valeurs du projet nationaliste : la « Super Franco-Fête » (en prolongement de la Saint-Jean, 1975), la « Semaine du patrimoine » (1976), « La grande fête du soleil » (pour les enfants, 1977), la « communion du feu » (1980), spectacles individuels et conjoints d'artistes mobilisés à la cause tels Gilles Vigneault, Robert Charlebois, Claude Léveillée, Jean-Pierre Ferland et Yvon Deschamps (surnommés « les cinq Jean Baptiste » 1976 et autres), défilés, feux d'artifice, etc.

Depuis lors, le pavoisement est général et la plupart des participants se drapent, physiquement ou mentalement, dans le fleurdelisé. Le ralliement se fait autour du drapeau plutôt qu'autour du saint. La laïcisation est complétée, mais l'emblème identitaire reste fort et rassembleur, tel qu'on l'avait observé à Mons. On y avait vu, en effet ce n'est plus la sainte fondatrice de la cité qui interpelle les Montois et les unit, mais l'appartenance à la réalité commune qu'est la cité; à Québec, la sensibilité nationaliste ne s'exprime plus par la dévotion au saint patron mais plutôt à ce qu'il a représenté : l'union, la cohésion et la survie d'une nation.

Les transformations de sens du patrimoine festif reflètent donc l'évolution de la collectivité dont il est issu. Elles traduisent cette évolution, parfois la canalisent, voire l'exacerbent. La pérennité de la fête traditionnelle n'est assurée que dans la mesure où cette dernière conserve une fonction dans le milieu urbain contemporain - même s'il s'agit d'une fonction intangible, difficile à évaluer et certainement impossible à quantifier. Ainsi, les fêtes processionnelles disparaissent sous la poussée de la

⁷¹² *Ibid.*, p. 80.

sécularisation et de la décléricalisation des années 1960. À l'inverse, la Saint-Jean-Baptiste, devenue fête identitaire politisée, demeure un événement majeur du calendrier des manifestations populaires.

Comme la Ducasse, la Saint-Jean-Baptiste remplit aussi, dans la ville de Québec comme ailleurs, le rôle d'exutoire de l'insatisfaction devant l'ordre collectif. En périodes de tension sociale, elle est utilisée comme vecteur de colère et à d'autres moments, comme « prétexte à défoulement » pour la population pré-adulte et contestataire.⁷¹³ Ainsi, en 1994 et en 1998, les manifestations de la Saint-Jean-Baptiste connurent une progression de violence. En 1994, dans la nuit du 23 au 24 juin, 150 personnes encerclèrent deux voitures de police pour les incendier et la foule vandalisa les boutiques du quartier, y faisant pour plus de 60 000\$ de dommages. Les autorités policières répliquèrent avec des gaz lacrymogènes et procédèrent à l'arrestation de 23 personnes.⁷¹⁴ En 1995, la force constabulaire qui encadrait la fête autour du feu subit « un déluge de bouteilles », ce qui entraîna l'arrestation de 40 personnes et la fermeture des Plaines d'Abraham pendant deux heures⁷¹⁵. L'année suivante représente en quelque sorte un point culminant de la violence entourant la Saint-Jean. Après le spectacle, auquel assistèrent quelque 30 000 personnes, « une foule de 2 000 personnes en délire a saccagé une partie du Vieux-Québec, pillant plus de 80 commerces et bureaux. Les émeutiers ont causé des dommages évalués à plus de 1 million \$ ».⁷¹⁶

Quel lien peut-on établir entre la Saint-Jean-Baptiste, fête emblématique et patrimoniale, et les débordements cités ci-haut ? Plusieurs indices permettent de conclure qu'il s'agirait plutôt d'un lien circonstanciel, se rapportant à la taille de la foule et à son degré d'ébriété plus qu'au message politico-identitaire de la fête. En

⁷¹³ ROY, Martin, « Un déluge de bouteilles », Le Soleil (25 juin 1995), p. 1-2.

⁷¹⁴ ROY, Martin, « L'épisode le plus récent d'une longue série », Le Soleil (25 juin 1995), p. 3.

⁷¹⁵ ROY, Martin, « Un déluge de bouteilles », Op. cit., p. 2.

⁷¹⁶ BÉRUBÉ, Cathy, « Nuit de saccage: 2 000 émeutiers ravagent le Vieux-Québec », Le Soleil (25 juin 1996), p. 1.

effet, aucun slogan idéologique n'émanait de la foule, ni aucune revendication. En outre, selon le bureau du Maire « environ 40% des personnes arrêtées ne provenaient pas de la région de Québec » et ne se réclamaient pas d'une organisation politique ou idéologique.⁷¹⁷ Enfin, on dénote un désir populaire d'éviter que ces événements ne se répètent et, par un mouvement spontané, la population tend à se dissocier.

En 1997, en effet, la foule est nombreuse - plus de 1M personnes au spectacle, plus encore au feu - mais les participants décident majoritairement de demeurer « sur les Plaines », comme le rapporte le journaliste Jacques Drapeau :

« Êtes-vous allé faire un tour au carré D'Youville ? » « Non merci, pas intéressé, *No way...* » Je ne sais pas le nombre de fois que j'ai posé la question à des femmes et des hommes de tous âges. Et tous ou presque, avaient la même réponse. Pour eux, il n'existait qu'un site de fête à Québec, le soir du 23 juin : les Plaines d'Abraham »⁷¹⁸.

Des jeunes, membres des comités organisateurs, « portant un chandail bien identifié », réglementaient l'afflux d'alcool sur les lieux.⁷¹⁹ Les débordements furent minimes en comparaison de l'année précédente, mais menèrent tout de même, selon Richard Renaud, Directeur de la Police de la Ville de Québec, à « 111 arrestations et quelques milliers \$ de dommages ».⁷²⁰

Plus marquante encore est l'intervention des « punks du carré D'Youville », en 1998. Ces jeunes adultes, le plus souvent itinérants et exclus, investissent généralement le carré durant la saison estivale. Ils avaient donc été, bon gré mal gré, placés au centre de l'émeute de 1996 et du grabuge de 1997. Or en 1998, on assiste à une collaboration,

⁷¹⁷ *Ibid.*, p. 1.

⁷¹⁸ DRAPEAU, Jacques, « 100 000 Québécois fêtent sans grabuge sur les Plaines », Le Soleil (25 juin 1997), p. 3.

⁷¹⁹ *Ibid.*, p. 3.

⁷²⁰ Entrevue rapportée dans Le Soleil (25 juin 1997), p. 3.

dans « un effort combiné mais non prévu », entre le groupe marginal et les forces de l'ordre :

Un peu après minuit, (...) les provocateurs sont arrivés. C'est à ce moment que l'impensable s'est produit. Des jeunes marginaux du quartier commencent à haranguer la foule et la supplient de demeurer calme. « Non à l'émeute », crie-t-on, « Québec ! Québec ! », scande-t-on. Debout sur un muret bordant l'édifice où l'on avait eu le malheur de laisser flotter un drapeau du Canada, les punks de la place D'Youville passent à l'action. (...) Ces jeunes marginaux, a tenu à souligner le chef Richard Renaud, ont largement contribué à diminuer les ardeurs de quelques agitateurs. (...) finalement, après une série de hauts et de bas qui laissèrent pantois les quelques 2 000 spectateurs venus assister à l'émeute, la foule a commencé à se disperser. »⁷²¹

La soirée du 23 juin reste un événement qui exige une gestion circonspecte, « sur le fil du rasoir », comme dit Hervé Lottin à propos du Combat de Mons: « Un rien suffirait à faire basculer la fête dans le chaos et à la transformer en émeute. Le maintien de l'ordre est, en fait, assuré par le public lui-même à qui la police est bien obligée de faire confiance ». ⁷²² À Québec, le maire exprime une opinion semblable : « On ne peut pas faire plus que cela à moins de stériliser l'événement... ». ⁷²³ Cinq ans après le début de l'escalade de violence, trois ans après l'émeute majeure, 150 000 spectateurs se rassemblent lors de la Saint-Jean⁷²⁴ et les journalistes rapportent : « C'est beau Québec ! Les résidents de la grande région de Québec ont accaparé les Plaines d'Abraham et fait rimer Saint-Jean-Baptiste avec famille, musique et lotion solaire ». ⁷²⁵

⁷²¹ VAILLANCOURT, Claude, « Les punks calment la foule. Les habitués de la place D'Youville interviennent pour éviter une autre émeute », *Le Soleil* (25 juin 1998), p. 1-2.

⁷²² LOTTIN, Hervé, « La participation du public à la procession de Mons », *Op. cit.*, p. 183.

⁷²³ SAMSON, Claudette, « Les policiers, astucieux, récoltent des éloges », *Le Soleil* (25 juin 1998), p. 3.

⁷²⁴ La Saint-Jean-Baptiste 1999. Site officiel de la Société nationale des Québécois et des Québécoises de la Capitale.

⁷²⁵ MATHIEU, Isabelle, « C'est beau Québec ! », *Le Soleil* (25 juin 1999), p. 3.

En fait, dans le cas de la Ducasse comme pour la Saint-Jean-Baptiste, deux publics distincts forment l'ensemble des participants : le public familial qui assiste au défilé et aux activités diurnes et le public jeune-adulte qui se retrouve autour du feu nocturne et qui y voit une occasion de dissension. Cette double fonction de rassemblement transgénérationnel et de défoulement collectif est l'une des constituantes de la popularité de la Saint-Jean, comme de la Ducasse de Mons. Elle permet d'affirmer l'appartenance à une identité collective élaborée autour des caractéristiques communes d'une cité ou d'un peuple, mais également de remettre en question cette identité et de souligner ainsi la mouvance perpétuelle des relations intra-sociales. Cette fonction sociale de la fête n'est-elle pas également l'un des facteurs de sa pérennité ? Elle assure en effet que la fête, pourtant d'héritage traditionnel, s'adapte aux réalités de la ville moderne, demeurant pertinente malgré son origine ancienne.

La conscience du sens initial de la fête n'est pas égale d'une année à l'autre, selon Jacques Mathieu et Jacques Lacoursière. Pour la Saint-Jean,

Parfois, l'affirmation d'appartenance est moins sensible, le regroupement ne conservant que de vagues vestiges des traditions anciennes : se défouler, lever le coude et sympathiser. C'est le contexte immédiat qui influence la charge d'engagement et d'émotion qui soulève la célébration.

Et, plus généralement :

Dans sa plus profonde signification, la fête, organisée ou spontanée, traduit néanmoins une revendication, par la célébration ou le défoulement. Mouvement populaire, affirmation d'appartenance, elle exprime ses engagements. Avec le temps, il arrive que son sens s'effrite ou se modifie. Il n'est remis à jour, quand cela s'y prête, que dans les moments d'intense préoccupation, et la fête se transforme alors plus nettement en manifestations revendicatrices.⁷²⁶

⁷²⁶ MATHIEU, Jacques et Jacques LACOURSIÈRE, *Op. cit.*, p. 359.

Mais le sens politico-identitaire de la Saint-Jean-Baptiste demeure clair pour les gestionnaires. Depuis la création, en 1978, du Comité organisateur de la Fête nationale, la Saint-Jean-Baptiste est dotée d'une structure de gestion, légère mais présente, qui témoigne de la volonté politique de valorisation de la fête. À Québec, « le mandataire et maître d'œuvre de la célébration de la fête nationale est la Société Nationale des Québécois et des Québécoises de la Capitale (SNQC) ». La finalité de la fête est clairement énoncée dans le discours d'installation du nouveau président, Marcel Lefebvre, en 1999 : « En travaillant pour la SNQC, je désire donner le meilleur de moi-même pour faire avancer la souveraineté du Québec ».⁷²⁷

Ainsi politisée et mobilisée, la Saint-Jean-Baptiste a-t-elle perdu son statut patrimonial ? Ou bien s'agit-il plutôt d'un glissement de sens, d'une adaptation discursive permettant l'actualisation de la fête nationale ? Car si l'on constate facilement la perte du sens religieux à l'origine du rassemblement, on voit aussi la transmission du sens identitaire de ce rassemblement : la fierté de l'identité nationale. Dans une continuité idéologique, le discours clérical-nationaliste pré-1960 est remplacé par celui de la modernité, axé à la fois sur l'internationalité, via l'appartenance à la francophonie mondiale, et sur la nationalité, par une mobilisation - d'intensité variable - autour de l'identité québécoise

Outil d'expression de l'appartenance collective, instrument de rassemblement identitaire, la Saint-Jean-Baptiste a un poids symbolique important dans l'auto-perception québécoise. Les mutations qu'elle a subies lui ont permis de conserver sa pertinence dans un contexte social profondément transformé. Ne trouve-t-elle pas un sens social dans ce rôle de véhicule ou même de catalyseur de la construction de l'image collective ? Ce sens, principalement axé sur la construction identitaire, n'est-il pas, dès lors, agent de sa sauvegarde ?

⁷²⁷ Site officiel de la SSNC : <http://www.snqc.qc.ca>

- *L'IMAGE PAR CRÉATION : LES MÉDIÉVALES/FNF*

Outre la Saint-Jean-Baptiste, un ensemble de fêtes populaires à Québec retient l'attention dans le cadre des enjeux symboliques de la capitale québécoise. Il s'agit des Médiévales de Québec/Fêtes de la Nouvelle-France. Créées plutôt qu'héritées, elles n'en participent pas moins depuis 1993 à l'élaboration de l'image patrimoniale de la ville de Québec. À ce titre, elle peut être considérée dans l'application du modèle montois, particulièrement dans le contexte du prolongement économique de la Ducasse. On se rappellera en effet que le Doudou montois s'échelonne maintenant sur une semaine entière et comprend des dimensions commerciale et touristique. La démarche de mise en parallèle doit donc être comprise non sous l'angle du contenu historique de ces fêtes ni sous celui, par ailleurs très controversé, de l'authenticité ou même de la légitimité, mais plutôt dans la perspective du traitement d'un patrimoine urbain, dans sa dimension physique (le lieu de la fête), dans sa dimension symbolique (le sens de la fête).

D'entrée de jeu, une brève mise en contexte s'impose, les fêtes étant de création récente et encore relativement peu connues. Les Médiévales de Québec n'eurent lieu que deux fois, en 1993 et en 1995, après quoi la corporation qui les administrait fut acculée à la faillite.⁷²⁸ L'idée d'une fête à caractère historique a été reprise par d'autres entrepreneurs et les Fêtes de la Nouvelle-France (FNF), sous la direction d'une administration totalement différente, connurent un franc succès dès 1997. Bien que le cadre temporel choisi ne soit pas le même, le lieu et la formule sont semblables : reconstitutions à saveur historique avec Place Royale et autres lieux de mémoire de Québec comme décors, visites guidées, jeux de rôles, mises en scène de personnages

⁷²⁸ À la suite des déficits de 151 095\$ en 1993 et d'approximativement 485 000\$ en 1995. Voir D'ANJOU, Rémy, *Les Médiévales de Québec. Hier, aujourd'hui et demain. Rapport présenté par la Direction générale de la Corporation des Médiévales de Québec*, document de circulation interne, p. 19. Voir aussi RICHARD, Bruno, « Des fêtes d'envergure

connus, marché mettant en vedette les produits du terroir et les recettes traditionnelles, concerts de musique d'époque, concours de savoir-faire anciens, etc.

Si les FNF peuvent être perçues comme « moins anachroniques » que les Médiévales - on y reviendra -, elles n'en sont pas moins un projet de divertissement et de tourisme. C'est surtout l'exemple des Médiévales qui est retenu pour analyse, principalement pour des raisons documentaires, les administrateurs des FNF ayant refusé l'accès aux rapports, par crainte de se rendre vulnérables aux concurrents. Les Médiévales, au contraire, avaient déjà fait l'objet de démarches méthodologiques et documentaires lors de l'annonce de la fin de leurs activités. Les bilans de fonctionnement (hormis certaines données financières sans pertinence pour l'étude) ont été rapidement mis à disposition à l'interne. C'est pourquoi, malgré leur similitude, on fera surtout référence aux Médiévales, mais on évoquera les deux fêtes (Médiévales/FNF) lorsqu'approprié.

Le rapprochement entre les manifestations montoises et québécoises peut sembler audacieux. Quels parallèles dresser entre une fête multiséculaire et une entreprise de la fin du XXe siècle, entre une ancienne ville romaine et une capitale nord-américaine, entre une procession d'origine médiévale et un défilé de costumes fabriqués ? Il n'est possible de les rapprocher que sous l'angle du traitement du patrimoine, comme on l'a souligné, mais dans cette optique, il appert que ces manifestations « vivantes » du patrimoine présentent effectivement des caractéristiques communes. Comme la Ducasse de Mons, ces fêtes sont une interprétation moderne de la mémoire commune; comme la Ducasse, également, elles transmettent aux jeunes et aux visiteurs des éléments de l'identité locale et comme la Ducasse, enfin, elles contribuent à la construction de l'image de la ville.

internationale » dans TESSIER, Yves (dir.), Québec, ville internationale, Québec, Société historique de Québec/CCNQ, 1998, p. 221.

L'image de la ville est en effet un élément essentiel de son développement patrimonial. L'attachement des Montois à leur espace historique, en quelque sorte « personnifié » par la Ducasse, en démontre l'importance. Or, à Québec comme dans plusieurs villes nord-américaines, l'image de la ville, ne pouvant se construire sur « l'épaisseur du temps »⁷²⁹, s'élabore à grand renfort d'imaginaire et de reconstitutions plus ou moins précises. Certes, on ne peut douter de la place primordiale que tient l'imagination populaire dans certaines manifestations européennes « patrimoniales » - lire « récréo-touristiques » - ; mais le phénomène est amplifié sur le « continent neuf » en raison, justement, de sa relative nouveauté culturelle. À Québec, dans le domaine du patrimoine bâti, on ne peut éviter de citer le Château Frontenac; les Médiévales/FNF sont, dans le domaine de l'ethnologie, l'un des exemples les plus probants de construction d'une image de la ville, appuyée sur l'utilisation du patrimoine. Sont-elles aussi un exemple de valorisation des patrimoines vivant et bâti?

Les Médiévales de Québec étaient une fête entièrement imaginaire, fabriquée *ex nihilo* par un entrepreneur de l'industrie dite « culturelle » fasciné par les représentations de l'époque du Moyen âge. Produit récréo-touristique, elles étaient élaborées sur un thème historique mais conçues avant tout comme une activité de loisir. Est-ce à dire que tout élément mémoriel en est absent ? Plusieurs pensent, au contraire, qu'un thème délibérément choisi peut engager davantage le public à réfléchir sur une réalité historique et sur sa relation avec le passé. Le principe d'une fête « historique » créée de toutes pièces n'est pas forcément rejeté par les spécialistes du patrimoine. Ainsi, dans une réflexion sur l'éthique du patrimoine, le professeur, historien et muséologue Dominique Poulot ouvrait la porte aux fêtes nouvelles patrimonialisées :

⁷²⁹ BARTHÉLEMY, Jean, « Le patrimoine architectural et urbanistique, facteur de

L'objet patrimonial peut constituer le support - voire le prétexte - d'une sociabilité, d'échanges, d'identifications, de revendications. Rituels, fêtes et cérémonies récemment (ré)inventés ou interprétés à neuf, production d'objets « traditionnels » autour desquels se cristallisent des revendications, apparition de groupes « folkloriques », de danseurs, musiciens ou conteurs... : autant de pratiques et de représentations qui inscrivent le patrimoine dans le quotidien.⁷³⁰

Les Médiévales, donc, étaient un essai de renouement avec des racines perdues⁷³¹ et les activités qui les constituaient, des tentatives actuelles d'évocation d'une époque révolue et de reconstitution d'une mémoire lointaine. Les festivités ont suscité une forte réaction du public et une implication importante de sa part. La population s'approprie les fêtes : à Mons, dans une perspective de tradition, à Québec, au contraire, par la création. Les visiteurs et la population s'étaient en effet impliqués massivement à Québec : 1M de participants en 1993⁷³² et 1.4M en 1995⁷³³, dont 300 000 massés le long des rues pour observer le défilé costumé (Fig. 6.3 Participation du public québécois aux Médiévales de Québec). Un sondage parmi le public révèle un taux de satisfaction de 84%.⁷³⁴ Le poids économique de l'activité est indéniable: les dépenses des visiteurs se chiffrent à quelque 17M\$, dont 10M\$ pour la seule industrie de la restauration, et on évalue les retombées, directes et indirectes à près de 25M\$.⁷³⁵

Fig. 6.3 Participation du public québécois aux Médiévales de Québec

réorientation du développement », *Op. cit.*, p. 13.

⁷³⁰ GRANGE, Daniel et Dominique POULOT (dir.), *Op. cit.*, p. 31.

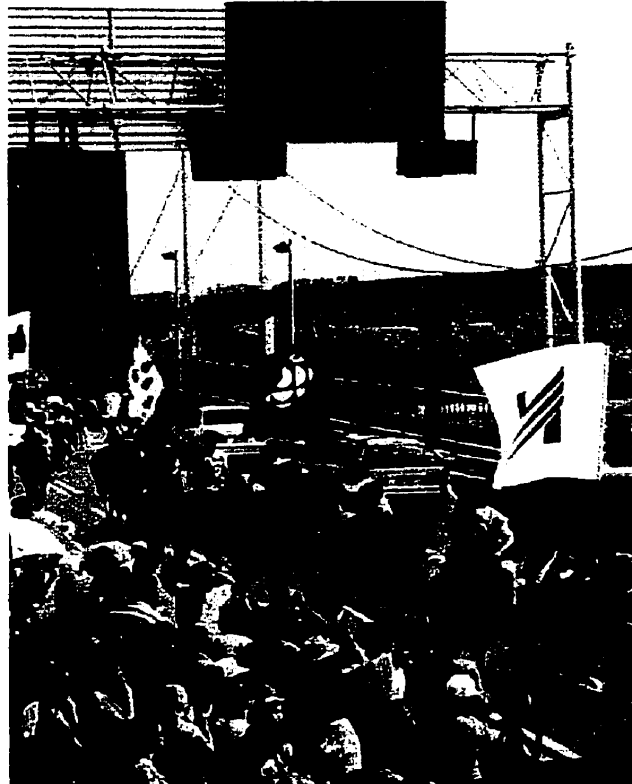
⁷³¹ SÉGAL, André, « Enseigner le moyen âge en Amérique », Conférence présentée à Avignon, le 24 novembre 1989, publication à venir.

⁷³² Les Médiévales de Québec. Étude d'impacts économiques, par Impact Recherches pour la Ville de Québec, décembre 1993, p. 14. Document de circulation interne.

⁷³³ Le Soleil, 7 novembre 1996.

⁷³⁴ RICHARD, Bruno, « Des fêtes d'envergure internationale », *Op. cit.*, p. 221.

Rue Petit-Champlain (Place Royale) et « La Grande chevauchée » au Pont Pierre-Laporte



Réception pour bénévoles



« Le camp des hommes » à la batterie Royale



« La vie au village » sur un site archéologique (ouvert en permanence pour observation) à Place Royale



Défilé de clôture



Mais la question se pose: quel est le patrimoine que s'appropriait ainsi la population? Car sans aucun doute, le public québécois reconnaît l'existence d'une mémoire de longue durée et s'en fabrique une image. C'est ce qui explique son engouement pour les films, les séries et les romans « historiques ». Mais il y a malaise : considérant le patrimoine médiéval, le nord-américain fait face à une double rupture : rupture dans le lieu et rupture dans le récit. Dans le lieu, puisqu'il s'agit d'une transposition transatlantique, et dans le récit, comme si l'histoire de l'Amérique commençait avec l'arrivée européenne, et comme si l'histoire des colons débutait avec leur arrivée en Amérique.

En effet, depuis les courants nationalistes de la fin du XIXe siècle, chaque nation d'Europe s'attribue une histoire nationale remontant à l'Antiquité, même si l'entité géopolitique qu'elle forme aujourd'hui n'existe que depuis peu. Au Québec, au contraire, l'histoire débute avec l'établissement de la Nouvelle-France. On ne dit rien, ou à peu près, des civilisations amérindiennes qui peuplaient le territoire. Elles sont précambriennes, préhistoriques, précolombiennes ou pré-coloniales. Bref, elles *précèdent*. Mais on ne fait pas non plus de lien avec l'Europe dont sont issus les colons. Selon André Ségal :

Le thème des Médiévales correspond à une partie vivante de la mémoire sociale. Or, au Québec, cette partie de la mémoire est malade, atrophiée, sclérosée. On l'a presque amputée. Elle n'est pas alimentée par l'histoire. Car l'histoire des siècles médiévaux ne nous appartient pas. Quand elle est étudiée ou regardée, elle l'est comme une histoire étrangère: celle des Européens. L'histoire des Québécois a commencé avec les compagnons de Cartier ou de Champlain, comme si leurs croyances, leurs rites, leurs modes de vie, leurs techniques, leurs rapports sociaux avaient été inventés tout d'un coup en terre d'Amérique. Comme si les vagues successives de colons venus d'Europe, tant au XVIIe qu'au XIXe siècle n'étaient pas les témoins d'un type de civilisation qui s'est élaboré depuis l'an mil.⁷³⁶

⁷³⁶ SÉGAL, André, « Enseigner le moyen âge en Amérique », Conférence présentée à Avignon, le 24 novembre 1989. Non publiée.

À cause de cette rupture, le public québécois a vécu, lors des Médiévales, une expérience abstraite, basée moins sur l'appartenance à un lieu que sur la représentation d'une époque et de ses valeurs. Constatant cette rupture fondamentale entre le lieu et la mémoire, on peut donc se demander quel est l'aspect patrimonial des Médiévales, fête issue de l'initiative commerciale et de l'imagination populaire, se déroulant sur une place reconstituée dans les années 1970 et à l'ombre d'un « château » construit en 1892.⁷³⁷

A posteriori, il semble que la dimension mémorielle de la fête, tant à Mons qu'à Québec, soit d'autant plus présente qu'elle est délibérée. En fêtant le Moyen-âge au Québec, on commence à rétablir la longue durée dans la mémoire euro-américaine, restituant ainsi ce qui avait été tronqué par la rupture des liens spatiaux⁷³⁸. Sans faire abstraction des dimensions ludiques, aussi fortement présentes à Mons, et économiques, on peut conclure qu'à Québec la mobilisation du public s'effectue bien autour d'une question de mémoire, voire d'image et d'identité.

En outre, on constatait durant les Médiévales de Québec, la prise de conscience, chez un certain public québécois, du double bagage mémoriel européen et américain. Les Médiévales n'ont-elles pas permis de comprendre l'origine architecturale de certains des édifices-phares de la ville ? Dans une contribution au collectif Québec, ville internationale, le journaliste Bruno Richard cite un professeur de l'Université Laval : « Québec n'est pas une ville médiévale, mais plutôt une ville classique, rappelle le médiéviste Roland Sansfaçon. Il ajoute cependant que la ville est imprégnée de la

⁷³⁷ Le « Château Frontenac » est en fait un hôtel appartenant à la chaîne Pacific Hotels, édifié en 1892 et agrandi à cinq reprises, pour acquérir la silhouette que l'on connaît et qui est devenue indissociable de l'image de Québec, « un peu comme, fabriqué de toutes pièces à la même époque, le clocher de l'abbatiale du Mont Saint-Michel consacre l'image du lieu qu'il domine ». NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET, Québec de roc et de pierres. La capitale en architecture, Québec, Éditions MultiMondes, 1999, p. 77.

⁷³⁸ Voir: SÉGAL, André, « La communication de l'Histoire et les 'Médiévales' », dans Traces, vol. 33, no 3 (mai-juin-juillet 1995),p.17-20.

tradition médiévale, que la disposition de l'Hôtel-Dieu de Québec et de l'Évêché de Québec s'enlignent sur la tradition médiévale. »⁷³⁹ L'exercice mémoriel fut donc plus réaliste qu'il n'y paraît de prime abord. Les Médiévales ne sont pas une fête du patrimoine matériel, puisque aucun objet ne date véritablement de cette époque; elles sont plutôt une fête du patrimoine immatériel, celui qui a été transmis depuis les siècles médiévaux par les faits mentaux, la religiosité, les savoir-faire, les récits.

La démarche patrimoniale liée aux Médiévales/FNF était plurielle : d'abord, la valorisation économique des lieux patrimoniaux; puis, une célébration « exotique » d'un pan peu connu de la mémoire; un divertissement, certes, mais aussi, inconsciemment peut-être, une confirmation de l'image d'ancienneté de la ville et, un éveil à l'origine médiévale de certains lieux patrimoniaux. Les fêtes mettaient donc en valeur des lieux anciens et donnaient au public l'occasion de les observer sous l'angle de la relation à un passé lointain. Malgré les anachronismes évidents - qui, d'ailleurs sont également présents dans les FNF, de même que dans la Ducasse de Mons (Saint Georges en casque napoléonien? ... avec un pistolet?) - malgré ces anachronismes, donc, les Médiévales ont sensibilisé une certaine partie du public à la présence du Moyen âge européen dans l'héritage social québécois, confirmant par le fait même, le statut unique de Québec comme ancienne ville française en Amérique.

Ainsi, l'utilisation d'un bâti dans un contexte culturel, ou récréo-touristique, peut permettre la transmission du patrimoine urbain, tant matériel qu'immatériel. Cela peut être, pour le citoyen ou le visiteur évoluant dans sa situation d'urbain moderne, une manière concrète de « prendre conscience, de la 'durée' de l'histoire, de 'l'épaisseur' du temps à partir de laquelle pourra s'établir la notion de chronologie et de continuité »⁷⁴⁰.

⁷³⁹ RICHARD, Bruno, « Des fêtes d'envergure internationales », *Op. cit.*, p. 220.

⁷⁴⁰ BARTHÉLEMY, Jean, « Le patrimoine architectural et urbanistique, facteur de réorientation du développement », *Op. cit.*, p. 13.

Dans le cas du bâti reconstitué comme dans le cas de la fête inventée ou réinventée, on est peut-être devant l'équivalent patrimonial de la métaphore littéraire. Gérald Grandmont établissait ce parallèle, en référence aux fêtes telles les Médiévales/FNF et aux lieux qui les accueillent : « Tout en assurant une forme de permanence du rite, les reconstitutions de fêtes et les événements à caractère commémoratif font entrer le visiteur dans la dynamique même de la présentation, faisant de lui un acteur de la métaphore ». Dans cette perspective, Place Royale constitue un formidable plateau pour la mise en scène d'une « représentation », médiévale ou non, de la mémoire. « Représentation » : terme étonnamment riche de sens, dont le dictionnaire donne de nombreuses nuances qui s'appliquent particulièrement à l'utilisation du patrimoine à Place Royale et induisent une réflexion sur l'usage symbolique du bâti :

1. Action de rendre sensible quelque chose au moyen d'une figure, d'un symbole, d'un signe. 2. Image, figure, symbole, signe qui représente un phénomène, une idée. 3. Ce par quoi un objet ou un concept est présent à l'esprit. 4. Action de représenter par le moyen de l'art. 5. Action de donner un spectacle devant un public; le spectacle lui-même. 6. (Sens vieilli) Action de faire observer. 7. (Rare) Action de mettre à nouveau sous les yeux. (Grand Larousse 1988).

Toutefois, Gérald Grandmont avertit et relance la question :

Mais attention ! Entre le dogmatisme du savoir et la sincérité attachante de la participation, qui peut aisément tenir lieu de vérité, la réalité ne serait-elle qu'en trompe-l'œil ? Sommes-nous, en participants du patrimoine vivant, victimes d'une déformation des repères patrimoniaux de la fête ou sommes-nous plutôt au cœur d'une adaptation contemporaine de la vie antérieure » ?⁷⁴¹

Le rapport Patrimoine et développement urbain présenté à la Région wallonne par Christine Schaut (1996) laisse une place au patrimoine créé : « Il s'agira d'étudier les dispositions légales qui existent pour préserver, réhabiliter et créer le patrimoine, entendu dans son sens strict et large », en dressant toutefois un avertissement : « la

⁷⁴¹ GRANDMONT, Gérald, dans ROCHER, Marie-Claude et André SÉGAL, *Op. cit.*, p. 264.

patrimonialisation, dans ses formes exacerbées, le façadisme, le goût du pastiche, la création *ex nihilo* d'événements patrimoniaux..., peuvent concourir à faire d'une ville un lieu de regards, de mise en scène et de commerce ». ⁷⁴² Et si la ville choisissait, délibérément, de servir de lieu de regard, de mettre en scène son patrimoine, l'espace de quelques jours, pour se construire une image à la lumière d'une mémoire longue?

6.3.2 LA VOCATION TOURISTIQUE DU PATRIMOINE

- *L'EXEMPLE DE PLACE ROYALE*

L'image de ville ancienne, ville inscrite dans une continuité historique, est un facteur décisif de la perception de Québec par le citoyen, de même que par le visiteur. Ancrée dans l'histoire et réinventée pour la fête, l'image est officialisée et amplifiée par le statut de Québec comme Ville du Patrimoine mondial; elle est également affirmée par sa position de ville-capitale, que certains organismes tels la Commission de la Capitale nationale, ont mandat de développer. Dans ce dernier cas, la gestion du patrimoine se double d'un enjeu politique sur lequel on reviendra subséquemment. Plus largement, elle se double aussi d'un enjeu socio-économique.

La croissance de la ville, en effet - particulièrement une « ville historique » - est en partie conditionnée par le traitement que l'on accorde au patrimoine. Dans le cas d'un centre historique, la sauvegarde de ce dernier est indéniablement associée au développement de l'industrie touristique, comme elle l'est dans les cas de la Grand'place de Mons et de la Place Royale. De plus, on sait qu'à Mons, le patrimoine monumental joue un rôle définisseur d'identité, tant à l'interne par la polarisation de l'appartenance, qu'à l'externe par l'apport immigrant et le tourisme. Le Vieux-Québec, et plus particulièrement Place Royale, tient-il la même place ?

⁷⁴² *Ibid.*, p. 13 et p. 63.

Québec est dotée, officiellement, de deux quartiers anciens, c'est-à-dire, reliés aux premières activités européennes d'investissement du territoire. L'un d'eux, le Vieux-Québec Haute-Ville, abrite un ensemble développé dès la fin du XVIIIe siècle par les Britanniques et portant leur empreinte architecturale. Selon Luc Noppen,

Le gouvernement britannique, entendant s'y représenter adéquatement veille d'abord à la construction d'une image appropriée de sa nouvelle capitale coloniale. Autour de la place d'Armes, les autorités entreprennent d'implanter quelques bâtiments nouveaux, qui définissent dans le Vieux-Québec, un premier noyau institutionnel⁷⁴³ : le palais de justice, la cathédrale Holy Trinity, l'hôtel Union, le château Haldimand.⁷⁴⁴

Au pied du Cap Diamant, se trouve le quartier le plus ancien, le « Vieux-Québec Basse-ville ». Premier site d'établissement, il s'étend de part et d'autre du confluent de la rivière Saint-Charles et du fleuve Saint-Laurent et longe sa rive et comprend des entités particulières de service ou de commerce, telles le Port de Québec avec ses installations commerciales et navales⁷⁴⁵, et le Vieux-Port de Québec avec son Centre d'interprétation⁷⁴⁶, la gare du Palais⁷⁴⁷, et enfin, le complexe du Musée de la civilisation. Cette dernière institution gère la Place Royale et les centres de diffusion culturelle, sur lesquels on reviendra subséquemment. La Place Royale fait partie de cet arrondissement historique, dont elle est le cœur mais non pas l'attraction exclusive.

⁷⁴³ Note hors-citation: il s'agit du « premier noyau institutionnel » du régime *britannique* puisque sous le régime français avaient déjà été construits ou aménagés le Palais de l'intendant, l'Hôpital général, le château Saint-Louis, le couvent des Ursulines, le Séminaire de Québec, la Cathédrale et les fortifications, inspirées de Vauban (comme à Mons, d'ailleurs).

⁷⁴⁴ NOPPEN, Luc, « L'apport britannique à l'identité architecturale du Vieux-Québec », Allocution de réception prononcée devant la Société Royale du Canada, novembre 1994.

⁷⁴⁵ Sous juridiction fédérale.

⁷⁴⁶ Le territoire du Vieux-Port de Québec s'étend sur 33 hectares et abrite entre autres, le Centre d'interprétation du Vieux-Port de Québec, sous la responsabilité de Parcs Canada ainsi que le Musée naval, rattaché à l'École navale (Complexe naval de Pointe-à-Carcy, Défense nationale).

⁷⁴⁷ Construite en 1915-1916.

Dans le cadre de la question du tourisme dans la conservation du patrimoine de la ville de Québec, chacun de ces points d'intérêts aurait constitué un choix adéquat. Dans le secteur de la haute ville, par exemple, on aurait pu traiter de l'attraction démesurée du Château Frontenac, complexe hôtelier qui mise sur une image européenne faussement médiévale/moderne de la ville; on aurait également abordé le problème de la circulation lourde, où l'on cherche toujours l'équilibre entre intérêts économiques et habitabilité; débordant des fortifications mais restant dans les quartiers historiques, on aurait également pu aborder la problématique de la mise en valeur de la colline parlementaire, projet à portée symbolique qui mobilise une quantité importante de ressources.

En dépit de l'intérêt indéniable de ces nombreux sites, c'est par l'exemple de Place Royale qu'est considérée la problématique du couple tourisme/patrimoine. Outre les paramètres habituels, la raison principale de ce choix est l'importance déterminante de la démarche pour l'ensemble du développement patrimonial de Québec. La présence de Place Royale, en effet, a joué un rôle décisif dans l'inscription de Québec sur la liste de l'OVP. Première expérience majeure de mise en valeur d'un site historique à Québec, elle incarne l'évolution des trente dernières années dans ce domaine.

En effet, la revalorisation du site est une expérience de mise en valeur patrimoniale qui ne fut pas répétée comme telle et qui fait aujourd'hui l'objet de controverses dans le milieu. Est-ce par désaveu? Il n'en demeure pas moins que l'exemple de Place Royale constitue une référence en matière de traitement patrimonial. Par les objectifs, par la nature des interventions de même que par l'importance des retombées à court et à long terme, la démarche de conservation s'impose comme un modèle incontournable. On l'examine ici brièvement sous l'aspect de sa reconstruction controversée et, plus longuement car cela s'inscrit davantage dans

la problématique de la thèse, sous l'angle du traitement qui en résulte. On obtient ainsi un regard global sur les choix gestionnels de Québec et, possiblement, sur les courants idéologiques, économiques, sociaux et autres qui sous-tendent ces actions.

L'approche adoptée pour la restauration de Place Royale en fut une de reconstitution interventionniste, dite « à la française », en référence à l'école historiciste qui prévalut en France jusqu'aux interventions d'Aloïs Riegl : « Il faut se dépouiller de toute idée actuelle et oublier le temps où l'on vit pour se faire contemporain du monument qu'on restaure (...) afin de rétablir, s'il le faut, toute une partie de l'édifice sur la vue de simples fragments (...) par une sévère et consciencieuse induction ».⁷⁴⁸

La direction empruntée semble proche, parfois, de certains principes de Viollet-le-Duc, selon lesquels « restaurer un édifice, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné »⁷⁴⁹, alors que la plupart des interventions patrimoniales postérieures répondent plutôt aux propositions de W. Morris : « Préserver les édifices anciens, c'est les conserver dans l'état même où ils ont été transmis, reconnaissables d'une part en tant que reliques historiques, et non comme des copies, et d'autre part en tant qu'œuvres d'arts exécutées par des artistes qui auraient été libres de travailler autrement s'ils l'avaient voulu »⁷⁵⁰. Toute la controverse de la restauration de la Place Royale se trouve résumée dans la juxtaposition de ces deux citations. On y reviendra.

La première habitation de Champlain fut érigée sur ce site en 1608, d'où essaimèrent les premiers colons venus peupler le territoire de la Nouvelle-France. Malgré différents changements de régimes au cours de quelque 400 ans, la place était restée un centre commercial effervescent, devenant aux XVIIIe-XIXe siècles le plus

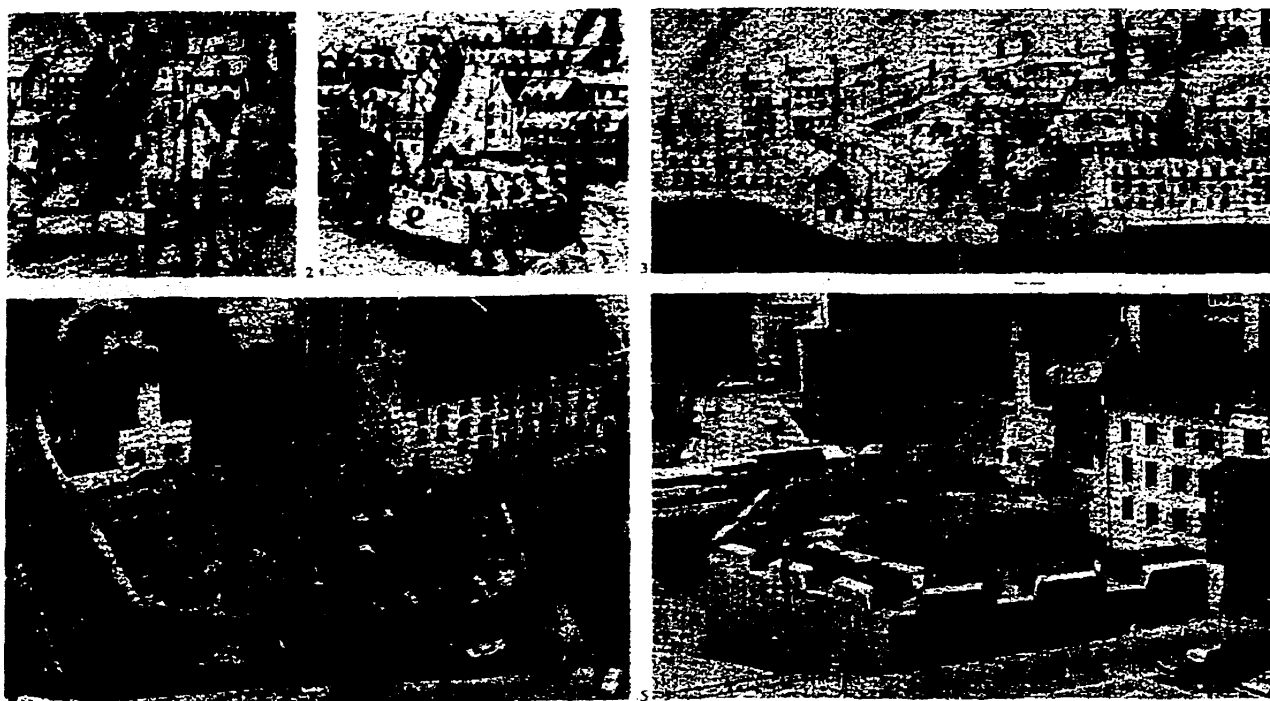
⁷⁴⁸ HUGO, Victor, « Entretiens sur les Beaux-Arts », cité dans CHOAY, Françoise, L'Allégorie du patrimoine, p. 119.

⁷⁴⁹ Cité dans *Ibid.*, p. 116.

⁷⁵⁰ Cité dans *Ibid.*, p. 233.

grand port de l'Amérique britannique. Au cours des siècles, le quartier avait subi une succession de transformations draconiennes. Dès 1608, une « pointe de roche » (Fig. 6.4 Évolution de la batterie Royale, haut, gauche) protégeait l'accès aux habitations des premiers colons. Ce lieu de défense évolua, au gré des besoins militaires, en une place forte à partir de 1691 (Fig. 6.4 haut, centre), puis en une « batterie », telle qu'elle apparaît en 1699 (Fig. 6.4, haut, droite). Les travaux de 1974 en découvrirent les vestiges et en guidèrent la restauration, sous la forme qu'on lui connaît aujourd'hui (Fig. 6.4, bas gauche et droite).

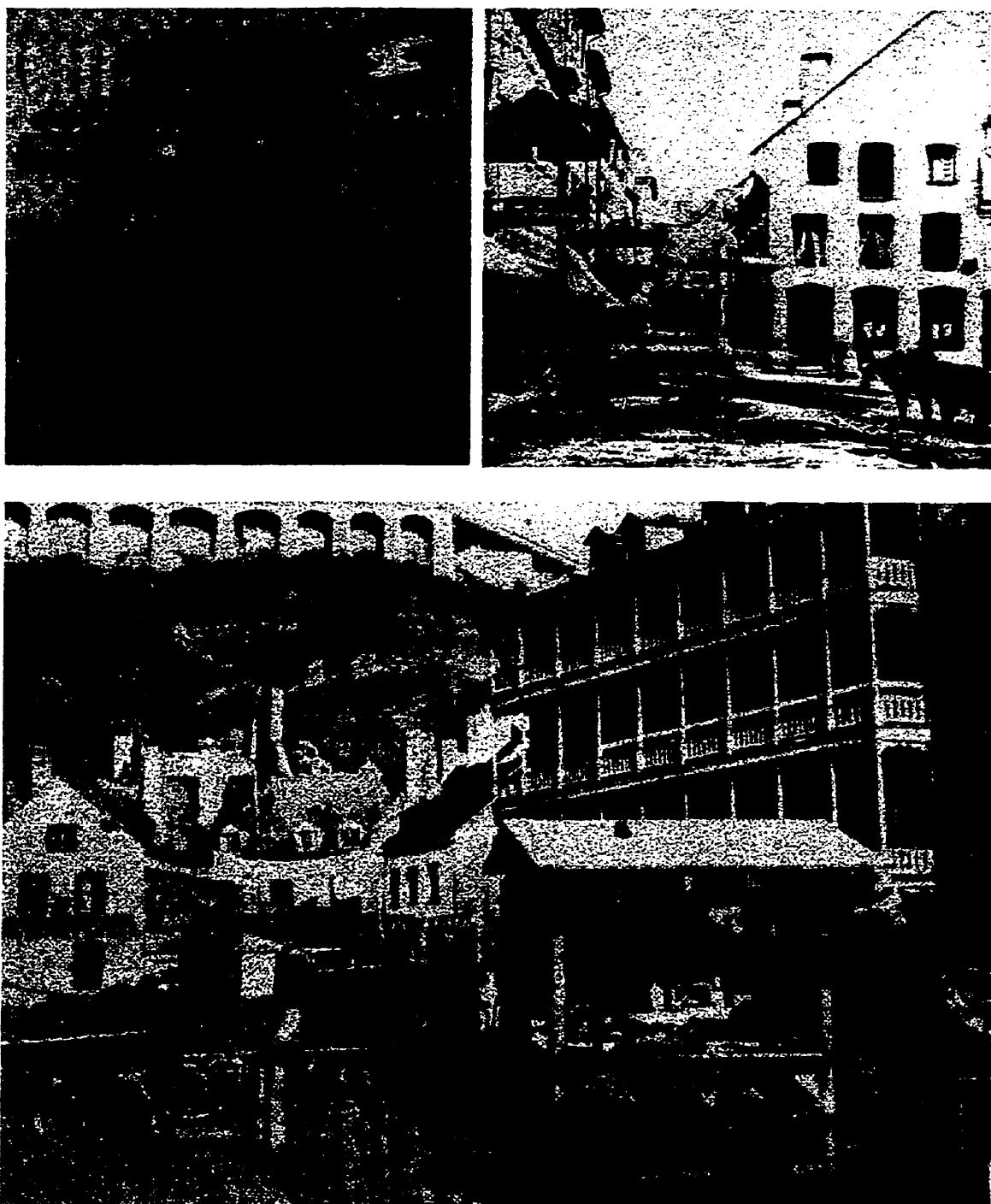
Fig. 6.4 Évolution de la batterie Royale



La place Royale connut une reconstruction presque totale après les bombardements de 1759 et devint le centre des activités marchandes et portuaires sous le régime anglais. L'emplacement de la batterie royale disparut et le fleuve recula sous l'effet du remblayage systématique engagé à la deuxième partie du XVIIIe siècle. Les constructions, à fonction mi-commerciale, mi-résidentielle, avaient alors toutes au

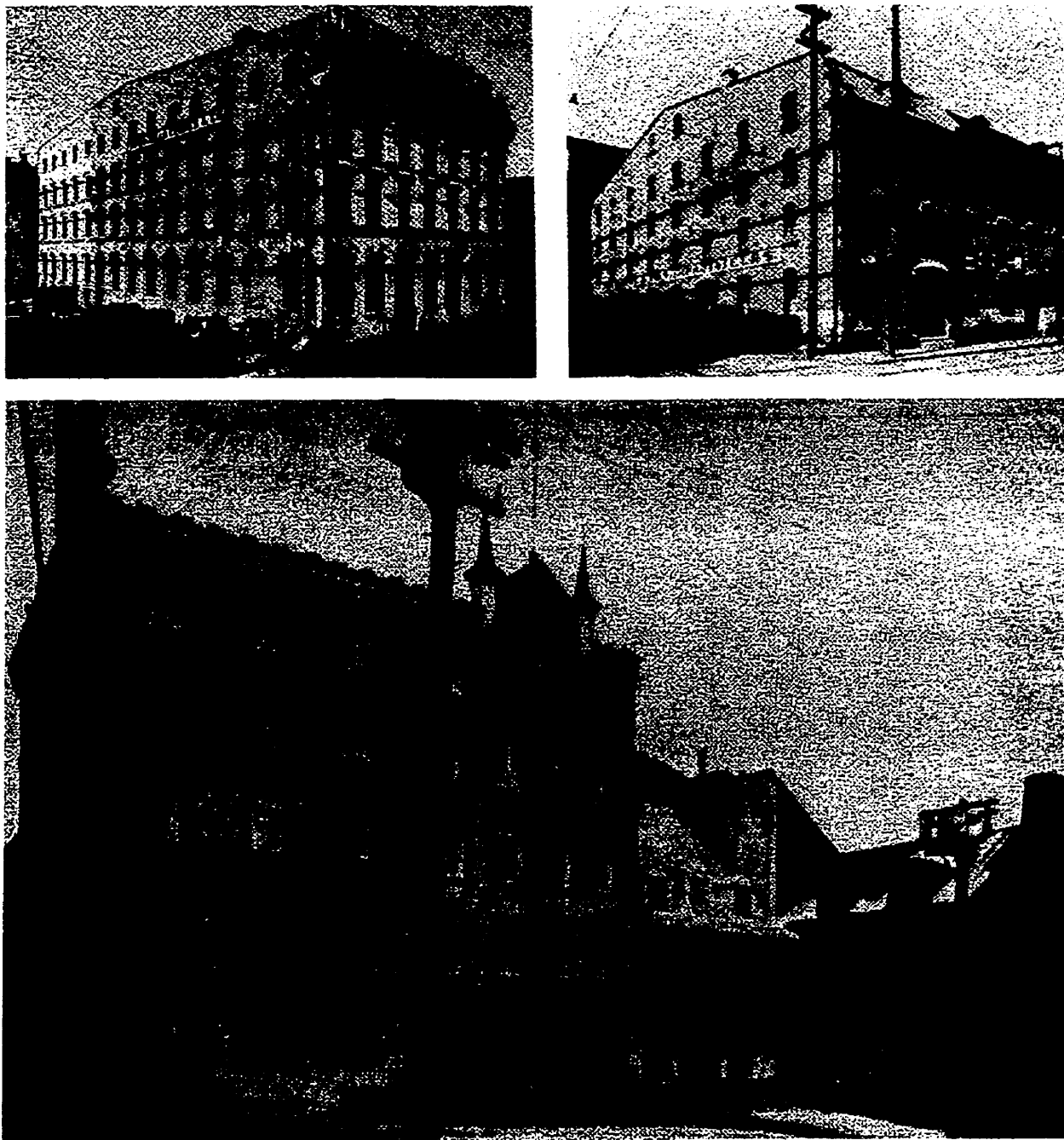
moins trois étages et les installations accueillaienent une circulation et une activité économique intenses. (Page suivante : Fig. 6.5 Évolution architecturale de Place Royale aux XVIIIe-XIXe siècle : haut gauche : rues et quais menant à Place Royale, vers 1808 ; haut droite : commerces face à l'Église Notre-Dame des victoire en 1865 ; bas : marché autour de la maison Chevalier, 1810)

Fig. 6.5 La Place Royale aux XVIIIe-XIXe siècle



Le XIXe siècle marqua le quartier, en outre, par la constructions de nombreux entrepôts et le siècle suivant, par les efforts de modernisation : « Au XXe siècle, la place perdit tout caractère et devint un stationnement encombré de voitures et de camions; les fils et poteaux déguisèrent les façades ».⁷⁵¹

Fig. 6.6 Entrepôts Thibaudeau (1880) et Chinic (v. 1890), Hôtel Louis XIV (1940)

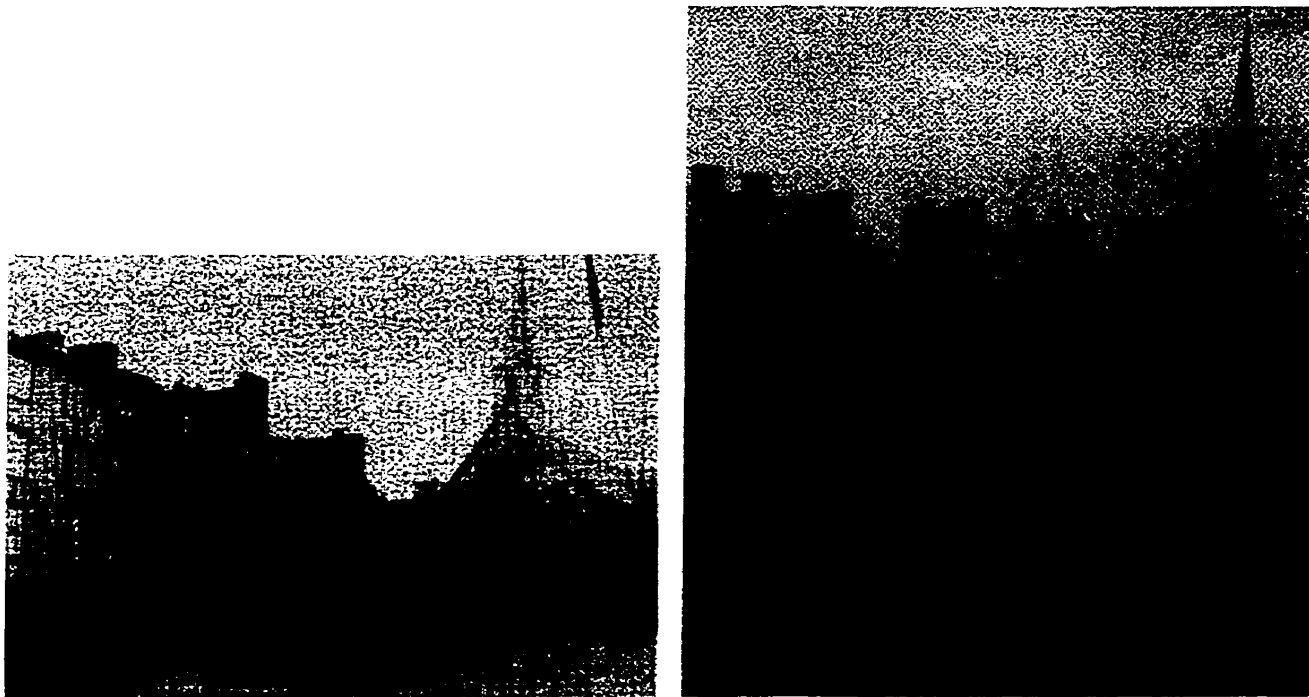


⁷⁵¹ GAUMOND, Michel, La Place Royale, ses maisons, ses habitants, Québec, Ministère des

Le désengagement économique débuta lors du déclin du commerce du bois, à partir de 1860, de sorte qu'en 1950, le quartier est désaffecté et paupérisé - situation qui n'est pas sans rappeler l'évolution des zones charbonnières en Wallonie. Comme à Mons, l'état de délabrement du quartier de Place Royale appelait une reconstruction majeure. La vocation péri-portuaire du quartier avait nécessité l'édification de bâtiments spécialisés, et on y retrouvait nombre d'entrepôts abandonnés, d'édifices industriels désaffectés, d'espaces vacants et de logements insalubres. Dératisation, assainissement, démolition et installation d'infrastructures sanitaires, routières et autres ont donc précédé toute entreprise de revalorisation.

Aujourd'hui, la Place constitue le centre touristique du Vieux-Québec, attraction touristique mondiale, exemplaire ou contre-exemplaire pour les professionnels du patrimoine, mais toujours remarquablement digne d'intérêt.

Fig. 6.7 « Restauration » de Place Royale : l'image de la Nouvelle-France ?



A posteriori, les analystes postulent que le traitement et l'approche urbanistique adoptés l'étaient en réaction à l'uniformisation du modernisme qui tendait à effacer les affirmations nationalistes locales. Dans le contexte québécois, cela se traduisit par une centration identitaire, comme l'affirment Noppen et Morisset : « À Québec se développe d'abord une modernité architecturale régionaliste, à la recherche de l'identité canadienne-française. Cette quête dévie cependant très tôt en une apologie traditionaliste, inspirée notamment par la mythique Nouvelle-France ».⁷⁵²

L'optique de restauration retenue fut élaborée en fonction d'une mise en valeur de l'origine française de Québec et de sa stature de « berceau de civilisation française en Amérique ».⁷⁵³ Les traces de la présence anglaise des XVIIIe et XIXe siècles ont été effacées en faveur d'une concentration sur le message d'appartenance à la Nouvelle-France.⁷⁵⁴ Ancré dans une perspective nationaliste, le projet de restauration de Place Royale s'engageait donc dans une démarche reconstitution stylistique de l'époque de la Nouvelle-France, en accord avec les choix politiques. En 1967, « Le parlement québécois sanctionne une loi qui consacre officiellement son intention de faire d'une partie de la basse-ville de Québec un site historique d'importance nationale pour les Québécois. Par ce geste législatif, le gouvernement poursuivait cinq buts précis :

- préserver les éléments importants du patrimoine immobilier québécois
- utiliser le potentiel d'évocation historique pour initier les Québécois et les visiteurs étrangers à notre histoire
- redonner à une partie de la basse-ville son caractère d'époque
- lancer une opération de revitalisation de la basse-ville
- stimuler le développement du tourisme à Québec ».⁷⁵⁵

⁷⁵² NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET, Québec de roc et de pierres. La capitale en architecture, *Op.cit.*, p.134.

⁷⁵³ Ce qui constitue, d'ailleurs, la base de la reconnaissance de l'OVPM.

⁷⁵⁴ Voir, à ce propos, l'exposé de Luc Noppen « L'apport britannique à l'identité architecturale du Vieux-Québec », Allocution de réception prononcée devant la Société Royale du Canada, *Op. cit.*, où il parle, entre autres, de la « francité totalitaire » de l'État québécois.

⁷⁵⁵ L'Interprétation du patrimoine, Bulletin 16 (printemps 1982), Conseil des monuments et sites du Québec, p. 17.

L'entreprise fut donc lancée dans une perspective touristique-économique qui faisait sciemment abstraction de la fonction résidentielle du lieu, voire la condamnait. Les édifices furent rénovés non pas pour leur fonction dans la trame urbaine, mais plutôt pour leurs caractéristiques architecturales et leur potentiel de reconstitution. Cinq ans plus tard, selon le Rapport La Haye et Ouellet : « Le ministère des Affaires culturelles a accueilli favorablement les tentatives de restauration exhaustive de certaines bâtisses du square de la Place Royale et des environs ». ⁷⁵⁶ Des limites budgétaires réduisirent les objectifs de l'opération, mais non la perspective générale :

Les reconstitutions intégrales devraient donc se limiter à deux ou trois maisons qui deviendraient des musées d'architecture ouvertes (sic) de fond en comble à la curiosité des touristes. On n'y trouverait aucun exhibit; c'est la maison elle-même qui serait un musée, un témoignage précis de ce qu'était l'architecture canadienne au XVIIe siècle. (...)

Les mêmes limites définirent les interventions de restauration:

Dans cette optique, il suffira, dans la majorité des cas, de restaurer les façades, de retrouver le gabarit ancien à l'échelle d'ensemble ainsi que le profil des toits et des cheminées. (...)

... mais l'objectif global restait accessible :

Le touriste deviendra spontanément complice de l'opération. Ayant visité deux ou trois maisons intégralement reconstituées, il croira volontiers que toutes les maisons auront subi le même traitement. **C'est ainsi qu'aux yeux du souvenir s'embellissent les choses vues et se tissent les réputations.** Pour ne citer qu'un exemple, c'est ainsi que le Vieux Carré, à la Nouvelle Orléans, est devenu pôle d'attraction touristique d'envergure internationale. ⁷⁵⁷

⁷⁵⁶ Rapport sur l'aménagement de Place Royale à Québec, Lahaye et Ouellet, urbanistes et architectes, 1972. Document photocopié, p. 8.

⁷⁵⁷ *Ibid.*, p. 12-13. Les caractères gras sont rajoutés.

En tout début de projet, il faut donc noter que c'est le touriste, et non le résident, qui se trouve au centre de la justification de la démarche, et que celle-ci, de l'aveu des concepteurs fait appel à l'illusion, à l'artifice et à la distorsion mémorielle du visiteur. Ne s'agit-il pas alors d'un patrimoine par création - ou plutôt, d'un patrimoine par *construction*? Par ailleurs, les concepteurs déclarèrent clairement l'orientation commerciale du projet :

Le projet d'aménagement de Place-Royale est au premier chef **une opération financière destinée à relancer l'économie** du secteur tout comme pourrait le faire, en d'autres lieux, l'implantation d'une nouvelle industrie. Dans le cas présent, il s'agit surtout de **l'industrie touristique**.⁷⁵⁸

Cette optique de « reconstitution pour touriste » prenait le parti d'éliminer systématiquement toute trace de bâtiment débordant de la période valorisée. Ainsi, la construction de la Batterie Royale impliquait :

(...) la destruction de l'Hôtel Brochu et des autres bâtiments qui y sont présentement érigés, dont l'état est lamentable et dont **la restauration n'ajouterait rien à la valeur touristique de Place Royale**.⁷⁵⁹

Il va sans dire que la constitution du tissu urbain en fut profondément transformée, la fonction résidentielle étant réduite à son strict minimum. En fait, il semblait souhaitable de la confiner à la périphérie. À titre d'exemple, le stationnement fut interdit pour les riverains mais non pour les touristes :

Nous suggérons donc d'étudier la possibilité d'un accès automobile partiel, **hors saison**. (...) Il va sans dire que le stationnement **prolongé** sur rue devrait être interdit en tout temps. (...) Dans cette perspective et pour éviter les frustrations inutiles, **les citoyens qui désirent continuer à habiter Place Royale** ou à s'y reloger devraient être prévenus de ces contraintes.⁷⁶⁰

⁷⁵⁸ Rapport sur l'aménagement de Place Royale à Québec, Op. cit., p. 9.

⁷⁵⁹ *Ibid.*, p. 20.

⁷⁶⁰ *Ibid.*, p. 22.

Depuis les années 1960, avec la Charte de Venise et la généralisation des principes de la conservation intégrée⁷⁶¹, les politiques de mise en valeur patrimoniale ont d'autres perspectives et dictent des choix différents. Ainsi, selon l'académicien Raymond Lemaire, autorité en matière de sauvegarde du patrimoine mondial :

Le but de la réhabilitation (de centres anciens) est de redonner vie aux bâtiments qui constituent un quartier, entre autres grâce à des opérations d'ordre physique, telles que consolider, assainir, équiper, etc. Mais cette coquille bâtie, qui paraît *a priori* constituer la chose précieuse à conserver, est habitée. **Et son habitant est aussi à conserver** en état de connexion entre sa coquille et son entourage, c'est-à-dire en préservant les liens communautaires existants. Selon moi, une réhabilitation réussie est celle où l'on parvient à la fois à sauver la coquille tout en l'adaptant à son habitant, et à **ne pas détruire la structure sociale qu'elle abrite**.⁷⁶²

Dans la lignée de ces énoncés, certains intervenants du Québec jugent sévèrement le traitement de Place Royale, lors d'un colloque organisé en 1978 pour une réflexion-bilan. Parmi eux, le sociologue Fernand Dumont s'exprimait avec virulence :

Qu'allons-nous faire - demande-t-il - de Place Royale ? Je propose tout d'abord que cette place soit un témoignage de ce que nous ne désirons plus faire : c'est-à-dire un camp de concentration de la culture. Un passé reconstitué avec de fausses pierres anciennes, des restaurants offrant de faux menus anciens, des serveuses habillées de faux costumes anciens. Caricatures du passé, caricatures de faux héritages, identité québécoise en fleur de papier. (...) Un cimetière, trop franchement, dont le gardien est trop souvent une chaîne américaine de restaurants.⁷⁶³

⁷⁶¹ En 1997, l'ICOMOS, constitué de pays ayant ratifié la Charte de Venise, comptait 5 300 membres répartis dans 89 pays. (Urbanisme, *Op. cit.*, p. 56). Les caractères gras sont rajoutés.

⁷⁶² « Que conserve-t-on et pour qui ? » Entrevue avec Raymond Lemaire : dans *Ibid.*, p. 55.

⁷⁶³ DUMONT, Fernand, « Qu'allons-nous faire de Place Royale ? », dans Actes du colloque Place Royale, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1978, p. 37.

En outre, Georges-Émile Lapalme, le premier titulaire du Ministère des Affaires culturelles, en fonction de 1961 à 1964, présentait au même colloque le bilan suivant :

La Place-Royale fait partie de la paroisse Notre-Dame-des-Victoires, dont la population, en 1945, était de 2 500 habitants. En 1975, il n'y en a plus que 482. La vie s'y est amenuisée par de nombreuses démolitions, l'état lamentable du quartier, le manque de service, l'absence de stationnement, etc.

L'État y a acquis 60 immeubles (février 1978). Les immeubles restaurés sont au nombre de neuf et 17 bâtiments ont été reconstruits. Les travaux prévus pour 44 immeubles concernent 20% de restauration et 80% de reconstruction. Un tiers de la superficie construite est restaurée. (...)

La vie y souffre donc d'anémie pernicieuse malgré les injections financières énormes dans l'immobilier. Quant à celui-ci, en supposant qu'on continue dans la même veine, on peut probablement évaluer les travaux futurs à deux ou trois dizaines de millions. L'énormité de la dépense parle par elle-même.⁷⁶⁴

Aujourd'hui, si la fonction résidentielle est quasi-inexistante sur la place elle-même, elle s'est réaffirmée dans la périphérie immédiate, mais sur une autre échelle, avec la reconversion d'anciens entrepôts en condominiums et en lofts. Selon les statistiques de la Chambre immobilière de Québec et l'Office municipal d'habitation⁷⁶⁵, le prix moyen actuel d'une propriété dans les environs immédiats du quartier de Place-Royale se situait, en 1996, au-delà de 97 000 \$CAN pour une surface moyenne de 1 000 à 1 400 p.c. La population économiquement défavorisée qui peuplait le quartier avant les rénovations n'y a certainement pas eu accès. Le quartier compte 31 logements locatifs dont les prix débutent à 490 \$CAN pour un studio; les rez-de-chaussée des édifices restaurés abritent des commerces touristiques et les étages supérieurs sont, pour la plupart, utilisés comme bureaux. La zone d'habitation se concentre aux

⁷⁶⁴ LAPALME, Georges-Émile, « Un diagnostic en 1978 », *Op. cit.*, p. 42.

⁷⁶⁵ Les statistiques sur la situation immobilière de Québec sont disponibles sur demande aux bureaux de la Chambre immobilière de Québec et à l'Office municipal d'habitation.

pourtours de la Place, et la nature haut de gamme de l'occupation locative permet de présenter au visiteur une image soignée du quartier.

L'orientation presque exclusivement touristique est encore contestée parmi certains résidents de Québec. En 1998, soit quelque 26 ans après le rapport, les maisons Hazeur et Smith, incendiées en 1990, ont été reconstruites pour loger un centre d'interprétation, ne laissant que quatre logements de deux chambres dans chacun des édifices, proportion nettement insuffisante selon le Comité des citoyens du Vieux-Québec. Le coût moyen des logements varie entre 630\$ et 750\$. Soutenu par le Conseil des monuments et sites du Québec, le comité dénonçait l'intervention dans l'article : « Plus question d'habitation », soulignant qu'il est « contraire au plan directeur de la Ville de Québec, qui prévoyait revitaliser le tissu urbain, renforcer le résidentiel de Place-Royale ».⁷⁶⁶

Cette priorisation de l'économie se traduit donc par le développement de la fonction commerciale aux dépens de la fonction résidentielle. Elle fit craindre aux intervenants les dangers de la « disneyfication » du quartier, qu'ils tentèrent de tempérer par l'assertion d'un objectif sociologique : « La préservation et la stimulation de la vie économique par une politique d'habitation et de logement étendue à l'ensemble du secteur et de la périphérie »⁷⁶⁷. Certes, le quartier connut une revalorisation de l'environnement physique et un net redressement de sa valeur mobilière. Cependant, la population locale n'a que peu profité de ces améliorations, l'augmentation des coûts résidentiels provoquant le déplacement massif des résidents d'origine. Le tissu social initial, déjà perturbé par la taudification du quartier dans les années 1950, n'a pu résister à la réhabilitation.

⁷⁶⁶ LEMIEUX, Julie, « Plus question d'habitation », Le Soleil (25 mars 1998).

⁷⁶⁷ *Ibid.*, p. 9.

La rénovation de Place-Royale constitue donc un exemple de revitalisation de quartier par la fonction économique, par l'industrie, en l'occurrence touristique. On y observe en outre la construction d'une image précise, sélectionnée en vertu d'objectifs politico-idéologiques, au bénéfice d'une vocation économique et aux dépens de la fonction résidentielle. Or, cette construction n'avait pas pour unique fonction de satisfaire aux exigences de destination touristique. S'y profilait également, semble-t-il, un usage idéologique. Car les années 1960-1970, marquées, on le sait, par la montée du nationalisme québécois, sont celles de la construction de vastes infrastructures socio-économiques et culturelles, toutes à saveur d'affirmation identitaire. Selon Françoise Choay, Place Royale est l'une de celles-ci :

Reconstitutions « historiques » ou fantaisistes, destructions arbitraires, restaurations qui ne disent pas leur nom, sont devenues des modes de valorisation courants. Au Canada, le centre du Vieux-Québec, qui figure sur la liste du Patrimoine mondial, est issu d'un vaste projet à finalité nationaliste et touristique, lancé en 1960, qui a conduit à détruire un ensemble d'immeubles anciens pour les reconstruire, sans base scientifique, dans le style de l'architecture française du XVIII^e siècle.⁷⁶⁸

Dans le prolongement de cette réflexion, on peut se demander si l'image de la ville ainsi projetée par reconstitution est si différente de celle fabriquée par les fêtes historiques inventées - et qui se produisent, justement, dans ces lieux reconstruits...

Plus loin, Choay affirme : « un patrimoine sans valeur sociale et conviviale est un leurre ».⁷⁶⁹ Est-ce le cas de Place-Royale ? Le plus sévère des regards critiques demande si on peut réellement parler de sauvegarde du patrimoine. Une telle démarche n'aurait-elle pas cherché à préserver également les traces des siècles

⁷⁶⁸ CHOAY, Françoise, *Op. cit.*, p. 159.

⁷⁶⁹ *Ibid.*, p. 169.

intercalaires entre le Régime français et la deuxième moitié du XX^e siècle⁷⁷⁰ ? Dans la mesure où l'on considère que le quartier est devenu principalement une zone de production de l'industrie touristique, un spécialiste tel Jean-Marie Vincent, par exemple, réfute la validité de la démarche:

Une « valorisation touristique qui se développerait au détriment de l'usage quotidien d'un bien culturel par la communauté héritière aboutirait inéluctablement à la désappropriation, donc à la momification de ce bien. On connaît déjà le résultat de cet embaumement sur certains quartiers historiques. (...) Or la conversion à un usage historique prédominant induit souvent des reconstitutions, des extrapolations, qui privilégient la lisibilité aux dépens de la compréhension. Elle substitue à la jouissance quotidienne de ces lieux un usage épisodique et artificiel par les populations extérieures qui n'y cherchent plus le fil de la continuité patrimoniale mais au contraire le dépaysement, le pittoresque pris ici au sens d'insolite. La contradiction d'usage apparaît ici « essentielle ».⁷⁷¹

La vocation touristique de Place Royale est indéniable. Elle est le centre de cette industrie majeure pour la ville de Québec, avec 6,4 millions de touristes qui dépensent 860 millions de dollars annuellement, générant plus de 21 000 emplois directs et 9 000 indirects.⁷⁷² On connaît la fragilité des sites anciens, dont certains ont été détériorés, paradoxalement, par les conséquences... de leur conservation. Les gestionnaires patrimoniaux de Québec sont très sensibles à cette problématique, particulièrement par leur implication dans l'OVPM. La circulation massive reliée au tourisme, par

⁷⁷⁰ Parmi les exemples, on peut citer les entrepôts Chinic, qui appartenaient à la famille Chiniquy, laquelle a tronqué son nom pour se dissocier de l'apostasie de Charles Chiniquy, prêtre catholique devenu protestant.

⁷⁷¹ VINCENT, Jean-Marie, « Quelles mesures pour une co-habitation ? » dans *Urbanisme*, *Op. cit.*, p. 44-45.

⁷⁷² Site officiel de la Ville de Québec :

<http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/développement/économie.html>

Ces statistiques concernent la ville de Québec, sans distinction des sites. Mais, selon l'Office du tourisme, ce n'est qu'une infime minorité de visiteurs qui fréquente la ville de Québec sans se rendre à Place Royale.

exemple, fait actuellement l'objet d'études d'impact, « conformément au plan d'action sur la gestion des autobus touristiques ».⁷⁷³

Mais la fonctionnalité du site est-elle réellement unidirectionnelle, axée exclusivement sur l'industrie du tourisme et du divertissement ? Prenant pour critère la convivialité, on ne peut nier l'importance de ce site pour les habitants de Québec. Rassembleur, il offre à l'identité nationaliste le fondement de racines françaises. Il offre aussi un lieu de reconnaissance internationale, puisqu'en dépit des « défauts », l'arrondissement n'en fait pas moins partie d'une ville de l'OVPM.

Le site est aussi agent de transmission du patrimoine. Transmission au touriste et au visiteur de loisir, mais aussi éducation populaire, par les diverses démarches didactiques : centre d'interprétation, atelier du patrimoine vivant, démonstrations, visites guidées. La question qui se pose est la même que pour les Médiévales : quel patrimoine transmet-on ? Et de la même façon, on doit reconnaître dans le patrimoine transmis, une proportion importante d'images construites. Car Place Royale est un témoin important de l'histoire de Québec et de la francophonie nord-américaine, mais elle semble être un témoin au discours tronqué. Les traces de l'évolution normale de l'aventure humaine ont été effacées pour réaliser une image uniforme de l'origine française de Québec. Ne peut-on pas dresser de parallèle entre cette démarche et le basculement discursif de la Saint-Jean-Baptiste ? Comment situer cette « politisation » du patrimoine dans le processus de sauvegarde ? On y reviendra.

La revitalisation du quartier de Place Royale a donc été effectuée dans une tout autre perspective que celle du quartier de la Grand'place de Mons. Mons a priorisé la

⁷⁷³ « Gestion des autobus touristiques: un pas de plus de franchi ». Ville de Québec, communiqué de presse, 22 juin 2000. Noter que le Bureau des Relations avec la population a aimablement transféré sur disque compact tous les communiqués issus par la Ville entre janvier 1987 et juin 2000. Le corpus ainsi constitué a permis de porter un regard global sur les positions de la Ville. Sauf mention contraire, les communiqués proviennent de cette source.

prise en considération des facteurs sociaux alors que Québec a misé davantage sur un rôle identitaire et un développement économique lié à l'industrie touristique. Car dans les espaces anciens des centre-ville, devenus rares et précieux, les enjeux économiques sont puissants. L'obligation de rentabilisation pèse lourdement sur le patrimoine, comme le souligne Valéry Patin:

L'économique s'est emparé du patrimoine et le tourisme a été le cheval de Troie de cette redoutable conquête. Par lui, les monuments, sites, musées se sont trouvés contraints de bien vouloir manifester leur capacité à produire des retours d'investissement performants, à atteindre dans les meilleurs délais les équilibres d'exploitation souhaités.⁷⁷⁴

C'est là l'incontournable problème de la rentabilisation économique du patrimoine. On a déjà souligné, citant le professeur Jean Barthélemy, que les indicateurs économiques sont de bien piètres paramètres au regard du patrimoine. Cela s'est démontré dans la gestion du Vieux-Mons et, on le verra, du centre-ville de Québec, où les gestionnaires doivent prendre en compte des facteurs de société, de valeurs et d'humanité. La rentabilité, on l'a vu également, n'est pas nécessairement opérante dans le traitement du patrimoine immatériel, où il est surtout question de lutte contre la disparition imminente, de l'urgence de transmission et d'interventions que l'on pourrait qualifier de « défensives ».

Dans le cas de Place Royale, l'obligation à la rentabilisation dépasse la dimension économique. Outil économique certes, le site porte également une forte connotation emblématique. Elle incarne la présence française en Amérique et symbolise la survie du peuple francophone. Le contenu discursif fut au centre du traitement de ce patrimoine, et le demeure. Québec, capitale politique, s'affirme également comme capitale, dans l'espace et le temps, du fait français nord-américain : « Capitale de toujours, la Cité de Champlain fut le berceau de la Nouvelle-France, d'où

6.3.3 L'APPORT SOCIAL DU PATRIMOINE

- *LE QUARTIER SAINT-ROCH*

Autre pôle de développement ancien de la Basse Ville, le quartier Saint-Roch constitue depuis le XVIII^e siècle un enjeu économique important pour Québec. Son histoire est marquée de deux « âge d'or », et de deux déclin - dont le dernier, plus important, a laissé de lourdes traces que l'on essaie aujourd'hui d'alléger. Le quartier fut remodelé physiquement à trois reprises : par le détournement de la rivière Saint-Charles (Fig. 6.8, page suivante), par la construction de l'autoroute Dufferin-Montmorency, (Fig. 6.9 ci-dessous) et par la transformation de la rue Saint-Joseph en mail couvert (Fig. 6.10).

Fig. 6.9 Construction de l'autoroute, 1975, 1978

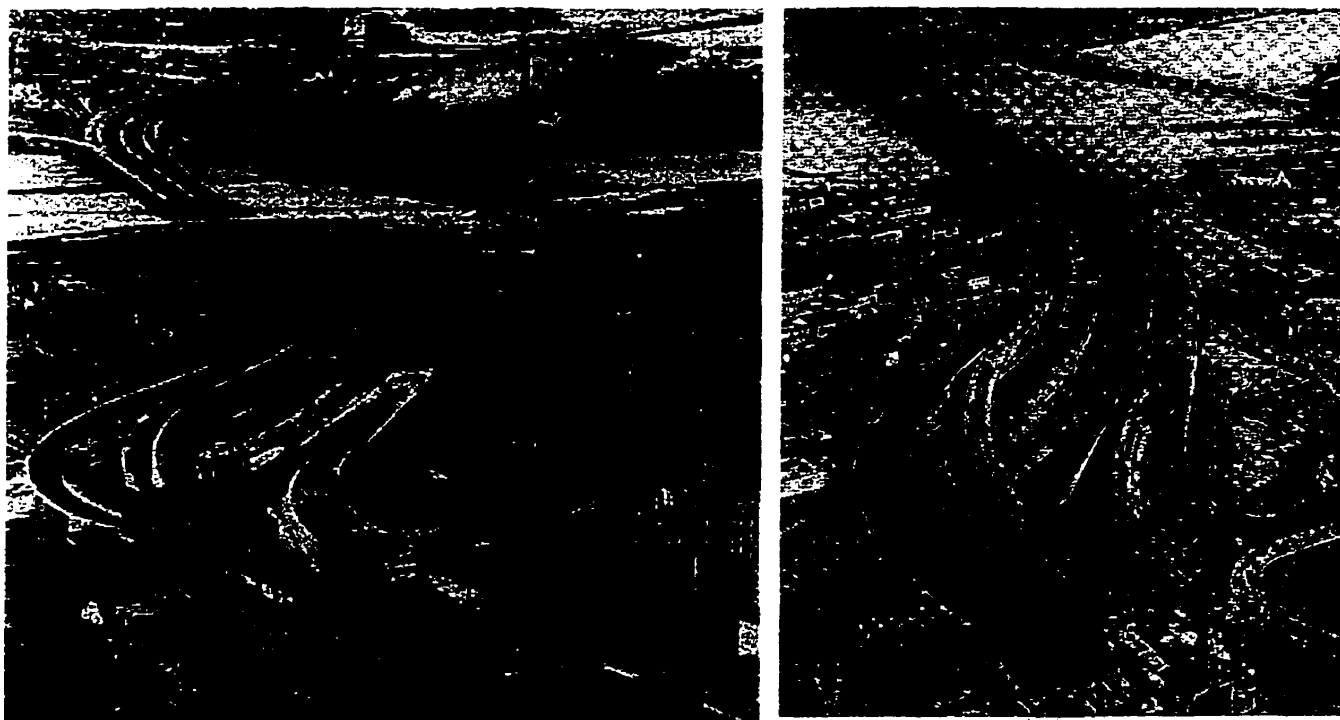


Fig. 6.8 Détournement de la rivière Saint-Charles

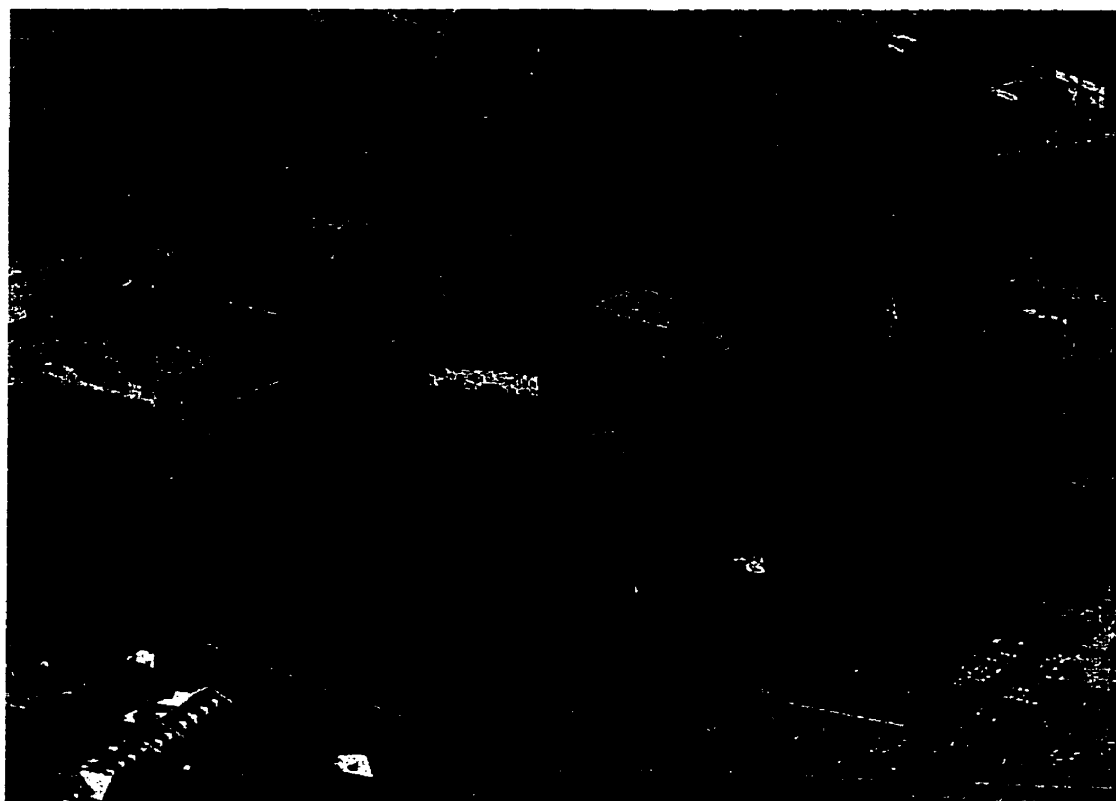
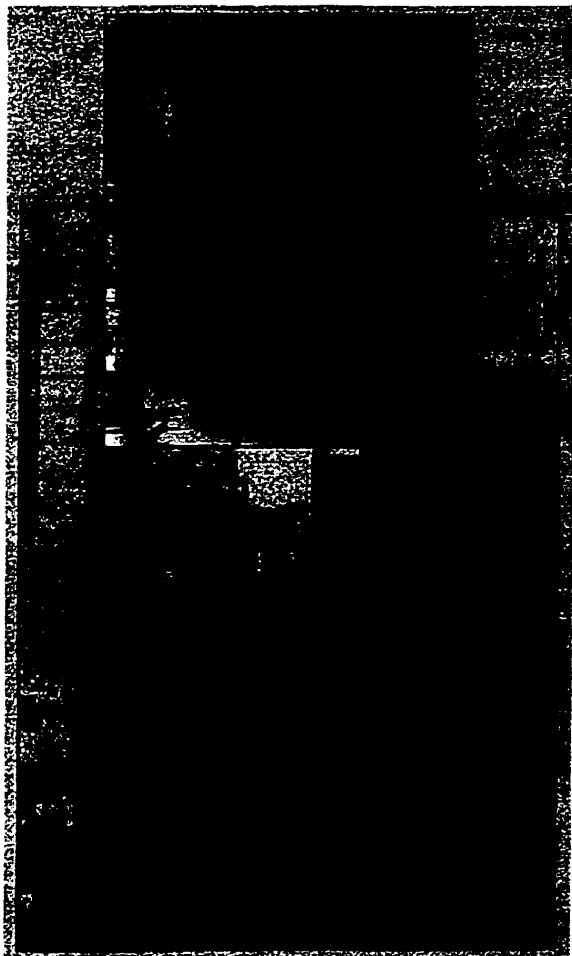


Fig. 6.10 Création du Mail Saint-Roch



Ci-contre : Dépliant publicitaire 1995 (en médaillon, la rue Saint Joseph en 1958)
 Ci-dessous : Maquette 1971 et photo intérieure (sans date)



Les divers programmes de revalorisation dont il fait l'objet aujourd'hui témoignent de son importance centrale dans le développement socio-économique de la ville et s'insèrent dans une continuité historique. Celle-ci explique non seulement les choix gestionnels en vigueur, mais aussi la situation hétérogène du quartier. Il faut l'évoquer brièvement.

Le quartier Saint-Roch est l'un des plus anciens faubourgs de Québec. L'actuelle rue Saint-Vallier, alors le Chemin de la petite rivière Saint-Charles conduisait, dès 1620 au Couvent des Récollets et plus tard, à l'Hôpital Général Notre-Dame-des-Anges, construit en 1693.⁷⁷⁶ Dès la fin du XVIII^{ème} siècle, le quartier recueillit l'expansion démographique provoquée par l'essor des chantiers maritimes puis celle du développement manufacturier. La rivière Saint-Charles qui le sillonnait servait au transport fluvial et abrita, à l'apogée de la période de construction de bateaux de bois, une vingtaine de chantiers navals.⁷⁷⁷ La disparition de cette industrie déstabilisa le quartier, comme d'ailleurs elle affecta l'économie de tout le Bas-Canada. Les derniers chantiers fermèrent entre 1873 et 1875 et Saint-Roch connut une importante période de stagnation. Mais comme rien n'attirait la main-d'œuvre dans les quartiers périphériques, le lieu s'avéra propice au développement de nouvelles fonctions industrielles et commerciales, dès la fin de la Dépression.

Entre 1930 et 1945, 500 usines et manufactures diverses se construisirent dans la Basse-ville. Saint-Roch devint alors l'un des pôles économiques de la ville, réunissant d'importantes manufactures, tel la Dominion Corset⁷⁷⁸, la Rock City Tobacco⁷⁷⁹ et les magasins « les plus réputés et le plus courus », le long de la rue Saint-Joseph « qui affichait alors toute l'enivrante promesse de la modernité industrielle ».⁷⁸⁰ J.B. Laliberté, par exemple, un magasin spécialisée en fourrures, est l'un des joyaux de l'architecture de Saint-Roch. Aujourd'hui, le rez-de-chaussée garde sa vocation commerciale, tandis que les étages sont transformés en condos haut-de-gamme.

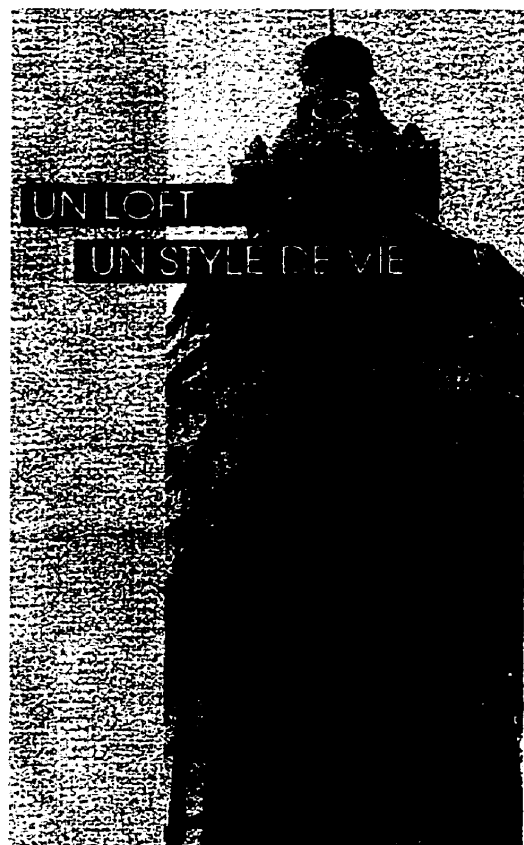
⁷⁷⁶ GAMACHE, Jean-Charles, Histoire de Saint-Roch de Québec et de ses institutions, Québec, Imp. Charrier & Dugale, 1929, p. 287.

⁷⁷⁷ *Ibid.*, p. 327-328.

⁷⁷⁸ Voir à ce propos, l'étude produite par le Laboratoire d'ethnologie urbaine, sous la direction de Jean Du BERGER et Jacques MATHIEU, Les ouvrières de la Dominion Corset, Québec, PUL, 1993.

⁷⁷⁹ Voir GAMACHE, Jean-Charles, *Op. cit.*

⁷⁸⁰ MERCIER, Guy et Sophie MASCOLO, « La place commerciale et la mythologie de l'urbanisme contemporain. Le témoignage de la rue Saint-Joseph à Québec » dans NOPPEN, Luc (dir.), Architecture, forme urbaine et identité collective, *Op. cit.*, p. 59.



Le tissu social était alors dense et la convivialité du quartier, fondamentale, concentrée autour des lieux de religion et de travail. L'architecture, de même que la mémoire collective, en portent des traces nombreuses. La manufacture Dominion Corset s'imposait alors dans le quartier, tant par son architecture que par son impact dans la communauté :

Il ne fait aucun doute qu'une entreprise comme la Dominion Corset a participé étroitement à la dynamisation de pratiques urbaines. Elle a défini les règles de qualification, communication, formation, protection sociale, loisirs, etc., qui la mettaient en rapport d'interdépendance avec les institutions extérieures comme l'école, la sécurité sociale, les lieux associatifs, récréatifs et autres.⁷⁸¹

Aujourd'hui l'ancienne manufacture, rénovée et réaffectée, est un des moteurs du nouveau dynamisme du quartier. On y reviendra.

La deuxième période de prospérité s'étendit jusqu'à la fin des années 1950, alors que s'amorçaient les mouvements de population au profit de nouveaux centres économiques et résidentiels en périphérie. Saint-Roch connut un déclin fulgurant. La désertion de la couche aisée de la population. L'étalement urbain et ses promesses vidèrent les quartiers du centre de 31% de leurs habitants en quelques années⁷⁸², et plus de 5 000 personnes quittèrent Saint-Roch pour la banlieue⁷⁸³. Dès la fin des années 1950, en partie pour satisfaire aux besoins croissants de l'automobile, et en partie par antisémitisme inavoué, on rase les quartiers juif et chinois au profit des nouvelles infrastructures routières.⁷⁸⁴ Alors que durant la guerre 1939-1945, la rue Saint-Joseph était encore une référence en matière de marchandise de luxe⁷⁸⁵, dès 1956 le Rapport Grébert, publié par la Ville de Québec déplorait le délabrement et l'insalubrité des logements du centre-ville⁷⁸⁶. Cinq ans plus tard, le Rapport de la commission d'enquête sur le logement de la Cité de Québec, rapporte que « 41% du territoire de la Cité est inapte à l'habitation. Plus de 80 100 personnes, soit 45% de la population de la Cité dont 20 900 enfants de moins de 15 ans, vivent dans des zones d'habitation inadéquates. »⁷⁸⁷

⁷⁸¹ Du BERGER, Jean et Jacques MATHIEU, *Op. cit.*, p. 128.

⁷⁸² Site officiel du gouvernement du Québec, histoire de la Ville de Québec:
<http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/champs/histoire/histoire.palais.htm>

⁷⁸³ Texte provenant du Bureau du Maire. LÉGARÉ, Suzanne, « Quartier Saint-Roch, Québec »
http://www.centres-villes.qc.ca/pages%20secondaires/dec_99_p.14.htm

⁷⁸⁴ NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET, L'architecture de Saint-Roch. Guide de promenade, Québec, Les Publications du Québec, 2000, p. 5.

⁷⁸⁵ Articles vestimentaires, appareils ménagers, voitures. Références aux annonces publicitaires parues dans Le Soleil, selon un échantillonnage des mois de janvier, mai, août et décembre des années 1939, 1941, 1943, 1945. Collection privée.

⁷⁸⁶ GRÉBER, Jacques, Édouard Fiset et Roland BÉDARD, « Projet d'aménagement de Québec et de sa région », cité dans MERCIER, Guy et Sophie MASCOLO, *Op. cit.*, p. 60-61.

Le quartier Saint-Roch est au cœur géographique et économique de la paupérisation rapide du centre de Québec dans les années 1950-1960. L'étalement urbain consacra le déclin, alors qu'en 1961, la firme Delrano construisit Place Laurier, dans Sainte-Foy, ville de banlieue en expansion rapide. Quelques tentatives de redressement, pourtant décriées aujourd'hui, furent menées dans les années 1970 : la création du Mail Saint-Roch dans le but de contrer la migration des clientèles vers les nouveaux centres d'achats périphériques; l'assainissement des berges de la rivière Saint-Charles par la bétonnisation; la construction de l'autoroute Dufferin pour drainer la circulation automobile⁷⁸⁸; le recyclage des bâtiments industriels en magasins à petite et moyenne surface; et, en 1982, l'érection de la Bibliothèque Gabrielle-Roy et de la Place Jacques-Cartier. L'urbanisme actuel réfute ces tentatives de récupération, posées dans l'option de l'*Urban Renewal*, et des ressources considérables sont aujourd'hui mobilisées pour déconstruire, comme dans le cas du Mail, ou corriger ces entreprises, comme pour la revégétalisation des berges de la rivière Saint-Charles.⁷⁸⁹

Malgré les interventions ponctuelles des années 1970, la dégradation ne fit que progresser de 1980 à 1990. Un bilan dressé en 1996 brosse un portrait d'une population en détresse croissante depuis les vingt dernières années.⁷⁹⁰ En 1996 87,2% des résidents de Saint-Roch sont des locataires et sur 4 140 unités d'habitation occupées, 49,95% sont des logements sociaux (1 138 unités HLM, 930 unités OSBL-COOP). Plus

⁷⁸⁷ Rapport de la commission d'enquête sur le logement de la Cité de Québec (Circulation interne. Document mis à disposition dans le centre de documentation de La Fabrique).

⁷⁸⁸ Il faut noter que la construction de l'autoroute entraîna, en 1971, la démolition de 378 logements, dont seulement 50% furent rebâties ailleurs. CIMON, Jean, Promoteurs et patrimoine urbain, Montréal, Éditions du Méridien, 1991, p. 46.

⁷⁸⁹ Voir, à ce propos, le débat amorcé par Luc Noppen et Lucie K. Morisset dans le rapport de synthèse Patrimoine du quartier Saint-Roch, présenté à la Ville de Québec en 1996. (Circulation interne. Document mis à disposition dans le centre de documentation de La Fabrique).

⁷⁹⁰ Les statistiques qui suivent proviennent toutes du rapport du Groupe de réflexion pour le développement de Saint-Roch, présenté au Service de l'Urbanisme de la Ville de Québec, 1996. (Circulation interne. Document mis à disposition dans le centre de documentation de La Fabrique).

de 25% des unités locatives ont besoin de rénovation. Le résident moyen est nettement moins scolarisé que dans l'ensemble de la région de Québec : 67% des adultes n'ont pas fini leurs études secondaires, contre 51,76% dans les autres quartiers; le quartier est déserté par les jeunes et près du quart des habitants sont âgés de 60 ans ou plus; 61,7% des résidents vivent seuls; l'exclusion sociale présente un problème aigu, aggravé par la politique de désinstitutionnalisation appliquée par Robert-Giffard depuis le « virage ambulatoire » du système de santé québécois, car le Mail Saint-Roch constitue un refuge pour les itinérants. « De ce fait, Saint-Roch est une proie facile pour certains groupes ou bandes qui n'hésitent pas à s'imposer au sein d'une population plus vulnérable », entraînant un sentiment d'insécurité généralisé. Une étude démontre que ce sentiment est un des éléments déclencheurs de la désertion du Mail par les clients de classe moyenne.⁷⁹¹

Durant les années 1980, la Ville de Québec fit le choix de se tourner vers des promoteurs privés pour relancer le quartier. En 1986-1987, la firme torontoise Citicom conçut le projet de La Grande Place, « ensemble multifonctionnel de 150 M\$ (devant être) réalisé dans les terrains vagues situés au centre du quartier Saint-Roch. »⁷⁹² Les démolitions préparatoires accentuèrent la dégradation du quartier, créant au pied de la falaise un trou béant qui demeura près de 15 ans. Le projet prévoyait la construction de deux tours à bureau de 15 à 16 étages, d'un hôtel de 325 chambres sur 12 étages et d'une tour d'habitation grand luxe de 320 logements, également sur 12 étages, de même que le prolongement de l'autoroute Dufferin-Montmorency.⁷⁹³

La suite n'est pas sans rappeler l'incident montois : un article percutant éveille l'opinion publique et déclenche une réaction en chaîne dont les effets se font encore

⁷⁹¹ Étude de revitalisation du Mail Centre-ville. Résultat du sondage auprès de la clientèle, document photocopié (Circulation interne. Document mis à disposition dans le centre de documentation de La Fabrique).

⁷⁹² CIMON, Jean, Promoteurs et patrimoine urbain, *Op. cit.*, p. 142.

sentir. Intitulé « Un héritage urbain menacé. Québec : l'UNESCO a-t-elle eu tort ? »⁷⁹⁴, l'article interpellait l'opinion publique :

Le projet de La Grande Place est présenté comme un développement qui va donner un « cœur » à la ville de Québec. La Place Ville-Marie ou le Complexe Desjardins ont-ils donné un cœur à Montréal ? Ces grands ensembles immobiliers, parce qu'ils sont gigantesques et possèdent la plupart du temps la caractéristique d'être isolés dans la trame urbaine, fragmentent les centres-villes (sic) au lieu de les unifier.⁷⁹⁵

La mobilisation des citoyens se concrétisa par la création du Comité de sauvegarde du quartier Saint-Roch, qui exigea la tenue d'une consultation populaire.⁷⁹⁶ Dans son mémoire, le Comité y réclamait la priorité de l'habitation et le retour à une échelle humaine du quartier.⁷⁹⁷ Le projet de La Grande Place devint l'enjeu d'une élection municipale. Une participation de 62% (exceptionnelle pour une élection municipale) porta au pouvoir l'équipe encore en poste au moment de cette rédaction, avec 16 conseillers sur une possibilité de 21 pour un premier mandat et 16 conseillers sur 20, pour un deuxième. La nouvelle administration changea totalement le traitement du quartier et implanta le projet RevitalisAction Saint-Roch⁷⁹⁸, proposant de mener cette vaste entreprise depuis plusieurs angles :

- la redensification résidentielle,
- la revalorisation architecturale,
- le rétablissement d'espaces verts et

⁷⁹³ HULBERT, François, Essai de géopolitique urbaine et régionale. La comédie urbaine de Québec, Montréal, Éditions du Méridien, 1994, p. 527.

⁷⁹⁴ MARSAN, Jean-Claude, « Un héritage urbain menacé. Québec: l'UNESCO a-t-elle eu tort ? », Le Devoir, 28 mars 1987.

⁷⁹⁵ *Ibid.*

⁷⁹⁶ Le Rapport Quesnel (Québec 1991) est une synthèse des 60 mémoires présentés lors de cette consultation.

⁷⁹⁷ La Grande Place, une proposition d'aménagement. Mémoire déposé par le Comité de Sauvegarde du Quartier Saint-Roch à la Ville de Québec, le 8 mai 1987.

⁷⁹⁸ Voir rapport et mise à jour du concept dans Quartier Saint-Roch. Concept de revitalisation et plan d'action 1999, CDÉU. (Circulation interne. Document mis à disposition dans le centre de documentation de La Fabrique).

➤ **L'implantation d'une forte activité tertiaire.**⁷⁹⁹

Selon la nouvelle orientation de la Ville de Québec, en effet, l'objectif premier de l'intervention dans Saint-Roch était de « Ramener des travailleuses et des travailleurs au cœur de la capitale ».⁸⁰⁰ La similitude avec la démarche montoise est considérable. Pour mémoire, les lignes directrices du Plan de structure comprenaient cinq éléments, dont la définition d'une **politique résidentielle** et d'une **politique des espaces verts**, l'établissement de lignes de forces de la **conservation du patrimoine bâti** et la **restructuration des fonctions urbaines**. On retrouve clairement ces éléments dans la démarche québécoise les principes directeurs de la conservation intégrée.

On pourrait supposer logiquement que les premières entreprises pour la rénovation du quartier soient de nature économique et immobilière : le réaménagement d'un édifice abandonné, la construction de nouveaux logements sur des terrains vacants, etc. Or, étonnamment, le premier projet est de nature socio-récréative : la création d'un parc urbain, le Jardin de Saint-Roch. Aménagé au coût de 5,5M \$, avec arboretum, kiosque et fontaine, il offre aux résidents un lieu de convivialité exceptionnel avec une esthétique d'avant-garde (Fig. 6.12 Le jardin de Saint-Roch, page suivante).

⁷⁹⁹ Un quartier renouvelé, une capitale renforcée. Un plan d'action pour le quartier Saint-Roch, Service de l'Urbanisme de la Ville de Québec, novembre 1990 (Circulation interne. Document mis à disposition dans le centre de documentation de La Fabrique).

⁸⁰⁰ « Un quartier bien vivant ». Site officiel de la Ville de Québec :

<http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/decouvrir/dossiers/saint-roch/vivant.html>

Fig. 6.12 Le jardin de Saint-Roch



Le jardin semblait alors un luxe insolite dans ce quartier délabré. « À cet endroit, disait le Maire L'Allier, les critiques négatives étaient nombreuses. Pourquoi investir dans un parc ? Mais nous connaissions la réponse; il suffit maintenant de constater tout ce qui a découlé de cette action! »⁸⁰¹. D'entrée de jeu, donc, administration municipale misait sur l'amélioration de l'environnement, postulant qu'un espace attractif générerait une perception plus positive de ce quartier; postulant aussi que l'amélioration de l'environnement est à la fois la source et le produit de la rénovation urbaine. La restauration de la convivialité de quartier par l'aménagement d'espaces verts constituait donc l'amorce du réaménagement de Saint-Roch. Sur le même principe qu'à Mons, d'ailleurs, où « la politique de revitalisation du centre (...) ne peut se concevoir que parallèlement à une amélioration de l'environnement et notamment de ses espaces verts ».⁸⁰²

L'aménagement de ce parc fut suivi immédiatement par la réaffectation de deux sites industriels abandonnés : l'ancienne fonderie F.-X. Drolet et l'ancienne manufacture Dominion Corset (pages suivantes Figs. 6.13 vue aérienne de l'édifice en 1978, Fig. 6.14 vue intérieure en 1950 et après réaménagement). Le premier loge des services municipaux, alors que le premier, rebaptisé La Fabrique abrite, entre autres, l'École des Arts visuels de l'Université Laval et les quelque 150 employés du Centre de développement économique et urbain (CDÉU)⁸⁰³.

⁸⁰¹ Entrevue avec le Maire Jean-Paul L'Allier, citée dans LÉGARÉ, Suzanne, « Quartier Saint-Roch, Québec » http://www.centres-villes.qc.ca/pages%20secondaires/dec_99_p.14.htm

⁸⁰² BARTHÉLEMY, Jean, *Mons. Revivre en ville*, *Op. cit.*, p. 27. Référence à la Troisième partie, chapitre 5.

⁸⁰³ Voir, à ce propos, les communiqués de presse suivants: « Achat et recyclage de la Dominion Corset. La Ville et le secteur privé y consacreront 13,2 millions » (André Chamorel, 12 mai 1992) ; « Un bâtiment, un quartier, une histoire » (Michaëlle Thomas, Service des communications et des relations publiques de la Ville de Québec, 2 décembre 1993) ; « Recyclage de l'ancien édifice de la Dominion Corset. Un des plus beaux bâtiments industriels de Québec revit » (Isabelle Gingras, 3 décembre 1993). Voir également BROUSSEAU, Carole, « La Fabrique, symbole d'une renaissance », dans ARQ (avril 1994).

Haut : Fig. 6.13 Vue aérienne de la Dominion Corset ;
Bas et page suivante : : Figé 6.14 Vues intérieures. 1944 et 1999

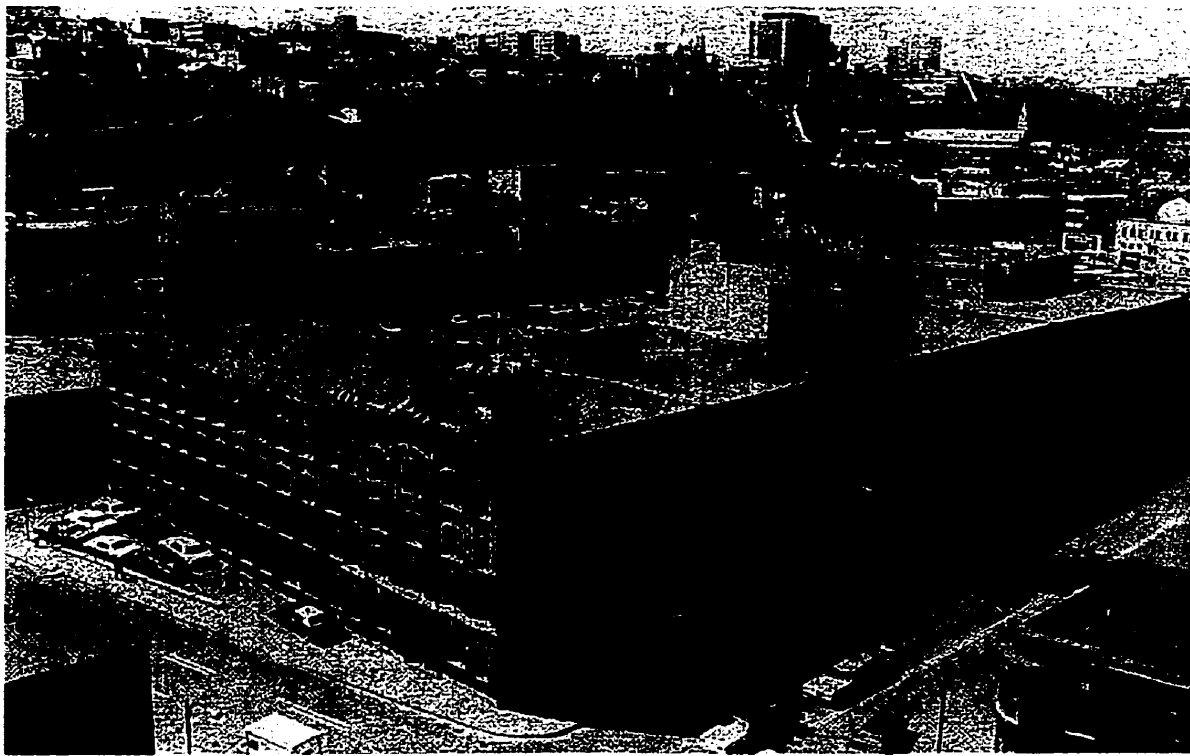
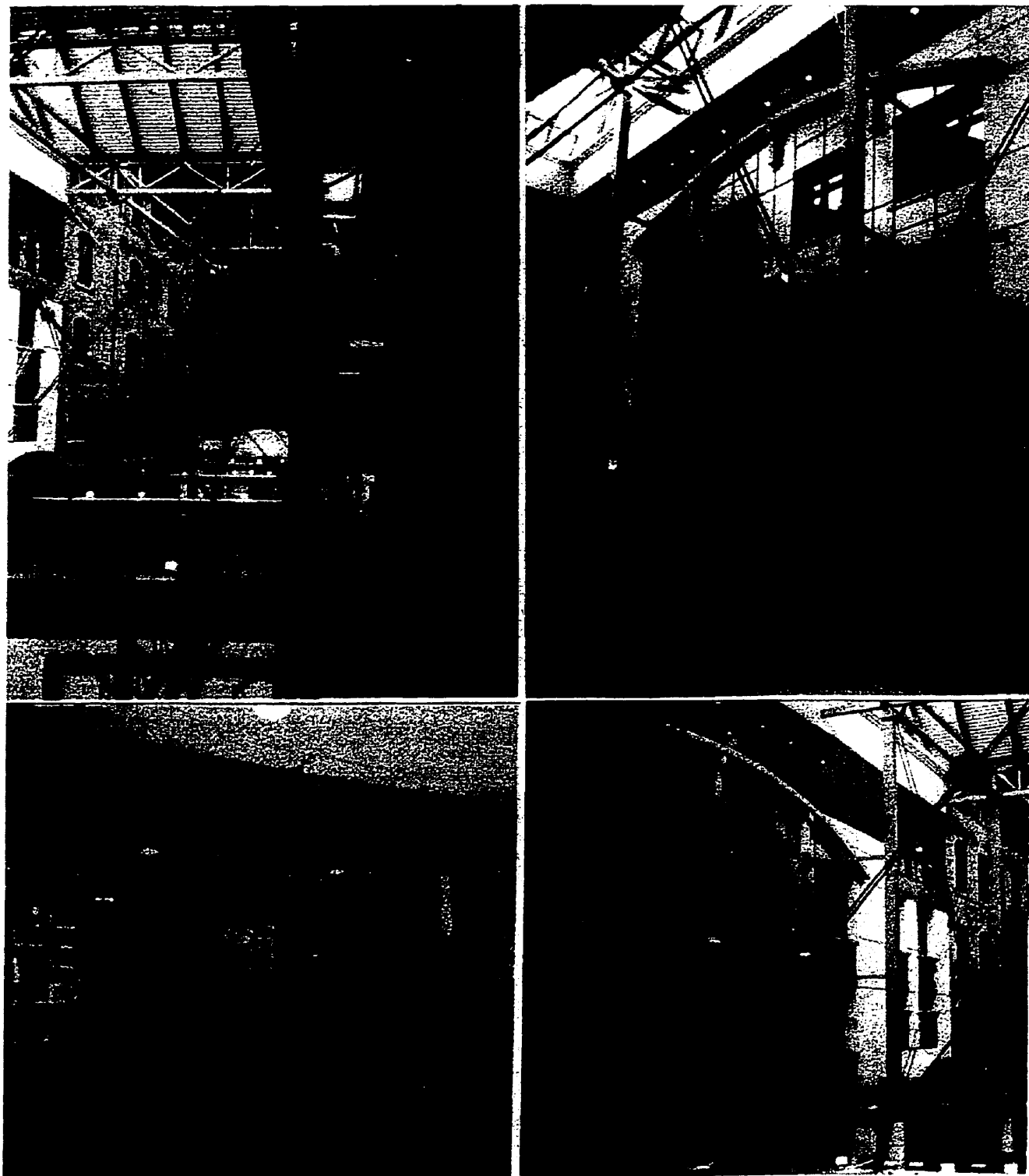


Fig. 6.13 (suite) L'intérieur après réaménagement



Par ailleurs, la conservation du patrimoine bâti comprend des mesures telles que la mise en valeur de l'esthétique des façades et la réhabilitation des intérieurs selon les usages prévus, l'arborisation des artères et l'aménagement de nombreuses mini-places, la réanimation de la rue Saint-Joseph par la reconversion du Mail Saint-Roch en rue ouverte, le désenclavement de l'église Saint-Roch et le rétablissement d'une place publique devant son parvis.

La réaffectation de l'ancienne Dominion Corset constitue un exemple marquant dans la démarche québécoise⁸⁰⁴. En effet, l'édifice occupé par le CDEU et l'université est l'un des symboles architecturaux du quartier et un témoignage révélateur de son passé, selon Jean Du Berger et Jacques Mathieu :

Le bâtiment rappelle une fonction propre à une ville, à un temps, à un quartier. Ce vestige de brique incarne, mieux que toute autre trace, un contexte socio-économique, un environnement urbain et un mode de vie. (...) Si les fonctions initiales du bâtiment ont perdu leur pertinence, sa préservation s'est imposée toutefois, en signe de mémoire et en guise de continuité. La transformation des fonctions de l'édifice a dû s'adapter aux réalités du présent. Cette réalisation, tout en préservant les intentions de l'architecte Georges-Émile Tanguay, vise moins à valoriser la réussite de certains hommes d'affaires et le prestige de leur entreprise qu'à faire ressortir son intégration cohérente et dynamique à l'histoire d'une pratique architecturale et à la vie d'un quartier. Elle symbolise une fonction antérieure et propose une nouvelle cohérence qui s'inscrit dans l'espace et dans le temps.⁸⁰⁵

La Ville de Québec reconnaissait « la grande valeur patrimoniale du bâtiment »⁸⁰⁶ et, selon le Concept d'aménagement, la restauration devait donc respecter à la fois le rôle mémoriel du lieu, puisque celui-ci constitue la trace irremplaçable d'une réalité

⁸⁰⁴ Voir à ce propos Un quartier renouvelé, une capitale renforcée. Un plan d'action pour le quartier Saint-Roch, *Op. cit.*

⁸⁰⁵ *Ibid.*, p. 136.

⁸⁰⁶ Ville de Québec, communiqué de presse, 12 mai 1992.

vétuste, et sa vocation économique nouvelle (voir Fig.9.17 fiche signalétique de l'édifice). La requalification architecturale et fonctionnelle de La Fabrique, effectuée au coût de 9,5 M\$, prévoyait la préservation de l'enveloppe et l'accommodement intérieur d'espaces communs, de services, de quais de réception, d'une circulation verticale.⁸⁰⁷

Reconstitution extérieure, réaménagement intérieur : ne retrouve-t-on pas là l'expérience de Place Royale ? Il apparaît que la différence fondamentale se situe dans l'utilisation contextuelle. Dans ce dernier cas, en effet, l'usage des bâtiments est en rupture fonctionnelle avec la trame urbaine initiale : désappropriation et délocalisation des habitants d'origine, surspécialisation des commerces, monopolisation du territoire par l'industrie touristique et enfin, survalorisation de la fonction symbolique, au détriment d'un discours architectural évolutif plus fidèle à la réalité du quartier; dans le cas de La Fabrique, cependant, le traitement patrimonial global dans lequel s'insère la réhabilitation n'impose pas au quartier une redéfinition de son identité. L'édifice reste intégré à son environnement premier, tant par son apparence extérieure, essentiellement inchangée, que par son utilisation intérieure compatible à sa vocation initiale d'agent économique. C'est justement la capacité d'adaptation de cette vocation économique aux réalités contemporaines de la cité qui est l'enjeu de sa sauvegarde.

Le projet RevitalisAction Saint-Roch s'appuie donc sur la « forme » du quartier, c'est-à-dire la qualité de son patrimoine architectural, de même que sur le « fond », sa fonction de zone d'habitation et d'économie tertiaire. Une certaine place, d'importance relative mais néanmoins réelle, est accordée au patrimoine immatériel : les anciens sites industriels sont clairement marqués comme tels et la mémoire ouvrière du quartier semble encore très présente. Dans les quartiers bordant le Grand-Hornu, les corons évoquent la vie minière, et les maisons plus cossues, la présence des patrons mieux nantis. De la même façon, les logements de travailleurs impriment à Saint-Roch

⁸⁰⁷ La Ville de Québec avait acquis l'édifice au coût de 3,7 M\$, de son propriétaire M. Gruenwald. Ville de Québec, communiqué de presse, 12 mai 1992.

l'identité prolétaire du quartier, à laquelle sont maintenant intégrées les quelques maisons bourgeoises de « notables de la place » du XIXe siècle.⁸⁰⁸

La préservation de la mémoire ouvrière du quartier semble être une préoccupation à la fois des résidents et des gestionnaires. Les uns comme les autres conçoivent des activités en ce sens, parmi lesquelles :

- Le centre d'interprétation de la vie des travailleuses de l'usine, situé à l'entrée de l'édifice La Fabrique
- L'aire d'interprétation incorporée dans l'ancienne usine F-X Drolet, témoignant de la reconversion industrielle suivant la fermeture des chantiers navals
- Les circuits touristiques « *Colères et tragédies : une histoire des fléaux et des tensions sociales des faubourgs* » et « *Émeutes, incendies maladies : la dure intégration des immigrants et la richesse historique méconnue de ces quartiers* »⁸⁰⁹

Cet intérêt mémoriel est-il un phénomène transitoire, une question de mode ? On peut le craindre, particulièrement si le patrimoine de ce quartier, en cours de transformation irréversible, ne fait pas l'objet d'un intérêt pédagogique. Jusqu'à présent, il semble qu'aucune école ne cherche à sensibiliser ses élèves aux particularités de Saint-Roch⁸¹⁰ - qui, pourtant, constituerait un terrain fécond de réflexion sociale ou d'observation *in situ* de l'évolution économique de la ville. À cet égard, on ne peut passer sous silence l'ébullition du contexte scolaire québécois actuel. La réforme scolaire en cours d'implantation (2000-2003) est en voie de remplacer l'enseignement cloisonné par le concept de « l'apprentissage par compétence ». Ainsi, dans le cours intitulé « histoire et éducation à la citoyenneté », les compétences à acquérir sont les suivantes :

⁸⁰⁸ NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET, L'architecture de Saint-Roch. Guide de promenade, p. 46-47.

⁸⁰⁹ Activités organisées par La compagnie des six-associés, en collaboration avec la Ville de Québec et le Gouvernement du Québec (MACC).

⁸¹⁰ Un appel téléphonique aux responsables des programmes de « formation civile » et « histoire » des deux principales commissions scolaires de Québec (CS Les Découvreurs et CS de la capitale) a confirmé cette assertion intuitive. Elle fut définitivement confirmée lors de la réunion spéciale citée dans la note suivante.

- compétence 1 : Rendre compte de la continuité d'une société à un moment donné et de son apport possible à la société actuelle
- compétence 2 : Rendre compte d'éléments de changement et de manifestations de changement au sein d'une société
- compétence 3 : Rendre compte de la diversité d'une société (ou des groupes au sein d'une société) à un même moment et des rapports qu'elles peuvent entretenir⁸¹¹

Il va sans dire que le patrimoine immobilier situé dans l'environnement immédiat d'une école, de même que le patrimoine immatériel et matériel mobilier s'y rattachant, constitueraient un terrain de choix pour l'atteinte de ces objectifs. Le potentiel d'utilisation de l'architecture et de la mémoire orale de Saint-Roch est phénoménal et l'on imagine facilement l'impact qu'aurait, sur la conservation du patrimoine, une telle sensibilisation des publics, d'abord le public scolaire puis multigénérationnel. Il ne s'agit plus uniquement de transmission patrimoniale; il s'agirait plutôt d'une intégration profonde - à un tout autre niveau que les contributions socio-économiques - dans la mentalité des résidents du quartier, intégration opérée depuis l'enfance, et qui contribuerait certainement à développer, à long terme, une nouvelle attitude envers le patrimoine.

Dans un tout autre ordre d'idée, on constate que le choix des nouvelles activités économiques attirées dans le quartier témoigne de l'orientation adoptée par la Ville : « La stratégie actuelle de revitalisation du quartier Saint-Roch mise sur la consolidation de la fonction résidentielle et l'implantation de diverses activités reliées à la culture, à

⁸¹¹ Réunion spéciale de présentation des projets belges d'éducation au patrimoine, dont « Les sens du patrimoine » et « L'école adopte un monument » (présentés par l'auteur de cette thèse), les Classes du patrimoine du Grand-Hornu (présentées par Mmes Busine et Willems, respectivement conservateur et directrice de la promotion de Grand-Hornu Images) au Comité de programme d'histoire et d'éducation à la citoyenneté, Ministère de l'Éducation, direction des programmes scolaires, le 19 avril 1999. Au moment de la rédaction, le document cité en texte n'est qu'à l'état de brouillon. Merci au Comité pour l'autorisation exceptionnelle de citation malgré l'état préliminaire des travaux.

l'enseignement et aux nouvelles technologies. »⁸¹² Le secteur tertiaire, particulièrement celui des domaines de pointe, forme le noyau dur de l'activité économique du quartier et sa perspective de développement. En moins de quatre ans, plusieurs institutions et organismes de recherche, d'enseignement et de technologie se sont installés, dont, en plus des deux mentionnés *supra*, :

- la coopérative culturelle Méduse, regroupant 11 organismes
- le siège social de l'Université du Québec et de la Télé-Université, au coût de 16 M\$, créant 270 emplois
- L'École nationale d'administration publique, pour quelque 625 employés et étudiants
- Les Ateliers, un aménagement de 33 ateliers d'une superficie moyenne de 1 120 p.c., un projet d'environ 3 M\$
- le Regroupement des écoles de métiers d'arts, réunissant 350 personnes
- la centrale de l'enseignement du Québec, avec 125 employés⁸¹³

Enfin, en décembre 1999 le gouvernement du Québec annonçait la création du Centre national des nouvelles technologies de Québec, et son installation dans des immeubles restaurés au coût de 33 M\$.⁸¹⁴ À cet égard, la démarche menée à Saint-Roch rappelle celle du Grand-Hornu. Complexe industriel désaffecté entouré d'une zone résidentielle défavorisée, celui-ci est en voie d'assurer sa revalorisation par le créneau des secteurs de pointe et de l'art. On se souviendra, par exemple, qu'on y retrouve le Centre de Technologies Avancées, où l'on effectue des recherches sur la technologie et les nouvelles formes de l'art, et le futur Musée des arts contemporains de la Communauté française de Wallonie.⁸¹⁵

De même, pour le quartier Saint-Roch comme dans le centre ancien de Mons, le partenariat entre l'administration publique et l'entreprise privée est un facteur déterminant. Entre 1992 et mi-2000, un total de quelque 225 M\$ a été investi dans la

⁸¹² Ville de Québec, communiqué de presse, 13 avril 1999.

⁸¹³ Site officiel: <http://www.ville.quebec.ca.decouvrir.saint-roch,dossiers.realisations.html>

⁸¹⁴ Ville de Québec, communiqué de presse, 17 juin 1999.

⁸¹⁵ Voir, si besoin, le prétest, en Première partie, chapitre 1.

revalorisation du quartier⁸¹⁶. Plus de 40% de ces sommes parvenaient du secteur privé, le reste provenant des trois paliers gouvernementaux réunis, dont le gouvernement fédéral, à hauteur de 4,6M\$ pour l'infrastructure routière du quartier.⁸¹⁷

Le profil démographique des résidents reflète la re-centration des fonctions économiques dans des nouvelles activités d'enseignement, d'art et de technologie. Selon le maire L'Allier, « Les entreprises de ce type recherchent un environnement stimulant au plan de la créativité. C'est donc une clientèle de jeunes professionnels, d'étudiants ou d'artistes qui s'installe maintenant au centre-ville. L'effervescence qui anime Saint-Roch est due, en grande partie, à la vitalité que ces nouveaux arrivants lui donnent »⁸¹⁸. En effet, la situation du logement a profondément changé depuis 1992. En décembre 1999, on dénombrait 442 nouvelles unités d'habitation et plus de 300 logements rénovés⁸¹⁹. « Ces projets ont tous permis la restauration d'immeubles existants, sauf le projet Côté Jardin (90 logements) qui est une construction neuve »⁸²⁰.

Selon deux résidentes rencontrées dans l'édifice de La Fabrique⁸²¹, le tissu urbain est en voie de rétablissement : la vie de quartier se reconstitue, autour des infrastructures récréatives nombreuses (parc Victoria, parc de la jeunesse, abords de la

⁸¹⁶ Quartier Saint-Roch. Concept de revitalisation et plan d'action 1999, *Op. cit.*, p. 5. Voir aussi « Travaux d'infrastructures Canada-Québec. Phase I Bilan positif avec 40M\$ en travaux », communiqué de presse, 26 août 2000.

⁸¹⁷ Données compilées à partir des trois tableaux apparaissant dans LÉGARÉ, Suzanne, « Quartier Saint-Roch, Québec »

http://www.centres-villes.qc.ca/pages%20secondaires/dec_99_p.14.htm

⁸¹⁸ Ville de Québec <http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/commhtml/512.html>

⁸¹⁹ *Ibid.*

⁸²⁰ Site officiel de la Ville de Québec :

<http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/decouvrir/dossiers/saint-roch/realisations.html>

⁸²¹ L'une réside dans un immeuble locatif du quartier depuis plus de 13 ans, occupant un logement de trois chambres. Il ne s'agit pas d'un bâtiment rénové dans le cadre de RevitalisAction Saint-Roch, mais elle note toutefois que son propriétaire veille à un meilleur entretien depuis l'amélioration générale du quartier ; la deuxième habite depuis deux ans dans un condominium des Lofts de la Couronne (ancienne Brasserie Champlain). Les deux occupent des postes reliés au secrétariat du CEDU (Ville de Québec). Le recours à leur témoignage ne prétend aucunement à la représentativité, et relève des impondérables de la recherche.

rivière Saint-Charles, Jardin de Saint-Roch) et elles affirment se sentir bien intégrées à la vie de quartier. Questionnées sur la composition de la population du quartier, elles soulignent la présence importante d'étudiants et fonctionnaires, et le nombre élevé de familles monoparentales. Cette impression fut confirmée par les chiffres de Statistique Canada et de la Ville de Québec : sur un nombre total de familles s'élevant à 1 225, 31,8% sont monoparentales.⁸²² Comparativement, l'un des quartiers voisins, le Vieux-Limoilou, présente un ratio de 29,1% et le quartier entourant Place-Royale, une proportion de 18,3%.⁸²³

Les deux résidentes soulignent aussi qu'elles reconnaissent l'écart entre un groupe de résidents économiquement favorisé et un groupe moins privilégié. La pauvreté généralisée de la population initiale de Saint-Roch est en effet un phénomène persistant. L'itinérance reste concentrée dans ce quartier et la transformation du Mail Saint-Roch en rue ouverte cristallise le problème. Comment réhabiliter le quartier sans en chasser les résidents ? Peut-on y assurer la mixité des groupes sociaux ? Le rapport de 1996 affirmait : « les effets de l'amélioration de l'habitation se traduisent par une itinérance dans le quartier, voire même le départ vers Limoilou et Saint-Sauveur des personnes les plus vulnérables et à faibles revenus qui n'ont pu faire face aux nouveaux loyers ou n'ont pu revenir au terme des travaux ».⁸²⁴ Assiste-t-on au même remplacement de la population que celui de Place Royale ?

⁸²² Ces données soulèvent une interrogation: en 1994, le Groupe de réflexion pour le développement de Saint-Roch affirmait que « contrairement à ce que les gens croient, Saint-Roch a un taux de monoparentalité plus bas que ce que l'on voit dans la région : 9,5% ». Est-ce une question de différence méthodologique ? Est-il possible que le taux se soit à ce point modifié en six ans ? Le cas échéant, est-ce un signe de paupérisation ou, au contraire, d'un meilleur accueil fait à certains groupes sociaux en situation précaire ?

⁸²³ Statistique Canada, Recensement de 1997, données citées dans

<http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/decouvrir/dossiers/saint-roch/chiffres.html>

⁸²⁴ Groupe de réflexion pour le développement de Saint-Roch, présenté au Service de l'Urbanisme de la Ville de Québec, *Op. cit.*, p. 2.

Ce problème constitue l'un des effets pervers fréquent dans ce genre de démarche. La Ville en est consciente :

Bien que la renaissance du centre-ville puisse éventuellement attirer certains équipements de nature touristique et régionale, elle vise avant tout à **créer un milieu de vie animé, attrayant et sécuritaire, et à permettre à la population locale d'avoir accès aux emplois qui seront créés.** La Ville profitera ainsi des leçons tirées des expériences étrangères de revitalisation et les adaptera à ses conditions environnementales, sociales et économiques.» Ces principes se traduisent, entre autres, par « le support à la création de nouveaux logements et au suivi de l'évolution de la tenure et des prix des stocks existants ».⁸²⁵

En outre, la Régie du logement plafonne l'augmentation du prix des loyers, limitant ainsi la possibilité de spéculation foncière⁸²⁶. Selon la plus ancienne des deux résidentes, la réhabilitation récente du quartier n'a eu qu'une incidence limitée sur le prix de son loyer. Il lui semble que la plupart des familles présentes lors de son arrivée dans le quartier ont conservé leur habitation, laissant supposer un déplacement minimum des résidents locataires. Cependant, seul un relevé socio-démographique - qui serait encore prématuré - confirmerait cette impression. De même, les effets à long terme sur les quartiers avoisinants se feront connaître au cours des années à venir. Certains résidents de Limoilou dénoncent la présence nouvelle de bandes de motards criminalisés et d'activités de prostitutions, phénomène qu'ils relient à la réhabilitation de Saint-Roch et à la migration d'une partie de sa population.

Par ailleurs, on constate jusqu'à présent un certain nombre d'effets positifs sur la population d'origine. Comme dans les quartiers de corons entourant le Grand-Hornu, le redressement esthétique (*revamping*, selon l'expression belge) du patrimoine

⁸²⁵ Quartier Saint-Roch. Concept de revitalisation et plan d'action 1999, *Op. cit.*, p. 10.

⁸²⁶ Organisme provincial de contrôle des conditions du marché résidentiel locatif. Selon cette réglementation, un propriétaire doit justifier toute hausse de loyer par des réparations correspondantes.

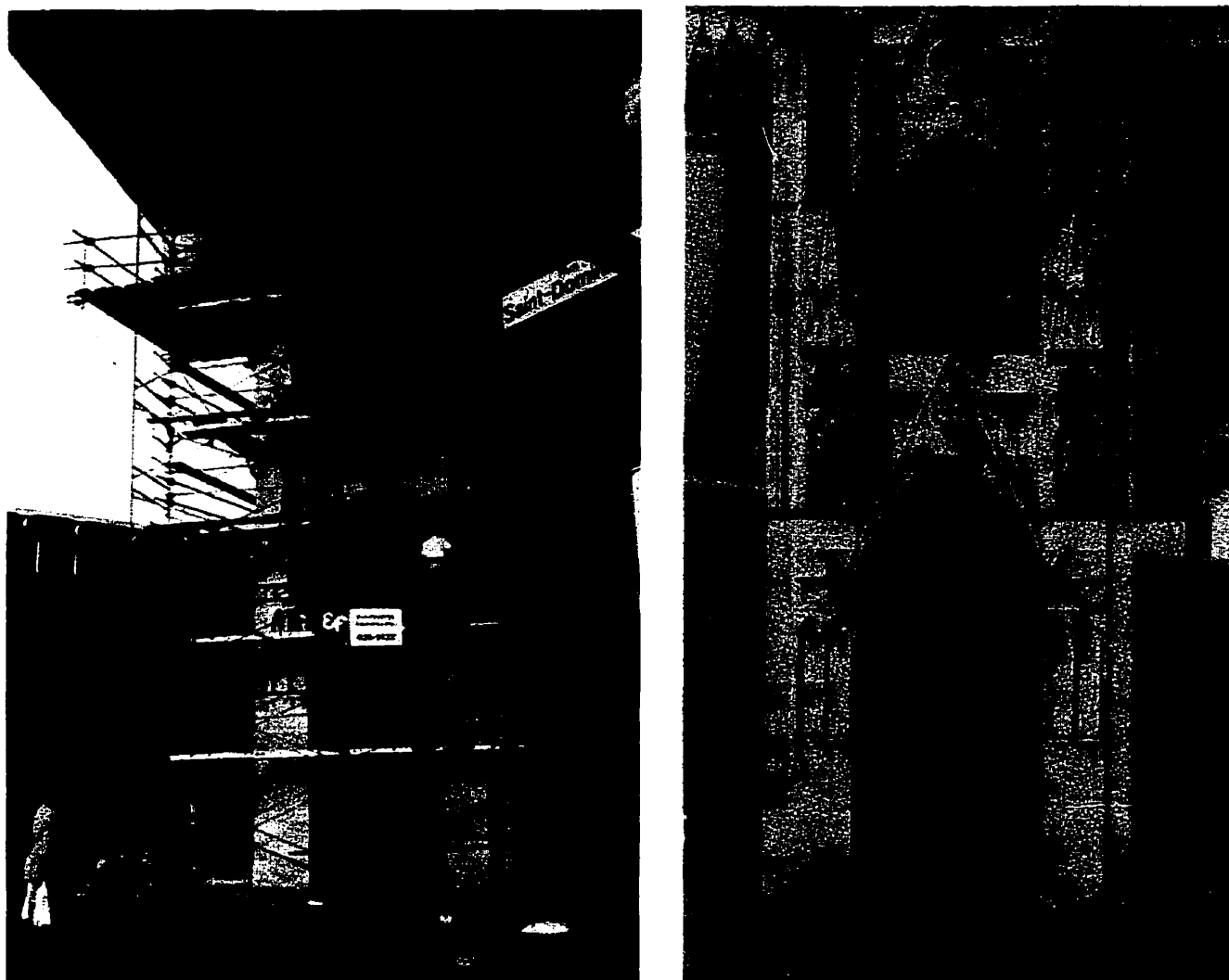
architectural génère un effet d'entraînement : les propriétaires de petits commerces et édifices locatifs nettoient et repeignent leur façade et profitent de subventions municipales pour procéder à des améliorations (intérieures et extérieures) et mettre en valeur les particularités architectoniques de leur édifice. On note ainsi le développement d'une nouvelle fierté communautaire, qui se remarque également l'absence de vandalisme du Jardin de Saint-Roch, pourtant un lieu éminemment vulnérable à ce problème urbain⁸²⁷. De même, l'aménagement des dessous de l'autoroute Dufferin en « parc de l'art urbain » offrant aux adeptes du graffiti un lieu circonscrit, a considérablement concentré cette activité en cet endroit. En prolongement de cette démarche, l'étonnant projet Graff-zone vise « la mise en valeur des piliers de l'autoroute Dufferin-Montmorency par la création de fresques et de murales »⁸²⁸. L'une d'elles, la réalisation en trompe-l'oeil d'un portail de cathédrale, offre une conclusion visuelle éloquente à l'automobiliste qui quitte le quartier Saint-Roch...

Page suivante : Fig.6.15 Trompe-l'œil sur les piliers de l'autoroute Dufferin-Montmorency

⁸²⁷ Cette absence de vandalisme contrastant avec la réputation du quartier, on a voulu la confirmer par une brève enquête sur place, questionnant trois résidents et un policier. Juin 1999.

⁸²⁸ Quartier Saint-Roch. Concept de revitalisation et plan d'action 1999, *Op. cit.*, p. 11.

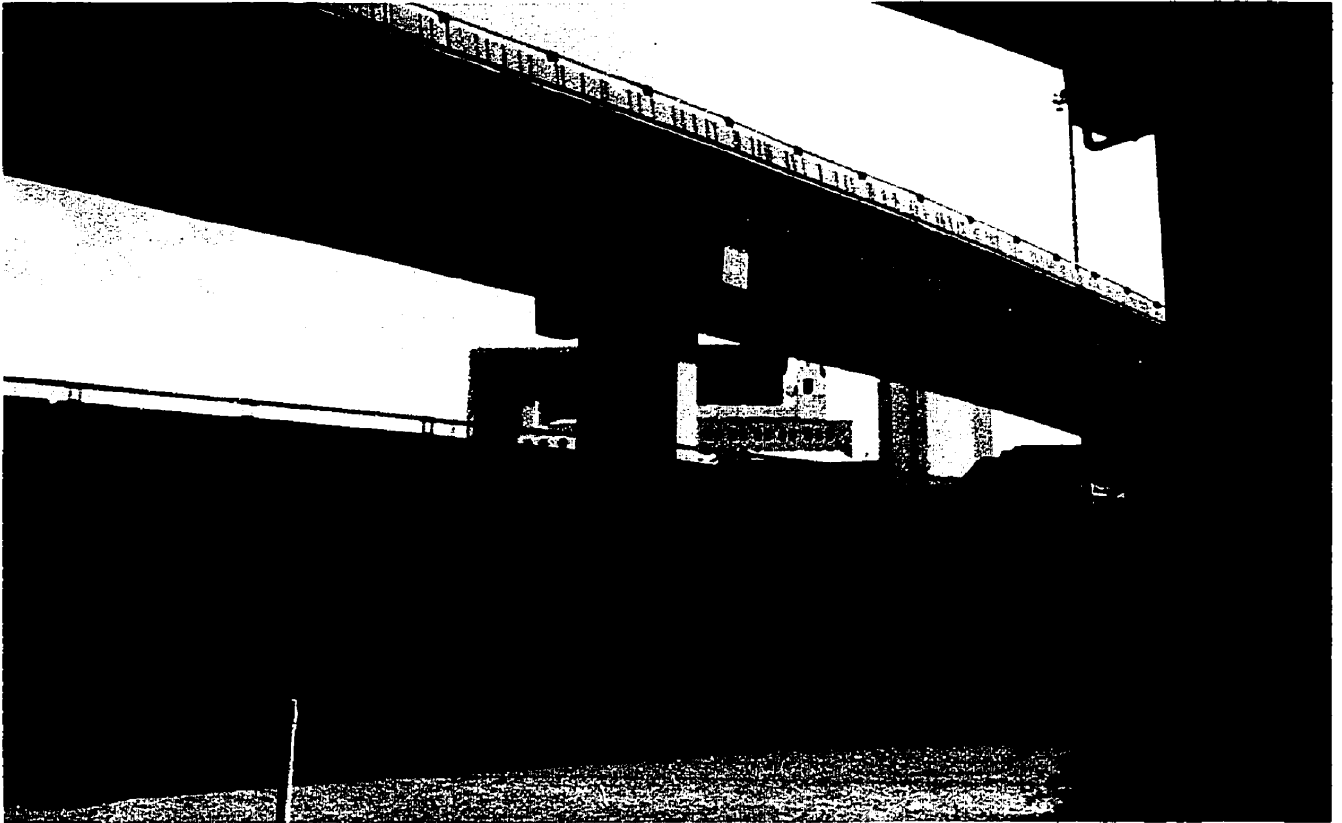
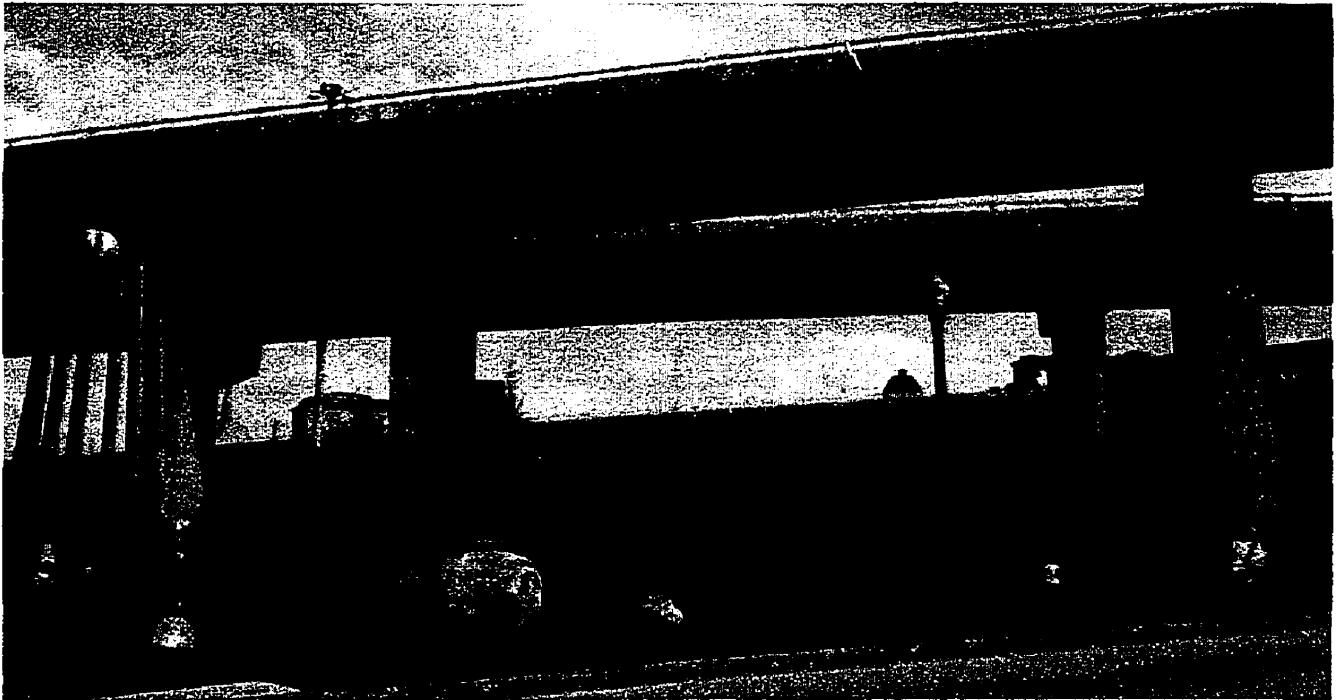
Fig.6.15 Trompe-l'œil sur les piliers de l'autoroute Dufferin-montmorency

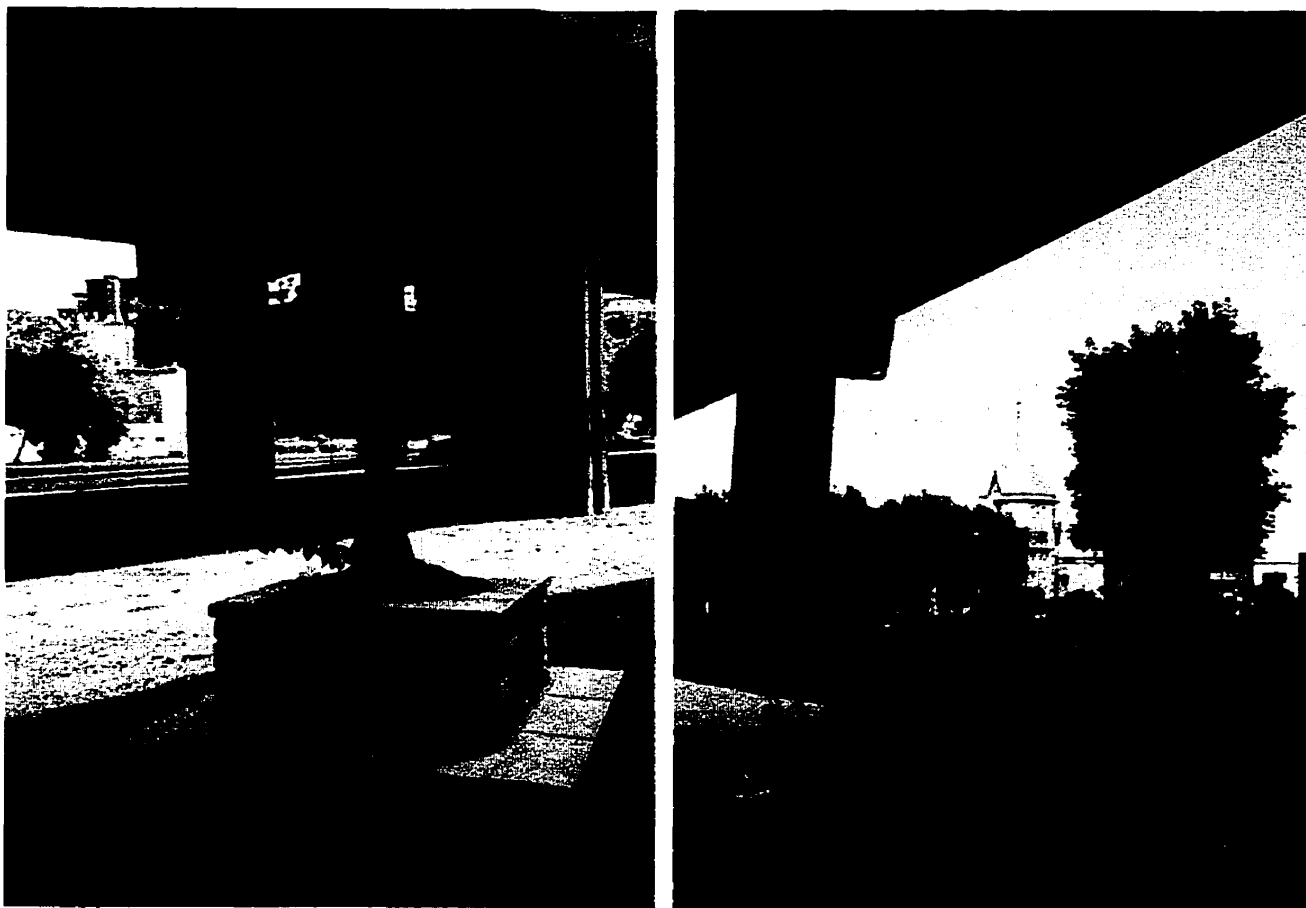


Dans ce même ordre d'idée, l'Îlot Fleurie⁸²⁹ est un lieu de regroupement pour artistes, penseurs et simples résidents où s'organisent des activités communes dans une aire aménagée sous l'autoroute. Certains d'entre eux sont fortement politisés et se mobilisent pour contester l'évolution du quartier; d'autres y viennent pour profiter de la convivialité et, aux hasards de la température, faire une partie de pétanque à l'ombre

⁸²⁹ L'orthographe du nom peut surprendre. Selon le communiqué de la Ville de Québec annonçant son inauguration, il s'agit bien de *Fleurie*, mais selon le responsable de l'animation, M. Bécot, ce serait plutôt *Fleury*. La graphie employée ici est la plus usitée. Voir : <http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/decouvrir/dossiers/st-roch/realisations.html>

Fig. 6.14 Aménagements sous l'autoroute





La pauvreté de la population d'origine reste toutefois une caractéristique inhérente au quartier, ce qui appelle le maintien, voire l'expansion, des structures caritatives existantes : Armée du Salut, refuge l'Auberivière, etc. Le Mail Saint-Roch, au cœur du quartier, constitue un problème particulier. La Ville de Québec reconnaît que « Pour plusieurs, le mail est un lieu de rencontre et un abri »¹. L'enlèvement du toit prive donc les itinérants et les exclus de leur refuge traditionnel. Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2000-2002 (PTI), « La Ville consacra donc une somme de 300 000\$ pour créer, en collaboration avec le milieu, un centre de jour qui répondra aux besoins sociaux et communautaires ».² Selon ce même document, « Un programme de rénovation des façades des bâtiments de la rue Saint-Joseph a été adopté en juillet dernier (2000). En plus du montant prévu pour l'an 2000 mais devancé en 1999

¹ Programme triennal d'immobilisation 2000-2002, Ville de Québec, octobre 1999, p.2

² *Ibid.*, p.2.

pour permettre aux propriétaires de commencer les travaux immédiatement, le PTI prévoit une somme de 1 M\$ en 2001». C'est donc une proportion de 15% sur deux ans que la Ville consacre aux problèmes sociaux provoqués par la réhabilitation du quartier. On peut se demander cependant si la création d'un centre de jour est une mesure suffisante face au problème de l'itinérance, particulièrement en regard de la rigueur du climat à Québec. La revalorisation patrimoniale s'opère-t-elle, ici aussi, aux dépens de la population d'origine ? Se trouve ainsi posé avec acuité le problème de la justification sociale des ressources consacrées au patrimoine, de même que l'enjeu social de celui-ci.

Les différences fondamentales entre les traitements patrimoniaux de Place Royale et du quartier Saint-Roch se révèlent dans l'utilisation du sol (Fig. 6.17). Comme point de repère comparatif, il inclut les statistiques du Vieux-Limoilou, un autre quartier ancien de la Basse-ville ayant traversé une situation comparable (prospérité puis déclin reliés aux vocations économiques, suivis d'une revalorisation récente).⁸³²

Fig. 6.17 Données comparatives de l'utilisation du sol^{*833}

| | résidentiel | services** | commercial | industriel | culturel |
|--------------------------|-------------|------------|------------|------------|----------|
| Vieux-Québec (BV) | 3,6 % | 67,8% | 4,2% | 0,3% | 11,8% |
| Saint-Roch | 24,3% | 21,5% | 8,0% | 3,7% | 18,1% |
| Vieux-Limoilou | 18,1% | 12,4% | 10,4% | 15,2% | 12,5% |

⁸³² Ce tableau est compilé à partir des statistiques de la Ville de Québec (CDÉU) :

<http://www.ville.qc.ca/fr/découvrir/quartiers/basse-ville/chiffres.html>

<http://www.ville.qc.ca/fr/découvrir/quartiers/saint-roch/chiffres.html>

<http://www.ville.qc.ca/fr/découvrir/quartiers/limoilou/chiffres.html>

On peut continuer la comparaison avec les quartiers de Saint-Jean-Baptiste et Vieux-Québec Haute-Ville, aux adresses Internet suivantes :

<http://www.ville.qc.ca/fr/découvrir/quartiers/haute-ville/chiffres.html>

<http://www.ville.qc.ca/fr/découvrir/quartiers/saint-jean/chiffres.html>

⁸³³ *Les données sont arrondies au premier point décimal. La surface restante est constituée « propriétés non exploitées et étendues d'eau ».

**Cette rubrique désigne le secteur tertiaire privé (technologie, communication, tourisme...).

Le tableau semble confirmer les observations de Françoise Choay à l'égard des effets pervers possibles de l'utilisation touristique du patrimoine :

Le conditionnement subi par le patrimoine urbain historique en vue de la consommation culturelle, de même que son investissement par le marché immobilier de prestige tendent à exclure les populations locales non privilégiées et, avec elles, leurs activités traditionnelles et modestement quotidiennes.⁸³⁴

Dans la perspective de l'enjeu social et économique du patrimoine, on a vu qu'en Wallonie, celui-ci est considéré comme un levier de développement. Dans le cas de Place Royale, le parallèle est intrigant car, si la conversion touristique du quartier fut désastreuse pour la composition du tissu urbain initial, elle constitue indéniablement un atout déterminant pour la prospérité de la région de Québec. En ce sens, elle évoque plutôt l'exemple toujours très controversé du centre ancien de Bruges. Sur un autre plan, Place Royale constitue un pôle référentiel d'identité nationale. Cela ne constitue-t-il pas un autre type de levier de développement, de l'ordre abstrait des mentalités et des valeurs de civilisation, facteurs non quantifiables mais néanmoins importants?

Sans aucun doute, la sauvegarde patrimoniale de Place Royale est une démarche ambiguë. Selon le professeur Jean Barthélemy, le premier des principes généraux de la réhabilitation est le suivant : « Le domaine du bâti existant constitue une ressource fondamentale pour la société. (...) La réhabilitation consiste précisément à lui redonner sa capacité d'assumer un rôle utile pour la société ».⁸³⁵ Indéniablement, la Place Royale tient un rôle d'une grande utilité pour la région métropolitaine de Québec: « Assimilable aux ressources naturelles, mais portant, en plus, témoignage de l'histoire des hommes, le domaine bâti retrouve, dans son entièreté, une valeur socio-économique

⁸³⁴ CHOAY, Françoise, *Op. cit.*, p. 170.

⁸³⁵ BARTHÉLEMY, Jean, « Mise en œuvre des plans et projets de réhabilitation des sites historiques. Méthodologie de la réhabilitation architecturale », Priority Actions Programme, Split, 1990, p. 6.

mieux appréciée ». Là encore, l'application à Place Royale peut se comprendre. Toutefois, le professeur continue : « le refus d'une dégradation de l'image urbaine ne devrait jamais signifier le recours à l'immobilisme et au passéisme » et encore : « son potentiel culturel et sémantique est revalorisé par l'acceptation de la « stratification historique ».⁸³⁶ Or, la réhabilitation de Place Royale, basée sur une reconstitution aujourd'hui taxée de « passéiste », a nié la stratification historique et conditionné le potentiel sémantique du lieu au discours idéologique; elle a également établi une priorisation de la fonction économique, en rupture avec le tissu social d'origine. La sauvegarde architecturale n'est donc que partielle, puisque sélective : elle a éliminé un certain type de traces architecturales, et occulté plusieurs étapes de l'occupation humaine.

Dans le cas du quartier Saint-Roch, on a vu que le traitement patrimonial se rapproche davantage du modèle montois. Reconnaisant le poids socio-économique du patrimoine urbain, le choix des interventions repose sur la restauration du tissu social, avec la multiplicité des fonctions : habitation, production, socialisation, éducation, récréation et protection sociale; le choix affirme aussi l'importance d'un équilibre entre la conservation du patrimoine bâti et l'intégration d'une architecture contemporaine, l'un et l'autre permettant la transmission de la mémoire sociale et la réorientation économique du quartier. Aujourd'hui, l'enjeu social et économique de la revitalisation de Saint-Roch est évidente. La dimension sociale de ce traitement d'un quartier patrimonial est incontournable, et son potentiel économique tout aussi déterminant - sinon plus, selon la perspective. Dans cet ancien quartier industriel, et les intérêts du patrimoine restent en perpétuelle tension avec, d'une part, la qualité de vie de la population d'origine ou migrante et d'autre part, l'image de ville prospère et dynamique que désire projeter la capitale.

⁸³⁶ *Ibid.*, p. 6 et p. 18.

6.5 LE CAS DE QUÉBEC : PISTES

LE PATRIMOINE DANS L'IMAGE D'UNE CAPITALE NATIONALE

Les problématiques de sauvegarde du patrimoine à Québec démontrent donc l'importance du facteur économique et, concurremment, des enjeux sociaux. Une réflexion plus attentive, cependant, révèle la présence d'une autre donnée, une constante : l'importance de *l'image de la ville*. Sous-jacente mais incontournable dans le développement du patrimoine, cette image a trois composantes : Québec est **historique**, **francophone** et **capitale**. Tout se passe comme si la conservation du patrimoine dans la ville de Québec était axée sur le développement de l'image de la ville, à divers degrés mais au point d'en faire, dans certaines circonstances, un axe prioritaire. On sait ainsi que le succès commercial de l'industrie touristique, notamment à Place Royale, est basé sur la représentation exotique d'une **ville française et ancienne** dans un milieu américain moderne; cette identité historique se prolonge aujourd'hui dans son appartenance à la **francophonie internationale** qui affirme à la fois la francité et son altérité dans l'Amérique majoritairement anglophone; enfin, sa fonction de **capitale nationale**, siège du pouvoir politique, symbole de la reconnaissance d'une nation, projette par nécessité le portrait d'une ville identitaire. Est-il donc possible que la dimension politico-identitaire tienne une place déterminante dans toute démarche de sauvegarde réalisée à Québec ?

Dans le cas de la fête de la Saint-Jean, la récupération politique rend la chose évidente. Comme on l'a souligné, l'affirmation d'un sens politique à la fête a compensé la perte du religieux et ancré la pérennité de la manifestation dans une définition identitaire du peuple québécois. On ne saurait donc remettre en question la primauté de la fonction emblématique dans la conservation de ce patrimoine. De même, on a souligné que l'appartenance historique à la nation française en Amérique constitue le fondement des fêtes populaires « mémorielles » telles les Médiévales et les FNF. Dans ces cas, le désir d'identification au fait français en Amérique, traduit entre autres par

l'engouement pour la généalogie, est la constituante principale de la transmission patrimoniale. Ces événements mettent en valeur le patrimoine immatériel de la ville et touche directement la perception que la population entretient de son propre patrimoine. La promotion nationale et internationale de ces activités fait partie des objectifs que la Commission de la Capitale nationale se fixe dans sa « Politique de rayonnement culturel de la capitale » :

La Commission se fera partenaire des grands événements qui contribuent à **forger la personnalité** de la capitale, dont le Carnaval, la Fête nationale, les Fêtes de la Nouvelle-France (...). Certains, plus récents, sont naturels au mandat de la Commission. Ces événements ont fini par s'imposer comme des repères internationaux (...) et contribuent à promouvoir une image de capitale effervescente.⁸³⁷

Or, cette appartenance historique et actuelle à la francophonie, constitutive d'identité, est manifestement reliée à un lieu - en l'occurrence, celui de la première présence française en Amérique, la Place-Royale et ses environs immédiats - qui témoigne de l'expansion et de l'affirmation de cette présence. On a examiné, *supra*, les dimensions récréo-touristique et économique du site et évoqué sa fonction emblématique. Il importe aussi de reconnaître le poids politique de ce site.

Ainsi, Noppen et Morisset parlent de « l'appel à la Nouvelle-France des constructions historiques » et des « velléités rénovatrices des restitutions du passé », ainsi que de leur manifestation identitaire dans l'arrondissement historique : « C'est l'époque où l'on proclame que ce quartier, jusque là voué à la démolition pour cause d'insalubrité, est le berceau de la civilisation francophone en Amérique du Nord. **On s'emploie donc à y rétablir cette image** ».⁸³⁸ Ils soulignent entre autres que la restauration amorcée avait été élaborée « avec en filigrane le thème de la 'souveraineté

⁸³⁷ Document # 5, Politique de « rayonnement culturel de la capitale », site officiel de la CCNQ <http://www.capitale.gouv.qc.ca/PagesInt/B1325.html> (page 5 de 8).

⁸³⁸ NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET, Québec de roc et de pierres, *Op. cit.*, p. 131-132. Les caractères gras sont rajoutés.

culturelle' ». ⁸³⁹ Ce thème moteur des années 1970 s'est imposé de façon croissante et l'on reconnaît aisément ses nombreux impacts sur la sauvegarde du patrimoine, depuis l'adoption de la Loi sur les biens culturels ⁸⁴⁰ qui « revitalisait » la Commission des biens culturels du Québec (1972), la publication de l'important « livre blanc » La politique québécoise du développement culturel (1978), jusqu'à l'élaboration d'une politique culturelle (1991) qui, selon le mémoire de la Commission, « doit reposer sur une notion essentielle, celle de l'*identité* ». Le même document affirme que « La politique culturelle doit favoriser la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel (...), base de notre identité collective ». ⁸⁴¹

On se souviendra que, dans ces mêmes années 1970-1980, la Wallonie effectuait également une prise de conscience face à l'importance de son patrimoine et adoptait des politiques visant à la sauvegarde de ce dernier. Au Québec comme en Wallonie, les démarches s'inspirent des grands principes énoncés dans les chartes de l'UNESCO, particulièrement celle d'Amsterdam (1975).

Elles ont de nombreux points communs et font référence aux larges affirmations fondamentales de ces chartes, telles l'importance de la culture de chaque peuple, la nécessité de protéger le patrimoine sous toutes ses formes (immatériel et matériel, majeur ou vernaculaire), etc. L'une comme l'autre reconnaissent dans leurs documents officiels la propriété publique du patrimoine et de la culture, « La culture appartient à toute la population dans l'ensemble de ses composantes sociales et territoriales. Elle émane d'elle et c'est à elle qu'elle doit retourner. Le rôle de l'État est d'aider la population à atteindre ses objectifs, de favoriser la prise en charge éclairée de la culture

⁸³⁹ *Ibid.*, p. 132.

⁸⁴⁰ L.R.Q., chapitre B-4.

⁸⁴¹ Mémoire de la Commission des biens culturels présenté à la Commission parlementaire sur la Culture, 17 septembre 1991 (document polycopié), p. 15 et p. 27. Les italiques sont dans le texte.

par ses usagers et non par ses gestionnaires »⁸⁴²; et l'une comme l'autre affirme la nécessité d'une transmission du patrimoine, réalisée sur la base de la sensibilisation et de l'éducation de la population, et de relations interculturelles. « L'école, les médias et les musées sont les instruments par excellence d'acquisition et de transmission des valeurs. Ils doivent donc participer à la mission culturelle parce qu'ils sont les lieux de synthèse entre les valeurs culturelles héritées et celles qui sont acquises »⁸⁴³.

Les différences, inévitables, sont surtout imputables aux variations contextuelles. L'une d'elles ressort particulièrement, cependant, car si elle se vérifie, elle pourra être identifiée comme une variante importante dans les modèles montois et québécois de traitement du patrimoine. Il semble en effet que, dès l'origine, la sauvegarde du patrimoine en Wallonie soit principalement axée sur le développement social; au Québec, bien que la dimension socio-économique soit toujours présente et importante, on discerne également, une orientation vers l'affirmation identitaire. Non pas que ces dimensions soient mutuellement exclusives. Clairement, on retrouve des facteurs identitaires dans les politiques wallonnes et, bien sûr, la dimension sociale est très présente dans la démarche québécoise. Néanmoins, la nature des choix respectifs transparaît dans l'énoncé des politiques comme dans les interventions.

Il semble donc que dans la capitale, l'image à projeter soit une préoccupation constante, une trame qui sous-tend la gestion du patrimoine, parfois discrètement, parfois de façon plus évidente. On a certes constaté le rôle politique assuré par la Saint-Jean-Baptiste, l'usage économique et emblématique de Place Royale par l'industrie touristique, et le poids social du redéveloppement de Saint-Roch, entre autres. Ces bases d'intervention sont indéniables et leur importance dans les politiques de gestion est incontestable. Mais l'hypothèse de l'omniprésence, en filigrane, d'un objectif

⁸⁴² Mémoire de la Commission des biens culturels présenté à la Commission parlementaire sur la Culture, *Op. cit.*, p. 13.

⁸⁴³ *Ibid.*, p. 21.

identitaire se confirme-t-elle dans d'autres exemples de traitement du patrimoine urbain à Québec ?

Cela paraît évident dans le cas de Place Royale, comme on l'a souligné plus haut. Dans son dernier livre, autobiographie et analyse critique de l'évolution du Québec, Fernand Dumont ne récuse pas le jugement sévère qu'il avait émis, en 1978, sur le traitement de Place Royale et « l'identité québécoise en fleur de papier » qu'on y projette, mais souligne clairement l'engagement nationaliste qui sous-tendait alors la majorité des entreprises de l'État, poursuivant avec une réflexion sur les notions de « construction de référence » historique, « d'appartenance » et de « lieu de l'homme ». ⁸⁴⁴ Dans une analyse publiée en 1998, Luc Noppen et Lucie K. Morisset affirment :

De 1970 à aujourd'hui, le gouvernement provincial et la Ville de Québec ont uni leurs efforts pour doter la capitale d'un lieu d'ancrage d'une mémoire collective en quête de repères. Bien plus qu'un répertoire d'architectures ou qu'un quelconque musée en plein air, Place-Royale est en effet devenue, au fil des ans, un lieu de commémoration des origines francophones de cette partie de l'Amérique, et un monument consacrant la quête identitaire qui a dominé l'histoire récente des Québécois. ⁸⁴⁵

De même, dans la mesure où l'on associe les notions d'identité et de souveraineté nationales, la finalité politico-identitaire semble également patente pour ce qui est de la récupération politique opérée dans la Saint-Jean-Baptiste, et confirmé avec la création des SSJB de Montréal et de Québec et l'évolution du sens prêté à la fête. Cela se vérifie-t-il pour d'autres interventions patrimoniales à Québec, par exemple dans le cas de la revitalisation du quartier Saint-Roch ?

⁸⁴⁴ DUMONT, Fernand, *Récit d'une émigration*, Montréal, Éditions Boréal, 1997. À titre posthume. Voir particulièrement les chapitres V et VI.

⁸⁴⁵ NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET, *Québec de roc et de pierres*, *Op. cit.*, p. 132.

Contrairement à d'autres lieux hautement historiques et emblématiques, Saint-Roch n'a pas le poids mémoriel des sites de fondation de la ville. Malgré la place indéniable du quartier dans la mémoire ouvrière, la valeur symbolique de Saint-Roch ne fut certainement pas l'atout catalyseur de sa revalorisation. Toutefois, la présentation de Québec comme capitale prospère, dynamique et créatrice n'en est pas totalement absente. Le discours politique qui soutient la réhabilitation en cours accorde à ce quartier une place non négligeable dans l'image de la ville. On peut donc constater que Saint-Roch contribue de deux manières à l'image de Québec : premièrement en stoppant la dégradation urbaine et en la remplaçant par un secteur attractif et dynamique et deuxièmement, en y établissant un nouveau pôle culturel et technologique.

Les intervenants patrimoniaux de Québec expriment sans ambages qu' « Une friche urbaine ou un ensemble dégradé ne correspond pas à la définition d'un paysage cohérent de qualité. La requalification de tels espaces (...) conduira inévitablement à la réalisation d'un paysage harmonieux, digne d'une capitale nationale ».⁸⁴⁶ La mise en valeur du patrimoine architectural industriel permet l'élimination de chancres urbains et s'inscrit donc dans l'effort municipal de bonification de l'environnement urbain. Les interventions patrimoniales traduisent cette préoccupation. La question se pose : dans la perspective du prolongement de l'image par le quartier Saint-Roch, assiste-t-on à la disparition de témoins architecturaux devenus incongrus dans un certain portrait de la ville ? Parlant des lieux de fonction de l'État « qui ont contribué à façonner la silhouette actuelle de la ville » et du « maintien de l'identité historique et politique essentiel à la préservation du caractère distinctif de la ville », la CCNQ affirme :

Toute intervention dans les sites historiques et dans les lieux actuels et anciens de pouvoir doivent respecter ce caractère particulier. De telles interventions doivent

⁸⁴⁶ Guide de gestion des ensembles urbains de la capitale, CCNQ, p. 15.

mettre en valeur les traits significatifs de la capitale historique et actuelle, et requalifier ceux qui lui causent préjudice.⁸⁴⁷

Ces principes s'appliquent-ils aussi à un site témoin de l'histoire industrielle et ouvrière de la ville ou ne concernent-ils que les lieux de mémoire politique ? Dans le premier cas, quels seront les critères pour identifier les lieux qui « causent préjudice » - voire même, pour établir les préjudices eux-mêmes ? Constate-t-on là l'évidence du rôle de l'image dans le traitement du patrimoine à Québec ?

En outre, le quartier est un lieu de concentration des nouvelles technologies, comme le confirment la présence du CTI et du CNNTQ⁸⁴⁸; il est aussi un facteur de premier plan dans le rayonnement culturel de Québec. On le sait, il fait une large place aux jeunes artistes, fournissant des lieux d'échange et de création, parmi lesquels Méduse, EAVUL, une centaine d'ateliers, le Regroupement des écoles des métiers d'art, etc. Le secteur « se veut le nouveau quartier latin de Québec », dit le conseiller municipal Claude Larose à l'ouverture des 33 nouveaux ateliers d'artistes.⁸⁴⁹ Dès 1992, en effet, « La ville de Québec a identifié l'éducation, la culture et les technologies comme axes prioritaires de revitalisation du quartier Saint-Roch ».⁸⁵⁰

Or, s'il est prévisible que la conservation des ensembles historiques fasse partie de l'image d'une ville historique, on s'attend moins au rôle prépondérant que Québec accorde au rayonnement culturel de sa capitale nationale. Ce rôle est reconnu par les intervenants gestionnaires, dont la CCNQ, qui affirme que « le dynamisme des milieux culturels et l'excellence de leurs prestations contribuent à positionner la ville de Québec

⁸⁴⁷ *Ibid.*, p. 11.

⁸⁴⁸ Respectivement le Centre de développement des technologies de l'information et le Centre national des nouvelles technologies du Québec.

⁸⁴⁹ « Création de 33 nouveaux ateliers d'artistes. Saint-Roch, le nouveau quartier latin », Ville de Québec, communiqué de presse, 17 décembre 1999.

⁸⁵⁰ « L'atout des nouvelles technologies. Revitalisation du quartier Saint-Roch », Ville de Québec, communiqué de presse, 15 décembre 1999.

comme capitale nationale »⁸⁵¹, et Agnès Maltais, ministre de la Culture et des Communications, qui soutient que « Une capitale politique et administrative telle que Québec se doit d'être aussi une capitale à vocation culturelle. (...) La culture contribue à la consolidation du rôle central de la capitale nationale et (...) s'appuie sur la mise en valeur du patrimoine historique de la capitale »⁸⁵². Avec l'importance croissante de son activité créative et avec la restauration de ses constructions anciennes et l'insertion de bâtiments d'architecture contemporaine, Saint-Roch semble effectivement contribuer au maintien de l'image d'une ville de l'OPVPM⁸⁵³.

Dans un autre ordre d'idées, le Guide de gestion des ensembles urbains de la capitale nationale du Québec, produit par la CCNQ, fait ressortir, dans ses « principes généraux applicables à la capitale nationale », l'existence d'un facteur qui n'a pas été considéré jusqu'ici. Le Guide n'y fait que brièvement allusion, mais il peut s'avérer significatif dans le cas de Saint-Roch. On y lit : « Les valeurs sociales d'un lieu contribuent de façon significative à l'identité de la ville ». Connaissant Saint-Roch, « quartier diffamé » dit Luc Noppen, avec la déchirure de son tissu social, avec les condominiums haut de gamme et les itinérants de sous-sol d'église, avec les professeurs de haute technologie et les artistes du graffiti, comment comprendra-t-on la contribution de ses valeurs sociales dans l'identité de Québec ?

La présence d'une image identitaire sous-jacente dans les interventions patrimoniales à Québec semble donc se vérifier dans certains aspects du redéveloppement de l'ancien quartier industriel Saint-Roch. Comme on le sait, elle se discerne aussi dans la gestion des fêtes populaires telles les Fêtes de la Nouvelle-France, dont le nom ne laisse aucun doute quant à l'identification symbolique, et ne fait aucun

⁸⁵¹ Document # 5, Politique de « rayonnement culturel de la capitale », site officiel de la CCNQ <http://www.capitale.gouv.qc.ca/PagesInt/B1325.html> (page 2 de 8).

⁸⁵² Culture et Communication, communiqué de presse, 12 octobre 1999.

doute dans le traitement de Place Royale, d'où l'on a occulté toute présence architecturale n'évoquant pas l'origine française de la ville. Dans les fêtes comme dans le lieu, le discours politico-identitaire s'appuie fortement sur la valorisation du patrimoine - immatériel dans le premier cas, immobilier dans le deuxième. Le patrimoine mobilier, acteur discret et parfois parent pauvre du traitement patrimonial urbain, joue-t-il le même rôle mémoriel et emblématique dans l'image de la capitale ?

La place exacte du patrimoine mobilier dans le contexte urbain est parfois difficile à circonscrire, *a fortiori*, son éventuelle participation à l'image de la ville. Les objets, en effet, sont majoritairement de propriété privée et d'usage « interne ». Leur taille les rend évidemment moins visibles que le bâti et leur usage n'est pas souvent le sujet de grands rassemblements populaires. De plus, leur patrimonialisation est aléatoire car leur statut vernaculaire les rend peu susceptibles d'être considérés pour leur importance historique ou esthétique. Ils n'en ont pas moins un poids mémoriel, généralement reconnu par les institutions muséales qui en assument alors la mise en valeur. S'agissant de patrimoine urbain - donc collectif -, le traitement de l'objet ne peut être envisagé que du point de vue du contexte muséal, on l'a dit en introduction. Dépositaires de la mémoire de l'objet, le musée est donc en position d'assumer un rôle significatif dans la projection de l'image d'une ville. Alpha Konaré, ancien président de l'ICOM, affirme : « L'institution muséale est lieu de mémoire: conservation d'un patrimoine, mise en valeur des collections, développement des repères d'identité pour le visiteur »⁸⁵⁴. Dans cette perspective, et dans la problématique de la construction de l'image d'une ville par le traitement de son patrimoine, quel rôle tient le musée ?

⁸⁵³ Car sans qu'on en ait beaucoup traité, le statut international constitue également un pan de cette image. Mais il ne semble pas nécessaire d'appuyer sur cette notion largement connue et acceptée...

⁸⁵⁴ Entrevue de Roland Arpin, directeur général du Musée de la civilisation avec Alpha Konaré, président de l'ICOM, dans *Forces*, no 98 (été 1992), numéro spécial à l'occasion du congrès ICOM 1992, p. 28.

À Québec, de nombreux musées sont dépositaires d'objets de mémoire⁸⁵⁵. Deux sont des musées d'État, et entrent donc directement dans cette réflexion : le Musée du Québec et le Musée de la civilisation⁸⁵⁶. Le premier est un musée d'art, connu sous son nom actuel depuis 1961, date à laquelle on entreprit les constructions d'actualisation; le deuxième, créé en 1984, est un « complexe muséologique composé du Musée de la civilisation, du Musée de l'Amérique française, et des deux sites parmi les plus anciens de l'Amérique du Nord que sont la place Royale et le site du Séminaire de Québec »⁸⁵⁷. On comprend qu'il s'inscrive pleinement dans la réflexion présente, à la fois par la nature essentiellement ethnologique de ses collections, et surtout, par sa localisation dans le quartier de Place Royale et par les axes de mise en valeur qu'il préconise.

En effet, la présence physique du Musée a rajouté une composante à l'identité architecturale de la ville de Québec. L'architecte, Moshe Safdie est le concepteur du récent édifice du Musée des Beaux-Arts de Montréal et avait déjà marqué le Québec par la construction des résidences « cubistes » d'habitat 67⁸⁵⁸. Le bâtiment du Musée de la civilisation devait concilier la conservation de quatre vestiges historiques⁸⁵⁹ et les

⁸⁵⁵ Ceux des communautés religieuses de Québec, par exemple, recèlent des témoins importants de l'histoire de Québec, ville et province. Mais ils sont considérés comme de gestion privée et, à ce titre, n'entrent pas dans le corpus de cette thèse.

⁸⁵⁶ Créé le 20 juin 1984 avec la modification de la Loi sur les musées nationaux, constitué en société d'État en 1985 et inauguré officiellement en octobre 1988, le Musée détenait à l'origine une collection de quelque 50 000 objets et 20 000 documents iconographiques. En 1990, « il recevait la charge d'assurer la mise en valeur de Place Royale. Plus récemment, le premier juin 1995, un nouveau décret gouvernemental confiait au Musée de la civilisation la prise en charge du Musée de l'Amérique française et du site historique du Séminaire de Québec ». Le Musée est donc un intervenant important dans la gestion du patrimoine immobilier ainsi que de l'immobilier relié à ce dernier. Voir JUNEAU, André, « L'intégralité du patrimoine immobilier. Le Musée de la civilisation et ses composantes » dans ROCHER, Marie-Claude et André SÉGAL, *Op. cit.*, p. 92-93 et ARPIN, Roland, Le Musée de la civilisation. Concept et pratiques, Québec, Éditions MultiMondes/Musée de la civilisation, 1992.

⁸⁵⁷ JUNEAU, André, *Op. cit.*, p. 92.

⁸⁵⁸ Habitat 67 : « Cubical family of forms composition. Hill-town look, built with expensive modular forms. » KULTERMANN, Udo, Architecture in the 20th Century, New York: Van Nostrand Reinhold, 1993.

⁸⁵⁹ Un ancien quai (1751), les voûtes de la maison Pagé-Quercy (1764), la maison Estèbe (1752) et l'ancienne Banque de Québec (1865).

besoins d'une muséographie moderne, tout en respectant les gabarits du quartier, l'inclinaison des plans et les paramètres esthétiques.

L'ensemble renvoie aux particularités architecturales des quartiers anciens, tant en haute ville qu'en basse : par exemple, le campanile en verre reprend la silhouette du clocher du Séminaire, les escaliers évoquent ceux de la Place Royale, les pentes des toitures s'harmonisent avec celle des édifices avoisinants, etc. Inauguré en 1988, le produit final couvre 20 238m² abritant bureaux, aires publiques et réserves, ainsi que plus de 6 000m² de locaux d'exposition.⁸⁶⁰ L'ouvrage a reçu le prix du Gouverneur général pour « la remarquable intégration d'un édifice résolument moderne dans le plus vieux quartier de Québec et l'unification harmonieuse des bâtiments anciens dans le complexe muséologique ».⁸⁶¹

Fig. 6.18 Le Musée de la civilisation



⁸⁶⁰ Site officiel du Musée de la civilisation : <http://www.mcq.org.mcq.html>

⁸⁶¹ Texte imprimé sur la plaque commémorative de la Médaille du Gouverneur général, 1992, site officiel de la Société immobilière du Québec : http://www.siq.gouv.qc.ca/ed_mciv3.html

Inévitablement présente dans certaines des composantes du Musée telle Place Royale, l'affirmation identitaire ressort peu dans ses réalisations muséologiques⁸⁶². Au contraire, les observateurs affirment que le Musée traduit dans ses activités son attachement aux valeurs humanistes, à la civilisation universelle, aux réalités planétaires. Ceux qui craignaient à l'origine que l'institution ne se lance dans une apologie de l'identité québécoise, un « hommage à l'*homo quebecensis* », selon l'expression de la journaliste Jocelyne Lepage⁸⁶³, constatent au contraire son orientation délibérément supra-nationale. Si le Musée gère une collection ethnologique considérable, son mandat subordonne le développement de celle-ci aux contraintes de la modernité. La politique d'acquisition, par exemple, n'est pas axée uniquement sur la thésaurisation des traces de l'héritage québécois. Au contraire, elle est régie par des principes d'identité inclusive et d'interculturalité, comme l'indiquent ces extraits de Concept et pratique:

Il s'agit de développer une collection ethnologique traditionnelle axée surtout sur les témoins de la société québécoise au sein d'un musée thématique, à **vocation universelle**, en présentant des expositions qui font aussi appel à l'ethnologie contemporaine et, de ce fait, à un grand nombre d'objets d'ici et d'ailleurs.

(...) une collection offrant une vue aussi représentative que possible des cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et des autres cultures qui les ont enrichies.

(...) les axes de développement de la collection (...) ouvrent la collection aux réalités des communautés francophones d'Amérique, des autres communautés et des cultures d'ailleurs.⁸⁶⁴

⁸⁶² L'exposition permanente « Mémoires » en est peut-être la seule exception...

⁸⁶³ « Trois musées, trois facettes du Québec », Conférence prononcée pour le Ministère des Relations internationales (lieu et date non indiqués), publié sur le site officiel:

http://www.mri.gouv.qc.ca/le_quebec_un_profil_/culture/musees_an.html

⁸⁶⁴ ARPIN, Roland, Musée de la civilisation. Concept et pratiques, *Op. cit.*, p. 91, 92, 94.

Le Musée de la civilisation s'éloigne ainsi des choix d'intervention qui traitent l'objet comme un outil d'auto-construction mémorielle, et refuse le concept du musée-miroir décrit par Georges-Henri Rivière :

Un miroir où cette population se regarde, pour s'y reconnaître, où elle cherche l'explication du territoire où elle s'est attachée, jointe à celle des populations qui l'ont précédée, dans la continuité ou la discontinuité des générations. Un miroir que cette population tend à ses hôtes, pour s'en faire comprendre, dans le respect de son travail, de ses comportements, de son intimité.⁸⁶⁵

On observe donc un basculement dans l'usage de l'objet patrimonialisé, basculement qui s'opère dans le sens inverse de celui des fêtes populaires. Dans le cas du Musée de la civilisation, la démarche de mise en valeur est centrifuge, partant de la mémoire communautaire pour cheminer vers une interprétation plus globale, aux sens propre et figuré du terme. L'image à laquelle elle participe alors déborde largement le discours identitaire-nationaliste. En s'imposant de traiter le patrimoine par thèmes plutôt que par l'objet. Le Musée présente aux visiteurs (locaux et touristiques) une interprétation moderne d'une ville historique. Or, par retournement des choses, c'est cet effort de détachement, justement, qui contribue à positionner Québec comme « capitale nationale de plus en plus... internationale ».⁸⁶⁶

La gestion du patrimoine joue donc un rôle prépondérant dans le développement de Québec-capitale. Matériel ou immatériel, mobilier ou immobilier, son traitement contribue à la construction et la projection de l'image d'une ville unique, berceau d'identité et lieu de pouvoir politique. Or cette dernière caractéristique, attribut principal d'une capitale, est périodiquement menacée par la « force de gravité »

⁸⁶⁵ RIVIÈRES, Georges-Henri, « Définition évolutive de l'écomusée », cité par Paule Renaud, *Ibid.*, p. 126.

⁸⁶⁶ Ministère des Relations internationales, communiqué de presse, 14 octobre 1999.
http://www.mri.gouv.qc.ca/paris/délégation/comm14oct99_fr.html

qu'exerce Montréal. Ne serait-ce que par son poids démographique, la métropole génère une activité économique majeure et réclame par le fait même, une présence politique qui s'exerce parfois au dépens de Québec. La fonction de métropole, « capitale » démographique et économique, éclipse souvent celle de capitale politique⁸⁶⁷.

L'affirmation de Québec comme siège du pouvoir politique est donc essentielle pour son image. Pour cela, la Ville s'appuie sur la revalorisation d'un ensemble du patrimoine architectural imposant, symbolique du pouvoir : la colline parlementaire. Dans ce cas précis, l'association patrimoine-idéologie est déclarée sans ambages, et un organisme para-gouvernemental a été créé dans le but exprès d'asseoir l'image d'une capitale forte : la Commission de la Capitale nationale du Québec, dont on a déjà noté certaines interventions. Il semble évident que sa mission institutionnelle, axée sur la promotion de Québec comme capitale nationale, dépend en grande partie de la conservation du patrimoine bâti.

Fondé en 1995⁸⁶⁸, l'organisme est issu d'une série de démarches initiées en 1983 en faveur de la capitale nationale. En 1983, le Sommet de Québec reconnaissait l'existence d'un problème et mit sur pied trois ans plus tard le Secrétariat à la Capitale. En 1989, enfin, le Gouvernement du Québec adoptait une politique culturelle qui « réaffirmait le rôle déterminant de la capitale dans la culture québécoise ».⁸⁶⁹ Cinq ans plus tard, un document produit par la Ville réunissait des recommandations pour faire

⁸⁶⁷ Par exemple, malgré l'achat d'une « résidence officielle » - revendue par la suite, puisque inoccupée -, le Premier Ministre Bouchard habite Montréal. L'impact de cette rivalité avait une résonance politique et identitaire, car Montréal, dans les années 1970-1980 était en voie d'anglicisation. Son poids démographique en faisait un intervenant majeur dans la crise constitutionnelle qui perdurait et dans le débat référendaire qui se profilait. Ce dernier eut lieu en 1983 et se solda par un refus de la souveraineté du Québec.

⁸⁶⁸ Loi sur la Commission de la capitale nationale du Québec (L.R.Q., c. C-33.1), votée le 22 juin 1995.

⁸⁶⁹ Québec. La capitale et sa dynamique culturelle, Rapport présenté au Ministère de la Culture, juin 1993.

de la ville « Une vraie capitale ». La Commission de la capitale nationale de Québec est issue de ces recommandations. Avec un budget de 77M\$ sur cinq ans⁸⁷⁰, elle s'acquitte d'un triple mandat : « contribuer à l'aménagement de la capitale, **faire la promotion de Québec comme lieu d'exercice du pouvoir politique du Québec** et conseiller le gouvernement sur la mise en valeur du statut de capitale ». ⁸⁷¹ Le deuxième objectif constitue l'essentiel de son mandat et suscite les interventions patrimoniales qu'elle mène ou qu'elle préconise : « La CCNQ accorde une importance majeure au volet « promotion » de son mandat. Elle imagine des façons originales (...) de développer chez ses concitoyens leur sentiment d'appartenance au peuple québécois ainsi que leur attachement à leur capitale». ⁸⁷²

L'image de Québec que promeut la CCNQ est résolument identitaire, liée à la nature patrimoniale de la ville, à sa francité et à son statut de capitale politique, comme l'exprime Pierre Boucher : « (Québec) est devenue la ville-symbole de l'opiniâtreté d'un peuple accroché à son paysage, à son fleuve, à son pays». ⁸⁷³ Est-il possible d'éliminer la connotation politico-nationaliste de cette mission ?

Les moyens qu'emploie la CCNQ pour remplir son mandat sont variés, allant de la conscientisation des citoyens aux consultations publiques, de l'aménagement paysager à la mise en valeur architecturale, de l'amélioration de l'environnement urbain à la promotion touristique, des activités scolaires aux visites guidées, des conférences à l'édition. On retrouve dans ces moyens les quatre constituantes établies d'une démarche de conservation patrimoniale : la perception (conscientisation,

⁸⁷⁰ Rapport annuel 1999. Site officiel de la CCNQ :

<http://www.capitale.gouv.qc.ca/PagesInt/B1145.html>

⁸⁷¹ « L'État a confié une triple mission à la Commission de la capitale nationale du Québec : embellir, promouvoir et conseiller » dans *Le Soleil* (9 septembre 2000), S3. Les 7 éléments de la mission de la CCNQ sont détaillés dans le texte de la loi précitée, chapitre II « Mission et pouvoirs » # 14.

⁸⁷² *Ibid.*, S4.

consultation), la gestion (aménagement, mise en valeur), l'insertion (environnement, promotion) et la transmission (pédagogie, tourisme, conférence, édition).

On comprend facilement l'enjeu politique du réaménagement de la colline parlementaire. La prise de possession architecturale que les Britanniques avaient opérée aux XVIIIe-XIXe siècles, les autorités politiques de la nouvelle « province de Québec » de 1867 désiraient la renverser. Au XIXe siècle, donc, on « re-francise la ville » et à partir de 1877 débute l'érection de l'Hôtel du Parlement que le concepteur, Eugène-Étienne Taché imagine comme « un panthéon canadien, où seraient représentées, en façade mais aussi dans les espaces intérieurs, toutes les grandes figures de l'histoire nationale », dont le choix ne manqua pas de soulever de nombreuses controverses. Ensemble prestigieux, incarnation monumentale du pouvoir politique, l'édifice établit également « un propos historique dans un programme iconographique d'une ampleur inégalée à Québec ». ⁸⁷⁴

Quelque cent ans plus tard, cependant, le site, sur lequel ont essaimé diverses constructions utilitaires, est en état de dégradation, comme le révèle un mémoire déposé en 1977 au gouvernement par le Conseil des Monuments et sites du Québec et l'Ordre des Architectes. Le mémoire dénonçait le concept de « cité parlementaire » qui, symboliquement, isolait la colline en un « ensemble hermétique, clos matériellement et symboliquement », au moment même où les valeurs sociales cherchaient « à rapprocher la base du sommet ». ⁸⁷⁵ Malgré quelques interventions, la colline Parlementaire apparaissait, en 1995, « sous la forme d'une image résiduelle d'un paysage ayant déjà atteint son apogée en 1960 » et montrant « des espaces déstructurés qui ont de la

⁸⁷³ Présentation de Pierre Boucher dans NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET, Québec de roc et de pierres, *Op. cit.*

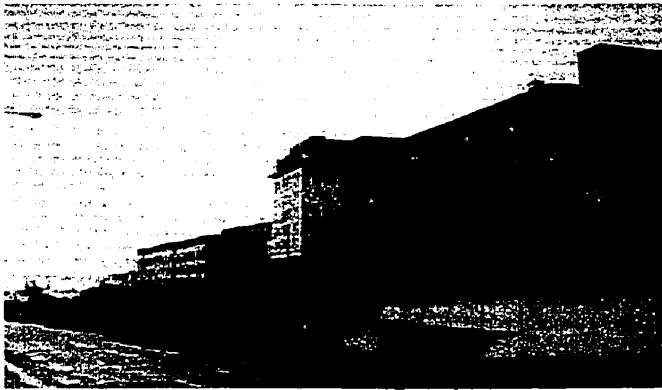
⁸⁷⁴ *Ibid.*, p. 71-72.

⁸⁷⁵ Mémoire à la Commission parlementaire des transports, des travaux publics et de l'approvisionnement. « L'aménagement de la colline parlementaire », présenté par le Conseil des Monuments et sites du Québec et l'Ordre des Architectes du Québec, mars 1977, p. 6-8.

difficulté à se 'cicatriser' »⁸⁷⁶ et la Commission de la capitale reçut comme premier exercice de son mandat la requalification du site (Fig. 6.19 Évolution de la colline Parlementaire).

Fig. 6.19 Évolution de la colline Parlementaire (Boulevard René-Lévesque)

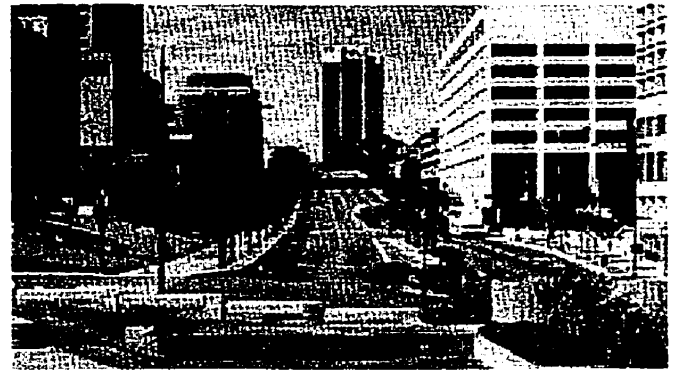
État en 1995



Projet d'embellissement



Réalisation en 1999 (gauche : accès par Boul. René-Lévesque ouest, la Promenade de Premiers ministres ; droite : accès par la basse-ville)



⁸⁷⁶ Parachèvement de la colline Parlementaire. Plan directeur pour la mise en valeur des secteurs parlementaire et gouvernemental de la capitale de Québec, Commission de la capitale nationale, 1998, p. 7.

Les mesures de requalification urbanistique mises en œuvre par la CCNQ suivent les règles de la conservation intégrée et, plus largement, les orientations du développement durable⁸⁷⁷. Dans cette perspective, les interventions sont respectueuses des lignes directrices établies par la Commission, qu'elle décrit ainsi :

Ces lignes directrices visent à assurer l'équilibre entre les valeurs symboliques, patrimoniales, architecturales, urbanistiques, esthétiques, sociales et économiques qui sous-tendent chaque projet.

- *Les valeurs symboliques.*

Tout projet doit :

- contribuer à l'embellissement de la capitale nationale
- mettre en valeur la présence des institutions de l'État
- mettre en valeur le paysage naturel de la capitale
- mettre en valeur les éléments caractéristiques de la capitale

- *Les valeurs architecturales et urbanistiques.*

Tout projet doit :

- assurer la continuité et l'évolution de la trame urbaine
- respecter les relations entre les aménagements et le milieu d'accueil
- respecter le grain et l'architecture du quartier
- respecter le caractère patrimonial des bâtiments historiques

- *Les valeurs socio-économiques.*

Tout projet doit :

- contribuer à la qualité de vie du milieu
- contribuer à la vitalité économique et à la diversité fonctionnelle du milieu
- respecter le contexte économique et les enjeux sociaux
- rentabiliser les structures existantes.⁸⁷⁸

L'ordre dans lequel ces principes sont énumérés est révélateur. La hiérarchie qu'il exprime place en ordre décroissant d'importance, les valeurs symboliques, les valeurs urbanistiques et les valeurs socio-économiques. La liste se termine avec la

⁸⁷⁷ Voir, entre autres, le Guide de gestion des ensembles urbains de la capitale nationale du Québec, CCNQ, 1997.

⁸⁷⁸ *Ibid.*, p. 23-24.

rentabilisation des structures existantes (patrimoniales), alors que les premiers éléments sont de l'ordre de la représentation mentale et de l'image. On ne peut donc éviter de conclure au rôle prépondérant du traitement patrimonial dans la construction et la projection de l'image de la ville.

Cette brève mise en parallèle des problématiques québécoises avec les conclusions du terrain montois suscite trois réflexions préliminaires, que l'on pourra réévaluer en fonction des conclusions générales, au chapitre suivant.

Premièrement, il est exact que la rentabilité du patrimoine n'est pas toujours d'ordre économique. Si ce paramètre intervient inévitablement dans toute évaluation de sauvegarde patrimoniale et qu'il semble souvent être au premier plan, il n'en est pas toujours l'élément principal. Il est parfois subordonné à des impératifs d'un tout autre ordre tels que les interrelations sociales ou la quête identitaire.

Deuxièmement, l'importance prépondérante de la fonction symbolique du patrimoine se confirme dans le cas du traitement du patrimoine à Québec. Ce rôle emblématique se double d'enjeux identitaires et politiques dont on devine l'impact dans la problématique du perpétuel débat constitutionnel entre le Québec et le Canada. La conservation et la mise en valeur du patrimoine s'avèrent donc une dimension primordiale dans la projection de l'image de la ville de Québec comme capitale nationale, historique et francophone.

Troisièmement, il est possible d'intervertir l'importance relative des enjeux sur le plan des valeurs fonctionnelles, et de prioriser soit la fonction symbolique, comme cela semble être le cas à Québec, ou la fonction sociale, comme à Mons. Toutefois, dans un

cas comme dans l'autre, l'intégration du patrimoine à la réalité contemporaine demeure le paramètre focal de toute démarche de conservation.

À Mons, le patrimoine est d'abord moteur de développement social et économique, ce qui n'exclut pas son rôle emblématique; à Québec, il est surtout porteur d'affirmation identitaire et symbolique, ce qui ne diminue en rien son apport économique. Mais dans les deux cas, sa conservation est tributaire de sa capacité d'adaptation aux besoins contemporains de la communauté qui l'a généré et qui le transmettra - ou non - à la génération suivante.

CONCLUSION

La conservation du patrimoine urbain soulève de larges enjeux de société et se répercute dans les fibres mêmes du tissu de la cité, touchant aux constituantes aussi fondamentales de l'organisme que la construction identitaire de ses habitants, son rythme économique et son aménagement social. En retour, celles-ci affectent la production du patrimoine et en conditionnent la conservation. Ces affirmations sont classiques, quasi tautologiques, tant elles s'imposent dans une réflexion sur le patrimoine urbain. Partant de ces postulats évidents, l'examen de la situation patrimoniale de Mons et le rapprochement avec celle de Québec ont suscité un certain nombre de conclusions qui, si elles ne prétendent pas à la révélation révolutionnaire, offrent un regard enrichi sur une problématique de plus en plus déterminante pour la société humaine.

Ce dernier chapitre présente donc la **conclusion générale**, construite sur le cumul de **quatre conclusions préliminaires**. Toutes s'appuient à la fois sur les observations de terrain à Mons et sur les réflexions de rapprochement à Québec. Cependant, si on conserve les références aux cas observés, ces réflexions conclusives cherchent plutôt des orientations internationales, visant en bout de piste à établir une applicabilité maximum.

I CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES

I.I *LA CONSERVATION DU PATRIMOINE DÉPEND DES CHOIX SOCIAUX D'UNE COMMUNAUTÉ ET NE PEUT ÊTRE ASSURÉE QUE PAR UNE ACTION CONCERTÉE DE CELLE-CI*

La proposition affirme la nature publique du patrimoine et l'incontournable démocratie de sa gestion. Cette reconnaissance de la propriété sociale, prise en compte graduellement depuis la fin du XVIII^e siècle⁸⁷⁹ fut déclarée officiellement lors de la constitution de l'UNESCO en 1957⁸⁸⁰. Elle se traduit d'une part par l'extension de la notion de patrimoine et d'autre part par le positionnement du citoyen au centre de l'entreprise de conservation. Ainsi, la perception que la population entretient d'un héritage ancien (matériel ou immatériel) se situe en amont de toute intervention patrimoniale : négative, elle entraîne la dévalorisation de l'objet, du site ou du savoir; positive, elle légitime les ressources qui y seront consacrées.

Par action individuelle ou législative, communautaire ou institutionnelle, les citoyens engagent alors un choix de gestion qui vise, avant tout, une forme d'utilisation pertinente du patrimoine concerné. L'intégration du patrimoine dans le développement de la communauté se pose donc comme le fondement essentiel de sa sauvegarde. On observe ainsi que la conservation patrimoniale s'effectue sur des bases de fonctionnalité et de « rentabilité », celles-ci pouvant s'évaluer à l'aune de la culture, de l'identité, de la mémoire, de l'économie, de l'environnement, du développement social, etc. Cependant les usages ne sont jamais aussi clairement distingués : ils se chevauchent, s'entremêlent et se complètent, comme d'ailleurs, les acteurs et leurs

⁸⁷⁹ « Dès 1789, la Révolution française met en route le grand processus d'appropriation des *biens nationaux* » dans SCHAER, Roland, *L'invention des musées*, Paris, Gallimard, 1993, collection Découvertes Gallimard, p. 51.

interventions, chacun porteur de ses propres finalités. Tous, néanmoins, partagent le but de la transmission patrimoniale, implicite de la conservation.

Toutefois la transmission est un processus plus complexe qu'il n'y paraît à prime abord. S'il concerne, évidemment, le patrimoine qui fait l'objet du traitement, il englobe aussi les composantes du traitement en lui-même. Ainsi sont transmises, avec le patrimoine conservé, les priorités de la société contemporaine, ses moyens d'action, ses valeurs morales, fonctionnelles et esthétiques. L'évolution des savoirs, des savoir-faire et les aménagements qui en découlèrent traduisent les orientations sociales de leurs époques, telles la mécanisation, l'industrialisation, la tertiairisation, pour ne nommer que celles du domaine de l'économie. Les traces que laissent les transformations sociales dans le milieu urbain sont le terrain des interventions patrimoniales de chaque génération. Or, le résultat même de ces interventions constitue lui aussi un legs que les générations suivantes traiteront en patrimoine et qu'elles choisiront, à leur tour de conserver, de modifier ou de détruire.

Le plus souvent, on observe dans le processus de sauvegarde, la chronologie suivante : un personnage ou événement engage l'action, généralement provoquée par la prise de conscience d'une destruction imminente; un regroupement, spontané ou structurel, se mobilise alors et établit un cadre de gestion des interventions, qui se concrétisera s'il s'avère que le patrimoine en question tient effectivement un rôle jugé digne de préservation, pour une variété de raisons. L'appui de l'appareil étatique est généralement nécessaire, et dépend de l'apport potentiel du patrimoine à la vie de la communauté; dès lors revalorisé et intégré au fonctionnement contemporain, le patrimoine sera transmis, à l'intérieur par la communication intergénérationnelle et transculturelle, et vers l'extérieur par l'internationalisation, dont le tourisme est une composante particulièrement importante.

⁸⁸⁰ Raymond Lemaire. ICOMOS - Un regard en arrière, un coup d'œil en avant, Dossier de la Commission des monuments, sites et fouilles, *Op. cit.*, p. 98.

I.II *LORSQUE INTÉGRÉE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ, LA CONSERVATION DU PATRIMOINE GÉNÈRE DES EFFETS BÉNÉFIQUES ET JUSTIFIE LES RESSOURCES QUI Y SONT CONSACRÉES*

Les impacts positifs de la conservation patrimoniale sont diversifiés et interreliés. Ils sont de l'ordre de l'immatériel lorsque la présence du patrimoine appuie la construction identitaire, la projection d'une image collective, l'appartenance à un groupe déterminé, la construction de la mémoire individuelle ou sociale, ou la progression du savoir historique. Ils sont de l'ordre du matériel lorsqu'ils se rattachent au développement physique ou économique de la communauté qui l'investit.

Secondaires, les impacts immatériels ? Superflus, dans des sociétés en détresse économique ? Certes, leur nature abstraite rend le patrimoine vulnérable à certaines formes de récupération idéologique ou politique. De plus, le patrimoine est susceptible d'être réduit à un « miroir narcissique »⁸⁸¹, et peut, dans certains cas, être prétexte à un repli collectif, apologie d'une identité exclusive et passéiste⁸⁸². Cependant, le patrimoine peut aussi offrir un terrain de rassemblement et combattre l'exclusion, comme dans le cas de Ducasse de Mons. Sa valorisation génère souvent un sentiment de fierté dans la communauté. Dans le cas du patrimoine d'un quartier, cette fierté retrouvée peut se traduire par une prise en main de l'esthétique de l'environnement immédiat, ce qu'on a observé, par exemple, au Grand-Hornu et à Saint-Roch.

⁸⁸¹ CHOAY, Françoise, *Op. cit.*, p. 192-193.

⁸⁸² Voir la définition qu'André Ségala donne de la mémoire et le débat sur le rôle critique de l'histoire dans la mémoire. « Mémoire collective et communication de l'histoire » dans JEWSIEWICKI, Bogumil et Fabrice MONTAL, *Récits de vie et mémoires ; vers une anthropologie du souvenir*, Paris/Québec, L'Harmattan/SAFI, 1988, p. 140 à p. 151 et SÉGALA, André, « Histoire et mémoire » dans *Traces* vol. 31, no 1 (janvier-février 1993), p. 28-31.

L'impact immatériel majeur de la sauvegarde patrimoniale dépasse les intérêts locaux et se situe dans une perspective transfrontalière, dans « l'interpatrimonialité », qui « est une manière d'établir la relation humaine »; c'est la conscience de « la matérialisation de la notion de pérennité humaine, (...) fruit d'un intense échange interculturel qui dépasse largement les frontières et les océans ». ⁸⁸³ Patrimoine d'universalité, donc, mais aussi, paradoxalement, patrimoine de singularisation, d'ancrage dans l'espace et dans la longue durée d'un lieu, en réaction à l'uniformisation culturelle qu'entraîne une globalisation croissante. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre, par exemple, l'importance de l'inscription de Québec au sein des villes du Patrimoine mondial.

On a observé la **requalification socio-économique que produit la réhabilitation patrimoniale**, particulièrement dans le domaine du patrimoine bâti : amélioration de l'environnement urbain, réintégration sociale de la population, rétablissement du tissu urbain, développement économique, etc. L'inverse est également vrai et on peut intervertir la chronologie, parlant de la **réhabilitation patrimoniale que produit la requalification socio-économique**. La relation synergique de ces éléments produit le « cercle vertueux » entre le développement socioéconomique et la conservation du patrimoine. ⁸⁸⁴

Matériels ou immatériels, les impacts sont souvent difficiles à quantifier. L'évaluation des retombées économiques directes est peut-être la plus aisée. Mais « Le patrimoine est aussi économique parce qu'il procure une satisfaction, une utilité à partir de laquelle peuvent se constituer une offre et une demande. (...) Jusqu'où s'inscrivent les impacts de l'existence des pyramides égyptiennes ? ». ⁸⁸⁵ La difficulté réside dans

⁸⁸³ BARTHÉLEMY, Jean, « *Monumenti e siti in un mondo in crisi* » dans *Restauro*, no 149 (1999), p. 163.

⁸⁸⁴ Réunion des directeurs du patrimoine des États parties contractantes de la Convention culturelle européenne, *Op. cit.*, p. 12.

⁸⁸⁵ SCHAUT, Christine, *Op. cit.*, p. 68.

l'établissement de paramètres, lesquels ne sont adéquats que lorsqu'ils prennent en compte, au côté des prévisions financières, des facteurs humains tels la qualité de vie, l'intégrité visuelle de la ville, la préservation du tissu social et la restauration de la fierté des citoyens, ultimes propriétaires du patrimoine.

I.III *TOUTEFOIS, LA CONSERVATION DU PATRIMOINE PEUT ÉGALEMENT AVOIR DES EFFETS PERVERS, TANT SUR LA COMMUNAUTÉ QUE SUR LE PATRIMOINE LUI-MÊME*

Les aléas de la conservation du patrimoine sont principalement reliés à la « consommation culturelle », c'est-à-dire, l'attribution d'un nouvel usage au patrimoine : celui de denrée ou de marchandise, soumise dès lors aux lois de l'offre et de la demande, aux mesures de productivité, aux règles de promotion et de commercialisation. Répondant aux exigences de l'affairisme, le patrimoine - surtout mobilier ou immobilier - devient alors une industrie. « Cette industrie répond adéquatement à la demande de distraction de la société de loisirs et confère par surcroît le statut social et la distinction attachés à la consommation de biens culturels ».⁸⁸⁶

Le tourisme, évidemment, est le facteur de risque le plus communément identifié à la consommation du patrimoine. Entre conservation et consommation, l'enjeu est celui de l'occupation prioritaire du territoire, celle de la hiérarchie des usages, celle de l'équilibre entre résidents et visiteurs, occasionnels et réguliers, travailleurs et estivants. L'épicentre de ces conflits est la persistance d'un modèle périmé de relation tourisme-patrimoine. La surenchère autour des sites reconnus et la « spectacularisation » des incontournables mènent à une « monoculture touristique »⁸⁸⁷ qui érode les biens historiques de la cité réceptive. D'après les travaux de l'UNESCO, l'alternative est

⁸⁸⁶ CHOAY, Françoise, *Op. cit.*, p. 192-193.

⁸⁸⁷ CAZES, Georges, *Op. cit.*, p. 49.

l'établissement de politiques de « tourisme durable »⁸⁸⁸, qui considèreraient le patrimoine comme une ressource non-renouvelable qu'il faut respecter au même titre que celles de l'environnement.

Les excès de l'industrie touristique ne sont pas les seuls effets pervers éventuels de la conservation du patrimoine. Dans les quartiers en dégradation, la réaffectation massive des bâtiments - celle-là même qui apporte le soulagement social associé à la requalification économique - profitera-t-elle à la population d'origine ou entraînera-t-elle son déplacement vers d'autres milieux défavorisés ? Consacrera-t-elle la désintégration d'un tissu social déjà fragilisé ? La réponse réside dans les motivations et les choix des gestionnaires qui devront, pour prioriser l'intégration de la population, « examiner avec attention tout le contexte, recoudre le tissu social, recréer des ambiances humaines conviviales et être soucieux de l'échelle humaine »⁸⁸⁹, rétablissant les fonctions urbaines dans leur échelle et dans leur fonctionnalité. L'établissement de telles priorités recentre la conservation sur l'usage social du patrimoine, par opposition à une utilisation fondamentalement « écono-centrique », menant à une hyperspécialisation fonctionnelle.

Cette surconcentration des fonctions est en effet un danger possible de la réhabilitation par reconversion, par réappropriation ou par récupération. Le « ré-emploi est sans doute la forme la plus paradoxale, audacieuse et difficile de la mise en valeur patrimoniale ».⁸⁹⁰ Le risque est celui de la dénaturation, car la réaffectation d'un édifice ou d'une coutume exige sa réinterprétation. L'usage originel change, la vocation change, de même que la symbolique qui y est rattachée. Le danger d'une nouvelle utilisation artificielle, dans le cas d'un patrimoine potentiellement « consommable » ou

⁸⁸⁸ La proposition d'une Charte de l'UNESCO sur le Tourisme durable fut adoptée à Lanzarote en 1995 et son texte final signé à Évora en 1997.

⁸⁸⁹ BARTHÉLEMY, Jean, « De la Charte de Venise à celle des villes historiques », Communication présentée au colloque « La Charte de Venise, 30 ans plus tard », Namur, le 10 juin 1995, (document photocopie).

de surexploitation liée à une tertiairisation excessive de l'économie locale, menacent alors le patrimoine en processus de conservation.

Ainsi, ayant traversé une première série d'interventions, le patrimoine reste soumis aux risques inhérents à ses fonctions, que celles-ci soient un prolongement de son rôle traditionnel - l'Hôtel de Ville, par exemple, ou la Collégiale - ou une attribution nouvelle - comme dans le cas de l'édifice La Fabrique. Sa conservation est alors, une fois de plus, conditionnée par sa pertinence à la fonctionnalité urbaine contemporaine.

I.IV LES ALÉAS DE LA CONSERVATION ÉVOLUENT AVEC LES TRANSFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ, SE PROLONGENT DANS LE TRAITEMENT ACTUEL ET CONTINUENT DE MENACER LE PATRIMOINE CONTEMPORAIN. POUR S'Y SOUSTRAIRE, LE PATRIMOINE DOIT RESTER INTÉGRÉ AU DÉVELOPPEMENT DE SA COMMUNAUTÉ

L'évolution négative de certaines démarches antérieures de conservation fait ressortir la nécessité impérieuse de l'intégration à long terme. On se souviendra, par exemple, que les travaux actuels effectués sur le mail Saint-Roch sont en fait la déconstruction des interventions des années 1970. Le Mail, concurrencé par les centres d'achats des banlieues en expansion, a perdu toute pertinence dans l'économie de la ville. La « nouvelle » rue Saint-Joseph, redéveloppée en fonction de la réorientation du quartier, gardera-t-elle les transformations qu'on y apporte présentement ? L'intégration du patrimoine conservé doit non seulement être actuelle, elle doit également être prospective.

La prise en compte des facteurs évolutifs est donc essentielle pour le maintien de la conservation. La démographie changeante est l'un de ces facteurs. Le vieillissement de la population, son appauvrissement ou enrichissement, l'immigration et la migration, de même que l'interculturalité qui en résulte, exercent une pression

⁸⁹⁰ CHOAY, Françoise, *Op. cit.*, p. 163.

constante sur le maintien de la fonction patrimoniale. Celle-ci doit également absorber les tendances endogènes des centres et l'expansion continue des banlieues⁸⁹¹, considérer les facteurs physiques du lieu tels les écosystèmes et les microcosmes climatiques⁸⁹², accommoder les fluctuations économiques dont on a déjà abondamment traité, de même que les variations du discours politico-idéologique, particulièrement présent dans la construction de l'image d'une ville par son développement patrimonial, comme à Québec.

Enfin, la conservation doit tenir compte des facteurs auto-générés. Le patrimoine réhabilité devient attractif, ce qui peut s'avérer contraire à sa sauvegarde s'il devient objet de consommation. Les interventions patrimoniales doivent donc composer avec les risques de surspécialisation et le réflexe tentaculaire de l'industrie touristique.

Ces facteurs impondérables sont autant de remises en question continuelles de la sauvegarde et du développement patrimonial. Avec le recul de l'analyse, on constate non seulement la nécessité d'une conservation intégrée, mais aussi le besoin croissant de la considérer comme une première étape, comme un processus en constante réalisation⁸⁹³, qui vise à maintenir, à long terme, l'intégration de ce qui a été conservé, condition de sa sauvegarde dans le milieu évolutif urbain.

⁸⁹¹ Le vieux Cinéma Charest, dans Saint-Roch, pourtant modernisé en 1997, résistera-t-il à la concurrence des deux mégacentres (Cinéplex Odéon et Cité-Ciné, construits à l'été 2000) établis à la limite extérieure de Sainte-Foy, ou devra-t-il se chercher un nouveau créneau (films de répertoire, etc.) ?

⁸⁹² Est-ce réaliste, avec la rigueur de l'hiver, de transformer Québec en une « ville de fontaines »? Quatre sites patrimoniaux majeurs sont dotés de plans et jeux d'eaux ; le Jardin de Saint-Roch, le Parc de la Francophonie (Place Royale), la place de la Gare du Palais et la colline Parlementaire. Peut-on protéger, ou restaurer, l'environnement fragile des périmètres aquatiques (berges de la rivière Saint-Charles, marais bordant le Saint-Laurent, etc.) ?

⁸⁹³ Le concept le plus juste, celui de l'*ongoing process*, expression anglaise intraduisible mais éminemment applicable.

II CONCLUSION GÉNÉRALE

L'observation des conditions de conservation du patrimoine urbain, ainsi que des bénéfices et des risques actuels et projetés qui y sont rattachés, conduisent à la conclusion générale suivante :

PUISQUE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NE PEUT S'ENVISAGER, À LONG TERME, QU'EN FONCTION DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ, IL IMPORTE DE CONSIDÉRER LE TOUT COMME UN ENSEMBLE, SEMBLABLE AUX ÉCOSYSTÈMES CONNUS DES SCIENCES DE LA NATURE. DANS LA PERSPECTIVE D'UNE « ÉCOLOGIE DU PATRIMOINE » ON PROLONGE ALORS LES PRINCIPES DE LA CONSERVATION INTÉGRÉE AU DE-LÀ DE LA PREMIÈRE DÉMARCHE DE SAUVEGARDE, POUR LÉGUER AUX GÉNÉRATIONS SUIVANTES LES FRUITS D'UNE « CONSERVATION PROSPECTIVE ».

DE L'ÉCOLOGIE DU PATRIMOINE

Les traces du « déjà-là » qui subsistent aujourd'hui dans les patrimoines ethnologique et architectural témoignent de la spécificité d'une communauté, à la fois par l'altérité - nature unique et irremplaçable du patrimoine - et par l'identité - repères communs et profondeur historique. Après avoir examiné le patrimoine ethnologique et architectural montois dans trois de ses expressions (vivant, muséal, bâti), après en avoir effectué des rapprochements avec Québec, on a constaté l'unité et la complexité qu'il présente. On a aussi établi l'existence d'une synergie constante entre la communauté et le patrimoine. Qu'il s'agisse du développement économique, de l'état des relations sociales, de la transmission de la mémoire ou du sentiment d'appartenance, la communauté ne saurait faire abstraction des traces de son passé. En outre, cette présence du passé tient une place d'importance croissante dans la société post-

industrielle qui, en même temps qu'elle souhaite une *tabula rasa*⁸⁹⁴, ressent « l'urgence de conserver ». Comme l'écrit l'urbaniste Gérard Beudet : « le patrimoine est à l'honneur depuis qu'on en détruit les signes »⁸⁹⁵.

La communauté et le patrimoine généré par ses activités forment donc un ensemble systémique, fort rapproché des « écosystèmes » que les dictionnaires définissent ainsi : « Ensemble des êtres vivants et non vivants, aux nombreuses interactions » (Larousse encyclopédique 1998). On sait que la conservation intégrée considère le patrimoine comme un ensemble à la fois matériel et immatériel présent dans le développement collectif. Or, la préservation de cette présence n'est assurée à court ou à long terme que par son potentiel de contribution : rentable (économiquement, socialement, culturellement, politiquement...), le patrimoine sera sauvegardé, c'est-à-dire conservé, valorisé et transmis; non-rentable (selon les mêmes critères), il tombera en désuétude et, éventuellement, en dégradation. Par la conservation intégrée, le patrimoine enrichit sa communauté et inversement, une communauté mieux nantie investit davantage de ressources dans la préservation de son patrimoine. Ce modèle d'interrelation s'apparente véritablement aux relations systémiques de symbiose et de co-évolution.

En fait, les principes de l'écologie tels que décrits par les sciences de la nature s'appliquent au patrimoine sans grand effort d'extrapolation. Les citations suivantes, extraites d'articles d'Encyclopaedia Universalis, sous les entrées « écologie », « écosystèmes »⁸⁹⁶, démontrent la facilité d'une transposition conceptuelle. Leur pertinence aux problématiques de la conservation patrimoniale est aisément discernable

⁸⁹⁴ BARTHÉLEMY, Jean, « Conférence internationale sur les problèmes économiques, sociaux et environnementaux de la ville », OCDE, Paris, 1992 (sans pagination). Texte de conférence, document photocopié par l'auteur, diffusion restreinte.

⁸⁹⁵ BEAUDET, Gérard, « Le patrimoine urbain ; autopsie d'une conquête inachevée », dans *Urbanité*, vol. 2, no 3 (automne 1997), p. 29.

⁸⁹⁶ *Encyclopaedia Universalis* (1996) « Écologie », corpus vol. 7, p. 864-875, « Écosystèmes », corpus vol. 7, p. 902-908.

et on retrouve, dans ces définitions, plusieurs des postulats de la conservation du patrimoine. Le parallèle, d'ailleurs, est déjà dressé par les biologistes, dans l'autre sens, si l'on peut dire:

Le développement des préoccupations relatives à la protection de la nature a conduit à considérer celle-ci de plus en plus comme un patrimoine, héritage du passé et ressource pour le futur. (...) L'idée que la nature est pour l'homme une ressource aux multiples facettes n'est évidemment pas neuve : c'est le fait de la considérer comme *le patrimoine de la société* qui ouvre de nouvelles perspectives. Désormais, le problème ne se pose plus en termes de protection mais aussi et plus encore en termes de *gestion*.⁸⁹⁷

À titre d'exemple d'applicabilité, on peut insérer dans les textes des biologistes le terme de patrimoine sans changer leur sens, et proposer ainsi la notion de « l'écologie du patrimoine » :

1. Comme la bio-écologie, l'écologie du patrimoine requiert une méthodologie particulière :
 - « L'écologie (*du patrimoine*) est à la fois analytique et synthétique. Son originalité, par rapport aux autres sciences de la vie, tient au niveau d'intégration élevé de ses objets d'étude, ce qui lui impose des méthodes particulières »;
2. elle rapporte une interdépendance des intérêts
 - « la cohésion de sa composante vivante (*i.e. la société humaine*) est entièrement assurée par la complémentarité d'intérêts des éléments qui la composent »;
3. et souligne la conservation et l'adaptation (ou l'intégration)

⁸⁹⁷ *Ibid.*, p. 874.

- « la conservation de la nature (*ou du patrimoine*) n'est pas une opération muséologique visant seulement à figer les produits du passé, mais c'est la mise en œuvre de moyens nécessaires au maintien ou même à l'adaptation des stratégies adaptatives : *conserver la nature, c'est lui conserver ses qualités adaptatives.* » (ces derniers italiques sont dans le texte).

Si l'expression est neuve, le concept qui sous-tend l'expression « écologie du patrimoine » est présent depuis très longtemps dans le domaine de l'intervention patrimoniale. De nombreuses réflexions professionnelles font ressortir l'importance d'une perspective globale du patrimoine. Ainsi, cette perspective se trouve en filigrane dans les postulats des Nouvelles muséologies, lorsqu'en 1971 Georges Henri Rivière, dans un échange avec Hugues de Varine, inventa le mot « écomusée »⁸⁹⁸. Par ce néologisme, il nommait l'idée d'une réalité muséale inscrite dans l'environnement, par et pour ce dernier : « réunir, dans une réalité commune, le territoire et ses habitants, la mémoire et le temps présent »⁸⁹⁹.

De façon croissante, les intervenants œuvrant dans les diverses disciplines du patrimoine reconnaissent l'importance des liens entre ces différentes composantes et l'expriment dans la pratique et dans la théorie. S'agissant de patrimoine mobilier, on parle des rapports de l'homme à l'objet dans le processus de sauvegarde : le « *rapport antiquaire, qui nourrit un besoin presque physique avec l'objet* »⁹⁰⁰, « une machine ne vaut que par *les rapports qu'elle entretient avec l'homme* »⁹⁰¹, « l'objet n'est pas du régime des choses mais de celui des personnes »⁹⁰², portant ainsi l'accent sur la connexion entre l'objet et l'humain plutôt que sur l'objet dans son existence intrinsèque. À Québec, le

⁸⁹⁸ DE VARINE, Hugues, « L'écomusée » dans Vagues. Une anthologie de la nouvelle muséologie, Tome 1, Mâcon, Éditions W, collection Museologia, p. 449.

⁸⁹⁹ *Ibid.*, p. 446-486.

⁹⁰⁰ Michel de Reymaeker, conservateur du Musée des Beaux-Arts de Mons, cité par Gérald Grandmont dans sa conférence de clôture du colloque Québec-Mons 1996, Actes, Op.cit., p. 251.

⁹⁰¹ Marc Goujard, directeur de l'écomusée de Fournis, cité dans *Ibid.*, p. 252.

⁹⁰² Nathalie Heinich, sociologue, cité dans *Ibid.*, p. 252.

concept d'une collection traitée sous un angle écologique s'affirme, entre autres, en 1996 dans le Concept muséologique du nouveau Musée de l'Amérique française :

Le Musée de l'Amérique française privilégie une pratique conservatrice initiée par l'école d'ethnologie française, qui articule le collectionnement et l'interprétation des objets autour de leur valeur de témoignage ou d'indice des phénomènes culturels. (...) Dans une pensée très contemporaine, il appréhende le collectionnement dans une perspective globale qui tient compte des collections comme ensembles. (...) On pourrait qualifier cette approche de **systemique ou d'écologique**. Des **relations entre les divers ensembles**, émerge une vision de la société sur les couches sociales, les cultures savantes ou populaires, les domaines civil ou religieux.⁹⁰³

S'agissant de patrimoine intangible, on traite des traditions, bien sûr, mais aussi des dimensions abstraites qui sont « de l'ordre de la relation du public avec la mémoire »⁹⁰⁴. La communauté internationale reconnaît qu'un patrimoine ne peut être isolé dans sa conservation :

Ce sont des milieux de vie qu'il faut conserver et non seulement des cadres bâtis. C'est dans ce contexte que le patrimoine culturel immatériel prend toute sa signification. Les langues, les dialectes, les traditions orales, les accents, les coutumes, l'artisanat, les fêtes religieuses populaires, les marchés, autant de manifestations d'une culture ancestrale intimement ancrées dans chaque espace spécifique dont ils participent globalement à créer la « couleur »⁹⁰⁵.

C'est peut-être dans le domaine de l'architecture que l'approche « écologique » est le plus facilement identifiable. Jan Tanghe souligne : « la ville est notre maison. Chaque grain architectural que nous disposons dans la ville doit être considéré non comme un élément isolé, mais comme la millionième partie d'un tout qui constitue

⁹⁰³ Concept du Musée de l'Amérique française, cité par André Juneau, « L'intégralité du patrimoine mobilier ; le Musée de la civilisation et ses composantes », dans *Ibid.*, p. 107. Les caractères gras sont rajoutés.

⁹⁰⁴ Entre autres, c'est le thème du colloque L'esprit des lieux. Le patrimoine et la cité, dont les actes ont été cités plus haut.

⁹⁰⁵ BARTHÉLEMY, JEAN, « Le patrimoine architectural et urbanistique, facteur de réorientation de développement », Conférence non publiée, *Op. cit.*, p. 5.

l'objectif essentiel (...). »⁹⁰⁶ De même, Jean Barthélemy dénonce le morcellement fonctionnel de la ville instauré par les politiques de zonage – mais sa remarque s'applique à tout le champ patrimonial :

Le temps est venu de comprendre que la ville assume des fonctions d'un tout autre ordre : celle de promouvoir et intégrer en un tout, dense et complexe, la plus grande diversité possible de fonctions élémentaires ; celle d'une structure d'accueil exerçant un tel pouvoir d'attraction symbolique et culturel qu'elle est capable d'assurer les indispensables liens de solidarité entre toutes ces activités. **Comment pourrions-nous qualifier ce type de démarche sinon d'écologique ?**⁹⁰⁷

Enfin, on doit souligner que même si la mise en pratique ne s'enclencha pas immédiatement, l'UNESCO reconnaissait, dès 1976, que le patrimoine ne pouvait être considéré en dehors de l'environnement humain et naturel qui en conditionnait l'existence :

Chaque ensemble historique ou traditionnel et son environnement devraient être considérés dans la globalité comme un **tout cohérent dont l'équilibre et le caractère spécifique dépendent de la synthèse des éléments qui le composent et qui comprennent autant les activités humaines que les bâtiments, la structure spatiale et les zones d'environnement**. Ainsi tous les éléments valables, y compris les activités humaines les plus modestes, ont, par rapport à l'ensemble, une signification qu'il importe de préserver.⁹⁰⁸

La notion d'écologie du patrimoine comprend donc tous les éléments contenus dans la modélisation du traitement patrimonial présentée dans cette étude et reflète la

⁹⁰⁶ Jan Tanghe, cité par Jean Barthélemy dans « L'art architectural aujourd'hui », Bulletin de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles, *Op. cit.*, p. 25.

⁹⁰⁷ BARTHÉLEMY, Jean, « Conférence internationale sur les problèmes économiques, sociaux et environnementaux de la ville », *Op. cit.*, (photocopie de l'auteur, diffusion restreinte).

⁹⁰⁸ « Recommandation concernant la sauvegarde des éléments historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine », UNESCO, XIXe session, Nairobi 1976, dans Conventions et recommandations de l'UNESCO relatives à la protection du patrimoine culturel, UNESCO, Paris, 1990, p. 201.

prépondérance du facteur d'intégration à la modernité de la ville. De plus, la notion s'étend aux relations mêmes de ces éléments entre eux, avec toutes les complexités issues d'un tel réseau : causes et conséquences, retombées directes et indirectes, ruptures ou continuités, etc. Dans la perspective de l'écologie du patrimoine, la conservation doit donc se comprendre en fonction :

- de l'environnement physique (état de conservation, milieu de vie, impacts)
- de l'espace et du temps (ancrage au lieu, « épaisseur » historique, image)
- de la communauté qui l'a généré (perception, implication, éducation, valeurs)
- du cadre d'intervention (intervenants, motivations, type d'action)
- de l'usage (fonctionnalité symbolique, mémorielle, économique, sociale)
- de la modernité de la ville (développement, interculturalité, mondialisation)

De sorte qu'une modélisation adéquate de la sauvegarde patrimoniale dépasse le tableau analytique, avec abscisse et ordonnée, et se présente plutôt sous la forme d'un cube, dont chacun des six côtés représentent les différentes facettes de la dynamique urbaine. Dans cette « totalité synergique »⁹⁰⁹ qu'est la ville, la conservation du patrimoine - ou, le cas échéant, sa destruction - est un processus mouvant, en intégration constante avec ces constituantes, à la recherche continue d'un équilibre écologique.

DE LA CONSERVATION PROSPECTIVE

La recherche d'un tel équilibre mène au renouvellement de l'éthique de la sauvegarde patrimoniale. On a noté l'évolution radicale des trente dernières années dans ce domaine. Au plan du patrimoine ethnologique, cette évolution a mené à la prise en compte des patrimoines vernaculaires et immatériels, incluant l'homme lui-même

⁹⁰⁹ BARTHÉLEMY, Jean, « De la Charte de Venise à celle des villes historiques », *Op. cit.*, p. 5.

comme vecteur culturel, renversant ainsi l'exclusivité du patrimoine monumental; au plan du patrimoine architectural, la sauvegarde inclut désormais des notions telles que l'authenticité circonstancielle, le respect des valeurs sociales, la polyfonctionnalité du patrimoine et la symbiose des perspectives économiques, sociales et culturelles. Les pratiques patrimoniales relevés à Mons et à Québec reflètent, à des degrés divers, ces évolutions de concept et de praxis.

« Une nouvelle orientation éthique s'élabore inexorablement (...) »⁹¹⁰... « Cette éthique nouvelle, selon Jean Barthélemy, présente deux facettes distinctes mais complémentaires, l'une étant essentiellement écologique, l'autre humaniste ».⁹¹¹ La deuxième dimension, on le sait, transparaît à la fois dans l'élargissement de la notion de patrimoine et dans la « re-centration » sur l'humain, avec le respect du patrimoine vivant, par exemple, ou avec la considération accrue des facteurs socio-culturels lors des interventions. Elle se révèle également dans le traitement des enjeux du patrimoine. Quant à la première de ces deux facettes, elle confirme la notion sous-jacente d'une écologie du patrimoine. Françoise Choay, en conclusion de son œuvre magistrale L'allégorie du patrimoine, formule en d'autres termes sa propre conception d'une éthique de la sauvegarde patrimoniale : « Elle engage un destin anthropologique, implique une vision du monde et un choix de société dont l'ampleur du syndrome patrimonial et son interprétation auront permis de mesurer l'urgence ».⁹¹²

« Anthropologique », donc, « humaniste » et « urgent », le patrimoine dans son entièreté systémique tient un rôle social qualifié de « propédeutique »⁹¹³ par ce même auteur. C'est-à-dire qu'il assume une fonction d'introduction, de préparation pour ce

⁹¹⁰ BARTHÉLEMY, Jean, « *In valore vero dei monumenti* », dans *Restauro*, *Op. cit.*, p. 70-71.

⁹¹¹ BARTHÉLEMY, Jean, « L'architecture ou l'art de sublimer les contraintes », *Op. cit.*, p. 240.

⁹¹² CHOAY, Françoise, *Op. cit.*, p. 199.

⁹¹³ *Ibid.*, p. 198-199.

qui est à venir⁹¹⁴. Cette projection vers l'avenir, qui englobe également une compréhension globale des traces héritées du passé, replace la sauvegarde du patrimoine dans sa perspective la plus importante – ou du moins, la plus permanente, celle qui résistera ou qui succombera aux choix de patrimonialisation des générations à venir :

N'ayant plus pour objectif la conservation d'un patrimoine qui a, en tant que tel, un intérêt seulement relatif et limité, mais la conservation de notre capacité à le continuer et à le remplacer, cette propédeutique exigerait de repenser et de réinstaurer de fond en comble la totalité de nos pratiques actuelles du patrimoine. (...) Cette propédeutique trouverait pour la première fois sa place à l'école, en retrouverait une, depuis longtemps perdue, dans les écoles professionnelles et conduirait à la réactualisation d'activités artisanales multiples.⁹¹⁵

La perspective du futur évoquée ici soulève toute la problématique de la transmission transgénérationnelle, dont la présence et l'importance ont été largement soulignées dans le cas de Mons comme à Québec. Au cours de l'étude, les observations ont révélé progressivement la complexité de la sauvegarde du patrimoine et le nombre élevé de facteurs qui interviennent. On en a conclu que le processus dépasse la « simple » entreprise de conservation et s'inscrit dans le fonctionnement de l'écosystème urbain. Celui-ci, schématisé par l'image d'un cube, permet de proposer la perspective d'une écologie du patrimoine.

Cette notion est résolument actuelle et correspond aux préoccupations contemporaines d'environnement humain, d'intégration culturelle et de développement durable. Dans sa contemporanéité, justement, tient-elle compte de la valeur future de la conservation ? Car on peut affirmer que là se situe la vulnérabilité

⁹¹⁴ « *Propédeutique* ; Première année d'études dans les facultés des lettres et des sciences, de 1948 à 1966 » (Larousse 1998).

⁹¹⁵ CHOAY, Françoise, *Op. cit.*, p. 198.

ultime du patrimoine : dans le processus répétitif de patrimonialisation, gardera-t-il la place qui lui a été accordée ?

En effet, dans la mesure où, comme on l'a observé, la conservation du patrimoine est tributaire de son intégration dans les interrelations complexes de l'écosystème urbain, la conservation intégrée se présente comme une première étape. Une fois que la sauvegarde est opérée et que le patrimoine participe *de facto* au développement de sa communauté, il importe de maintenir cette intégration du conservé. À défaut, on peut supposer que le patrimoine, même ayant fait l'objet de mesures de conservation, redevient vulnérable s'il ne peut maintenir sa contribution effective dans son milieu évolutif. Dans la perspective d'un écosystème en constante évolution, cette réalité exige une capacité d'adaptation du patrimoine, qui constitue un défi supplémentaire pour ses gestionnaires.⁹¹⁶

La conservation intégrée se prolonge donc dans ce que l'on pourrait nommer la « conservation prospective », c'est-à-dire, une démarche prenant en compte « les causes techniques, scientifiques et sociales qui accélèrent l'évolution du monde moderne, et la prévision de situations qui pourraient découler de leurs influences conjuguées » (Larousse 1998). La notion de « conservation prospective » garde la perspective écologique et relie entre eux les éléments les plus significatifs des grands principes de sauvegarde. Nombreuses sont les interventions et les écrits qui y font allusion, indirectement, en faisant référence à l'importance de la transmission du patrimoine. Jean-Marie Vincent, d'ICOMOS, résume l'essence du concept lors qu'il parle d'un « patrimoine riche de sens, de culture, mais aussi d'usage pour les héritiers ».⁹¹⁷

⁹¹⁶ Sans qu'il soit nécessaire de faire appel à des exemples concrets, on peut néanmoins rappeler, pour preuve, le cas québécois du Mail Saint-Roch, qui, malgré des tentatives de conservation dans les années 1970, n'a pu maintenir son intégration dans l'activité économique de la ville. Tombé en désuétude, il renaît, 25 ans plus tard, grâce au renversement des interventions précédentes (voir chapitre 6). Exclu du processus de patrimonialisation, il y est réinséré lorsque se rétablit son rôle socio-économique.

⁹¹⁷ VINCENT, Jean-Marie, *Op. cit.*, p. 45.

Axée sur l'adaptativité du patrimoine et le maintien à long terme de sa fonctionnalité dans le système urbain, construite sur les principes de la conservation intégrée, la « conservation prospective » est donc une gestion patrimoniale actuelle qui doit composer avec les transformations contextuelles continues. Indéniablement, on la retrouve à la base de la nouvelle éthique et au cœur de la « démocratie du patrimoine », puisque la transmission intergénérationnelle et interculturelle en sont des facteurs primordiaux: « participer à la protection de ce patrimoine commun afin de pouvoir transmettre ces témoignages concrets de l'histoire aux générations futures, c'est faire preuve de 'citoyenneté responsable' ». ⁹¹⁸

Enfin, la « conservation prospective » relie les traces du passé aux réalités du présent, et les deux aux enjeux de l'avenir. Pour utopique que puisse paraître cette affirmation, elle replace la notion de pérennité au cœur de la problématique de sauvegarde patrimoniale. Elle pose un regard d'avenir sur les interventions présentes et oppose à la tentation du « court terme » les obligations du gestionnaire. Cette surimposition d'une dimension diachronique dans le concept déjà complexe de l'écologie patrimoniale apparaît, en bout de piste, fondamentale et incontournable. Car la conservation du patrimoine pour l'usage des générations suivantes est la raison d'être de la sauvegarde. C'est peut-être dans l'éthique de cette transmission que se trouve l'insaisissable « compétence d'édifier » de Françoise Choay, tant sur le plan matériel qu'immatériel.

⁹¹⁸ BARTHÉLEMY, JEAN , « Le patrimoine architectural et urbanistique, facteur de réorientation de développement », Conférence non publiée, *Op. cit.*, p. 3.

BIBLIOGRAPHIE

PLAN

1. Collections et ouvrages de référence générale
2. Sources
 - 2.1 Informateurs anonymes
 - 2.2 Informateurs identifiés
 - 2.3 Observation directe d'événements
 - 2.4 Documentation médiatique
 - 2.5 Imprimés et manuscrits
 - 2.6 Déclarations, conventions, rapports, énoncés de politiques d'organismes gestionnaires du patrimoine
3. Actes, collectifs et périodiques
4. Articles, communications et thèses
5. Monographies
6. Sites Internet

1. COLLECTIONS ET OUVRAGES DE RÉFÉRENCE GÉNÉRALE

BOUTIN, Gérard. L'entretien de recherche qualitatif. Montréal, PUQ, 1997.

CHASLIN, François. Une haine monumentale. Essai sur la destruction des villes en ex-Yougoslavie. Paris, Descartes et Cie, 1997.

Contributions au renouveau du folklore en Wallonie. Collection dirigée par la Commission Royale belge du folklore, Bruxelles, de 1960 à 1971.

DELFANTE, Charles. Grande histoire de la ville, de la Mésopotamie aux États-Unis. Paris, Armand Colin, 1997.

DYROFF, Hans-Dieter. Protection et animation culturelle des monuments, sites et villes historiques en Europe. Bonn, La Commission Dyroff, 1980.

Folklore de Belgique. Guide des manifestations et des Musées. Bruxelles, DIFÉDIT, 1974.

GAUTHIER, Benoît (dir.). Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données. Siliery, PUQ, 1992.

GENEST, Bernard. Le patrimoine immatériel. État de la question. Québec, MCC, 1995.

Géographie aujourd'hui. La Belgique en Europe. Bruxelles, Éditions A. De Boeck, 1978.

Guide pratique de la décennie mondiale de développement culturel 1987-1997. Paris, UNESCO, 1987.

JEUDY, Henri-Pierre. Courir la ville. Paris, Les Éditions de la Villette, 1997.

L'Europe aujourd'hui. Les hommes, leurs pays, leur culture. Bruxelles, Artis-Historia, depuis 1991. Collection dirigée par Albert D'Haenens.

La culture : clé de développement. Paris, UNESCO, 1983.

LANDRY, Réjean. L'analyse de contenu. Paris, PUF, 1989.

MATHIEU, Jacques (dir.). Les dynamismes de la recherche au Québec. Québec, CÉFAN/PUL, 1991.

Mons. Le guide. Tournai, Casterman, 1997.

MUCCHIELLI, Alex. Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales. Paris, Armand Colin, 1996.

Recueil des chartes et autres guides. Tourisme et patrimoine. Québec, OVPM, 1997.

Série d'Études. Comité des Monuments et Sites. Strasbourg, Conseil de l'Europe, depuis 1965.

SIMARD, Cyril. Patrimoine muséologique au Québec. Repères chronologiques. Québec, Commission des biens culturels du Québec, 1992.

Situation européenne du patrimoine architectural : monographies nationales.
Strasbourg, CE, 1978.

Sociétés et revues locales d'histoire, d'archéologie et de folklore. Répertoire,
no 181 (1995).

Tradition wallonne. Ethnographie, dialectologie, onomastique. Bruxelles,
Ministère de la Région wallonne, depuis 1986. Collection dirigée par le
Conseil supérieur d'ethnologie avec la collaboration du Conseil supérieur des
arts et traditions populaires et du folklore.

TREMBLAY, Ginette. Guide d'inventaire des objets mobiliers. Québec, MCC,
1994.

YSEBAERT, Clair (dir.). Politicographe. Memento politique 1995. Zaventem,
Kluwer Editorial, 1995 (13e édition).

2. SOURCES

2.1 INFORMATEURS ANONYMES (10)

Cinq hommes, cinq femmes, avec la répartition démographique suivante :

| | caractéristique | femmes : 4 | hommes : 6 |
|-------------------------------------|------------------------------|------------|------------|
| Répartition des groupes d'âge | • 18 ans à 29 ans | 1 | 1 |
| | • 30 ans à 49 ans | 2 | 3 |
| | • 50 ans et plus | 1 | 2 |
| Lieu de résidence (ou d'origine) | • Mons | 2 | 4 |
| | • Borinage | 2 | 2 |
| Scolarité | • Jusqu'au bacc. européen | 2 | 4 |
| | • Études supérieures | 2 | 2 |

2.2 INFORMATEURS IDENTIFIÉS (36)

N. B. : Sauf indication contraire, les informateurs sont de la Ville de Mons ou des environs immédiats, ou y travaillent. Les titres et fonctions étaient exacts en 1998 et peuvent avoir changé depuis.

ABRAHAM, Jean-Franz, président, Carrières Gauthier-Wincqz, et responsable de la formation dans le compagnonnage des Tailleurs de Pierre (CE)

ANTOINE, Martine, conservateur, Musée international du masque, Binche, et chef du service culturel de la Ville de Binche

ARNOULD, Marie, conservateur, Musée du centenaire, Mons

BALLESTER, José Maria, chef, division du patrimoine, Conseil de l'Europe, Strasbourg

BARTHÉLEMY, Clément, directeur artistique, OMCFB

BARTHÉLEMY, Jean, professeur, Faculté Polytechnique de Mons

BAVAY, Gérard, historien, directeur de la collection Hanonia

BENRUBI, Richard, directeur, Services techniques de la Ville de Mons

BRISSE, Jean-Emmanuel, Ateliers de la FUCAM

BUSINE, Françoise, directrice, Grand-Hornu Images

CERRI, Annachiarria, directrice à la division du patrimoine, Conseil de l'Europe, Strasbourg

DEGHILAGE, Michel, directeur, Musées Communaux de Mons

D'HAENENS, Albert, professeur, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve

de THYSSE, Mikhaël, adjoint au directeur, division du patrimoine, Conseil de l'Europe, Strasbourg

de REYMAEKER, Michel, conservateur en chef, Musée des Beaux-Arts de Mons

DUCASTELLE, Jean-Pierre, président, Conseil supérieur de l'ethnologie, et vice-président du Conseil supérieur des ATP et du folklore

DULIÈRE, Cécile, conservateur, Musée du folklore et de la vie montoise, Mons

DUVOSQUEL, Jean-Marie, professeur, Université de Bruxelles

FOULON, Pierre-Jean, conservateur, Musée de Mariemont

GHENNE, Sylvie, secrétaire, Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles, Mons

HAMAIDE, Jacques, président, ASBL Procession du Car d'Or

HIRAUX, Françoise, chercheur, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve

LECLERCQ, Freddy, président, ASBL Les carrières de la Malogne

LECOMTE, Marcel, président sortant, Maison de la mémoire de Mons

LOTTIN, Hervé, coprésident, Ducasse de Mons, et responsable de l'itinéraire

MARTIN, Fernand, directeur, Office du Tourisme de la Ville de Mons

MATTHYS, André, inspecteur général, direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Ministère de la Région wallonne

PATRIS, Jacques, président sortant, Maison de la mémoire de Mons

PIÉRARD, Christiane, conservateur honoraire, Bibliothèque, Université de Mons-Hainaut

PLUMIER, (...), directrice, Journées du patrimoine de Wallonie

POURBAIX, Étienne, attaché, cabinet du Ministre Liénard (1995), Conseil régional wallon, Namur

RAEPERS, Georges, réalisateur, combat dit « lumeçon »

SARLET, Danièle, directrice générale, division du patrimoine, direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine

SCHILS, Jean, président, Maison de la mémoire de Mons

VAN CAENEGEM, Benoît, conservateur, Trésor de la Collégiale Sainte-Waudru

WILLEMS, Maryse, responsable de la promotion, Grand-Hornu Images

2.3 OBSERVATION DIRECTE D'ÉVÉNEMENTS

Journées du patrimoine à Mons 1994. Thème : Le patrimoine religieux

Journées du patrimoine à Mons 1995. Thème : Le patrimoine civique

Journées du patrimoine à Mons 1996. Thème : Le patrimoine rural

La Ducasse de Mons 1996 (observation de la descente de la châsse, de la procession et remontée du Car d'Or depuis la Rampe Sainte-Waudru)

La Ducasse de Mons 1998 (observation du combat dit Lumeçon depuis le campanile de l'Hôtel de ville)

Journée spéciale au Château des Ducs d'Havré, 1998

2.4 DOCUMENTATION MÉDIATIQUE

La Ducasse de Mons 1997, Office du Tourisme de Mons (cassette A-V), 1997.

La Ducasse de Mons. Intégrale du programme musical, Office du Tourisme de Mons (CD), 1996.

La restauration du Beffroi de Mons. Les travaux effectués de 1984 à 1992, Production : Ministère de la Région wallonne (cassette A-V), 1997.

2.5 IMPRIMÉS ET MANUSCRITS

ALION, René. Les Borains. Drame populaire en trois actes et un prologue. s.l., Quaregnon, s.d.

Brochures de présentation (produites par l'échevinage à la culture de la Ville de Mons) :

- Les musées
 - Le Musée Chanoine Puissant
 - Le Musée d'archéologie préhistorique et gallo-romaine
 - Le Musée de la guerre
 - Le Musée de la céramique
 - Le Musée de numismatique
 - Le Musée des Beaux-Arts de Mons
 - Le Musée des processions du Hainaut
 - Le Musée du folklore et de la vie montoise (Maison Jean Lescarts)
 - Le Musée François Duesberg (musée d'arts décoratifs)

- Les monuments
 - La Collégiale (feuillet)
 - La Collégiale (brochure de 46 pages)
 - L'Hôtel de ville
 - Le Beffroi de Mons et son carillon (brochure de 28 pages)
 - La chapelle Saint-Calixte et le square du Château
 - La Machine à eau
 - La Maison Vincent Van Gogh
 - L'église Sainte-Élizabeth
 - L'église de Saint-Nicolas-en-Havré
 - La paroisse de Notre-Dame de Messines
 - Le Château d'Havré
 - Le Val des écoliers

- Autour de la Ducasse
 - Les fêtes de la Trinité en la Collégiale Sainte-Waudru
 - La procession du Car d'Or
 - Les « Beubeux »
 - Le combat dit « lumeçon »
 - Le Trésor de Sainte-Waudru

Brochures de présentation (autres) :

- L'Association des musées du Hainaut
- La Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles
- Mons à l'heure du TGV (SNCB)

de BIE, Thierry. « Bilan des CCAT en Wallonie ». Causerie prononcée lors de l'assemblée générale de Sauvegarde et avenir de Mons, juin 1997, reprise partiellement dans Dossier Espace-vie, Maison de l'urbanisme du Brabant wallon, no 5 (mai 1997).

DURIEUX, Claude. Grand-Hornu. Document de présentation.

FILION, Serge. « Démocratie, urbanisme, décentralisation, fiscalité et gestion dynamique des paysages québécois ». Allocution non publiée, Réunion annuelle de l'Association québécoise d'urbanisme, 14 juin 1996.

Guide du Parc et du Musée Royal de Mariemont. Mariemont, Éditions du Musée Royal de Mariemont, 1993.

LEENS, Luc. « Un an de CCAT à Mons. Pour quoi faire ? ». Conférence prononcée lors de l'assemblée générale de Sauvegarde et avenir de Mons, juin 1997 dans Sauvegarde et avenir de Mons (février 1998).

Mémoire d'une ville. Mons depuis 1830. Mons, Maison de la mémoire, 1989.

PIÉRARD, Christiane. L'hôtel de ville de Mons. Bruxelles, MRW/Ville de Mons, 1995. Collection « Carnets du patrimoine ».

Sainte-Waudru, Mémoire millénaire. Mons, Maison de la mémoire, 1988.

Schéma de structure de la ville de Mons. Rapport 8, Phase 3 - Étape 7. Objectifs détaillés (provisoires), mars 2000.

2.6 *DÉCLARATIONS, CONVENTIONS, RAPPORTS, ÉNONCÉS DE POLITIQUES D'ORGANISMES GESTIONNAIRES DU PATRIMOINE*

Aménagement du territoire. Ministère de la région wallonne, 1990.

Vol. 1 : Le règlement communal d'urbanisme : Concept, contenu, procédures ;

Vol. 2 : Le schéma de structure communal : Concept, contenu, procédures ;

Vol. 3 : Le régime de décentralisation : Concept, mise en œuvre.

BARTHÉLEMY, Jean. Mons, Revivre en ville. Mons, Faculté Polytechnique, 1988.

BARTHÉLEMY, Jean. Mons, hier, aujourd'hui, demain. Mons, Faculté Polytechnique, 1988.

Charte de Venise, UNESCO, 1966.

Classes du patrimoine et Classes européennes du patrimoine culturel. Rapport de l'ECC. Paris, UNESCO, 1999.

Conseil des monuments et sites du Québec :

- Venise, Amsterdam. Document 3
- La Charte de Venise. Document 6, 1977
- Document sur la pierre. Printemps 1979
- Le musée national de la civilisation : prise de position du CMSQ. Document 14, 1981
- L'interprétation du patrimoine. Document 16, 1982
- Colline Parlementaire. Document 4, 1987

Conventions et recommandations de l'UNESCO relatives à la protection du patrimoine culturel. Paris, UNESCO, 1990.

D'ANJOU, Rémy. Les Médiévales de Québec. Hier, aujourd'hui et demain. Rapport présenté par la Direction générale de la Corporation des Médiévales de Québec (circulation interne).

Déclaration d'Amsterdam. UNESCO, 1976.

First Conference on the Conservation, Restoration and Revival of Areas and Groups of Buildings of Historic Interest. Caceres, ICOMOS, 1967.

Fonds social européen OBJECTIF 1. Vade-mecum. Bruxelles, 1993 (circulation interne).

Guide de la rénovation urbaine en Wallonie. s.l. Aménagement du Territoire et du Logement pour la Région wallonne, 1975 (2e édition 1977).

La politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir. Québec, Ministère des Affaires culturelles de Québec, 1992.

La protection du patrimoine culturel : manuel des législations nationales. New-York, ICOM, 1974.

Le patrimoine culturel : un défi économique et social. Rapport réunion des directeurs du patrimoine des états parties contractantes à la convention culturelle européenne, Strasbourg, le 28 août 1995 (non publié).

Les Médiévales de Québec. Étude d'impact. Impact Recherches, septembre 1993 (circulation interne).

Les sens du patrimoine La revue 97-98, Projets de pédagogie du patrimoine. Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1998.

Memento sur les classes européennes du patrimoine. Rapport au Groupe spécialisé en sensibilisation au patrimoine culturel. Bruxelles, Conseil de l'Europe, 1993.

Mémoire de la Commission des biens culturels du Québec présenté à la Commission parlementaire sur la culture. Québec, 17 septembre 1991 (non publié).

Moniteur belge - 22.05.1999. Textes de loi « Livre III - Dispositions relatives au patrimoine ». Chapitre I « Intégration du patrimoine dans le cadre de vie de la société contemporaine ». Articles 185 à 191.

Patrimoine mobilier et ensembles décoratifs. Rapport final d'activités. Conseil de l'Europe, Strasbourg, le 28 août (non publié).

Plan de développement régional (1994-1999) concernant l'Objectif 1 du Fonds social européen pour la province du Hainaut. Septembre 1995 (non publié).

Quartier Saint-Roch. Concept de revitalisation et plan d'action 1999. CDÉU (circulation interne).

Rapport du Groupe d'études sur le Carnaval de Québec, 1982 (non publié).

Rapport sur l'aménagement de Place-Royale à Québec. La Haye et Ouellet, urbanistes et architectes, 1972 (document polycopié CDÉU).

Principes directeurs et politiques de gestion Parcs Canada, 1994 (circulation interne).

Rapport du conseil communal. Mons, Archives de la Commune de Mons, octobre 1862.

Rapport sur les politiques du patrimoine culturel en Europe : Belgique. Analyse des politiques nationales du patrimoine culturel. L'Europe et la coopération culturelle, Paris, UNESCO, 1996.

Rapport de synthèse Patrimoine du quartier Saint-Roch, présenté à la Ville de Québec, 1996 (circulation interne).

3. ACTES, COLLECTIFS ET PÉRIODIQUES

Actes de la XVIe Conférence générale du Conseil international des musées. « Musées : y a-t-il des limites ? ». Québec, ICOM, 1992.

Actes du 1er colloque international des villes du patrimoine mondial (Québec). Québec, OVPM, 1991.

Actes du 2e colloque international des villes du patrimoine mondial (Fez). Québec, OVPM, 1993.

Actes du 3e colloque international des villes du patrimoine mondial (Bergen). Québec, OVPM, 1995.

Actes du 4e colloque international des villes du patrimoine mondial (Evora). Québec, OVPM, 1998. À VENIR

Actes du colloque A New Role for Planning : The Regeneration of Towns and Villages. Liège, Mardaga, 1995.

ADAMS, Lowell et Daniel LEEDY (dir.). Interpreting Man and Nature in the Metropolitan Environment. Proceedings of the National Symposium on Urban Wildlife, Columbia, National Institute for Urban Wildlife, 1987.

BONNETTE, Michel (dir.). « Plan d'actions intégrées pour la sauvegarde du Vieux-Québec » dans Actes du premier colloque international des villes du patrimoine mondial. Québec, OVPM, 1991.

Bulletin de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles. Namur, DGATLP, 1994-1995. Tome 15.

Bulletin bimestriel de liaison du cercle de cartophilie du Borinage et de Mons, no 103 (novembre-décembre 1994).

Bulletin trimestriel de l'ASBL Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles, Bruxelles.

CAZELAIS, Normand. Étrangers d'ici et d'ailleurs. Un tourisme à visage humain. *Chroniques*. Montréal, XYZ Éditeur, 1993.

Classes européennes du patrimoine : Actes, Colloque du Château Maison-Laffite, Bruxelles, Conseil de l'Europe, 1993.

Continuité, no 71 (hiver 1997).

El Gazette des camerluches. Bulletin trimestriel de l'ASBL des Montois Cayaux, nos 59, 60 (1994).

Expo-géologie. Livre-guide à l'exposition « Des silex aux satellites : les mines, hier, aujourd'hui et demain ». Mons, Faculté Polytechnique, 1987.

Forces, no 98 (été 1992). Numéro spécial à l'occasion du congrès ICOM 92.

GADOFFRE, Gilbert (dir.). La culture comme projet de société ? Actes du colloque, Institut collégial européen, Bruxelles, Éditions universitaires, 1991.

GINZBURG, Carlos. Mythe, emblèmes, traces. Morphologie et histoire. (Traduit de l'italien par Monique Aymard) Paris, Flammarion, 1989.

GRANGE, Daniel et Dominique POULOT (dir.). L'Esprit des lieux. Le patrimoine et la cité, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1997.

Interface. Bulletin trimestriel de la Maison de la mémoire de Mons, nos 27, 28, 29 (1994).

La muséologie selon Georges Henri Rivières, Cours de muséologie, textes et témoignages. Paris, Bordas, 1989.

Le congrès archéologique de Mons : section folklore. Bruxelles : service des recherches historiques et folkloriques de Brabant (s.l., s.é.) 1928.

Le débat. Histoire, politique, société, no 78 (janvier-février 1994).

Les cahiers de l'urbanisme. Revue de l'Administration wallonne, DGATLP, depuis 1995.

Les échos du patrimoine. Bulletin trimestriel du Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Division du patrimoine. 1994 à 2000.

Le patrimoine culturel et sa pédagogie : un facteur de tolérance, de civisme et d'intégration sociale. Actes. Colloque de Bruxelles, Conseil de l'Europe, 1995.

MARINUS, Albert. Le folklore belge. Bruxelles, Éditions historiques, 1937-1951.

Patrimoine mobilier et ensembles décoratifs. Rapport final d'activités. Conseil de l'Europe, Strasbourg, le 28 août 1995.

PINARD, Daniel (dir.). Que la fête commence. Actes du colloque national sur la fête populaire. Montréal, SFPQ, 1980.

Programmes 1991 à 1997 des Journées du patrimoine en Wallonie. Sous l'égide du Conseil d'Europe. Namur, Secrétariat des Journées du patrimoine. Division des Monuments, Sites et Fouilles.

- Les quotidiens
 - La Province
 - Nord éclair
 - Le Journal de Mons
 - La Dernière heure
 - L'Écho

- Mons-Borinage
- Le Soir

ROCHER, Marie-Claude (dir.). Le traitement du patrimoine urbain. La ville comme patrimoine. Actes du colloque Québec-Mons 1997. Québec, Musée de la civilisation, 1998.

ROCHER, Marie-Claude et André SÉGAL (dir.). Le traitement du patrimoine urbain. Intégration, intégralité, intégrité. Actes du colloque Mons-Québec 1996. Québec, Musée de la civilisation, 1997.

SCHAUT, Christine. Patrimoine et développement urbain. Monuments et Sites 5, Urbanisme 1, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin/MRW-DGATLP, 1997. Collection Études et documents.

Sauvegarde et avenir de Mons. Août 1995 à avril 2000. Périodique bimensuel.

TABATA, Raymond *et al.* (dir.). Joining Hands for Quality Tourism: Interpretation, Tourism and the Travel Industry. Proceedings of the Heritage Interpretation International Third Global Congress. Honolulu, University of Hawaii, 1992.

Théoros, UQAM (mai 1993).

TESSIER, Yves (dir.). Québec, ville internationale. Québec, Société historique de Québec/CCNQ, 1998.

Traverses 40, Paris (avril 1987).

Urbanisme. Le magazine international de la ville, no 295 (juillet-août 1997).

Wallonie-Bruxelles, Dossier aménagement du territoire et patrimoine culturel, no 11 (septembre 1986).

4. ARTICLES, COMMUNICATIONS ET THÈSES

« L'avant, le pendant et l'après-voyage. Entretiens avec Alexandre Melissinos » dans Urbanisme, no 295 (juillet-août 1997).

« Une politique du patrimoine au Québec », Entrevue de Philippe Dubé avec Robert Garon dans Musées. Québec, La Société des musées québécois, 1993.

« Victoires et désenchantements », actes du colloque « Les schémas de structures », parus dans Environnement (octobre 1999).

« Théâtres de la mémoire » dans Traverses 40, (avril 1987) .

BARTHÉLEMY, Jean. « Authenticité et patrimoine monumental » dans Les échos du patrimoine, no 27 (juillet-août-septembre 1995).

BARTHÉLEMY, Jean. « *Il valore vero dei monumentei* ». Restaurato 1997, Edizione Scientifiche Italiane. (document en français).

BARTHÉLEMY, Jean. « L'architecture ou l'art de sublimer les contraintes » dans Bulletin de la classe des Beaux-Arts, Académie Royale de Belgique, 6e série, tome 7, 7-12 (1996).

BARTHÉLEMY, Jean. « L'éducation et la formation initiale des jeunes au patrimoine architectural, une des clefs de l'avenir culturel », Conférence non publiée. Congrès mondial de la conservation du patrimoine monumental. Session du comité scientifique sur la formation. Mexico, Guanajuato, octobre 1999.

BARTHÉLEMY, Jean. « Le patrimoine architectural et urbanistique, facteur de réorientation du développement », Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement, Stockholm, UNESCO, 20 mars-2 avril 1998.

BARTHÉLEMY, Jean. « Le patrimoine architectural : enjeu du défi de l'ère post-industrielle » dans Bulletin de la classe des Beaux-Arts, Académie Royale de Belgique, 6e série, tome 2, 5-9 (1996).

BARTHÉLEMY, Jean. « Mise en œuvre des plans et projets de réhabilitation des sites historiques. Méthodologie de la réhabilitation architecturale ». Priority Actions Programme, Split, 1990.

BOUABDELLAH, Ahmed. « Culture et lieux touristiques ». Thèse de doctorat, Université Laval, 1994.

BUMBARU, Dinu. « Le Vieux-Montréal, laboratoire du patrimoine montréalais ? », dans Continuité, no 71 (printemps 1997).

COUPÉ, François. « La gestion des centres urbains et du patrimoine » dans Les nouvelles du patrimoine. Bulletin de l'Association des Amis de l'UNESCO, no 70 (octobre-novembre-décembre 1996).

DE CARUFEL, Hélène. À la découverte de notre fête nationale. Montréal, Corporation des Fêtes de la Saint-Jean, 1980.

De CERTEAU, Michel et Michel VERNES. « Les revenants de la ville ». Traverses 40 (avril 1987).

DEFFET, Éric. « Attact, le musée oublié de Mons » et « L'Objectif 1 et le Chanoine Puissant » dans Le soir, 23 février 1995.

JUNIUS, Marcel. « Patrimoine national et tourisme » dans Tourisme et culture. Des stratégies concrètes. Actes du colloque. Québec, Musée de la civilisation, 1995.

KIEVITS, Janine. « Victoires et désenchantements ». Article à la suite du colloque « Les schémas de structures », organisé par Inter-environnement Wallonie, dont les actes paraissent dans Environnement (octobre 1999).

MATHIEU, Jacques. « Les médiations du passé » dans Les dynamismes de la recherche au Québec. Québec, CÉFAN/PUL, 1991.

MATHIEU, Jacques. « Le vernis du patrimoine ». Conférence d'ouverture, Le forum québécois du patrimoine. Actes de la rencontre de Trois-Rivières. 1992.

MATHIEU, Jacques. « Pour une morphogenèse du passé » dans La mémoire dans la culture (Jacques MATHIEU, dir.). Québec, CÉFAN/PUL, 1995.

OSTRAWSKI, Waslaw. « L'urbanisme, la sauvegarde et la réanimation des centres historiques ». Communication au colloque de Carceres, Espagne, ICOMOS, 1967.

PAILLÉ, Paul. « L'analyse par théorisation ancrée » dans Cahiers de sociologie, no 23 (1994).

PATIN, Valéry. « Peut-on encore parler de tourisme culturel ? » dans Cahiers Espaces, no 37 (juin 1994).

PIETTE, Albert. « Génèse et dynamique de la fête folklorique. Le cas du combat rituel de Saint-Georges et du dragon à Mons » dans Congrès de Namur. Actes. Bruxelles, Comité supérieur de l'ethnologie, 1987. Collection Tradition wallonne. Ethnologie, dialectologie, onomastique.

RICHARD, Marc-Wilfrid. « L'environnement-mémoire : considérations sur le transitoire et le transhistorique ». Thèse de doctorat, Université Laval, 1990.

ROCHER, Marie-Claude. « Le geste de mémoire. La construction identitaire et la fête folklorique : le cas de Mons » dans NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET (dir.). Architecture, forme urbaine et identité collective. Québec, Cahiers du CÉLAT, 1995.

SABEV, Dessislav. « Carnaval et *Décarnaval* ou La culture irréversible », présenté à Anne-Marie Desdouits dans le cadre du cours Pratiques ludiques collectives (EFN62601), Université Laval, 1998.

SÉGAL, André. « La communication de l'Histoire et les 'Médiévales' » dans Traces, vol. 33, no 3 (mai-juin-juillet 1995).

VAUGEOIS, Denis. « La Saint-Jean, fête de la fierté » dans Forces, no 43 (1978).

VIEL, Annette et Françoise WASSERMAN. Quand le musée se fait pluriel. Multiculturalité, multifonctionnalité, multiterritorialité. Actes du forum « Réflexion/action autour du musée », ICOM-Canada et ICOM-France, 1997.

WATIER, Hubert. « Remontée de la châsse : le point d'orgue ». Nord Éclair, 11 juin 1996.

5. MONOGRAPHIES

GAUMONT, Michel. La Place Royale. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1972.

Aménager une place : sensibilisation et initiation à une méthodologie d'aménagement des places de villages en développement rural. Louvain-la-Neuve, Ministère de la Région wallonne, 1990.

ARNOULD, Maurice-A., Jean-A. DUPONT, Claire LEMOINE-ISABEAU, Christiane PIÉRARD, Roger RAPAILLE et Bruno VAN MOL. 1691. Le siège de Mons par Louis XIV. Bruxelles, Crédit Communal, 1991.

ARPIN, Roland. Le Musée de la civilisation. Concept et pratiques. Québec, Musée de la civilisation/Éditions MultiMondes, 1992.

Autour du Grand-Hornu. Bruxelles, Crédit Communal, 1989. Collection : Des pierres pour le dire.

BABELON, Jean-Pierre et André CHASTEL. La notion de patrimoine. Paris, Éditions Laina Lévis, 1994.

BARTHÉLEMY, Jean. Dix ans de rénovation urbaine en Wallonie. Pour un autre urbanisme. Louvain-la-Neuve, Ministère de la Région wallonne, 1987.

BERTRAND, Marc (dir.). Popular Traditions and Learned Culture in France from the Sixteenth to the Twentieth Century. London, Anna Libri, 1985.

BAVAY, Gérard, Christiane PIÉRARD et Christiane VAN DEN BERGEN-PATENS. Albums de Croÿ VII. Comté de Hainaut III. Bruxelles, Crédit Communal, 1990.

BOUTHILLIER, R. Les arts et traditions populaires et le loisir : problématique et orientation. Étude présentée au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Québec, Gouvernement du Québec, 1987.

CHÉRUBINI, Bernard. Localisme, fête et identité. Une traversée ethno-festive de la Mauricie. Paris, L'Harmattan, 1994.

CHOAY, Françoise. Allégorie du patrimoine. Paris, PUF, 1992.

CHICOINE, Marie, Lise de GROSBOIS, Évelyne FOY et Francine POIRIER. Lâchées Lousses. Les fêtes populaires au Québec, en Acadie et en Louisiane. Montréal, VLB Éditeur, 1982.

CIMON, Jean. Promoteurs et patrimoine urbain. Montréal, Éditions du Méridien, 1991.

Cités en fêtes. Catalogue d'exposition. Paris, Musée national des arts et traditions populaires, 1992.

De LAGARDE, Pierre. La mémoire des pierres. Paris, Albin Michel, 1979.

DESDOULTS, Anne-Marie. La vie traditionnelle au pays de Caux et au Canada français. Le cycle des saisons. Québec, PUL/Éditions du CRNS, 1987.

DESMARAIS, Gaëtan. La morphogénèse de Paris, des origines à la Révolution. Paris-Québec, L'Harmattan-CÉLAT, 1995.

- DOPPAGNE, Albert. Esprits et génies du terroir. Bruxelles, Duculot.
- Du BERGER, Jean et Jacques MATHIEU (dir.). Les ouvrières de la Dominion Corset à Québec. 1886-1988. Québec, PUL, 1993.
- DULAU, Robert. Apologie du périssable. Rodez, Éditions du Rouergue, 1991.
- DUMONT, Fernand. Récit d'une émigration. Montréal, Boréal, 1997.
- DUMONT, Louis. La Tarasque. Paris, Gallimard, 1987 (1^{re} édition, 1951).
- DURKHEIM, Émile. Les formes élémentaires de la vie religieuse dans Encyclopaedia Universalis, Corpus 7, 1993.
- DUTRIEUX, Bernard, « Étude historique et descriptive de deux manifestations folkloriques : la procession du Car d'Or et le combat dit « lumeçon », Thèse de doctorat, Université de Mons-Hainaut, 1976.
- Espace-rue : espace de vie ? Louvain-la-Neuve, Ministère de la Région wallonne, 1987.
- Études et documents. Patrimoine et développement urbain. Namur, Ministère de la Région wallonne, 1997.
- Folklore et arts populaires en Wallonie. Bruxelles, Ministère de la Culture française, depuis 1976.
- FOWLER, Peter et Priscilla BONIFACE. Heritage and Tourism in the Global Village. London, Routledge, 1993.
- FURET, Françoise. L'Atelier de l'histoire. Paris, Flammarion, 1982.
- GAMACHE, Jean-Charles. Histoire de Saint-Roch de Québec et de ses institutions. Québec, Imp. Charrier & Dugale, 1929.
- GAUMOND, Michel. La Place Royale, ses maisons, ses habitants. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1971. Collection Civilisation du Québec.
- GRANGE, Daniel. L'esprit des lieux : le patrimoine et la cité. Grenoble, PUG, 1997.
- GUILLAUME, Marc. La politique du patrimoine. Paris, Galilée, 1980. Collection L'espace critique, dirigée par Paul Virilio.

HAWLBACHS, Maurice. La mémoire collective. Paris, PUF, 1950.

HAWLBACHS, Maurice. Les cadres sociaux de la mémoire. Paris, Alcan, 1935.

La Belgique selon Victor Hugo. Lettres et dessins de Victor Hugo réunis par Pierre Arty, Liège / Bruxelles, Desoer, 1968.

La Ducasse de Mons. Bruxelles, Ministère de la Culture de la Communauté française de Belgique, 1995.

La mémoire des bâtisseurs. À la découverte du patrimoine architectural en Wallonie et à Bruxelles. Liège, Crédit Communal, 1990.

La mémoire des pierres. À la découverte du patrimoine architectural en Wallonie et à Bruxelles. Liège, Crédit Communal, 1990.

La terra in piazza. An interpretation of the Palio of Sienna, Los Angeles, Berkley, 1975.

LACROIX, Michel. Le principe de Noé ou l'éthique de la sauvegarde. Paris, Flammarion, 1996.

Le carnaval de Binche. Mons, Fédération de Tourisme de la Province du Hainaut, 1983.

La Wallonie. Une région, un parlement. Namur, Conseil régional wallon, 1993.

Le couvent des capucins de Mons. Mons, ASBL Maison de la mémoire, 1994.

Le patrimoine monumental de la Belgique, volume 4 : Province de Hainaut Arrondissement de Mons, Liège, Ministère de la Culture française, 1975.

Le patrimoine, mode d'emploi. Paris, Ministère de la Culture, 1985.

LECOTTÉ, Roger. Le folklore dans le monde moderne. Bruxelles, Commission Royale belge du folklore, Ministère de la Culture, 1965. Collection Contributions au renouveau du folklore en Wallonie.

LÉON, William et Michael PRATT. History Museums in the United States : a Critical Assessment. Chicago, University of Illinois Press, 1989.

Les enceintes urbaines en Hainaut. Bruxelles, Crédit Communal, 1993.

LESAGE, Christiane et Jacques THIÉBAUT. Albums de Croÿ IX. Comté de Hainaut VI. Bruxelles, Crédit Communal, 1990.

MAGHERINI, Graziella. Le syndrome de Stendhal. Du voyage dans les villes d'art. Florence, GEF, 1988 (édition française : 1990).

MARINUS, Albert. Les glissements explicatifs du folklore. Bruxelles, Bulletin du service de recherche folklorique et historique du Brabant, vol. 12, no 72 (1933). Collection Folklore Brabançon.

MATHIEU, Jacques et Jacques LACOURSIÈRE. Les mémoires québécoises. Québec, PUL, 1991.

MAYOR, Federico. La mémoire de l'avenir. Paris, UNESCO, 1994. Collection DÉFIS.

Mélanges de folklore et d'ethnographie dédiés à Élisée Legros. Liège, Musée de la Wallonie, 1973.

MEURANT, René. Géants processionnels et de cortège en Europe, en Belgique et en Wallonie, Bruxelles, Ministère de la Culture française, 1979. Collection Folklore et arts populaires de Wallonie, vol. 6.

Mons. Chronique des rues et maisons. Anthologie montoise. Mons, Association des Cayaux et Amis de Marcel Gillis, 1981.

Musée du Folklore et de la Vie montoise. Maison Jean Lescarts. Mons, Ministère de la Culture de la Communauté française de Belgique, 1988.

NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET. L'architecture de Saint-Roch. Québec, Les Publications du Québec, 2000.

PIÉRARD, Christiane. La bibliothèque centrale de l'Université de Mons-Hainaut et les richesses de la Bibliothèque de Mons. Mons, Éditions Hainaut-Tourisme, 1989.

PIÉRARD, Christiane. Mons, le béguinage. Paris, Norma (Institut français d'architecture), 1998.

PIÉRARD, Jean. Mon pays, le borinage. Mons, Éditions Hainaut-Tourisme, 1995.

PIERRARD, Charles. Mons et sa région, Cuesme, s.é., 1967.

PIETTE, Albert. Les jeux de la fête, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988.

PIETTE, Albert. Les religiosités séculaires, Paris, PUF, 1993. Collection Que sais-je ? no 2764.

PIRON, Maurice. Aspects et profil de la culture romane en Belgique, Liège, Éditions des Sciences et des Lettres, 1979.

Rapport explicatif sur la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe. Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1985.

RENY, Claude. Principes et critères de restauration et d'insertion. Le patrimoine architectural d'intérêt public au Québec. Québec, Gouvernement du Québec, 1991.

Répères sur les monuments historiques protégés. Paris, Ministère de la Culture, 1987.

RIEGL, Aloïs. Le culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse. Paris, Le Seuil, 1984. Collection Espacements, dirigée par Françoise Choay (édition posthume).

RIVIÈRE, Claude et Albert PIETTE. Nouvelles idoles, nouveaux cultes : dérives de la sacralité. Paris, L'Harmattan, 1990.

RIVIÈRE, Claude. Les liturgies politiques. Paris, PUF, 1988.

RONCAYOLO, Marcel. La ville et ses territoires. Paris, Gallimard, 1988. Collection Folio/Essais.

SIMONS-RENSONNET, Mary. De la rénovation des sites d'activité économique désaffectés. Namur, Ministère de la Région wallonne, 1989.

SIRE, Anne-Marie. La France du patrimoine. Les choix de la mémoire. Paris, Gallimard, 1997. Collection Découvertes Gallimard ; Mémoire des lieux.

The conservation of cities. Paris, UNESCO, 1975.

THIERNESSE, Louis. Éduquer à l'aménagement du territoire. Namur, Ministère de la Région wallonne, 1992. (3e édition revue)

TONDREAU, Lucie. La Collégiale de Sainte-Waudru à Mons. Mons, Éditions Hainaut-Tourisme, 1989.

TORRES, Félix. Déjà vu. Post et néo-modernisme : le retour du passé. Paris, Éditions Ramsay, 1986.

Travées Le répertoire des centres culturels - Monuments historiques du Réseau Européen. Paris, Association des centres culturels de rencontre, 1994.

VANDEWATTYE, Jacques. Les moulins tournent encore... Mons, Éditions Hainaut-Tourisme, 1995.

WATELET, Hubert. Le Grand Hornu. Joyau de la révolution industrielle et du Borinage. Mons, Éditions Hainaut-Tourisme, 1995.

WIENENBERGER, Jean-Jacques. La fête, le jeu et le sacré. Paris, PUF, 1997.

6. SITES INTERNET

- CE - l'Europe de la coopération culturelle. Analyse des politiques nationales du patrimoine culturel. Rapport sur les politiques du patrimoine - Belgique :
<http://www.culture.coe.fr/pat/fr/9673frev.html>
- CE - Territorial pact: Belgique /België - Wallonie: Hainaut (Mons, Charleroi, Soignies) :
<http://www.eco.coe.fr/obj1/be.wall/hafr/tep.html>
- CE - le patrimoine culturel au Conseil de l'Europe :
<http://www.culture.coe.fr/pat/fr/patliste.html>
<http://www.culture.coe.fr/patrimoine/fr/fpat4b.html>
- CE - le patrimoine culturel au Conseil de l'Europe: les Classes européennes du patrimoine culturel. France :
<http://www.culture.coe.fr/pat/fr/patfr7b.html>
- Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, Suède, 30 mars - 2 avril 1998) :
<http://www.unesco-sweden.org/conference/papers.htm>
- Fondation Roi Baudoin :
<http://www.kbs-frb.be>

- **Gouvernement du Québec, Ministère de la Culture et des Communications :**
<http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/champs/ethno/glossaire.htm#ent>
<http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/organis/aratitre.htm>
<http://www.mcc.gouv.qc.ca/orgasoc.orgaso04.htm>
<http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/champs/organis/sqe/sqe1.htm>
<http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/champs/ethno/ethnos08.htm>
<http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/champs/ethno/ethnos03.htm>
<http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/champs/ethno/ts1tab.htm>
- **La Wallonie :**
<http://www.wallonie.be/html>
- **Les Sens du patrimoine :**
<http://www.sdp.kbs-frb.be>
- **Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine (DGATLP) :**
<http://www.skene.be//RW/dgatlpnew/MATTHYS.html>
<http://www.skene.be//RW/dgatlpnew/SARLET.html>
- **Ministère de la Région wallonne, bureau du Ministre-Président Robert Collignon :**
<http://carrefour.wallonie.org/institutions/gouv/min1/comp.html>
- **Moniteur belge :**
<http://moniteur.be/cgi/summary.pl>
- **Mons Tourisme :**
<http://www.ise-mons.be/tourisme/mons/guide/français/bienvenu.htm>
- **PÉRIPOL (Périodique d'information politique) « Internetisation d'une ville : l'exemple de Mons » :**
<http://freezone.exmachina.net/MonsAgenda/peripol15.html>
- **PÉRIPOL « La culture : un des atouts de la relance montoise » :**
<http://freezone.exmachina.net/MonsAgenda/peripol12.html>
- **UNESCO - CULTURE :**
http://www.unesco.org/culture/heritage/tangible/html_fr/index
- **Ville de Mons :**
<http://www.mons.be/français/bienvenu.htm>
<http://www.chez.com/cdprod/mons/index.htm>
<http://www.chez.com/cdprod/mons/ducasse/diables.htm>

<http://www.chez.com/cdprod/mons/musee/beauxar.htm>
<http://www.chez.com/cdprod/mons/monum/waudru.htm>
<http://www.chez.com/cdprod/mons/monum/hoteldeville.htm>
<http://www.chez.com/cdprod/mons/monum/messine.htm>
<http://www.chez.com/cdprod/mons/monum/beffroi.htm>
<http://www.chez.com/cdprod/mons/monum/grandpl.htm>
<http://freezone.exmachina.net/class.mons.html>

LISTE ET SOURCES⁹¹⁹ DES FIGURES

CHAPITRE 1

- 1.1 Processus de « patrimonialisation » de la trace
Auteur
- 1.2 L'institution patrimoniale selon Jacques Mathieu
Traitement du patrimoine urbain I, p. 211
- 1.3 Typologie des composantes patrimoniales
Auteur
- 1.4 L'intervention patrimoniale
Auteur
- 1.5 Ville de Mons sur la carte de Belgique
Office du tourisme de la Ville de Mons (OTVM)
- 1.6 Typologie de l'entretien de recherche
L'entretien de recherche qualitatif, p. 47
- 1.7 Modèles traditionnel et qualitatif de l'entretien de recherche
L'entretien de recherche qualitatif, p. 26
- 1.8 Les terrils du Borinage
Autour du Grand-Hornu, p. 4
- 1.9 Châssis à molette de Crachet-Piquery
Autour du Grand-Hornu, p. 18
- 1.10 Répartition géographique des sites industriels désaffectés
De la rénovation des sites d'activité économiques désaffectés, p. 6
- 1.11 Vue aérienne du Grand-Hornu
Le Grand-Hornu, p. 13
- 1.12 Éléments architecturaux du Grand-Hornu
Autour du Grand-Hornu, p. 7, 18, 21
- 1.13 L'intervention patrimoniale : le Grand-Hornu
Auteur
- 1.14 Le Château d'Havré en 1950
La Mémoire des pierres, p. 25
- 1.15 Le Château d'Havré en début de restauration
La Mémoire des pierres, p. 26
- 1.16 Le Château d'Havré avant et après intervention
OTVM

⁹¹⁹ Pour l'adresse bibliographique des sources citées, lorsque nécessaire, se référer à la bibliographie.

CHAPITRE 2

- 2.1 Le Doudou de Mons : texte et musique
La Ducasse de Mons, rabat de 3e de couverture
- 2.2 La Société des Pierrots
Le Carnaval de Binche, première de couverture
- 2.3 Les Gilles de Binche
Le Carnaval de Binche, p. 65
- 2.4 La châsse suspendue
La Ducasse de Mons, p. 20
- 2.5 La descente de la châsse
La Ducasse de Mons, p. 84
- 2.6 La châsse en procession
La Ducasse de Mons, p. 21
- 2.7 Le chef de sainte Waudru en procession
La Ducasse de Mons, p. 73
- 2.8 Le reliquaire devant les dignitaires
La Ducasse de Mons, p. 73
- 2.9 Le Car d'Or
La Ducasse de Mons, p. 122
- 2.10 Reliquaires de Saint-Nazaire
La Ducasse de Mons, p. 53
- 2.11 Saint Arnould
La Ducasse de Mons, p. 48
- 2.12 Le carillon portatif
La Ducasse de Mons, p. 43
- 2.13 Mouvements de foule à la rampe Sainte-Waudru
La Ducasse de Mons, p. 83
- 2.14 Saint Georges
La Ducasse de Mons, p. 99
- 2.15 Les Chins-Chins
La Ducasse de Mons, p. 98
- 2.16 Les hommes blancs
La Ducasse de Mons, p. 89
- 2.17 Personnages du « Lumeçon » en action
La Ducasse de Mons, p. 97, 98
- 2.18 L'arène, lieu du combat dit « Lumeçon »
La Ducasse de Mons, p. 1
- 2.19 Le cortège de saint Georges
La Ducasse de Mons, p. 88
- 2.20 Scènes du combat
La Ducasse de Mons, p. 98, 99

- 2.21 Le Beffroi de Mons sur un rond de cougnole
Au pays des cougnous, cougnoles et coquilles, première de couverture
- 2.22 Vitrine du Musée Jean Lescarts
Musée du folklore et de la vie montoise, p. 72
- 2.23 Ensemble du Musée du Chanoine Puissant
Mons. Le guide, p. 38

CHAPITRE 3

- 3.1 Plan de Mons et parcours de la Ducasse
OTVM
- 3.2 Présence importante des enfants dans la procession du Car d'Or
La Ducasse de Mons, p. 33, 44, 66, 67
- 3.3 Coupures de presse : Le Petit « Lumeçon »
Nord-Éclair (7 juin 1996)
- 3.4 L'après-combat
La Ducasse de Mons, p. 33
- 3.5 L'intervention patrimoniale : la Ducasse de Mons
Auteur
- 3.6 L'intervention patrimoniale : les objets en situation muséale
Auteur

CHAPITRE 4

- 4.1 Tour Valenciennoise
Mons. Le guide, p. 49
- 4.2 Représentations iconographiques
Mons. Le Béguinage, p. 16
Les enceintes urbaines en Hainaut, p. 44, 41
Mons. Le guide, p. 15
- 4.3 Plan ancien et carte actuelle de Mons
Mons. Revivre en ville, première de couverture
- 4.4 Utilisation des fortifications à Binche
Le traitement du patrimoine urbain Québec-Mons 1997, p. 93
- 4.5 Utilisation des fortifications à Namur
Le traitement du patrimoine urbain Québec-Mons 1997, p. 95
- 4.6 Paysage urbain des casemates, XIXe siècle
Mons. Le Béguinage, p. 56
- 4.7 Façade des casemates en délabrement
Mons. Le Béguinage, p. 93

- 4.8 Proposition d'embellissement des casemates
Mons. Le Béguinage, p. 98
- 4.9 Les galeries latérales
Mons. Le Béguinage, p. 94, 96
- 4.10 La salle centrale
Mons. Le Béguinage, p. 97
- 4.11 Le Carré des Arts
Mons. Le Guide, p. 63
- 4.12 L'intervention patrimoniale : le quartier des casemates
Auteur
- 4.13 Réaffectations dans le quartier des casemates
Auteur
- 4.14 Le Beffroi de Mons
OTVM
- 4.15 La Collégiale de Mons
OTVM
- 4.16 L'Hôtel de Ville de Mons
OTVM
- 4.17 L'intervention patrimoniale : le patrimoine monumental
Auteur
- 4.18 Nombre minimum et maximum de résidents
Mons. Revivre en ville, p. 25
- 4.19 Variations démographiques
Mons. Revivre en ville, p. 25
- 4.20 La Cour du Noir-Lévrier (avant et après rénovation)
Dix ans de rénovation urbaine en Wallonie, p. 71
- 4.21 Vue aérienne de la Grand'place et de l'Îlot
Photo Richard Benrubi
- 4.22 L'ensemble dans son contexte architectural
Photos Richard Benrubi
- 4.23 L'intervention patrimoniale : la Grand'place et les îlots périphériques
Auteur

CHAPITRE 5

- 5.1 Vue aérienne du quartier de Messines
Dix ans de rénovation urbaine en Wallonie, p. 83
- 5.2 Éléments de Messines
Dix ans de rénovation urbaine en Wallonie, p.82, 87
- 5.3 Place du Bastion vert
Dix ans de rénovation urbaine en Wallonie, p.88

- 5.4 Carte « Appréciations urbanistiques »
Mons. Revivre en ville, p. 26
- 5.5 Carte « Délimitation des zones urbanistiques »
Mons. Revivre en ville, p. 28
- 5.6 Continuité dans les politiques montoises de conservation
Auteur
- 5.7 Structure organisationnelle de la DGATLP
DGATLP
- 5.8 Distribution de l'impact de la réhabilitation du quartier ancien
Auteur

CHAPITRE 6

- 6.1 Messe en plein air
Le Jean-Baptiste 1952, p. 3
- 6.2 Maquettes de chars allégoriques 1952
Le Jean-Baptiste 1952, p. 23, 25
- 6.3 Participation du public québécois aux Médiévales
Photos collection privée
- 6.4 Évolution de la batterie Royale
Québec, trois siècles d'architecture, p. 113
- 6.5 Évolution de la Place Royale XVIIIe - XIXe siècles
Québec, trois siècles d'architecture, p. 260, 394, 413
- 6.6 Entrepôts Thibaudeau et Chinic, Hôtel Louis XIV
Québec, trois siècles d'architecture, p. 91
- 6.7 Restauration de Place Royale
Québec, trois siècles d'architecture, p. 414 et Québec de roc et de pierres, p. 133
- 6.8 Détournement de la rivière Saint-Charles
L'architecture de Saint-Roch, p. 30
- 6.9 La construction de l'autoroute Dufferin-Montmorency, 1975, 1978
L'architecture de Saint-Roch, p. 6
- 6.10 Création du Mail Saint-Roch
Dépliant publicitaire 1995
- 6.11 Dépliants publicitaires de la fin et du début du XXe siècle
- 6.12 Le jardin de Saint-Roch
Québec de roc et de pierres, p. 129 et Photos de l'auteur
- 6.13 Vue aérienne de la Dominion Corset 1978
Les ouvrières de la Dominion Corset, p. 134
- 6.14 Vue intérieure en 1955 et après aménagement, 1999
Les ouvrières de la Dominion Corset et Photos de l'auteur

- 6.15 Trompe-l'œil sur les piliers de l'autoroute Dufferin-Montmorency
Photo de l'auteur et Le Soleil (25 septembre 2000)
- 6.16 Aménagements sous l'autoroute
Photos de l'auteur
- 6.17 Données comparatives d'utilisation du sol
Auteur
- 6.18 Le Musée de la civilisation, vue extérieure
Parcours (vol. 6, no 1), p. 16
- 6.19 Évolution de la colline Parlementaire
CCNQ

ANNEXES

LISTE

1. Exemple de matériel de Classe du patrimoine au Grand-Hornu
2. Composition du cortège de la Procession du Car d'Or
3. Charte urbaine de Mons
4. Schéma de structure de Mons (Rapport 8)
5. Brochure Les sens du patrimoine

ANNEXE 1

EXEMPLE DE MATÉRIEL DE CLASSE DU PATRIMOINE AU GRAND-HORNU

L'ENFANT ET LA FEMME DANS LA MINE

Le dessinateur nous a rencontrés, mes parents et moi, alors que nous partions au travail. Vous le voyez à notre costume : nous sommes ouvriers mineurs. Papa a 43 ans, Maman 35 et moi 11. J'ai deux frères et une soeur, plus jeunes, qui ne travaillent pas encore et sont gardés à la maison par mes grands-parents.

Dans quelques mois, mon petit frère de 9 ans viendra travailler avec nous. Comme moi, il s'occupera au fond de la mine à pousser les wagonnets, évacuer les terres, amener le bois qui sert à encadrer les galeries...

La première fois il aura, comme moi, peur du bruit, de l'obscurité, de la poussière et aussi des grandes personnes qui crient beaucoup. Puis, comme moi, il s'habituerà. Dans notre Borinage, c'est ainsi pour tous les enfants d'ouvriers. C'est notre vie et nous n'en avons jamais connue d'autre.

Les filles aussi descendent dans la mine, mais un peu plus tard. Comme pour Maman, leur travail consiste surtout à pousser les chariots dans des galeries peu élevées. Quand Maman a commencé à travailler, en 1840, elle avait 11 ans, comme moi aujourd'hui. Elle m'a raconté qu'elle quittait la maison à 3 heures du matin et ne rentrait qu'à 7 heures le soir. En hiver, elle ne



DOCUMENT 30

Une famille de mineurs.

Extrait de C. LEMONNIER, "Le Borinage", dans Eug. VAN BEMEL, *La Belgique illustrée*, t. 2, Bruxelles, 1882, p. 45.

voyait le soleil que le dimanche. Ce qui lui a été le plus pénible au fond, c'est le changement d'air : très chaud et lourd mais avec des bouffées d'air froid qui collent sur les os la transpiration due au travail. On dit qu'on peut reconnaître les enfants de la mine rien qu'à la pâleur de leur visage. Quand elle rentrait de la mine, Maman allait "glaner" sur le terril des morceaux de charbon qu'on peut encore faire brûler. Le travail de Papa est très dur. Il est "ouvrier à veine", c'est-à-dire qu'il abat le charbon en frappant d'un pic avec de très grands coups. C'est le travail le plus fatigant de tous mais il est mieux payé. Malgré cela, il faut bien que Maman et moi nous rapportions aussi notre petit salaire, sinon, Papa dit toujours qu'on n'y arriverait pas. Au moins la moitié de ce que nous gagnons sert à acheter de la nourriture et encore, c'est le potager de Papa qui nous fournit les pommes de terre et les légumes.

Quand Maman sait que Papa va toucher sa quinzaine, je vois bien qu'elle s'inquiète s'il ne rentre pas à l'heure habituelle. Souvent il repasse au cabaret de la fosse et quand il en revient, il n'est pas comme d'habitude. Parfois, Maman doit même aller le rechercher.

Moi, au fond de la mine, pour le moment, je suis **bouteur**. C'est moi qui fais passer le charbon de la taille dans la voie avec une pelle. C'est un travail pénible, qui me casse le dos et la pelle est bien lourde pour mes mains, mais je ne suis jamais loin de Papa.

Il y a trois ans, un groupe de Messieurs est venu faire une enquête dans notre fosse. A la sortie, ils ont dit : "Un Borain de 40 ans, sain et robuste est chose presque impossible à trouver aujourd'hui". Je l'ai retenu parce que c'était l'âge de Papa et qu'il tousse beaucoup.

Le matin, c'est la course. Je me **débarbouille** le nez très vite et j'avale mon déjeuner : du café au lait avec beaucoup de chicorée et du pain. Pour la journée, j'emporte mon "bidon" de café au lait et du pain avec un peu de beurre que je mangerai tout en travaillant. Quand je rentre du travail, très fatigué, je mange de la soupe ou des pommes de terre avec des légumes et je me couche très vite après m'être nettoyé de la poussière du fond. Malgré tout, il m'en reste toujours autour des yeux.

L'école ? J'y suis allé un peu mais maintenant ce n'est plus possible. Il y a une petite école du soir où on apprend à lire et compter à 4 km de chez nous mais quand je rentre de la fosse, je suis beaucoup trop fatigué pour y aller.

Le dimanche, enfin, je peux dormir plus tard, parfois jusqu'à midi. Après le repas du dimanche, le vrai repas de la semaine, je joue un peu puis je cours jusqu'à l'église pour les **vêpres** et le **catéchisme**, puisque l'an prochain, je ferai ma communion. Tout ce qu'on m'y apprend, je dois le retenir par cœur puisque je ne sais pas écrire. A la maison, personne ne lit ni n'écrit. D'ailleurs nous ne parlons pas le français mais notre patois borain et il a fallu "traduire" pour vous ce que j'ai exprimé dans ma langue.

Ne croyez pas que mon cas soit exceptionnel. Dans la Belgique du milieu du XIX^e siècle, tous les enfants d'ouvriers travaillent, à la ville comme dans les campagnes. L'école n'est pas pour nous puisqu'on nous met au travail dès que nous sommes capables de comprendre un ordre, de l'exécuter et que nous avons la force physique d'accomplir ce qui nous est demandé.

Applications pédagogiques

1

Sur le document n° 30, à quoi voyez-vous que la famille part au travail ?

Décrivez l'équipement de chacun. En quoi évoque-t-il des travailleurs, en quoi évoque-t-il des mineurs ?

2

Etablissez le schéma de la famille décrite dans le texte introductif en indiquant l'âge de chacun. Comparez avec celui de votre propre famille.

3

D'après le texte introductif, relevez six conséquences physiques du travail des mineurs.

4

Précisez ce que mange quotidiennement le garçon. Que manque-t-il à cette nourriture pour être équilibrée ? Comparez avec la vôtre.

5

Lisez le texte ci-dessous et décrivez le travail fait par les femmes et les enfants.

Le rapporteur a classé en huit catégories les types de travaux effectués par les femmes et les enfants dans les charbonnages. Ou plutôt, il n'a pas parlé de travail, son expression est : "voici le lot qui échoit aux femmes, aux filles ou aux enfants dès l'âge de 12 ans" :

1° Le transport par chariots dans les fausses voies, ou voies intermédiaires, du charbon pendant le jour, des

pierres et des terres pendant la nuit. Les galeries comptent parmi les moins élevées. On donne à ce genre de travail le nom de hierchage ou traînage.

2° Le remblayage des tailles pendant la nuit, lequel consiste à remplacer le charbon extrait par les pierres détachées pour avancer la voie.

3° Le **boutage**, opération qui sert à faire passer le charbon de la taille dans la voie à l'aide de pelles.

Ces divers travaux occupent les deux sexes.

4° Le maniement des freins, le soin d'attacher des chariots sur les plans inclinés, qui sont nombreux dans les systèmes d'exploitation en tailles d'allongement.

5° La manoeuvre des treuils, employés pour élever soit le charbon sur des plans inclinés en vallées, dit défoncements, soit des pierres des puits en voie de creusement ou d'approfondissement, connus sous le nom d'avalereses.

6° Le service des pompes.

7° La ventilation des travaux préparatoires.

Les deux dernières opérations, dans la plupart des fosses, ainsi que la manoeuvre des freins et des treuils, sont plus spécialement réservées aux femmes ou filles.

8° Les fonctions auxquelles sont préposés les enfants en dehors du traînage et du remblayage consistent à accompagner les raccommodeurs de voies, à transférer du bois d'une place à l'autre, à aller allumer les lampes éteintes pour les reporter dans les tailles, à suivre les trains de wagons conduits par des chevaux.

Quant à la durée de ce travail, elle "varie entre huit et douze heures. La tâche commence vers 4, 5 et 6 heures du matin. Aux ouvriers de jour succèdent aussitôt les ouvriers de nuit".

Extrait de J. NEUVILLE, *La Condition ouvrière au XIX^e siècle*, t. I, Bruxelles, 1976, p. 186.

6

“Il n’y a que des bouteuses et des chargeuses à la taille, les hommes reculant devant cette besogne accablante qui consiste à ramener le charbon qu’on vient de détacher de la veine et à le jeter dans des chariots, en déployant dans une position gênante, une force musculaire considérable.”

En quoi ce travail est-il particulièrement pénible ?

Pourquoi est-il réservé aux femmes ?

Extrait de E. GUBIN, “Le travail des femmes et des enfants en Belgique avant 1889”, dans *Les Cahiers de la Fonderie*, 7, 1989, p. 9.

7

Quelle est l’occupation des femmes photographiées dans le document n° 31.

Dites en quoi leur travail est pénible et dangereux.

8

Observez le document n° 32. En sachant que 100 dm³ de charbon pèsent environ 90 kg, que le wagonnet mesure 1 m 20 de long, 60 cm de large et 40 cm de hauteur, quelle charge pousse ce garçon ?

9

En 1886, une jeune “hiercheuse” de 17 ans affirme pousser 60 à 70 wagonnets par jour. Quelle charge totale pousse-t-elle pour la journée ?

E. GUBIN, loc cit., p. 9.

10

Que pensez-vous de cette affirmation dite en 1862 à propos des enfants travaillant dans la mine : “Ce n’est pas un travail sérieux qu’on

leur impose et ils le font pour ainsi dire en jouant”.

E. GUBIN, loc cit., p. 8.

11

Un décret de 1813 interdisait de faire descendre dans les mines des enfants de moins de 10 ans. Un arrêté royal du 18 avril 1884 porta cette limite à 12 ans pour les garçons et à 14 ans pour les filles. Ces lois sont-elles toujours respectées ? Consultez vos tableaux.

12

Observez le document n° 34. Il évoque la journée de l’enfant mineur vers 1860. Complétez la partie intérieure du disque sur base de votre propre horaire.

13

Comparez la vie du jeune mineur avec ce que prescrit la réglementation du travail des jeunes aujourd’hui (document n° 36).

14

Examinez le relevé de la semaine du 21 novembre 1868 (document n° 35).

- Etablissez ce que gagne par mois une famille dans laquelle le père travaille au fond avec un fils de 12 ans, l’autre fils qui a 15 ans travaille en surface, la mère et la fille aînée de 16 ans travaillent elles aussi au fond (le tableau indique les salaires journaliers).
- Combien d’heures travaille-t-on par jour ?
- Quel est le pourcentage d’ouvriers demeurant dans la localité et d’ouvriers faisant des trajets ?

15

Comparez ce que gagnent les hommes et les femmes et, à âge égal, calculez le pourcentage de ce que gagne une femme par rapport à un homme.

16

Sur base du tableau des sociétés faisant parties de l'Association houillère du Couchant de Mons de 1889 (document n° 37).

- a) Classez les charbonnages dans l'ordre croissant de leur nombre d'ouvriers.
- b) Quel est le nombre total d'hommes travaillant au fond.
- c) Quel est le nombre total d'hommes travaillant en surface.
- d) Quel est le nombre total de femmes travaillant au fond.
- e) Quel est le nombre total de femmes travaillant en surface.
- f) Calculez le nombre total d'enfants de moins de 16 ans (garçons et filles) travaillant au fond.
- g) Calculez le nombre total d'enfants de moins de 16 ans travaillant en surface.
- h) Quelles conclusions en tirez-vous ?

17

Voyez où le Grand-Hornu se situe par rapport à la moyenne.

18

Regardez la colonne de droite du même tableau (document n° 37), on y parle des femmes qui ramassent des débris de charbon sur les terrils.

Ce sont les glaneuses. Quel pourcentage représentent-elles par rapport aux ouvriers travaillant à l'exploitation directe ?

19

Vers 1870. glaner sur un terril rapporte 100 F par an. Combien cela fait-il par jour de travail ? Comparez cette somme avec celle que rapporte une journée au charbonnage (document n° 35). Est-ce une occupation principale ou occasionnelle ?

20

“Le père est houilleur, ouvrier à veine, âgé de 33 ans, la mère est âgée de 30 ans, elle va glaner sur le terril de la fosse pendant la journée et fait sa besogne de ménage pendant la nuit”.

Que pensez-vous de la condition de cette femme ?

Combien gagne le ménage (vers 1870) ?

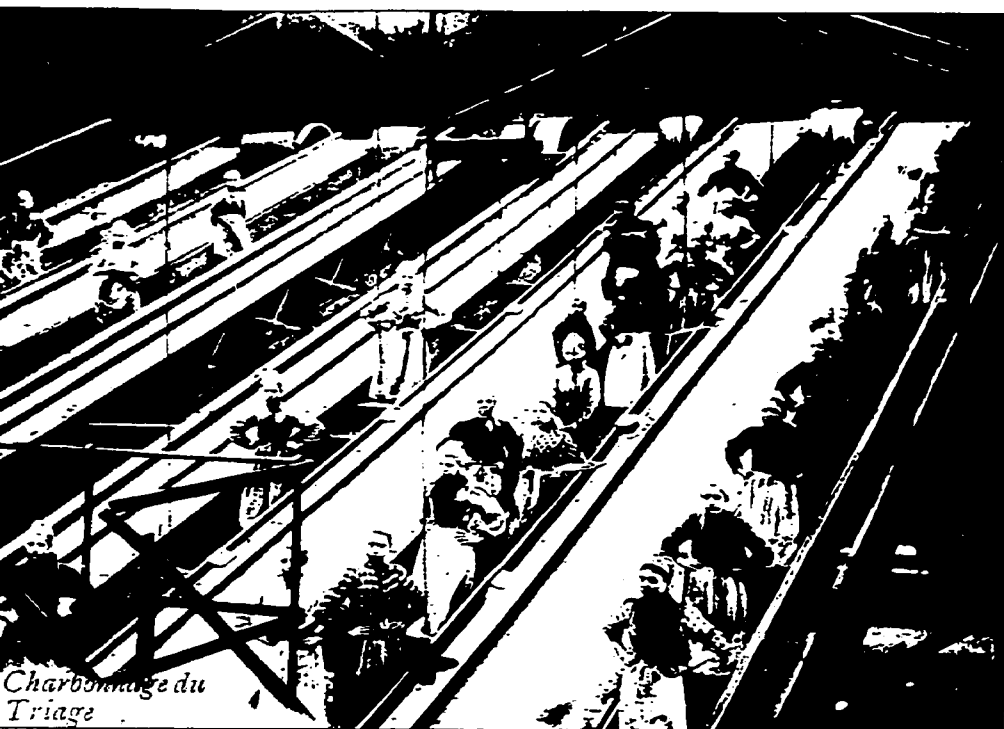
E. GUBIN, loc. cit., p. 3.

Suggestions

- Le problème du travail de l'enfant. Y a-t-il encore des enfants dans les mines ?
- Les droits de l'enfant.
- Le principe “à travail égal, salaire égal”.
- La scolarité.

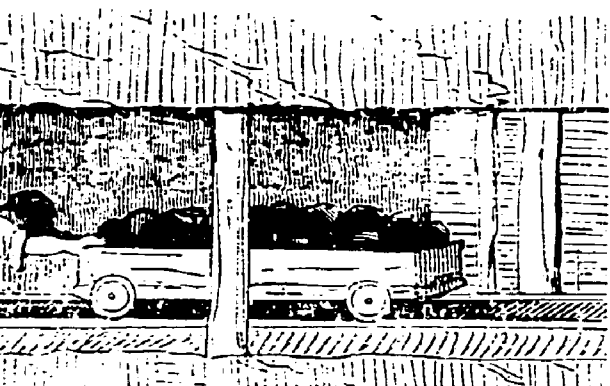
Vocabulaire

1. Qu'est-ce qu'une “hiercheuse” ?
2. Quels sont les différents sens du verbe “glaner” ?



Charbonnage du
Triage

Le photographe posant pour le photographe. Charbonnage du Levant du Flénu à Cuesmes
(NORD-PAS DE CALAIS).



DOCUMENT 32

Jeune mineur poussant un wagonnet.

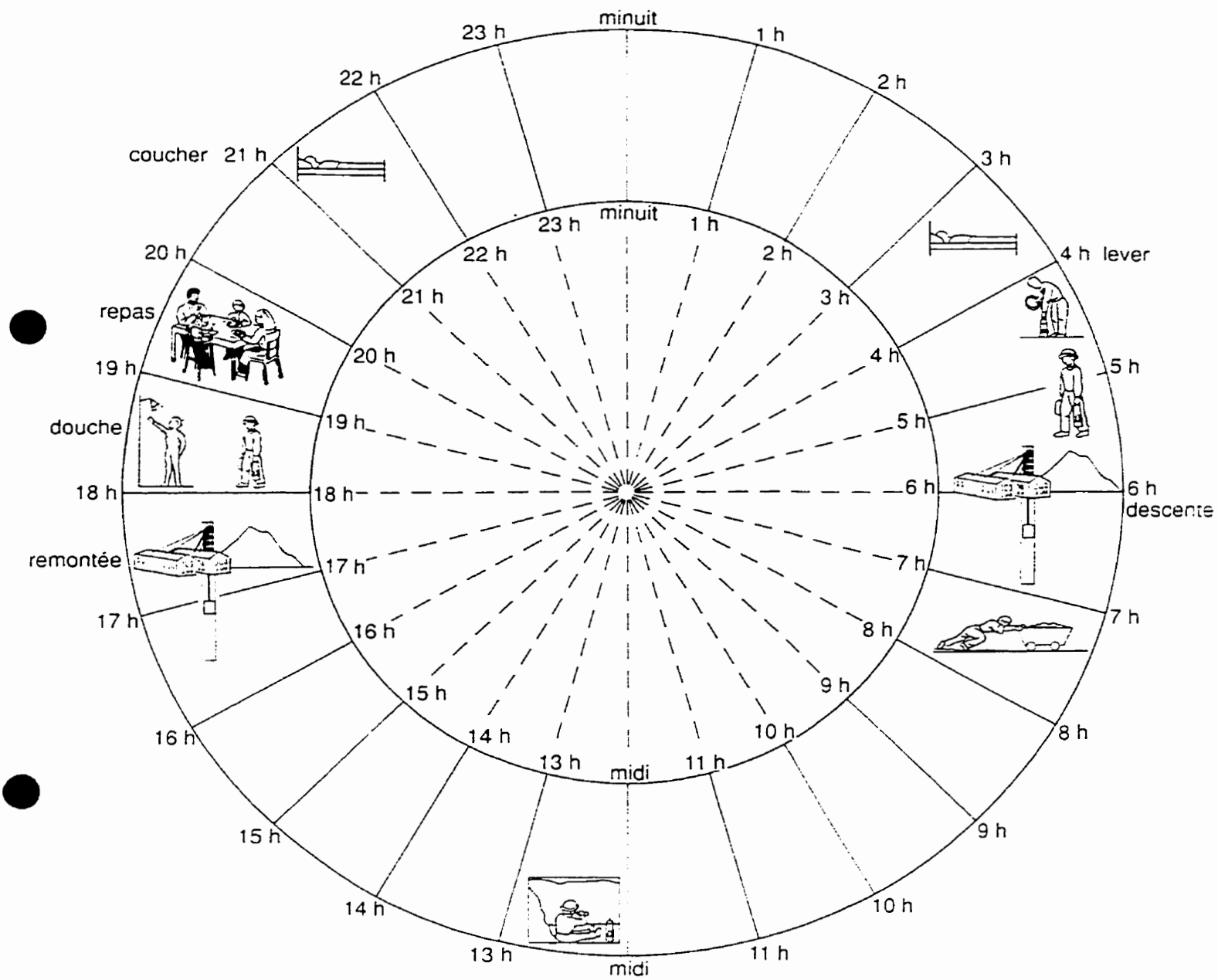
Extrait de *L'Industrie en Belgique. Deux siècles d'évolution 1780 - 1980*, catalogue d'exposition C.C.B., Bruxelles, 1981, p.75.



DOCUMENT 33

Travail des enfants dans une mine de Colombie.

Extrait de *Paris-Match*. Bilan des dix années écoulées, 1989.



DOCUMENT 34
 Journée de l'enfant mineur vers 1860.

Relevé de la semaine finie le 21 9bre 1868.

| | | 1° <u>ouvriers employés</u> | <u>nombre</u> | <u>salaires</u> <u>moyen</u> |
|-------------|---------------------|-----------------------------|---------------|---------------------------------|
| Femmes | à la surface | au-dessous de 14 ans | 32 | 0,80 |
| | | de 14 à 16 ans | 57 | 1,07 |
| | | au-dessus de 16 ans | 69 | 1,17 |
| | travaux souterrains | au-dessous de 14 ans | 83 | 1,175 |
| | | de 14 à 16 ans | 57 | 1,465 |
| | | au-dessus de 16 ans | 129 | 1,85 |
| Hommes | à la surface | au-dessous de 14 ans | 12 | 0,94 |
| | | de 14 à 16 ans | 79 | 1,25 |
| | | au-dessus de 16 ans | 217 | 2,96 |
| | travaux souterrains | au-dessous de 14 ans | 136 | 1,17 |
| | | de 14 à 16 ans | 53 | 1,445 |
| | | au-dessus de 16 ans | 1083 | 2,800 |
| Total moyen | | | 1902 | 2,33 |

- | | |
|---|------|
| 2° Quel est le nombre d'ouvriers mariés ? | 841 |
| 3° A quelles heures commence et finit la journée de travail, soit le jour, soit la nuit ? à la surface } la durée moyenne de la journée est de 10 1/2 heures. (Quant au commencement à l'intérieur } et, à la fin, l'heure varie suivant les catégories d'ouvriers. | |
| 4° Quel est le nombre d'ouvriers travaillant à l'entreprise ou à la tâche ? | 775 |
| 5° Quel est le nombre d'ouvriers employés demeurant dans la localité où se trouve l'établissement ? | 1455 |
| 6° Quel est le nombre des ouvriers étrangers à la localité ou à la province ? | 447 |

Les données numérotées, ci-dessous, se rapportent aux 32 colonnes de chiffres du tableau de la page précédente :

"SOCIÉTÉS FAISANT PARTIE DE L'ASSOCIATION HOUILLÈRE DU COUCHANT DE MONS"

1. après 9 heures du soir et avant 4 heures du matin
2. après 4 heures du matin et avant 9 heures du soir
3. après 9 heures du soir et avant 4 heures du matin
4. après 4 heures du matin et avant 9 heures du soir
5. ayant plus de 16 ans et occupés à n'importe quelle heure
6. Totaux
7. pourcentage par rapport au personnel total
8. après 9 heures du soir et avant 4 heures du matin
9. après 4 heures du matin et avant 9 heures du soir
10. après 9 heures du soir et avant 4 heures du matin
11. après 4 heures du matin et avant 9 heures du soir
12. ayant plus de 16 ans et occupés à n'importe quelle heure
13. Totaux
14. pourcentage par rapport au personnel total
15. après 9 heures du soir et avant 4 heures du matin
16. après 4 heures du matin et avant 9 heures du soir
17. après 9 heures du soir et avant 4 heures du matin
18. après 4 heures du matin et avant 9 heures du soir
19. ayant plus de 21 ans et occupées à n'importe quelle heure
20. Totaux
21. pourcentage par rapport au personnel total
22. après 9 heures du soir et avant 4 heures du matin
23. après 4 heures du matin et avant 9 heures du soir
24. après 9 heures du soir et avant 4 heures du matin
25. après 4 heures du matin et avant 9 heures du soir
26. ayant plus de 21 ans et occupées à n'importe quelle heure
27. Totaux
28. pourcentage par rapport au personnel total
29. totaux généraux
30. après 9 heures du soir et avant 4 heures du matin
(moyenne de la dernière semaine)
31. après 4 heures du matin et avant 9 heures du soir
(moyenne de la dernière semaine)
32. Totaux

ANNEXE 2

COMPOSITION DU CORTÈGE DE LA PROCESSION DU CAR D'OR

Composition du cortège de la Porcession du Car d'Or

1. Joueurs de trompette droite
2. Les trois hauts tambours et le blason de la ville
3. Étendards symbolisant les institutions qui régissent la cité
4. Paroisse Sainte-Élizabeth (croix en argent, bannière et acolytes)
5. La Confrérie de saint Georges
6. La Confrérie de saint Éloi
7. La Confrérie de Notre-Dame de Hal
8. La Bonne maison Saint-Ladre
9. La masse de saint Nicolas
10. Notre-Dame de Montserrat
11. Les Rolandins
12. Châsse romane de saint Symphorien
13. La Confrérie des saints Crépin et Crépinien
14. La Confrérie de saint Fiacre
15. La Confrérie de saint Hubert
16. La Confrérie de saint Aubert
17. La Confrérie de sainte Barbe
18. Carillon portatif
19. Le reliquaire de saint Julien
20. La statue de Notre-Dame de Bon-Secours
21. La Confrérie de saint Jean le Décollé
22. La statue de saint Arnould
23. Le blason du chapitre noble de sainte Waudru
24. Le reliquaire de sainte Aye
25. Le reliquaire de saint Donat
26. Le reliquaire de saint Hilaire
27. Le reliquaire de saint Macaire
28. Notre-Dame de Bon Vouloir (Havré)
29. La Confrérie de Notre-Dame de Tongre
30. La Confrérie de Notre-Dame du Rosaire
31. La Confrérie de Notre-Dame d'Alseberg
32. Statue de Notre-Dame du Moulineau
33. Une sainte famille
34. Châsse et reliquaire de saint Ghislain
35. Chanoinesses de Maubeuge
36. Joueurs de fifre et de tambour
37. La Dame bâtonnière et le Grand Bailli du Hainaut
38. Les dames nobles du comté du Hainaut
39. Chanoinesses du chapitre de Sainte-Waudru en habit de chœur du XVIe siècle
40. Pages de Roland de Lassus
41. Chanoinesses de Sainte-Waudru en habit de chœur du XVIIIe siècle
42. Reliquaires de la collégiale Sainte-Waudru
43. Marguerite de Constantinople et sa suite
44. Le chef de sainte Waudru
45. Le timbalier à cheval
46. L'homme de fer
47. L'escorte d'honneur
48. Le Car d'Or
49. La châsse de sainte Waudru et la « benoîte affique »

ANNEXE 3

CHARTRE URBAINE DE MONS

charte urbaine pour Mons

1. DEMOCRATISATION DE L'URBANISME

1.1. L'aménagement d'une ville — option sur les problèmes d'accessibilité, localisation des fonctions urbaines, création d'un environnement favorable — compte assurément parmi les facteurs qui conditionnent d'une manière prépondérante, la vie de chacun de ses habitants.

Or, il n'est pas douteux qu'un manque d'information et des procédures trop confidentielles dans l'élaboration des projets entraînent un certain désintéressement de la population. Cette apathie est extrêmement défavorable sous deux aspects. Elle aboutit d'une part, à subordonner l'intérêt de la communauté urbaine à des intérêts particuliers ou des objectifs technocratiques étriqués et d'autre part, à affaiblir notablement le sens des responsabilités civiques face à l'environnement.

Aussi, est-il nécessaire de mettre en place une procédure qui, en ne négligeant pas l'efficacité, favorise la participation effective du citoyen dans le façonnage de sa ville.

1.2. Une telle politique pourrait se concrétiser notamment par :

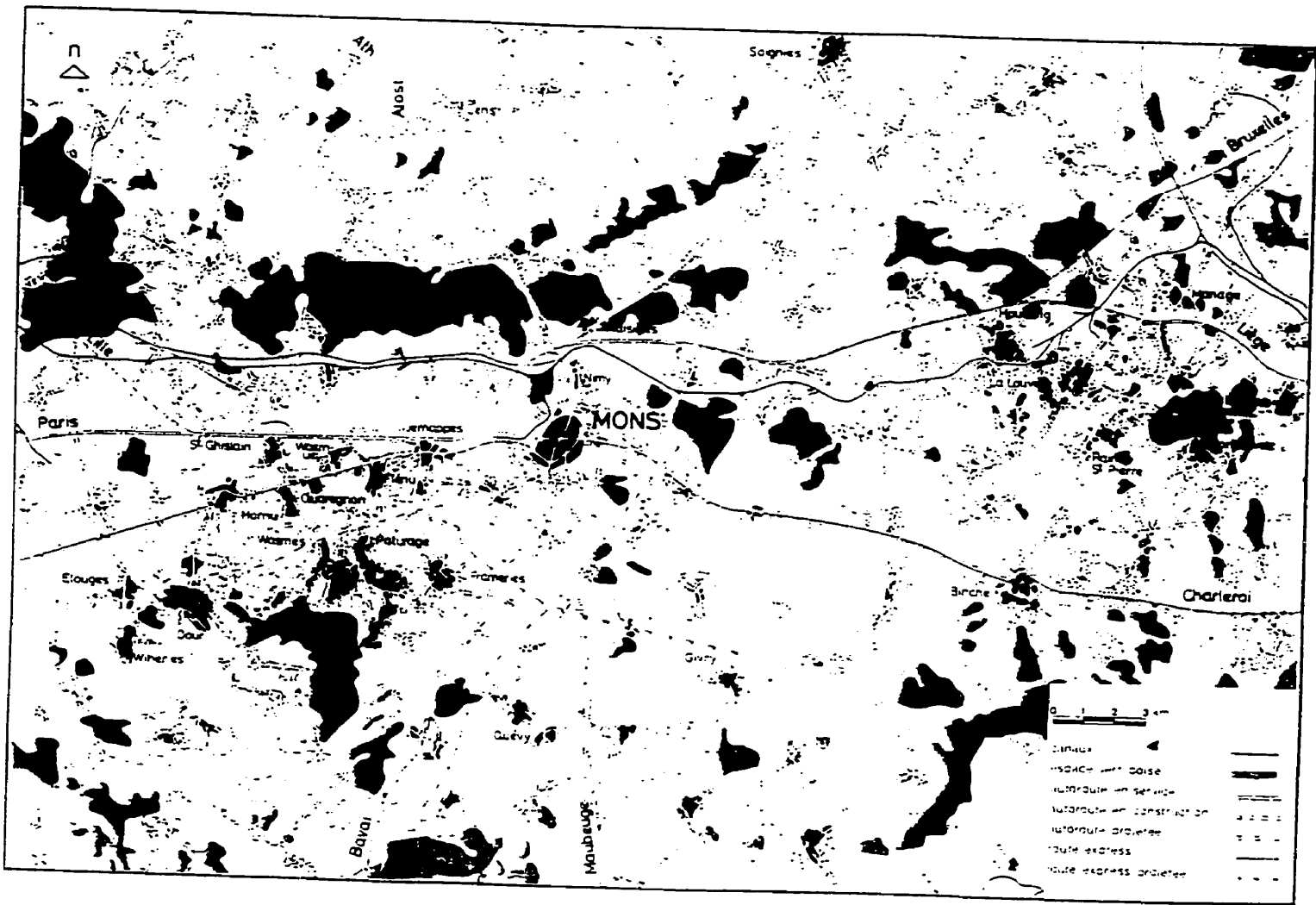
- une information aussi large que possible de tous les citoyens. A cet égard, un rôle essentiel doit être reconnu aux associations intéressées par l'urbanisme et l'aménagement du territoire.
- l'organisation systématique de consultations sur les options fondamentales et les projets importants qui peuvent avoir une influence sur l'image et le fonctionnement de la ville.
- la création de comités de quartiers dont les initiatives de valorisation de l'environnement seraient encouragées par les pouvoirs publics.
- un effort considérable pour la sensibilisation et l'éducation des enfants dans le domaine : visites guidées de la ville, analyse des caractères spécifiques du tissu et des signes urbains, concours de photographie et de dessin, initiation aux problèmes d'animation, promotion de la propreté urbaine,...
- la réalisation d'enquêtes et d'études sérieuses sur l'état de l'habitat, du commerce, de l'artisanat et des communications.
- la promotion de concours d'idées sur la base de programmes clairement définis : rénovation d'îlots, promotion commerciale d'une rue, mobilier urbain,...

2. MONS ET SA REGION

2.1. Avant d'aborder le problème de l'aménagement de la ville, il est nécessaire de situer son rôle dans un contexte géographique très large et ensuite dans le périmètre de sa zone d'influence immédiate (30)

La progressive diminution d'influence des frontières qui forcément caractérise la formation de l'Europe, conduira à une nouvelle distribution des zones à forte densité de population, lesquelles se répartiront en métropoles régionales de plus d'un million d'habitants. Actuellement défavorisée par sa position relativement excentrique dans le contexte belge, la ville de Mons est, par contre, située géographiquement au centre d'un vaste complexe d'agglomérations s'arc-boutant d'un côté sur Charleroi et les villes du Centre et d'autre part, sur Valenciennes et Mauberge. Il s'agit en fait, d'un pôle de croissance qui présente de nombreuses analogies « mutatis mutandis », avec le triangle, lui aussi traditionnel, Liège - Maastricht - Aix-la-Chapelle qui va tendre à raffermir ses liens à l'autre bout de la Wallonie. Si l'on tient compte du fait que dans cet immense espace à urbaniser, Mons se trouve, dès à présent, à la jonction de deux des autoroutes européennes les plus importantes, Paris-Bruxelles et La Ruhr-Liège-Dunkerke, on comprend l'optimisme que légitiment ces perspectives d'avenir. La présence de plus en plus nombreuse à Mons durant le week-end de Français du Nord, confirme si besoin en était, les perspectives de Mons. C'est en ayant bien à l'esprit ce cadre général qu'il faut agir au niveau de l'aménagement pour ne pas contrarier ou mieux pour favoriser ce processus de développement qui ne peut, à long terme, qu'être extrêmement bénéfique à Mons. C'est pourquoi il est vivement souhaité que toutes les liaisons entre les villes précitées soient améliorées en priorité et que chacune d'elles puisse mettre en valeur sa spécificité. Faire le répertoire de tout le réseau fonctionnel — routes, voies d'eau, oléoducs — qui serait à promouvoir, sort du cadre des débats. Néanmoins, il apparaît qu'une revendication prioritaire est l'électrification des lignes ferroviaires Charleroi-Mons-Tournai et Mons-Valenciennes.

Enfin, il doit être hautement affirmé que l'autoroute ne peut constituer un axe de développement pouvant jouer le rôle d'épine dorsale à une urbanisation et que par conséquent, l'amélioration de la liai-



son par route notamment entre Charleroi et Mons, ne peut être postposée sous prétexte de l'existence de la liaison autoroutière.

2.2 La vocation tertiaire de Mons, son rôle administratif, son expansion universitaire doivent être défendus et encouragés inlassablement. Comme corollaire à cette vocation et dans le cadre de la décentralisation régionale, l'idée d'implanter à Mons un centre d'affaires et de management qui regrouperait les sièges des sociétés industrielles de la région, certains services administratifs décentralisés et des bureaux d'études, devrait être poursuivie avec insistance.

L'initiative de la ville de construire, dans le site de la gare, un palais des congrès et de grands parkings en bordure de la future université, est un facteur non négligeable pour la concrétisation de ce projet. Mais, l'attention des responsables politiques de la région est attirée sur la nécessité de promouvoir un contexte législatif qui déclencherait le processus de décentralisation effective.

2.3. En se plaçant à présent dans le contexte du secteur Mons-Borinage, il est constaté que cette agglomération de quelque 200 000 habitants ne bénéficie pas d'une structuration suffisante. Cet émiettement est la conséquence historique d'un développement caractérisé par la formation de nombreux petits centres relativement autonomes autour de sièges d'exploitation houillère aujourd'hui abandonnés. Cette situation exige non seulement que soient prises les mesures classiques de relance industrielle, mais aussi que soit pratiquée une politique concertée de resserrement de l'organisation et de la structure.

Cette volonté de structuration doit ressortir clairement du plan de secteur. Il faut en effet, éviter que celui-ci ne soit que la juxtaposition de plans généraux communaux sans guère de liaison entre eux. Il en perdrait toute son efficacité communautaire, car il faut être conscient qu'en l'absence d'une structure cohérente, l'éparpillement des équipements commerciaux, culturels et sociaux ne permet pas d'en valoriser le niveau qualitatif. C'est notamment par la promotion d'un réseau hiérarchisé de voies communales et par l'amélioration et la rationalisation du système de transport en commun que cette situation s'améliore.

3. LE CENTRE DE MONS

3.1. LE SITE CONSTRUIT

Sous la pression de sa vocation régionale et des implications sociales et économiques, la Cité de Mons se trouve mise en demeure d'opérer une conversion profonde. La constitution du Grand Mons est un élément catalyseur à cet égard : une meilleure répartition des fonctions à travers la ville entière devient possible et souhaitable.

Pour situer le problème, il faut examiner les caractéristiques et les virtualités de chacun des composants de la ville et notamment, celles de son centre historique.

Le fait que le centre de Mons soit bâti sur une colline qui se repère de très loin dans les diverses directions lui confère une originalité certaine dans l'ensemble des centres urbains historiques et même européens. Malgré des mutilations regrettables, la structure à

mailles serrées et aux traces sinuées caractéristiques des villes médiévales y a été providentiellement préservée. Fait d'enchaînement d'espaces diversifiés à caractère intime, de points de vue sans cesse renouvelés, de signes urbains judicieusement implantés, ce tissu homogène et continu englobe sans écraser. Si son échelle est bonne, il ne faut pas s'en étonner puisqu'il a été conçu et modelé au cours des temps, non pour l'automobile mais pour le piéton, non pour les bureaux mais pour l'habitat, non pour les vastes concentrations industrielles et commerciales, mais pour le commerce spécialisé et l'artisanat. Indépendamment de ces monuments représentatifs, un tel site peut, sans exagération être considéré comme exceptionnel. Il fait partie du patrimoine culturel immobilier européen. C'est donc tout normalement, sur la protection de l'échelle, des espaces et de la physionomie du site construit que doit porter, en priorité, l'effort de ceux qui veulent préserver l'avenir.

Pratiquement, une telle politique de remise en valeur d'un patrimoine riche, mais dénaturé exige une participation active de la population. Elle exige aussi une collaboration intense des pouvoirs publics, car le prix des terrains est à court terme, une contrainte trop lourde qui compromet la réalisation de rénovations judicieuses. Il en résulte que des prescriptions urbanistiques générales et des plans particuliers d'aménagement fixant notamment les gabarits des immeubles devront être établis pour améliorer cette situation.

3.2. DENSIFICATION DE L'HABITAT

Actuellement, la zone centrale subit une agression d'autant plus vive que certains signes de renouveau économique se font jour. Et parallèlement, on observe que le centre de la ville se dépeuple. Cette désaffection est la conséquence d'un vieillissement des équipements, de la diminution des zones vertes, des inconvénients du bruit et de la pollution, de la spéculation foncière avivée dans le centre, et enfin, de contraintes fonctionnelles non solutionnées : entrées non indépendantes pour les logements situés au-dessus des commerces par exemple.

Or, l'animation urbaine qui subjugué dans les centres villes, est liée à la présence de l'habitat. Il ne peut être question de faire du centre de Mons, une ville-musée. Mais, il faut au contraire, en recréant les conditions de salubrité et de calme favorables à l'habitat, participer à sa redensification dans le cadre de la rénovation de ses îlots.

3.3. LE COMMERCE ET L'INFRASTRUCTURE URBAINE

Dans un rapport très fouillé de son service de planologie du commerce, l'Institut économique et social des classes moyennes avait en 1970 déjà souligné tout le problème du commerce montois. On peut y lire : « La cité de Mons ne doit pas simplement se contenter de faire mieux ce que font déjà les centres hiérarchiquement dépendants. Il importe également de faire autre chose et ce but sera atteint par une politique judicieuse de spécialisation, laquelle aura pour effet, de créer une motivation agissant sur le consommateur potentiel ». Plus loin, on peut lire dans les conclusions de ce rapport : « On assiste comme dans toutes les agglomérations, à l'édification de vastes surfaces de vente périphérique qui pourraient engendrer une désaffection du centre commercial si celui-ci ne faisait pas

les efforts exigés par une telle situation. Qu'est-ce à dire ? Créer des incitants psychologiques en faveur du centre ville et cela non par une attractivité vague floue, indéterminée, mais au contraire par une spécialisation, une qualification précise -

C'est évidemment dans cette voie que se trouve l'avenir du commerce montois. Mais celui-ci est tellement lié aux problèmes de circulation dans la ville qu'il est nécessaire de définir celle-ci.

La circulation dans Mons est radio-concentrique. Des rues rayonnent à partir de la Grand-Place vers les boulevards. D'autres tracent des circuits plus ou moins concentriques. L'intensification de la circulation automobile aboutit forcément dans ce cas à une asphyxie du centre. Le remède classique à ce phénomène consiste à établir progressivement un noyau piétonnier que l'on vient tangenter par des traces judicieuses. Des parkings payants et à capacité sont établis aux points de tangence, tandis que des parkings dits de dissuasion sont situés dans des zones proches des boulevards périphériques.

La localisation de ces parkings devrait être faite avec un grand souci de discrétion et d'intégration urbaine.

En attendant que les plans de structure soient proposés et acceptés, un contrôle sévère des temps de parking au centre de la ville doit être imposé. Parmi les suggestions émises, signalons que la ville pourrait recruter des hôtes dont ce serait précisément l'une des missions.

En ce qui concerne les transports en commun, il faut remarquer que les rues de Mons sont trop étroites pour les grands autobus actuels conçus plus spécialement pour les zones rurales. Seuls conviendraient des minibus qui s'infiltreraient et se mêlent au trafic des voitures.

3.4 SUGGESTIONS POUR L'ATTRACTIVITE DU CENTRE

La résolution des problèmes de circulation et de parking ne peut être considérée comme le seul critère d'attractivité du centre. Nombreuses furent les idées émises à ce sujet. Citons-en quelques-unes :

- Déshypothéquer la ville des trop nombreuses servitudes publiques, désaffecter les domaines militaires
- Nettoyer les façades
- Mettre au point un éclairage esthétique des monuments de Mons et rendre vie aux édifices qui n'offrent que des façades inanimées
- Coordonner toute la publicité commerciale, rue par rue.
- Désencombrer la Grand-Place de ses excroissances et de sa publicité trop ostentatoire
- Réaliser un véritable aménagement piétonnier définitif avec tous les éléments de soutien indispensables : réaménagement de la rue, plantations, mobilier urbain, enseignes, ambiance musicale
- Faire un effort considérable pour la propreté de la ville
- Promouvoir les concerts de carillons.
- Aménager les parcs publics et reverdir tout ce qu'il est possible de regagner sur l'asphalte, en créant notamment des circuits piétonniers « verts ».
- Etablir des bibliothèques ou autres centres d'activités culturelles pour jeunes à proximité de la zone commerciale

ANNEXE 4

SCHÉMA DE STRUCTURE DE MONS (RAPPORT 8)

REGION WALLONNE

VILLE DE MONS

SCHEMA DE STRUCTURE

RAPPORT 8

PHASE 3 - ÉTAPE 7
OBJECTIFS DÉTAILLÉS (PROVISOIRES)

Mars 2000

COOPARCH - R.U.
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTIONERRE

TABLE DES MATIÈRES.....ERRE

TABLE DES AUTEURS.....ERRE

1. VOCATION ET STRUCTURE DU TERRITOIRE : CARTES 7.1.1, 7.1.2, 7.1.3, 7.1.4 ERREUR! SI

1.1. OBJECTIFS PAR TERRITOIRES : CARTE 7.1.1ERRE

1.1.1. Éléments fondamentaux de la structure du territoire Er

1.1.2. Les grandes vues et les éléments repères à valoriser Er

1.1.3. Les territoires d'agglomération Er

1.1.4. Le territoire rural et suburbain Er

1.2. OBJECTIFS PAR THÈMES.....ERRE

1.2.1. Politique des déplacements : carte 7.1.2 Er

1.2.2. Politique de l'habitat : carte 7.1.3 Er

1.2.3. Maillage vert : carte 7.1.4 Er

2. AFFECTATION DU SOL : CARTE 7.2..... ERREUR! SI

2.1. LES ZONES URBANISÉESERRE

2.1.1. Zone d'habitat urbain de centre ville Er

2.1.2. Zone d'habitat urbain mixte Er

2.1.3. Zone d'habitat urbain résidentiel Er

2.1.4. Zone d'habitat villageois et de centralité suburbaine Er

2.1.5. Zone d'habitat suburbain Er

2.1.6. Zone de services publics et d'équipements communautaires Er

2.1.7. Zone de services publics et d'équipements communautaires verte Er

2.1.8. Zone d'activités économiques mixtes Er

2.1.9. Zone d'activités économiques tertiaires Er

2.1.10. Zone Industrielle Er

2.1.11. Zone Industrielle verte Er

2.1.12. Zone de loisir et de séjour Er

2.1.13. Zone d'habitat urbain mixte à aménagement différé Er

2.1.14. Zone d'habitat urbain résidentiel à aménagement différé Er

2.1.15. Zone de services publics et d'équipements communautaires à aménagement différé Er

2.1.16. Zone d'activités économiques tertiaires à aménagement différé Er

2.1.17. Zone de réserve Er

2.1.18. Zone d'espace vert à aménagement différé Er

2.1.19. Zone d'extraction Er

2.1.20. Zone de bassin de décantation Er

2.1.21. Zone Militaire Er

2.2. ZONES NON URBANISÉESERRE

| | |
|--|------------|
| <u>2.2.1. Zone agricole</u> | Er |
| <u>2.2.2. Zone d'espace vert écologique</u> | Er |
| <u>2.2.3. Zone d'espace vert social</u> | Er |
| <u>2.2.4. Zone d'espace vert mixte</u> | Er |
| <u>2.2.5. Zone forestière</u> | Er |
| <u>2.2.6. Zone forestière mixte</u> | Er |
| <u>2.3. PÉRIMÈTRES</u> | ERRE |
| <u>2.3.1. Périmètre d'intérêt culturel, historique et / ou esthétique</u> | Er |
| <u>2.3.2. Périmètre d'intérêt paysager</u> | Er |
| <u>2.3.3. Périmètre de point de vue remarquable</u> | Er |
| <u>2.3.4. Périmètre de protection de captage</u> | Er |
| <u>2.3.5. Périmètre à rénover</u> | Er |
| | |
| <u>3. MESURES D'AMÉNAGEMENT ET PROGRAMMATION : CARTES 7.3.1, 7.3.1.A, 7.3.1.B, 7.3.2, 7.3.2.A, 7.3.2.B.</u> | ERREUR! SI |
| <u>3.1. LES MESURES RELATIVES A L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE</u> | ERRE |
| <u>3.1.1. Habitat</u> | Er |
| <u>3.1.2. Activités économiques</u> | Er |
| <u>3.1.3. Équipements</u> | Er |
| <u>3.1.4. cadre de vie et environnement</u> | Er |
| <u>3.1.5. Maillage vert</u> | Er |
| <u>3.1.6. Mobilité et transport</u> | Er |

| | |
|---|-------------|
| 3.2. MESURES D'AMENAGEMENT POUR LE CENTRE VILLE ET ABORDS DE PREMIERE COURONNE | ERRE |
| <u>3.2.1. Habitat</u> | Er |
| <u>3.2.2. Activités économiques, commerce</u> | Er |
| <u>3.2.3. Équipements</u> | Er |
| <u>3.2.4. Cadre de vie, espaces publics</u> | Er |
| <u>3.2.5. Maillage vert</u> | Er |
| <u>3.2.6. Déplacements</u> | Er |
| 3.3. MESURES RELATIVES A JEMAPPES ET FLENU | ERRE |
| <u>3.3.1. Le concept de redéveloppement</u> | Er |
| <u>3.3.2. Habitat</u> | Er |
| <u>3.3.3. Activités économiques</u> | Er |
| <u>3.3.4. Équipements</u> | Er |
| <u>3.3.5. Mobilité et Transport</u> | Er |
| <u>3.3.6. Cadre de vie et espaces publics</u> | Er |
| <u>3.3.7. Patrimoine</u> | Er |
| <u>3.3.8. Maillage vert</u> | Er |

TABLE DES AUTEURS

Ce rapport des objectifs détaillés (provisoires) du schéma de structure de Mons a été réalisé par COOPARCH-R.U., en collaboration étroite avec les services techniques de la Ville de Mons. Les auteurs en sont :

- Jean de Salle, architecte et urbaniste, agréé comme auteur de projet en Région Wallonne, responsable de l'étude;
- Frans Uyttebrouck, urbaniste, coordination;
- Florence Hanappe, ingénieur et urbaniste;
- Benoît Dupriez, géographe et urbaniste;
- Manfred Werner, géographe.

INTRODUCTION

Le présent rapport 8 constitue le document provisoire des Objectifs Détaillés du Schéma de Structure. Il entame la phase III de l'élaboration, ou l'étape 7 de celle-ci. La phase III contiendra encore les étapes d'adoption provisoire, d'enquête publique, et d'adoption finale du Schéma de Structure définitif.

Le corps du rapport est divisé en trois sections :

- La vocation et la structure du territoire
- L'affectation du sol ;
- Les mesures d'aménagement et la programmation.

Sous l'intitulé « vocation et structure du territoire » sont exposées les grandes lignes qui définissent le bon aménagement à mettre en œuvre par la puissance publique.

Sous l'intitulé « affectation du sol », le bon aménagement est traduit en prescriptions particulières et en normes de qualité et de quantité en matière d'affectations, suivant la carte d'affectation du sol du schéma de structure, laquelle précise le Plan de Secteur en vigueur et se substitue à lui.

Les mesures d'aménagement et la programmation décrites en troisième partie précisent le contenu des actions particulières et politiques sectorielles, les mesures et acteurs nécessaires à leur mise en œuvre, les moyens à engager et le phasage dans le temps en fonction des priorités et des moyens disponibles.

1. VOCATION ET STRUCTURE DU TERRITOIRE :

CARTES 7.1.1, 7.1.2, 7.1.3, 7.1.4

1.1. OBJECTIFS PAR TERRITOIRES : CARTE 7.1.1

1.1.1. ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DE LA STRUCTURE DU TERRITOIRE

Les agglomérations

En opposition au phénomène de dispersion de l'habitat et des activités et de banalisation des paysages, la gestion du développement urbain favorise la concentration de l'habitat et des activités dans des agglomérations rassemblées autour des centres d'activités, conçues comme une ville relativement dense offrant un cadre de vie attractif et de qualité.

Dans le territoire communal on distingue trois agglomérations : L'agglomération centrale de Mons, les agglomérations relais de Jemappes-Flénu (dans la continuité de celle de Mons) et Havré. Ces trois agglomérations constituent la fraction d'une conurbation plus vaste.

La distinction de 3 agglomérations, même continues, est fondée sur l'existence de deux villes-centres historiques, Mons et Jemappes, autour desquelles s'organise de manière plus ou moins prononcée la vie sociale, économique et culturelle. Complémentairement, Havré apparaît comme une entité intermédiaire entre le village et la ville et est nettement séparé de Mons par le bois d'Havré.

Les périmètres cernant ces agglomérations sont destinés à contenir l'essentiel de l'habitat et des activités variées qui s'exercent typiquement en ville ou dans sa périphérie proche. Seules les activités incompatibles avec le milieu urbain peuvent se situer hors de ces périmètres.

À l'intérieur des agglomérations, la vocation des différents secteurs qui composent la ville se décline à travers 3 grands types de territoires urbains : centre-ville, première couronne, seconde couronne.

Les territoires ruraux et suburbains

Autour des territoires urbains, la vocation agricole, sylvicole et localement industrielle du territoire est confirmée. La vocation résidentielle est limitée aux noyaux villageois et à l'habitat suburbain. Le développement de cet habitat n'est pas encouragé.

Une dimension culturelle et récréative s'ajoute en fonction des potentialités qu'offrent de nombreux sites en raison de leur richesse écologique, archéologique, ou de leur intérêt paysager. Cette dimension se traduit par des périmètres de protection et schémas directeurs d'aménagement du paysage.

Les voies structurantes

Les voiries et les espaces publics essentiels à l'accessibilité comme à la perception du territoire forment le réseau des voies structurantes. En dehors des secteurs bâtis, ces voies sont les routes principales par lesquelles on perçoit le paysage lorsqu'on se déplace, en même temps qu'elles en sont elles-mêmes un élément du paysage. Dans les secteurs bâtis et notamment dans les agglomérations, les voies structurantes constituent la façade de la vie urbaine et sont le premier support des activités qui s'y déploient.

Le maillage vert

Les sites et espaces verts d'intérêt écologique et social (c'est à dire à usage principalement récréatif) forment un maillage vert qui traverse tous les territoires.

Le maillage vert social a une vocation récréative essentielle. Il consiste en la mise en relation de tous types d'espaces verts ouverts au public ainsi que des principaux équipements récréatifs au moyen d'itinéraires réservés aux modes de déplacements doux (marche, vélo, sports de glisse).

Le maillage vert écologique vise à maintenir et développer une trame continue d'espaces essentiels à la conservation du milieu naturel, notamment au profit du de la perpétuation de la faune et de la flore.

1.1.2. LES GRANDES VUES ET LES ELEMENTS REPERES A VALORISER

A l'échelle de la ville, seules les vues structurantes sont mises en évidence. Il s'agit pour l'essentiel des vues sur le beffroi mais aussi de liens visuels entre des éléments naturels ou bâtis, qui donnent toute son unité et sa lisibilité au territoire. La valorisation de ces axes visuels et de ces panoramas est essentielle pour l'image de la ville, puisque constitutifs de la représentation que se fait le visiteur de Mons.

- ⇒ Depuis l'autoroute, deux de ces grandes perspectives donnent sur le beffroi ; elles doivent absolument être protégées et signalées par des panneaux puisqu'elles véhiculent une excellente publicité pour l'attraction touristique de Mons.
- ⇒ Toujours sur un axe de circulation, le panorama depuis la route de Wallonie longeant le canal, à hauteur d'Obourg, est également à travailler parallèlement à la constitution d'un ensemble paysager mêlant la cimenterie, le canal et le vaste site des étangs d'Obourg.
- ⇒ Au plateau de Petit Spiennes, il s'agit à la fois de protéger le panorama sur cet ensemble naturel de vallées et de valoriser la vue sur le beffroi. Cette perspective relie deux moteurs essentiels au développement touristique de Mons.
- ⇒ Le lien entre le site du Levant et l'intra-muros se concrétise par la vue existant sur le beffroi. Cette vue est à valoriser pour la réaffectation du charbonnage du Levant.
- ⇒ Enfin, le réseau des parcs d'anciens terrils et des charbonnages réaffectés, qui constitue l'autre grand atout du développement de Mons, est à symboliser par une unité visuelle entre le parc du Levant (ou des Trois Terrils), le Mont de l'Héribu et le site du Crachet. Des structures signalétiques peuvent notamment être installées au sommet des terrils pour mieux les mettre en évidence.

1.1.3. LES TERRITOIRES D'AGGLOMERATION

1.1.3.1. LES CENTRES VILLES

Le concept de « centre ville » regroupe les centres urbains stratégiques et moteurs pour le développement du territoire communal et le rayonnement extérieur de Mons. Cette notion s'applique à deux secteurs du territoire :

- le centre historique de Mons défini à l'intérieur de la ceinture des boulevards, en ce compris les rives extérieures construites de ceux-ci ;
- le centre ancien de Jemappes défini dans le triangle formé par la Gare, le carrefour de la rue Clémenceau et de l'avenue du Roi Albert ainsi que le carrefour de cette dernière et de la rue de Cuesmes.

Ces deux centre-villes sont les pôles d'attraction et d'identification à vocation culturelle, économique commerciale et aussi résidentielle, dont le rayonnement doit s'exercer sur l'ensemble des habitants de l'agglomération centrale de Mons et de l'agglomération relais de Jemappes, ou même au delà du territoire communal.

Le concept conserve également une hiérarchie d'importance manifeste entre les deux centres villes, développée dans le paragraphe « mesures spécifiques ».

L'aménagement et le développement des centres villes favorisent la mixité des usages et des activités, traduite dans une exigence essentielle de densité et de compacité. On y favorise en premier lieu :

- les logements ;
- les commerces ;
- les services publics et privés ;
- les équipements culturels et communautaires ;

ainsi que l'ensemble des activités qui sont compatibles avec ces vocations premières de la ville : les bureaux et sièges d'entreprises, les grands équipements publics, les administrations.

Les opérations de construction-reconstruction dans les centres villes déjà densément bâtis sont ponctuelles et complètent la trame urbaine existante. Quelle que soit leur vocation, les nouveaux bâtiments affirment

une architecture recherchée et de qualité, susceptible de s'inscrire dans les dimensions de l'urbanisme du centre ancien.

A L'habitat

Mons

Le centre ville accueille une population spécifique. Celle-ci comprend une plus grande part de ménages de petite taille ou de personnes isolées :

- familles monoparentales ;
- ménages d'une personne ;
- étudiants ;

Le centre-ville doit aussi accueillir les grands ménages avec enfants, mais ceux-ci trouvent leur place dans les conditions de la densité du tissu urbain ancien. La gamme des logements offerts en centre-ville comporte donc des studios, des appartements de une ou plusieurs chambres et des maisons unifamiliales. Les personnes à mobilité réduite doivent bénéficier d'une priorité dans l'adaptation des logements de l'offre du centre.

La typologie des logements à rénover ou à créer répond donc à ces besoins divers. Le logement unifamilial traditionnel, mieux localisé en première et seconde couronne, n'en constitue qu'une partie.

Les caractéristiques de l'habitat sont celles d'une ville dense de facture ancienne :

- ⇒ les nouvelles constructions sont construites en mitoyenneté et comportent au minimum 1 rez-de-chaussée + 1 étage. La création d'emplacements de stationnement hors-voirie à l'usage des résidents est limitée à un maximum d'un emplacement par unité minimale de 100 m² brut de logement ou un emplacement par maison unifamiliale.
- ⇒ Dans le bâti existant, des opérations de division en appartements sont permises afin d'adapter l'offre en logement aux besoins des ménages de petite taille, mais la division des immeubles en logements pour étudiants est dissuadée lorsqu'elle morcèle exagérément les immeubles.
- ⇒ Les logements sont maintenus ou créés aux étages des commerces.
- ⇒ Enfin, le centre ville est le premier secteur où l'on favorise la création de logements adaptés aux PMR.

Jemappes

Le centre ville doit conserver les mêmes qualités résidentielles que le reste de la ville centrale de Jemappes, tout en tenant compte des exigences de l'animation commerciale et culturelle qui s'y développe également. La gamme des logements offerts s'adresse aux ménages avec enfants comme aux isolés, et intègre l'adaptation aux personnes à mobilité réduite.

L'habitat est dense, construit en mitoyenneté, mais les intérieurs d'îlot sont préservés. Les logements sont maintenus ou créés aux étages des commerces

B Les équipements

Le centre-ville accueille :

- les équipements administratifs, culturels et sociaux qui assurent son rayonnement au niveau communal et régional ;
- les équipements sportifs qui s'adressent à la population résidente et aux utilisateurs du centre .

Pour autant, leur implantation doit être compatible avec le respect du cadre historique et urbanistique. Sont admis préférentiellement les équipements administratifs (ou la partie de ceux-ci) ouverts au public.

Le centre-ville est également destiné aux équipements scolaires, toutefois dans une proportion qui n'excède pas sensiblement la part occupée en 1998. Les augmentations sont possibles localement à condition de ne pas mettre la fonction résidentielle en péril.

C Le maillage vert

Le centre-ville est avant tout un lieu de concentration de l'occupation humaine du territoire. Le maillage vert y est assuré principalement par :

- les parcs et jardins publics ;

- le cas échéant, les plantations en espace public ;
- les espaces plantés des cours et jardins privés, lesquels sont à maintenir et à encourager.

Le maillage vert social englobe essentiellement les parcs et jardins publics et les espaces publics (places, rues...) où les piétons ont la priorité de l'aménagement. L'accessibilité générale des voies aux cyclistes et les éléments favorisant la pratique des sports de glisse (divers modes de patinage) contribuent à ce maillage de manière essentielle.

Le maillage écologique repose d'abord sur les espaces de jardins privés, les liaisons assurées par les arbres et haies de l'espace public, les aménagements de nichoirs. Dans une mesure compatible avec les fonctions sociales du centre et les valeurs architecturales, la végétalisation des surfaces de cours, des intérieurs d'îlot et des façades est favorisée.

D Les activités

Le centre-ville accueille les activités sous forme de professions libérales, services, sièges d'entreprises, bureaux d'administrations, bureaux et ateliers de recherche scientifique et technique.

Les sites de production artisanale et industrielle sont admis dans la mesure où ils ne mettent pas en péril la viabilité des fonctions premières du centre.

Ces activités prennent place dans les immeubles conçus à leur intention ainsi que dans les immeubles réaffectés. Toutefois, la construction neuve de bâtiments à usage professionnel ne doit pas augmenter sensiblement par rapport à la situation de 1998, de même que le volume d'immeubles de logements réaffectés aux activités. De nouvelles réaffectations sont admises localement, notamment lorsqu'elles contribuent à maintenir le patrimoine bâti. Il est de plus souhaitable que ces réaffectations soient réversibles. Les immeubles d'activités neufs dont la surface plancher n'excède pas 500 m² sont conçus de manière telle qu'un changement d'affectation en faveur du logement reste possible.

Afin d'orienter le développement des activités tertiaires dans le centre ville, des secteurs privilégiés de développement des activités économiques y sont situés. L'ensemble des franges bâties encadrant la ceinture des boulevards de l'intra-muros est ainsi reprise comme zone de localisation préférentielle de bureaux et de services, tandis qu'à Jemappes, seul le quartier de la gare accueille préférentiellement ce type d'activités.

Le développement des activités est encouragé le long des boulevards de ceinture de l'intra-muros, à la condition qu'elles s'inscrivent dans le patrimoine bâti existant et assurent sa conservation. La fonction résidentielle doit cependant y rester présente.

E Les commerces

Le centre ville comprend un réseau commercial dense et diversifié, qui intéresse l'ensemble de l'agglomération de Mons et Jemappes et dont l'attractivité s'étend à une vaste aire d'influence en proportion du poids et de la spécialisation respectifs de chacun des deux centres.

Au sein de ces réseaux repris sous le terme d'hypercentre commercial et d'animation, les surfaces commerciales de dimension variable voisinent avec des cafés et restaurants, des services et des équipements culturels.

Les voies et espaces repris en tant qu'hypercentre sont destinés à concentrer l'offre commerciale, dont la densité varie selon les sections des voiries considérées. Les surfaces commerciales s'y insèrent cependant en harmonie avec le cadre historique et urbanistique. La densité commerciale doit être élevée dans les parties les plus centrales, notamment aménagées en piétonnier ou semi-piétonnier, elle peut décroître dans les parties plus périphériques où les rez-de-chaussée peuvent être affectés aux autres fonctions du centre-ville.

L'hypercentre fait l'objet d'une planification des investissements publics coordonnés avec l'investissement privé en vue de l'orientation et de la gestion de l'animation :

- ⇒ aménagement particulier de l'espace public qui accompagne ou encourage l'animation : qualité de convivialité par la mixité des usages, identification par un design spécifique ;
- ⇒ recherche de diversification et de qualité de l'offre commerciale, bonne répartition entre commerce et horeca ;
- ⇒ politique d'adaptation des horaires d'ouverture répondant aux besoins de la clientèle ;
- ⇒ politique d'accessibilité par la gestion adaptée du stationnement, en voirie comme en parc de stationnement public .

F L'espace public

L'espace public joue un rôle essentiel au centre-ville :

- mise en scène des bâtiments publics ;
- représentation de la collectivité ;
- adéquation fonctionnelle et solennelle des espaces aux usages collectifs ;
- qualité générale du cadre de vie.

Tous les espaces publics minéraux comme plantés des centres-villes doivent faire l'objet d'un soin particulier en termes de qualité des aménagements, de convivialité comme de la mixité de ses usages : circulation des piétons et cyclistes, circulation automobile et transports publics, marchés, événements divers.

On respecte une hiérarchie dans l'aménagement, basée sur les usages et l'importance relative des différentes voies et places. Les places et voies sont aménagées de manière minérale ou comportent des plantations suivant leurs caractéristiques typologiques et fonctionnelles : densité de leurs usages, typologie de place ancienne, boulevard, rue, avenue...

L'aménagement des boulevards de ceinture concilie les exigences des divers types de circulation avec celles de la viabilité des fonctions riveraines de l'habitat et des activités. Les viaducs routiers ne sont plus admis lors des transformations possibles, de même que les tunnels routiers dans la mesure du possible. De toute manière, l'objectif de limitation des nuisances de bruit et de pollution de l'air doit être poursuivi à travers tout projet de réaménagement.

1.1.3.3. LA PREMIERE COURONNE

Deux territoires de première couronne sont déterminés autour du centre-ville de Mons d'une part et du centre-ville de Jemappes d'autre part.

Le projet urbain défini par le concept de première couronne se veut novateur en ce qu'il inscrit des modes de vie pluriels, et notamment le projet familial, dans un cadre urbain affirmant la validité des principes de composition continue du tissu urbain dans un usage parcimonieux et rationnel du sol.

A terme, la première couronne acquiert partout les caractéristiques positives d'un milieu urbain traditionnel : densité suffisante de l'habitat, mixité des activités, un bon niveau d'équipement et une desserte efficace en transports publics. Elle doit de plus répondre aux aspirations concernant la qualité du cadre de vie et l'épanouissement des différentes générations, dans la recherche du développement durable. Les premières couronnes de Mons et de Jemappes font donc une ville enfants admis, accessible aux personnes à mobilité réduite, dans laquelle les personnes au mode de vie actif bénéficient du bon niveau de services permis par la densité urbaine.

La première couronne de Mons reprend les quartiers inscrits dans un rayon de 2 km autour de la Grand-place ou 1 km à partir des portes de l'intra-muros. Il s'agit de l'aire raisonnable où un mode de vie piéton est possible en relation directe avec le centre-ville et ses abords immédiats.

La structure existante est complétée par l'urbanisation de quartiers d'habitat pilote, le développement de sites d'activités économiques mixtes, le renforcement de la composante verte, l'aménagement des voiries existantes et nouvelles privilégiant la lisibilité et la convivialité entre usagers.

Les grands projets comme les grands enjeux de développement sont pour une bonne partie repris dans ce périmètre, qui voit se concentrer en priorité les efforts d'investissement des pouvoirs publics. Aux abords des boulevards et via l'aménagement des Grands Prés et du Grand Large, il accueille les extensions du centre-ville et les fonctions métropolitaines qui ne peuvent trouver place dans le cadre serré de l'intra-muros.

La réalisation d'opérations immobilières est conditionnée par l'observation de règles portant sur la densité générale, la qualité de l'espace rue ou la typologie architecturale. En cas d'une conjoncture foncière et immobilière peu propice au respect des ces conditions, l'urbanisation des terrains de première couronne est différée.

A L'habitat

L'habitat de première couronne accueille les familles comme les isolés dans une offre de logements variée. La morphologie de référence est l'îlot de densité moyenne refermé autour des espaces de cours et jardins. Il se partage entre les maisons unifamiliales d'au moins deux niveaux sous corniche construites en ordre fermé ou semi-ouvert et les immeubles d'appartements de gabarit limité à un maximum de 4 niveaux sous corniche. La fermeture des fronts bâtis n'est pas exigée systématiquement, mais elle doit rester dominante dans l'espace rue traditionnel.

Les opérations d'ensemble, de construction comme de rénovation, sont menées dans un esprit de 'développement ou de ville durable', signifiant par là l'intégration des dimensions environnementales et urbaines dans la viabilité de ces quartiers.

Le concept de 'quartiers pilote', développé en première couronne, désigne des opérations d'urbanisation au caractère innovant, notamment dans les solutions proposées pour les aspects environnementaux ou de la vie sociale. Ces opérations planifient un habitat d'une densité variant entre 50 et 75 habitants par hectare, qui comporte aussi des activités et des services et équipements. Le développement des quartiers pilote se traduit dans les critères suivants :

- proximité des équipements (équipements publics, espaces verts, commerces de proximité) ;
- mixité relative des fonctions ;
- mixité de l'accessibilité (piétonne, cycliste, transport public, automobile) ;
- cadre de vie maximisant la composante verte et valorisant les espaces publics ;
- variété des types de logement, (maisons à trois ou 4 façades, maisons mitoyennes, petits immeubles collectifs) autour d'un modèle central qui est l'îlot fermé composé de maisons de deux niveaux minimum ;
- proportion suffisante de logements adaptés aux PMR ;
- recours maximum à des techniques de constructions écologiques ;
- lisibilité du lien au centre ville.

Les quartiers pilotes doivent pouvoir répondre aux besoins en logement des familles avec enfants comme des ménages de deux ou une personne.

Ces qualités doivent à terme s'étendre à l'ensemble de l'habitat de la première couronne.

À Jemappes, les quartiers existants de la première couronne sont concernés par une action de rénovation et de revalorisation de l'habitat ouvrier qui s'étend aussi sur les quartiers situés en seconde couronne.

B Les équipements

La première couronne accueille :

- les équipements de tous ordres qui assurent le rayonnement de Mons et Jemappes au niveau communal et régional, en complément des équipements de centre-ville ;
- les équipements de tous ordres qui s'adressent à la population locale.

Pour autant, leur implantation doit être compatible avec le respect des objectifs qualitatifs en terme urbanistique. Ils s'implantent nécessairement le long des voies structurantes, à moins que de par leur vocation strictement locale ils puissent s'insérer dans la trame des voies locales.

Les équipements de vocation régionale (échelle provinciale ou de l'arrondissement) s'implantent préférentiellement aux abords des boulevards de ceinture de Mons, à proximité des gares ou le long des voies de circulation du réseau primaire au gabarit de deux fois deux bandes.

Les périmètres de première couronne concentrent la majorité des grands équipements intéressant l'ensemble des montois : universités, équipements sportifs, administrations, hôpitaux

Trois sites se signalent notamment en vue d'accueillir les équipements de rayonnement communal ou régional :

- Les Grands Prés, appropriés pour les équipements de loisirs culturels. Le lien fonctionnel avec la place Léopold et l'intra-muros en général est une condition impérative pour le développement des équipements prévus.
- Le Grand Large, destiné à former un espace vert récréatif comportant des équipements de loisir sportif. Les constructions sont admises à condition de faire l'objet d'une recherche architecturale particulière compte tenu de l'enjeu des vues caractéristiques sur le Mons historique.

- L'ouest de Jemappes, sur le site étendu des Laminoirs. Le parc d'activités reconconditionné accueille le hall de basket ainsi qu'au minimum un autre équipement de loisir sportif en salle destiné aux besoins de l'agglomération de Jemappes-Flénu.

Parmi les équipements de quartier, il y a lieu de favoriser les suivants :

- local d'accès à internet, accessibles en soirées et week-ends ;
- infrastructures sportives, couvertes ou non couvertes (salle de gymnastique ou de glisse) ;
- maisons de quartier ou de convivialité, locaux associatifs.

C Le maillage vert

Les espaces ouverts de première couronne ont d'abord une fonction sociale. S'y ajoute à plusieurs endroits un aménagement permettant de lier entre eux les espaces verts dans l'esprit du maillage vert social ou écologique.

Le maillage vert est assuré principalement par :

- les parcs et jardins publics ;
- les plantations en espace public ;
- les espaces des intérieurs d'îlots, où les plantations ont toujours priorité sur la minéralisation ;
- les plantations en façade.

Dans les voies structurantes, des dispositions spécifiques sont prises pour garantir l'accessibilité générale des voies aux cyclistes.

Dans la première couronne de Mons, l'ensemble des Grands Prés comprend un parc à vocation métropolitaine entre le chemin de fer et la Haine canalisée.

La continuité des liaisons végétales entre le centre-ville et le paysage ouvert est assurée à titre principal par un couloir liant le site du Grand Large à Hyon, via la Haine canalisée aux Grands Prés, l'avenue de Jemappes et le tracé de la Trouille.

Des axes d'ampleur limitée rayonnent autour de l'intra-muros :

- l'axe de l'av. Reine Astrid et de la chaussée de Binche ;
- l'av. des Guérites ;
- l'av. du Gén. De Gaulle ;
- l'av. de Jemappes ;
- l'axe vert des Grands Prés ;
- partiellement l'av. de l'Université ;
- l'av. Maistriaux ;
- l'av. du Tir.

Dans ces cas, la végétation souligne aussi le caractère d'entrée de ville ou de radiale importante de chaque voirie.

Les liaisons du maillage vert social consistent en des itinéraires à l'usage des cyclistes et des sports de glisse :

- Un anneau autour de l'intra-muros utilisant les tracés de la Haine, de la Trouille ainsi que des parcs et espaces végétaux le long des boulevards ;
- Plusieurs radiales liant le centre-ville aux principaux équipements et espaces verts récréatifs de seconde couronne ou de la périphérie ;

Ce réseau est complété par les autres liaisons radiales et transversales cyclistes.

Dans la première couronne de Jemappes, un parc urbain est créé sur le site de l'ancien terroir de l'Auflette. Les liaisons végétales du maillage écologique le relient au parc du Levant et à la plaine de la Haine au nord. Le maillage vert social relie avant tout le quartier de la gare et le parc du Levant via le parc de l'Auflette, en vue du raccordement au RAVeL.

D Les activités

Le première couronne accueille les activités :

- des secteurs tertiaire et quaternaire, professions libérales, services, sièges d'entreprises, bureaux d'administrations, bureaux et ateliers de recherche scientifique et technique.

- du secteur secondaire, production artisanale et industrielle.

Ces activités s'implantent suivant les principes suivants.

>À Mons, le long de l'avenue Astrid et de la chaussée de Binche, de l'avenue de l'Université et de l'arrivée autoroutière voisine, ainsi que dans le site des Grands Prés ;

>à Jemappes, sur le site des Laminoirs et entre la gare et l'avenue Wilson ;

les activités tertiaires et quaternaires s'installent :

- sur un ou deux niveaux au sein d'immeubles neufs ou réaffectés, d'usage mixte logement/activités lorsque ces implantations ont lieu en zone d'habitat.
- dans des immeubles éventuellement monofonctionnels neufs de plusieurs niveaux.

Dans les autres parties, les activités tertiaires et quaternaires s'inscrivent le long des voies structurantes dans les limites où elles ne mettent pas en péril la viabilité de l'habitat.

Les professions libérales et les petits bureaux ou services peuvent s'installer dans l'intérieur des quartiers.

Les activités de production artisanale et industrielle sont admises en petites unités dans les zones du plan de secteur qui leur sont destinées.

E Les commerces

Complémentairement au centre-ville, le site des Grands Prés accueille un développement commercial qui ne peut excéder une surface brute de 45 000 m², en ce comprise la fonction horeca. Ce développement commercial s'implante sous forme de centre fermé ainsi que dans les rez-de-chaussée des constructions riveraines des voies structurantes. Seul un hypermarché ou supermarché y est admis.

Des noyaux commerciaux d'importance secondaire par rapport au centre-ville se développent en relation avec les besoins identifiés dans leur secteur de l'agglomération. L'importance de chaque noyau commercial secondaire est limitée à la surface globale de vente correspondant à une aire d'influence approximative de 10 000 habitants. Ils se localisent éventuellement :

- au centre de Hyon ;
- à l'articulation première/seconde couronne entre le carrefour de la Bascule et la chaussée du Roelx ;
- en extension du centre-ville, le long des voies structurantes radiales.

Les commerces de proximité sont admis partout en tant qu'ils constituent un soutien à la dynamique résidentielle. Les surfaces de moyenne ou grande distribution s'implantent le long des voies structurantes. Notamment lorsqu'ils sont affectés principalement aux activités, les rez-de-chaussée d'immeubles le long des principales voies d'accès au centre-ville peuvent accueillir des cafés et restaurants qui contribuent à l'animation en journée comme en soirée.

F Les espaces publics et les voies structurantes

L'espace public joue un rôle essentiel dans la qualité générale du cadre de vie, il requiert une adéquation fonctionnelle et esthétique de l'aménagement aux usages collectifs. Dans ce but, on respecte une hiérarchie basée sur les usages et l'importance relative des différentes voies et places. Davantage qu'en centre-ville, les espaces publics maximisent la composante verte au moyen de plantations en voirie.

L'aménagement des voies structurantes concilie les exigences des divers types de circulation avec celles de la viabilité des fonctions riveraines de l'habitat et des activités. Les circulations motorisées sont admises en regard de la place de chaque voie dans la hiérarchie des voiries. Localement ou sur toute la longueur de certains axes, on applique des mesures favorisant la vitesse des transports publics. Dans certaines sections, les transports publics sont les utilisateurs prioritaires de la partie carrossable.

En dehors des voies structurantes, les rues et places sont gérées de manière à n'admettre que la circulation locale.

Lors des transformations possibles, les viaducs routiers franchissant le chemin de fer sont au cas par cas soit remplacés par un tunnel au gabarit le plus réduit possible, soit retraités dans l'esprit d'une voirie urbaine. De toute manière, l'objectif de limitation des nuisances de bruit et de pollution de l'air doit être poursuivi à travers tout projet de réaménagement.

La qualité du cadre de première couronne est soutenue par un soin important dans le traitement des voies et espaces structurants, qui bénéficient de la priorité des efforts d'aménagement :

- ⇒ les places de quartier accueillent des équipements de proximité, du type infrastructures sportives légères et aires de loisirs et de repos, terrains de pétanque ou de balle pelote, ... ;
- ⇒ les entrées de ville sont mises en évidence par la qualité des revêtements et du mobilier urbain, le traitements paysagers qui matérialisent selon les cas le maillage vert social et écologique. L'installation d'oeuvres d'art peut contribuer à marquer positivement les points de passage importants qui jouent un rôle de porte entre parties de l'urbanisation ;
- ⇒ le réseau accessible aux PMR est raccordé au fur et à mesure au réseau de centre ville. Il permet de relier les grands équipements, les administrations, les axes commerçants, les nouveaux quartiers pilote, les espaces verts... De manière générale, toute nouvelle intervention sur l'espace public est pensée en ce sens : abaissement et sécurité des traversées, largeurs suffisantes des trottoirs lorsque le gabarit de rue le permet.

1.2.2. POLITIQUE DE L'HABITAT : CARTE 7.1.3

Pour rappel¹, en raison de la décohabitation moyenne des ménages, le simple maintien de la population aux environs de 92 000 habitants nécessite un accroissement annuel d'environ 223 logements pour une taille des ménages estimée raisonnablement à 2,1 personnes en moyenne en 2010, soit un total de 2900 unités entre 1997 et 2010.

Un effort supplémentaire substantiel en matière de création de logements serait de mise dans l'optique d'une politique de croissance démographique volontariste : environ 515 logements par an entre 1997 et 2010 pour un total de ±6700 logements en 2010.

Par ailleurs, les zones d'habitat au plan de secteur atteignent un niveau de remplissage élevé proche de la saturation.

Le potentiel de développement de l'habitat à l'intérieur des zones d'habitat au plan de secteur peut être résumé comme suit :

- environ 400 hectares de terrains peuvent être considérés comme urbanisables à court ou moyen terme au prix bien souvent de la création de voiries ou de division de quelques grands jardins. Ces 400 ha représentent 13,3 % de la superficie totale de la zone d'habitat.
- Parmi ces 400 ha, les espaces de plus de 0,5 ha d'un seul tenant représentent 241 hectares et se répartissent de la façon suivante :
 - Zone d'habitat de première couronne : 36,7 ha (15,2 %)
 - Zone d'habitat de seconde couronne : 131 ha (54,3 %)
 - Zone d'habitat villageois : 12,5 ha (5,2 %)
 - Zone d'habitat suburbain : 61,3 ha (25,4 %)

De plus et de manière à limiter la dispersion de l'habitat, le développement de celui-ci dans les espaces suburbains n'est pas encouragé.

En conséquence, il est nécessaire d'envisager l'urbanisation progressive et concertée de zones d'aménagement différé dans le but d'accueillir de l'habitat, de manière à maintenir en permanence un potentiel de terrains urbanisables de 15 à 20 %.

Trois niveaux de priorité de mise en œuvre des zones d'habitat à aménagement différé (ZHAD) sont proposés :

1. Les ZHAD de priorité 1 peuvent être urbanisées immédiatement sous réserve de la réalisation d'un plan communal d'aménagement couvrant l'ensemble de la zone.
2. Les ZHAD de priorité 2 ne sont urbanisées, sous réserve de la réalisation d'un plan communal d'aménagement couvrant l'ensemble de la zone, qu'après l'aménagement des 2/3 de toutes les ZHAD de priorité 1. À ce terme, les ZHAD de priorité 2 situés dans les branches de l'agglomération les plus dynamiques sont urbanisées préférentiellement.
3. Les ZHAD de priorité 3 ne sont urbanisées, sous réserve de la réalisation d'un plan communal d'aménagement couvrant l'ensemble de la zone, qu'après l'aménagement des 2/3 de toutes les ZHAD de priorité 2. À ce stade, une réévaluation des besoins est nécessaire.

¹ voir pour plus de détails le rapport 5 "Objectifs généraux (provisoire)". page 18 et suivantes.

En première couronne de l'agglomération, les zones d'habitat à aménagement différé ainsi que tous les espaces de plus d'un hectare d'un seul tenant soumis à un permis de lotir, à un permis d'urbanisme pour construction groupée ou à un plan communal d'aménagement, et dans la mesure du possible des autres espaces bâtissables dans la zone d'habitat de première couronne, atteignent une densité minimum de 30 logements bruts par hectare et un rapport P/S brut de 0,5 mesuré sur toutes les surfaces habitables.

En seconde couronne de l'agglomération, la densité des espaces soumis à un permis de lotir, à un permis d'urbanisme pour construction groupée ou à un plan communal d'aménagement, et dans la mesure du possible des autres espaces bâtissables atteint un minimum de 22 logements bruts par hectare dans les périmètres C1 et un minimum de 16 logements bruts par hectare et une végétalisation abondante dans les périmètres C2 du règlement communal d'urbanisme.

Les zones d'habitat à aménagement différé ne seront urbanisées que lorsque les conditions du marché permettront d'atteindre ces objectifs de densité.

1.2.3. MAILLAGE VERT : CARTE 7.1.4

Le maillage vert est la mise en réseau, l'interconnexion par la végétation et/ou par les circulations douces (cyclistes, piétons, rollers) d'espaces verts à vocation écologique, sociale ou mixte.

LE MAILLAGE VERT ECOLOGIQUE

La préservation et le renforcement de la biodiversité est tributaire de la qualité et de la taille des espaces refuges de la faune et de la flore ainsi que de la qualité des liaisons écologiques entre ces espaces.

Les espaces verts écologiques

Les grands massifs boisés entourant la ville de Mons, les zones humides, certains terrains en friche ou d'autres sites présentant un intérêt biologique sont préservés. Leur rôle appréciable de poumon vert est combiné avec celui de "gardien" de la biodiversité.

À un échelon régional, le massif boisé au nord du territoire communal s'inscrit dans un maillon forestier orienté est-ouest s'étendant de Saint-Denis à la forêt de Bon-Secours et même au-delà au massif forestier du Parc Naturel Régional de Raismes - Saint-Amand (F). À ce titre, son intégrité est préservée au maximum. Au niveau communal, l'effort de préservation des milieux naturels se porte essentiellement sur les zones centrales répertoriées en inventaire du schéma de structure. Celles-ci comprennent l'ensemble des massifs boisés, la plupart des zones humides et des terrils, les abords de nombreux plans d'eau et certaines parties de carrières. Ces espaces doivent être protégés d'une utilisation trop intensive et être gérés de la manière la plus écologique possible.

Les mailles écologiques

Plusieurs types de linéaires offrent un support de première importance aux mailles du réseau écologique : les voies de chemins de fer (en activité ou désaffectées), les cours d'eau, en raison de la diversité des milieux traversés et du type de drainage, et certains chemins bordés de talus. Les vallées de la Trouille, de la Wampe, du By, de l'Erbiseoul et de l'Aubrecheuil sont réhabilitées; les berges de la Haine sont nettoyées et végétalisées.

Les voiries de grande communication offrent également un support intéressant à un maillage écologique grâce aux espaces de dégagement latéraux ou à la berme centrale. Une gestion écologique appropriée est assurée sur ces bords de routes.

Les vergers et les zones de liaison sont renforcés par une gestion écologique des haies et bords de chemins, en particulier dans les vallées de la Trouille et de la Wampe entre le Bois Là-Haut et la ligne de chemin de fer d'Harmignies, au nord de Villers-Saint-Ghislain et dans la Plaine de la Haine entre Ghilin et l'autoroute. En milieu urbain, le maillage écologique repose d'abord sur les jardins privatifs, les liaisons assurées par les arbres et haies de l'espace public et les aménagements écologiques spécifiques, par exemple par une gestion écologique d'une partie des parcs publics ou par la pose de nichoirs sur les édifices publics. Dans une mesure compatible avec les fonctions sociales du centre ville et les valeurs architecturales, la végétalisation des surfaces de cours, des intérieurs d'îlots et des façades est favorisée.

LE MAILLAGE VERT SOCIAL ET MIXTE

Le maillage vert social répond à des fonctions esthétiques, récréatives, sociales, de santé et de liaison. Il vise à améliorer le contact habitant – nature et à élargir le nombre d'activités individuelles ou sociales qui se réalisent dans les espaces verts.

Les espaces verts sociaux

Ils sont constitués des parcs publics ou privés ainsi que des espaces verts aménagés de telle sorte qu'ils puissent remplir une fonction récréative pour le grand public.

Les principaux espaces verts sociaux sont dans l'agglomération ou à proximité immédiate : le Grand Large, le Bois de Mons, le Mont de l'Héribu, le "parc des Trois terrils" à Flénu. Outre ce dernier, de nouveaux

parcs publics viennent s'ajouter à ceux qui existent : le parc "des berges de la Haine" (en bordure des Grands Prés), un parc au sud de la cité du Coq, le parc du château d'Havré, un parc à créer dans les zones d'aménagement différé du Fariaux et du Petit Nimy ainsi que, en fin d'exploitation du centre d'enfouissement de déchets inertes de construction, le parc de l'Auflette. Le parc de l'av. Foch à Jemappes est agrandi à l'occasion du réaménagement du site des Halles, le parc du Château et le square Roosevelt sont réaménagés.

Bien que la fonction de récréation et d'agrément de ces parcs soient prioritaires, une gestion écologique est appliquée dans la mesure du possible.

Les espaces à végétalisation renforcée correspondent aux parties de quartiers de seconde ou de première couronne qui sont urbanisés dans un souci constant de maximiser le niveau de végétation; par les haies vives (en essences indigènes), les jardins et les plantations en voirie.

Les espaces verts mixtes

Ceux-ci ont une valeur écologique de première importance, néanmoins, et dans le but d'utiliser cette biodiversité comme outil de découverte et d'une meilleure connaissance de la nature, ils sont aménagés pour accueillir un public sur des sentiers pédagogiques tout en préservant des zones de refuges pour la faune et la flore.

Les espaces verts mixtes sont au nombre de six et offrent au promeneur des milieux relativement variés : le Bois Brûlé à Ghlin, le Bois d'Havré et les Phosphates qui lui sont contiguës, le site de la Malogne à Cuesmes, les carrières 1, 2 et 3 désaffectées des Ciments d'Obourg, la zone humide des berges du Grand Large en bordure du chemin de fer et les mares de la FUCAM.

Le maillage vert social

Le maillage vert social est l'interconnexion des espaces verts sociaux, espaces publics à forte fréquentation ou lieux à vocation récréative par des liaisons linéaires, dans la mesure du possible végétalisées, qui accompagnent un cheminement piéton ou cycliste (ou de glisse). Ces liaisons sont soit autonomes, soit en marge d'une voirie où se côtoient les différents modes de déplacements.

Le maillage vert de niveau 1 correspond au RAVeL et aux liaisons les plus importantes couvrant en étoile autour du centre ville les sites majeurs à vocation touristique-récréative. Il représente en quelque sorte la colonne vertébrale du réseau. Le maillage vert de niveau 2 correspond au réseau interconnecté plus fin permettant de desservir l'ensemble des quartiers par un cheminement piéton / cyclable tant de promenade qu'utilitaire. L'ensemble du réseau est équipé d'une signalétique.

Différentes promenades font l'objet d'une réflexion scénographique et paysagère avec aménagement d'aires de repos. Il s'agit en particulier de la liaison entre le Grand Large et le site des minières de Spiennes par la vallée de la Trouille, mais également des avenues convergeant vers l'intra-muros, du chemin de halage le long du canal et de la liaison, difficile à traiter dans un contexte urbain dense, entre Jemappes et le parc des trois terrils.

LES OUTILS D'AMELIORATION DU MAILLAGE VERT

Les actions du PCDN

Les actions menées sur des sites ou sur des thèmes spécifiques dans le cadre du PCDN sont réalisées. D'autres projets viennent se greffer aux 40 fiches existantes pour améliorer encore davantage la biodiversité à Mons et répondre aux éventuelles menaces nouvelles qui s'ajouteraient.

Les Réserves naturelles

Aux réserves naturelles de Thieux, de la Malogne et de l'Ebisoedul vient s'ajouter la zone humide des Pichepots.

Le contrat de rivière

L'ensemble des gestionnaires et acteurs du bon aménagement et de la qualité des eaux de la Trouille et de ses affluents se réunit pour signer le contrat de rivière et s'engager sur une série d'actions à mener.

Le contrat de rivière est le garant de la préservation des paysages et de la qualité des eaux de la rivière.

La protection des intérieurs d'îlots

Par le biais du Règlement Communal d'Urbanisme et du Règlement sur les Centres Anciens Protégés, les intérieurs d'îlots verts sont protégés et, sauf exception (certains linéaires commerciaux), les intérieurs d'îlots minéralisés sont curétés et/ou végétalisés.

2. AFFECTATION DU SOL :

CARTE 7.2

2.1. LES ZONES URBANISEES

2.1.1. ZONE D'HABITAT URBAIN DE CENTRE VILLE

La zone d'habitat de centre ville est destinée à la résidence construite en ordre continu ainsi qu'aux commerces, aux équipements communautaires ou de service public, aux établissements socio-culturels ou touristiques, aux places, espaces verts publics ou aux activités économiques mixtes dans le respect du patrimoine urbain.

Toutefois, la fonction résidentielle ne peut être mise en péril par la création ou la présence d'autres activités. Toute suppression d'une surface de logement hors rez-de-chaussée pour l'affecter à une autre activité doit être compensée par la création d'une surface équivalente de logement dans la même zone.

Une convivialité entre les différents usagers est recherchée dans les aménagements de voiries et d'espaces publics, avec une priorité pour les piétons et cyclistes.

La création d'un maximum d'un emplacement de stationnement hors voirie est autorisée dans les limites admises par le règlement communal d'urbanisme à partir d'un seuil de 100 m² brut et par tranche de 100 m² brut de logement ou de bureau.

L'accessibilité de l'espace public aux personnes à mobilité réduite est prioritaire dans la zone d'habitat de centre ville ; elle est réalisée par un aménagement spécifique.

2.1.2. ZONE D'HABITAT URBAIN MIXTE

La zone d'habitat de première couronne est destinée à titre principal à la résidence construite en ordre fermé ou semi-ouvert ainsi qu'aux commerces, aux services de proximité, aux petits bureaux, aux places et espaces verts publics dans l'esprit d'une ville durable² et dans la continuité du centre ville.

Les activités économiques sont autorisées préférentiellement le long des voiries structurantes pour autant qu'elles ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'elles soient compatibles avec le voisinage. Les nouvelles activités économiques doivent offrir une densité d'emplois minimale de 0,025 emploi par m² brut de plancher.

La zone d'habitat de première couronne accueille les quartiers pilotes d'habitat en priorité.

La densité des espaces soumis à un permis de lotir, à un permis d'urbanisme pour construction groupée ou à un plan communal d'aménagement, et dans la mesure du possible des autres espaces bâtissables dans la zone d'habitat de première couronne, atteint un minimum de 30 logements bruts par hectare et un rapport P/S brut de 0,5 mesuré sur toutes les surfaces habitables.

La création d'un maximum d'un emplacement de stationnement hors voirie est autorisée dans les limites autorisées par le Règlement Communal d'Urbanisme à partir d'un seuil de 100 m² brut et par tranche de 100 m² brut de logement, et à partir d'un seuil de 75 m² brut et par tranche de 75 m² brut de bureau.

L'exutoire d'un garage ou parc de stationnement hors voirie est nécessairement localisé sur la voie la plus importante qui borde la parcelle.

Le long des axes structurants, au minimum un emplacement de stationnement en sous-sol est imposé à partir d'un seuil de 150 m² brut et par tranche de 150 m² brut de bureau.

² qui intègre toutes les dimensions urbaines dans la viabilité du quartier. Voir définition du concept au point 1.1 §.

Dans les voiries comprise dans cette zone, la convivialité entre les différents usagers est recherchée dans les aménagements de l'espace public. Une place importante y est réservée aux piétons, aux cyclistes et aux transports en commun, et la circulation automobile y est modérée. L'accessibilité de l'espace public aux personnes à mobilité réduite est facilitée par un aménagement spécifique. Les liaisons vers le centre ville sont également facilitées pour tous les déplacements lents.

3.1. LES MESURES RELATIVES A L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

3.1.1. HABITAT

Deux orientations complémentaires de la politique démographique et de développement de l'habitat découlent des objectifs généraux :

1. la promotion d'un habitat plus dense que celui qui est développé actuellement dans la périphérie montoise,
2. l'urbanisation progressive de Zones d'Aménagement Différé du plan de secteur en raison de la raréfaction progressive des terrains bâtissables.

De manière à promouvoir un habitat plus dense, il est nécessaire de mener une politique volontariste d'amélioration de la qualité de vie en ville et de valorisation de l'urbanité, ce qui est en bonne partie l'ambition du schéma de structure dans son ensemble.

La Ville de Mons va donc lancer un mouvement de recentrage de l'habitat sur les agglomérations par une urbanisation volontariste. Des quartiers pilotes d'habitat seront créés. Ils offriront de Mons l'image dynamique d'une ville qui propose des solutions durables et innovantes d'habitat urbain. Des Plans Communaux d'Aménagement couvrant les Zones d'Aménagement Différés de priorité 1 seront réalisés. Ils permettront d'envisager de manière cohérente l'urbanisation de nouveaux quartiers qui auront une densité d'habitat supérieure à celle qui a été mise en œuvre durant les dernières décennies.

Par le biais d'un observatoire de l'habitat, les besoins réels de la population en matière d'habitat seront analysés afin de trouver les mesures les plus adaptées; aux outils existants, tels qu'Agence Immobilière Sociale, Régie de Quartier et de Rénovation Urbaine ou Fonds du Logement, vient s'ajouter une politique de revalorisation de l'habitat ouvrier à Jemappes, Flénu et une partie de Cuesmes.

Aux mesures "passives" telles que l'application du règlement communal d'urbanisme ou la limitation des possibilités de construire dans les zones inadéquates viennent s'ajouter des mesures proactives où la Ville joue le rôle d'opérateur ou de catalyseur d'opérations sur le cadre bâti.

Deux opérations de rénovation urbaine sont mises en œuvre par le biais de "projets de quartier" : à Cuesmes dans la ZIP de type 3 et dans le quartier de la gare à Jemappes.

La politique de logement social par petites unités ou par opérations mixtes (logement social / logement moyen) est encouragée. Dans le périmètre de revalorisation de l'habitat ouvrier, la politique de l'habitat de la Ville et des sociétés de logement social consistera à favoriser l'acquisition de la propriété et la rénovation du bâti existant plutôt que la construction neuve.

De manière à faciliter la tâche des opérateurs publics en matière de logement, une concertation en vue d'éventuels échanges de terrains sera menée entre eux, dans le but d'avoir une adéquation optimale entre le potentiel foncier dont ils disposent et leur objet social.

3.1.2. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

En matière d'activités économiques, la politique initiée par la Ville vise une évolution de son profil par des actions volontaristes en terme d'image et d'accueil de nouvelles activités. Elle s'articule ainsi autour de quatre priorités :

5. l'élaboration d'un programme volontariste d'assainissement et de réinsertion économique des friches industrielles, concrétisant en dix ans la nouvelle dynamique du territoire ;
6. le développement de l'économie tertiaire, par l'aménagement de nouveaux pôles d'emploi en centres villes et en première couronne sur des sites de grande accessibilité et de grande visibilité; le secteur de Jemappes est particulièrement visé par ce processus de redéveloppement d'un ensemble de sites stratégiques. Tirant profit de la dynamique du développement située à proximité, le schéma de structure cible également des voies structurantes, telles que la N51, accueillant les bureaux et les services en tissu urbain, dont la densité reste fonction des caractéristiques du contexte;
7. l'amélioration de l'image et de la qualité paysagère des grands secteurs industriels et des parcs d'activités artisanales sur des sites à l'accessibilité renforcée ;
8. enfin, la mise en œuvre d'une véritable politique touristique par l'élaboration de circuits du tourisme autour de l'intra-muros et des grands sites d'intérêt régional, le renforcement des activités et des infrastructures d'accueil, mais aussi des moyens de publicité et de communication.

Concernant l'activité commerciale, l'action publique se concentre sur des mesures d'accompagnement en terme d'aménagement. Néanmoins et parallèlement au développement commercial des Grands Prés, le schéma de structure tient pour option fondamentale le soutien aux pôles primaires que sont les hypercentres de l'intra-muros et de Jemappes. Sont également encouragés la création de pôles secondaires liés au développement de nouveaux quartiers d'habitat.

Les mesures proposées visent avant tout à une requalification des espaces publics couplés à une politique d'accessibilité.

3.1.4. CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

L'ensemble des secteurs d'habitat fait l'objet de mesures importantes en termes d'image et de requalification du cadre de vie ; la rénovation et l'embellissement de l'espace public répond à un besoin de plus grande convivialité, par des aménagements de qualité couplés à l'implantation d'équipement de proximité.

Prioritaires parce que essentiels à la vie collective et hautement symboliques, le réaménagement des places de village comme celui des grands axes de liaison prévoit une augmentation des espaces piétons, soit une prise en compte obligée des différents usagers. Conjointement à la politique de maillage vert et de création de parcs en milieu urbain, l'amélioration du cadre de vie nécessite indiscutablement une plus grande végétalisation de l'espace public, en favorisant les plantations structurantes sur les lieux les plus visibles.

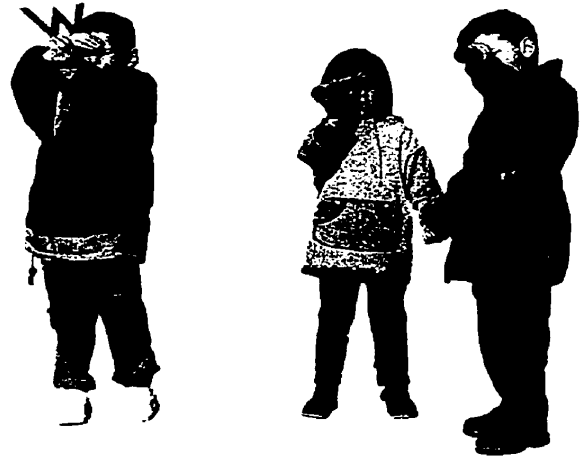
Autour et dans les centres villes, des itinéraires spécifiques privilégient des trajets piétons dans les hypercentres en soutien à l'activité commerciale ; les grandes entrées de ville ou axes de liaison font l'objet d'un traitement spécifique par l'aménagement de grandes voies architecturées ou paysagères.

Quant au patrimoine, sa rénovation et sa réaffectation constituent un volet important du schéma de structure, indiscutablement lié à l'amélioration du cadre de vie. Sont ainsi distinguées les interventions sur le 'grand' patrimoine, notamment industriel, qui sont couplées à l'accueil de nouvelles activités, de celles de protection du patrimoine vernaculaire autour des ensembles ouvriers et architecturaux.

Hors territoire urbain, l'embellissement du territoire se traduit par une politique de protection et de mise en valeur des paysages, par l'aménagement de promenades paysagères intégrées au maillage vert ou par des plantations de voirie venant souligner des spécificités paysagères.

ANNEXE 5

BROCHURE LES SENS DU PATRIMOINE



L A R E V U E 9 7 - 9 8



LES SENS du patrimoine



L'église de Charneux, interprétée par un enfant de maternelle.
(Pointure 27, j'enjambe mon patrimoine)

PRÉFACE

Comme le printemps voit éclore feuilles frétilantes et fleurs parfumées, l'année 1998 a vu s'épanouir, un peu partout en Wallonie, tout un bouquet d'expériences originales en vue de se réapproprier le patrimoine culturel et naturel, fenêtre ouverte sur le monde et ses habitants.

Parmi ces multiples expressions créatrices, quatorze intuitions étonnantes sont à souligner, réunissant deux cents partenaires motivés, des milliers d'enfants et d'adolescents, inventeurs, acteurs ou participants : les projets "Sens du Patrimoine".

Un engagement collectif particulièrement prolifique, qui conforte aujourd'hui cette intuition de départ, lancée par la Fondation Roi Baudouin : l'utilisation de notre patrimoine comme un outil de découverte ouvre des champs d'exploration insoupçonnés pour les enseignants, les animateurs de jeunes, les parents et les acteurs culturels prêts à se laisser re-cadrer.

Ce foisonnement de trouvailles pédagogiques, les étapes de cette campagne, son fondement philosophique, les difficultés et écueils rencontrés en chemin, nous avons voulu d'ores et déjà les partager avec vous, à ce stade intermédiaire de l'opération. Pour que la démarche puisse être contagieuse; qu'elle puisse toucher, de proche en proche, tous ceux qui sont en mesure d'y adhérer à leur façon et de l'enrichir à leur tour.

Merci à tous les participants des projets "Les Sens du Patrimoine" qui, comme vous peut-être demain, ont accepté de s'investir dans cette douce folie, de se laisser bousculer par des partenaires différents et dépasser par leur idée de départ, pour notre plus grand plaisir à tous aujourd'hui.

Géry de PIERPONT, Chargé de mission à la Fondation Roi Baudouin.

La philosophie "SENS DU PATRIMOINE"

Le patrimoine, outil de découverte

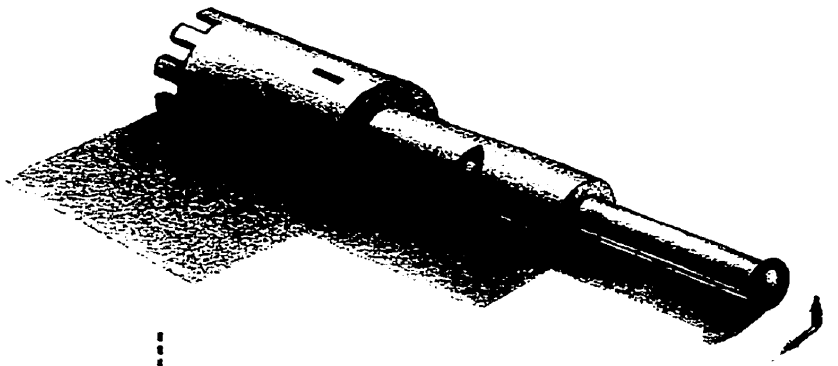
Les témoignages culturels des générations passées et les édifices qui structurent notre environnement immédiat constituent pour les jeunes un formidable outil de découverte. Un vecteur de compréhension mutuelle et de communication, dans le respect de la culture et du mode de vie de chacun. Un matériel pédagogique de premier choix pour l'appréhension des mécanismes de notre société, de leurs origines et de leurs limites.

Mais avons-nous réellement appris à voir ce qui nous entoure ? A comprendre le développement de la ville ou du village ? A observer ces demeures et édifices qui garnissent nos rues ? A lire à travers eux la vie des hommes qui nous ont précédés ? A apprécier les proportions des monuments qui ornent nos places et les prouesses techniques qui ont rendu leur édification possible ?

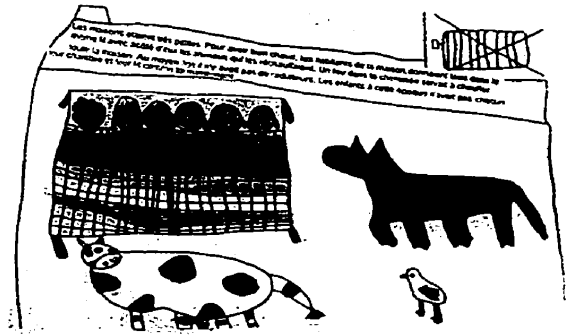
La Fondation Roi Baudouin souhaite promouvoir auprès des jeunes l'utilisation du patrimoine comme outil de découverte du monde. Les entraîner au-delà des pierres, des styles, des noms d'architectes ou de personnages historiques. Les lancer, à travers le paysage culturel qui nous entoure, à la rencontre de l'autre et des choix de son existence. Eveiller la curiosité par le bout des doigts, susciter le questionnement par un regard critique, faire naître l'émerveillement par une oreille attentive...



Découvrir la logique d'implantation du village de Botassart et son organisation. (A l'ombre des Tilleuls)



Il s'agit pour tout un chacun d'apprendre à *s'appropriier* (ou à se réapproprier) le patrimoine culturel : le *percevoir* d'abord (utilisation des cinq sens), le *lire* (décodage selon ses propres grilles d'analyse), le *goûter* (par comparaison), puis *l'apprécier* ensuite (selon sa propre sensibilité contemporaine). Il est possible alors d'*interroger* le site ou de se laisser *interpeller* par lui (pourquoi, à une époque donnée, certaines personnes ont-elles éprouvé le besoin d'édifier un tel monument ? Comment remplissait-il sa fonction ? En quoi ses propriétaires se sont-ils singularisés ?...). On peut ainsi extrapoler à partir de cette découverte, s'extraire du particulier, dégager un enseignement pour aujourd'hui, de nature sociale, politique, culturelle ou métaphysique...



Matériel réalisé par les enfants et pour les enfants : explication de la vie quotidienne dans les maisons du plateau de Herve. (Pointure 27, j'enjambe mon patrimoine)

Le patrimoine culturel et sa pédagogie : un facteur de tolérance, de civisme et d'intégration sociale

Le patrimoine, considéré dans son sens large, est un enjeu en soi « parce qu'il est la trace matérielle d'une histoire et un ancrage de la mémoire. A ce titre, il peut faire l'objet du meilleur et du pire. Tourné vers l'avenir et vers l'universel, il sera synonyme d'humanisme, de démocratie et de solidarité. Replié sur le passé et exaltant les particularismes, il conduira à l'exclusion et à la purification. Nous avons un devoir de vigilance, dans un contexte de crise sociale et idéologique, et une responsabilité envers les jeunes générations. (...) L'exclusion culturelle et l'ignorance privent le sujet de sa capacité de choix, de sa liberté et de l'exercice de sa citoyenneté. Elles génèrent la révolte, la violence et nourrissent le racisme. L'utilisation du patrimoine peut devenir un antidote à l'exclusion et à l'intolérance. » (M.C. MUNOZ).

Quatre enjeux pour la campagne "Les Sens du Patrimoine"

1. Le décloisonnement entre les milieux du patrimoine, de la culture et de l'enseignement

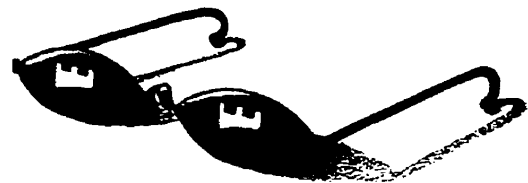
Grâce aux partenariats mis en place pour l'opération, trois mondes qui travaillent peu de concert se mettent au même diapason et apprennent à collaborer (hors des structures traditionnelles). De nombreux acteurs "culturels", traditionnellement peu associés aux projets du programme Patrimoine, se sont montrés heureux de participer à l'opération, parce qu'il est possible de l'aborder par l'angle de l'expression créatrice. Le patrimoine sert de prétexte pour se rencontrer, s'informer. Il devient outil de communication, d'expression selon une sensibilité contemporaine (et non seulement un "artefact" à étudier). Par le réseau de communications qui se tisse autour de l'opération ("photocopié des partenaires", site Internet, tables rondes, brochure d'évaluation, couverture presse, reportage vidéo...), la Fondation a déjà pu entrer en contact avec une série de partenaires de milieux et de sensibilités différents, pouvant constituer de précieux relais pour ses programmes.

2. L'engagement comme jeune acteur dans la société civile

La campagne "Les Sens du Patrimoine" oeuvre à responsabiliser les jeunes. Elle les encourage à prendre position, à s'engager, comme citoyens libres et avertis, dans des démarches constructives et cohérentes. Elle permet à chacun, intellectuels et "manuels", valides et moins valides, adultes et enfants, créatifs et pragmatiques, intégrés et exclus,... de s'appropriier le patrimoine et de l'interpréter à sa manière. La campagne crée des ponts entre les différents (futurs) acteurs de notre société. La mise en relation "environnement-patrimoine", "nature-matériau", "cadre de vie-construction" permet aux jeunes de se situer dans le contexte de leur habitat, de prendre position.

3. La volonté de rencontrer plusieurs des objectifs pédagogiques actuels

La manière transversale dont les projets sélectionnés abordent, puis "utilisent" le patrimoine permet aux pédagogues de combiner harmonieusement les aspects cognitif, affectif et hédoniste de l'apprentissage. Cette démarche recueille un écho important auprès des professeurs sensibilisés aux pédagogies actives. Elle s'inscrit directement dans la philosophie des nouvelles directives en vigueur dans l'enseignement primaire et secondaire ("projets d'école", "école de la réussite", "pédagogie du projet"...).



Parmi ces "nouveaux" objectifs pédagogiques, les projets "Sens du Patrimoine" :

- développent une approche sensorielle du patrimoine : éducation du regard, de l'ouïe, du toucher...
- suscitent le questionnement et éveillent la curiosité.
- développent la méthode comparative et l'esprit critique.
- favorisent l'expression et la transmission des émotions et des savoirs.
- développent une compétence de communication pour transmettre les acquis à travers la création.
- éduquent à la diversité culturelle, à la tolérance, au respect mutuel.
- stimulent la découverte des moyens de communication et des nouveaux médias.

4. Une meilleure prise en compte du patrimoine architectural et des enjeux de sa sauvegarde

L'opération permet à des publics qui ne se positionnent d'habitude par rapport au patrimoine qu'en tant que consommateurs (écoles, parascolaire, famille), de mieux comprendre, de mieux investir ce domaine, souvent perçu de façon simpliste voire caricaturale (clichés traditionnels) : découverte des symboles véhiculés par le patrimoine, de son sens, de sa fonction, de ses mutations,...

En impliquant les enseignants, animateurs de mouvements de jeunesse et autres "encadreurs", il est possible de toucher indirectement un plus large public que par une action directement ciblée sur les jeunes (effet démultiplicateur).

Mieux connu et davantage "apprivoisé" par les jeunes, le patrimoine culturel retrouve, à terme, sa place d'instrument d'édification et d'harmonisation de notre société.

Ce changement de mentalité progressif contribue à encourager les initiatives en faveur du maintien en l'état des témoignages les plus significatifs de ce patrimoine.

"Les Sens du Patrimoine", PRATIQUEMENT

Historique :

Septembre 1996 : la Fondation Roi Baudouin lance l'opération en Wallonie. La brochure annonçant l'appel aux projets a fait l'objet d'environ 6 000 envois à l'attention du monde du patrimoine et de son tissu associatif et vers le monde de l'éducation au sens large.

Objectif :

S'inscrire dans un mouvement européen de mise en valeur du patrimoine en encourageant les initiatives qui utilisent une pédagogie active et les promoteurs d'animations qui souhaitent aller plus loin avec les enfants et les jeunes dans ce domaine.

Critères de sélection :

- au moins trois partenaires différents devaient porter le projet, dont deux impliqués de façon régulière sur le terrain avec des jeunes (et/ou des enfants), ou détenteurs d'une expérience réelle dans la mise en valeur du patrimoine;
- les initiatives devaient s'adresser à des jeunes de 5 à 18 ans et viser leur participation active;
- celles-ci devaient rencontrer les objectifs pédagogiques décrits à la page 7.



Quand les enfants d'une ludothèque se lancent dans la construction d'une maison-surprise pour découvrir le patrimoine. (Le Patrimoine joue à la Marelle)



Préparation d'un "musée interactif" d'objets réalisés par chacun, au départ de matériaux glanés ça et là dans le village de Botassart. (A l'ombre des Tilleuls)

Apport de la Fondation Roi Baudouin :

- assistance technique et suivi, par la mise à disposition d'un consultant spécialisé;
- mise en réseau et valorisation médiatique;
- soutien financier important grâce à l'intervention de la Loterie Nationale ;

La sélection :

Au 13 décembre 1996, 511 personnes intéressées ont demandé à recevoir un dossier de candidature. 129 dossiers ont été introduits à la date de clôture. Treize de ces candidatures ont été écartées parce que ne répondant pas aux critères de recevabilité. La sélection du jury s'est donc opérée sur 116 dossiers. Cette tâche fut délicate, vu le nombre de projets introduits et l'investissement des quelque 533 partenaires mobilisés, soit :

- 29,5 % du monde de l'enseignement,
- 28,8 % du secteur socioculturel,
- 12,7 % de partenaires institutionnels,
- 10,8 % issus de la mouvance du patrimoine,
- 4,7 % d'associations liées à la sauvegarde de l'environnement,
- 4,1 % du secteur des musées,
- 9,4 % d'autres provenances.

Trois grandes familles sont observées dans le montage du partenariat : le monde associatif "patrimoine", le monde socioculturel et le monde de l'enseignement.

Promoteurs des initiatives :

- Monde socioculturel : 38,1 %
- Monde du patrimoine : 33,6 %
- Monde de l'enseignement : 20,4 %
- Monde associatif lié à l'environnement : 6,2 %
- Autres : 1,7 %.

La réponse du milieu socioculturel à l'opération est une réussite. En effet, ce milieu se sent parfois "mal à l'aise" par rapport à cette matière jugée par d'aucuns trop rébarbative ou historique. Induire une approche plus active et sensorielle était un moyen de toucher ce public qui se retrouve mieux dans ce style d'approche.

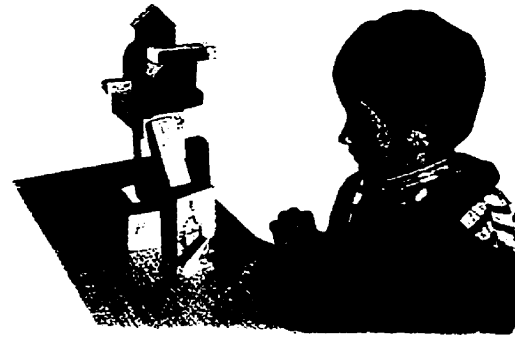
Si, à première lecture, le nombre de partenaires liés au monde du patrimoine semble beaucoup moins élevé que les autres (rapport 1 pour 3), on se rend compte qu'en général un seul partenaire patrimoine est suffisant pour le développement de l'initiative qui s'articule grâce à un nombre plus important de partenaires enseignement et socioculturel.

Sur les 129 projets introduits, 14 seront finalement sélectionnés, totalisant quasi 200 partenaires, pour une aide financière globale de 8.000.000 FB.

Actuellement, les projets lancés impliquent :

- écoles maternelles, fondamentales, secondaires, techniques, de formation en alternance,
- écoles supérieures pédagogiques, supérieures d'architecture et arts plastiques, universités,
- associations actives dans le domaine du patrimoine, de l'environnement et de la réinsertion sociale,
- pouvoirs communaux,
- P.M.E.,
- foyers culturels,
- ludothèque,
- centre d'expression et de créativité,
- artistes,
- artisans,
- musées,
- propriétaires,
- personnes ressources (historiens, archéologues, pédagogues, ...).

- Initiatives en milieu urbain : 7 projets
- en milieu rural : 6 projets
- en milieux urbain et rural : 1 projet
- en province de Hainaut : 3
- en province de Liège : 5
- en province de Luxembourg : 2
- en province de Namur : 3
- ensemble du territoire wallon : 1



*Créer des jeux au départ du patrimoine de son pays pour d'autres enfants, plus jeunes ou d'ailleurs.
(L'essence du patrimoine au parfum de la créativité)*

Evolution :

- "Service conseil" assuré par un consultant, Historien spécialisé dans la pédagogie du patrimoine.
- Mise en commun régulière via un magazine de "photocopié" des partenaires.
- Réunions régulières entre partenaires (week-ends et ateliers), pour échanger les expériences et s'entraider mutuellement.
- Mise en place d'un site Internet trimestriellement.
- Les projets doivent être finalisés pour le 31 décembre.
- Objectif à long terme : mise en place d'un réseau "du patrimoine".

*Toucher les jeunes de 5 à 18 ans.
(Pointure 27, j'enjambe mon patrimoine)*





les PROJETS

"Voir autrement, FAIRE AUTREMENT"

Château et jardins de Beloeil à Beloeil
Province de Hainaut

Partenaires :

- Oeuvre Nationale des Aveugles
(Service d'Accompagnement d'Etudiants Déficients Visuels)
- Fondation Ligne
- GREN - Laboratoire de Génie de la Réhabilitation Neurale - UCL
- Toutes les écoles de la Province de Hainaut qui accueillent des enfants déficients visuels
- Nature et Loisirs asbl
- Asbl "Handicap et Santé"
- Institut des Arts de Diffusion (IAD) - section son

Personne relais :

Alain EYCKERMAN

Responsable du Service d'Accompagnement d'Etudiants
Déficients Visuels

Oeuvre Nationale des Aveugles

rue de l'Abbaye, 118 - 6200 Châtelineau

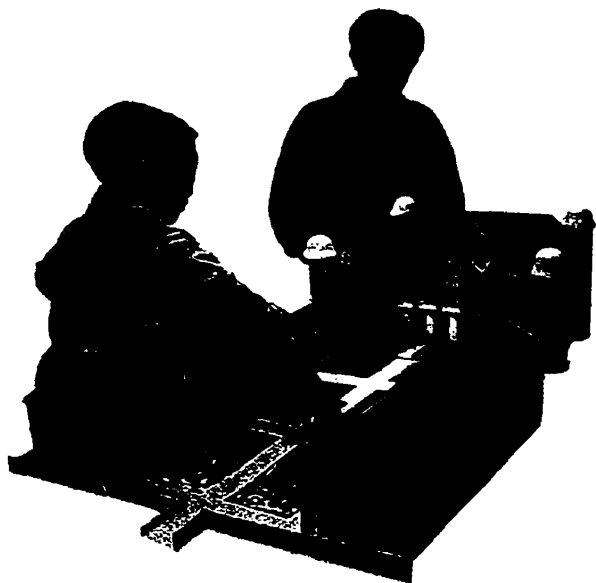
tél. 071/32.05.61 - fax. 071/30.38.27 (SADV) - 02/241.65.68 (ONA)

071/39.33.91 + fax (privé)

Public visé :

Enfants déficients visuels de l'Enseignement primaire et secondaire et leur classe d'accueil.

Aide financière : 1.000.000 francs



Le matériel de découverte doit servir tant aux malvoyants et aux aveugles qu'aux voyants. La maquette tactile du château, de conception originale, a été testée par les deux publics avant sa réalisation définitive.



Les futurs animateurs-compagnons sont amenés, durant leur formation, à vivre les actions qui seront proposées aux enfants.

Projet :

Mise au point d'une méthode permettant aux jeunes déficients visuels d'appréhender le patrimoine grâce à une approche sensorielle complète. D'autres jeunes sont associés à cette démarche, où la découverte du patrimoine est enrichie par la perception différente qu'en ont les handicapés de la vue. Une initiative pour mieux connaître, comprendre, découvrir et respecter l'autre, quelles que soient ses différences.

Trois aspects pour le développement du projet :

1. Phase exploratoire : collecte et analyse des informations, prise de contact avec le site pour les enfants voyants et non-voyants et évaluation de ces visites.
2. Formation des accompagnateurs : les animateurs seront amenés à faire découvrir le site de manière active et multipédagogique.
3. Phase opérationnelle : mise en valeur des éléments pertinents du site à l'aide des accompagnateurs et des techniques particulières développées tout au long du projet.

Plusieurs chercheurs, des psychologues, une architecte, des parents d'enfants aveugles, une historienne de l'art, des professionnels de l'animation, des éducateurs, des preneurs de son et les propriétaires du château et des jardins se retrouvent ensemble pour redécouvrir le lieu et l'investir d'une "vision nouvelle", chacun selon ses compétences. Systématiquement, les options prises collectivement sont testées sur le site, avec des enfants.

Le scénario type de la découverte du site se présente en deux phases distinctes :

- matin : visite-animation dans le château,
- après-midi : animation-visite dans les jardins.

La "rencontre" des espaces intérieurs se fait, entre autres, à l'aide d'une bande son. La découverte des espaces extérieurs nécessite quant à elle l'utilisation de maquettes et de plans tactiles testés et évalués par les enfants.

La formation des accompagnateurs se déroule pendant six samedis.

"A l'ombre DES TILLEULS"

Village et site du "Tombeau du Géant"
à Botassart (Bouillon)
Province de Luxembourg

Partenaires :

- Asbl Loryhan
- Ecole communale fondamentale d'Ucimont-Botassart
- Villa Saint-Servais asbl
- Département de Pédagogie de la Haute Ecole Catholique du Luxembourg
- Institut d'Arts Graphiques Saint-Luc

Personne relais :

Jean-Claude LOOS
Coordinateur de l'asbl Loryhan
rue de Maissin, 57 - 6850 Paliseul
tél. 061/53.31.88 - 46.71.45 - fax. 061/53.31.88

Public visé :

Ecoles fondamentales de l'entité de Bouillon (prise en charge possible des élèves : 1, 3 ou 5 jours).
Enseignants, normaliens, animateurs du monde associatif, mouvements de jeunesse, ...

Aide financière : 1.000.000 francs

Projet :

Application au patrimoine architectural de la méthode pédagogique de découverte de l'environnement développée à Botassart. Cette méthodologie se caractérise par le fait que l'"animé" demeure toujours acteur de ses découvertes. La diversité des modes d'approche permet d'entretenir la motivation.



Le spectacle nocturne "A l'ombre des Tilleuls" est proposé à chaque groupe souhaitant vivre une semaine "patrimoine".
Il repose sur la participation de nombreux étudiants de l'Ecole normale de Bastogne (LES), dont l'enthousiasme pour le projet ne fléchit pas.



L'animation "Images flash", testée ici avec de jeunes adolescents, est une des techniques amusantes expérimentées à Botassart. Elle permet surtout de focaliser le regard sur les éléments marquants du paysage.

Parmi ces approches, il faut citer :

- l'approche sensorielle en tant que facteur de "perturbation" au sens défini par Piaget;
- l'approche affective établissant une relation émotionnelle à l'objet observé;
- l'approche imaginaire associant les racines culturelles;
- l'approche scientifique.

Trois objectifs :

- Développer la capacité à s'étonner d'un "soi-disant rien". Travailler de manière coopérative.
- Développer les facultés de découverte de l'environnement architectural, susciter le goût pour cette démarche et encourager le transfert de la méthode vers d'autres contextes.
- Expérimenter la diversité des sources utilisées dans la démarche historique en vue de développer l'esprit critique.

Activités développées dans le cadre de la semaine patrimoine :

- L'archéo-raïd : approche historique, scientifique, en se servant des témoins du passé : les traces sur le terrain mais aussi différents documents iconographiques, cartographiques, témoignages, etc.
- A l'ombre des Tilleuls : approche imaginaire du village en permettant de mettre en évidence sa structure ancienne. Spectacle nocturne interactif où les visiteurs sont guidés par-delà les façades par les arbres du village.
- La maquette interactive : assurer un fil conducteur donnant un sens aux diverses activités vécues et visant à mettre en évidence les interactions "société" et "environnement".
- L'animation "Images Flash" : éduquer le regard en l'entravant afin de favoriser l'approche globale plutôt qu'analytique dans la construction du concept "des hommes vivent à Botassart".
- Le musée interactif : par une approche affective du patrimoine architectural, communiquer ce que l'on a ressenti. En un lieu de grand passage, un espace restreint accueille des objets. Chaque groupe dès son arrivée apprend simplement qu'il s'agit d'une vision du village par les groupes précédents. En fin de semaine, il est demandé aux participants de réaliser la même démarche, en gardant trois objets de l'exposition précédente. Le matériel mis à la disposition est élémentaire puisque l'idée est d'aller rechercher des matériaux dans le village et de leur donner un sens.

"Parcours MONUMENTAL"

Bouvignes-sur-Meuse (Dinant)
Province de Namur

Partenaires :

- Asbl "Espère en Mieulx"
- Ville de Dinant - Echevinat de l'Aménagement du Territoire et du Tourisme
- Ville de Dinant - Echevinat de la Culture + Echevinat de l'Enseignement
- Comité PACEM
- Maison de la Culture de l'arrondissement de Dinant
- CPAS de Dinant
- CCAT (Commission Communale d'Aménagement du Territoire)
- Ecole primaire de Bouvignes
- Musée de l'Éclairage
- Musée du Cuir et de la Dinanderie
- La Pierre d'Angle sprl (atelier d'architecture)
- Tour Taravisée (J.C. Garigliany - propriétaire)
- Asbl TREMLIN (insertion professionnelle)

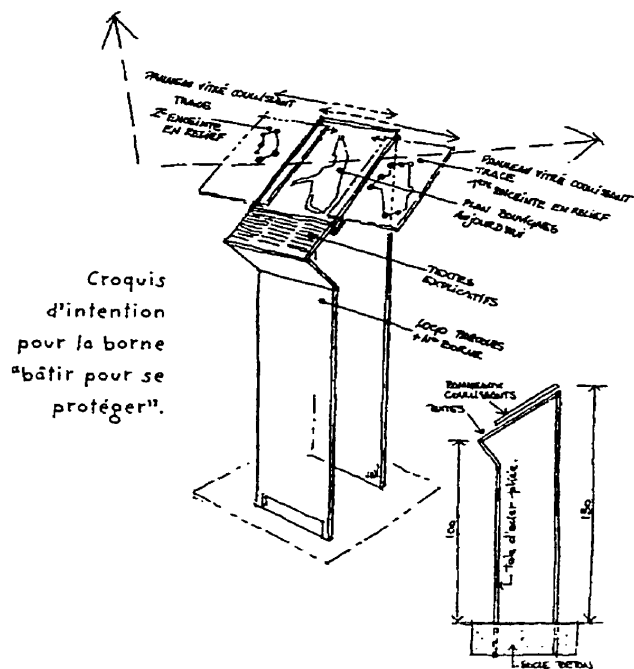
Personne relais :

Marc BAEKEN

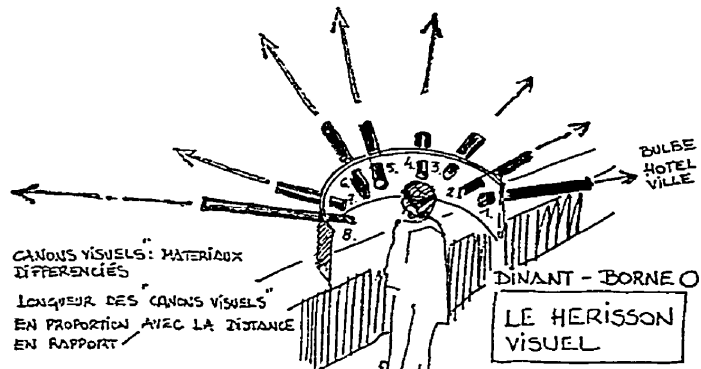
Directeur de la Maison de la Culture
de l'arrondissement de Dinant
rue Grande, 23 - 5500 Dinant
tél. 082/22.45.53 - fax. 082/22.72.53

Public visé : Cycle secondaire inférieur.

Aide financière : 960.000 francs



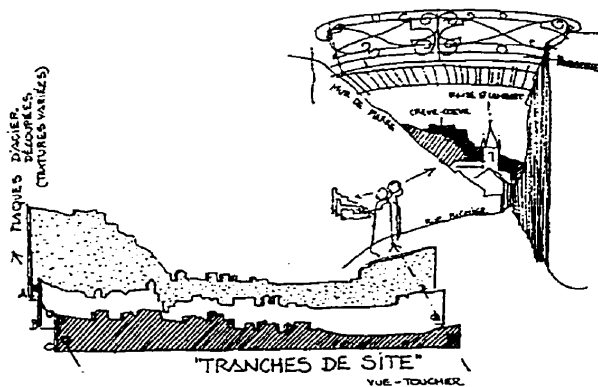
Croquis
d'intention
pour la borne
"bâtir pour se
protéger".



Croquis d'intention pour la borne "invitation-stimulation"

Projet :

Conception, réalisation et mise en place d'un parcours monumental jalonné de quatorze bornes sensorielles et informatives pour la découverte du centre ancien protégé de Bouvignes-sur-Meuse. Ce projet, fruit d'une collaboration entre architectes, urbanistes, archéologues et historiens, est confié, pour sa réalisation matérielle, à une association de réinsertion professionnelle. Chaque borne vise à favoriser la découverte d'un des aspects du lieu, et ce par une mise en situation particulière stimulant l'un ou l'autre des cinq sens. Parallèlement à l'aspect sensoriel, chaque "borne" contient des éléments d'information quant à l'histoire, la structure urbaine, l'architecture, la technique... S'adressant à un public jeune, la mise en oeuvre du projet se fait sous le regard critique de ce même public.



Croquis d'intention pour la borne "tranches de site".

Thèmes des bornes :

0. Invitation au parcours
1. Le site (la vallée de la Meuse)
2. Les éléments naturels (la station climatique)
3. Protection du patrimoine et intégration
4. La dévotion populaire
5. La silhouette (tranches de site)
6. L'espace (délimité par le bâti)
7. Bâti avec des matériaux (l'armoire aux matières)
8. Le travail des hommes (la dinanderie...)
9. Les trois pouvoirs (le dominant)
10. Le cadrage (la mise au carreau)
11. Le passage
12. La structure urbaine (la marelle sonore)
13. Bâti pour se protéger (les volets transparents)
14. Le dehors et le dedans (l'archère)
15. Le passé réapparu
16. Bâti aujourd'hui

"Pointure 27, J'ENJAMBE MON PATRIMOINE"

Villages de Charneux, Thimister, La Clouse et Clermont
(Herve, Thimister-Clermont)
Province de Liège

Partenaires :

- "Mince Alors" (activités culturelles destinées aux enfants et public familial)
- "Materchouette" (groupe de classes maternelles inter-réseaux organisant des expositions actives pour enfants)
- Ecole communale de La Clouse
- Ecole libre de Charneux
- Ecole communale de Clermont
- Ecole communale de Thimister
- Anne Brouillard, illustratrice
- Qualité-Village-Wallonie asbl
- Mariette Dorthu, architecte
- Thomas Lambiet, historien

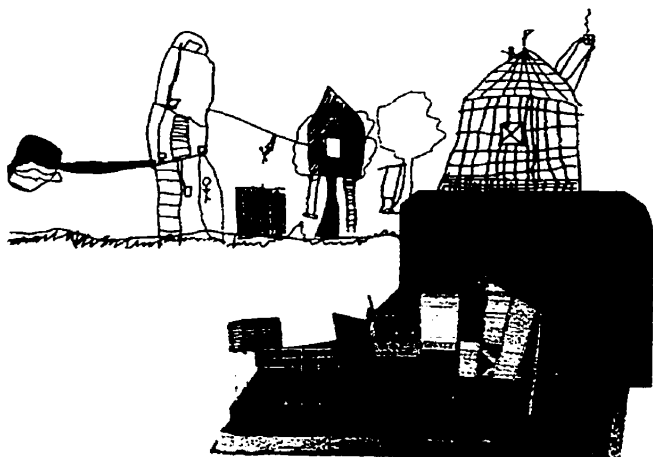
Personne relais :

Michel LIEGEOIS
"Ziezo Parade"
Verte Voie, 13 - 4890 Thimister
tél. 087/35.51.58 (privé) - 013/78.01.67 (bureau)

Public visé :

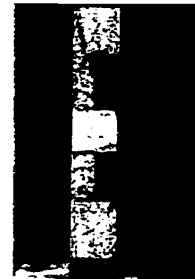
Dans un premier temps, écoles maternelles et cycles 5-8 ans de quatre écoles, tous publics par la suite.

Aide financière : 200.000 francs



Rencontre entre les – très jeunes – dessinateurs de "Pointure 27" et les étudiants de première année en architecture à Saint-Luc/Liège sur le thème de l'aménagement d'une crèche à Charneux.

La 5ème lettre de l'alphabet
telle que les enfants du village
de Charneux l'ont repérée

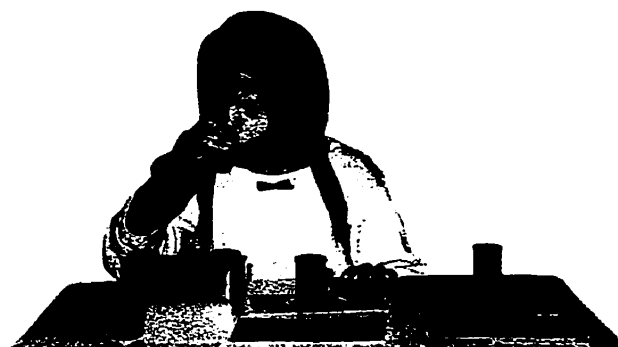


Projet :

Des élèves d'écoles maternelles du pays de Herve se retrouvent les manches et chaussent leurs bottes de sept lieues pour faire découvrir leur village respectif. Mise au point de matériels et de jeux adaptés au patrimoine et à l'architecture.

Trois étapes dans la démarche :

1. Perception du cadre de vie par les enfants, encadrés par leurs institutrices et par des professionnels de l'animation (jeux, contes, découvertes tactiles, imagination à partir d'un plan...).
2. Au départ de la découverte du site, chaque classe conçoit et réalise un jeu d'exploration de son village destiné aux classes des autres villages.
3. Echanges inter-écoles et journées grand public.



Avec le nez, et en s'amusant, découvrir le patrimoine que constituent les produits traditionnels du terroir (cidre, sirop, beurre, fromage de Herve,...).

Les différents partenaires ont rassemblé leurs énergies pour concevoir les jeux et les démarches qui s'adressent aux enfants des classes maternelles concernées (définition des objectifs, création, confrontation, tests, évaluation, réalisation...). Ces recherches ont abouti à la réalisation de deux séries de coffres contenant matériels et idées d'exploitation pour partir à la découverte du patrimoine de son village : la malle "Le patrimoine par les sens" et la malle "architecture".

Dans un premier temps, c'est à travers les cinq sens que les cinq classes ont pris plus activement conscience de la richesse de leur lieu de vie. A cette fin, l'enseignante puise dans le matériel selon les activités et l'intérêt des enfants.

La malle "architecture" est partagée en quatre domaines : les volumes, l'évolution (les changements) dans le temps et l'histoire, l'espace et l'urbanisme, le vocabulaire de la maison. Ici aussi, des jeux adaptés aux jeunes enfants ont été conçus par l'équipe du partenariat, de même qu'un fichier de démarches à destination de l'adulte.

Les malles peuvent être louées à tous les professeurs qui désirent se lancer dans un projet patrimoine.

"L'essence du patrimoine AU PARFUM DE LA CRÉATION"

Abbaye, cimetière et chemin de halage de Flône (Amay)
Province de Liège

Partenaires :

- Centre culturel d'Amay
- Maison de la Poésie
- Ecole fondamentale "Abbaye de Flône"
- Ecole communale des Trois-Tilleuls
- Administration communale d'Amay

Personne relais :

Dominique GRODOS
Animatrice au Centre culturel d'Amay
rue Gaston Grégoire, 6 - 4540 Amay
tél. 085/31.24.46 - fax. 085/31.11.98

Public visé :

Elèves et enseignants de l'abbaye de Flône et de l'école des Trois-Tilleuls, population de Flône et d'Amay rencontrée avec les enfants.

Aide financière : 503.735 francs

Projet :

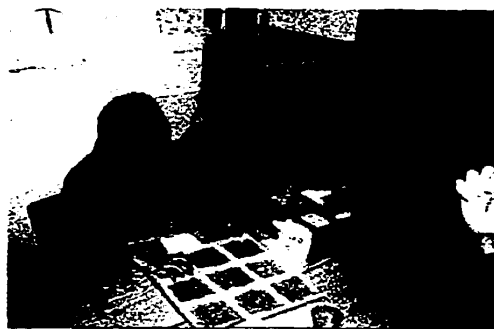
Développement d'activités artistiques suggérées par la perception du site historique de l'abbaye de Flône tel qu'il se présente à notre époque, puis dans sa relation avec le passé et le futur. Les différents espaces explorés sont devenus des outils de découverte historique, créative ou ludique.

Les enfants des écoles de l'abbaye et des "Trois-Tilleuls" ont transcrit leurs sensations en mots, puis en sons, lignes et couleurs... pour créer recueils de poèmes, musiques, peintures et sculptures originaux...

Pendant que les enfants sont pris en charge par des artistes-animateurs, les professeurs des écoles ont suivi une formation pour pouvoir porter le projet au-delà de l'intervention des différents acteurs de l'opération "Les Sens du Patrimoine".

Ont ainsi vu le jour deux abécédaires sortis des presses de la Maison de la Poésie à 300 exemplaires chacun, un sentier poétique, un jeu de l'oie, une galerie de silhouettes évoquant les "anciens habitants" de l'abbaye et une série de jeux de société.

Les enfants se réapproprient leur école
après avoir appris à découvrir sous
un jour nouveau à travers une multi-



Jeu de Kim tactile réalisé par les enfants à partir
d'empreintes de plâtre relevées dans l'abbaye de Flône
(clou de porte, pierre tombale, écorce d'arbre...).

Le résultat est le fruit d'une collaboration
avec une animatrice-plasticienne.

Abécédaire, morceaux choisis :

*"Pour faire le portrait d'un bâtiment
Peindre d'abord la façade
Avec un gros pinceau
Peindre ensuite les fenêtres à meneaux
Quelque chose d'épais
Quelque chose de beau
Quelque chose d'enjfer
Placer ensuite les tirants
Dans une énorme brique
Dans un mur
Ou dans une partie du mur
Se cacher derrière l'école
Attendre que la peinture sèche
Et observer la beauté du bâtiment".
(d'après un texte de J. Prévert)*

"Une abbaye ancienne comme un olivier sous un ciel calciné."



**À la suite d'un atelier d'art dramatique,
les élèves présentent de façon théâtrale une silhouette
évoquant un personnage ayant vécu en relation avec l'abbaye.**

*Pour construire un vitrail
Il faut les couleurs d'un arc-en-ciel
Il faut prendre la lumière du soleil
Dans une grande marmite
Ecouter les couleurs s'exprimer
Des étoiles multicolores
Passer une couche de brouillard
Qui lui met ses couleurs vives .*

Arnaud, dans *Le sentier poétique*,
l'essence du patrimoine au parfum de la création, Amay, 1998

"L'Escaille en tout sens - L'ESCAILLE DINS TÔS LÈS SINS"

Réserve naturelle de l'Escaille à Gembloux
Province de Namur

Partenaires :

- Asbl "L'Arbre à Lettres" (atelier de création graphique et audiovisuelle)
- Centre culturel "Au Cinéma Royal"
- Comité de la Réserve de l'Escaille (RNOB)
- Ecole primaire communale de Grand-Manil
- Ecole primaire de l'Athénée Royal de Gembloux

Personne relais :

Olivier GUILLITTE

Conservateur de la Réserve naturelle de l'Escaille (RNOB)
rue du Trichon, 114 - 5030 Gembloux
tél. 081/62.24.58 (bureau) - 081/61.58.39 (privé)
GSM : 095/52.02.93

Public visé :

8-12 ans en milieu scolaire, 15-18 ans en milieu parascolaire.

Aide financière : 400.000 francs



Découverte d'un moulin toujours en activité par les classes impliquées dans le projet.



Initiés aux techniques de prise de son par un des partenaires, les élèves récoltent patiemment les témoignages des personnes qui ont connu le moulin en activité ou les réalités du métier de meunier.

Une manière intéressante de découvrir et de parler le wallon.

Projet :

La découverte des ruines du moulin de l'Escaille, de son environnement et des activités qui s'y déroulaient avant et pendant l'ère industrielle est le centre du projet (fin XVI^e siècle : moulin banal, extraction d'ardoises et fabrication de briques; XIX^e-XX^e siècles : ferme, décantation d'eau provenant d'une sucrerie). Son originalité consiste à sauver ces traces du passé et à les mettre en valeur tout en restant cohérent avec la mission prioritaire actuelle du site : la conservation de la nature.

Le projet prévoit une série d'activités différentes où les enfants et les jeunes sont largement acteurs :

- approche multisensorielle des lieux : dégustation de soupe aux orties et de crêpes à la tanaïsie, prises de son de bruits entendus dans certains endroits, observations en tous genres, récupération de matériaux, fabrication d'un toit de chaume (avec animations spécifiques);
- visite de sites comparables dans la région;
- enquête sur l'histoire du moulin et son fonctionnement (interviews des derniers témoins de l'activité du moulin, archives, observations in situ...);
- réalisation d'une maquette du site (échelle 1/500e);
- construction de petits édifices et d'une reproduction volumétrique végétalisée du moulin;
- découverte et maniement de la langue wallonne.



Travail sur le site de la réserve : réalisation du toit de chaume de la cabane de la pépinière didactique.

"Bruyères, bêtes et gens D'ARDENNE"

Ferme du Monceau à Juseret (Vaux-sur-Sûre)
Province de Luxembourg

Partenaires :

- Asbl "La Boîte à Couleurs" (Ferme du Monceau)
- Ecole communale mixte de Vaux-sur-Sûre (Juseret)
- Commission provinciale des Monuments, Sites et Fouilles
- Ecole du Mardasson de Bastogne (Enseignement spécial)
- Institut communal technique de Bastogne
- Bureau d'études d'architecture d'intérieur Charlier B.
- Yves Kempeneers (instituteur)

Personne relais :

Laurent CHAVANNE

La Ferme du Monceau - asbl "La Boîte à Couleurs"
Juseret, 12 - 6642 Vaux-sur-Sûre
tél. 061/25.57.51 - fax. 061/25.60.57

Public visé :

Sensibilisation des enfants au sens large, sans distinction d'âge, jeunes handicapés compris.

Aide financière : 798.000 francs



Initiation à la vie rurale d'autrefois pour les valides et moins-valides.

Projet :

Par une approche sensible, concrète, chargée de sens, le partenariat désire sensibiliser les enfants et les jeunes au patrimoine, témoin de la vie quotidienne, sociale, économique et culturelle des communautés villageoises.

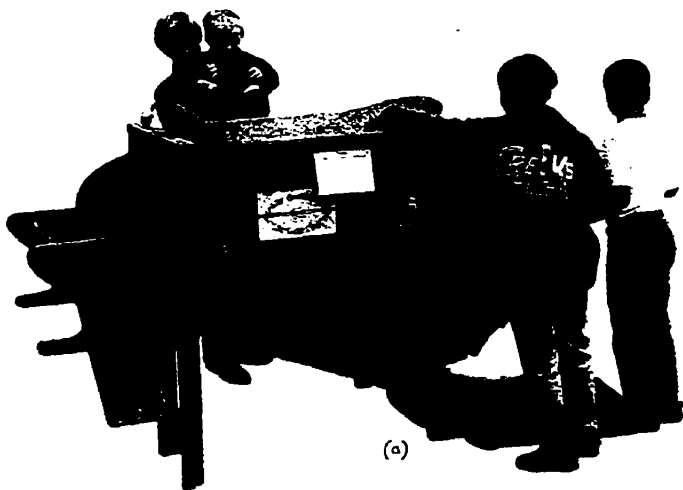
Lieu d'apprentissage et de découverte, la Ferme du Monceau est progressivement aménagée en espace de lecture patrimoniale afin :

- d'éveiller chez les enfants le goût de bien gérer leur environnement et de préserver la richesse de leur patrimoine, notamment en les amenant à se poser des questions judicieuses,
- de les aider à tisser des liens avec leur milieu et à acquérir le respect de l'autre, le sens de la solidarité et des responsabilités, et de développer leur créativité.

Pour ce faire, les activités pédagogiques déjà mises en place à la ferme sont adaptées, afin d'en accentuer la dimension "patrimoine" (théorie et pratique) le long de six axes complémentaires :

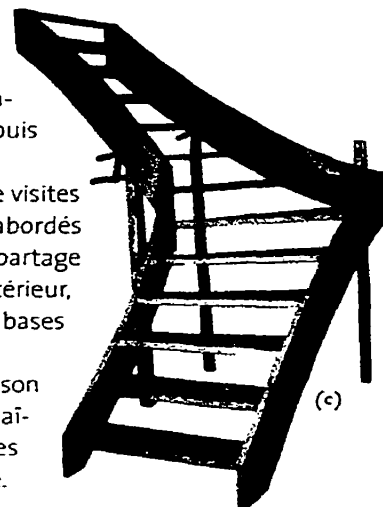
- animations sur le thème de la vie à la ferme, dans une perspective historique et sociale,
- animations basées sur des actions concrètes et pratiques,
- élaboration d'un guide d'accompagnement (avec fiches didactiques),
- aménagement d'un sentier-randonnée nature et paysage depuis la ferme,
- mise sur pied d'un ensemble de visites venant illustrer les thèmes abordés pendant le séjour à la ferme, partage de vécus et d'histoires avec l'extérieur,
- création d'espaces interactifs, bases de jeux thématiques.

La tour et l'aménagement de son escalier sont devenus la pièce maîtresse dans le déroulement des activités patrimoine à la ferme. Grande ligne du temps, elle est la référence, le lieu magique qui permet de remonter les siècles et de mettre en commun tout ce qui est vécu.



(a) Les gestes du monde rural d'autrefois, non pas dans une vision passéiste mais bien comme une expérience commune de découverte d'une autre réalité. Animation pain.

(b)(c) Fait sur mesure, l'escalier-ligne du temps témoigne de l'investissement important des professeurs et des élèves de l'Institut technique de Bastogne dans le projet.



(c)



(b)



"Le Patrimoine JOUE À LA MARELLE"

Quartier Bronckart et alentours à Liège
Province de Liège

Partenaires :

- Ludothèque "La Marelle"
- Comité de quartier place de Bronckart et alentours
- Studio du Laveu
(créateur de modules de psychomotricité et décors de théâtre)
- Brigitte Massart (architecte)

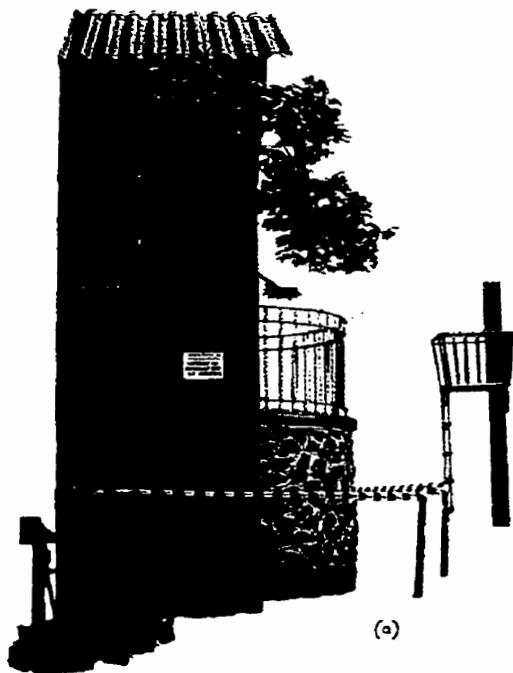
Personne relais :

Christine DE WINT
rue Lambinon, 30 - 4000 Liège
tél. 04/252.46.44

Public visé :

Enfants de 4-12 ans fréquentant la ludothèque ainsi que les classes maternelles et primaires, les mouvements de jeunesse et les groupes de personnes handicapées des environs.

Prix : 500.000 francs



(a) La maison-surprise terminée risque d'être démolie par Edmond Béton ! Les enfants ont deux heures pour faire protéger leur réalisation.

(b) Début du chantier de construction de la maison-surprise : les enfants sont répartis selon les tâches à accomplir : transport des matières premières, préparation du mortier, coulage des fondations, ...



Projet :

Par la fréquentation d'une ludothèque/centre d'expression et de créativité, découverte de l'environnement urbain par le jeu. Sensibilisation à l'évolution du quartier au fil du temps et au respect de celui-ci.

Le projet s'articule autour de trois axes :

- Dans le jardin de la ludothèque : construction d'une maison-surprise (module de psychomotricité géant) et aménagements (fresques et mosaïques murales, jardinet...) pour et par les enfants.
- Dans le quartier : jeu de découverte et d'imagination stimulant la créativité et la prise de conscience de la richesse de l'environnement, de sa dégradation et de son impact sur la vie des citoyens.
- Aux ateliers créatifs : utilisation des richesses du patrimoine comme support d'imagination et de créativité : "Les lumières du patrimoine"; "Village miniature" réalisé en briques peintes; "Les musiques du patrimoine" ou la création de carillons; "Les monstres du patrimoine" ou la création de gargouilles et de créatures bizarres en plastiline ou papier mâché en vue de peupler la maison et le jardin.

Le jardin a également été le théâtre d'un spectacle "La maison hantée" complètement conçu par les enfants. Araignées géantes et masques ont été fabriqués aux ateliers.



Maçonnerie en bois cordé
(bûches liaisonnées par du ciment mélangé à de la sciure).

Objectifs du projet :

- A court terme : jouer avec le corps, les sens et l'imagination. Sensibiliser les enfants à la richesse de leur environnement citoyen. Stimuler la créativité.
- A moyen et long terme : stimuler l'implication personnelle dans le respect de l'environnement.

Sensibiliser les enfants au rôle du comité de quartier pour la qualité de vie des habitants. Prendre conscience du fait que le mécanisme de création est un processus vivant et illimité, éveiller les enfants à ce qui a été fait au temps de leurs ancêtres et leur donner l'impulsion pour l'avenir.

"VISITEURS"

"Coteaux de la Citadelle à Liège"
Liège

ES :

"Coteaux de la Citadelle"

de l'Environnement

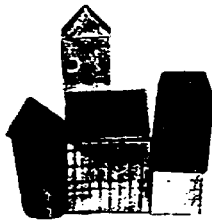
de Vie

Marie-Thérèse

(technique et professionnel)

Sainte-Barthélemy

Sainte-Croix (Enseignement supérieur pédagogique)



Maquette réalisée pendant l'expérimentation du jeu coopératif.

relais :

BERNARD

Asbl "Les Coteaux de la Citadelle"

1994 - 4000 Liège

04361 - fax. 04/221.92.56

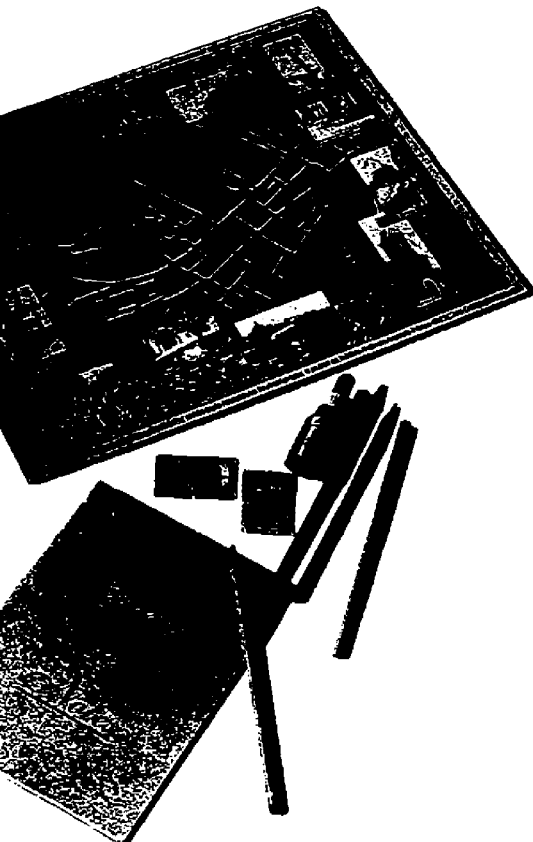
ES :

10-15 ans, 15-18 ans + test en milieu scolaire.

Coût : 520.000 francs

Le jeu a été pris en charge par les étudiants en qualification, section graphisme.

Les propositions ont ensuite fait l'objet d'un vote.



De nombreux tests du jeu ont été réalisés par les étudiants de l'ISELL dans le cadre de leurs stages.

Projet :

Un objectif : l'auto-découverte du site dans une approche pluridisciplinaire.

Les Coteaux de la Citadelle à Liège constituent le cadre d'un jeu de rôle coopératif original mettant les capacités d'observation et les sens en éveil. Les enfants et les jeunes sont investis d'une mission active et ludique que les traces du passé aident à remplir.

L'outil : une valisette comprenant :

- un magnétophone,
- des documents de découverte,
- un jeu de fiches par personnage (le religieux, le savant, l'artisan, le noble, le soldat),
- un carton itinéraire,
- un carton à gratter comprenant des questions et des indices à mettre en corrélation avec l'observation du site (les réponses choisies pourront être vérifiées par grattage d'une pellicule opaque).

Le jeu est une réalisation collective où tous les partenaires ont pu apporter leur point de vue. Six étudiants de l'ISELL Sainte-Croix, section instituteur primaire, ont choisi de faire porter leur travail de fin d'études sur ce projet. Ils gèrent entièrement tous les stades, de la conception à l'expérimentation du jeu, pour la première tranche d'âge (10-12 ans). Par ailleurs, cinq étudiants de l'Institut Marie-Thérèse en 7^e année Arts appliqués ont consacré leur année scolaire à la réalisation du projet au niveau graphique (fiches-personnages, carton-itinéraire, carton à gratter, logo).

Le jeu sera disponible sur demande à l'Office du Tourisme de la Ville de Liège pour juin 1999.



Les six étudiants normaliens impliqués dans le projet n'ont pas hésité à entrer dans la peau de leur personnage pour défendre leur travail de fin d'étude aux professeurs.

"Paroles D'ARCHITECTURES"

*L'architecture civile de la ville de Mouscron
Province de Hainaut*

Partenaires :

- Administration communale
- CEFA Saint-Henri - Mouscron
- Collège Sainte-Marie - Mouscron
- Musée du Folklore "Léon Maes"
- Photo-club ARTEC

Personne relais :

Anne-Marie COUVREUR-DEBIESME

*Professeur d'Histoire et de Culture européenne
au Collège Sainte-Marie*

chaussée de Bruxelles, 346 - 7500 Tournai
tél. 056/33.07.34 (bureau) - 069/22.35.08 (privé)
fax. 069/84.03.39

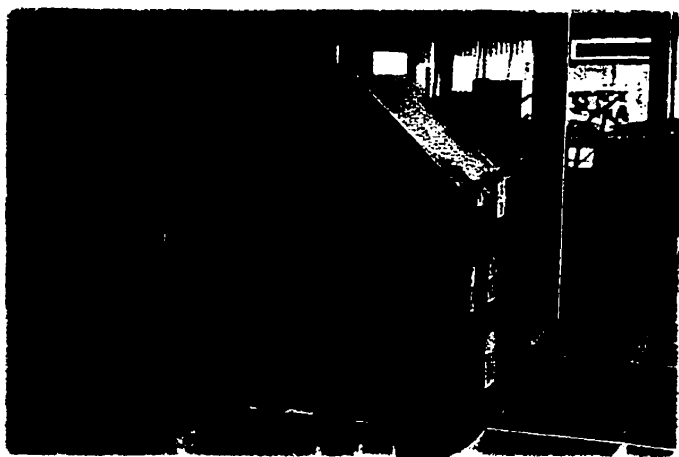
Public visé :

Adolescents pour la phase de préparation de l'exposition, tous publics pour l'exposition.

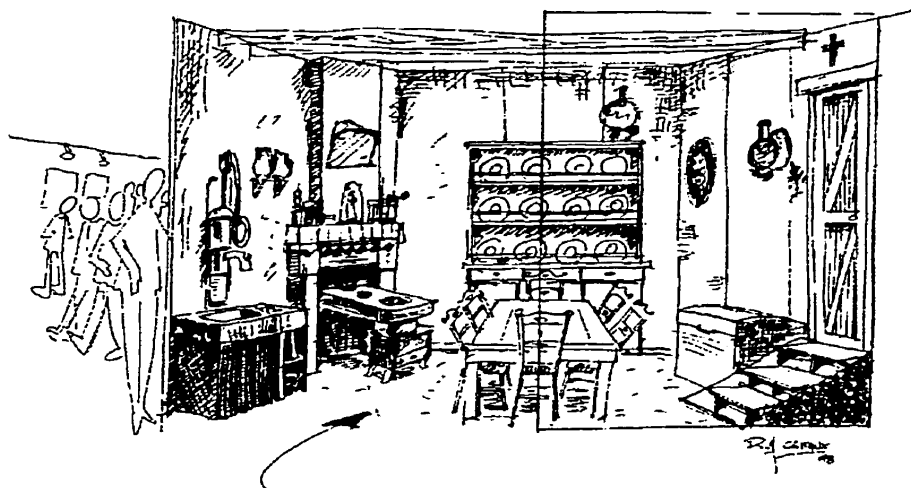
Aide financière : 500.000 francs

Projet :

Découverte du patrimoine architectural (trop méconnu) de Mouscron, en vue de mieux faire connaître ce dernier aux jeunes générations, de le faire davantage respecter et d'encourager son intégration dans les travaux d'aménagement contemporains.



Les élèves du CEFA et ceux du collège collaborent sur le terrain pour la réalisation des maquettes et des commentaires pour l'exposition.



Esquisse pour l'exposition. Le partenariat joue pleinement son rôle. Les étudiants sont épaulés et interpellés par des professionnels à chaque étape du projet.

Le projet repose sur une collaboration originale entre élèves de l'enseignement rénové et un centre d'enseignement par la formation en alternance (CEFA).

Après la phase de collecte d'informations (visites, photographies, dépouillement d'archives...) et l'inventorisation des édifices patrimoniaux, les élèves des différents établissements ont mis en commun leurs compétences pour la conception d'une exposition itinérante avec maquettes, fiches signalétiques et livret explicatif. Un circuit touristique prolongera le travail accompli, se développant comme une expédition découverte.

Un trimestre, les grandes vacances 1997 et plus de 50 kilomètres à pied dans les rues de Mouscron furent nécessaires pour boucler l'inventaire des édifices intéressants de la ville. C'est après avoir discuté et défini la notion de patrimoine que les étudiants sont partis à la recherche des bâtiments qu'ils jugeaient dignes d'intérêt.

Après quoi, chaque étudiant a pris en charge une maison et a réalisé un dossier descriptif, historique, sociologique avec l'aide des propriétaires, des services du Musée, du Cadastre, des Services communaux de Cartographie et des Archives. Conjointement, les étudiants du CEFA se sont consacrés à la réalisation de superbes maquettes (photographies, plans, mesures, réductions à l'échelle 1/10, découpes, collages ...) et du lexique illustré relatif à l'architecture.

L'exposition est organisée entre le 7 et le 26 novembre 1998 dans l'espace Brel du Centre culturel M. Staquet, sur une superficie de 1.000 m². Elle a bénéficié de l'apport de l'équipe professionnelle de la commune. Une importance particulière a été accordée à l'aspect visuel de la présentation des photographies, plans et maquettes à l'aide de reconstitutions en trois dimensions de certains intérieurs typiques. Plusieurs animations spécifiques pour les jeunes visiteurs mettent en valeur les métiers liés à la construction.

"Projet SAINT-LOUP"

Eglise Saint-Loup à Namur
Province de Namur

Partenaires :

- I.A.T.A. (Enseignement technique et professionnel)
- H.E.Na.C. (Haute Ecole Namuroise Catholique
Département pédagogique de Champion)
- Bureau d'Architecture Libbrecht

Personne relais :

Michel PEETZ

rue "Sur les Gots", 1 - 5374 Maffe

tél. 086/32.37.53 (privé) - 081/22.96.92 (bureau)

fax. 081/24.10.41

michel.peetz@skynet.be

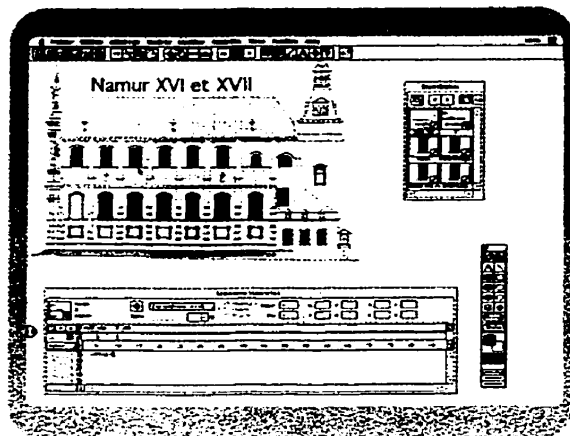
Public visé :

12-18 ans - élèves de l'enseignement supérieur pédagogique.

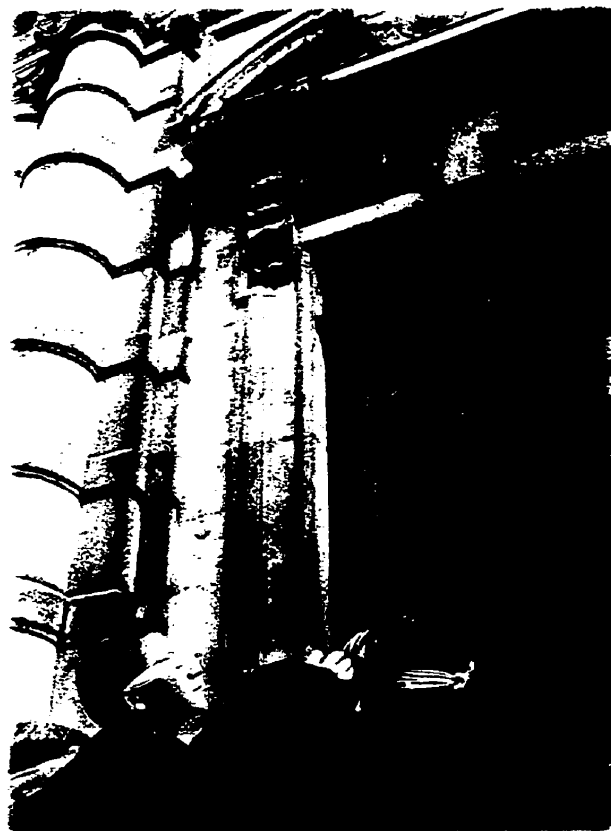
Aide financière : 500.000 francs



Séance de croquis durant le stage de Pâques 1998.
Les réalisations serviront pour l'illustration du CD-Rom.



Conception de la page d'accueil du CD-Rom
sur un logiciel multimédia.



Elèves de sixième primaire impatients de découvrir pour la première fois le vaisseau de l'église Saint-Loup.

Projet :

La réalisation d'un CD-Rom sur l'église Saint-Loup à Namur, joyau de l'architecture baroque en Belgique, mobilise pour une coproduction originale les élèves de l'IATA et certains étudiants de l'HENaC. Dans ce projet d'écoles transversal, professeurs et élèves des sections art, photographie, graphisme, ébénisterie, histoire de l'art, images de synthèse... se penchent sur l'église Saint-Loup, selon leurs compétences respectives, pour tenter d'en apprécier toute la personnalité et de faire découvrir le fruit de leur enquête dans le langage de notre siècle.

Les normaliens de l'HENaC travaillent sur le suivi pédagogique et la recherche historique, tandis que les architectes responsables des travaux de restauration de ce monument exceptionnel cautionnent le contenu scientifique et technique de la banque de données.

La réalisation technique du CD-Rom est totalement prise en charge par les étudiants, le scénario et l'arborescence étant discutés collégalement. C'est ainsi que le projet de départ s'est vu enrichi de l'expérience des élèves de la 6^e primaire de l'école de Saint-Berthuin, découvrant le bâtiment avec un étudiant de l'école normale en stage. Etant par ailleurs impliqués dans un projet ACOT, les élèves se sont tout naturellement intégrés dans la réalisation d'un chapitre du CD-Rom.

Pour arriver à bonne fin (sortie du CD-Rom prévue pour juin 1999), l'église Saint-Loup constituera, pour plusieurs mois encore, le théâtre privilégié d'étude et de création pour toute une série d'élèves.

"Images DE PIERRE"

Ancienne abbaye de Stavelot
Province de Liège

Partenaires :

- Association pour la Promotion de l'Archéologie de Stavelot et de sa Région (A.P.A.S.R.)
- Ecole fondamentale Saint-Remacle Stavelot
- Institut supérieur de l'Enseignement libre de Liège (ISELL)
- Ecole normale primaire Saint-Roch et Notre-Dame - Theux

Personne relais :

Bernard LAMBOTTE

Association pour la Promotion de l'Archéologie de Stavelot et de sa Région (A.P.A.S.R.)

avenue F. Nicolay, 2 - 4970 Stavelot
tél. 080/86.41.13

Public visé :

6-12 ans.

Aide financière : 201.232 francs



Raid sur l'abbaye pour découvrir son fonctionnement à partir des vestiges actuels.



Durant leurs stages, les étudiants ont rivalisé d'idées pour créer une série de jeux-découvertes à la recherche de l'abbaye et de ses vestiges dans la ville.

Projet :

Conception d'un jeu de ville invitant à la découverte active du site de l'ancienne abbaye de Stavelot et de son empreinte actuelle dans la cité.

Le jeu, imaginé par les élèves de l'école fondamentale, a été approfondi et enrichi dans son concept pédagogique par les normaliens, puis revu, au niveau du contenu scientifique, par les archéologues chargés des fouilles du site. Le produit de ce partenariat a été testé par les enfants avant d'être édité et mis à la disposition de tous les jeunes visiteurs. Il est complété par un livret explicatif pour les adultes accompagnateurs.

Pour arriver au stade définitif, enfants et étudiants de l'école normale sont partis à la découverte de Stavelot et de son ancienne abbaye, aidés par les archéologues de l'APASR. Rencontres, discussions, recherches historiques, prise en compte des attentes et avis des élèves... les étudiants ont fait feu de tout bois pour proposer des jeux de découverte aux différentes classes. Lecture, chasse au trésor, parcours à l'aide d'un message enregistré... formaient autant d'outils de découverte pour partir à la recherche des "pierres qui parlent" du passé.

Le jeu est disponible au Syndicat d'Initiative de Stavelot et auprès de l'APASR.



Découverte de l'archéologie en contact direct avec des professionnels.

Le "VIEUX CHÂTEAU"

Maison de Maîtres de forges de 1714 à Virelles (Chimay)
Province de Hainaut

Partenaires :

- Association pour l'Avenir de Virelles asbl
- Groupe scolaire fondamental communal de Baileux
Ecole de Virelles
- Ville de Chimay - Echevinat de l'Enseignement et de la Culture
- Trois architectes SC
- Foyer culturel SUDHAINA

Personne relais :

Louise BARBETTE
Foyer culturel Sudhaina
rue des Battis, 34 - 6464 Baileux
tél. 060/21.22.10 - fax. 060/21.12.97

Public visé :

Ecoles maternelle et primaire.

Aide financière : 834.800 francs



Projet :

Découverte et étude du bâtiment à partir des matériaux qui le composent. Chaque matériau est mis en relation avec un sens et une saison et est étudié suivant cet angle d'approche original :

- la pierre + le toucher + l'hiver
- le fer + l'ouïe + le printemps
- la brique + le goût + le printemps
- le verre + la vue + l'été
- le bois + l'odorat + l'automne.



Expression de créativité "boisée" en vue de l'exposition des trouvailles des enfants dans la "maison cassée" (alias le Vieux Château).



Les enseignants ne sont pas seuls dans leurs efforts pour rendre le patrimoine vivant : ils peuvent faire appel, pour beaucoup de monuments, à des personnes ressources déjà passionnées par la découverte de l'édifice ou engagées dans sa sauvegarde.

Cette méthodologie permet une remise en contexte et une découverte des industries de la région, des métiers d'autrefois, de l'histoire du travail avec une dimension contemporaine liée à la création artistique. Chaque matériau a ses "parrains" artistes mais aussi ses artisans qui le transforment ou l'exploitent. Ainsi, la découverte de la filière bois a permis de rencontrer pas moins de dix hommes de métier sur leur lieu de travail, depuis le pépiniériste jusqu'au luthier, en passant par le débardeur. L'aboutissement de chaque partie du projet liée à un élément est l'occasion de faire une exposition dans le Vieux Château ou d'organiser un événement en connexion à la vie villageoise. Le projet prévoit de même la réalisation de jeux, de maquettes, de puzzles, d'une valise de matériaux-témoins, d'un parcours du goût...

"Pourquoi est-ce que je me suis lancée dans le projet?! C'est en fait un coup de pied au derrière : il faut sauver ce vieux château! Pourquoi pas, mais il faudrait y impliquer l'école. On s'est lancé dans le projet avec l'idée de départ : un petit truc de quinze jours, et là, maintenant, on est parti pour deux ans! Maintenant c'est vraiment fabuleux, parce que je me rends compte que toute ma matière pédagogique découle de cela et que ça passe à une vitesse v-v'!(...) Le fait de travailler en partenariat avec des hommes de métier nous a apporté énormément. Au départ, nous étions acteurs au même titre que les enfants et c'est seulement par la suite que nous sommes devenus des animateurs."

Anne Proot,

propos recueillis par Dominique Willemsens, février 1998

Lorsqu'on a cassé un carreau. Bof, je n'ai rien murmuré.
Pas de scandale pour un carreau de plus ou de moins.
Il reste tant de choses à admirer.

Lorsqu'on a brisé une porte. Bof, je n'ai rien marmonné.
Pas de scandale pour une porte de plus ou de moins.
Il reste tant de choses à admirer.

Lorsqu'on a saccagé le mobilier. Bof, je n'ai rien grommelé.
Pas de scandale pour une table, une chaise de plus ou de moins.
Il reste tant de choses à admirer.

Lorsqu'on a démoli le bâtiment. Mais j'ai hurlé car maintenant, il ne restait plus rien à admirer!

Les élèves de 4^e, 5^e et 6^e primaire de l'Ecole communale de Virelles,
d'après une poésie de Bertold Brecht.

Construis-moi une maison

LES "ARTISANS MESSAGERS"

Partenaires :

- Jacques Baré (menuisier-charpentier)
- Edith Bauwens (architecte d'intérieur)
- Nathalie Bergeret (conseiller à la Confédération de la Construction wallonne)
- Sébastien Claus (architecte, normalien)
- Isabelle Delcourt (peintre en décor)
- Marie-Christine De Belder (tailleuse de pierre)
- Geneviève Laloy (enseignante, Ecole normale du Brabant wallon)
- Cristina Marchi (archéologue)
- David Rosano (normalien)
- Joseph Sépulchre (artisan menuisier et charpentier, enseignant, inspecteur honoraire de l'Enseignement technique et professionnel)
- Jean-Marie Tong (ardoisier-couvreur)

Personne relais :

Cristina MARCHI
rue Middelbourg, 84/4 - 1170 Bruxelles
tél. 02/675.43.31 - fax. 02/675.43.31

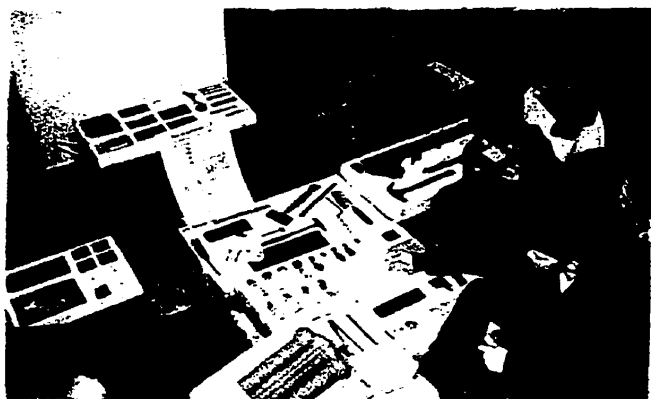
Public visé :

6^e primaire.

Aide financière : 590.000 francs

Projet :

Initiative qui vise à revaloriser les métiers manuels auprès des enfants de l'enseignement fondamental à travers une rencontre-échange avec un homme de métier et la manipulation de matériaux et d'outils utilisés dans la construction. Cette approche s'ouvre vers une sensibilisation au patrimoine bâti et à l'environnement quotidien.



Découverte, par les enfants, des malles d'outils et de matériaux.

Les maquettes de maison, de même que les notices explicatives de montage mises au point par plusieurs normaliens, ont été testées avec brio dans plusieurs classes-pilotes.



Objectifs à long terme :

A travers cette approche des métiers manuels, donner aux jeunes des représentations nouvelles et plus ouvertes par rapport aux professions en général.

Dans la droite ligne d'une Ecole de la Réussite, permettre aux jeunes de (re)découvrir des métiers généralement peu privilégiés par notre système éducatif.

Viser une école qui se démocratise vraiment et où chaque jeune a la possibilité de choisir le domaine, manuel ou intellectuel, pour lequel il a des "talents".

Démarche :

A. Elaboration d'outils pédagogiques :

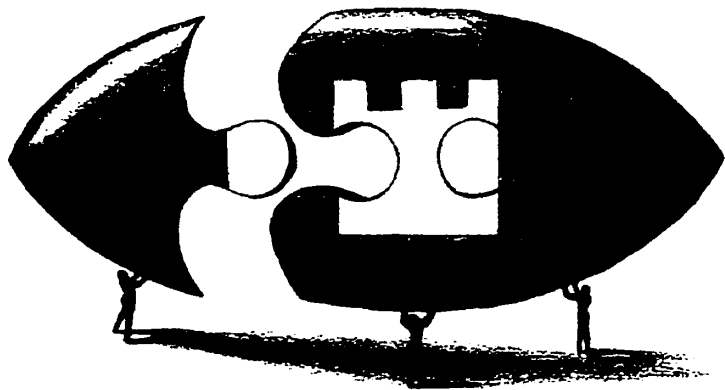
- la "malle-enseignant" (dossier pédagogique présentant les pistes d'exploitation en amont et en aval de l'animation, matériel didactique sur les matériaux de construction, les outils et les métiers du bâtiment en général, ainsi que les instructions pour le montage des maquettes de maisons);
- la "malle-artisan" (coffre à outils et matériaux spécifiques au métier de l'artisan, matériel pour l'atelier-construction).

B. Animation en trois moments :

1. Préparation de la classe par l'enseignant :
 - découverte sensitive et ludique des matériaux de construction et des outils,
 - découverte des différents corps de métier qui interviennent dans la construction d'une maison et du vocabulaire spécifique.
2. Première rencontre avec l'artisan à l'école :
 - prise de contact entre l'homme de métier et les enfants,
 - témoignage de l'homme de métier,
 - mise en activité des enfants avec manipulation des outils et des matériaux "grandeur nature",
 - questionnement et évaluation.
3. Seconde rencontre avec l'artisan dans le quartier de l'école :
découverte sur le terrain avec l'homme de métier : observation de la rue et du quartier avec un nouveau regard (chantier, monument, ensemble architectural), lecture de façades, identification des matériaux et des mises en oeuvre...

C. Réappropriation du projet par les enfants avec l'enseignant : permettre à la classe et à chaque enfant d'exploiter cette expérience grâce à une série de prolongements qui seront différents selon l'école, l'enseignant, les enfants.

La dynamique "SENS DU PATRIMOINE"



Les retombées de l'opération, étonnant laboratoire de pédagogie culturelle, ne sont pas encore quantifiables. D'ores et déjà cependant, il est permis de parler d'une réussite pour cette action. Plusieurs facteurs peuvent expliquer le succès qu'elle rencontre, tant auprès de ses concepteurs qu'auprès de ses (jeunes) bénéficiaires. Les quelques rubriques reprises ci-dessous tentent de les préciser.

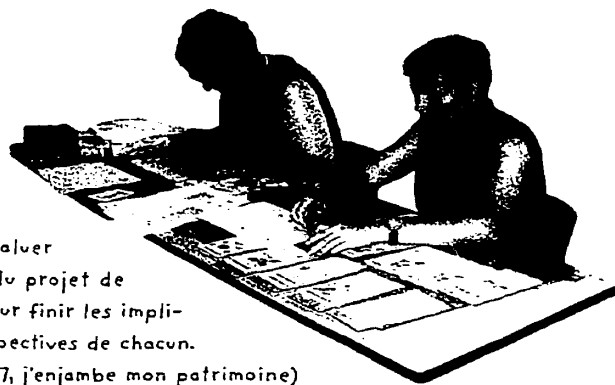
Se mettre ensemble, pour mieux se sentir différents

La rencontre entre les acteurs culturels, les professionnels du patrimoine et le monde de l'éducation au sens large s'est avérée déterminante dans chacun des projets mis en place. Parce que l'alchimie expérimentale du partenariat a permis de développer une approche du patrimoine beaucoup plus riche. Spécialistes, créateurs et communicateurs se sont ici donné rendez-vous pour construire ensemble une dynamique au service du patrimoine et du public jeune. Beaucoup de nouveaux partenaires sont venus gonfler les rangs des groupes de départ, attirés dans la démarche par un stimulant effet d'entraînement : de 80, le nombre de participants impliqués est passé à 190 au 1er mai 1998. Pour un meilleur partage des compétences et une meilleure répartition des tâches.



Le patrimoine devient géographie dans cette maquette interactive du site de Botassart. (A l'ombre des Tilleuls)

Mettre ensemble des gens d'horizons différents pour travailler sur un projet commun est un véritable défi en soi. Une collaboration qui bénéficie de tous, pour peu qu'elle repose sur une vraie connivence... dans la longueur. C'est bien là que réside la gageure : clarifier dès le départ l'implication, le rôle et les interventions de chacun en fonction de ses compétences et de ses disponibilités. Il faut également veiller à assortir ce cahier des charges commun aux moyens financiers disponibles, pour éviter toute mésentente en cours de route. Même si cette mise au point administrative bride souvent l'enthousiasme du départ des partenaires, elle peut éviter bien des déboires par la suite. Il est intéressant de noter que l'établissement d'un règlement d'ordre intérieur pour le fonctionnement du partenariat, aussi difficile soit-il à nuancer, n'a jamais empêché les acteurs de terrain d'avancer dans leurs réalisations, la volonté d'aboutir et la perspective de l'action étant les plus fortes.



Il est important de bien évaluer l'ampleur du projet de départ... pour finir les implications respectives de chacun. (Peinture 27, j'enjambe mon patrimoine)

Une approche transversale

Le patrimoine n'est pas une nouvelle "matière" à insérer dans un cursus scolaire déjà surchargé. Il ne constitue pas un savoir à maîtriser au sortir de l'école ou une fin en soi. Il recèle par contre, pour qui apprend à l'utiliser comme un "outil de découverte", un potentiel pédagogique transversal étonnant, encore peu exploité.

Bien plus qu'un simple support servant à illustrer le cours d'histoire, les biens patrimoniaux constituent en soi de véritables "objets" de réflexion, d'action, de questionnement et d'amusement. L'utilisation du patrimoine en milieu scolaire permet des exploitations multiples dans le cadre de "matières traditionnelles" telles que l'étude du milieu, la géographie, les mathématiques, le français, la religion ou la morale, ...

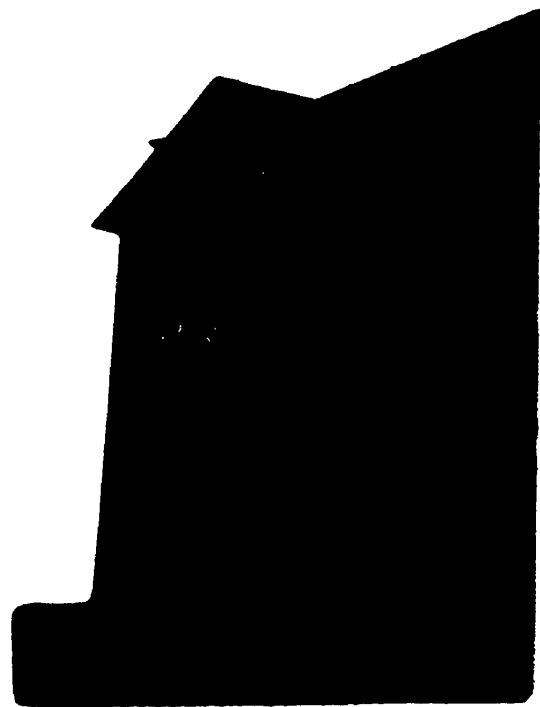
Lorsque cette utilisation se double d'une approche créative, poétique ou plastique, elle nourrit l'imagination et motive l'expression. Si elle explore l'histoire, éveille aux techniques anciennes, fait percevoir des enjeux sociaux, ... – à la manière dont peut le proposer un partenariat pluriel – la démarche devient un instrument de citoyenneté.

S'approprier le patrimoine pour lui rendre un sens

Pourquoi conserver un monument, un bâtiment ? A quoi sert de compiler et de publier des vieilles histoires liées à un lieu ? Pourquoi des personnes de mon quartier se mobilisent-elles pour sauvegarder le patrimoine ou créer un musée ? Il ne suffit pas de maintenir en état ce "qui est vieux" : il faut aussi poser un regard contemporain et donner un sens à ces traces du passé, selon la pensée de notre époque. Conserver, restaurer sans penser d'emblée à une (ré)affectation de l'édifice pour une utilisation actuelle n'a pas de sens. Au même titre, proposer une sensibilisation au patrimoine tournée exclusivement vers l'histoire est dépourvu d'efficacité. Par contre, permettre aux enfants et aux jeunes de s'approprier le patrimoine à travers une enquête personnalisée, la conception d'un jeu, la création d'une oeuvre ou la réinterprétation d'une légende, par exemple, rend sa vraie place de témoin interpellant à ce qui pourrait rester un simple élément de décor. Le patrimoine joue alors pleinement son rôle de trace, de lien entre le passé, l'aujourd'hui et le futur.



Découverte des toits en ardoise avec l'homme de métier, pour comprendre les avantages de la technique, traditionnelle et pourtant encore pratiquée.



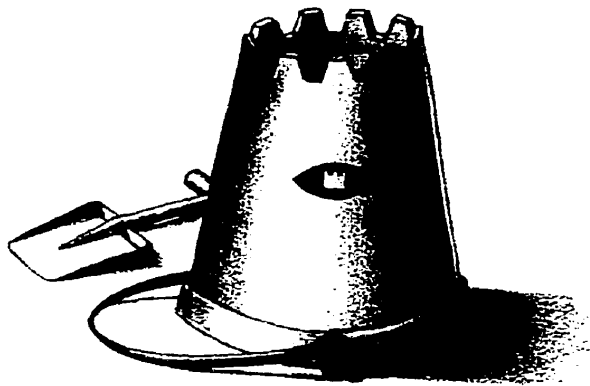
Les enfants ont souvent aidé les partenaires à aller jusqu'au bout de leur idée, par leur entrain et leur motivation. Premier spectacle dans la maison-surprise : une histoire de monstres hurleurs à faire frémir les passants. (Le Patrimoine joue à la Marelle)

S'impliquer personnellement et se motiver mutuellement pour ne jamais baisser les bras

Aucun des partenaires engagés dans l'opération "Les Sens du Patrimoine" ne réalisait pleinement dans quelle galère il s'embarquait en proposant son projet à la Fondation à la veille de la sélection. Aucun n'estimait l'ampleur de l'investissement humain et financier que ces partenariats réclamaient. Aucun n'avait imaginé qu'il allait falloir tant de réunions pour se mettre d'accord, tant de bonne volonté pour aboutir, tant de préparatifs pour chacune des étapes programmées. Pourtant aujourd'hui, plus d'un an et demi après le lancement de l'opération, les 14 partenariats de la première heure sont toujours en lice !

Il n'y a pas de recette miracle pour expliquer cette réussite : tous les partenaires ont accepté de jouer le jeu, de s'impliquer de façon importante, de s'accrocher à leur rêve, au-delà des obstacles et des contretemps, pour voir un jour celui-ci se concrétiser.

C'est ici aussi que le groupe intervient, puisque chaque projet devait être le fruit d'une action concertée dès le début, dans la logique du mode de fonctionnement en partenariat : il s'y trouve toujours quelqu'un pour entretenir le feu sacré. Travailler avec et pour un public jeune est également très gratifiant. Mentionnons aussi que le patrimoine est un des thèmes de travail les plus riches à explorer par une action citoyenne. A nouveau, impliquer et responsabiliser les personnes dans leur projet dès le départ sont un facteur important de réussite.



Pour le plaisir !

La beauté du geste, la volonté de s'impliquer davantage dans la vie sociale, le désir de travailler avec des enfants, la satisfaction d'aller jusqu'au bout de ses idées et idéaux... sont autant de moteurs qui animent les partenaires de la campagne. Une motivation, cependant, surpasse de loin les autres, revenant comme un leitmotiv dans les discussions : le plaisir. Le plaisir de donner, de découvrir, de faire découvrir et surtout le plaisir de préparer et de vivre l'action.

Cette dimension hédoniste se retrouve également, tel un fil rouge, dans tous les projets développés. Plaisir affectif, joie de participer qui tient à l'aspect ludique des propositions faites et réalisées par les enfants. Plaisir esthétique, dans la manière de faire vivre le patrimoine et de le recréer avec les jeunes. Plaisir intellectuel aussi, lorsque le patrimoine devient support d'expression.



Plaisir de la rencontre et du jeu, des liens qui se tissent.
La fabrication du lait en s'amusant.
(Pointure 27, j'enjambe mon patrimoine)



Les plus jeunes des partenaires à la découverte en tout sens
de l'église Saint-Loup à Namur.
Observation et restitution des voûtes avec des jumelles.
(Projet Saint-Loup)

Le patrimoine par les cinq sens

Il est possible d'aborder le patrimoine autrement qu'en écoutant un guide faire étalage de son érudition historique. Autrement qu'en avalant cinquante termes stylistiques ou architecturaux. Autrement qu'en consommateur de décors enrobés de sauce touristico-savante.

Comment ? En (re)apprenant à découvrir notre environnement par nous-mêmes. En utilisant tout simplement nos cinq sens. Et notre bon sens.

Peut-être est-il sage de laisser d'abord de côté sa perception visuelle des choses, tellement habituelle qu'il est devenu difficile de se rendre compte que le regard ne fait plus qu'interpréter hâtivement ce qu'il saisit à la volée, sans plus même le voir ou l'observer.

Un site se perçoit par son atmosphère légère ou pesante, par ses odeurs de poussière ou d'activité, par la sonorité de ses espaces. Que dire de la caresse des matériaux sous les doigts, la saveur de l'humidité sur la peau ?

Toute une dynamique d'exploration, parfois troublante, à (re)découvrir à tout âge.

L'école n'est pas toute seule

Le monde de l'éducation a très largement répondu à l'appel de la Fondation, même si l'opération "Les Sens du Patrimoine" ne visait pas uniquement ce secteur. Monde de l'éducation au sens large, puisque tant l'enseignement maternel que le supérieur pédagogique ou artistique, le technique et le professionnel se sont impliqués avec enthousiasme dans les différents projets. Enthousiasme d'autant plus grand que les enseignants ont pu compter dès le début sur la collaboration précieuse de représentants du domaine culturel et de spécialistes en patrimoine, d'associations dynamiques et d'institutions publiques, raison d'être des partenariats mis en place autour des projets. Cette obligation de se concerter avec un groupe de personnes ressources extérieures à l'école a permis d'enrichir de façon sensible son propos pédagogique et éducatif.

Cet échange, qui fonctionne bien sûr dans les deux sens, a souvent été ressenti par les professeurs comme un formidable encouragement dans leur travail d'éducateurs.



Deuxième table ronde à Botassart.
 Plusieurs partenaires ont pris en charge l'organisation
 d'ateliers pratiques afin de faire vivre à chacun
 la démarche utilisée dans leur projet.
 De même, l'Ecole des Passemuraillies du Conseil en
 Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE)
 du Département du Nord (Lille)
 est venue présenter ses activités.

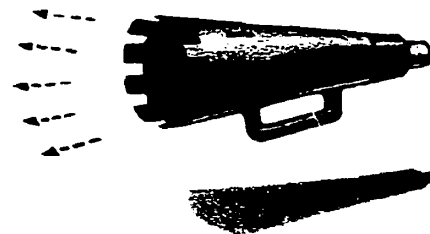
Un consultant à l'écoute et au service des partenariats

La Fondation a tenu à mettre dès avant la sélection un consultant spécialisé à la disposition des projets. Pour accompagner les partenaires dans la préparation et la concrétisation de leurs activités. Une présence régulière pour écouter, valoriser, stimuler, rassurer, discuter, orienter et permettre aux partenaires d'aller le plus loin possible dans leurs idées.

Un conseiller pour mettre en relation avec des personnes ressources susceptibles d'enrichir la démarche, répondre à des questions précises concernant la pédagogie du patrimoine, réagir par rapport aux options méthodologiques prises, discuter des contenus, faire circuler les informations, servir de déclencheur.

Un trait d'union entre les différents partenariats, capable de faire sentir aux partenaires qu'ils ne sont pas seuls une fois passé le cap de la sollicitation, surtout quand le projet initial prend une ampleur plus importante que prévue.

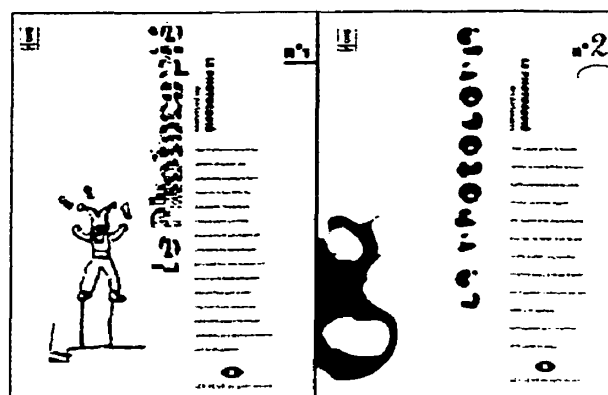
Un suivi qui permet de rester en lien avec la Fondation Roi Baudouin sans s'encombrer du protocole. Notons que, s'il se met bien au service des partenariats qu'il accompagne, le consultant ne se substitue jamais à eux dans la prise en main des initiatives prévues.



Pour laisser se tisser des liens

Un effort particulier a été réalisé pour encourager les contacts réciproques entre les différents partenaires impliqués dans l'opération. Bulletin de liaison trimestriel, le "Photocopie" permet de faire circuler l'information générale concernant la gestion de l'opération, mais surtout de détailler succinctement l'état d'avancement des quatorze projets. De cette façon, chaque partenariat est au courant de ce qui se passe à côté.

Les "Tables rondes" font se rencontrer physiquement les différents participants en vue de faciliter les échanges d'idées et de savoir-faire. Des moments très stimulants, durant lesquels chacun est amené à réaliser qu'il est sur la bonne voie ou qu'il n'est pas le seul à être confronté à telle ou telle difficulté. Grâce à ces réunions, des collaborations trans-projets ont vu le jour. Plusieurs volontaires ont également accepté d'aller prêter main forte à d'autres partenariats. C'est avec cette même volonté qu'est né le site Internet "Les Sens du Patrimoine", qui renforce la dynamique "Sens du Patrimoine" au sein des partenariats mais également vis-à-vis du monde extérieur. Remis à jour deux fois sur la durée de l'action, il présente l'appel et sa philosophie, ainsi que l'évolution de chacun des projets. De nombreux liens permettent de découvrir d'autres sites axés sur la pédagogie du patrimoine en Belgique et à l'étranger.



Couverture des photocopies n°1 et 2

Le patrimoine EST UN CADEAU

*Offrir un cadeau, c'est se transmettre,
c'est provoquer une rencontre d'émotions.*

Ainsi en va-t-il du patrimoine : un mot lourd, encombrant et pourtant, qui désigne tout simplement ce que les Hommes ont imprimé de leur être, de leur sueur, de leur ferveur, dans des réalisations aussi diverses que des maisons, des châteaux, des moulins, des églises, des jardins, des sculptures, des places publiques, des réserves naturelles, des métiers, des poèmes...

Quand, à Mouscron, les jeunes vont à la découverte du patrimoine architectural méconnu de la ville ou qu'à Bouvignes, les enfants partent à l'assaut du Centre Ancien Protégé ou encore qu'au "Vieux Château" de Virelles, ils jouent les associations d'idées entre matériaux, sens, métiers et saisons, ils n'ont qu'un seul désir : déballer le cadeau-patrimoine.

Le patrimoine, évocateur de sens

Tel une passerelle, le patrimoine relie les hommes d'hier à ceux d'aujourd'hui et de demain. C'est en mettant nos pas dans les empreintes laissées par les anciens que nous devenons témoins de leurs passions et de leur vitalité et que nous continuons à dérouler le fil de l'humanité, en l'enrichissant de nos propres métamorphoses.

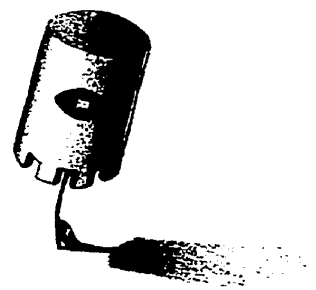
A Flône, c'est toute la créativité qui s'éveille pour décrire en mots, en couleurs et en sons, toutes les perceptions qui se dégagent du site de l'Abbaye et de ses liens avec le passé.

A Namur, c'est le langage baroque de l'église Saint-Loup que les jeunes et les enfants traduisent en CD-Rom tandis qu'au village de Botassart, les questions existentielles trouvent réponses dans une démarche sensorielle, scientifique et affective.

Le patrimoine, générateur de liens

Si être relié à Hier pour franchir Demain est le premier lien que tisse le patrimoine, ce que l'on sait peut-être moins, c'est qu'il est aussi un formidable moyen de communication entre les hommes.

La Ferme du Monceau, par exemple, favorise les contacts entre personnes handicapées et non handicapées tandis que les Artisans messagers racontent aux enfants les mille et un bonheurs de leur métier manuel en leur permettant de manipuler outils et matières.



Au Moulin de l'Escaille, ce sont les "vieux" qui ravivent leurs souvenirs devant un jeune public ébloui.

Liens encore entre les partenaires des différents projets qui, sur pied d'égalité, chacun dans son domaine, apporte sa compétence.

Le patrimoine, vecteur d'explorations sensorielles

Ennuyeux, rébarbatif le patrimoine ?

Il suffit pourtant - de le caresser du regard
- d'en respirer les saveurs
- d'en goûter les fragrances
- d'écouter sa mémoire

pour le rendre familier, proche, ludique.

A Beloeil, jeunes voyants et non-voyants peuvent déjà sentir, écouter, toucher le château et ses jardins pour partager un autre regard du patrimoine.

A Thimister, Charneux, La Clouse et Clermont, place aux plus jeunes : ce sont en effet les enfants de maternelles qui, chaussés de leurs bottes de 7 lieues, parcourent les ruelles de leur village pour le flairer, humer, embrasser, repérer, percevoir, palper, chatouiller et en débusquer les richesses qu'ils feront découvrir à d'autres enfants.

Le patrimoine vaut bien un jeu... de coopération

On peut comparer une "partie de Patrimoine" à une gigantesque chasse au trésor qui permet aux enfants et aux jeunes d'être à la fois partenaires et acteurs de leur environnement.

A Liège, par exemple, parallèlement à l'exploration de leur quartier, des enfants construisent au sein de la ludothèque La Marelle une maison-surprise avec truelles et mortier tandis qu'un peu plus loin, sur les Coteaux de la Citadelle, des jeunes se mettent dans la peau de personnages historiques pour découvrir le site via un jeu de rôle particulièrement attractif.

A Stavelot, c'est l'ancienne abbaye et la ville qui deviennent le théâtre d'un jeu-parcours passionnant, riche des apports personnalisés des différents partenaires.

Divertissant, amusant, ludique, récréatif... sont autant d'adjectifs pour retrouver le patrimoine dans sa dimension "PLAISIR" !

Billet de Martine DORY, Journaliste.